

DÉBATS DU CONSEIL DE PARIS

Séance des lundi 12 et mardi 13 novembre 2012

CONSEIL MUNICIPAL



Table des matières

Ouverture de la séance.	3	Vœu déposé par Mme Valérie SACHS, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. Christian SAINT-ETIENNE relatif à une dérogation de circulation pour les véhicules de collection.....	4
Adoption de comptes rendus.	3	2012 DVD 101 - Signature d'une convention avec la société ECOMOUV relative à l'implantation et à l'exploitation des installations nécessaires à la perception de la taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises sur le boulevard périphérique parisien.....	4
2012 DEVE 170 - Communication du Maire sur la lutte contre la pollution.	3	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au traitement des nuisances du périphérique.....	4
2012 DEVE 148 - Avis du Conseil de Paris sur le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) présenté par le Préfet de Région.	3	2012 DVD 184 - Signature avec AIRPARIF de la convention particulière relative à l'impact sur la qualité de l'air de la politique de déplacements.....	4
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la désieselisation du parc automobile.	3	2012 DEVE 85 - Signature d'une convention avec l'association AIRPARIF concernant la participation de la Ville de Paris à une étude préliminaire de conception d'un réseau de mesures du CO2 pour un montant total de 40.000 euros.	4
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la substitution des véhicules diesel dans le parc des sociétés de location.	3	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'interdiction de circulation des véhicules 4X4, crossovers et SUV.	4
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la substitution des véhicules diesel dans le parc de bus RATP.	3	2012 DVD 186 - Avenant n° 1 au contrat d'affermage avec la SAEMES pour faciliter la recharge des électriques destinés aux activités de transport respectueuses de l'environnement dans les 19 parcs de stationnement de surface (7e, 13e, 14e, 15e, 16e et 17e).	4
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la substitution de véhicules diesel dans le parc des sociétés de taxi.....	3	2012 DPE 57 - Contrat de concession de travaux publics pour l'aménagement et l'exploitation d'équipements de récupération de chaleur dans le réseau d'assainissement avec le groupement CPCU-Eau et Force.	4
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la substitution des véhicules diesel dans le parc de la Ville.....	3	2012 SG 172 - Avis du Conseil de Paris sur le projet de Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France.....	46
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la lutte contre le bruit.	3	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la mise en place d'une tarification sociale Vélib'.....	46
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'interdiction de circuler des véhicules de plus de 17 ans.	3	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'accessibilité pour tous du service Vélib'.	46
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la lutte contre les pollutions intérieures.	3	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la réduction des nuisances sonores engendrées par la circulation sur le périphérique.....	46
Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à la protection de l'air intérieur pour les publics sensibles.	3	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la gratuité des transports collectifs.	46
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la modernisation du parc de bus de la RATP.....	4	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'organisation d'une concertation	
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au bilan sur la pollution et la circulation.	4		
Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif aux zones 30 dans les rues de dessertes.	4		
Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif au stationnement des véhicules non polluants.	4		
Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à une étude sur les perspectives du fret métropolitain.....	4		
Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à une étude des opportunités foncières et logistiques.	4		

métropolitaine sur la politique de rééquilibrage de la circulation.....	46	III - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative à la réquisition de bâtiments vacants à Paris.....	75
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux réductions d'effectifs de la RATP.....	46	IV - Question d'actualité posée par le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" à M. le Maire de Paris relative à la solidarité financière au cœur de la métropole du Grand Paris.....	77
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au développement d'espaces urbains de logistique et de distribution au cœur de Paris.....	46	V - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris relative à l'hébergement d'urgence.....	79
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'application d'une TVA réduite sur les transports en commun.....	46	VI - Question d'actualité posée par M. MARTINS à M. le Maire de Paris concernant les conséquences des emplois d'avenir à Paris et les mesures pour accompagner les jeunes Parisiens et les employeurs vers ce dispositif.....	81
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attractivité des taxis.....	46	Suspension et reprise de la séance.....	83
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'accessibilité du métro.....	46	2012 SG 201 - Rapport définitif de la CRC sur la gestion du service de mise à disposition de vélos à Paris, dénommé Vélib' pour les exercices 2006 et suivants.....	83
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux cars de tourisme.....	47	2012 DVD 140 - Contrat d'affermage avec la société SPIE Autocité pour l'exploitation du parc de stationnement Jean Bouin (16e).....	89
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'instauration d'un plan de distribution urbain.....	47	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réévaluation des places de stationnement réservées aux abonnés.....	89
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'expérimentation du paiement du stationnement par SMS.....	47	2012 DVD 163 - Délégation en matière de marchés publics pour l'opération d'extension du Tramway T3 de la Porte de La Chapelle à la Porte d'Asnières (17e et 18e). Signature avec la RATP de deux conventions pour l'exécution d'un marché de coordination générale et d'un marché de communication.....	90
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux mesures pour le développement du vélo dans le PDP.....	47	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au prolongement du T3 jusqu'à la Porte Maillot.....	90
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux modifications de mesures relatives au vélo.....	47	Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à une étude de faisabilité d'une desserte en transport lourd du secteur Chapelle - International.....	94
Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à une révision générale de la réglementation de circulation et de stationnement des poids lourds.....	47	Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la réalisation d'une étude de faisabilité d'une gare RER Porte de la Chapelle.....	95
Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif au développement des sites logistiques multimodaux intramuros.....	47	2012 DVD 202 - Avant-projet d'aménagement du parvis et des abords de la gare Saint-Lazare (8e et 9e) et demande des subventions correspondantes auprès du STIF.....	96
Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif au développement d'un VoguéoFret.....	47	Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux batteries des véhicules Autolib'.....	97
Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à la transformation de la flotte de la RATP en bus hybrides.....	47	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux aménagements de voirie et de la circulation autour du centre Beaugrenelle.....	97
Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à l'organisation d'états généraux sur la profession des taxis.....	47	Vœu déposé par Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN relatif à la desserte et aux aménagements autour du centre Beaugrenelle.....	97
Dépôt de questions d'actualité.....	70		
Suspension et reprise de la séance.....	70		
Examen des questions d'actualité.....	70		
I - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'hébergement d'urgence.....	70		
II - Question d'actualité posée par le groupe U.D.I. à M. le Maire de Paris relative à la Philharmonie de Paris.....	73		

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la vitesse des camions aux abords de la ZAC Clichy Batignolles et de l'îlot Saussure.....	99	2012 DUCT 206 - Subvention (10.000 euros) à l'association "Fédération nationale des maisons des potes".....	128
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réalisation d'un plan de circulation avenues de Clichy et de Saint-Ouen.	100	2012 DUCT 210 - Subvention (5.000 euros) à l'association Les indivisibles (18e).	129
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la sensibilisation des deux roues aux dangers des angles morts.	101	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la procédure d'attribution des subventions aux associations.	130
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'installation d'un radar feu rouge boulevard Bessières (17e).	102	2012 DPP 37 - Subvention (4.143.207,81 euros) avec avenant à la convention à Paris Habitat OPH dans le cadre du gardiennage de logements sociaux.	132
Suspension et reprise de la séance.	104	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux moyens et aux modalités d'intervention du GPIS.	132
2012 DU 227 - Communication du Maire de Paris sur le bilan PLU en matière d'équipements publics.	104	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à un plan de déploiement de la vidéoprotection.....	132
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la libération et à la transformation du réservoir de Grenelle.	104	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'implantation d'une antenne permanente du G.P.I.S dans le sud-ouest parisien.....	132
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'installation d'une structure provisoire sur le terrain de la Gare d'Auteuil.....	104	2012 DPP 38 - Subvention (917.543,66 euros) avec avenant à la convention à la RIVP dans le cadre du gardiennage de logements sociaux.....	132
2012 DU 130 - Débat sur les résultats de l'application du Plan local d'urbanisme de Paris au regard de la satisfaction des besoins en logements, en application de l'article L. 123-12-1 du Code de l'urbanisme.	104	2012 DPP 39 - Subvention (126.241,94 euros) avec avenant à la convention au Logement francilien dans le cadre du gardiennage de logements sociaux.	132
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux réserves pour équipements publics et espaces verts.....	104	2012 DPP 40 - Subvention (248.174,06 euros) avec avenant à la convention à Immobilière 3F dans le cadre du gardiennage de logements sociaux.	132
Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à la cartographie de la zone déficitaire en logement social. ...	104	2012 DPP 41 - Subvention (162.516,30 euros) avec avenant à la convention à EFIDIS dans le cadre du gardiennage de logements sociaux.....	132
Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif au calendrier d'élaboration d'information et de concentration.	104	2012 PP 84 - Décision modificative n° 2 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2012.	138
Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à un bilan des créations de logements locatifs privés à loyer maîtrisé....	104	Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'expérimentation du récépissé lors des contrôles d'identité.....	140
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la propreté dans la Capitale.....	119	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'expérimentation du récépissé lors des contrôles d'identité.	140
Vœu déposé par M. Jean-Francois MARTINS relatif à un plan d'écologie industrielle.....	120	Vœu déposé par l'Exécutif.....	140
2012 DEVE 181 - Attribution de la dénomination square Danielle Mitterrand au square situé 20, rue de Bièvre (5e).	121	Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'évolution du dispositif de vidéosurveillance.	144
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la lutte contre le nourrissage des pigeons place Beaubourg.....	122	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place d'une équipe de correspondants de nuit dans le 17e.....	147
Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans un jury d'architecture.	125	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la sécurité aux abords des rues Mesnil et Saint-Didier (16e).	148
Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à la plantation d'arbres ou arbustes place de l'Hôtel de Ville.....	125	Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à la lutte contre les réseaux de prostitution asiatique.	150
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux conditions de travail des égoutiers de Paris.	126	2012 DPVI 182 - Subvention (13.000 euros) à la régie de quartier Saint-Blaise/Charonne pour la création d'un	

service bricorégie - bricothèque, dans le quartier de l'Est 20e.	153	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'établissement d'un programme prévisionnel d'investissement pour les écoles et les collèges.....	175
2012 DPVI 193 - Subventions (140.742 euros) avec convention à sept associations dans le cadre du Plan parisien de lutte contre l'illettrisme et de développement des compétences clés des jeunes des quartiers politique de la ville.	154	Vœu déposé par M. Alexis CORBIERE et Mme Danielle SIMONNET relatif au report du vote sur le PPI-PPR 2012-2022. (Suite).....	175
2012 DPVI 195 - Subventions (75.000 euros) et conventions avec 3 associations (14e, 18e et 20e) pour l'émergence de 3 nouvelles Accorderies.	155	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'offre péri et extrascolaire.....	177
2012 DPVI 495 - Attribution de la dénomination Helen Adams Keller à l'Espace public numérique du 3e arrondissement situé 62, rue de Bretagne.	156	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la de création d'une classe maternelle supplémentaire dans le 1er arrondissement.....	179
Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans un jury d'architecture. (Suite).	158	2012 DFPE 411 - Lancement d'un marché article 30 relatif à la gestion et à l'exploitation de quatre établissements de petite enfance situés dans les 11e, 12e et 16e et 20e arrondissements.	180
Suspension et reprise de la séance.	158	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'élaboration d'un plan de rattrapage de la pénurie des structures d'accueil des enfants de 0 à 3 ans dans le 16e arrondissement	183
2012 DPVI 204 - Subvention (5.000 euros) à l'Association SOS Racisme au titre de la lutte contre les discriminations.....	158	Vœu déposé par l'Exécutif.....	183
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux droits de vote des résidents étrangers aux élections locales. ...	159	2012 DJS 212 - Convention avec Port Autonome de Paris pour l'occupation du domaine public fluvial et portuaire pour l'amarrage et les activités de la piscine municipale Joséphine Baker au port de la Gare (13e).....	185
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la rénovation des foyers de travailleurs migrants.	161	2012 DJS 230 - Subvention (50.000 euros) et convention avec le Paris Jean-Bouin CASG au titre de la saison 2012-2013.	187
Vœu déposé par l'Exécutif.	161	2012 DJS 203 - Subvention (1.000.000 euros) avec convention avec la SASP Paris Saint-Germain Football pour la saison 2011-2012.....	188
2012 DASCO 158 - Approbation du programme prévisionnel d'investissement des lycées pour 2012/2022 proposé par la Région Ile-de-France.	163	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la subvention attribuée au Paris Saint-Germain.....	189
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au maintien des lycées professionnels.	163	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au redéploiement de la subvention attribuée à la SASP Paris Saint-Germain Football.	189
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'intégration du Lycée Pierre Lescot (1er) dans le dispositif EPLE (région).	163	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au partenariat avec la SASP Paris Saint-Germain Football.....	189
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'établissement d'un programme prévisionnel d'investissement pour les écoles et les collèges.	163	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la participation de la SASP Paris Saint-Germain Football.....	189
Vœu déposé par M. Alexis CORBIERE et Mme Danielle SIMONNET relatif au report du vote sur le PPI-PPR 2012-2022.	163	2012 DJS 240 - Subvention (170.000 euros) avec convention avec la Fondation Paris Saint-Germain au titre de la saison 2012-2013.	196
Suspension et reprise de la séance.	175	2012 DJS 263 - DF 77 - Approbation des tarifs d'utilisation des installations du Stade Jean Bouin (16e).	197
2012 DASCO 158 - Approbation du programme prévisionnel d'investissement des lycées pour 2012/2022 proposé par la Région Ile-de-France.	175	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise à disposition du Stade Jean Bouin aux associations sportives et scolaires locales.....	197
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au maintien des lycées professionnels.	175	2012 DJS 395 - Conclusion de quatre conventions d'occupation temporaire du domaine public pour	
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'intégration du Lycée Pierre Lescot (1er) dans le dispositif EPLE (région).	175		

l'utilisation privative par la SASP Stade Français Paris de dépendances du stade Jean Bouin de Rugby situé, 20 à 40, avenue du Général Sarrail (16e).....	202	2012 DLH 166 - Réalisation par la R.I.V.P. d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 9 logements PLUS, 53-55, rue Sébastien-Mercier (15e).	230
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise à disposition du stade Jean Bouin au Stade Français.....	202	2012 DLH 218 - Réalisation par la R.I.V.P., dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 2 logements PLA-I, 2 logements PLUS et 2 logements PLS, 27, rue Bonvin (15e).	231
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux montants des redevances pour l'occupation du stade Jean Bouin par le Stade Français.....	202	2012 DLH 221 - Réalisation par la R.I.V.P., dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 2 logements PLA-I, 4 logements PLUS et 2 logements PLS 74-76, avenue Félix-Faure (15e).	233
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à une demande d'audit pour l'opération Jean Bouin.	202	2012 DLH 228 - Réalisation par la R.I.V.P., dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 4 logements PLS 6, rue du Soleil (20e).	234
2012 DU 171 - Avenant n° 1 prorogeant la convention de compensation de charge d'ouverture au public conclue avec la SEMPARISEINE (précédemment SEMEA 15). Secteur Beaugrenelle - Front de Seine (15e).....	210	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au Plan Climat.	234
2012 DU 201 - Lancement de marchés de prestations intellectuelles pour la réalisation d'une étude acoustique et une étude d'impact à Bercy Charenton (12e).....	214	Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'application de la loi de réquisition des logements vacants.	236
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la réalisation d'une trame verte et la création d'un site dédié aux foires et aux cirques.	214	Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la vente à la découpe de l'immeuble du 46, boulevard de Reuilly / 38, rue Taine (12e).	237
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux enjeux de circulations dans le projet Bercy Charenton (12e).....	214	Vœu déposé par l'Exécutif.....	237
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la présentation du projet Bercy Charenton.....	214	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la réalisation d'un programme de logements sociaux sur le site de l'Hôpital Sainte Périne (16e).	239
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réalisation d'une étude à Bercy Charenton.....	214	Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif à l'abandon de tout programme immobiliers de logements pour l'A.P.-H.P. (en particulier sur le site de Sainte-Périne (16e).	239
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'organisation de la concertation du 20e arrondissement sur le devenir de la Petite Ceinture.	219	Vœu déposé par l'Exécutif.....	239
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'organisation de concertations avec les arrondissements et les communes limitrophes sur le devenir de la Petite Ceinture.	219	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux congés donnés aux locataires par les bailleurs sociaux dépendants de la Ville de Paris.	241
Vœu déposé par l'Exécutif.	219	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux mutations à l'intérieur du parc social parisien.....	242
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la couverture partielle du boulevard périphérique porte de la Chapelle et porte de Vincennes.....	221	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'actualisation des cartes délimitant les secteurs déficitaires en logement social.	243
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la dénomination des voies de circulation et des équipements publics.	223	2012 DAC 527 - Subvention (936.800 euros) et avenant à la convention avec l'association Philharmonie de Paris (19e).....	245
2012 DU 208 - Engagement de la procédure de révision simplifiée du PLU : objectifs poursuivis, définition des modalités de concertation sur le secteur d'aménagement Chapelle International- Paris Nord Est (18e).....	224	2012 DAC 682 - Convention avec l'association T.R.A.C.E.S. et fixation de la redevance pour l'occupation temporaire d'un immeuble communal, 20 bis, rue Denoyez (20e).	247
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement du secteur Chapelle International Paris Nord-Est.....	224	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au soutien à l'association T.R.A.C.E.S.....	247
2012 DLH 123 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 34 logements PLUS et 85 logements PLS, 117-119 rue de Montreuil (11e).	228		

2012 DAC 787 - Subvention (20.000 euros) au Syndicat National des Professionnels du Théâtre et des Activités Culturelles - Synptac.	250	2012 DPE 82 - Mise à jour du règlement du service public de l'eau à Paris.....	275
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au centenaire de la naissance d'Albert Camus.....	251	2012 DAC 600 - Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Arts Découvertes et Citoyennetés (5e).	276
Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à l'attribution du nom de Frédéric H. Fajardie à une rue de Paris.	252	Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....	276
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la situation des journalistes turcs.	252	Clôture de la séance.	276
Vœu déposé par l'Exécutif.	252	Annexe n° 1 - Questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.	276
2012 DAC 772 - Subvention (2.000 euros) à l'association "Mémoire des Résistants Juifs de la M.O.I." (10e).	253	QE 2012-22 Question de MM. René DUTREY, Sylvain GAREL et des membres du groupe E.E.L.V.A. à M. le Préfet de police relative au coût des opérations de dissuasion et de répression des marchés de la misère.....	276
2012 DU 241 - Révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais. - Bilan de la concertation. - Avis sur le projet de Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais (3e et 4e).	253	QE 2012-23 Question de Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la campagne de mesures de la qualité de l'air.	277
2012 DF 112 - Communication sur l'activité et la situation financière du Crédit municipal de Paris.....	261	QE 2012-24 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'accessibilité et le stationnement gare du Nord pour les taxis.....	277
Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à la politique de stationnement.	264	QE 2012-25 Question de Mme Rachida DATI et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux revenus générés par les redevances d'occupation du domaine public et les concessions situées sur le Champ de Mars et ses abords.	277
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au renouvellement de la Charte de la téléphonie mobile.....	264	Votes spécifiques.	278
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux fermetures administratives des débits de boissons et restaurants parisiens à la suite de la fermeture du Point Ephémère.	266	Votes spécifiés.....	281
Vœu déposé par l'Exécutif.	266	Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	282
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la télévision locale associative télé bocal.....	268	Liste des membres présents en Commission.	298
2012 DDEEES 232 - Subvention (8.000 euros) à l'association des commerçants "Le Village Saint-Charles" (15e) pour les illuminations de fin d'année 2011.	269	Liste des membres présents.	299
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'occupation des trottoirs Montorgueil-Saint-Denis par des terrasses de restaurateurs.....	270	Annexe n° 2 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	300
2012 DSTI 31 - Signature d'un marché négocié relatif à la maintenance et au droit de suivi du progiciel LogicPro et prestations liées de la société THALES.....	271	Annexe n° 3 - Tableau des votes des groupes politiques.	310
Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à l'Institut des Métropoles durables.	272		
Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes.	274		
Modification de la composition des Commissions.	274		
2012 DPE 11 - Modification du règlement du service public de l'assainissement de Paris.	275		

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mme Hélène BIDARD, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Marie-Laure HAREL, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Adoption de comptes rendus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des lundi 15 et mardi 16 octobre 2012 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié.

Avez-vous des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

2012 DEVE 170 - Communication du Maire sur la lutte contre la pollution.

2012 DEVE 148 - Avis du Conseil de Paris sur le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) présenté par le Préfet de Région.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la dé-dieselisation du parc automobile.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la substitution des véhicules diesel dans le parc des sociétés de location.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la substitution des véhicules diesel dans le parc de bus RATP.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la substitution de véhicules diesel dans le parc des sociétés de taxi.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la substitution des véhicules diesel dans le parc de la Ville.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la lutte contre le bruit.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'interdiction de circuler des véhicules de plus de 17 ans.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la lutte contre les pollutions intérieures.

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à la protection de l'air intérieur pour les publics sensibles.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la modernisation du parc de bus de la RATP.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au bilan sur la pollution et la circulation.

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif aux zones 30 dans les rues de dessertes.

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif au stationnement des véhicules non polluants.

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à une étude sur les perspectives du fret métropolitain.

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à une étude des opportunités foncières et logistiques.

Vœu déposé par Mme Valérie SACHS, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. Christian SAINT-ETIENNE relatif à une dérogation de circulation pour les véhicules de collection.

2012 DVD 101 - Signature d'une convention avec la société ECOMOUV relative à l'implantation et à l'exploitation des installations nécessaires à la perception de la taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises sur le boulevard périphérique parisien.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au traitement des nuisances du périphérique.

2012 DVD 184 - Signature avec AIRPARIF de la convention particulière relative à l'impact sur la qualité de l'air de la politique de déplacements.

2012 DEVE 85 - Signature d'une convention avec l'association AIRPARIF concernant la participation de la Ville de Paris à une étude préliminaire de conception d'un réseau de mesures du CO2 pour un montant total de 40.000 euros.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'interdiction de circulation des véhicules 4X4, crossovers et SUV.

2012 DVD 186 - Avenant n° 1 au contrat d'affermage avec la SAEMES pour faciliter la recharge des électriques destinés aux activités de transport respectueuses de l'environnement dans les 19 parcs de stationnement de surface (7e, 13e, 14e, 15e, 16e et 17e).

2012 DPE 57 - Contrat de concession de travaux publics pour l'aménagement et l'exploitation d'équipements de récupération de chaleur dans le réseau d'assainissement avec le groupement CPCU-Eau et Force.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je sais votre impatience pour qu'on aborde "le" sujet.

Mes chers collègues, comme toutes les grandes agglomérations européennes, notre ville doit lutter chaque jour contre une pollution protéiforme dont l'impact sur la santé publique et j'insiste, sur la santé publique, est parfaitement démontré.

Cette nécessité fait consensus aussi bien chez les scientifiques que chez les Parisiens.

Elle nous impose de préserver, de défendre et même de reconquérir un environnement où cohabitent chaque jour plus de deux millions de résidents et plusieurs millions de visiteurs.

C'est pour nos concitoyens que notre ville s'est engagée dès 2001 dans un combat sanitaire de grande ampleur visant à rendre son air plus respirable.

Ce combat intègre bien sur l'exigence de justice sociale. Nous sommes en effet conscients que les populations les plus modestes de Paris et de la métropole ne doivent pas être les victimes de la lutte contre une pollution dont elles sont les premières à souffrir.

Je précise que c'est bien les populations les plus modestes qui sont les plus victimes de la pollution.

L'amélioration continue de la qualité de l'air à Paris depuis 2001 doit objectivement beaucoup à l'action résolue de notre collectivité.

En dix ans, et ce chiffre n'est pas contestable, nous avons fait baisser le trafic automobile de 25 %. Aujourd'hui, les résultats sont là, justement.

Les quantités d'oxyde et de dioxyde d'azote mesurées dans l'air ont baissé respectivement de 28 % et 18 %. Plusieurs polluants particulièrement nocifs pour la santé ont quasiment disparu. Le dioxyde de soufre, le benzène et le plomb, par exemple, ont chuté respectivement de 94 %, 90 % et 98 %.

Quand aux gaz à effet de serre, ils ont diminué sur la même période de presque 10 %, principalement grâce aux économies d'énergie opérées sur nos bâtiments.

Cette dynamique se poursuit avec la rénovation thermique de 4.500 logements sociaux par an et l'installation de 25.000 mètres carrés de panneaux solaires.

Elle doit nous conduire à réduire nos émissions d'un tiers d'ici 2020. Notre collectivité prend toute sa part de cet effort, notamment en continuant à optimiser la performance énergétique de ses établissements.

200 nouvelles écoles feront ainsi l'objet de travaux d'isolation avant même la fin de cette mandature.

Dans le même temps, des initiatives nouvelles envisagées en lien avec le plan de protection de l'air sont susceptibles d'amplifier ces progrès. Je pense en particulier à la limitation de l'usage de l'héliport aux seuls vols d'urgence ou bien à l'encadrement des chaufferies collectives.

Nous avons en effet été confrontés au cours des neuf premiers mois de l'année à une persistance inquiétante de la pollution aux particules fines. Cette menace fait l'objet d'une réglementation européenne contraignante susceptible d'entraîner de très lourdes amendes pour la France. Il faut savoir si l'on préfère payer de lourdes amendes ou agir.

Elle appelle aujourd'hui de notre part une réponse courageuse et déterminée. Dans un contexte politique national désormais propice à la mise en place de stratégies communes entre l'État et les collectivités, il nous apparaît indispensable d'intensifier notre combat pour la santé de nos concitoyens.

L'actualisation de l'étude d'AIRPARIF soumise au Conseil doit nous permettre de mieux identifier les causes du danger pour pouvoir y répondre de façon plus efficace. Mais dans la mesure où les industries toxiques ont pratiquement disparu de notre ville, il faut bien l'admettre, mes chers collègues, c'est la voiture qui constitue aujourd'hui la principale source de pollution. Il est donc nécessaire, même si c'est difficile, de continuer à réduire son influence.

Cela implique en premier lieu de rééquilibrer l'espace public au bénéfice des modes de déplacements alternatifs. C'est le sens du transfert aux piétons et aux cyclistes depuis dix ans de 75 hectares de chaussée dominés jusqu'alors par la voiture.

Cette reconquête se poursuit sur le boulevard des maréchaux et les voies sur berges, où l'environnement urbain gagnera en salubrité, mais également en beauté, en convivialité et, je l'affirme, en dynamisme économique.

Les circulations douces, à la fois moins polluantes, moins bruyantes et moins coûteuses pour les Parisiens connaissent dans ce cadre rénové un essor très important.

Le nombre de déplacements à vélo, par exemple, a doublé en dix ans. La mise en place de Vélib', l'extension des pistes, des doubles sens cyclables et la création de plus de 35.700 places accessibles aux vélos permettent aux Parisiens de mieux vivre et de mieux respirer sans perdre en mobilité.

Nos concitoyens - ce sont des faits qui ne sont pas établis par moi -, nos concitoyens bénéficient en effet d'une vraie alternative, qu'il s'agisse de transports en commun ou de transports individuels avec Vélib' et Autolib'.

Avec une contribution qui approche la moitié de la participation des collectivités territoriales au budget du S.T.I.F., notre ville est partie prenante des grands chantiers en cours comme le prolongement des lignes 4 et 12, la mise en service du tramway T3 le mois prochain, et son avancée programmée jusqu'à la Porte d'Asnières.

Avec l'extension de la ligne 14, nous préparons dans le même temps d'importantes opérations destinées à desservir les nouveaux quartiers de Clichy-Batignolles tout en soulageant le trafic de la ligne 13.

En soutenant enfin totalement depuis sa création le projet de métro du Grand Paris, nous amplifions nos efforts en faveur des déplacements de banlieue à banlieue pour l'équilibre et le dynamisme de notre métropole.

Ce sont tous ces travaux d'infrastructures qui doivent nous permettre de donner un nouvel élan à la réforme du transport de marchandises engagée depuis 2005.

Les trois gares de fret programmées dans le cadre de notre politique d'urbanisme viendront renforcer le réseau déjà existant de logistique urbaine pour imposer un dernier maillon écologique aux chaînes de livraison.

L'utilisation de la Seine, des canaux, et même du tramway pour le fret sont des solutions d'avenir que nous favorisons dès aujourd'hui pour que, demain, le développement économique de Paris ne soit pas synonyme de régression écologique.

Dans le même temps, la circulation métropolitaine doit être mieux régulée, en qualité comme en quantité.

L'essentiel de nos efforts doit donc continuer à porter sur l'interdiction progressive des véhicules les plus polluants.

C'est la raison pour laquelle j'ai demandé au Premier Ministre la constitution d'une zone d'action prioritaire pour la qualité de l'air sur un territoire étendu jusqu'à l'A86.

Elle devrait permettre, dès 2014, de mieux protéger la partie la plus densément peuplée de notre métropole.

Avec le soutien de l'Etat, nous accompagnerions la mise en œuvre d'une prime à la casse pour l'ensemble des possesseurs de véhicules polluants vivant sur son ressort. Un abonnement gratuit à Autolib' pourrait également venir compenser pour certains particuliers les effets collatéraux de cette avancée sanitaire majeure.

Afin que les autres communes d'Ile-de-France soient pleinement associées à ces progrès, nous soumettrons à la Région et à la métropole l'idée d'un péage métropolitain pour les poids lourds sur les autoroutes franciliennes.

Enfin, le passage dès l'an prochain de 90 à 700 stations de recharge pour les voitures électriques offrira à tous les Parisiens une borne proche de leur domicile. Vous voyez que ce sont des propositions et des décisions extrêmement concrètes et efficaces.

Avec un parc automobile intégralement sorti du diesel, contrairement à ce que je lis dans la presse, notre collectivité, la Ville de Paris, n'a plus de véhicule diesel. Notre collectivité a, pour sa part, déjà amorcé cette transition.

Parallèlement, la diminution de la vitesse à 70 kilomètres/heure sur le périphérique et à 30 kilomètres/heure dans certaines zones très fréquentées, par exemple aux abords des écoles, nous permettra de réduire les nuisances et les dangers, mais également de mieux harmoniser les rythmes de circulation.

Cette mesure favorisera l'émergence d'un trafic moins bruyant et plus discipliné, dont les bienfaits en termes de tranquillité et de sécurité routière profiteront à tous.

En limitant la vitesse de certains pour améliorer la circulation de tous, nous poursuivons donc la transition engagée avec succès en 2001, entre un système rigide où la voiture prenait toute la place et une régulation souple où elle conserve, aux côtés d'autres usages, toute sa place.

Mes chers collègues, la lutte contre la pollution est une revendication légitime et forte de nos concitoyens.

Notre collectivité a fait le choix, depuis 10 ans, de l'intégrer à une politique globale et cohérente des déplacements et de l'environnement.

MM. Julien BARGETON et René DUTREY, dont je salue ici la compétence et l'engagement, travaillent ensemble pour que Paris soit à la fois dynamique et vivable.

C'est dans cet esprit que nous avons décidé de prendre toutes les mesures relevant de nos compétences pour faire reculer la pollution. C'est dans cet esprit également que nous attendons avec confiance de l'Etat des engagements clairs pour soutenir notre politique. C'est dans cet esprit, enfin, que nous proposerons à nos partenaires de la métropole de débattre d'améliorations profondes que nous pourrions conduire conjointement au cours des prochaines années.

Ensemble, nous saurons faire en sorte que cette nouvelle étape dans la lutte contre la pollution, loin de toute régression, nourrisse à la fois le dynamisme économique et le progrès social à Paris et dans sa métropole.

Je vous remercie.

Mes chers collègues, nous avons un débat organisé sur ce thème, auquel est joint un certain nombre de délibérations, qui sont dans le débat organisé de ce matin. Je souhaite que chacun des orateurs intègre la communication, les délibérations qui sont jointes et, bien sûr, tous les amendements et voeux qui sont concernés par ce débat.

Je donne donc pour commencer la parole à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - "La circulation à Paris est devenue épouvantable". Ce n'est pas nous qui le disons, mes chers collègues, mais un certain Jean-Christophe CAMBADÉLIS le 29 octobre dernier.

Il y a longtemps, Monsieur le Maire, mes chers collègues, que nous combattons votre politique de paralysie de Paris.

Vous avez créé les embouteillages, même la nuit. Vous avez embolisé la circulation dans Paris et dans le centre de l'agglomération et, aujourd'hui, presque au terme de vos deux mandats, vous tentez d'escamoter le débat, d'abord parce que ce débat, je dirai comme d'habitude, n'a pas été entamé sur de bonnes bases (la communication a été transmise à la presse avant d'être adressée aux conseillers de Paris), mais il s'agit avant tout d'un cruel aveu d'échec.

Vous semblez découvrir aujourd'hui que la capitale est plus polluée qu'au moment où vous avez été élu. Est-ce là un cadeau pour vos successeurs ou s'agit-il plutôt d'une manoeuvre dilatoire ? Car, comme vous le savez, la plupart des mesures préconisées n'ont aucune chance d'être appliquées d'ici les élections municipales.

Au-delà, cette communication est tissée de mensonges et de supercheries. Un seul chiffre, pour illustrer la tromperie. Vous nous dites que la pollution a baissé à Paris ; or, selon AIRPARIF, la qualité de l'air est aujourd'hui plus dégradée qu'en 2001 : 89 jours où les pics de pollution ont été dépassés en 2011, 53 en 2000. Cherchez l'erreur !

Durant le débat, les orateurs de notre groupe s'attacheront à rétablir la vérité et nous avons d'ailleurs déposé un vœu pour compléter votre communication aux chiffres tronqués.

Par souci de rigueur et d'honnêteté intellectuelle, nous vous demandons de nous livrer l'ensemble des données concernant la pollution et la circulation à Paris, pas seulement ce que vous avez extrait pour tenter de rendre votre politique plus favorable.

Le chiffre clé, je crois que les Parisiens le connaissent et ils le ressentent au quotidien, c'est une prouesse : avec moins de voitures dans Paris, vous êtes parvenu à créer plus de pollution.

Et encore ! Là, les chiffres sont impalpables. Selon certaines déclarations dans la presse, on lit moins 25 % de voitures, selon d'autres, moins 40 %. Où est la vérité ?

De toute façon, si vous ne comptabilisez pas les deux-roues motorisées, il suffit de sortir dans la rue pour se rendre compte, comme chacun sait, que beaucoup de Parisiens et de Franciliens ont renoncé à la voiture et l'ont remplacée par des deux-roues qui sont parfois aussi polluants, voire davantage, que certaines voitures, mais, si vous oubliez de les compter, il est évident que la statistique ne peut pas être juste.

Comment peut-on dire aujourd'hui qu'on ne connaît pas de difficulté de circulation, alors que Paris détient désormais le titre peu envié de capitale la plus embouteillée d'Europe ?

Cette embolie généralisée entrave également irrémédiablement le dynamisme économique de la capitale. L'attractivité de notre ville est en panne, les sièges sociaux partent en banlieue.

Dans une métropole en mouvement, Paris s'isole et s'appauvrit. Vous ne luttez pas contre la crise, vous la subissez.

Alors, vous voulez faire payer les Parisiens, notamment les plus modestes, en désignant la voiture, et la voiture la plus polluante. Votre proposition, d'ores et déjà très contestée de pénaliser les vieilles voitures, on l'a bien compris, pénalise avant toute chose les Parisiens les plus modestes.

Quant aux poids lourds, vous ne prenez pas les mesures qui sont évidentes, nécessaires, incontournables. Vous n'avez rien fait jusqu'à présent pour limiter la circulation de transit à travers la Capitale, rien sur les cars de tourisme et l'utilisation de la Seine. Je rappelle que l'essentiel avait été fait avant votre élection, avec notamment la réalisation du parking pour autocars de Bercy. Tout le monde sait qu'il faudrait l'équivalent à l'Ouest de Paris, mais vous n'avez strictement rien fait.

Comme toujours, vous ne vous appliquez pas à vous-même ce que vous demandez aux Parisiens. Le parc automobile de la Ville est largement diésélisé, notamment les bennes. Nous avons beaucoup investi avant 2001 sur les bennes électriques ; vous les avez abandonnées depuis lors. Et quelques hybrides japonais ne suffisent pas à masquer cette insuffisance du parc automobile parisien.

Vous nous appelez à une métropolisation de toutes les politiques. En réalité, vous vous attachez à cette caricature, qui nous est vivement reprochée par nos voisins : Paris campée sur ses égoïsmes. D'ailleurs, Roger-Gérard SCHWARTZENBERG a jugé vos mesures très contestables et discriminatoires.

Monsieur le Maire, au crépuscule de votre mandat, votre seule décision historique ce matin fera date : vous proposez de rétablir l'octroi, ce droit de péage pourtant aboli par la Révolution française !

Les habitants du centre de l'agglomération, non contents de ne plus pouvoir se loger à Paris, devront désormais payer pour y travailler !

Vous aviez déclaré, mais vous n'êtes pas à un reniement près : "Pour rentrer dans Paris, je ne veux pas donner ce mauvais signal aux habitants de la banlieue et leur dire : l'accès à Paris est payant".

Fidèle à votre comportement autocratique, oublieux des élus franciliens, dédaigneux des élus parisiens, y compris ceux de votre Majorité, nous vous le disons, Monsieur le Maire, votre bilan en matière de pollution, comme pour le reste, est négatif.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie de cette contribution très constructive !

Madame GASNIER ?

Je m'exprime au premier degré : je vous remercie de votre contribution constructive.

Je vous en prie, Madame.

Mme Fabienne GASNIER. - Monsieur le Maire, cette communication sur la lutte contre la pollution est riche d'enseignement sur vos arrière-pensées électorales d'abord, sur l'efficacité de votre action municipale ensuite.

En effet, la sortie tous azimuts de ce plan de mesures intervient précisément au moment où le débat sur la dangerosité des particules fines préoccupe les esprits au sein de votre Majorité et au-delà.

Pourtant, en termes de lutte contre la pollution, cela fait plusieurs années que nous insistons sur la priorité que représente cet enjeu.

Alors, quel est le résultat de votre politique dans ce domaine depuis 11 ans ? Que révèle cet empressement soudain qui vous amène à essayer de parer au plus pressé ?

Il est la preuve de l'échec environnemental de votre politique des déplacements.

Une politique des déplacements qui était pourtant, à l'époque, justifiée par un objectif de lutte contre la pollution.

Quelle est la réalité de la situation ? Certes, globalement, les émissions de gaz à effet de serre ont baissé de 9 % depuis 2001. Très bien, mais ce que l'on retient, c'est l'augmentation de ces particules fines. Vous ne cessez de rappeler que la circulation des voitures a baissé de 25 % dans Paris, voire plus, comme si ce chiffre était la panacée, le chiffre miracle qui résout tout. Vous vous félicitez de la suppression de près de 90.000 places de stationnement.

Avec ces mesures drastiques, on était en droit d'attendre des résultats plus que spectaculaires. Et surprise ! Il y a une augmentation très importante des particules fines qui restent, en termes de pollution et de santé publique, la réelle préoccupation. Pourtant depuis 11 ans, la qualité environnementale des véhicules s'est grandement améliorée, à travers les progrès technologiques des constructeurs, ainsi que la mise en place de nouvelles normes environnementales, y compris le diesel.

Malgré cela, une augmentation des particules fines, c'est bien là un problème que vous présentiez comme la solution miracle. Elle s'est même avérée contreproductive.

Pourquoi ? Aujourd'hui, avec la baisse de 25 % de la circulation dans Paris, la voiture ne représente plus finalement que 7 % des déplacements. Mais, dans le même temps, comme il a été indiqué précédemment, le nombre des deux-roues motorisés a explosé, si bien qu'ils sont passés depuis 2001 de 4 % à 9 % des déplacements dans la Capitale. C'est énorme.

Sous l'effet de la contrainte, les Parisiens, mais aussi les Franciliens, sont allés chercher l'offre là où elle subsiste, c'est-à-dire non pas dans les transports en commun qui sont arrivés à saturation depuis plusieurs années, mais dans les scooters ou les motos. En effet, beaucoup n'avaient pas d'autre choix avec la baisse du nombre de places de stationnement et les embouteillages dans la Capitale, qui sont à répétition.

Ce que recherchent les Parisiens, c'est la fiabilité et la fluidité d'un mode de transport. C'est devenu impossible avec la voiture, ils se sont reportés naturellement sur les deux-roues motorisés.

Je ne les blâme pas. Étant utilisatrice de deux-roues motorisés, je sais ce que c'est !

Alors, aujourd'hui, évidemment, la situation devient problématique, car les scooters et les motos sont les plus émetteurs de particules fines. Avec la nouvelle norme Euro 6, leur part sera même plus importante que celle des voitures et des poids lourds.

Alors, finalement, quel est le résultat ? En voulant résoudre de façon dogmatique un problème que vous avez créé, un autre arrive, plus important. En ne tenant pas compte des réalités, votre politique des déplacements a miné sa dimension environnementale. Ce qui était le cœur de votre politique, la lutte contre la pollution, est désormais devenu votre tendon d'Achille.

Les propositions de votre communication, d'interdiction des véhicules les plus anciens ou de péage urbain, arrivent comme l'aboutissement d'une situation inextricable et ne traiteront, ni de façon crédible ni en profondeur, le double défi commun de la question des déplacements et de la lutte contre la pollution.

C'est pour nous une autre approche métropolitaine et moderne que nous défendons, à travers des orientations totalement différentes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à M. François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN. - Signe d'une solide volonté politique, notre Conseil est aujourd'hui saisi d'un véritable festival de propositions pour un air plus sain, avec votre communication, Monsieur le Maire, et avec un certain nombre de délibérations marquées par la responsabilité, l'innovation et même l'audace.

Car, si la qualité de l'air s'est globalement améliorée depuis 2001 à Paris (je rappelle à nouveau les chiffres : baisse de 9 % des émissions de gaz à effet de serre, concentration de benzène et de monoxyde de carbone ayant chuté de 80 % et de dioxyde d'azote ayant chuté de 15 % depuis dix ans), la pollution reste néanmoins trop élevée. Cancers, problèmes respiratoires et cardiovasculaires, asthme et, chaque année, 42.000 décès prématurés en France attribués par l'O.M.S. aux particules fines : nous sommes face à un problème, sanitaire avant tout, de grande ampleur.

S'ajoute un problème économique, en raison du contentieux engagé par l'Europe contre la France pour dépassement parfois du double des valeurs limites des oxydes d'azote et des particules fines. Or, chacun sait que ces polluants proviennent essentiellement, à Paris en particulier, du trafic routier et notamment des diesels. C'est dire

quelle est la responsabilité de l'automobile dans la pollution de l'air, alors qu'elle ne représente plus que 7 %, en effet, de l'ensemble des déplacements à Paris, après avoir baissé d'un quart en dix ans.

Cette baisse, permise par l'action municipale, a, je le rappelle, permis d'éviter 450.000 déplacements quotidiens.

Je laisserai à d'autres une certaine nostalgie sur la place de la voiture, car nous tenons là en réalité la cause et la solution.

La cause, car il n'y a plus de place pour le relativisme ou pour les marchands de doute depuis que le Centre international de recherche sur le cancer et l'Agence de recherche sur le cancer de l'OMS ont classé les gaz des moteurs diesel comme étant, avec certitude, cancérigènes pour l'homme.

Et nous tenons aussi la solution, car trois quart des voitures et la totalité des poids lourds roulent au diesel. Il faut donc à la fois continuer à réduire la place de la voiture en ville et lutter contre la place du diesel dans le trafic routier.

J'entends d'ailleurs dans le discours de l'opposition une certaine contradiction quand je les vois regretter l'augmentation prétendue de la pollution et le regret que la place de la voiture recule dans la ville.

Pour réduire cette place de la voiture, l'action municipale a déjà frappé juste et fort en redonnant de l'espace aux piétons (75 hectares) et en créant en dix ans plus de 50.000 places pour les deux-roues motorisés ou non. Et je sais que l'Exécutif s'attachera à poursuivre cet effort.

Concernant l'incitation à d'autres types de motorisation, il faut reconnaître que l'arrivée d'Autolib' aura été un véritable déclencheur au niveau national. Les statistiques montrent que 2011 et 2012, années de déploiement d'Autolib', auront réellement été les années du réveil de la voiture électrique. C'est aussi à inscrire au crédit de la politique parisienne.

Alors, quel contraste avec la politique menée par le précédent Gouvernement qui, après avoir multiplié les incitations fiscales au diesel, a sorti de son chapeau les Z.A.P.A. pour éviter l'amende bruxelloise.

Dans la précipitation, c'est une usine à gaz inapplicable qui nous a été proposée et, au final, ce sont trois années perdues, malgré la nécessité sanitaire à agir sur tous les véhicules thermiques, poids lourds, voitures et, évidemment, deux-roues.

N'ayant pas de sens à limiter la zone d'action prioritaire pour l'air à Paris intramuros, nous nous dirigeons avec le nouveau Gouvernement vers un périmètre délimité par l'A86 ; c'est plus cohérent, même si ce n'est pas plus simple, car nous devons trouver une gouvernance adaptée sur cette zone.

Alors, je dirai simplement que le Plan de protection pour l'atmosphère présenté par le Préfet de Région souffre de ce même problème d'ambition qu'ont connu les Z.A.P.A. en 2010.

Avec mon groupe, nous voterons un avis favorable sur ce plan, sous réserve qu'il porte une plus forte ambition, car l'heure n'est plus aux demi-mesures.

Au-delà, j'entends des collègues regretter que certaines des actions proposées par l'Exécutif relèvent de l'État. Qu'ils se rassurent, Paris a déjà été pionnière sur de nombreuses questions liant la Ville et l'environnement.

Avec son Plan Climat dès 2007, avec son P.L.U. ou même avec Autolib', nous avons souvent fait école, en trouvant des solutions qui n'étaient pas prévues par la loi ou en proposant des innovations. Je pense aux nombreux bâtiments déjà livrés à Paris qui sont à 50 kilowattheures par mètre carré et par an quand la réglementation était à 130, je pense aux règles de gabarit pour la production d'énergies renouvelables et je pense au stationnement et à la recharge des voitures électriques en souterrain. Voilà autant d'exemples qui montrent que Paris fait bouger les lignes.

En témoigne aussi l'innovation que nous allons adapter aujourd'hui avec la récupération de chaleur dans les eaux usées. J'espère d'ailleurs que cette nouvelle technologie pourra s'étendre largement.

Et, pour finir, je veux saluer les nombreuses études lancées par les délibérations rattachées à ce débat, tant il est essentiel de bien connaître le phénomène et son évolution pour améliorer en permanence notre action.

Avec ce débat et l'ensemble des délibérations et des propositions que nous allons adopter, je veux dire ma fierté d'être un élu de cette Ville, dont l'Exécutif et les services sont capables de tant d'imagination, de compétence et

aussi de courage, pour faire face à ces défis des temps modernes qui sont pourtant parmi les plus complexes que nous ayons à traiter.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

La communication que vous venez de faire porte sur la pollution et non les pollutions, même si vous évoquez différents types de pollutions dans votre intervention.

Nous regrettons, à cet égard, que les pollutions visuelles, publicitaires ou paysagères, notamment, n'aient pas été intégrées à cette communication.

En revanche, il nous semble qu'il y a plusieurs éléments qui n'ont pas de lien avec la pollution, mais qui sont du ressort du Plan Climat et des émissions de gaz à effet de serre, ce qui est dommageable à la compréhension des enjeux.

Pour notre groupe, la pollution atmosphérique, qui constitue l'essentiel de votre communication, est d'abord un enjeu de santé publique, comme vous le soulignez ; elle entraîne une surmortalité forte, ainsi que des infections chroniques pour les plus faibles.

Face à cela, il est donc indispensable d'être exigeant, audacieux et solidaire.

De notre point de vue, le bilan n'est peut-être pas aussi enthousiasmant que vous le dites. Si l'on s'en tient au rapport d'activité d'Airparif de 2011 et à l'étude spécifique réalisée en 2007, la diminution de la pollution est variable selon les polluants.

Ainsi, pour le dioxyde d'azote, il y aurait une augmentation du niveau de 2 % depuis 1998, en proximité du trafic, et non une diminution de 18 %, et cela est dû, notamment, au diesel et aux filtres à particules.

Pour les oxydes d'azote, l'amélioration est incontestable, avec une baisse de 37 %, mais un ralentissement certain de cette baisse depuis quelques années.

Pour les particules fines, c'est la stabilité quasi-totale, ce qui est particulièrement inquiétant, compte tenu des conséquences sur la santé.

Quant à l'ozone, AIRPARIF indique une stabilité depuis 2001, après une forte hausse dans les années précédentes.

L'impact de la politique municipale en matière de déplacements a été évalué par AIRPARIF et donne des chiffres intéressants. Sur la baisse de 32 % des oxydes d'azote, 6 % sont liés à la politique municipale hors périphérique, car pour cette infrastructure, il y a peu d'impact, les règles de circulation n'ayant pas été modifiées, hélas.

De même, en matière de circulation, les chiffres de l'Observatoire de la mobilité cachent des réalités diverses qui se traduisent par une diminution globale de 11,5 % de la circulation totale dans Paris, le périphérique représentant maintenant 80 % de la circulation automobile contre moins de 75 % en 2001. On voit à quel point il est urgent d'agir sur le périphérique, et nous y reviendrons.

Votre communication fait état de propositions qui reprennent pour certaines d'entre elles des suggestions que nous avons formulées. Elle recueille donc, évidemment, notre soutien le plus total. C'est notamment le cas du péage sur les autoroutes franciliennes, de la diminution de la vitesse ou encore du soutien au développement du fret hors véhicules automobiles.

Il nous semble, néanmoins, qu'il faut aller plus loin et corriger également quelques erreurs.

Ainsi, pour la vitesse, il faut oser limiter cette vitesse à 30 kilomètres/heure sur tout Paris, et cela n'aura pas de conséquence négative, puisque la vitesse moyenne est déjà très inférieure à 30 kilomètres/heure. Certes, en matière de pollution atmosphérique, le gain sera faible, mais en matière de bruit et, plus encore, d'accidentologie, la santé des Parisiennes et des Parisiens s'en trouvera améliorée.

Nous souhaitons également, Monsieur le Préfet de police, que vous osiez prendre des mesures réellement efficaces dès que les seuils sont dépassés et que vous mettiez en œuvre la circulation alternée, ainsi que le

contournement de Paris. Vous devriez également, selon nous, limiter strictement et en permanence l'accès au périphérique pour les camions les plus polluants.

Il faut aussi, Monsieur le Maire, oser revenir sur une décision malheureuse, selon nous, en matière de tarification du stationnement et faire en sorte que le stationnement résidentiel en ouvrage soit privilégié, afin de fluidifier le stationnement ponctuel sur voirie.

Il faudrait aussi oser s'aligner sur un nombre de plus en plus grand d'entreprises qui favorisent l'usage des transports en commun par une prise en charge plus importante des frais d'abonnement de leurs salariés, certaines allant jusqu'à 100 %, comme d'ailleurs plusieurs S.E.M. de la Ville.

Il faut aussi oser dire à la R.A.T.P. qu'il est plus que temps d'utiliser le rail pour transporter ses déchets plutôt que de les regrouper par camionnette sur certaines stations de métro.

Enfin, il faudrait oser ne pas se limiter à l'âge des véhicules pour en limiter l'accès, mais tenir compte de la pollution émise, ce qui limiterait considérablement certains véhicules récents tels que les plus gros 4x4, voitures de sport ou de prestige.

Tout cela ne pourra d'ailleurs prendre corps que si la dimension métropolitaine est réellement voulue et partagée.

Nous sommes assez surpris, tout comme la plupart des élus des communes du Centre de la métropole parisienne, de l'absence de concertation préalable à cette communication. La pollution ne connaît ni les frontières administratives ni les enjeux de pouvoir ni les échéances électorales et commet ses ravages indifféremment sur tout le cœur de l'agglomération.

Nous souhaitons également que par-delà les grandes déclarations lors des débats sur la pollution, ces préoccupations soient permanentes et prises en considération lors de chaque projet.

Comment préconiser la diminution de la pollution en accroissant, par exemple, les déplacements ? Deux exemples : augmenter la capacité de Roland Garros, c'est augmenter la pollution là où elle est d'ailleurs déjà la plus élevée dans tout Paris ; accroître encore et toujours les mètres carrés de bureaux dans Paris, au détriment de la construction de logements supplémentaires, c'est inévitablement contraindre les Franciliennes et Franciliens à habiter ailleurs, et donc à se déplacer en partie en voiture pour aller travailler. On voit à quel point il y a urgence à disposer dans ce domaine comme dans d'autres d'une gouvernance métropolitaine capable de prendre en considération les inégalités environnementales, car elles recouvrent évidemment les inégalités sociales.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, chers collègues, la lutte contre la pollution est une préoccupation majeure, préoccupation qui n'est pas neuve.

D'ailleurs, il y a 231 ans, Louis-Sébastien Mercier, dans son "Tableau de Paris", consacrait un chapitre entier à l'air vicié de la Capitale, évoquant les "particules impures qui corrompent, disait-il, et qui tuent". C'était il y a 231 ans. La grande différence entre lui et nous, c'est que lui considérait qu'il s'agissait d'une fatalité, inhérente à la vie en ville, et que, pour notre part, nous sommes convaincus que par nos décisions politiques, nous pouvons faire reculer la pollution.

D'ailleurs, depuis 2001, toute une série de mesures ont été prises pour lutter contre la pollution atmosphérique ; cela passe, et cela a été dit par mes collègues, par la réduction de la place de la voiture, position que, d'ailleurs, notre groupe a toujours soutenue et assumée, en apportant, par exemple, son soutien au projet de reconquête des voies sur berges.

La communication que vous présentez, Monsieur le Maire, propose une série de nouveaux engagements, et je veux, à cet égard, poser d'emblée une conviction, une exigence fondamentale qui anime les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche ; cette conviction est qu'il est nécessaire de penser ensemble l'exigence environnementale et l'exigence de justice sociale.

Nous sommes les partisans d'une écologie sociale, d'une écologie qui n'oublie pas que ce sont d'abord les plus modestes, les moins fortunés, ceux qui ont les revenus les plus faibles, qui souffrent le plus de la pollution ; c'est d'abord pour eux qu'il convient de se battre et de faire en sorte que la pollution diminue dans la Capitale.

C'est donc à l'aune de cette exigence-là, cette exigence environnementale et cette exigence de justice sociale, que nous voulons émettre trois remarques sur cette communication.

La première remarque concerne la limitation de la circulation automobile et plus précisément l'interdiction de la circulation pour les véhicules de plus de dix-sept ans et pour les deux-roues de plus de dix ans.

Cette mesure, à nos yeux, pose un certain nombre de problèmes, suscite un certain nombre d'interrogations. Elle suscite un certain nombre d'interrogations d'abord parce que les propriétaires de vieux véhicules sont la plupart du temps issus de milieux modestes. Elle pose un certain nombre de questions, parce que ceux qui utilisent des vieux véhicules ne le font pas par conviction. Ils ne polluent pas par plaisir, ils ne polluent pas par vice, ils polluent d'abord parce que leur pouvoir d'achat ne leur permet pas d'acheter un nouveau véhicule, en l'occurrence un véhicule propre.

Par conséquent, il nous paraît indispensable - c'est la raison pour laquelle nous faisons cette proposition et je suis heureux qu'elle ait été intégrée à votre communication ce matin, Monsieur le Maire -, nous proposons que de sérieuses mesures d'accompagnement social permettent à ces propriétaires de vieux véhicules de faire face à la mesure que vous envisagez de prendre et leur permettent d'acheter un véhicule propre.

J'ajoute également que ces vieux véhicules ne représentent que 3 % des véhicules en circulation. Par conséquent, s'il y a des mesures coercitives à prendre, elles ne doivent pas d'abord viser les vieux véhicules dont les propriétaires, je le disais, sont issus de milieux modestes, mais elle doivent d'abord cibler les 4x4, les grosses cylindrées, ces véhicules qui produisent des émissions de CO₂ extrêmement importantes et dont il n'était pas question dans la version initiale de cette communication. C'est la raison pour laquelle nous faisons également des propositions en ce sens qui, je crois, seront débattues tout à l'heure.

La deuxième remarque que je voudrais faire, c'est que toute réduction de la place de la voiture à Paris doit aller de pair avec un développement des transports en commun, parce que le droit à la mobilité n'est pas négociable : c'est un droit, ce n'est pas un luxe, ce n'est pas un privilège. Et parce que c'est un droit, il doit être scrupuleusement respecté.

Le développement des transports en commun, cela suppose d'abord une offre de transports en commun qui soit plus développée. Or, de ce point de vue, comment ne pas relever une contradiction, comment imaginer que l'on développe les transports en commun quand la R.A.T.P. continue de supprimer chaque année 700 à 800 postes ? Comment imaginer que l'on va pouvoir améliorer la fréquence des bus, la fréquence du métro si, dans le même temps, les effectifs de la R.A.T.P. fondent comme neige au soleil ? Comment imaginer que l'on va donner la primauté aux transports en commun, alors même que le P.D.G. de la R.A.T.P. continue à travailler sur la base d'une lettre de mission datée de l'époque où Nicolas SARKOZY était Président de la République ?

C'est la raison pour laquelle il me paraît indispensable que la Ville de Paris prenne position très fermement sur cette question des réductions d'effectifs à la R.A.T.P., parce que c'est la condition pour développer les transports en commun dans notre Région, et dans notre ville en particulier.

Développer les transports en commun, cela suppose aussi de faire des efforts en matière de tarification. Les élus Communiste et du Parti de Gauche ont depuis longtemps soutenu des mesures de gratuité pour un certain nombre de catégories sociales et ont d'ailleurs été entendus sur un certain nombre de sujets.

A nos yeux, si l'on considère que les transports en commun sont une priorité, alors il faut aller aujourd'hui plus loin, regarder notamment ce qui se passe ailleurs en France et ailleurs dans le monde. Je pense en particulier à une ville comme Aubagne qui a expérimenté, avec succès, la gratuité totale de ses transports en commun. Je pense à une capitale européenne comme Tallinn qui, à partir de janvier 2013, sera la première capitale européenne à expérimenter la gratuité totale de ses transports en commun.

C'est la raison pour laquelle il nous paraîtrait utile que le S.T.I.F. puisse faire une étude d'impact sur cette question. Et dans l'immédiat, parce que nous avons aussi des exigences à plus court terme, nous souhaitons qu'une tarification sociale puisse être mise en place pour le Vélib'. C'est une demande que nous avons déjà faite ici et je souhaite qu'enfin cette mesure puisse être appliquée.

La troisième et dernière remarque que je voudrais faire évoque la question de la nécessité de réfléchir à ces propositions à la bonne échelle. Et la bonne échelle, pour lutter contre la pollution dans notre Région, c'est l'échelle métropolitaine. Parce que la pollution, comme Tchernobyl se moque des frontières, il est indispensable de mener ce combat à l'échelle où cette question se pose, c'est-à-dire l'échelle de la métropole.

Enfin, et ce sera mon ultime remarque, parce que la pollution se moque des frontières, il est aussi indispensable de lutter également contre la pollution intérieure, celle qui sévit à l'intérieur des appartements, alors

même que l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur a indiqué que l'air au sein des appartements est 5 à 10 fois plus pollué qu'à l'extérieur. C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions que la Ville puisse mener une large campagne de sensibilisation sur cette question.

Voilà les propositions que le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche souhaite faire dans le cadre de cette communication. Propositions qui seront complétées tout à l'heure par l'intervention de ma collègue Danielle SIMONNET.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, chers collègues, contrairement à ce que j'ai entendu chez certains membres de notre Assemblée, qui sont visiblement tombés dans la facilité, je veux affirmer que les mesures que vous proposez contre la pollution dans la métropole sont résolument courageuses. Peut-être difficiles mais écologiquement et durablement nécessaires pour la capitale la plus dense d'Europe.

L'urgence écologique, chers collègues, ce n'est pas dans dix ou vingt ans, c'est dès aujourd'hui que nous devons la traiter avant qu'il ne soit trop tard. A ce titre, et maintenant que les industries polluantes ont quitté Paris, la réduction des émissions de gaz polluants et du CO2 doit être la priorité et passera nécessairement par la réduction des véhicules polluants et la transformation de nos modes de vie et de nos modes de déplacement vers des mobilités plus douces et moins polluantes.

Les mesures que vous préconisez, Monsieur le Maire, - réduction de la vitesse dans Paris, interdiction des véhicules de plus de dix-sept ans à l'intérieur de l'A86 - sont bonnes. Elles sont, certes, peut-être un peu radicales mais elles sont à la hauteur de l'urgence écologique et du nécessaire renouvellement le plus rapide possible du parc automobile. Evidemment, elles ne se suffisent pas à elles-mêmes, elles devront être accompagnées de mesures sociales, d'investissement dans les transports publics permettant que cette transformation de nos modes de vie se fasse de manière douce et acceptable.

Parfois, chers collègues, dans l'intérêt du bien commun, du long terme et des générations futures, il faut savoir dépasser les risques immédiats d'impopularité pour assumer des décisions inconfortables à court terme, mais vitales pour la planète et pour nos enfants : Londres, Sydney, Oslo, Dublin ne nous ont pas attendus sur ce type de questions.

Pour permettre à cette transition de nos modes de vie de s'opérer dans les meilleures conditions de justice sociale et d'acceptabilité, j'ai déposé cinq vœux, notamment sur des études métropolitaines, sur le fret des marchandises, sur la création de parkings aux portes de Paris, mais aussi sur des mesures incitatives des véhicules électriques en face des mesures restrictives que vous proposez.

Je souhaitais insister cependant sur un vœu en particulier, le vœu 12 M, car je crois profondément, Monsieur le Maire, que l'écologie se fait avec les citoyens et non contre eux. Ainsi je crois que nous devons profiter de ces débats pour faire l'éducation civique des enjeux environnementaux et assumer en matière de développement durable la co-décision avec les habitants. Celles-ci, ces décisions, n'en seront que mieux appliquées et mieux comprises.

Ainsi, à l'instar de Strasbourg en 2011, je souhaite que la Ville de Paris soumette le passage en zone 30 des rues de desserte, que je soutiens pourtant sans réserve, au référendum local et ce, dès l'année 2013.

Enfin, Monsieur le Maire, sur la question de l'air intérieur, je nous invite à respecter le principe de précaution en retirant les produits émetteurs de C.O.V. et de produits polluants dans les équipements publics des personnes sensibles dont nous avons la charge : les crèches, les écoles et les E.H.P.A.D...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Voulez-vous conclure, Monsieur MARTINS ?

M. Jean-François MARTINS. - ... et j'ai déposé un vœu en ce sens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous avez été élu en 2001, cela fait presque douze ans. Vous avez dépensé près de 3 milliards en aménagements publics et aujourd'hui, en 2012, vous nous présentez une communication consacrée à la pollution comme s'il s'agissait d'une découverte. Pas pour nous : 89 jours de pollution en 2011, 53 en 2001, les chiffres sont parlants.

Vous vous glorifiez d'une baisse de la circulation de 25 %, mais on ne sait jamais si ces chiffres comprennent seulement les voitures particulières, objet de votre obsession permanente, ou tous les modes motorisés, y compris les deux-roues. Je rappelle que leur nombre a explosé, conséquence directe de votre politique : + 35 % depuis 2001, un vrai tour de passe-passe à votre actif, Monsieur le Maire.

Mais alors, si la circulation à Paris a diminué de 25 %, la pollution aurait dû baisser d'au moins autant. Comment se fait-il que cela ne soit pas le cas ? Surtout compte tenu des progrès techniques dont Airparif a expliqué qu'ils entraînent pour 20 % dans la baisse de certains polluants alors que la part de votre politique est évaluée seulement à 6 %.

Vous évoquez très fréquemment la baisse de la circulation comme une preuve absolue de l'obtention d'un espace public apaisé. Tout le monde n'est pas de votre avis. Curieusement, vous ne semblez pas vivre la même réalité que les Parisiens et les Franciliens. Tous témoignent : Paris est plus embouteillée aujourd'hui qu'en 2001. Ecoutez donc les taxis, premiers observateurs de la réalité, leurs propos sont éloquentes. Et qu'amènent les embouteillages, sinon plus de pollution, plus de bruit, plus de stress et pour tous ?

Monsieur le Maire, votre autophobie vous fait vous tromper d'adversaire. Votre adversaire, notre adversaire n'est pas la voiture. C'est la pollution ou plutôt les pollutions. Cette méprise explique que votre communication se réduise à un tissu d'affirmations éparses qui mêle des polluants sans aucun rapport les uns avec les autres, sans cause, sans origine et sans traitement commun.

On ne peut pas mettre dans le même sac la diminution du plomb et du benzène obtenue depuis longtemps avec le niveau préoccupant des particules et du dioxyde d'azote. On ne peut pas traiter de la même manière le CO₂, gaz à effet de serre jouant au niveau planétaire sur le changement climatique, et les polluants directs responsables du décès précoce de 348.000 personnes en Europe, les particules et le dioxyde d'azote. La pollution de l'air est un sujet de santé publique bien trop sérieux pour le traiter à la légère, et bien trop sérieux pour être traité en catimini dans votre bureau sans avoir fait l'objet d'aucune concertation avec les voisins d'un territoire dont, je le rappelle, nous respirons le même air.

Monsieur le Maire, que pense donc M. HUCHON, Président de la Région Ile-de-France, de vos annonces ? Les élus du Val-de-Marne, dont M. Jacques MARTIN, précédent président de "Paris Métropole" ont réagi dès le lendemain pour dire qu'ils n'en croyaient pas leurs oreilles. Alors pour le chantre de la concertation métropolitaine que vous prétendez être, c'est plutôt contradictoire. Il est vrai que ce n'est pas votre coup d'essai. Avec les voies sur berges, vous aviez fait de même.

Pourtant, ne l'oublions pas, la pollution est très largement régionale. 39 % des particules du périurbain viennent d'ailleurs. 68 % de celles de la Région sont importées, 34 % causées par des réactions chimiques, 16 % par le chauffage, et seulement 6 % par le trafic routier.

Mais alors, Monsieur le Maire, ce n'est pas la voiture qui est la principale source de pollution !

Quant à vos propositions, plaçons-les face à la réalité. Sur la circulation, vous dites que la fluidité a augmenté. Monsieur le Maire, de toute évidence, c'est faux. La vitesse moyenne a baissé de 16,6 kilomètres à 15,2 entre 2001 et 2010 alors même que la circulation a diminué.

Vous évoquez la nécessité d'un traitement, je vous cite, "dynamique" du stationnement, mais comment pouvez-vous traiter par le mépris la situation de pénurie qui est celle de Paris ? Les chiffres sont parlants, c'est vous-même qui les donnez. Avec 85.000 places en moins depuis 2001, ce sont 20 % des déplacements qui sont provoqués par la recherche d'une place, et qui dit déplacement supplémentaire, dit évidemment pollution supplémentaire.

Les encombrements, les bouchons, la conduite en accordéon sont ce qu'il y a de pire pour la pollution. Toutes les études démontrent que c'est à faible vitesse que les émissions polluantes sont les plus fortes. Vous parlez d'étendre les zones limitées à 30 kilomètres/heure. Vous envisagez même de passer certains axes comme les grands boulevards ou l'avenue de Clichy à cette vitesse, mais comment le justifier puisqu'au contraire c'est à cette vitesse que la pollution est à son maximum !

Et alors pourquoi la ville de Strasbourg, pourtant championne depuis de nombreuses années des déplacements doux et de la restriction de la place de la voiture vient-elle de refuser par référendum la généralisation des zones 30 ?

Vous demandez la baisse de la vitesse sur le périphérique où la moyenne n'est déjà que de 37 kilomètres/heure et où l'ADEME elle-même explique que cela n'aura aucun effet bénéfique sinon de renforcer les bouchons et les à-coups, qui sont facteurs de pollution.

Quant à vos autres solutions, elles comportent la création d'une Z.A.P.A., une initiative prise par le précédent Gouvernement, qui prend déjà 18 mois de retard du fait du nouveau Gouvernement qui a repoussé le projet à plus tard.

C'est donc sans aucune coordination avec l'État que vous avancez.

Mais quelle Z.A.P.A. proposez-vous ? Nous n'en savons rien parce que malgré nos demandes répétées, jamais nous n'avons été tenus au courant des travaux conduits jusqu'ici par l'APUR, AIRPARIF ou l'ADEME sur le sujet.

Ce que nous apprenons, c'est que vous proposez par exemple d'interdire en priorité les véhicules de plus de 17 ans, c'est-à-dire un très faible pourcentage du parc, des véhicules qui roulent très peu. Autrement dit, une mesure qui n'aura pas d'incidence réelle sur la pollution et qui ne fera que pénaliser ceux qui connaissent les difficultés financières les plus grandes. Ce n'est pas sérieux.

Vous proposez un péage urbain alors que vous avez refusé toutes les propositions d'études de mon groupe depuis 2001. Un péage où ? De quel type ? Sur qu'elle étendue ? Pour qui ? Nous sommes dans le flou. Nous ne sommes pas dans un projet.

Enfin, vous abordez l'écotaxe sur le boulevard périphérique. Mais alors les poids lourds auraient à supporter la triple peine : l'écotaxe, un péage, les restrictions d'une Z.A.P.A. Les poids lourds, les véhicules de livraison, les bus, les cars de tourisme sont les plus polluants car ils roulent pratiquement tous au diesel. Ce sont donc eux qui devraient faire l'objet de mesures prioritaires. Nous présentons plusieurs vœux en ce sens, y compris sur les bus de la R.A.T.P., les taxis ou les livraisons en l'absence de schéma logistique.

Pourquoi, Monsieur le Maire, ne donnez-vous par l'exemple en commençant par le parc de la Ville ?

Un mot sur les deux-roues motorisés. Leur imposer un contrôle technique n'apportera rien car ce sont surtout les deux-temps qui sont facteurs de pollution, et les 50 centimètres cubes qui sont facteurs de bruit, bruit dont on parle bien peu ce matin.

Monsieur le Maire, Paris est en retard, Paris est très en retard. D'autres villes européennes qui connaissent le même problème que nous ont depuis longtemps pris des mesures antipollution qui ont prouvé leur efficacité. Neuf pays nous ont précédés. Ceux du Nord et la Grèce ont été parmi les premiers. L'Allemagne compte près d'une centaine de zones à bas niveau d'émission. L'Italie, une cinquantaine. Le Royaume-Uni a suivi. Les dernières villes à les avoir imités : Lisbonne et Prague. Chaque agglomération a sélectionné sa méthode mais tous ont poursuivi le même objectif : limiter l'accès d'une certaine surface de l'agglomération aux véhicules les plus polluants. Ce qu'ils ont fait, nous aurions pu le faire. Pourquoi si tard ?

Toutes se sont souciées de l'acceptabilité sociale de leur projet. C'est un facteur clé de la réussite : nous en sommes persuadés. En découle aussitôt l'organisation, sans attendre, d'un report modal accru vers les transports collectifs. Où est le Grand Paris Express dans votre communication ? La première réponse à la lutte contre la pollution est là, comme dans la modernisation du réseau existant et la création de parkings de rabattement.

Nous considérons les mesures à prendre non seulement comme un défi mais comme une chance parce que nous avons l'ambition d'une métropole vivante où les échanges économiques et le commerce soient forts, où l'amélioration de la qualité de vie ensemble soit une priorité. Cette ambition mérite un débat à la hauteur de l'enjeu. Nous regrettons que cela ne soit pas le cas.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme GALLOIS.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, votre talent de communicant est incontestable et incontesté. Avec cette communication "100 % com" parce qu'elle n'a aucun autre objet que de communiquer, vous atteignez les limites de l'exercice. On y trouve beaucoup de démagogie, bien sûr, mais c'est assez fréquent.

Ce qui l'est moins, faut-il le reconnaître, c'est le cynisme qui l'anime.

Du cynisme, il en faut pour dresser un bilan magnifique de votre politique de lutte contre la pollution avant de vous contredire aussitôt en annonçant des mesures qui en réalité ne dépendent pas de vous.

Du cynisme, il en faut pour annoncer de belles intentions sans se donner les moyens d'y parvenir.

Développer les transports en commun, engager une politique de stationnement dynamique, interdire les véhicules les plus polluants, favoriser les plus propres, aller vers un transport des marchandises plus respectueux de l'environnement, mieux vivre ensemble : voilà ce que vous annoncez.

Mieux vivre ensemble, oui, oui et oui ! Monsieur le Maire. Mieux vivre ensemble, c'est le rêve de tous les piétons, de tous les cyclistes, de tous les automobilistes, de tous ceux qui vivent la ligne 13, de tous ceux qui vivent le baignoire du R.E.R., de tous les jeunes, de tous les vieux, des actifs, des étudiants, des retraités, de tous les Parisiens, de tous les banlieusards, c'est un rêve universel, c'est un rêve universellement partagé.

Vous êtes un marchand de rêve ! Mais comment vous croire, vous qui avez attendu 11 ans pour faire ces propositions si urgentes ?

Nous, nous pensons que les propositions que vous faites sont démagogiques parce qu'elles ne règlent pas la seule vraie question polluante, dangereuse, encombrante et majeure du fret et de la circulation des poids lourds, anarchique et beaucoup trop nombreuse.

Vous vous contentez de la repousser pour plus tard, après les élections municipales, et plus loin : derrière l'autoroute A86. Une posture cynique car elle est avant tout politicienne. Comment ne pas voir qu'elle est destinée aux voix concurrentes au sein de votre majorité, avant les élections municipales ?

Une posture cynique aussi parce qu'elle dépend de la mise en place d'une Z.A.P.A. que le Gouvernement n'est pour le moment pas près de mettre en place.

Un dispositif de surcroît inapplicable dans la pratique, car il faudrait d'abord convaincre les 77 communes que vous voulez engager et qui n'ont pas été consultées.

Un dispositif inefficace, surtout, parce qu'il y a tout à faire en amont, dans le domaine du fret, tellement mal organisé, peu pensé, sous dimensionné.

Soyons clairs, il n'y a pas de plan antipollution qui vaille sans une vraie politique durable du fret. Cette politique n'est aujourd'hui pas traitée sérieusement.

Eh oui, Monsieur le Maire, il ne suffit pas de sauter comme un cabri en criant : "Métropole, métropole !" Encore faut-il la mettre en pratique, cette vision métropolitaine.

Votre discours métropolitain ne résiste jamais à l'épreuve des faits. C'est déjà le cas avec la fermeture des berges et c'est malheureusement encore plus vrai aujourd'hui.

Vos propositions sur le péage pour les poids lourds sont une bien triste illustration de votre absence de vision et de votre raisonnement en circuit fermé.

Oui, la question du trafic des poids lourds est majeure, elle est évidemment la première, qui aurait dû être traitée avec le plus grand sérieux depuis bien longtemps.

Or, il n'en est rien. A vous acharner contre les voitures particulières (lesquelles, de votre propre aveu, ne représentent que 7 % de la circulation intra muros), vous avez occulté la question primordiale du fret.

Mais, pour cela, il ne suffit pas d'un hypothétique péage urbain qui, ajouté à l'écotaxe, ne reviendrait qu'à alourdir le coût de transport des marchandises et, par conséquent, le prix à la consommation pour les Parisiens et les Franciliens.

Ce qu'il faut absolument, prioritairement et urgemment, c'est réorganiser en profondeur les schémas de logistique et revoir la réglementation des poids lourds au niveau métropolitain.

Le péage urbain n'apporte pas de réponse s'il ne s'inscrit pas dans une approche globale de la logistique urbaine. C'est là que se situe le véritable enjeu.

En termes environnementaux, l'éloignement des sites logistiques de la zone dense conduit automatiquement à augmenter les distances à parcourir pour effectuer les livraisons dans une zone à forte congestion routière.

La priorité doit donc être de réduire les parcours de livraison pour diminuer l'impact environnemental des poids lourds.

Pour cela, la seule solution est de développer des sites intra muros pour être proche des centres de consommation. Je signale que c'est d'ailleurs ce que préconise le P.D.U. de la Région.

Or, qu'a fait la Ville, jusqu'à présent ? Elle a mené et continue de mener une politique qui vise à reléguer les zones logistiques à 20 ou 40 kilomètres de Paris.

Quelques exemples :

- pour le secteur des Batignolles, départ de Geodis à Bonneuil et départ de Sernam à Garonor ;
- l'entrepôt boulevard Macdonald est transformé en bâtiments tertiaires et en logements ;
- sur l'île Saint-Denis, départ des Galeries Lafayette à Marne-la-Vallée.

Cette politique, en opposition avec la Région, est contreproductive et empêche de trouver une cohérence de logistique urbaine au niveau métropolitain.

C'est pourtant seulement en créant cette logistique métropolitaine que nous parviendrons à organiser et ensuite à réduire la circulation des poids lourds.

En parallèle et dans la même perspective, c'est la réglementation au niveau régional qu'il faut revoir en profondeur. Aujourd'hui, en effet, on compte 97 réglementations différentes en Ile-de-France. C'est inapplicable et c'est d'ailleurs pour cela qu'elles ne sont pas appliquées.

Quelle est la situation aujourd'hui, à Paris ? C'est qu'à n'importe quelle heure de la journée, quel que soit le jour de la semaine et quel que soit leur tonnage, on trouve des camions circulant dans tout Paris, y compris dans les rues les plus étroites.

Souvenez-vous de cette photo surréaliste qui est parue dans "Le Parisien" de cet énorme camion bloqué en pleine journée au croisement de la rue des Abbesses et de la petite rue Germain-Pilon dans le 18^e arrondissement le 22 octobre dernier.

On ne pourra pas parler sérieusement, nous le disons et nous le redisons, on ne pourra pas parler sérieusement de plan antipollution tant que cette situation inadmissible perdurera.

Une réglementation draconienne dans le cœur des villes doit être établie. Cela, évidemment, ne peut pas se faire sans qu'elle soit précédemment simplifiée et harmonisée sur l'ensemble de l'Ile-de-France.

Il faut combiner le développement des sites logistiques intra muros de proximité et assurer un transport de marchandises d'ampleur en réduisant l'impact environnemental des poids lourds.

Or, actuellement, la situation est la suivante : 87 % du tonnage dans Paris est livré par la route. Les poids lourds et les utilitaires représentent 20 % du trafic en Ile-de-France et ils sont responsables de 50 % des émissions de particules aux heures de pointe.

La fluidité de la circulation et l'accès à des axes structurants sont donc essentiels.

Cette fluidité nous amène tout naturellement à parler de la Seine. La Seine, elle est le seul axe actuellement non saturé en Ile-de-France, qui permet d'atteindre directement le cœur des villes.

C'est évidemment là que nous devons agir de façon massive et prioritaire pour développer des sites de logistique urbaine.

A l'image du projet de canal Seine-Nord initié par Jean-Louis BORLOO, nous disposons pour la région Capitale d'une chance énorme de transposer du tonnage de marchandises vers le fret fluvial.

C'est là qu'aurait dû se porter la vraie réflexion sur la Seine, et non pas seulement comme un espace de loisirs. Rendre la Seine aux Parisiens, comme vous le dites si bien, c'est avant tout redonner sa vocation initiale, celle de la batellerie.

Nous devons imaginer la batellerie moderne pour la région Capitale, mais il ne s'agit pas de le faire de façon isolée ou dans des petits projets isolés, il s'agit de le faire à grande échelle, à l'échelle métropolitaine, de façon cohérente et concertée.

Je regrette que la Ville se contente de projets symboliques dans ce domaine. Ce que vous proposez est très nettement insuffisant, la dimension du fret fluvial se résume au port du Gros-Caillou et de Beaugrenelle.

Pire ! Pour le projet de Voguéo, les 31 escales ne prévoient pas de compatibilité logistique pour le transport de marchandises. Je vous avais pourtant proposé un plan de Voguéo fret que vous avez négligemment repoussé.

La Seine doit pourtant impérativement devenir un axe majeur de transport de marchandises. C'est le moyen écologique par excellence qui n'a plus à faire ses preuves d'efficacité.

En conclusion, nous regrettons la faiblesse de vos propositions, Monsieur le Maire, elles manquent de souffle et ne peuvent satisfaire des élus responsables qui attendent une vraie politique de développement durable.

Comme vous le voyez, nous nous sommes attachés à faire des propositions concrètes et constructives que je développerai encore tout à l'heure dans le P.D.U. Nous espérons que vous saurez les prendre en compte pour le "mieux vivre ensemble" d'aujourd'hui que vous avez évoqué vous-même et que vous préconisez, et aussi pour dessiner durablement l'avenir des générations futures.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

L'amélioration de la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens, voilà ce qui est dit et démontré en substance dans cette communication.

De cette forte et ambitieuse volonté politique depuis 2001, la lutte contre la pollution à Paris aujourd'hui est une somme d'actes et de réalités qui s'inscrivent de manière indélébile dans notre paysage et les élues Républicaines et socialistes se félicitent de voir que nous continuons sur cette voie.

Chacun sait désormais que diminuer la pollution à Paris rime avant tout avec un souci de santé publique, avec une volonté de mieux vivre ensemble, avec le partage d'un espace de vie.

Oui, les travaux ont été et sont nombreux à Paris, il aura fallu des pelles et des pioches pour mettre en place les accès aux bus, aux vélos, le tramway sur les boulevards des Maréchaux, installer Vélib' et Autolib', créer de nouveaux espaces verts, offrir aux promeneurs des espaces comme la future nouvelle place de la République ou encore se réapproprier la Seine à la fois comme axe de transport maritime, mais aussi comme lieu de promenade dédié aux piétons, avec notamment l'ouverture prochaine des berges de la Seine.

On sait désormais que les trois quarts de l'énergie sont consommés en ville et que les trois quarts des émissions de gaz à effet de serre en proviennent.

Cette lutte, nous le savons, ne se mène pas seulement à Paris, pas seulement en France, mais au niveau international.

Vous avez d'ailleurs signé, Monsieur le Maire, le pacte des Maires contre le réchauffement climatique à Mexico en 2010 et ainsi désigné l'une des questions centrales du millénaire qui vient de s'ouvrir.

Beaucoup de choses ont été dites par nos collègues sur la voiture, la circulation, je voudrais pour ma part revenir sur la politique volontariste que mène notre Ville pour l'amélioration du bâti en matière de consommation énergétique et contre la précarité justement énergétique.

La majorité des logements aujourd'hui en utilisation ont été construits avant 1974, avec une performance énergétique bien inférieure aux logements construits plus récemment, notamment du point de vue de l'isolation et des systèmes de chauffage, ce qui a pour conséquence une plus forte consommation d'énergie pour obtenir un confort thermique acceptable.

Selon l'I.N.S.E.E., les dépenses d'énergie domestique sont surtout consacrées au chauffage pour 71 %.

Dans le cadre de son Plan Climat, la Ville de Paris travaille à l'amélioration des performances énergétiques du parc de logement social. Nous avons d'ailleurs un haut niveau d'exigence pour les nouvelles constructions avec une consommation inférieure à 50 kilowatts/heure par mètre carré et par an (celle-ci étant fixée à 80 pour les logements sociaux issus d'une réhabilitation).

Concernant la mise aux normes du parc existant, la Ville de Paris accorde des subventions pour les rénovations permettant un gain énergétique conséquent, cette subvention étant proportionnelle à la dimension énergivore du bâtiment avant travaux.

La Ville accorde également un financement pour l'amélioration des performances thermiques de l'enveloppe des bâtiments.

Concernant les logements d'habitation privée, la Ville a mis en place des dispositifs incitatifs pour engager les propriétaires des logements parisiens sur la voie de la rénovation énergétique, avec notamment les dispositifs "Copropriétés : Objectif Climat", en partenariat avec l'A.D.E.M.E. et la Région Ile-de-France.

Aujourd'hui, plus de 100 copropriétés ont réalisé un audit énergétique et une trentaine se sont lancées dans des travaux d'amélioration de leur patrimoine.

La Ville a lancé, par ailleurs, des opérations programmées d'amélioration thermique des bâtiments dès 2010 sur le territoire du 13^e arrondissement pour les ouvrages construits entre 1940 et 1981, une période de construction des bâtiments les plus énergivores et faciles à traiter. En perspective, sera lancée, au deuxième semestre 2013, une nouvelle O.P.A.T.B. sur les 1.800 immeubles de logements privés du 19^e arrondissement, construits depuis plus de 15 ans.

C'est donc une nouvelle façon d'envisager l'habitat, mais force est de constater que ce sont généralement les ménages les plus pauvres qui souffrent de cette mauvaise qualité énergétique dans les logements.

"L'enquête nationale logement" réalisée en 2006 par l'I.N.S.E.E. a relevé que 13 % des ménages français dépensent plus de 10 % de leurs revenus pour leurs dépenses d'énergie dans le logement. Pour la population ayant les plus faibles revenus, cette part monte à 36 % et, au sein de cette catégorie, 18 % des ménages ont une dépense énergétique qui dépasse 15 % du revenu.

D'autres ménages restreignent leur consommation malgré le froid. Cette précarité énergétique est d'autant plus importante pour les personnes âgées ou handicapées qui passent, du fait de leur état physique, plus de temps à l'intérieur de leur logement.

Certaines études décrivent aussi un comportement d'enfermement : on aère moins pour ne pas refroidir le logement, ce qui expose d'autant plus aux polluants intérieurs.

J'ai, comme d'autres élus, reçu en permanence des personnes venant nous rapporter des problèmes d'humidité et de moisissures, ou de fenêtres qui ne se ferment plus depuis des années, photos à l'appui, et inquiets pour eux ou leurs enfants en bas âge. Cela existe, hélas, encore aujourd'hui !

Or, l'exposition au froid ou la présence de moisissures ne sont pas sans risque pathologiques : atteintes cardiovasculaires, asthme, allergies. Ajoutons à cela le risque accidentel lié au mauvais état des installations de chauffage ou à l'utilisation d'appareils dangereux.

Afin de renforcer les aides disponibles, la Ville de Paris a proposé à l'A.N.A.H. d'expérimenter une aide aux syndicats de copropriétaires sur ce secteur de Paris où les risques de précarité énergétique sont avérés. Nous avons conscience que tous ces efforts pourraient être démultipliés, si des réformes structurelles avaient lieu, notamment celle ayant pour objectif de faire prendre en compte les investissements de long terme par les syndicats de copropriétaires.

La Ville de Paris a signé un Contrat Local d'Engagement avec l'Etat pour la mobilisation des aides du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique, géré par l'A.N.A.H. et dédié au traitement de la précarité énergétique. Au-delà de l'aspect travaux, les visites permettent d'apporter des conseils sur les usages et de donner aux habitants un kit permettant de petites économies sur l'électricité et l'eau comme les ampoules basse consommation, les multiprises à interrupteur, thermomètres et autres douchettes économiques.

Paris se mobilise donc et se bat contre toutes les précarités. Et je m'en félicite, car comme l'O.M.S. le dit dans sa définition de la santé, "le manque de confort est en soi une première atteinte à la santé".

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Denis BAUPIN.

M. Denis BAUPIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce qui est pratique, Monsieur le Maire, avec nos collègues de l'Opposition, c'est qu'ils sont totalement prévisibles. Ils en sont encore à la nostalgie pompidolienne, de l'époque où il fallait adapter la ville à la voiture. A côté

d'eux, l'Automobile Club apparaîtrait quasiment comme une organisation d'écologistes barbus et chevelus tant ils sont caricaturaux dans leur opposition !

Ils étaient contre le tramway, ils étaient contre les couloirs de bus, ils étaient contre les pistes cyclables et ils n'ont même pas vu qu'un peu partout ailleurs, dans toutes les villes du monde, y compris dans des villes dont les maires sont U.M.P., on réduit la place de l'automobile pour donner plus d'espace aux transports collectifs.

Heureusement que depuis 11 ans, nous avons entamé une politique de réduction de la circulation automobile et de priorité aux alternatives de transport.

S'ils étaient moins autocentrés, ils se seraient rendu compte que la mobilité s'est améliorée dans la ville, elle s'est améliorée pour tous ceux qui n'ont pas les moyens d'avoir une voiture.

M. François VAUGLIN rappelait, à juste titre, que les déplacements automobiles ont été réduits de 450.000 par jour. Dans le même temps, nous avons offert un million de places supplémentaires dans les transports collectifs, en bus, en métro, en tramway. C'est cela, l'alternative !

Mais il est vrai que, dans le même temps, nous avons eu un problème : c'est que le parc automobile s'est plus encore diésélisé. Nous avons aujourd'hui en France le parc automobile le plus diésélisé du monde.

Et je me permets de le dire à nos collègues de l'U.D.I. parce que, eux aussi, visiblement, ont la mémoire courte sur les politiques qui ont été menées, c'est à l'époque où M. BORLOO et Mme JOUANNO étaient ministres que l'augmentation de la diésélisation du parc a été la plus forte. Le dispositif de bonus-malus était une bonne idée, mais le refus que vous avez eu d'intégrer le critère des particules fines dans ce dispositif de bonus-malus a entraîné une augmentation de la pollution aux particules fines.

Aujourd'hui, nous devons continuer sur cette politique en marchant sur les deux jambes :

- d'une part, continuer à accroître les transports collectifs. Nous allons y revenir, au moment où nous allons parler du P.D.U.

- en même temps, réduire la diésélisation du parc et faire évoluer le parc automobile.

Nous devons intervenir pour faire en sorte qu'il y ait une véritable reconversion de l'industrie automobile. L'industrie automobile française, et d'ailleurs l'industrie automobile à travers le monde, est dans une situation extrêmement difficile ; ce sont les salariés de l'automobile, et les usagers de l'automobile par ailleurs, qui sont en train de payer l'incapacité des constructeurs à anticiper les évolutions nécessaires.

Et nous avons, notamment en France, donc, ce problème du diesel.

Ce problème du diesel, on doit le traiter localement et c'est le sens des propositions qui sont faites ici, mais on doit aussi le traiter nationalement. Si nous continuons à mettre en place un bonus pour les véhicules diesel, cela n'a aucun sens.

Je suis intervenu à l'Assemblée nationale la semaine passée pour demander que l'on supprime les bonus aux véhicules diesel parce que, si l'on continue à dire à nos concitoyens : "Vous faites un geste écologique en achetant un véhicule diesel", ils ne comprendront jamais pourquoi on en restreint la circulation. Donc, il faut agir des deux cotés en parallèle.

Parce que l'on est face à un problème de santé publique, cela a été rappelé par plusieurs orateurs. Heureusement que plus personne ne nie aujourd'hui que le diesel est néfaste pour la santé ! Mais est-ce que subventionner aujourd'hui, comme on le fait encore, le diesel, ce n'est pas aussi aberrant que si, par exemple, la Sécurité Sociale remboursait les achats de cigarettes ?

Nous devons faire en sorte d'agir au niveau national et d'agir au niveau local pour réduire cette pollution et que l'on ne nous dise pas, s'il vous plaît, que les constructeurs automobiles ont résolu le problème !

En matière de santé publique, franchement, faisons plus confiance aux médecins qu'aux constructeurs automobiles.

Aujourd'hui même, les véhicules diesel qui sont construits diesel n'ont pas résolu le problème des particules fines. Ce n'est pas par hasard si le Japon a interdit le diesel. Ce n'est pas par hasard si les Etats-Unis, qui ne sont pas un pays autophobe, comme j'ai entendu Madame DOUVIN parler d'autophobie tout à l'heure, les Etats-Unis ont décidé de ne pas donner davantage au diesel et, au contraire, d'avantager l'essence par rapport au diesel.

Donc, cette évolution est nécessaire. Nous devons travailler sur ce que peut être demain une voiture écologique.

J'ai demandé, à l'Assemblée nationale, à avoir un rapport sur cette question et à réfléchir comment on peut faire évoluer ces véhicules vers des véhicules qui soient moins consommateurs, plus sobres, qui roulent moins vite, qui soient donc moins dangereux et qui, en même temps, soient moins polluants.

Je le dis à tous nos collègues : évidemment que cette politique de transition doit avoir non seulement un aspect environnemental et économique mais aussi un aspect social. Il faut, en effet, accompagner tous ceux qui, aujourd'hui, ont des véhicules anciens ou polluants et qui les utilisent d'ailleurs assez peu, pour ceux qui ont des véhicules anciens parce que, finalement, ils n'en ont pas les moyens. Donc, il faut mettre en place des dispositifs qui vont dans le même sens, par exemple, la gratuité des transports collectifs pendant deux ans pour ceux qui abandonnent un véhicule polluant.

Enfin, dernier élément : sur la vitesse.

Mme DOUVIN nous dit : oui, mais on sait que, quand la voiture roule moins vite, elle pollue plus.

Mais quel aveu ! Quel aveu !

Quel aveu sur l'incompétence des constructeurs automobiles !

90 % des véhicules roulent en ville et c'est en ville qu'ils polluent le plus. Alors, est-ce qu'un jour, on va être enfin capable de nous construire des véhicules urbains ? C'est-à-dire des véhicules qui, à 30 kilomètres/heure, voire en dessous, causeront moins d'accidents, Yves CONTASSOT l'a dit à juste titre, feront moins de bruit et, en plus, pollueront moins.

D'ores et déjà, d'ailleurs, je veux vous rassurer, les études faites en Allemagne montrent que, même avec ces véhicules si mal calibrés, à 30 kilomètres/heure, on pollue moins parce que, finalement, il y a moins d'effet d'accordéon et moins de particules fines émises dans l'atmosphère.

Donc, nous devons poursuivre sur cette politique et nous devons la mener au niveau national et au niveau local, en coordination.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Donc, vive la voiture électrique ! Donc Autolib' !

J'ai bien le droit de faire des commentaires sympathiques !

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - A travers cette communication, Monsieur le Maire, à juste titre, vous estimez que la priorité numéro 1 est celle de la réduction de l'influence de la voiture sur l'espace urbain, principale source de pollution.

Néanmoins, pour nous, la question écologique ne saurait se déconnecter de la question sociale et ne saurait se limiter à des mesures de type environnemental. Et l'esprit général de la communication reste très axé sur une culpabilisation des individus qui utilisent leur voiture et évite, selon nous, la question centrale : pourquoi nombre de femmes et d'hommes n'ont toujours pas d'autre choix ?

Ainsi, la question très vaguement évoquée dans cette communication, mais qui a fait couler beaucoup d'encre déjà, celle du péage urbain en est, selon nous, symptomatique.

Paris voit converger chaque jour en moyenne 900.000 travailleurs quand 200.000 Parisiens se rendent à l'extérieur de Paris pour leur travail, pas par choix mais par nécessité. Les travailleurs des départements limitrophes, qui n'ont pas d'autre choix, au vu de leur salaire, que de se loger loin de Paris et souvent également loin de leur lieu de travail, seront les premières victimes de ce type de péage.

Nous ne le répèterons jamais assez : la Région Ile-de-France s'est développée au travers d'un aménagement du territoire concentrant des spécialisations de zones, dans une logique libérale de mise en concurrence des territoires : des zones d'ortoirs, des zones économiques riches en emplois, des zones commerciales. La spéculation immobilière y est reine et, au bout de la chaîne, ce sont toujours les mêmes qui se trouvent confrontés à des déplacements subis sans cesse plus longs. Quand on travaille pour un S.M.I.C., on ne choisit pas où on réside, on s'en va là où les loyers sont moins chers.

Alors, nous tenons à exprimer notre opposition radicale à toute mise en place de péages urbains, qu'ils soient situés aux portes de Paris ou sur les autoroutes métropolitaines, en direction des particuliers. Car c'est une mesure antisociale, qui pénalisera d'abord et avant tout les travailleuses et travailleurs qui subissent ces longues distances domicile-travail.

Ce type de mesure exonère, selon nous, à peu de frais l'énorme responsabilité de nos collectivités à repenser l'aménagement du territoire pour réduire ces distances subies. Quand va-t-on enfin prendre en compte les impératifs de relocalisation de l'emploi, du logement, des services publics dans chaque zone ? Cet objectif doit être celui de la Région Ile-de-France et de Paris au sein de "Paris Métropole", de façon étroitement liée avec la lutte contre les inégalités territoriales et la prise en compte des enjeux écologiques.

Cette ambition exige surtout l'abandon des politiques d'austérité et du gel des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales. Et, mes chers collègues, quand le maire de Sevran exige des parlementaires et des députés de son propre parti de s'opposer également aux politiques d'austérité et de voter de façon conséquente contre le budget 2013 qui poursuit leur asphyxie, car les problématiques dans ces départements-là sont tout à fait liées à ces questions de politique d'austérité, et si on veut absolument que les personnes du 93, qui subissent ces distances domicile-travail, ne subissent pas, en plus, ces pénalités sur le pouvoir d'achat, nous devons absolument aussi changer ces politiques-là.

Aussi, nationalement, pour lutter contre la pollution, on ferait bien d'abandonner aussi des projets scandaleux d'un point de vue écologique et économique, comme celui, par exemple, de l'aéroport Notre-Dame-des-Landes, car c'est une question nationale et non locale, et bien que situé à Nantes, mes chers collègues, ce projet a été justifié comme devant être articulé avec les aéroports parisiens, donc quand on parle de pollution, on doit s'en préoccuper. Les élus parisiens, soucieux de réduire nos empreintes carbone, devraient s'engager, enfin, contre ce projet aberrant.

Par ailleurs, nous devons nous préoccuper de la pollution subie, d'autant plus par les classes populaires qui habitent le long du périphérique sans l'avoir choisi. Il est impératif de poursuivre les couvertures du périphérique pour réduire ces pollutions et développer les revêtements les plus adaptés à la réduction des nuisances comme à la baisse des vitesses autorisées.

D'autres part, pointer du doigt les classes populaires propriétaires de véhicules plus polluants parce qu'anciens, les voitures de plus de 17 ans et les scooters de plus de 10 ans sans envisager quelles alternatives s'offrent à elles, relève, selon nous, toujours de cette culpabilisation individuelle, stigmatisant une fois de plus les classes populaires.

Combien de véhicules cela représente-t-il ? Ciblons, mes chers collègues, prioritairement les véhicules polluants type bus de tourisme ou de la R.A.T.P., et quand l'ensemble du parc correspondant aura été changé, à l'image de la volonté de la Ville avec son propre parc de véhicules, on pourra alors envisager la réalité relative aux particuliers.

Nous défendons pour les particuliers concernés, d'ailleurs, que soient envisagées, sous condition de ressources, des aides d'accompagnement pour l'achat de véhicules moins polluants de substitution, mais, surtout, nous réclamons des interdictions ciblant les véhicules de type 4x4 très polluants. Mes chers collègues, les riches polluent bien plus que les pauvres par leur mode de vie, mais, franchement, attaquons-nous également au maillage en transports en commun interbanlieues, à la désaturation des lignes actuelles de métro et de RER et à l'amélioration de leur fonctionnement.

La semaine dernière, vous le savez, sur la ligne du RER B, on a frôlé le drame ; pourquoi ? Parce qu'à force de réduire le personnel de maintenance, les pannes sont de plus en plus fréquentes, et dans cet esprit, nous déposons un vœu, pour que la R.A.T.P. cesse sa politique de réduction des effectifs. C'est valable aussi pour la S.N.C.F. La qualité des services publics nécessite des emplois en nombre et en rémunération correspondante.

Aussi, en plus de la qualité et de l'offre de transport public, nous devons agir sur le coût. Les transports en commun de proximité doivent être gratuits pour toutes et tous. Certaines villes le font, c'est donc possible ; ayons l'audace de la rupture dans ce domaine, pour instaurer un droit à la mobilité pour toutes et tous !

Mais que fait le Gouvernement ? Il vient de décider, au contraire, la hausse de la T.V.A., impôt totalement injuste, et notamment sur les transports, en la faisant passer à 10 % ?

Nous demandons donc, au contraire, que la T.V.A., en attendant la gratuité, soit instaurée à 5 % sur les transports en commun comme sur les produits de première nécessité.

Concernant le transport de marchandises, nous souscrivons pleinement à la mise en place d'une écotaxe poids lourds sur le périphérique et au développement des espaces de logistique urbaine diversifiés (gare fret, voie fluviale,

tramway fret), mais nous devrions également interpeller la S.N.C.F. et le Gouvernement pour que le fret ferroviaire devienne enfin une priorité nationale, alternative au tout camion qui est source de tant de pollution.

Mais, là aussi, la réduction des distances de transport de marchandises implique une planification écologique par des relocalisations d'activités par ailleurs créatrices d'emplois. Au lieu de cela, le Gouvernement veut privilégier, dans des politiques relatives à la compétitivité directement soufflées par le M.E.D.E.F., l'obsession des exportations et la baisse du coût du travail. C'est une aberration écologique, sociale et économique.

Enfin, pour finir, les pollutions sont multiples, nous avons largement parlé à la fois des pollutions liées à la prolifération de la publicité et des pollutions liées aux expositions aux ondes magnétiques dans des précédentes séances du Conseil de Paris ; nous devrions être plus ambitieux sur ces dossiers et exiger nationalement des encadrements par la loi pour réduire l'impact de ces nuisances et cesser cette course folle consumériste.

Pour conclure, la lutte contre la pollution sous toutes ses formes ne peut se limiter à des politiques de type environnemental, montrant du doigt des comportements individuels. Encore faut-il mettre en place un cadre de société qui rende les alternatives possibles et repenser l'ensemble de notre mode de développement : réaménagement du territoire, rénovation et isolation thermique, relocalisation et circuit court, développement du fret ferroviaires, instauration de gratuité dans les transports, autant de mesures radicales et concrètes que l'Etat et l'ensemble de nos collectivités peuvent mener, autant de mesures qui inscriraient nos politiques municipales, régionales et nationales dans une démarche écosocialiste en rupture avec les logiques libérales, capitalistes et productivistes, hélas toujours à l'œuvre, malgré le changement de Gouvernement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Juste dans les temps !

Monsieur LECOQ, tout en disant au groupe U.M.P.P.A. que vous avez beaucoup d'inscrits encore dans un temps limité.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Vous voulez que je parle peu, alors ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, vous vous débrouillez avec vos collègues.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Je parlerai moins que Mme SIMONNET et plus lentement.

Monsieur le Maire, chers collègues, permettez-moi, tout d'abord, de vous dire mon regret quant au titre que vous avez donné à votre communication : vous la qualifiez de "lutte contre la pollution", alors qu'il s'agit beaucoup plus et davantage de lutter contre les pollutions.

Mais, là encore, une pollution considérable manque à l'appel ; c'est pourtant une nuisance de tous les instants, qui peut fondre sur nous à chaque instant ; je veux parler du bruit, Monsieur le Maire, dont votre communication ne dit rien et auquel vous restez sourd.

Alors, chacun l'aura compris, vous désignez votre principal ennemi dès les premières phrases de votre communication : la voiture, objet de tous les maux et de tous vos fantasmes.

A vous lire, vous faites presque plus fort que le tandem BAUPIN-CONTASSOT, aux manettes lors de votre première mandature. Entre 2008 et 2011, vous avez mené, épaulé par votre adjointe d'alors, une politique plus équilibrée, mais depuis l'année dernière, vous vous lâchez, vous abandonnez la nécessaire mesure du Maire pour des slogans assénés aussi péremptoirement qu'ils sont faux !

Même si nous souhaitons, évidemment, comme vous, que la pollution recule et que la qualité de l'air s'améliore, cessez de raconter des balivernes ! C'est en France, avec le Japon, que l'on vit le plus longtemps, et c'est en Ile-de-France et à Paris que l'on trouve le plus de centenaires.

Deuxième contrevérité, les particules fines, qui sont, effectivement, à haute dose, un danger pour notre santé, et notamment pour les asthmatiques, savez-vous où on en trouve le plus ? Savez-vous, Monsieur le Maire ? Dans le métro, où la qualité de l'air est très mauvaise, les particules fines étant générées, entre autres, par le frottement des bogies des wagons sur les rails.

C'est aussi la R.A.T.P. qui détient la palme de la pollution, avec un parc d'autobus vieillissants et utilisant un diesel lourd ; vous en parlez dans votre communication.

En réalité, votre politique de déplacements depuis 10 ans est le fruit d'une improvisation totale, menée sans plan directeur et sans cohérence. De fait, elle est incohérente, illisible, voire dangereuses. Vous avez multiplié les coûts, les effets d'annonce, les aménagements douteux, voire dangereux, de ceux illisibles du boulevard du Port-Royal ou de Montparnasse, où des gens ont perdu la vie, jusqu'au boulevard Magenta, où les cyclistes évitent les piétons qui, eux-mêmes, évitent les motos.

Votre paranoïa anti-voiture s'est traduite par une augmentation de la pratique du vélo, certes, mais, surtout, par une explosion du nombre de deux-roues motorisés, beaucoup plus bruyants et même polluants que nombre d'automobiles, mais avec la fermeture des voies sur berges de la rive gauche, vous allez vous surpasser, atteignant sans doute votre nirvana, mais démontrant surtout votre incapacité à saisir, à comprendre les impératifs d'une ville-capitale où, malheureusement, les transports en commun, et contrairement à votre communication béate, sont en crise - d'ailleurs l'oratrice précédente l'a affirmé avec justesse - et vont le rester malheureusement pendant plusieurs années.

Vous l'avez compris, Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous ne souscrivons pas à cette communication fourre-tout. C'est une tout autre politique que nous souhaitons mener au printemps 2014.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne vais pas vous répondre sur le fond, mais permettez-moi de sourire quand vous voyez dans la période récente une forme de rupture amplifiée avec ce qui précédait puisque, quand je menais la politique qui précédait, vous teniez déjà des propos tout aussi virulents.

Depuis le début, il y a deux conceptions de la ville, l'une que moi je qualifierais conservatrice, et l'autre, de réformatrice.

La parole est à M. DARGENT.

M. Claude DARGENT. - Monsieur le Maire, chers collègues, la Droite essaye de nous faire croire, depuis le début de cette séance, que les mesures qui nous sont proposées aujourd'hui constituent les premières initiatives de la Municipalité parisienne en matière de lutte contre la pollution.

A l'évidence, pour quiconque qui suit avec attention les débats du Conseil de Paris, il s'agit d'une contrevérité flagrante. Ce dont il est question aujourd'hui, c'est en fait d'une nouvelle phase d'une politique engagée dès 2001.

Dès votre élection, Monsieur le Maire, la Ville de Paris a en effet conduit une lutte énergique contre la pollution atmosphérique. Il faut le rappeler ici, une des lignes de force du programme que vous souteniez alors et qui avait pris comme nom, ce qui n'est pas indifférent pour notre débat, "Changeons d'ère", une de ses lignes de force était un nouveau partage de l'espace public en matière de déplacements. Il s'agissait de sortir du tout automobile qui prévalait sous les mandatures précédentes.

Eh bien, c'est ce qui a été fait. Et il faut commencer par cette première vérité. Non pas évidemment, Madame DOUVIN, que nous soyons autophobes, que nous témoignions d'une hostilité de principe à ce mode de déplacement parfois indispensable, mais il était nécessaire d'offrir des alternatives qui manquaient aux Parisiens qui souhaitaient ne plus utiliser leur automobile.

La voiture individuelle n'est pas une bonne solution de déplacement dans les milieux urbains denses, alors qu'elle est, par exemple, irremplaçable dans d'autres parties du territoire. Sa contribution à la pollution atmosphérique est évidente, même si ce phénomène a aussi d'autres facteurs.

Au fur et à mesure de la mise en place de ces alternatives, en matière de déplacements depuis onze ans, il faut le constater, les comportements des Parisiennes et des Parisiens ont montré combien leur attente était forte dans ce domaine. Le succès a été clairement au rendez-vous : croissance de la fréquentation des bus, notamment des Mobiliens plus nombreux et plus réguliers ; inauguration de la première et bientôt de la deuxième section du tramway ; prolongement de lignes de métro ; création de plusieurs minibus électriques de quartier ; grand succès de Vélib' que l'on considère aujourd'hui comme acquis, mais cela ne l'était pas à l'origine ; aujourd'hui, montée en puissance prometteuse d'Autolib'. Le réaménagement d'espaces publics parisiens a accompagné ce processus et se traduit actuellement, par exemple, sur les voies sur berges et sur la place de la République.

La circulation automobile a ainsi diminué en dix ans, comme vous l'avez rappelé. En parallèle, il faut le souligner, le taux de détention d'automobiles reculait dans la Capitale et devenait clairement minoritaire. La majorité des ménages parisiens, on le sait trop peu, n'a pas de véhicule en 2012.

A noter qu'on observe un processus dans le même sens dans la plupart des grandes agglomérations européennes : c'est la direction que prend le développement urbain en Europe ; c'est un des constats récurrents de l'association "Impact" qui regroupe les capitales européennes sur la question des déplacements et où je représente

notre ville. Même si les rythmes peuvent varier d'une ville à l'autre, la Gauche est en général plus volontaire que la Droite en la matière.

Les résultats de cette politique, en matière de pollution atmosphérique, ont été tangibles. L'étude, qui reste aujourd'hui la seule référence valable d'Airparif, il y a quelques années en témoignait. Bien sûr, les progrès techniques ont contribué à cette évolution, mais il serait dérisoire de ne pas y voir aussi l'effet de la politique municipale de lutte contre le tout voiture.

La délibération DVD 184 propose d'ailleurs de réitérer cette étude en l'élargissant à la pollution par les particules, parce que c'est évidemment l'évolution négative du parc automobile en matière de diesel qui doit aussi être prise en compte, comme le rappelait Denis BAUPIN.

Mais il nous faut aujourd'hui aller plus loin et lancer une nouvelle étape dans la lutte contre la pollution atmosphérique liée aux transports dans la Capitale. Plusieurs mesures nous sont aujourd'hui proposées. Au-delà de la continuation de l'indispensable réduction globale de l'automobile, au profit d'autres modes de déplacement, les études établissent d'abord que la pollution concerne surtout certains véhicules. Et pour lutter contre ce phénomène, le dispositif reconsidéré des zones d'actions prioritaires pour l'air peut constituer un outil puissant.

Paris fait donc une proposition, qui devrait être discutée et évaluée, d'interdiction des véhicules les plus anciens. Sur les effets sociaux de ces mesures, il faut d'abord souligner que beaucoup des Parisiens les plus modestes n'ont pas de véhicules et circulent d'abord en transports en commun, mais les mesures d'accompagnement social envisagées apportent des solutions à cette objection au demeurant pertinente pour ceux des Parisiens qui demeurent concernés et le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés s'en félicite.

En second lieu, en 2009, comme le souhaitait la Ville de Paris dans le cadre du Grenelle de l'environnement, est instauré le cadre légal permettant de mettre en place l'éco-redevance poids lourd nationale.

Cette taxe, qui vise à faire payer aux camions de transports de marchandises de plus de 3,5 tonnes l'usage de réseaux routiers actuellement gratuits, est également prévue dans le cadre du boulevard périphérique, ce dont il faut se féliciter. La Ville attend une recette nette de l'ordre de 18 millions d'euros de cette taxe, mais surtout elle contribue à rééquilibrer le coût des différents modes de déplacement et permettra le financement de nouveaux aménagements.

En troisième lieu, la politique de création d'alternatives à la voiture individuelle inclut les taxis qui profitent, dès l'origine, des couloirs destinés aux autobus. Il s'agit ici aussi de les aider à développer des technologies propres. La Ville le fait déjà en subventionnant le rachat de véhicules hybrides, mais il s'agit aujourd'hui d'aider également la Société du taxi électrique parisien qui s'est rapprochée de la Ville de Paris pour mettre en place une offre de taxis totalement électriques. A terme il s'agit d'une flotte de 200 voitures appuyée par une recharge rapide.

En effet, les voitures électriques, nous le savons, actuellement sur le marché, ne disposent que d'une autonomie de l'ordre de 100 kilomètres, alors qu'un taxi parisien parcourt près de 300 kilomètres par jour. D'où l'idée d'utiliser les parc de surface de la SAEMES pour installer des recharges de ce type.

D'autres mesures reçoivent le soutien plein et entier du groupe socialiste et radical de gauche. Il s'agit d'abord de la modération de la vitesse dans Paris. Oui, il faut que cette vitesse diminue, à la fois pour lutter contre la pollution mais aussi contre les accidents. Oui, il y a de la violence routière à Paris. Ces pourquoi les zones 30 doivent être accrues, tout particulièrement autour des écoles et dans les quartiers résidentiels. Et la réduction de la vitesse sur le périphérique est une excellente chose.

Chers collègues, pour conclure, la politique volontaire de déplacement conduite depuis 2001 prépare notre ville au défi du XXI^e siècle et constitue un outil majeur de lutte contre la pollution.

Comme en matière de développement du logement social dans la Capitale, la position de la Droite parisienne sur le sujet est extraordinairement ambiguë. Elle ne peut pas dire qu'elle est contre son principe évidemment, mais elle s'oppose chaque fois qu'elle le peut à ses modalités d'application.

Evidemment la Droite n'est pas contre la lutte contre la pollution, mais elle pousse des cris d'orfraie dès que la Municipalité est contrainte de supprimer quelques places de stationnement pour créer un couloir de bus ou une piste cyclable, élargir les trottoirs ou implanter des stations Vélib' ou Autolib'. Ou bien quand la Municipalité crée le tramway, institue "Paris Plage" ou "Paris Respire" en fin de semaine ou réaménage les voies sur berges. A chaque fois, la Droite nous prédit l'apoplexie en matière de circulation automobile, à chaque fois les faits la démentent.

J'écoutais encore Mme DOUVIN. Elle reconnaît la contribution des poids lourds à la pollution mais parle de triple peine à propos des mesures envisagées les concernant. Il faudrait savoir.

Pour ce qui le concerne, le groupe socialiste, radical de gauche refuse ces positionnements tactiques et fondamentalement contradictoires. Parce qu'il veut lutter contre la pollution atmosphérique, il en prend les moyens. La fin du tout automobile à Paris fait partie de cela, c'est pourquoi notre soutien à la politique de diversification des déplacements dans la Capitale menée depuis 2001 est total.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur DARGENT.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans les quelques minutes qui me restent, je vais concentrer mon intervention sur l'un des polluants les plus nocifs, auquel ont affaire les Parisiens, qui sont les particules fines issues des moteurs diesel et sur lequel nous avons déposé cinq vœux lors de ce débat.

Comme cela a déjà été souligné par plusieurs orateurs, les moteurs diesel sont l'une des principales sources d'émission des particules fines dans l'atmosphère francilienne. Ils émettent également de grandes quantités de dioxyde d'azote, gaz qui est responsable de maladies respiratoires et cardiovasculaires graves.

Chaque jour, près de 2,5 millions de déplacements en voiture sont effectués à Paris et la pollution aux particules expose, selon Airparif, plus de 1,8 million de Franciliens.

A Paris, cette pollution est la cause d'une perte moyenne de six mois de durée de vie pour les habitants de Paris. Chaque Parisien risque de voir sa vie diminuée de six mois à cause du diesel. C'est quand même un risque majeur pour la santé de nos concitoyens et de nos concitoyennes.

Comme l'a dit Denis BAUPIN, la France détient un triste record, celui du parc automobile le plus diésélisé du monde, avec près des deux tiers des véhicules en circulation. Au niveau national, on évalue à 42.000 le nombre de décès chaque année imputables à ces motorisations.

Enfin, je le redis, cela a été dit par plusieurs orateurs, mais c'est bien que cela soit répété, on le sait maintenant avec certitude puisqu'un centre lié à l'organisation mondiale de la santé l'a déclaré il y a quelques mois : les voitures diesel sont cancérigènes certains pour les humains et nous devons prendre des mesures d'urgence pour mettre à l'abri nos concitoyens et concitoyennes.

Les dangers sanitaires des émissions de particules par les motorisations diesel sont connus et chaque nouvelle étude ne fait que confirmer la précédente. Il est donc urgent d'agir. Certains pays l'ont déjà fait, moins diésélisés que le nôtre, c'est vrai, comme le Japon par exemple, qui a interdit totalement cette motorisation.

Cette technologie est donc dangereuse pour notre santé à tous mais continue pourtant d'être avantagée par les politiques publiques qui, via des réductions fiscales, permettent d'abaisser le prix d'achat du carburant. D'ailleurs, c'est une fausse bonne aide aux automobilistes. Une récente étude de l'U.F.C. "Que Choisir" a démontré que malgré ces avantages fiscaux, le diesel n'est pas un choix rationnel pour tous les conducteurs qui font moins de 20.000 kilomètres par an, ce qui est, je pense, le cas de l'immense majorité des Parisiens qui ont une voiture. S'ils ne font pas des déplacements quotidiens, ils n'arrivent pas à ce chiffre. Il n'y aurait plus aucun argument favorable au diesel, mauvais pour la santé, mauvais pour l'environnement et mauvais pour le pouvoir d'achat.

Monsieur le Maire, vous l'avez montré par cette intervention et par d'autres auparavant, vous êtes sensibilisé à la question des pollutions atmosphériques, et du diesel en particulier. L'Exécutif parisien a pris depuis quelques années des mesures intéressantes en ce qui concerne les achats par la Ville.

Cependant, cela reste insuffisant au regard des enjeux. La Ville de Paris se doit d'être exemplaire et d'impulser le changement auprès de ses partenaires.

D'autant plus que des alternatives existent déjà. Celles-ci doivent être favorisées par la Ville de Paris, mais aussi par l'ensemble des collectivités de la zone dense francilienne. Mais toutes ces actions ne sauraient être menées à bien sans qu'il soit au préalable mis un terme aux incitations fiscales favorables au diesel.

Je vais vous présenter rapidement ces cinq vœux.

D'abord, nous demandons que la Ville de Paris, quand cela est possible - car malheureusement, parfois, l'alternative n'existe pas encore - n'achète plus de véhicules diesel. On le fait déjà en partie mais on doit encore amplifier et systématiser cette action.

Nous demandons, et je crois que vous en êtes d'accord, à la R.A.T.P. d'acquérir à chaque fois que cela est possible du matériel roulant motorisé n'utilisant pas le diesel.

Nous souhaitons aussi qu'une charte soit initiée avec les agences parisiennes de location de voitures pour que celles-ci s'engagent à ne plus louer d'ici un an de véhicules à moteur diesel dans la Capitale.

Nous souhaitons aussi, concernant les taxis, qu'une charte soit initiée avec les sociétés parisiennes de taxis pour qu'un engagement soit pris visant à substituer progressivement des véhicules propres aux véhicules à moteur diesel.

Nous souhaitons aussi que la Ville relance son dispositif visant à inciter les taxis à acquérir des véhicules moins polluants. J'ai appris avec effarement à l'occasion de la préparation de ce débat que la prime à l'achat de véhicules diesel (sic) pour les taxis avait été supprimée il y a deux ans. Je pense que c'est une erreur.

Le Maire de Paris doit aussi interpeller le Gouvernement sur la nécessaire et urgente dédiésélisation du parc automobile français en incitant notamment les automobilistes à choisir d'autres motorisations que le diesel.

Monsieur le Maire, pour conclure, la plupart de vos propositions vont dans le bon sens mais sont encore trop timides. Ce n'est pas moi qui le dit, mais le président de l'association "Santé environnement France" qui, ce matin le déclare dans "Le Parisien" : "Malheureusement, ces mesures ne feront que trop peu baisser la pollution".

Si nous voulons un jour radicalement faire baisser le niveau de pollution atmosphérique à Paris, il faudra prendre des mesures radicales, oser le faire et les coordonner aux niveaux local, régional et national.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame DATI, vous avez la parole.

Mme Rachida DATI, maire du 7^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la lutte contre la pollution est une préoccupation majeure de l'ensemble de nos concitoyens, mais également des entrepreneurs. Ils sont 8 sur 10 à penser aujourd'hui qu'il faut agir pour faire de Paris une ville écologique. Or, dans les diverses études, tant nationales qu'internationales, le volet environnemental déclassé Paris, qui se retrouve ainsi classée dixième et dernière ville de France en raison de sa mauvaise qualité de vie et d'une qualité environnementale insuffisante dans un panel datant de 2010.

Par exemple, vous avez choisi le site des Maréchaux pour faire rouler le tramway alors que cette solution était la moins-disante environnementale. En effet, en retenant un tracé sur les boulevards des Maréchaux, le tramway capte environ deux fois moins d'utilisateurs de la voiture que si vous aviez réouvert la ligne existante de la Petite Ceinture. D'ailleurs, elle n'aurait pas gêné la circulation.

Au lieu de développer les transports souterrains qui transportent le plus de voyageurs, vous avez fait porter tous les investissements sur les bus, qui roulent au diesel et qui polluent.

On constate que le principal émetteur de particules fines en Ile-de-France n'est pas le trafic routier mais les constructions, qui émettent 37 % des particules les plus fines.

Le bruit est certainement la principale nuisance ressentie par les Parisiens. En créant des embouteillages, en fermant les voies sur berges, vous augmentez les nuisances, en particulier sonores, à tout moment de la journée.

Au bruit des moteurs des voitures, s'ajoute celui des deux-roues motorisés, particulièrement sonores, dont la proportion a plus que doublé en dix ans et qui sont très polluants.

Les conséquences du bruit sont scientifiquement établies. Le coût est élevé en premier lieu pour les particuliers qui en souffrent mais aussi pour la collectivité et les entreprises.

Aussi, Monsieur le Maire, adoptez une stratégie méthodique d'amélioration de notre environnement et de notre qualité de vie qui préserve le tissu économique.

La pollution a des origines et des effets, comme d'ailleurs le nuage de Tchernobyl à son époque, qui s'affranchissent facilement des frontières, notamment celle du périphérique, d'où l'importance de concerter les actions à l'échelle du Grand Paris, comme l'a très bien suggéré Jean-Marie LE GUEN.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne fais aucune interprétation politicienne ! Politicienne, j'ai dit !

Pour le reste, Madame DATI, il faudra actualiser vos données, parce qu'en matière de qualité de vie - je n'ai pas dit qualité de l'air -, les études internationales mettent Paris en tête, dans le peloton de tête des villes les plus attractives, y compris sur le plan économique. Je vous enverrai les études en question.

Madame CHARNOZ, vous avez la parole.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme l'ont précisé les orateurs précédents, cette communication aborde un sujet fondamental. La lutte contre la pollution pour préserver la qualité de l'air est en effet une question de santé publique majeure.

Notre collectivité, depuis 2001, avec la volonté qui la caractérise, met en œuvre de nombreuses actions pour réduire la pollution.

Diminuer le trafic automobile en est une illustration. Paris n'a plus d'industrie et ce sont donc les véhicules qui sont devenus la principale cause de pollution, n'en déplaise à Mme DOUVIN.

L'aménagement des voies sur berges, qui libère enfin de l'espace public aux piétons et aux cyclistes, s'inscrit dans une politique de partage de l'espace public, était une excellente mesure pour une ville plus saine et plus humaine.

Autre exemple de notre action pour diminuer la pollution, notre Plan Climat qui, par l'amélioration de l'isolation, diminuera le rejet de CO2 dans l'atmosphère liée au chauffage.

La communication, mes chers collègues, qui vous est proposée aujourd'hui, revient sur ce bilan et démontre notre volonté de toujours aller plus loin pour que Paris reste une ville où il fait bon vivre, et ce, malgré l'hyperdensité urbaine.

Je souhaiterais dans ce cadre cibler mon intervention plus précisément sur trois délibérations rattachées à la communication.

La première concerne l'avis de notre Conseil sur le projet de Plan de protection de l'atmosphère présenté par le Préfet de Région. Les deux autres concernent les signatures de conventions avec l'association "Airparif", respectivement sur l'évaluation de l'impact sur la qualité de l'air, de la politique de déplacement de notre collectivité, et sur une étude préliminaire pour la conception d'un réseau de mesure de CO2.

Comme l'indique la délibération concernant le Plan de prévention de l'atmosphère, la loi reconnaît à chacun le droit de respirer un air sain, et c'est à l'État de fixer les objectifs en termes de qualité de l'air et les moyens à mettre en place pour atteindre ces objectifs.

Or, comme l'ont bien souligné certains des orateurs précédents, en Ile-de-France, la qualité de l'air n'est pas conforme aux directives européennes, pour notamment deux polluants : les particules issues des sources fixes - combustion industrielle, installations de chauffage - et mobiles - moyens de transports -, ainsi que le dioxyde de carbone, polluant d'origine principalement automobile.

Par ailleurs, la France est toujours engagée dans un contentieux pour non-respect des valeurs limites et est susceptible d'être condamnée à une lourde amende par la Commission européenne.

Cette révision du P.P.A. est donc l'occasion de faire un bilan et de proposer des réponses à l'échelle régionale, et à l'horizon 2020, aux graves questions de santé publique qui sont posées étant donné l'exposition trop élevée de la population à un air de mauvaise qualité.

C'est pourquoi le projet de P.P.A. comprend 27 mesures, dont :

- 11 mesures réglementaires relevant presque toutes de la compétence des Préfets ;
- 5 actions incitatives qui sont plutôt du ressort des collectivités, comme la restriction des véhicules les plus polluants dans le cœur dense de l'agglomération ou l'organisation d'une conférence régionale sur la réduction des émissions liées au trafic routier ;
- 7 autres mesures d'accompagnement visant à sensibiliser les publics ;
- 4 propositions d'étude d'évaluation de mesures pour améliorer la qualité de l'air.

Il ne s'agit pas ici de détailler chaque mesure, mais de saluer un document riche qui va dans le bon sens. Il vous est proposé, chers collègues, de délibérer sur un avis favorable accompagné de remarques dont nous souhaiterions qu'elles complètent la version finale du plan de prévention de l'atmosphère.

En effet, nous souhaitons des mesures encore plus volontaires pour diminuer plus rapidement la pollution.

Par exemple, Paris a fait des efforts depuis 2001 pour réduire la place de l'automobile, développer les transports en commun et les circulations douces ou favoriser l'émergence des véhicules électriques à une échelle importante.

Nous devons franchir aujourd'hui une nouvelle étape, une étape plus ambitieuse encore dans la lutte contre la pollution, comme passer par exemple de 80 à 70 kilomètres/heure sur le périphérique ; proposition, Monsieur le Maire, que vous portez depuis 2001 et évoquée lors des questions d'actualité du précédent Conseil de Paris.

Diminuer la vitesse réduit la pollution, mais aussi les nuisances sonores des 100.000 riverains du périphérique et accroît la sécurité des automobilistes.

Il s'agit donc que l'Etat, comme acteur central, puisse accompagner plus directement les collectivités dans leur lutte contre la pollution. Cela passe par l'adoption de nouvelles dispositions législatives et réglementaires dont nous avons besoin pour faire respecter et appliquer les mesures permettant une préservation de la qualité de l'air à des niveaux acceptables.

Le dispositif des Z.A.P.A., zones d'action prioritaires pour l'air, imaginé en 2010 - et, visiblement, nos collègues de l'U.M.P. en sont encore nostalgiques -, conçu par le Gouvernement Sarkozy-Fillon pour éviter une condamnation trop lourde de la France pour non-respect des seuils de pollution, a démontré que ce dispositif était inapte contre la pollution et pénalisait essentiellement les véhicules anciens.

Paris souhaite une remise à plat des Z.A.P.A. et l'annonce d'un comité interministériel faite par la Ministre de l'Ecologie est une étape vers le changement.

Nous souhaitons que les Z.A.P.A. portent sur des territoires pertinents. A Paris, nous proposons une zone allant jusqu'à l'A86, l'A86 comprise. Nous proposons également une progressivité dans la mise en œuvre et un accompagnement social des plus modestes pour changer leurs véhicules.

Nous souhaitons également soumettre au débat la question du diesel, sachant que 60 % des véhicules roulent au diesel, et qu'ils sont l'une des principales causes de pollution aux particules.

La suppression des avantages fiscaux lors de l'achat d'un véhicule diesel doit être posée.

Nous souhaitons également que le Gouvernement légifère pour permettre aux villes qui le souhaitent de mettre en place une écotaxe "poids lourds" sur le périphérique ou sur les autoroutes.

Le projet P.P.A. pourrait également proposer une accentuation du développement de nouveaux modes de déplacement, l'élaboration d'une logistique fluviale et ferroviaire durable.

Par ailleurs, la pédagogie, l'adhésion et la compréhension des citoyens est incontournable dans la mise en place de ces mesures. Il faut donc développer à une large échelle des dispositifs de sensibilisation et de communication du public sur la qualité de l'air pour déclencher une vive prise de conscience des enjeux et faire ainsi accepter des mesures qui, parfois, au premier regard, paraissent excessives, voire punitives.

Pour finir, je souhaiterais revenir sur les deux délibérations également rattachées à la communication, qui concernent les conventions avec AIRPARIF et je vous invite cette fois à les voter sans réserve.

Il s'agit, d'une part, d'une délibération DVD 184 qui porte sur une nouvelle évaluation des émissions globales d'oxyde d'azote à Paris. Cela nous permet de rappeler que ces émissions ont diminué de 32 % entre 2002 et 2007 et qu'il s'agit ainsi de réactualiser cette étude et de l'enrichir d'une analyse sur les particules.

La deuxième délibération DEVE 85 est relative à une étude préliminaire de conception d'un réseau de mesures du CO2. Ce projet doit permettre de valider un certain nombre de choix scientifiques et technologiques en matière d'équipements de mesure, mais aussi de développer des outils de modélisation informatiques.

Je tenais, mes chers collègues, à mettre en valeur ces deux projets avec Airparif, car c'est par les mesures, les études et les bilans que nous pourrions agir efficacement pour améliorer les conditions environnementales.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette communication riche d'enseignements et porteuse de préconisations nous démontre que notre mobilisation ne doit pas faiblir si nous voulons léguer un environnement sain aux générations futures de Parisiennes et de Parisiens.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Moi aussi, je vous remercie.

La parole est à M. d'ABOVILLE.

M. Gérard d'ABOVILLE. - Merci, Monsieur le Maire.

Votre communication sur la lutte contre la pollution est une nouvelle fois l'occasion d'une charge contre l'ennemi obsessionnel, l'automobile, dont je reconnais les nuisances en général, mais qui, au plan de la pollution, ne représente, comme cela a été rappelé, que 7 % de la pollution globale.

Si vous reconnaissez, dans la communication écrite, que c'est grâce aux progrès des carburants et des moteurs que plusieurs polluants majeurs ont quasiment disparu de l'atmosphère parisienne (le dioxyde de soufre, le benzène, le plomb), vous laissez entendre sans complexe, comme vous venez de le faire ce matin, que nous devons ce résultat heureux à l'action municipale, alors que, nous le savons tous, il est dû à l'application par la France de directives européennes.

Vous prônez une "politique de stationnement dynamique" favorisant l'arrêt de certains véhicules considérés comme prioritaires, incluant les travailleurs en décalé, les professionnels mobiles, les résidents, mais que reste-t-il ? Croyez-vous sérieusement qu'il y a des automobilistes qui circulent dans Paris pour le simple plaisir de rouler en voiture ?

Vous proposez des interdictions de circuler pour les véhicules les plus anciens obligeant les automobilistes aux revenus les plus modestes à revendre une voiture qui, bien entretenue, ne pollue pas plus qu'une autre mais qui verra sa valeur de revente anéantie.

Quant aux deux-roues, comme l'ont dit certains de mes collègues, l'engouement pour ce mode de transports, dont la contribution à la pollution générale, reste à mesurer - je rappelle qu'ils ne marchent pas au diesel et, compte tenu de la brièveté de leurs déplacements -, cet engouement est dû aux difficultés de circulation que votre politique a engendrées, ainsi qu'à l'inadaptation des transports en commun, et j'ajouterai : à la pénurie des taxis, une question que vous éludez.

Vous justifiez une demande de contrôle technique pour ces véhicules pour des motifs notamment, dites-vous, de sécurité ; un argument qui, c'est le cas de le dire, ne tient pas la route !

Essayez donc de rouler avec un scooter aux pneus lisses ou avec une moto au freinage déficient et, à la première pluie, vous serez par terre ! Tous ceux qui connaissent la question savent qu'une infime minorité des accidents qui les concernent, moins de 0,7 %, sont dus en un défaut d'entretien. Ce ne sont pas les véhicules qui font les accidents mais les comportements. Et les seuls à lier accidentologie et ancienneté ou mauvais état, pour les deux-roues, sont les lobbys des sociétés qui assurent les contrôles techniques, attirés par l'appât d'un fromage alléchant.

Quant aux normes de pollution et de bruit de ces engins, elles sont fixées de façon stricte à l'échelon européen. S'il y a des deux-roues qui dépassent, souvent très largement, les normes de bruit, il ne s'agit pas d'un problème de vieillissement ou d'entretien mais d'un problème de police, avec des engins trafiqués, avec des échappements illégaux que les propriétaires auront beau jeu de remplacer, le temps de passer la visite de sécurité, par leur échappement d'origine.

Absents de ce plaidoyer pour une Capitale débarrassée de la voiture, les bateaux de transports de passagers ! Et pourtant, que n'avons-nous pas entendu lors du débat sur les voies sur berges, où ces derniers étaient présentés, en toute mauvaise foi, comme un mode de transport alternatif providentiel. Je cite vos mots de l'époque : "une offre encore plus performante, avec la mise en place d'un véritable réseau de transport public fluvial sur le bief parisien", alors que, nous le disions déjà, cette offre ne pouvait concerner qu'une clientèle marginale de promenade.

Mais pourquoi, alors que nous saluons aujourd'hui le dispositif de livraison mis en place par Franprix, ne pas avoir creusé l'idée de bateaux au format des autocars, assurant les navettes de touristes entre la Tour Eiffel, les musées d'Orsay, du Louvre, des Arts premiers, afin d'éviter les norias d'autocars qui, faute de pouvoir stationner pendant que leurs passagers visitent ces sites, tournent à vide en les attendant ou bien, s'ils ont pu se garer, gardent leur moteur en marche pour, l'été, faire marcher la climatisation, et, l'hiver, le chauffage.

La vérité, Monsieur le Maire, c'est que, pour vous, tout cela est secondaire. Il s'agit de faire du buzz en proposant des mesures irréalistes, répondant avant tout à une volonté d'effet d'annonce et de communication.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

D'abord, j'informe vos deux collègues de votre groupe que vous leur avez laissé, pour eux deux, 5 minutes.

Par ailleurs, en écoutant l'ensemble des interventions de votre groupe, je ne suis pas sûr de trouver une cohérence parfaite, notamment sur les deux-roues motorisés, chère Madame DOUVIN. Je n'ai pas eu l'impression que c'était la même chose.

Bref, maintenant la parole est à M. Thierry COUDERT.

M. Thierry COUDERT. - Monsieur le Maire, je commencerai par saluer l'ouverture d'esprit de mon président de groupe, qui me permet de dire quelques mots qui ne seront pas nécessairement la duplication de ce qu'ont dit mes amis voici quelques instants.

En effet, pour ma part, je souscris assez largement aux orientations de votre communication, même si je trouve, comme d'autres orateurs, qu'il y a parfois un petit peu de timidité.

En ce qui concerne les poids lourds, je me félicite de la perspective de l'interdiction du transit dans Paris et je pense qu'un calendrier en la matière serait effectivement bienvenu, car c'est un fléau important.

Je souhaiterais qu'en ce qui concerne la desserte interne de Paris par des poids lourds, deux pistes soient particulièrement explorées :

- une, évidemment, est déjà engagée mais peut-être y aurait-il matière à accélérer un petit peu le mouvement, c'est la livraison au dernier kilomètre, sur laquelle des efforts ont été faits, mais il faudrait que l'on puisse passer à une vitesse supérieure.

- la deuxième, c'est la suppression des transports de grand gabarit dans Paris, notamment ceux trop fréquents de livraison de véhicules, et peut-être y aurait-il intérêt à réfléchir à ce que la présence de concessionnaires automobiles dans Paris soit reportée sur le pourtour de Paris.

En ce qui concerne les véhicules de particuliers, je souscris tout à fait à la perspective de la disparition des véhicules anciens et polluants. Peut-être d'ailleurs la date limite de fraîcheur de ceux-ci est-elle un peu longue et mériterait-elle d'être raccourcie !

Je suis aussi de ceux qui pensent que l'usage du 4x4 en ville n'est pas approprié et qu'il pourrait être rajouté à la liste de ce que vous avez déjà mentionné dans votre communication.

Enfin, je souhaiterais que deux pistes particulières soient étudiées en termes de modes alternatifs à l'utilisation du véhicule personnel.

La première, concerne les bus. Il s'agit à la fois d'un réexamen des lignes de bus qui datent de plusieurs décennies et qui ne correspondent plus nécessairement aux flux actuels et aux bassins de vie, et surtout l'intensification de la cadence des bus dans les couloirs qui ont été créés, qui sont, certes, une bonne initiative, à condition que cela se traduise par une plus grande fluidité du trafic et un plus grand nombre de passagers transportés.

Le deuxième point qui me semble important en termes de politique alternative, c'est la libéralisation des taxis. On parle beaucoup, effectivement, des modes d'acquisition des taxis, mais je pense qu'il faut multiplier par trois ou par quatre le nombre de taxis dans Paris, et faire baisser d'ailleurs le prix des courses. Évidemment, il faudrait mettre sur pied une politique de rachat des plaques qui pourrait être gagée sur les aides à l'emploi.

Enfin, je salue l'introduction dans votre communication de la notion de péage urbain. Pour ma part, j'en suis partisan, aussi bien en ce qui concerne les poids lourds que les véhicules légers, à la fois sur la première couronne et sur Paris intra-muros, avec un système plutôt de type Singapour, c'est-à-dire qui taxe en fonction des horaires, des itinéraires empruntés, voire des caractéristiques du véhicule, plutôt que d'un péage cordon.

Voici quelques éléments qui permettraient, à mon avis, de compléter harmonieusement votre communication.

Si vous voulez détromper un certain nombre de mes amis qui pensent qu'il ne s'agit que d'effets d'annonce, il y a intérêt à nouer très vite des partenariats avec les co-décisionnaires ou les décisionnaires ultimes sur ces décisions, de manière à faire diminuer la pollution et à assurer une meilleure qualité de vie aux Parisiens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur COUDERT.

Madame Géraldine POIRAULT-GAUVIN, j'ai l'impression que votre groupe vous a laissé un peu plus d'une minute.

Une minute trente, me précise-t-on, donc concentrez votre pensée.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Au maximum, Monsieur le Maire, je vous remercie.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, qui trop embrasse mal étreint.

Votre communication est un beau "baratin". On aurait presque envie d'y croire, mais toutes les mesures que vous déclinez...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Osez être vous-même, croyez-moi !

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - ... toutes les mesures que vous déclinez sont finalement anesthésiées et neutralisées par une erreur majeure, celle de l'échelle de votre politique contre la pollution.

A force de déclarer votre flamme aux Parisiens, Monsieur le Maire, vous oubliez qu'ils sont aussi des Franciliens qui vivent au coeur du Grand Paris, au coeur de la région Ile-de-France. Vous oubliez que toute pollution générée au-delà du périphérique touchera aussi chaque Parisien dans sa qualité de vie et dans son quotidien.

Non, la pollution ne s'arrêtera pas aux portes de Paris parce que vous allez baisser la vitesse de circulation sur le périphérique ou sur certains axes de Paris, parce que vous allez multiplier les zones 30. Et nous le voyons bien dans cette communication.

Après la "gauche caviar", la "gauche pétard", voici donc la "gauche anti-banlieusards" ! Car vous avez raison sur un point, Monsieur le Maire de Paris : ce sont bien les Parisiens qui vont voter en 2014 aux élections municipales, et non les Franciliens, et ce petit calcul n'a échappé à personne. Oui, ce sont bien les arrière-pensées électoralistes qui vous animent, vous voulez faire place nette à Anne HIDALGO, la protéger de tout risque DUFLOT, et c'est ce qui explique votre dernière tocade pour toutes ces mesures.

Vos revirements et vos retournements de veste n'ont échappé à personne, vous étiez contre les péages urbains, que vous considérez il y a quelques années encore comme une "faute politique et psychologique grave", et, d'ailleurs, vous nous montriez du doigt, nous, certains membres de l'U.M.P., ici, qui étions favorables à l'opportunité d'un péage urbain. Nous demandions même une étude à l'APUR, nous appelions de nos vœux une étude qui trancherait entre toutes les formes de péages, qui fixerait son analyse sur l'échelle, la finalité, l'équité sociale, l'acceptabilité par les Franciliens et les conséquences sur l'économie de notre Ville. Nous le demandions et vous nous avez complètement ignorés.

Aujourd'hui, vous imposez de manière unilatérale le modèle que vous avez choisi, en escamotant la concertation avec les autres communes d'Ile-de-France, avec la Région Ile-de-France. En tant que conseillère régionale, je n'ai jamais entendu M. HUCHON parler de votre projet...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ce serait sympa de conclure, chère Madame, parce que vous avez largement dépassé déjà.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Monsieur le Maire, je me ferai un plaisir de publier mon intervention sur mon blog.

Je vous remercie pour votre "patience".

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, mais, simplement, en laissant vos collègues vous applaudir, chère Madame, lorsque vous m'avez proposé un péage urbain type Londres, je m'en souviens très bien, il y a pas mal d'années, je vous avais répondu : "Non, pas celui-là", mais dès l'époque, quand M. BAUPIN était mon adjoint, j'ai dit : "Je suis favorable à un péage sur les autoroutes franciliennes pour les poids lourds".

On va comparer mes déclarations d'il y a quelques années avec les vôtres et vous verrez qui a de la constance.

Enfin, dernier point, Madame, j'ai vu que vous-même et quelques autres, d'ailleurs, me prêtez quelques intentions politiciennes et, en les regardant avec le sourire, ce week-end, je me disais : "Décidément, un certain nombre d'acteurs de la vie démocratique ne peuvent pas s'empêcher de prêter aux autres leurs propres réflexes en matière de pratiques politiques".

Voilà ce que je voulais vous dire.

Vous savez, sur le temps, cher Monsieur LEGARET, on verra bien qui a travaillé en fonction d'intentions politiques et qui a travaillé en fonction de ce qui lui paraît juste pour la vie des Parisiens.

Je remercie tous les orateurs, parce qu'y compris lorsque vous nous avez bien critiqués, c'était intéressant, toujours.

Maintenant, je vais proposer aux deux adjoints qui ont le plus travaillé là-dessus, Julien BARGETON et René DUTREY, de réagir, puis M. le Préfet de police nous donnera son sentiment.

J'ai l'habitude du côté fairplay de mes collègues, de certains, pas tous, de l'opposition.

La parole est à M. Julien BARGETON.

Et, Madame DATI, effectivement, vous vous illustrez vous-même sans que j'aie à faire de commentaire.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la lutte contre la pollution est le défi majeur que doivent relever les villes dans les années qui viennent, c'est un enjeu vital, cela a été dit par plusieurs orateurs ; l'Organisation Mondiale de la Santé l'a récemment confirmé, à la suite de nombreuses études, les émissions de particules sont à l'origine du développement de certains cancers.

Nous savons que chaque année, en France, 42.000 décès sont liés à l'émission de ces particules, que 30 % de la population souffre d'allergie respiratoire, 50.000 personnes d'insuffisance respiratoire grave et que 3,5 millions de Français sont asthmatiques.

C'est, bien sûr, dans les villes, dans les zones denses des grandes agglomérations, que ces difficultés sont les plus prégnantes, et cela nous engage, je le dis solennellement, nous, représentants des collectivités territoriales, nous, élus de Paris, auprès des générations futures, car ce sont elles qui jugeront.

Nous ne pouvons pas léguer aux générations futures une ville dans laquelle les enfants courent le risque d'une vie plus courte du fait d'un environnement dégradé et pollué.

Ce ne sont pas seulement les habitants d'aujourd'hui que nous défendons, mais également ceux qui ne sont pas encore nés.

C'est pourquoi le Maire de Paris, depuis 2001, a fait de la lutte contre la pollution un axe prioritaire de l'action municipale, et cela, dans tous les domaines : logement, urbanisme, transport ; je vais y revenir.

Cela a été dit, je ne développe pas, la qualité de l'air s'est améliorée à Paris depuis 2001, la politique menée a été efficace et, il faut continuer, la pollution a baissé et M. VAUGLIN a rappelé les chiffres.

Les règles de l'Union européenne ont, cependant, durci le référent pour les pics de pollution ; c'est ce qui explique la seule différence.

Au-delà de l'enjeu de santé publique qui est essentiel, c'est plus largement la qualité de vie des Parisiens dont il est question.

Une partie importante de la communication et de vos interventions, chers collègues, a porté sur le secteur des transports et de la mobilité. Je vais, bien sûr, concentrer mon propos sur ce thème, René DUTREY interviendra ensuite sur les autres domaines.

Je remercie l'ensemble des intervenants d'avoir contribué à ce débat et je ne vais pas reprendre les mesures annoncées, mais me concentrer sur la réponse aux interventions, en particulier aux différents vœux formulés par les groupes.

Je crois que le débat que nous avons eu ce matin révèle deux visions différentes de la ville et de la mobilité.

Je savoure une contradiction certaine dans les propos qui sont tenus à la droite de cette Assemblée, où vous nous expliquez qu'il faut réduire la pollution sans toucher à l'usage de l'automobile. Il faudrait aller plus loin contre les conséquences, mais ne rien faire sur les causes ; ce n'est pas responsable. Je suis désolé de vous le dire, ce n'est pas possible, l'automobile est bien la première cause d'émission de particules à Paris et dans la zone dense.

Lorsque vous vous opposez à la reconquête des voies sur berges de manière dogmatique, vous favorisez la pollution de l'air à Paris. Lutter contre la pollution de l'air signifie repenser la place et l'utilisation de la voiture dans

notre ville et changer nos habitudes de déplacement en développant toutes les alternatives possibles à la voiture individuelle. Je ne partage pas vos analyses, Mesdames DATI et DOUVIN.

C'est ce mouvement que nous avons engagé à Paris depuis 2001 qui a permis d'améliorer la qualité de l'air en réduisant de 40 % l'utilisation des déplacements en voiture individuelle par les Parisiens et de 25 % l'ensemble du trafic automobile à Paris. Pour la première fois, en petite couronne, la part de l'automobile se réduit également.

Ce bilan s'appuie sur les données issues de l'enquête globale "transports" publiée par le S.T.I.F. en juillet dernier pour ce qui est des déplacements et des études Airparif sur la pollution. Je dis cela à l'attention des élus U.M.P.P.A. qui, dans leur vœu n° 11, remettent en cause la fiabilité des données et qui demandent de nouveaux bilans. C'est en partie l'objet de l'étude Airparif que nous prévoyons dans la délibération DVD 184. J'émettrai un avis défavorable sur ce vœu.

Je parlais de mouvement engagé depuis 2001. Quel est-il ? Mme TAÏEB l'a également rappelé.

D'abord, un soutien massif aux transports en commun ; c'est le tramway, le Noctilien, des renforts massifs sur les lignes de bus, le prolongement des lignes de métro, la ligne 14, le premier tronçon du Grand Paris Express ; le Maire de Paris et le Président de la Région Ile-de-France se sont mobilisés sur le besoin de financement en 2015.

Je rappelle que la Ville de Paris est le premier contributeur au budget du S.T.I.F. après la Région, mais qui, elle, touche des compensations de l'Etat pour cela, et qu'à ce titre, la Ville de Paris participe au financement et au développement de l'offre de transport en commun dans toute l'Ile-de-France, de façon solidaire. Les contribuables parisiens financent les bus de banlieue à banlieue, et c'est d'ailleurs logique et normal.

Ensuite, un rééquilibrage de l'espace public au profit des modes actifs : la marche et le vélo. 75 hectares de chaussée ont été reconquis au profit des piétons et des cyclistes depuis 2001, notamment à travers les grands projets emblématiques comme la reconquête des voies sur berges et le réaménagement de la place de la République, 60 % des déplacements se font à pied à Paris, la pratique du vélo a plus que doublé, près de 700 kilomètres d'aménagements cyclables auront été réalisés fin 2013, 35 millions de déplacements en Vélib' sont prévus en 2012.

Enfin, un nouveau rapport à l'utilisation de la voiture, qui n'est plus nécessairement un bien personnel, mais peut-être mutualisé, partagé et respectueux de l'environnement. C'est tout le sens d'Autolib' et de notre soutien à l'auto-partage. Environnement se conjugue avec économie, industrie et innovation ; c'est un levier formidable pour aider au développement d'une filière.

Nous devons aller plus loin, c'est l'objet de notre discussion aujourd'hui et du vœu déposé par l'Exécutif, proposant un certain nombre d'actions complémentaires à celles présentées dans la communication.

Il nous faut encourager encore davantage l'utilisation de véhicules propres. Nous, collectivement, en France, avons un changement de cap à opérer d'urgence vis-à-vis du diesel. Nous le savons maintenant, je le disais au début de mon intervention, les moteurs diesel, les plus émetteurs de particules, sont dangereux pour la santé. Or, près de 60 % du parc automobile français roule encore au diesel ; c'est un héritage lourd à porter, conséquence de choix industriels que l'actuel Gouvernement s'est engagé à faire évoluer.

Cette préoccupation a été très bien développée, en particulier par les élus E.E.L.V.A. qui ont déposé plusieurs vœux s'y rapportant, M. BAUPIN y a insisté. Je partage cette idée qu'il faut encourager la substitution des véhicules diesel en agissant à différents niveaux. C'est le sens du vœu de l'Exécutif, en réponse aux vœux n^{os} 1 et 4 déposés par MM. Sylvain GAREL, Jacques BOUTAULT et les élus de leur groupe.

Ce vœu demande au Gouvernement de reconsidérer la fiscalité favorable à l'achat de véhicules diesel et d'inciter les automobilistes à choisir d'autres motorisations.

Il demande également à la R.A.T.P. et au S.T.I.F., coresponsables de l'achat des bus, de s'engager sur une diminution significative de la part des bus diesel qui représentent aujourd'hui la quasi totalité du parc roulant.

Enfin, il reprend et élargit la proposition du groupe E.E.L.V.A. pour des taxis plus propres. D'ailleurs, nous votons le projet de délibération DVD 186 qui permet d'installer des bornes de recharge électrique dans les parcs de stationnement de la S.A.E.M.E.S. et d'en faire bénéficier la société de taxis électriques S.T.E.P. à un tarif préférentiel.

Par ailleurs, j'émet un avis favorable sur les vœux :

- n° 2, relatif à la substitution de véhicules diesel dans le parc des sociétés de location,

- n° 3, relatif à la substitution de véhicules diesel dans le parc bus de la R.A.T.P., préoccupation d'ailleurs partagée par les élus du groupe U.M.P.P.A. (tout est possible !) et qui ont déposé le vœu n° 10, avec un avis favorable également : on regarde, on discute, on est ouvert,

- le vœu n° 5, relatif à la substitution de véhicules diesel dans le parc des véhicules de la Ville, tous trois déposés par Sylvain GAREL et les élus du groupe E.E.L.V.A.

Je précise, pour ce qui concerne les véhicules de la Ville, que seuls demeurent des utilitaires et les bennes circulant au diesel, tous les véhicules légers utilisent d'autres motorisations.

Concernant la lutte contre le bruit, qui fait également partie des pollutions liées à l'usage de l'automobile, que les Parisiens acceptent de moins en moins, je souhaite ici redire l'engagement de la Ville de Paris pour réduire les nuisances du périurbain.

Mme CHARNOZ et M. CONTASSOT en ont parlé, à travers notamment la limitation de la vitesse à 70 kilomètres/heure, l'expérimentation en cours de revêtements qui réduisent le bruit de roulement des voitures, les opérations d'urbanisme dans lesquelles les logements sont systématiquement éloignés du périurbain et protégés par des immeubles écrans.

Plusieurs vœux sont relatifs au transport de marchandises, secteur tout à fait essentiel pour l'attractivité et la vitalité de notre métropole, mais également très émetteur de polluants.

Je ne vais pas redire ici l'ensemble des actions engagées par la Ville, nous y reviendrons plus en détail lors du débat sur le plan de déplacements urbains d'Ile-de-France tout à l'heure. Je voudrais juste signaler que Mme GALLOIS a une vision très caricaturale, il me semble.

Nous devons croiser les échelles de temps et d'espace.

De temps, en anticipant et en incitant le report du fret routier vers du fret ferroviaire et fluvial, c'est ce que nous faisons en prévoyant des espaces dédiés à notre logistique, dans nos opérations d'urbanisme, je pense, par exemple, à Clichy-Batignolles, à Chapelle International, à Bercy-Charenton et dans le projet de reconquête les berges.

D'espace, parce qu'il est clair qu'il faut adapter les modes d'approvisionnement aux formes urbaines, car les zones denses ne sont pas adaptées à la circulation de poids lourds.

D'autres solutions sont développées, comme par exemple les espaces logistiques urbains qui permettent l'utilisation de véhicules légers et moins polluants pour le dernier kilomètre.

Sur ce sujet du fret, nous devons avoir une vision prospective, c'est pourquoi j'émet un avis favorable au vœu n° 12 déposé par Jean-François MARTINS concernant les perspectives du fret métropolitain.

En revanche, j'émet un avis défavorable à votre vœu n° 15 relatif à la création de parcs relais aux portes de la métropole. Je viens de le dire, ces lieux ont un sens aux portes de l'agglomération et pas au cœur, et des parcs relais existent déjà et relèvent de la compétence du S.T.I.F.

En matière de livraisons, moins de carburant, c'est moins de dépenses pour les entreprises et mieux pour l'environnement. Vous voyez bien qu'économie, emploi et écologie coïncident.

Pour les parcs de stationnement d'autocars, je ne doute pas de votre force de conviction, Monsieur le Président du groupe U.M.P.P.A., sur les maires d'arrondissement de l'Ouest parisien qui les refusent systématiquement.

Je continue sur les vœux...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, vous concluez.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Je continue et j'arrive à ma conclusion.

Sur les vœux de M. MARTINS, que je remercie, parce qu'il a été décidément très inspiré ce matin, vous demandez que le passage à 30 kilomètres/heure des rues de desserte fasse l'objet d'un référendum local. Je n'y suis pas favorable, nous voulons aller plus loin dans la modération de la vitesse à Paris, mais nous concerterons avec les maires d'arrondissement, les riverains et les conseils de quartier le moment venu.

Concernant votre vœu n° 13, j'avoue ne pas avoir bien compris si vous parlez du stationnement ou de recharge des véhicules électriques. Quoi qu'il en soit, je vous informe que le stationnement est déjà gratuit pour les véhicules électriques à Paris, donc j'émettrai un avis défavorable.

J'en viens maintenant, et pour terminer, sur le sujet de la Z.A.P.A. qui a suscité beaucoup de débats ces derniers jours.

Plusieurs vœux s'y rattachent, le Maire de Paris a souhaité poursuivre avec le nouveau Gouvernement la mise en œuvre d'une Z.A.P.A. en améliorant le dispositif prévu à l'origine. Le critère d'ancienneté du véhicule ne peut être le seul retenu, il faut le croiser avec la motorisation et les émissions de CO₂. C'est pourquoi je propose un vœu de l'Exécutif n° 18 bis, en réponse au vœu n° 18 présenté par Ian BROSSAT et Danielle SIMONNET, demandant que l'on étudie l'interdiction de circulation des véhicules les plus émetteurs de CO₂.

Par ailleurs, nous sommes et serons extrêmement attentifs aux mesures d'accompagnement des ménages les plus modestes qui sont concernés. C'est la préoccupation exprimée dans le vœu n° 7 présenté par Ian BROSSAT, auquel j'émetts un avis favorable.

Le Maire l'a annoncé, nous souhaitons que, en matière d'accompagnement social, des mesures visant les véhicules les plus anciens, des mesures concrètes correspondant aux différences de mobilité soient prises. Donc, nous le proposons.

Je voudrais rappeler quand même une autre injustice frappant, les riverains du périphérique qui, sans posséder souvent de véhicule, subissent de plein fouet les conséquences de la circulation automobile.

Dans les quartiers populaires, une voiture revient cher et tous les ménages n'en possèdent pas. Les ménages qui n'en ont pas vivent quotidiennement avec les conséquences des voitures sur le périphérique.

59 % des Parisiens ne possèdent plus de véhicule, c'est encore plus dans les quartiers populaires où les habitants prennent majoritairement les transports collectifs, il faut penser aussi à cela, à ces ménages qui n'ont pas de véhicule, mais qui habitent près du périphérique.

Je terminerai sur la concertation avec nos partenaires. Il est clair que ces propositions doivent être discutées avec l'ensemble de nos partenaires de la métropole et de la Région. Cet engagement est repris dans un vœu de l'Exécutif relatif au plan de déplacements dans la Région Ile-de-France.

Voilà, mes chers collègues, ce que je pouvais vous apporter comme réponses, beaucoup de choses mériteraient d'être ajoutées.

Je veux conclure sur la vision qui doit être la nôtre pour les générations futures : continuer à faire évoluer les mentalités au profit d'une vision d'une ville dense, accueillante, respectueuse de l'environnement, dans laquelle chacun se sent responsable de l'avenir commun, une ville où la mobilité est pensée autrement, cela ne veut pas dire être moins mobile, au contraire, cela signifie permettre à chacun de choisir sa mobilité, celle qui lui convient, sans nuire à la qualité et au cadre de vie de tous.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, très convaincant, très efficace, comme votre "prédécesseur", d'ailleurs.

Ceux qui ont vu une rupture se sont trompés.

Maintenant, cohérent et efficace, encore, la parole est à M. René DUTREY.

M. René DUTREY, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai certainement beaucoup plus court que mon collègue Julien BARGETON.

Oui, c'est une bonne nouvelle.

Après avoir entendu tous les intervenants ce matin, je crois qu'il y a un constat, à part quelques récalcitrants de notre Assemblée, un constat partagé par tous sur le niveau de gravité de la situation, le niveau de gravité sanitaire.

Les chiffres ont été répétés plusieurs fois : 42.000 morts par an, six à huit mois d'espérance de vie en moins quand on vit dans une agglomération. J'y rajouterai 40 % d'asthme en plus depuis 20 ans, 2,5 millions d'insuffisants respiratoires.

Nous sommes face, effectivement, à un scandale sanitaire extrêmement grave, dont la cause principale est la circulation automobile.

Alors, oui, j'ai eu beaucoup de mal à comprendre la position de l'U.M.P. par rapport à tout cela, position extrêmement contradictoire et évoluant selon les intervenants.

On est obligé de se rappeler un peu de l'histoire. Depuis 15 ans, l'U.M.P. s'est opposée au tramway avec acharnement, opposée aux couloirs de bus avec une véhémence absolue ou à chaque piste cyclable qui traverse un arrondissement de l'Ouest, comme la conquête de l'Ouest par le chemin de fer aux Etats-Unis.

Au niveau gouvernemental, cela a été la même chose, les cadeaux aux industriels ont été multipliés pendant toute l'ère Sarkozy, on est allé jusqu'à nier la pollution diesel. C'est pour cela qu'il y a une certaine schizophrénie, Messieurs Dames, dans votre attitude aujourd'hui.

Schizophrénie, car, oui, heureusement que l'Europe a fait peser sur l'ancien Gouvernement cette menace de condamnation, menace de plusieurs dizaines de millions d'euros pour mauvaise qualité de l'air et pour un parc extrêmement "dieselisé".

Je ne parlerai pas de transport, mon collègue BARGETON l'a très bien fait, j'insisterai quand même sur les zones d'action prioritaire pour l'air et, bien sûr, après, le bruit et les autres formes de pollution.

Sur ces Z.A.P.A. et sur cette proposition de première marche, parce que la première marche, cette interdiction des véhicules de plus de 17 ans et des camions de plus de 18 ans, est la première marche d'un dispositif Z.A.P.A. Ce dispositif pourrait être réellement efficace... Je le répète, parce qu'il y a eu une sorte de procès d'intention qui a été fait à la Ville de Paris : il n'a jamais été question de retenir le seul périmètre de Paris, il n'en a jamais été question.

Cela a toujours été le périmètre métropolitain, ceci pour deux raisons : premièrement, parce que ce serait inefficace d'interdire les véhicules diesel aux portes de Paris. Toutes les études Airparif le montrent et, bien sûr, ce serait socialement très injuste. Donc pas de faux procès d'intention, cela a toujours été l'échelon métropolitain. Et bien sûr le vœu de l'Exécutif lance la concertation par rapport à cela sur la métropole. C'est une proposition soumise à la concertation.

Deuxième point très important sur le CO2. Même s'il y a une certaine confusion chez certains orateurs entre la pollution de l'air, donc le dioxyde d'azote et les particules fines, et le CO2 qui lui participe au réchauffement climatique, je veux dire que nous ne pouvons pas mener des politiques avec des œillères. Nous ne pouvons pas d'un côté mener une politique d'amélioration de la qualité de l'air en oubliant le CO2.

Dès le mois de juillet, le Maire de Paris dans sa lettre à Jean-Marc AYRAULT a demandé que le CO2 soit intégré dans le dispositif Z.A.P.A. Pas pour améliorer la qualité de l'air mais seulement, pour une question de cohérence face à une politique écologique, le CO2 a toujours été intégré dans la démarche de la Ville. J'en viens très rapidement au vœu du parti Front de gauche sur l'interdiction des 4x4, cela a toujours été la position de la Ville.

Par contre, j'ajouterais - c'est pour cela que le vœu de l'Exécutif prévoit de mettre en place des mesures coercitives sur tous les véhicules dépassant 150 grammes de CO2 par kilomètre -, que ce n'était pas votre objectif mais qu'il serait bizarre d'interdire les 4x4 et de ne pas interdire les Porsche, les Lamborghini et toutes les autres voitures de sport. Ce sont bien tous ces véhicules très gros émetteurs de CO2 qu'il faut cibler. C'est pour cela que l'Exécutif a complété votre vœu.

Sur l'aspect strictement social, et rapidement encore, bien sûr ce sont les pauvres qui subissent le plus la pollution atmosphérique. Bien sûr, ce sont ceux qui sont au plus près des axes les plus polluants. Je vais aussi parler d'une autre population, cette population également des plus pauvres qui habitent dans des secteurs non desservis par les transports en commun, qui sont des véritables otages de l'automobile, qui n'ont pas d'autre choix que d'avoir une auto, qui constatent comme nous tous que le prix de l'essence va exploser et qu'à terme la consommation d'essence et l'utilisation de leur voiture va grever leur budget de 30, 40 ou 50 %. Nous pensons également à cette population.

Il faut effectivement concilier le droit de la mobilité et le droit de respirer un air sain. C'est ce qui doit dicter toute politique de lutte contre la pollution.

Troisième population que nous devons avoir également en tête, ce sont bien sûr les salariés de l'automobile. Toutes ces mesures sur le diesel auront un effet sur l'industrie automobile. Oui, depuis trente ans, les constructeurs automobiles français ont fait de la technologie du diesel un peu le fleuron de leur stratégie industrielle, mais cette

stratégie industrielle est en train de nous amener dans le mur. Ce scandale sanitaire conduit les constructeurs droit vers un crash industriel. C'est évident que les salariés risquent de payer au prix fort.

Cette "success story" du diesel en France, construite sur le déni de la pollution, fait figure aujourd'hui de double peine écologique et économique. Prenons la globalité du problème. C'est un problème très complexe et qui ne souffre d'aucune simplification. Il faudra également penser à la reconversion de ces emplois, c'est absolument essentiel si nous voulons le faire dans un souci de justice sociale.

Voilà ce que je pouvais dire sur les Z.A.P.A. spécifiquement.

Maintenant concernant le bruit, il faut reconnaître que le Plan de prévention du bruit ne sera adopté qu'au 1er semestre 2013. Toutes les mesures qu'il comprend n'apparaissent pas dans la communication, et nous aurons l'occasion d'y revenir à ce moment-là. Bien sûr, ce plan prévoit une cartographie précise des effets des infrastructures sur l'environnement, la création de zones calmes, un certain nombre de préconisations. Il est extrêmement construit, mais ce sera l'objet d'un débat au 1er semestre 2013.

C'est l'occasion de dire, par contre, concernant le vœu du 20e arrondissement et toutes les opérations d'information et de sensibilisation particulièrement sur le bruit des deux-roues, que ce vœu fait l'objet d'un avis favorable de l'Exécutif.

La Ville, bien sûr, c'est noté dans la communication, a été précurseur sur le bisphénol A en l'interdisant dans les crèches, mais la Ville a été également lanceur d'alerte sur le perchloréthylène dans les pressings. Du reste, ce débat est parti du Conseil de Paris. Ce débat a été saisi par la Préfecture que je voudrais remercier, où un gros travail a été fait par rapport au perchloréthylène. Un décret est en attente pour 2013. Je crois que la Ville était totalement dans son rôle de lancer l'alerte et d'ouvrir la voie pour faire évoluer la législation.

En matière également de qualité de l'intérieur, tant le vœu de Jean-François MARTINS que le vœu du Front de gauche font l'objet d'un avis favorable. Nous avons déjà pris, sans attendre la loi, toute une série de mesures dans les établissements les plus sensibles qui ont donné lieu à des préconisations auprès de la Direction des Achats, des préconisations d'usage par rapport à l'aération dans les bâtiments. La loi et le décret nous imposent aujourd'hui de continuer mais j'ai envie de dire que c'était déjà fait à la Ville de Paris. L'Exécutif donne un avis favorable sur ces deux vœux.

J'en termine, pour ne pas être trop long, par cette communication. La Ville lance une alerte sanitaire sur les dangers du diesel, mais aussi une alerte industrielle sur les conséquences sur l'emploi et l'économie de ce scandale en constitution.

La Ville prend ses responsabilités en actionnant tous les leviers qui sont à sa disposition pour mener cette bataille contre la pollution. La Ville affirme son volontarisme en proposant au Gouvernement des pistes pour être à la hauteur de cet enjeu impérieux de santé publique et de sauvegarde de l'emploi.

Lancer l'alerte, prendre ses responsabilités, affirmer son volontarisme, tel était l'objectif de votre communication, Monsieur le Maire, et je crois qu'il a été parfaitement atteint.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - En tout cas, moi aussi, je vous remercie au même titre que M. BARGETON, parce que vous avez été convaincant, efficace et vous m'avez été précieux sur ce sujet qui est compliqué et qui crée évidemment un certain nombre de réflexes un peu conservateurs.

Je voudrais donner la parole au Préfet de police pour qu'il nous donne son sentiment, même si nous aurons beaucoup d'occasions de travailler ensemble sur ces sujets.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, le Conseil de Paris vient de débattre d'un sujet majeur, celui de la pollution de l'air. Et comme cela a été dit à plusieurs reprises, la qualité de l'air dans la Capitale s'est nettement améliorée ces dernières années. La Préfecture de police a pris toute sa part dans les politiques publiques ayant abouti à ce résultat.

Adopté en 2005, le premier Plan de protection de l'atmosphère a ainsi été mis en œuvre de manière résolue à Paris comme sur le reste de la Région. Malgré cette amélioration globale de la qualité de l'air de la Capitale, diverses publications dans le domaine notamment de la santé publique ont conforté les acteurs parisiens dans leur volonté d'amplifier les efforts.

Il ne m'appartient pas d'apporter aujourd'hui une réponse aux propositions émises ce matin qui relèvent du pouvoir législatif ou réglementaire national. Les échanges tenus au sein de ce Conseil me conduisent cependant à

formuler un certain nombre de remarques sur la contribution que la Préfecture de police peut apporter et apportera à la nécessaire politique d'amélioration de la qualité de l'air de la Capitale.

Je vais d'abord annoncer à votre Conseil que les préfets de la Région viennent de lancer conjointement l'enquête publique en vue de l'adoption d'un nouveau Plan de protection de l'atmosphère. Sans préjudice des évolutions encore susceptibles d'être apportées au document, à la suite de l'enquête, plusieurs mesures nouvelles seront mises en œuvre très prochainement dans des domaines très variés au-delà des seules questions de circulation automobile.

S'appliquant à elle-même ce qu'elle recommande aux autres, dans le cadre de ce futur plan, la Préfecture de police a par ailleurs décidé de mettre en place des formations à l'éco-conduite pour ses fonctionnaires, qu'ils soient policiers ou agents administratifs, et elle expérimente également quelques véhicules 100 % électriques.

De manière plus ponctuelle, je souhaite confirmer aux élus de ce Conseil que la gestion des pics de pollution fera l'objet d'une vigilance toute particulière de ma part. L'abaissement des seuils de déclenchement a d'ores et déjà contribué à améliorer l'information de la population en la matière. Je précise d'ailleurs que c'est cet abaissement des seuils de déclenchement en 2011 qui explique l'augmentation du nombre de jours de dépassement ; ce n'est pas une dégradation de la qualité de l'air de la Capitale.

À chaque fois que le seuil d'alerte sera atteint, la Préfecture de police mettra en œuvre les mesures adaptées à la situation. Je pense notamment aux mesures de contournement de la Capitale pour les véhicules en transit les plus polluants. Je me suis déjà exprimé sur ce sujet. Et en lien avec les services de la Ville, la Préfecture de police élabore par ailleurs un plan de contrôle renforcé des autocars, en cas de déclenchement d'un seuil de pollution.

J'en reviens précisément à la part prise dans la pollution de l'air par la population liée à la circulation automobile, une part dont on sait qu'elle est variable selon les types de polluants. Si l'évolution technologique du parc automobile a très fortement contribué à l'amélioration de la qualité de l'air, une réflexion est en cours pour déterminer les voies et moyens d'agir par des mesures nouvelles sur cette source de pollution.

Au niveau national, un comité interministériel sur la qualité de l'air a été constitué. Au niveau local, et comme elle l'a toujours fait dans le cadre du comité de pilotage Z.A.P.A., la Préfecture de police continuera à participer activement aux réflexions municipales, notamment pour garantir l'effectivité du dispositif finalement retenu, quel qu'il soit.

Au-delà de la réflexion sur les conditions d'accès à Paris des véhicules les plus polluants, le débat de ce matin invite à une réflexion sur la place de la voiture dans notre vie quotidienne et à son articulation avec les modes de transports alternatifs.

Comme elle l'a fait ces dernières années, vous trouverez toujours en la Préfecture de police un partenaire loyal pour évaluer avec vous, Monsieur le Maire, l'impact de telle ou telle décision d'aménagement et d'exploitation du réseau sur les conditions de circulation et sur l'environnement. Plusieurs d'entre elles ont été discutées ce matin.

Je ne reviendrai pas sur l'aménagement des voies sur berges, sur lequel mon prédécesseur et moi-même avons eu l'occasion de nous exprimer ici à de nombreuses reprises.

Je soulignerai simplement que sur la Rive droite, nous constatons que les nouveaux aménagements ne se sont pas traduits par une dégradation des conditions de trafic.

Sur la Rive gauche, les services de la Préfecture de police finalisent actuellement, en lien avec la Ville, les modalités de mise en œuvre de la clause de réversibilité, dont vous savez qu'elle a constitué pour l'État une condition de mise en œuvre du projet.

Monsieur le Maire, je souhaite conclure mon propos en abordant deux propositions qui ont été discutées ce matin.

La première concerne la limitation de vitesse sur le périphérique, dont la Ville a demandé au Gouvernement l'abaissement à 70 kilomètres/heure.

Plusieurs échanges techniques ont déjà eu lieu entre nos services et avec ceux du Ministère en charge des Transports.

Les impacts de cette proposition ont été étudiés au regard de quatre critères.

Premier critère : l'amélioration de la qualité de l'air, qui semble avérée.

Deuxième critère : la réduction des émissions sonores autour de l'ouvrage, qui ne semble pas non plus contestable.

Troisièmement : l'impact de la réduction de la vitesse sur la sécurité routière, qui ne l'est pas non plus alors même que la diminution de l'accidentologie sur le périphérique a été moins forte ces dix dernières années que sur le reste de la Capitale, et nous avons donc un devoir d'agir.

Quatrième critère, enfin : la fluidité du trafic, dont de premières études des services de l'équipement semblent démontrer qu'elle ne devrait pas être impactée par une réduction de 10 kilomètres/heure.

Dans ce dossier, sur chacune de ces rubriques, les échanges se poursuivent.

La seconde série d'aménagements routiers évoquée ce matin concerne l'extension des axes où la vitesse serait limitée à 30 kilomètres/heure.

Vous avez fait part, Monsieur le Maire, de la volonté de la Ville d'étendre ces zones à certaines voies de desserte locales, notamment aux abords d'établissements accueillant du public.

Sur les axes de circulation plus importants, la position de la Préfecture de police se ferait au cas par cas sur la base d'études techniques précises et après des échanges approfondis avec les services de la Ville.

Je voudrais toutefois répondre à M. CONTASSOT, qui a évoqué la limitation à 30 km/h sur toute la Ville de Paris. Je voudrais vous dire, Monsieur le Conseiller, que cette mesure générale ne serait pas conforme à la volonté du législateur qui, en 2002, a confié au Préfet de police le soin de fixer les règles de circulation sur une liste d'axes pour tenir compte des conditions de circulation dans l'agglomération parisienne. C'est le texte de l'article L. 2512 du Code général des collectivités territoriales. Il faudrait donc changer la loi.

Tels sont les éléments qu'il m'est apparu utile de vous fournir à l'issue de ce débat.

Monsieur le Maire, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, comme vous l'avez constaté, la Préfecture de police, tout en veillant à l'exercice plein et entier des compétences qu'elle tient du législateur, est bien décidée à accompagner toutes les initiatives, d'où qu'elles viennent, de nature à améliorer la qualité de l'air.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Préfet, je tiens vraiment à vous remercier. Je vous ai écouté très attentivement. Cela fait maintenant un peu plus de onze ans et demi que je suis Maire de Paris. C'est la première fois, et indépendamment de la qualité des personnes - les personnes ne sont pas en cause - que le représentant de l'État, via la Préfecture de police, a une attitude aussi constructive par rapport à la lutte contre la pollution.

Encore une fois, ce ne sont pas les personnes qui sont en cause, parce que les hauts fonctionnaires appliquent loyalement la politique qu'on leur dit d'appliquer. Je peux vraiment vous mettre au défi de reprendre toutes les interventions des uns et des autres depuis onze ans et demi : jamais l'État ne s'était à ce point situé aux côtés de la Ville dans la lutte contre la pollution. Comme nous avons encore beaucoup de travail à faire avec l'État sur ce sujet, je veux quand même souligner ce contexte extrêmement positif parce qu'il va nous permettre d'être beaucoup plus efficaces.

Mes chers collègues, on a entendu maintenant tous les points de vue.

La communication elle-même n'est pas soumise au vote.

En revanche, il y avait pas mal de projets de délibération que j'ai rapprochés de cette communication. Sur ces projets de délibération, des vœux et des amendements ont été déposés.

Nous allons donc maintenant pouvoir procéder au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 1a déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2012, V. 200).

Je vous remercie.

Maintenant, il y a des vœux numérotés de 1 à 4 déposés groupe E.E.L.V.A. Je rappelle qu'il y a un vœu de l'Exécutif, le n° 4 bis, qui est censé y répondre.

Donc, est-ce que le vœu n° 1 est retiré ?

Il me semble que oui, mais je ne veux pas solliciter votre réponse.

Il me semble qu'il en va de même du vœu n° 4.

Je viendrai aux autres après.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 4 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2012, V. 203).

Maintenant, en revanche, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 2, déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 201).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 3, déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 202).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 5, déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 204).

Vous préciserez si vous ne participez pas au vote, bref. La précision est utile.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 6, déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 205).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 7, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 206).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 8, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 207).

Nous passons au vœu n° 9, déposé par M. MARTINS, avec un avis favorable de l'Exécutif, n'est-ce pas, Monsieur BARGETON ?

M. René DUTREY, adjoint. - C'était moi.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Si ce n'est toi, c'est donc ton frère... c'était donc René.

Avis favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 9, déposée par M. Jean-François MARTINS, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 208).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 10, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2012, V. 209).

Vous voyez ? Mais cela ne peut pas durer.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 11, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 12, déposée par M. Jean-François MARTINS, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 13, déposée par M. Jean-François MARTINS, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 14, déposée par M. Jean-François MARTINS, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 210).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 15, déposée par M. Jean-François MARTINS, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencé n° 16, déposée par Mmes SACHS, de CLERMONT-TONNERRE et M. SAINT-ETIENNE, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 148.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DEVE 148).

Sur le projet de délibération DVD 101, il y a un vœu n° 17 déposé par le groupe U.M.P.P.A. Je pense que l'avis de l'Exécutif est défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 17, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 101.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DVD 101).

Sur le projet de délibération DEVE 85, il y a un vœu n° 18 déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, auquel répond le vœu n° 18 bis de l'Exécutif.

Le vœu n° 18 est-il retiré ? Oui. Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 18 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2012, V. 211).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 85.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DEVE 85).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 184.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DVD 184).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 186.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DVD 186).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 57.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DPE 57).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous remercie, et sincèrement, je vais vous dire pourquoi.

Lorsque j'ai mis à l'ordre du jour ce sujet très compliqué, difficile, je savais qu'il faudrait du temps pour se parler, pour s'expliquer parce que, voilà, il y a des sujets où la réforme est extrêmement difficile. Je n'emploierai pas une expression familière, mais disons que j'en ai pris "plein la tête" ces derniers jours, de la part des uns et des autres.

Eh bien, je ne regrette pas d'avoir mis ce sujet, aussi difficile soit-il, au cœur de nos délibérations parce qu'il en va de la santé de nos concitoyens, parce que tous les points de vue sont respectables, parce qu'il y a eu des contradictions, parce qu'il y a eu des débats riches.

Personnellement je n'avais pas d'intention politicienne, donc je suis détendu après comme avant. Ce que je constate, c'est que ce débat et les votes à l'unanimité qui viennent d'avoir lieu font honneur à la démocratie parisienne et sont certainement extrêmement utiles à la vie des Parisiens. Donc, je veux vous remercier sincèrement du travail fait courageusement pour les Parisiens sur un sujet qui, quand même, nécessitait un certain courage.

Merci beaucoup.

2012 SG 172 - Avis du Conseil de Paris sur le projet de Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la mise en place d'une tarification sociale Vélib'.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'accessibilité pour tous du service Vélib'.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la réduction des nuisances sonores engendrées par la circulation sur le périphérique.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la gratuité des transports collectifs.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'organisation d'une concertation métropolitaine sur la politique de rééquilibrage de la circulation.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux réductions d'effectifs de la RATP.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au développement d'espaces urbains de logistique et de distribution au cœur de Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'application d'une TVA réduite sur les transports en commun.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attractivité des taxis.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'accessibilité du métro.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux cars de tourisme.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'instauration d'un plan de distribution urbain.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'expérimentation du paiement du stationnement par SMS.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux mesures pour le développement du vélo dans le PDP.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux modifications de mesures relatives au vélo.

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à une révision générale de la réglementation de circulation et de stationnement des poids lourds.

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif au développement des sites logistiques multimodaux intramuros.

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif au développement d'un VoguéoFret.

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à la transformation de la flotte de la RATP en bus hybrides.

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à l'organisation d'états généraux sur la profession des taxis.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous propose maintenant d'examiner conjointement les projets de délibération SG 172 et SG 4 G qui ont trait au projet du Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France.

Je donne la parole à Mme Aline ARROUZE.

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Aline ARROUZE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce vote du Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France vient compléter notre débat sur la pollution. Il existe beaucoup d'autres pollutions que celles engendrées par les déplacements urbains, comme le rappelait Ian BROSSAT, mais ceux-ci représentent, à l'évidence, un enjeu écologique majeur.

La voiture et toutes les pollutions liées à ce type de déplacement, qu'il s'agisse de celles de l'atmosphère ou du bruit, sont au cœur de la ville, mais la question des déplacements, c'est aussi et surtout un enjeu social essentiel : le droit à la mobilité.

Depuis le début des années 2000 et le premier Plan de déplacements urbains, c'est cette double matrice, écologique et sociale, qui prévaut. Je crois qu'elle est la clef d'un développement véritablement durable pour la Région francilienne.

C'est avec cette conviction que le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche veut intervenir et enrichir ce vote sur le Plan de déplacements urbains.

Plusieurs vœux viennent ici rappeler notre ambition d'une ville pour tous, accessible à tous, quelle que soit sa situation sociale, financière ou géographique.

Tout d'abord, parce que le développement durable ne peut être pensé autrement qu'écologique et social, nous soutenons la constance du choix de modes de déplacement plus doux et plus propres.

Depuis 2001, les élus communistes ont toujours soutenu la réduction de la place de la voiture à Paris. En dix ans, comme nous l'évoquions tout à l'heure, ce sont 25 % des déplacements intra-muros qui ne se font plus en voiture et c'est une excellente nouvelle. A Paris, le vélo, les transports collectifs prennent une place toujours plus grande.

Cependant, du point de vue des transports collectifs, nous rencontrons deux difficultés majeures :

- la saturation du réseau, d'une part,
- la question des tarifs, d'autre part.

J'insisterai tout particulièrement sur ce dernier point, mais je vous invite d'ores et déjà à voter avec nous un vœu qui demande à la Direction de la R.A.T.P. de cesser sa politique de réduction des effectifs et s'engage à déployer davantage de personnels pour une meilleure offre de transports collectifs.

Comme nous le disions déjà ce matin, la R.A.T.P. doit jouer le jeu.

En outre, parce que nous vivons une époque de crise et que le budget "déplacements" devient un budget sensible pour nombre de Parisiens, il nous faut agir sur les tarifs : d'une part, pour que le coût ne freine pas la transformation de nos modes de déplacement et, d'autre part, pour réaffirmer notre conviction d'un droit à la mobilité non négociable.

En ce sens, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche veut insister sur la nécessité d'une tarification sociale aujourd'hui et sur la gratuité demain.

Oui, la Ville doit se donner l'ambition de la gratuité ; le président du groupe s'est exprimé à ce sujet tout à l'heure. Des exemples de villes en ont déjà bénéficié :

- La Rochelle qui a toujours son libre-service de vélos jaunes ;
- Aubagne, par exemple : cela a permis de fluidifier la circulation, de réduire la pollution atmosphérique et le bruit, mais aussi de réduire les temps de transport des usagers.

En janvier 2013, Tallinn sera la première capitale européenne à choisir la gratuité.

Nous demandons que la Ville y réfléchisse sérieusement, qu'elle commande une étude d'impact. En attendant, nous proposons d'étendre les tarifs sociaux de Vélib', comme nous vous l'avions déjà proposé, et d'imaginer un dispositif qui permette à ceux qui n'ont pas les 150 euros de sa caution ou qui n'ont pas de compte en banque d'utiliser ces services.

Pour finir, je voudrais évoquer le périphérique. Depuis 2001, notre ambition est, en effet, d'abolir et d'assourdir progressivement cet ancien tracé d'une frontière entre Paris et sa périphérie, ces fortifications réelles et symboliques. Il s'agit d'affirmer la continuité de la ville ; c'est le sens de nos démarches de concertation dans le cadre de Paris Métropole ; c'est aussi le sens de nos couvertures du périphérique, dont l'intérêt pour tous les riverains, parisiens ou non, n'est plus à débattre.

Concernant la concertation, nous le disions ce matin, nous voulons réaffirmer la nécessité d'un échange entre Paris et les collectivités voisines, pour mieux combattre la pollution, notamment concernant les déplacements métropolitains plus propres et plus doux. C'est une ambition qui va exactement dans le sens de celle du Plan déplacements.

Par ailleurs, et pour parler du périphérique en lui-même, la Ville a engagé une démarche courageuse de renouvellement urbain dans les quartiers particulièrement exposés aux nuisances du périphérique. Je pense à celui de la porte de la Chapelle.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chère collègue, je vais devoir vous inviter à conclure ; je suis désolé.

Mme Aline ARROUZE. - Il ne s'agit pas que de la pollution atmosphérique, mais aussi du bruit, qui affecte le quotidien de dizaines de milliers de personnes.

Pour cette raison, notre groupe propose deux vœux, l'un dont parlait Ian BROSSAT, qui voudrait étendre le plus rapidement possible la pose d'un nouveau revêtement de sol du boulevard périphérique afin de réduire son niveau sonore, un autre qui interpelle nos partenaires, l'Etat et la Région, afin de réaffirmer notre constance s'agissant des projets de couverture du périphérique. L'Etat doit toujours 1,3 milliard d'euros aux Parisiens. Une

partie de la somme pourrait être affectée à la couverture partielle du tronçon situé entre la porte de la Chapelle et celle d'Aubervilliers.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Fabienne GIBOUDEAUX, en rappelant qu'il est strictement nécessaire de respecter les cinq minutes maximum de temps de parole, cela vaut pour tout le monde, et en invitant ceux d'entre nous qui ont des conversations particulières à mener à bien vouloir les poursuivre à l'extérieur de l'hémicycle, parce qu'on ne s'entend plus.

Madame GIBOUDEAUX, vous avez la parole.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous nous proposez de voter aujourd'hui l'avis favorable du Conseil de Paris assorti de recommandations sur le projet de Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France.

Nous, écologistes, souhaitons réaffirmer les avancées indispensables prévues dans ce plan, afin d'engager une réelle transition énergétique et de modifier en profondeur les comportements quotidiens des Franciliens, particulièrement affectés par les préoccupations de déplacement. Nous saluons à cette occasion le travail de notre confrère écologiste à la Région, M. Pierre SERNE, Vice-président chargé des transports à la Région Ile-de-France.

Avec ce Plan, nous allons relever 9 défis avec un programme de 34 actions concrètes, qui seront au cœur de nos politiques publiques par leur traduction dans nos documents réglementaires.

Nous regrettons que cet avis du Conseil de Paris soit aussi parisiano-centré. Paris et le cœur d'agglomération concentrent, en effet, 57 % des déplacements de la région, mais il ne faut pas oublier que 10 % des déplacements en transports en commun dans Paris sont des déplacements banlieue-banlieue.

Il faut noter que les flux entre Paris et le reste de l'Ile-de-France sont de nouveau en croissance sur la dernière décennie, en particulier entre Paris et la grande couronne. Certes, la circulation automobile diminue à Paris, mais reste forte dans les zones moins urbaines en grande couronne. Au fur et à mesure de l'éloignement de la Capitale, la voiture supplante les autres modes de transport et représente jusqu'aux deux tiers de la mobilité quotidienne pour les résidents des autres territoires.

En conséquence, dans le cadre d'un projet métropolitain partagé entre la Région et Paris, les bons résultats de la capitale dans ce domaine ne se suffisent pas à eux-mêmes ; nous souhaitons que la même qualité d'offre de transports en commun soit accessible à tous les Franciliens.

L'enjeu est donc de désengorger les transports intramuros et de mettre en place une politique des transports et de circulation à l'échelle de l'agglomération, dont l'objectif doit être la réduction de la circulation automobile.

C'est pourquoi notre groupe, "Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés", propose de créer des lignes de bus express sur le périphérique et l'A86, comme va l'exprimer Denis BAUPIN dans son intervention, d'améliorer en priorité les bus reliant Paris et la banlieue, de lancer une rocade de métro sur le modèle Arc Express et de préserver la solidarité financière de Paris dans ces projets d'investissement avec les communes voisines.

Enfin, un objectif à poursuivre est de développer une offre de transports en commun d'un niveau de confort équivalent à la voiture individuelle. C'est pour cela que nous proposons de relier les gares parisiennes et assurer les correspondances avec métro et RER, de reconquérir les voies sur berges avec une offre de transports en commun exemplaire sur l'axe Est-Ouest - la proposition de Christophe NAJDOVSKI pour le développement d'une offre de transports en commun en site propre performants sur les quais hauts irait de pair avec une requalification urbaine de cet axe -, de boucler le T3 à l'Ouest avec le prolongement à porte Maillot et à porte d'Auteuil et son bouclage à terme en intégrant à la réflexion une bretelle du tramway dans le bois de Boulogne, en plus de celle des Maréchaux, et de mailler finement le territoire par des bus de dessertes locales.

De plus, nous réitérons notre opposition ferme au projet Charles-de-Gaulle Express mentionné dans cet avis. Ce projet inaugurerait les transports publics à deux vitesses avec un billet actuellement envisagé à 22 euros.

Par ailleurs, trois avis émis par la Ville de Paris sont en retrait par rapport aux ambitions du Plan de déplacements d'Ile-de-France.

Le premier porte sur l'énorme plafond de stationnement dans les constructions nouvelles à usage de bureaux. En effet, la Ville de Paris propose d'assouplir des prescriptions de P.D.U.I.F., par exemple, dans les arrondissements centraux de Paris, de passer d'une place de stationnement pour 300 mètres carrés de S.H.O.N. à une place pour 200 mètres carrés. Qui plus est, revenir sur ce point pour Paris conduirait, par effet de ricochet, à abaisser les seuils sur le reste des communes du cœur de l'agglomération qui, à ce stade, ne le demandent pas.

Le second propose d'assouplir le principe de priorité aux feux pour les transports en commun en site propre. S'il est toujours techniquement possible de s'adapter aux réalités locales et aux carrefours complexes, notamment, au moment de la réalisation des projets, il n'est pas souhaitable de remettre en cause un principe aussi fondamental.

Enfin, la Ville de Paris souhaite réduire la liste des ports parisiens devant accueillir une fonction logistique. La liste dressée dans le P.D.U.I.F., largement plébiscitée par les personnels de la logistique, s'inscrit dans une ambition métropolitaine qui vise à équilibrer les modes de transport. Paris doit aussi assumer sa part d'ambitions métropolitaines, car elle génère et bénéficie d'une grande part des flux logistiques.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais, tout d'abord, m'étonner que ce projet de P.D.U.I.F. nous parvienne dans cet état. Je veux dire qu'avant même d'être adopté, il est obsolète : il repose sur le diagnostic de l'enquête de transports de 2001, alors que les résultats de l'enquête de 2010 viennent d'être publiés, il s'appuie sur le S.D.R.I.F. de 2008, alors qu'un nouveau projet de S.D.R.I.F. vient d'être arrêté par le Conseil régional d'Ile-de-France le 25 octobre dernier. C'est tout juste si les documents mentionnent ça et là le Grand Paris Express, infrastructure maîtresse de notre région dans les années qui viennent, une infrastructure porteuse de projets essentiels et très attendus : le tunnel du Châtelet, l'élargissement à six voies du RER C.

Ce document ne mentionne pas non plus certains grands projets parisiens prévus pourtant au même horizon, c'est-à-dire 2020, comme le prolongement du T3 à la porte Maillot, celui du T8 à la gare Rosa Parks, celui de la ligne 10 vers Masséna-Bruneseau ou encore le C.D.G. Express. Je rappelle, contrairement à l'orateur précédent, que nous sommes la seule capitale à ne pas avoir de liaison dédiée digne de ce nom avec notre aéroport principal.

Quant à l'avis que nous propose le Maire de Paris, il est, comme d'habitude, pollué par sa position idéologique anti-voiture, mais, surtout, il n'est pas assez ambitieux et il n'est pas assez efficace pour l'avenir d'une métropole internationale comme Paris à l'horizon 2020.

Nous avons donc préparé un certain nombre de vœux qui ont pour but de resituer le débat à ce niveau.

En ce qui concerne le métro, tout d'abord, avec un vœu qui demande la mise en œuvre d'une étude et d'un plan progressif d'accessibilité. Ce n'est pas la première fois que nous présentons un vœu en ce sens, mais celle-ci est la bonne, parce qu'on se situe à l'horizon 2020, et cela correspond trop à un besoin ressenti par tous, dans tous les quartiers, par toutes les catégories de la population, pour qu'on le laisse sur le côté.

En matière de bus, nous demandons des bus R.A.T.P. moins polluants, nous demandons plus de traverses électriques et, à plusieurs reprises déjà, nous avons demandé une refonte du Plan bus à Paris, un Plan qui n'a pas été retouché dans sa globalité depuis 50 ans.

Parlons ensuite, maintenant, des taxis, les meilleurs observateurs de la circulation parisienne, mais aussi les premières victimes. Ils se plaignent amèrement de la congestion qui est la première cause de leur absence dans la Capitale aux heures de pointe, une congestion qui a rendu certains grands équipements, qui sont souvent la destination de leurs clients, inatteignables ; je veux parler des gares, la gare du Nord en particulier, je voudrais parler aussi du Parc des expositions, porte de Versailles, par exemple.

Nous demandons la prise en compte de ces difficultés et une révision de la politique pour intervenir sur ces points noirs. Toujours pour les taxis, nous demandons également que soient réexaminées les questions de la voie réservée sur l'autoroute A1 et de limitation de la prise en charge à Roissy, pour assurer le bon équilibre entre la présence des taxis à Paris et la desserte de l'aéroport.

En ce qui concerne la Seine, nous avons bien noté que le P.D.U.I.F. considère Voguéo avant tout comme un mode destiné aux passagers sans contraintes horaires.

Mes chers collègues, la vitesse étant limitée sur la Seine, il y a des temps de parcours qu'il est impossible de raccourcir. Ne l'oublions pas, quand nous serons à nouveau consultés sur ce projet, qui pourrait par contre très largement se substituer aux cars de tourisme pour la visite des centres touristiques situés le long du fleuve.

Passons à ces cars, justement. Leur nombre peut atteindre jusqu'à 2.000 en pleine saison touristique. Or, pour obtenir un abonnement et une autorisation de stationnement, ils doivent respecter la norme Euro 3.

Etudions donc, en liaison avec les communes avoisinantes, comment restreindre leur accès en fonction de leur degré de pollution, comme l'ont fait d'autres capitales, Rome ou Berlin par exemple, et nous atteindrons ainsi un double but en matière de libération de l'espace et de diminution de la pollution.

Enfin, nous parlerons du stationnement, parce que c'est une question qui n'est pas correctement traitée dans ce P.D.U.I.F.

Voulons-nous dissuader les automobilistes de venir en voiture particulière à Paris ? Réalisons le Grand Paris Express, réalisons des parcs relais auprès des gares qui sont les liens intermodaux.

Voulons-nous proposer une solution aux habitants de la petite couronne ou de province qui viennent en voiture jusqu'à la limite de Paris ? Offrons leur des parcs de dissuasion aux portes de Paris, en lien avec les communes voisines.

Voulons-nous libérer la voirie parisienne des véhicules qui stationnent sans bouger, le long des rues ? Faisons des parcs de proximité dans les quartiers pour y faire descendre les voitures et les deux-roues motorisées et récupérons l'espace enfin libéré pour d'autres usages et une bien meilleure qualité de vie.

Voilà les véritables moyens de changer la Ville, d'utiliser autrement son espace tout en répondant à des besoins que l'on peut diminuer par une offre diversifiée, mais des besoins qu'il est irréaliste de nier.

Mes collègues aborderont d'autres sujets, feront aussi d'autres propositions sur l'aménagement des rues, le transport des marchandises et la distribution, l'attractivité économique et la fluidité.

Toutes ces propositions ont pour objectif de donner à Paris un nouveau visage, celui que nous voulons porter en 2014, celui d'une ville intelligente, en prise avec son avenir, ouverte à la fois aux progrès technologiques et aux nécessités environnementales, une ville qui offre à ses habitants le moyen de se déplacer selon leurs besoins, selon leurs possibilités, et non celui d'une ville qui les oppose les uns aux autres.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Delphine BURKLI.

Mme Delphine BURKLI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me félicite d'abord que vous ayez accepté d'organiser un débat à la demande du groupe U.M.P. sur le plan de déplacements urbains d'Ile-de-France, qui est, avec le schéma directeur régional, un outil incontestablement clé d'aménagement du territoire francilien et qui aura des conséquences sur le quotidien des Parisiens.

Pour nous - et Laurence DOUVIN l'a rappelé -, c'est un débat fondamental auquel nous voulons contribuer de façon constructive dans un objectif partagé de lutte contre la pollution et d'usage plus raisonné de la voiture et des deux-roues, un objectif qui ne peut être atteint que s'il est compris et légitimement partagé par les populations, donc démocratiquement accepté.

En ce sens, le P.D.U. qui nous est proposé, et l'avis qui nous est soumis, ne fait pas assez preuve de pédagogie, il manque d'ambition et d'audace puisqu'il ne crée pas les conditions d'un débat apaisé.

Il s'agit ici, une fois de plus, de diviser les Parisiens et les Franciliens, de les éloigner plutôt que de les rassembler, dans l'idée, et il y a urgence, que notre région et Paris doivent engager une véritable révolution urbaine, sortir de l'égoïsme pour mieux vivre ensemble en développant un Grand Paris tourné vers l'innovation, fortement créateur d'emplois, un territoire écologique et moderne qui aime et aide l'entreprise et une Ville qui partage mieux son espace au profit d'abord des Parisiens.

Sur ce dernier point, précisément, pratiquement rien n'est évoqué dans le P.D.U. ou dans votre avis sur le développement des zones de rencontre ou sur l'évolution du concept de rue jardin, que je considère comme des éléments structurants pour promouvoir une ville réconciliée et apaisée.

Car, lutter contre la pollution, c'est aussi repenser les lieux de circulation, de fréquentation que constituent nos rues et nos grandes artères. La seule limitation à 30 kilomètres/heure des grands boulevards ou bien du boulevard périphérique à 70 kilomètres/heure que vous proposez ne répond pas au mieux vivre ensemble, à cette exigence de plus en plus forte que nous constatons dans nos quartiers, plus encore aujourd'hui qu'hier, de tisser des liens entre les habitants.

Avec le concept de la rue jardin ou de zones de rencontre que vous occultez dans votre avis, c'est l'utilisation de matériaux nobles, la création de surfaces perméables, la prise en compte de la gestion des eaux pluviales et l'insertion de lien social.

Avec une circulation apaisée, un revêtement de la chaussée adapté et une végétation omniprésente, à l'exemple de ce qui se fait à Bordeaux, le développement de ces concepts de convivialité ont l'avantage de proposer un partage de la voirie équitable et sécuritaire de tous les usagers et sont un moyen réel pour dynamiser le commerce de proximité qui constitue l'âme de nos villes, le lien social au vivre ensemble auquel nous sommes attachés et Paris se doit d'oser ce type de corridors écologiques.

Pour réduire la part modale de la voiture dans les modes de déplacement, le P.D.U. doit aussi se fixer des objectifs beaucoup plus ambitieux, car si l'on veut pouvoir proposer une véritable alternative à l'utilisation de la voiture particulière, il faut d'abord - et c'est une lapalissade - augmenter la fréquence des bus, améliorer l'accessibilité et la sécurité du métro et engager une refonte complète de nos pôles multimodaux.

Aucune proposition dans le P.D.U. pour repenser les gares comme de réels lieux de vie et non pas comme de simple salles d'échange entre plusieurs modes de transport. Or, le travail exercé sur les gares du Grand Paris Express doit aussi être mis en place pour les gares existantes intra muros.

Prenons l'exemple de la gare R.E.R. d'Auber dans le 9^e arrondissement inaugurée en 1971, qui n'est plus du tout adaptée aux attentes des Parisiens et des Franciliens.

Ce pôle, comme l'ensemble des pôles parisiens, doit être requalifié pour donner vie à ces sous-sols et tunnels, à l'exemple de la ville souterraine de Montréal avec l'implantation de nouveaux services aux horaires adaptés, à la disposition des usagers (commerces de bouche, services d'aide à la personne, services postaux, bancaires, offices de tourisme, etc.).

De plus, au même titre que l'Autolib', l'autopartage ou le covoiturage, les taxis doivent se positionner comme une véritable offre de transport alternative à la voiture particulière.

Sur ce point, ni le P.D.U. ni vos propositions ne se positionnent clairement sur le devenir des taxis parisiens et franciliens. Or, force est de constater, pour dire les choses clairement - et Thierry COUDERT en a parlé lors de son intervention tout à l'heure - que le dispositif des taxis franciliens, si on le compare à d'autres exemples étrangers, ne marche pas.

Les usagers, qu'ils soient professionnels ou touristes, ne peuvent plus attendre 15 à 20 minutes au bord d'un axe circulé pour bénéficier de ce service.

La Mairie de Paris doit donc amplifier le dialogue avec les professionnels du secteur et la Préfecture pour que, à toute heure de la journée et de la nuit, surtout sans réservation, cette forme de transport à la demande soit disponible en moins de cinq minutes dans l'hypercentre.

Enfin, limiter la place de la voiture dans Paris, c'est aussi agir sur les conditions d'accès aux parkings résidentiels. Les parcs de stationnement, souvent comparés à des aspirateurs à voiture, ne sont pas considérés par la municipalité comme un outil du développement économique de nos quartiers.

Vous empêchez d'ailleurs depuis 10 ans toute nouvelle construction de parkings publics. Or, à l'heure où nous débattons, êtes-vous en mesure de dresser un bilan de stationnement, mais aussi de la circulation induite par la recherche de stationnement et, même plus, de la pollution ainsi générée ?

La réalité, c'est que les emplacements de stationnement de surface sont trop souvent squattés par des voitures ventouses, restant stationnées la journée entière, voire la semaine ou plus.

La libération de ces emprises passe par la construction de parkings résidentiels à tarif avantageux.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Ma chère collègue, je vais devoir vous demander de conclure, vous avez largement dépassé votre temps.

Mme Delphine BURKLI. - J'ai pratiquement terminé, Monsieur le Maire.

Une fois ces espaces libres, ils pourront être bénéfiques aussi bien aux commerces sur certaines zones nécessitant du stationnement rotatif qu'aux usagers plus vulnérables par l'augmentation de la largeur des trottoirs, ou encore aux aménagements des voitures électriques qui doivent être encouragés encore plus par la Ville, bref à l'embellissement de nos rues.

Voilà les quelques remarques sur le P.D.U. et sur votre avis que nous ne sommes pas en mesure de voter en l'état, pas assez de pédagogie pour répondre aux préoccupations des citoyens et des réformes proposées qui ne sont pas à la hauteur des défis lancés par la concurrence des autres grandes métropoles étrangères et mondiales.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup, chère collègue.

Je donne la parole à Mme Marie-Laure HAREL et je me permets de rappeler que le respect des temps de parole n'est pas facultatif : c'est cinq minutes, pas six.

S'il vous plaît, il y a de nombreux intervenants, nous devons terminer ce débat à 13 heures, donc merci de respecter les temps prévus par la conférence d'organisation et le règlement.

Madame HAREL, vous avez la parole.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Votre projet de P.D.U. ne manque pas d'ambition, et tant mieux. Dommage qu'il peine à trouver ses fondements.

D'abord, comme l'a souligné Laurence DOUVIN, il repose sur des études périmées : l'enquête globale Transports de 2001, ce sont donc des données qui auront bientôt 12 ans, de même que le S.D.R.I.F. 2008, ce qui ne vous a pas permis d'intégrer réellement le Grand Paris Express.

Ensuite, ce P.D.U. est quelque peu incohérent, il veut réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, sauf qu'il est dit dans l'annexe même que le progrès technique ne permettrait une réduction que de 12 %.

On cherche donc ce qui comblera les 8 % restant.

Ce P.D.U. comporte également quelques coquilles vides, comme toujours de belles idées, mais pas beaucoup de solutions. Vous comptez par exemple augmenter l'offre de transports en commun de 25 %, mais comment, exactement ?

Peu de projets structurants seront opérationnels à cette date. D'autres, pourtant essentiels, comme le R.E.R. E ou Grand Paris Express, sont en retard et certains, comme le doublement du tunnel du Châtelet ou l'automatisation de certaines lignes de métro, ne sont même pas évoqués.

Idem quand vous voulez réduire de moitié le nombre de tués sur les routes, aucun détail sur la manière d'y arriver.

Enfin, et cela n'est malheureusement pas surprenant, il s'agit d'un projet idéologique et donc pas franchement réaliste.

Comme tout le monde l'a compris, vous avez déclaré une guerre féroce aux voitures, ces gros tas de ferraille qui ne permettent surtout pas aux Parisiens d'exercer leur activité ou de faire vivre leurs entreprises.

Comment peut-on vouloir une ville sans voiture quand on ne parle pas d'un petit village touristique mais bien de la capitale de l'une des plus grandes puissances économiques du monde ?

Comment peut-on vouloir dégager les voitures et injurier ainsi le progrès d'une industrie automobile dont nous devrions être fiers et que nous devrions plutôt soutenir quand elle est en difficulté ?

Comment peut-on vouloir priver les Parisiens de leur véhicule quand on n'est pas capable de leur proposer une alternative crédible ?

Comment peut-on sciemment créer des cacophonies, comme c'est le cas boulevard Magenta ou place de la République, comme c'est le cas quand on s'acharne à supprimer des places de stationnement, comme c'est le cas quand on réduit le nombre de voies à coups de couloirs de bus ?

J'aimerais d'ailleurs m'attarder un petit instant sur ces fameux couloirs de bus, qui ont coûté une fortune aux contribuables parisiens pour lui faire vivre un enfer. Y a-t-il sensiblement plus de bus en circulation qu'avant depuis qu'ils existent ? Je ne suis pas sûre...

Ces murets sont un danger pour les automobilistes. Les taxis, d'ailleurs, sont les premiers à s'en plaindre.

Les couloirs de bus ne peuvent même pas remplir leur vocation puisque avec la pénurie de stationnement que vous avez engendrée, ils sont perpétuellement encombrés par des livreurs que l'on a du mal à blâmer puisqu'ils n'ont aucun autre endroit pour décharger leurs marchandises.

Passez donc rue du Louvre : vous verrez ce que cela donne aux heures de pointe en approchant de la rue de Rivoli.

J'ouvre d'ailleurs une parenthèse au sujet des livraisons : je vous recommande aussi d'aller voir vers Arts et Métiers, rue des Gravilliers, par exemple, où les grossistes se font livrer à toute heure de la journée par des camions qui s'arrêtent en plein milieu de la voie pendant parfois une demi-heure, congestionnant tout un quartier : normal, ils n'ont nulle part ailleurs pour décharger leurs marchandises.

Et puisque nous en sommes aux livraisons, je vais à présent défendre le vœu que Jean-François LEGARET, Laurence DOUVIN, Delphine BURKLI, Patrick TRÉMÈGE et moi-même avons déposé.

Il existe une charte de bonnes pratiques de la livraison de marchandises depuis juin 2010. Elle aurait dû être révisée tous les trois ans, soit en 2009, puis en 2012. Cela n'a pas été le cas.

Les professionnels du secteur demandent cette révision, qui doit tenir compte de leurs besoins, certes, mais aussi de la qualité de vie des Parisiens et des évolutions des modes de transport, tout cela dans un contexte où vos opérations d'urbanisme ont conduit à une forte diminution des espaces logistiques dans Paris pour créer des logements sociaux dans le 19e et dans le 13e par exemple.

Je tiens d'ailleurs à souligner qu'une étude de l'I.N.R.E.T.S. démontre que ces suppressions engendrent la production de 15.000 tonnes de CO2 supplémentaires par an rien que pour les activités de transports de colis. Voilà qui va encore compliquer les objectifs que vise votre P.D.U.

Notre vœu vise donc tout d'abord à ce que la charte soit actualisée et ensuite, en constatant avec satisfaction beaucoup d'initiatives privées qui ont vu le jour, qu'il s'agisse du transport de marchandises par la Seine, que nous voulons absolument encourager, ou des livraisons à l'aide de camions plus propres ou moins polluants, nous demandons qu'à partir de tout cela, et en liaison avec les professionnels du commerce et du transport, un plan de distribution urbain soient engagé par la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Nous poursuivons avec l'intervention de Mme Emmanuelle DAUVERGNE, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'Ile-de-France est malade de ses logements et de ses transports, les deux crises étant d'ailleurs liées.

Au quotidien, des millions de Franciliens vivent une véritable souffrance dans les transports en raison de la durée des déplacements, de l'inconfort, de l'insécurité et des aléas divers qu'ils peuvent à tout moment subir, comme les pannes, les retards et autres encombrements.

Si la responsabilité de l'organisation des transports est celle des pouvoirs publics, ce sont les usagers qui la vivent au quotidien, d'où l'importance que j'accorde à la concertation avec le public. Celle-ci a été totalement escamotée.

Diffuser un questionnaire et réunir un panel d'usagers, j'appelle cela une étude des besoins, mais jamais une concertation.

Je note au passage que les 9.000 réponses au questionnaire pour plus de 11 millions de Franciliens sont considérées comme un grand succès, alors que vous considérez comme quantité négligeable les 5.500 réponses à la consultation que Rachida DATI a organisé depuis la mairie du 7e arrondissement, qui comporte 57.000 habitants, sur l'opportunité du projet des berges.

Si aucune concertation avec les Franciliens n'a été réalisée, ce n'est pas faute de temps puisque le S.T.I.F. a engagé la démarche il y a plus de quatre ans.

Pourtant, l'Exécutif municipal parisien semble découvrir ce projet si l'on en juge par l'abondance des observations que vous formulez.

Paris a été totalement absente. Non seulement vous n'avez jamais relayé ce projet auprès de la population, mais vous avez également méprisé les élus puisque cette délibération n'a jamais été soumise aux conseils d'arrondissement.

Ce plan a donc été élaboré de manière parfaitement antidémocratique, qu'il s'agisse de la démocratie participative ou de la démocratie représentative de nos élus d'arrondissement.

Ces deux absences fragilisent juridiquement le projet.

Le P.D.U. n'échappe pas aux travers de l'actuel plan de déplacement, dont il n'a pas tiré les enseignements.

Le plan de 2012 est aussi technocratique et dogmatique que celui de 2000.

Il ne répond que très partiellement aux enjeux et aux besoins de nos concitoyens.

En tout premier lieu, ce plan ne prend jamais en compte l'impératif majeur de sécurité publique.

Depuis 2001, à Paris, l'acheminement des services de secours est sacrifié sur l'autel d'une politique de congestion organisée de la voirie. Le P.D.U. devrait au contraire énoncer un objectif de fluidité de la circulation.

Autre impératif totalement occulté : l'attractivité de l'Île-de-France, dont la mobilité est un critère majeur. Or, Paris a toujours le douteux privilège d'être la ville la plus embouteillée d'Europe. Le P.D.U. n'en a cure puisque seul le réseau de banlieue est concerné par les actions de limitation de congestion.

Limiter cette congestion et réguler le niveau de trafic automobile suppose d'investir dans de nouveaux parkings publics, ce que vous avez refusé, comme sous l'avenue Bosquet. Cela permettrait pourtant de réduire les 15 à 20 % de conducteurs qui tournent à la recherche d'une place et de libérer de l'espace sur la voirie, voirie dont il faut moderniser la gestion et l'usage avec par exemple le paiement du stationnement par SMS, comme nous proposons de l'expérimenter dans un vœu.

De façon très dogmatique, la voiture est toujours l'ennemie. Les rédacteurs du P.D.U. ont simplement oublié que moins de voitures, c'est plus de deux-roues motorisés, pourtant plus polluants, comme le mentionne la page 35.

Nous sommes tous d'accord qu'il faut développer prioritairement et massivement les transports en commun.

Alors que le matériel roulant va être remplacé sur quasiment toutes les lignes de métro, aucune automatisation intégrale nouvelle n'est prévue, hormis celle de la ligne 1, qui sera achevée à la fin de l'année. On va donc remplacer nos vieux métros par une technologie obsolète. Il faut absolument que le métro devienne automatique, climatisé, doté d'escalators et d'ascenseurs qui fonctionnent.

Quantitativement, je constate avec stupéfaction que le projet de désaturation de la ligne 13 qui est en cours de lancement risque de manquer sa cible puisque l'une de ses branches devrait rester saturée à terme, comme l'indique la page 175.

Le P.D.U. devrait préparer l'avenir et prescrire la conservation d'emprises logistiques et d'axes stratégiques comme la petite ceinture ferroviaire de Paris, qui sera bien utile pour pallier la lenteur et la saturation du tramway des maréchaux.

Enfin, le chiffrage financier laisse sceptique en l'absence d'évaluation indépendante.

Pour conclure, mettre quatre années pour élaborer un document inachevé et non concerté en dit long sur l'efficacité du S.T.I.F.

En continuant à saupoudrer des projets, le P.D.U. ne tire pas les enseignements de l'histoire. Fragile juridiquement, il est déconnecté des besoins et du quotidien des Parisiens.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour trois minutes, s'il vous plaît.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais présenter, au nom de M. Philippe GOUJON, les vœux n^{os} 34 et 35.

D'abord, le vœu n° 34, qui tend à renforcer les mesures de nature à encourager l'usage du vélo.

Le Plan national vélo et le P.D.U.I.F. se sont fixés pour objectif d'atteindre entre 10 et 12 % de part modale vélo d'ici 2020, part qui atteint déjà 8 % à Strasbourg.

Si Paris a un niveau de pratique du vélo d'environ 2,7 %, égal à la moyenne nationale, ce niveau est plus faible sur la couronne. Il existe donc une forte marge de progression de la part modale du vélo.

Pour atteindre les objectifs du P.D.U.I.F., il faut inciter à la pratique du vélo en tant que mode de transport à part entière. Dans cette perspective, nous formulons plusieurs propositions.

S'agissant du vélo à assistance électrique, permettant de proposer une mobilité à des personnes éloignées des transports en commun ou de suppléer à des freins topographiques, nous préconisons que la subvention à l'achat de V.A.E. mise en place par la Ville soit recommandée par le P.D.U.I.F. à l'ensemble des collectivités d'Ile-de-France.

Autre piste : à l'image de ce qui se fait en Belgique, nous demandons que la Ville étudie la mise en place d'une indemnité kilométrique pour ses agents se déplaçant à vélo.

Il serait également pertinent que la Ville étudie l'instauration d'une incitation, via une baisse de la cotisation foncière, pour les entreprises mettant une flotte de vélos à disposition de leurs salariés.

Enfin, conformément au Plan national vélo, nous proposons que soit lancée une campagne d'affichage sur le mobilier urbain afin de valoriser l'image du vélo comme mode de transport, et d'expliquer clairement les règles de partage de la rue. Ceci répondrait à un réel besoin d'information dans un contexte de généralisation des doubles-sens cyclables et du tourne à droite au feu rouge que beaucoup de Parisiens comprennent mal.

Le vœu n° 35 vise, lui, à promouvoir une politique ambitieuse en matière de stationnement des vélos en Ile-de-France et à Paris. Il s'inscrit dans la continuité du Plan national vélo remis par Philippe GOUJON au Ministre des Transports, lors des premières Rencontres nationales vélo de janvier 2012.

Ce vœu s'inscrit également dans la prolongation au niveau local des travaux menés par le Club parlementaire vélo. Pour atteindre les objectifs de part modale vélo fixée par le Plan national et le P.D.U.I.F., il convient de développer les aménagements favorables à ce mode de déplacement. Ainsi le vélo doit être pris en compte non seulement comme moyen de déplacement mais aussi comme moyen de rabattement multimodal, notamment auprès des gares.

La distance minimale de 800 mètres retenue par le P.D.U.I.F. pour l'implantation de stationnement vélo près des gares est beaucoup trop importante. Nous proposons de réduire cette distance à 100 mètres et de sécuriser ces stationnements contre le vol par la vidéoprotection.

Nous proposons, d'autre part, que dans le P.D.U.I.F. la surface des normes minimales appliquées pour le stationnement dans les constructions nouvelles soit relevée de 1,5 à 3 mètres carrés par logement dans les immeubles d'habitation et à 2 mètres carrés dans les immeubles de bureaux.

Pour terminer, et afin d'encourager l'aménagement de stationnements vélo dans les immeubles déjà construits, nous vous demandons, Monsieur le Maire, d'étudier l'impact que pourrait avoir sur la promotion des déplacements écologique l'instauration d'une réduction de la taxe foncière pour les propriétaires exemplaires.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour 3 minutes également. Merci.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais vous parler de l'accessibilité du métro parisien. Je crois qu'au vu du retard de Paris, de nombreux élus devraient utiliser un peu plus souvent leur carte pass Navigo qui est aujourd'hui gratuite pour eux.

En effet, l'accessibilité du métro parisien doit être une priorité absolue pour une politique de transports digne de ce nom, une politique du XXI^e siècle.

Le métro est le mode de transports collectifs le plus utilisé par les Parisiens, et chaque citoyen a vocation à l'utiliser. Or, on constate aujourd'hui une inégalité face au service public : ascenseurs en panne ou inexistant, problème d'accès donc pour les personnes à mobilité réduite, les personnes handicapées, les personnes âgées, les familles avec des poussettes, les touristes avec leurs bagages. Bref, on se demande parfois si la politique menée aujourd'hui ne consiste pas à faire choisir à ces personnes d'utiliser la voiture ou de prendre un taxi lorsqu'elles en ont les moyens.

Mais nous, nous croyons à l'égalité de tous face au service public, et à l'égal accès de tous au métro parisien.

Je voudrais vous donner quelques exemples de la vie quotidienne. Dans les stations les Abbesses ou Lamarck de la ligne 12, des ascenseurs existent et fonctionnent de manière très irrégulière. Que se passe-t-il pour les personnes âgées, pour les personnes à mobilité réduite, pour les personnes handicapées, pour les touristes avec les bagages ? Ce sont des dizaines de marches à gravir ou alors l'impossibilité d'utiliser ces lignes de métro. Nous ne pouvons pas l'accepter en 2012 à Paris, nous demandons à ce qu'il y ait des efforts supplémentaires en matière d'accessibilité.

Je pourrais vous parler d'autres stations de métro de Paris, qui ne sont pas pourvues en matière d'ascenseur, où là vraiment c'est le système D et il faut se débrouiller comme on peut. On amène son enfant à un centre de loisirs, à son école un peu plus loin, on veut simplement sortir, se cultiver, sortir de son ghetto, parfois dans des quartiers difficiles de Paris, eh bien c'est impossible pour un certain nombre de personnes parce que, depuis maintenant onze ans, vous n'avez pas accordé la priorité à l'accessibilité du métro parisien.

Alors, je serai extrêmement simple avec ma collègue Laurence DOUVIN et Jean-Baptiste MENGUY : sur ce vœu, la Ville de Paris doit exiger, au-delà des discours, que l'accessibilité soit la priorité numéro 1. Oui, numéro 1, quand on croit à l'égal accès de tous au service public.

Pour permettre à chacun d'utiliser et en toute liberté le métro parisien, des moyens doivent donc être mis en œuvre. Nous les attendons. Voilà une politique incitative qui ne pénalise pas les uns ou les autres, ou qui ne les montre pas du doigt comme vous le faites sur la voiture, mais offre une alternative.

Certains feront valoir le manque d'argent mais, Monsieur le Maire, demandez donc à l'Etat de rembourser ce qu'il doit à la Ville de Paris et demandez d'en affecter une partie à l'accessibilité des citoyens parisiens au métro.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est maintenant à Mme Claire GUIDI. Seule intervenante du groupe socialiste.

Mme Claire GUIDI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les transports sont un sujet structurant à l'échelle de la Ville de Paris, et plus généralement de la Région Ile-de-France, car le maillage du territoire qui est sous-tendu par les différents réseaux de transports, qu'ils soient doux, ferrés, routiers, fluviaux, a un impact majeur sur le développement urbain.

Faire la ville, s'interroger sur les enjeux de cohésion sociale en intégrant les dynamiques urbaines et rurales qui fondent l'Ile-de-France, s'armer d'outils programmatiques pour répondre aux enjeux environnementaux de demain nous impose, en tant qu'élus, d'avoir une ambition commune, c'est-à-dire une ambition partagée avec des territoires au-delà de la Ville de Paris.

Ce Plan de déplacements urbains doit notamment assurer un équilibre durable entre les besoins en matière de mobilité et la protection de l'environnement et de la santé. Il permet également de coordonner les différentes politiques pour tous les modes de déplacement, individuels et collectifs. Il nous interpelle, car il s'agit de s'interroger sur les mobilités résidentielles et professionnelles, sur le transport de marchandises, sur les enjeux liés aux livraisons, sur les déplacements des habitants ou des visiteurs, déplacements liés aux gares, aux aéroports, aux universités, aux centres hospitaliers, aux équipements de loisirs.

C'est pourquoi nous nous réjouissons du travail réalisé dans le cadre de ce projet de P.D.U. de la Région Ile-de-France qui est un document stratégique important. Et on le sait bien, le transport comme le logement est une préoccupation majeure des Parisiens et a fortiori des Franciliens.

Le premier Plan de déplacements urbains élaboré en 2000 par l'Etat a constitué un document fondateur de la politique de déplacements régionaux, marquant une rupture avec le "tout automobile".

Toutefois, dans le cadre de la loi Libertés et responsabilités locales de 2004, décentralisant le P.D.U. au niveau du S.T.I.F. et de la Région, le S.T.I.F. a dressé un bilan contrasté du P.D.U. de 2000 conduisant ainsi à enclencher sa procédure de révision. Seulement la moitié des actions inscrites dans ce premier plan avait en effet été initiée. Nous ne pouvons que le regretter mais le constat a été fait et je n'y reviens pas.

Aujourd'hui, le projet de P.D.U., arrêté par le Conseil régional en février dernier, comporte 34 actions concrètes qui, de manière conjuguée, doivent favoriser dans un contexte de croissance globale des déplacements de 7 % entre 2010 et 2020, une croissance de 20 % du nombre de déplacements en transports en commun, de 10 % du nombre de déplacements en vélo et en marche à pied et une baisse de 2 % du nombre de déplacements en voiture et deux-roues motorisés.

Ces défis sont fondamentaux et ne peuvent être menés que si les actions au niveau local sont fortes et le P.D.U. insiste sur ces démarches locales. La Ville de Paris depuis 2001 s'y est engagée.

Depuis 2001, en effet, la Ville de Paris met en œuvre une politique des transports ambitieuse, solidaire et innovante, en étroite coopération avec les collectivités de l'agglomération, via le S.T.I.F. notamment. Le développement des couloirs de bus associé à un renforcement très significatif de l'offre de transports collectifs dans toute l'agglomération, les aménagements de voirie permettant un meilleur partage de l'espace public au profit des modes actifs, que ce soit la marche ou le vélo, les aménagements des portes de Paris, le tramway des Maréchaux facilitant les déplacements en rocade, le service Vélib' étendu aux communes limitrophes et plus récemment le service Autolib' déployé en partenariat avec presque cinquante communes ont d'ores et déjà permis en dix ans de réduire de 35 % les déplacements en voiture et de baisser de 80 % les émissions de monoxyde de carbone et de benzène à Paris, tout en permettant une plus grande mobilité de chacun.

Mais les défis à relever pour l'ensemble des collectivités franciliennes restent encore nombreux pour les années à venir. Il s'agit, par exemple, de renforcer l'offre en transports collectifs de surface, d'améliorer l'intermodalité aux gares, de développer des services innovants comme Voguéo, de poursuivre les efforts en faveur de la logistique urbaine avec les trames fret par exemple.

Tous ces axes stratégiques font partie intégrante de la politique de déplacements définie par le Conseil régional et le S.T.I.F. C'est pourquoi la Ville de Paris émet un avis favorable sur le P.D.U. avec néanmoins quelques recommandations et observations : des recommandations générales, des recommandations spécifiques et des observations et propositions complémentaires par rapport aux actions à mettre en œuvre.

Afin que la dynamique apportée par le processus de révision du P.D.U. entre 2007 et 2010 se prolonge, la Ville de Paris souhaite par ailleurs que les premiers outils d'animation prévus dans le cadre du "PACTE pour la mobilité" soient mis en place sans attendre l'approbation du P.D.U.

Puis permettez-moi de finir, puisque M. BOURNAZEL est revenu de manière cynique sur ces questions, d'évoquer effectivement les questions d'accessibilité pour montrer encore l'engagement fort de la Ville de Paris sur ces sujets.

En septembre dernier, en plus du Schéma départemental pour l'autonomie et la citoyenneté des Parisiens en situation de handicap pour la période 2012- 2016, nous avons approuvé, je tiens à le rappeler, le Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics parisiens.

L'intégration des personnes en situation de handicap passe en effet par la liberté de se déplacer en toute autonomie pour participer à la vie publique et mener à bien toutes leurs activités quotidiennes dans de bonnes conditions de confort et de sécurité. Dès 2002, la Ville de Paris s'est dotée d'un document volontariste, alors qu'il ne s'agissait pas d'une obligation réglementaire : le Schéma directeur d'accessibilité de la voie publique aux personnes handicapées. Et Mme Véronique DUBARRY pourrait en parler mieux que moi, mais je citerai juste quelques chiffres, parce que mon temps de parole est fini.

Effectivement, entre 2002 et 2010, près de 41.500 abaissements de trottoirs ont été réalisés, environ 9.000 bandes d'éveil de vigilance ont été posées au droit des passages piétons et des escaliers, plus de 6.200 bornes basses ont été supprimées ou encore près de 10.000 caissons sonores ont été installés.

Outre le tramway T3, qui a fait, dès sa conception, l'objet d'une approche globale d'accessibilité, le programme de mise en accessibilité des arrêts de bus a été largement déployé et l'ensemble des 59 lignes de bus parisiennes ont fait l'objet d'une déclaration de mise en conformité par la R.A.T.P. en décembre 2009.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chère collègue, je vais vous demander de conclure, s'il vous plaît.

Mme Claire GUIDI. - Je conclus.

Je crois que la Ville de Paris peut être fière de la multiplicité de démarches engagées et réalisées en termes de transport et de mobilité. Le défi reste grand, nous l'avons dit, car l'ampleur du changement climatique nous oblige à poursuivre nos efforts de manière collective. La Ville de Paris y prend sa part et continuera à le faire.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est maintenant à M. Jean-François MARTINS.

Pardon ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Il n'y a pas de rappel ?

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je viens de le faire, comme je l'ai fait pour les quatre orateurs de votre groupe qui ont dépassé de largement plus longtemps leur temps de parole. Votre intervention est particulièrement malvenue, permettez-moi de vous le dire !

Jean-François MARTINS, pour 5 minutes, s'il vous plaît.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, après le débat que nous avons eu ce matin sur la restriction de l'accès à la métropole pour les véhicules les plus polluants, ce Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France est vital et important parce qu'il correspond à ce que nous proposerons comme offre de transports en commun face aux restrictions qui, éventuellement, seront mises en œuvre dans la métropole et notamment aux solutions alternatives à la voiture individuelle que nous proposerons.

De ce point de vue-là, si le P.D.U.I.F. se base effectivement sur des documents et des statistiques qui datent un peu et qui, d'une certaine manière, ne sont pas conformes à la réalité de ce que sont devenus, d'une part, les modes de déplacements franciliens et, d'autre part, les projets d'investissement prévus, il n'en reste pas moins que, sur les grandes orientations de ce plan, on ne peut que les soutenir. Évidemment, qui s'opposerait à un réseau ferroviaire renforcé ? A la promotion du vélo et de la marche ? A une voirie plus accessible ? Ce sont évidemment de grandes orientations que l'on ne peut que partager.

Malheureusement, à travers ces, je crois, au total, plus de 24 orientations, rien ne ressort : pas de priorités réelles là où, et le débat de ce matin devrait nous mettre la puce à l'oreille, l'attente des Franciliens, et des Parisiens en particulier, c'est la modernisation du réseau de transport et la modernisation des rames.

Ce qui est finalement un peu inquiétant avec ces grandes orientations, qui sont, on le dit, globalement, favorables, le risque avec les grandes orientations c'est qu'elles restent souvent des vœux pieux.

De ce point de vue-là, il y a de quoi s'inquiéter, en fait, à lire le P.D.U.I.F., parce que deux éléments donnent à penser que cela restera des vœux pieux.

Le premier, c'est que le P.D.U.I.F. n'est pas nourri d'un plan de programmation budgétaire, notamment dans un contexte où l'on ne sait pas ce que sera le Grand Paris Express et son financement et à quel point il va grever les autres projets d'investissement de transports en commun dans la métropole. Évidemment, l'absence de projets d'investissement et de programmations budgétaires pour l'ensemble des priorités laisse planer un certain nombre d'incertitudes, notamment sur la modernisation des rames.

Le deuxième, et je crois que c'est vraiment plus grave et beaucoup plus important quant à la manière dont la Région traite la question des déplacements, à lire le P.D.U.I.F., ce n'est pas un plan de déplacements pour l'Ile-de-France. C'est un plan de transport.

Peut-être que cette différence sémantique vous aura échappé, mais le déplacement, si on le prend réellement en compte, alors, on doit prendre en compte le lieu de départ et le lieu d'arrivée, les lieux de résidence et les lieux de travail. De ce point de vue-là, l'objectif de la Région doit être non seulement d'améliorer la qualité des transports mais aussi de diminuer le temps de trajet pour chaque Francilien, d'améliorer la qualité du trajet, de réduire l'empreinte écologique de chaque déplacement. De ce point de vue, ce n'est pas un plan de transport dont nous avons, c'est un plan d'aménagement du territoire réel, où l'on réduit les fractures Est et Ouest, où l'on réduit les concentrations de zones résidentielles, d'un côté, et de quartiers d'affaires, de l'autre, pour arriver à des territoires franciliens mixtes, où l'on peut travailler et vivre dans un même territoire, où l'on n'a pas une heure de transport à faire, indépendamment de la qualité des transports, pour aller de Marne-la-Vallée travailler dans l'Ouest parisien, là où se concentrent les emplois en Ile-de-France.

De ce point de vue-là, le plan n'aborde rien : rien du rééquilibrage, rien de la lutte contre les zones déficitaires en logement ou les zones déficitaires en emploi, rien contre l'harmonisation des P.L.U. et des P.L.H. à l'échelle de la métropole, de sorte que les mesures prises par Paris en faveur du rééquilibrage soient harmonisées sur l'ensemble de la métropole.

Ainsi, Monsieur le Maire, il y a beaucoup de chances que ces grandes orientations restent des vœux pieux, car sans financement et sans politique d'aménagement du territoire, alors, nous ne ferons que saturer des réseaux de transport qui, au bout d'un moment, auront toujours des limites.

Je le rappelle : la ligne 14 ne descendra pas en dessous de 40 secondes entre chaque rame, le R.E.R. A n'ira jamais en dessous d'une minute et 20 secondes entre chaque rame. Par conséquent, si la qualité du transport doit s'améliorer, nous devons réduire les trajets et concentrer désormais les emplois là où nous avons beaucoup de logements et vice-versa.

Etant donné ces incertitudes et les risques que ces orientations soient des vœux pieux, je ne voterai pas ce P.D.U.I.F. et l'avis de la Ville de Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Edith GALLOIS est inscrite. Vous avez la parole, Madame.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec cet avis sur le P.D.U., on voit bien que la politique municipale est contraire à l'esprit métropolitain. Les propositions de la Mairie ne sont pas dans le P.D.U. élaboré par la Région et, pire, elles sont souvent à en contradiction avec ce qu'il prône, c'est-à-dire inapplicables en pratique.

Je dois vous rappeler que le P.D.U. ne retient pas votre initiative de péage urbain. Une décision majeure comme celle-ci, qui concerne 77 communes, ne peut pas être le seul fait du prince. Vous parlez sans cesse d'une nouvelle approche de la gouvernance, de logique du Grand Paris, mais on ne la retrouve jamais dans les faits.

Le véritable enjeu pour la lutte contre la pollution réside pourtant dans une vraie politique de logistique urbaine au niveau métropolitain.

Notre groupe a donc déposé trois vœux qui s'inscrivent dans cette logique.

On ne peut résoudre la question des poids lourds qu'à travers une approche globale des transports de marchandises en Ile-de-France.

Le P.D.U. précise d'ailleurs, entre guillemets, que "l'éloignement des sites logistiques de la zone dense conduit à augmenter les distances à parcourir pour effectuer les livraisons dans une zone à forte congestion routière".

Qu'avez-vous fait depuis des années, sinon le contraire, en repoussant les sites logistiques de 20 à 40 kilomètres de Paris ?

Nous pensons qu'il faut inverser cette tendance contreproductive en termes de circulation des poids lourds. Seul le développement des sites multimodaux intra-muros, dans une cohérence régionale, permettra de réduire leur impact environnemental.

Ce mouvement doit s'accompagner d'une préoccupation de fluidité de circulation. Dans ce sens, le P.D.U. insiste sur la nécessité de prévoir des voies pour la desserte des sites multimodaux. Il propose ainsi de mettre en place un jalonnement adapté visant :

- à l'échelle régionale, à faire circuler les poids lourds de manière préférentielle sur le réseau magistral, qui est constitué des autoroutes et du périphérique ;

- à l'échelle locale, à orienter le trafic vers le réseau structurant, qui est précisément défini dans Paris : les boulevards en rocade, les grandes pénétrantes et les axes longeant la Seine sur chacune des rives.

Or, que projette la Ville insidieusement ? Eh bien, la sortie de la catégorie structurante de toute une série d'axes, notamment les voies sur berges et les grands boulevards. Il y a là une volonté obstinée de refuser la mise en perspective métropolitaine.

Contrairement à ce qu'elle laisse croire, cette politique de circulation, très préjudiciable en termes de cohérence logistique régionale, crée de nouveaux obstacles plutôt qu'elle ne résout la question des poids lourds.

La révision de la réglementation sur les poids lourds doit être également une priorité, nous l'avons déjà dit. Actuellement, un camion qui traverse l'Ile-de-France est soumis à 97 réglementations différentes. Bien évidemment, elles ne sont pas respectées. Pour être efficace, il faut procéder à une harmonisation et à une simplification au niveau régional, afin d'avoir une réglementation plus stricte et applicable.

Je voudrais revenir sur une proposition que je vous avais faite au moment du débat sur le renouveau de Voguéo.

Si véritablement on veut inventer une solution de transport de marchandises propre, moderne, directement dans le cœur des villes, avec des sites logistiques intra-muros, nous avons une opportunité formidable avec la Seine. C'est aujourd'hui le seul axe non saturé et qui traverse les zones denses. Mais, pour qu'il soit une solution d'avenir viable et rentable, les pouvoirs publics doivent y investir massivement dans l'implantation de sites logistiques multimodaux.

Cela demande une volonté de ne pas se limiter à des projets symboliques et de sortir de l'idée que la Seine n'est qu'un lieu de flânerie.

Vous avez relancé le projet de transport de personnes Voguéo, que nous avons voté d'ailleurs. On sait qu'il comporte de forts risques financiers, s'il ne connaît pas plus de fréquentation. Pourquoi alors ne pas avoir prévu la compatibilité avec le fret fluvial sur les 31 escales retenues ? Pourquoi ne pas avoir profité de cette opportunité pour imaginer l'implantation de sites logistiques ? C'était là une chance unique de développer à grande échelle le transport de marchandises par le fleuve au cœur de Paris.

J'avais proposé un "Voguéo fret". Vous n'avez pas considéré cette proposition. Je regrette que nous ne partagions pas cette même vision pour notre fleuve qui aurait mérité mieux que d'être réduit à un Ludoland.

Enfin, je voudrais évoquer la question des taxis qui n'est abordée ni par votre communication ni par le P.D.U. C'est un mode de transport collectif complémentaire et qui participe du développement.

Aujourd'hui, clairement, se pose la question de l'amélioration de l'offre.

Le protocole de 2008 avait augmenté leur nombre. Il apparaît que le problème de l'inéquation avec la demande existe toujours. L'autorisation des voitures de tourisme avec chauffeur, ces sortes de taxi sur réservation, apporte une offre de transport supplémentaire, mais elle est vécue comme une déstabilisation de la profession des taxis. Donc nous demandons l'organisation d'Etats généraux sur la profession des taxis parisiens.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Denis BAUPIN, dernier intervenant inscrit, pour trois minutes.

M. Denis BAUPIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de présenter un amendement : l'amendement n° 19, qui concerne une proposition complétant un dispositif prévu par le P.D.U.

Le P.D.U. prévoit une disposition que nous avons proposée par le passé qui est de mettre un peu d'intelligence dans nos infrastructures existantes, et notamment nos infrastructures autoroutières, en faisant en sorte que sur des voies réservées, puissent circuler des lignes de bus expresses, des taxis, du covoiturage et, éventuellement, aussi les véhicules les moins polluants aux dernières normes Euro.

D'ailleurs, une simulation que nous avons effectuée sur le périphérique avait montré que si on mettait en place une telle voie sur la quatrième file du périphérique, il y circulerait à peu près 75 % du nombre de véhicules qui circulent habituellement sur une voie du périphérique, mais plus de monde, puisque chacun de ces véhicules transporte d'avantage d'occupants que ceux circulant sur les autres voies du périphérique.

La proposition que nous faisons, par rapport au P.D.U. qui prévoit déjà un certain nombre d'axes sur lesquels seraient soumises des études sur ces voies réservées, c'est que l'on puisse y ajouter le périphérique et l'A86.

C'est particulièrement pertinent au moment où on travaille sur l'idée d'une Z.A.P.A., quel que soit le nom qui sera finalement donné à ce projet, qui aura pour conséquence de limiter la circulation d'un certain nombre de véhicules. Nous avons besoin d'apporter une alternative en matière de transports collectifs.

Or, on sait que les grosses alternatives qui sont prévues à moyen terme, c'est plutôt du métro - et nous sommes favorables à la rocade de métro autour de Paris -. Pour autant, le métro, cela coûte extrêmement cher, cela va prendre 7 à 10 ans et nos concitoyens ne peuvent attendre aussi longtemps.

C'est tout l'intérêt de mettre de l'intelligence sur ces autoroutes en faisant ces voies réservées, qui existent d'ailleurs dans beaucoup d'autres pays à l'étranger, notamment aux Etats-Unis, que je ne crois pas être un pays "autophobe".

Je veux simplement terminer en vous disant qu'en plus, mettre en place ce type d'alternative, c'est donner du droit à la mobilité à ceux qui, aujourd'hui, n'ont pas les moyens d'utiliser une voiture, ce qui, vu le prix des carburants fossiles qui va continuer à augmenter, est une nécessité absolue.

Dernier élément, je me permets de le dire à nos collègues de l'opposition qui n'ont pas arrêté de répéter depuis ce matin que soi-disant des études diraient que Paris est la ville la plus embouteillée d'Europe, ils ont mal lu ces études ; ce dont il est question dans ces études, c'est plutôt l'agglomération, et ce dont il est question, ce sont ces autoroutes, qui sont extrêmement embouteillées. Justement, en mettant de l'intelligence dans ces autoroutes, en faisant en sorte d'avoir des voies réservées pour les véhicules que l'on considérerait comme prioritaires, c'est-à-dire moins polluants et mieux occupés, nous permettrions non seulement d'apporter des réponses en matière environnementale, mais aussi en matière de mobilité et en matière économique.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Très bien. Merci infiniment.

Pour répondre à l'ensemble des intervenants, la parole est maintenant à M. Julien BARGETON qui en profitera, avec l'esprit de synthèse qui le caractérise, pour donner la position de l'Exécutif sur les différents vœux et amendements qui ont été présentés.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais quand même prendre le minimum de temps nécessaire pour répondre aux travaux et aux vœux qu'ont déposés les groupes ; je pense que cela fait partie aussi du débat démocratique. Je vais essayer d'être bref.

Le Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France est un document stratégique qui planifie l'organisation des transports de personnes et de marchandises au niveau régional à l'horizon 2020.

Le débat, je trouve, a montré la même chose que celui qui l'a précédé, c'est-à-dire que tout le monde dit partager ces objectifs, mais à chaque fois qu'il faut prendre des mesures un peu plus concrètes, un peu plus dures, on se crispe, notamment sur la question de l'automobile, et puis que certains sont parfois favorables à la dépense publique en particulier, alors qu'ils se disent contre la dépense publique en général ; là aussi, il faut avoir, parfois, un petit peu de cohérence.

Le nouveau P.D.U. comporte neuf défis qui doivent structurer l'action de l'ensemble des acteurs de la mobilité. Mme Claire GUIDI les a bien détaillés, et je n'y reviendrai donc pas. L'idée, bien sûre, est de défendre une mobilité plus moderne et plus respectueuse de l'environnement.

Certaines des fiches ont un caractère prescriptif, ce n'est pas le cas de toutes, c'est donc un document cadre et il ne faut pas demander plus au P.D.U. que ce qu'il ne peut faire statutairement, légalement ; c'est un document cadre qui est cohérent avec le Schéma directeur d'Ile-de-France et avec le Grand Paris Express, contrairement à ce que j'ai entendu.

L'avis qui nous est soumis aujourd'hui a fait l'objet de plus de 20 vœux et amendements, auxquels je vais maintenant répondre après les avoir regroupés par thématique.

On va quand même un peu accrocher ses ceintures d'Autolib' et on y va !

Tout d'abord, l'amendement n° 19 du groupe E.E.L.V.A. propose la mise en place de voies réservées aux bus express sur l'A86 et le boulevard périphérique ; j'émet un avis favorable sur ce vœu.

S'agissant de l'A86, les solutions devront être étudiées en lien avec les services de l'Etat. Il faudra également veiller à ce que les voies en question soient également ouvertes à l'ensemble des modes de déplacement qui contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air.

Dans le même sens, l'amendement n° 20 du groupe E.E.L.V.A. propose l'aménagement de voies réservées aux transports sur les quais hauts de la Rive droite de la Seine. Je suis également favorable à ce vœu pour compléter le réseau de couloirs de bus préexistants sur ces quais. Nous veillerons à vérifier préalablement la pertinence des dessertes à créer.

Plusieurs vœux ont été déposés sur la question tarifaire.

Les vœux n^{os} 21 et 22 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche proposent une diversification de la grille tarifaire Vélib' afin d'ouvrir ce service à tous, et notamment aux plus démunis. J'émet un avis favorable sur ces deux vœux. Je veux préciser qu'une tarification sociale existe depuis 2011 ; pour les jeunes de moins de 26 ans, l'abonnement annuel à Vélib' avec 45 minutes de gratuité est à 29 euros au lieu de 39 euros. De plus, les jeunes en insertion et les étudiants boursiers bénéficient d'un tarif préférentiel ramené à 19 euros. Les propositions du groupe P.C.F.-P.G. permettront d'aller plus loin.

Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche a également déposé le vœu n° 24 demandant le lancement d'une étude pour la gratuité dans les transports publics. L'avis de l'Exécutif est défavorable sur ce vœu. En premier lieu, il faut rappeler que les demandes des usagers portent avant tout sur la qualité de service et l'amélioration de l'offre. En 2011, les charges de fonctionnement du système de transport francilien se sont élevées à 8 milliards d'euros, les recettes tarifaires ont apporté 2,3 milliards, ce qui a permis de couvrir 30 % de ces charges de fonctionnement.

Ces recettes sont d'autant plus indispensables que le budget des collectivités contributrices du S.T.I.F. est de plus en plus contraint et que les perspectives d'évolution des charges du S.T.I.F. sont très importantes. L'exploitation du réseau Grand Paris Express coûtera à lui seul, une fois qu'il sera créé, 500 millions d'euros par an.

La suppression de ces recettes est hors de portée. Les villes que vous citez en exemple sont des villes moyennes et il existe déjà une tarification sociale.

Je rappellerai enfin que la majorité au sein du Conseil du S.T.I.F. a approuvé en décembre 2011 un protocole portant sur la réforme du système tarifaire. Ce protocole ne prévoit pas cette éventualité, qui n'a d'ailleurs pas été évoquée à l'époque.

S'agissant du vœu n° 26, également déposé par votre groupe, sur la diminution des effectifs de la R.A.T.P., je partage, bien entendu, la préoccupation, mais je ne peux donner un avis favorable à ce vœu, la Ville de Paris n'ayant pas vocation à s'ingérer dans la gestion de la R.A.T.P.

Toutefois, je souhaite rappeler que les collectivités, en particulier Paris, renforcent largement l'activité de la R.A.T.P., compte tenu du volume de projets qu'elles votent au Conseil du S.T.I.F. Leur contribution au budget du S.T.I.F. a augmenté de plus de 60 % depuis la décentralisation en 2006. Elles jouent donc leur rôle, un rôle majeur dans le soutien de l'emploi dans cette filière. Il faut savoir que la R.A.T.P. est aujourd'hui le premier établissement industriel d'Ile-de-France et que cet établissement est presque entièrement rémunéré par les collectivités ; c'est bien nous qui créons de l'emploi.

Concernant encore le fonctionnement du système de transport, je soutiens la demande formulée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche dans le vœu n° 28 de ramener la T.V.A. applicable aux transports publics au plus bas, sous réserve d'une simplification des considérants et d'une formulation plus adaptée et plus respectueuse des prérogatives du Gouvernement.

Au début de l'année, à l'initiative du Gouvernement Fillon, ce taux avait été augmenté de 1,5 point pour passer à 7 %, ce qui avait constitué une dépense supplémentaire de 50 millions d'euros pour le S.T.I.F. Le programme de renfort de l'offre pour 2012 avait dû être revu à la baisse, de ce fait. Il n'est pas souhaitable que le S.T.I.F. se retrouve encore dans ce genre de situation.

Pour en terminer avec les transports publics, l'U.M.P., tout d'abord, a déposé le vœu n° 30 sur l'accessibilité du réseau métro. Une nouvelle fois, je ne peux que rappeler que ce sujet relève de la compétence du S.T.I.F. Je vous rappelle également que la loi de février 2005 sur le handicap prévoit une dérogation pour le réseau souterrain dans Paris. Le S.T.I.F. n'est donc pas tenu de rendre accessible le réseau métro, ce qui, pour votre information, coûterait plusieurs milliards d'euros à la collectivité.

En revanche, la Ville et le S.T.I.F. ont pris leurs responsabilités en rendant accessible le réseau de bus parisien dès janvier 2010. De plus, la totalité du réseau RER dans Paris sera accessible en 2015.

Enfin, il faut souligner que la R.A.T.P. a mis en œuvre de nombreuses solutions avec le S.T.I.F. pour aider les malentendants et les malvoyants dans leurs déplacements. J'émet donc un avis défavorable.

Par ailleurs, j'émet un avis défavorable sur le vœu 39M déposé par l'U.D.I. sur le renouvellement de la flotte de bus de la R.A.T.P. ; notre rôle en tant que partenaire du S.T.I.F. est de lutter contre la pollution et de demander le déploiement de bus moins polluants. En revanche, il ne nous appartient pas de définir pour le compte de la R.A.T.P. ses choix industriels en ciblant telle ou telle technologie.

Deux vœux ont été déposés sur la question des nuisances sonores sur le boulevard périphérique et la circulation automobile, j'é mets un avis favorable sur le vœu n° 23 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche. La Ville poursuit des expérimentations susceptibles d'améliorer les conditions de vie des 100.000 riverains du périphérique parisien ou non, puisqu'il n'y a pas que des Parisiens qui y résident, mais aussi des habitants des communes limitrophes.

Elle travaille sur trois paramètres : protection vis-à-vis du bruit existant, diminution du bruit généré et priorisation des mesures en fonction de la densité des populations riveraines.

Un bilan des actions, telles que l'enrobé phonique actuellement expérimenté porte de Vincennes, fera l'objet d'une information en 3e commission courant 2013.

Concernant le vœu n° 25 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche sur la concertation, je propose un vœu de l'Exécutif qui rappelle la volonté affirmée par le Maire de Paris de créer un pôle métropolitain parisien avec notamment des compétences en matière d'environnement et de climat, la nécessité de la participation des collectivités de la métropole à la discussion et l'évaluation des propositions faites.

Le vœu demande enfin que les modalités et les conclusions de cette concertation soient présentées à la commission spéciale du Conseil de Paris chargée de Paris métropole.

Deux vœux ont été déposés sur les taxis, je suis défavorable à ces deux vœux n°^{os} 29 et 40 de l'U.M.P. et de l'U.D.I.

En premier lieu, ce que vous proposez existe déjà. En effet, la Ville travaille déjà avec Gares & Connexions S.N.C.F. et, par ailleurs, il existe déjà une instance de concertation sur les taxis, le comité taxi. Nous y travaillons avec la Préfecture de police, la tenue d'Etats généraux ne se justifie donc pas aujourd'hui.

En second lieu, s'agissant de l'expérimentation sur l'A1, la Préfecture de police serait mieux à même de répondre que moi, mais cette expérience n'a pas semblé concluante.

Enfin, l'arrêté sur le nombre de courses à l'aéroport Charles-de-Gaulle a été annulé par le tribunal administratif et la Préfecture est en procédure d'appel, il n'est donc pas raisonnable d'envisager de demander d'en prendre un nouveau à ce stade.

J'ajoute que les impacts sur la circulation du boulevard périphérique ne sont pas négligeables.

Le groupe U.M.P. a déposé les vœux n°^{os} 34 et 35, relatifs au développement de l'usage du vélo. Alors, bien sûr, je ne peux qu'être d'accord sur l'objectif de développement de l'usage du vélo, je crois que nous n'avons pas à le prouver à Paris : 700 kilomètres d'aménagement cyclable, trois fois plus de cyclistes en 10 ans, 35 millions de locations de Vélib' cette année. Bref, le sujet n'est pas là.

Concernant le vœu n° 34, je vous remercie de faire la promotion de la subvention aux vélos à assistance électrique mise en place par la Ville de Paris, mais je ne pense pas qu'il relève du P.D.U.I.F. de le recommander aux autres collectivités.

Vous demandez une campagne d'affichage promouvant le vélo, il me semble que nous faisons déjà beaucoup plus que cela ; Vélib', pour ne citer que lui, est la meilleure promotion du vélo en termes d'affichage dans les rues de Paris.

Enfin, vous remplacez ici un débat qui a eu lieu à l'Assemblée nationale pour encourager l'usage du vélo pour les trajets domicile-travail, les incitations en la matière doivent relever de mesures fiscales nationales venant en complément d'actions locales. A Paris, je rappelle que la subvention aux vélos à assistance électrique s'adresse également aux artisans et commerçants.

Le plan Vélo incite également à la mise en place de déplacements des entreprises et des administrations, notamment utilisant le vélo.

Concernant le vœu n° 35, j'ai une différence d'interprétation avec vous sur le stationnement aux abords des gares, le P.D.U.I.F. prévoit de réserver au moins une place sur 30 aux vélos dans un rayon de 800 mètres autour des gares, c'est une bonne chose. Je ne suis pas favorable à réduire ce périmètre à 100 mètres, ce qui réduirait de fait le nombre de places de vélo à réaliser.

Pour les constructions nouvelles, les normes sont minimales, il appartient aux collectivités de faire mieux.

Enfin, sur votre dernier alinéa, jouer sur la taxe foncière ne me paraît pas le bon levier pour inciter à la création de stationnements de vélo dans les constructions.

Sur le stationnement, j'émetts un avis favorable sur le vœu 33M présenté par l'U.M.P., la Ville n'a pas prévu de s'arrêter au paiement par carte bancaire qui sera intégralement déployé l'an prochain, ceci est derrière nous et nous avons déjà commencé à travailler avec Jean-Louis MISSIKA sur la prochaine étape : le paiement par S.M.S.

Pour la question de la logistique urbaine et du transport de marchandises, je suis favorable au vœu n° 27 déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche. Cette proposition répond à la fois à une demande des professionnels du secteur et à une volonté politique de créer des espaces de logistique urbaine qui favorisent une livraison sur le dernier kilomètre par des véhicules plus propres et moins encombrants.

En revanche, je suis défavorable au vœu n° 32 de l'U.M.P. et aux vœux n°s 36, 37 et 38 de l'U.D.I. Je ne peux laisser dire que le nombre d'espaces logistiques urbains diminue, c'est faux. Je vous rappelle que ces activités relèvent du secteur privé concurrentiel et que l'on ne peut faire porter à la Ville la responsabilité de l'éloignement de certains sites de gestion logistique, alors même qu'elle met tout en œuvre pour les maintenir sur son territoire et les développer là où elle le peut : Chapelle International, Hébert, Batignolles, Pantin-Villette, Gobelins, Bercy-Charenton, etc.

De plus, la Ville développe autant que cela est possible des modèles pertinents pour la zone dense, en partenariat avec ses concessionnaires et, nous l'espérons, bientôt avec les bailleurs sociaux.

Je ne peux vous laisser dire que la Ville de Paris ne travaille pas en concertation avec ses partenaires métropolitains et régionaux puisque, de fait, cette activité ne peut être abordée autrement qu'à l'échelle de la métropole.

La Mairie de Paris a prévu d'élaborer dans le cadre de la révision de la charte Marchandises municipales un schéma directeur de logistique, ce schéma sera élaboré avec tous les partenaires régionaux institutionnels, professionnels et associatifs.

Enfin, s'agissant de l'utilisation du futur service Voguéo pour le transport de marchandises, Madame GALLOIS, vous avez déjà déposé des vœux identiques au Conseil de Paris et au S.T.I.F. l'an dernier et ils ont été rejetés.

Ce que vous souhaitez développer, c'est du transport par péniche et une péniche n'a pas les caractéristiques d'un bateau recevant du public. Au-delà de questions réglementaires qui ne manqueraient pas de se poser, le transbordement de marchandises n'est pas compatible avec le service rapide, fréquent et régulier que nous attendons pour Voguéo, même s'il s'agit de volumes réduits.

Je fais le lien avec le vœu n° 31 sur les cars de tourisme et Voguéo, pour lequel j'émetts également un avis défavorable. Pour encadrer le stationnement des cars, la Ville a opté pour des mesures économiques incitatives, avec son Pass Eco, je rappelle que ce pass était une première et nous constatons que la flotte se renouvelle.

J'ajoute qu'il existe déjà un Pass autocar - navette fluviale qui donne accès aux parcs parisiens périphériques, Bercy et Pershing.

Par ailleurs, l'emplacement de certains parcs de stationnement d'autocars correspond déjà au projet de desserte Voguéo : la Tour Eiffel, Saint-Germain, Bercy.

Enfin, votre demande de positionnement de nouvelles escales ou de déplacement d'escales projetées n'est pas recevable, dans la mesure où le projet est clos et que les emplacements, ainsi que le nombre d'escales, sont arrêtés.

Je vous rappelle que l'appel d'offres pour désigner l'exploitant du futur service Voguéo est engagé et que les offres sont en cours d'analyse.

Pour conclure, avec Voguéo, nous constatons que nous avons voulu développer toutes les alternatives à l'automobile individuelle. Le P.D.U.I.F. est un cadre qui nous aide à y parvenir.

Je vous remercie et je m'excuse d'avoir été un peu exhaustif, mais c'était nécessaire, je crois, pour répondre à la qualité du travail fourni.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

En complément, Monsieur le Représentant du Préfet de police, sur la question des taxis ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Extrêmement rapidement, sur la question des taxis.

Deux points, d'abord pour confirmer ce que vient d'indiquer M. BARGETON, c'est-à-dire sur la qualité et la densité du dialogue que nous entretenons, que nous avons avec l'ensemble des acteurs de la profession. Une prochaine commission taxi est d'ailleurs prévue ce mois-ci et l'ordre du jour en sera riche et chargé.

Deuxième point et ultime, un point technique, celui concernant la voie d'insertion sur l'autoroute A1 sur le périphérique parisien. Je voudrais informer les élus de ce Conseil qu'une étude récente de la Di-R.I.F., la Direction des Routes en région Ile-de-France, devra préciser les conditions et solutions techniques permettant éventuellement la réouverture de cette voie d'insertion et cette étude technique sera justement présentée aux acteurs du monde du taxi lors de la prochaine commission, à la fin de ce mois.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Chers collègues, nous pouvons maintenant, je crois, passer aux opérations de vote sur les amendements et vœux déposés, avant de voter le projet lui-même.

Je crois avoir bien suivi les indications très claires qui ont été données par Julien BARGETON à l'instant.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 19 déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 19 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 20 déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 20 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 21, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 212).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 22, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 213).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 23, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2012, V. 214).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 24, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 25 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est retiré au profit du vœu n° 25 bis de l'Exécutif.

Je mets donc, aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 25 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 215).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 26, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 27, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2012, V. 216).

Le vœu n° 28, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, a reçu un avis favorable avec quelques amendements. Je crois savoir que conformément aux nouveaux usages, le texte a été ou le sera incessamment... a été ! merci... remis aux présidents de groupe.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 28, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 217).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 29, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 30, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 31, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 32, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 33, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2012, V. 218).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 34, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 35, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 36, déposée par le groupe U.D.I., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 37, déposée par le groupe U.D.I., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 38, déposée par le groupe U.D.I., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 39, déposée par le groupe U.D.I., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 40, déposée par le groupe U.D.I., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Bien, nous pouvons donc passer au vote du projet de délibération ainsi amendé par les amendements adoptés et éclairé par les vœux adoptés.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 172 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, SG 172).

Parfait !

Chers collègues, je vous remercie.

Dépôt de questions d'actualité.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que six questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris est relative à "l'hébergement d'urgence".

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe U.D.I. à M. le Maire de Paris, concerne "la Philharmonie de Paris."

La troisième question d'actualité, posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M le Maire de Paris, est relative à "la réquisition de bâtiments vacants à Paris".

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe E.E.L.V.A. à M. le Maire de Paris, est relative à "la solidarité financière au cœur de la métropole du Grand Paris".

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris, concerne "l'hébergement d'urgence".

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par M. Jean-François MARTINS à M. le Maire de Paris, est relative aux "conséquences des emplois d'avenir à Paris et aux mesures pour accompagner les jeunes Parisiens et les employeurs vers ce dispositif".

La séance est suspendue.

Nous nous retrouverons à 14 heures 45 pour la séance des questions d'actualité.

Bon appétit et merci à tous.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures cinquante minutes sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

Examen des questions d'actualité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous passons à l'examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'hébergement d'urgence.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La première est celle de M. LEGARET sur l'hébergement d'urgence, mais je constate qu'il y en a une aussi du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche sur l'hébergement d'urgence, donc je pense qu'il serait bien de les traiter en même temps ; c'est sûr qu'ils vont dire la même chose.

La parole est à M. LEGARET d'abord, puis à Mme BIDARD, et Mme Olga TROSTIANSKY répondra.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, alors même que la trêve hivernale des expulsions est en vigueur depuis le 30 octobre, nous sommes, bien sûr, tous

préoccupés par le sort des sans-abri. Il faut agir, et dans l'urgence, pour tous ceux qui n'ont pas de logement et qui vivent dans cet environnement brutal qu'est la rue, en particulier lorsque les températures descendent.

Bien sûr, il ne faut pas céder à la démagogie, il faut rechercher des solutions pérennes pour mieux prendre en charge ceux qui vivent dans la rue.

D'ailleurs, j'aimerais que l'on ne se préoccupe pas uniquement du sort des gens de la rue en hiver, mais toute l'année.

Je dois vous dire, Monsieur le Maire, que je suis particulièrement choqué par la surenchère autour du débat sur la réquisition des logements alimentés par le Gouvernement et par votre majorité.

Je trouve assez détestable, et je vous le dis, d'entretenir un climat délétère en sous-entendant qu'il faudrait réquisitionner exclusivement des logements vacants privés. C'est un discours démagogique et inefficace.

Par des vœux en Conseil de Paris ou par de grandes déclarations dans la presse, il y a comme un relent nostalgique de réactivation de la lutte des classes sur le thème du logement.

Vous nous direz que ces propos sont le fait de vos partenaires qui veulent continuer à exister dans la majorité, mais, Monsieur le Maire, tout ce qui concerne votre majorité vous engage solidairement.

Il est vrai qu'il y a des logements vacants, environ 109.000 à Paris nous dit-on, et lorsqu'on rapporte ce chiffre aux 14.000 personnes qui vivent dans les rues de la Capitale, il y a un sentiment de gâchis et même de scandale.

Alors, de grâce, nous ne voulons pas céder à la démagogie et nous ne voulons pas dissuader encore davantage les propriétaires qui voudraient investir dans le logement.

A l'inverse, la question de l'hébergement des S.D.F. relève d'abord de la puissance publique et, dans ce cadre, je vous invite, Monsieur le Maire, à mettre en œuvre un grand plan d'hébergement avec des mesures fortes.

Je vous demande de mettre à disposition le patrimoine vacant de la Ville de Paris et des sociétés d'économie mixte. A titre d'exemple, je cite le centre Morland, un immeuble de bureaux qui appartient à la Ville de Paris où 20.000 mètres carrés sur les 40.000 seraient libres. D'ailleurs, Monsieur le Maire, que comptez-vous faire de Morland ? Avez-vous le projet de vendre cet immeuble en catimini pour financer d'autres opérations coûteuses ? Sur ce sujet, vous affichez un silence assourdissant. En tout cas, l'opportunité existe. Si les 20.000 mètres carrés disponibles étaient mis à la disposition de grandes associations caritatives, on aurait, pour l'hébergement hivernal d'urgence, une solution immédiate.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - On va entendre la question de Mme BIDARD, mais je voudrais vous rappeler quand même que les premières réquisitions à Paris ont été faites par un dirigeant national qui s'appelait Jacques CHIRAC. La manière dont vous dites : "Dès qu'on parle réquisition, c'est lutte des classes", il faut mettre un peu de cohérence dans la durée.

Quant à Morland, je vous répondrai tout à l'heure.

Madame BIDARD n'est pas là ?

Tant pis, elle n'est pas obligée.

On traitera la question du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche plus tard.

La parole est à Mme TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Monsieur le Maire, M. LEGARET souligne son inquiétude sur l'hébergement d'urgence. On connaît votre engagement personnel sur ce sujet dans votre arrondissement et je crois que vous savez que sur Paris, nous travaillons sur ces sujets, pas simplement l'hiver, mais toute l'année.

Avant de dire quelques mots sur le plan hivernal qui est proposé par l'Etat et accompagné de manière volontariste par la Ville de Paris, je voudrais vous faire partager très rapidement quelques résultats des politiques parisiennes pour prévenir l'exclusion.

A Paris, le nombre d'allocataires parisiens du R.S.A. reste stable, le nombre d'expulsions avec le concours de la force publique a diminué en 2011, le nombre de familles logées dans le parc privé par le Département augmente,

donc nous avons des politiques sociales qui démontrent chaque jour une certaine efficacité pour prévenir l'exclusion des Parisiennes et des Parisiens.

Pour autant, vous l'avez souligné, Monsieur LEGARET, Paris vit toujours une situation particulière, accueillant un nombre toujours très important de personnes sans-abri.

On se mobilise, puisqu'on a des centres d'hébergement qui se modernisent, et nous avons, vous le savez, revu profondément notre politique d'aide alimentaire, en privilégiant la restauration assise.

Nous étions ensemble rue Saint-Roch pour la création d'un nouveau restaurant social qui va ouvrir ce soir.

Du côté de l'Etat, dont c'est effectivement la responsabilité, le grand changement, ce sont à la fois des moyens supplémentaires mais, poussé par la Ville de Paris, c'est aussi un Etat qui commence à travailler autrement.

Pour répondre à la conjoncture, l'Etat nous a annoncé l'ouverture de 1.200 places d'hébergement provisoire, stabilisées d'ici décembre. De manière plus structurelle, une coordination régionale des politiques d'hébergement et de logement est en cours de mise en place pour mutualiser et répartir équitablement les efforts de solidarité sur l'ensemble des territoires franciliens.

Monsieur LEGARET, vous avez posé la question de réquisition des logements.

Notre position est de privilégier une réponse efficace et rapide au sans-abrisme. La recherche de logements vides nécessite un investissement en temps extrêmement lourd pour un résultat pas toujours probant. Là, ce n'est pas une question de principe, c'est plus un principe de réalité.

Mais avec notre soutien actif, l'Etat met toute son énergie pour utiliser des bâtiments vides : la caserne Reuilly dans le 12e arrondissement, l'ancienne D.R.A.S.S.I.F. rue de la Mouzaïa dans le 19e arrondissement. La Ville de Paris met à disposition des immeubles de bureaux ou de logements dès lors qu'ils permettent une occupation sécurisée, digne et rapide.

Voilà, Monsieur LEGARET, quelques éléments de réponse.

Je voulais, peut-être pour conclure, vous rappeler que, comme tous les ans la Ville va se mobiliser, dès que nécessaire, et utiliser des gymnases, afin d'offrir des capacités d'accueil en cas de grands froids, vont être ouverts.

Je voulais, Monsieur le Maire, saluer les maires d'arrondissement qui ouvrent des salles permettant un accueil de proximité aux sans-abri vivant dans l'arrondissement.

Je répondrai peut-être de manière complémentaire à l'autre orateur tout à l'heure.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Absolument, nous passerons les questions dans l'ordre prévu.

J'ajoute comme éléments de réponse, Monsieur LEGARET, pour vous, que boulevard Morland, il n'y a pas 20.000 mètres carrés de libres. Il y a encore beaucoup d'agents.

Je vous le signale, il y a beaucoup d'agents.

Je ne sais pas encore, parce que les études n'ont pas été faites, s'il faudra reconvertir ces locaux pour la Ville ou s'il faudra vendre. On verra. C'est un dossier qui n'est pas mûr.

Bien entendu, quand il sera mûr, je regarderai, j'essaierai d'avoir mon propre jugement sur les meilleures hypothèses. J'en parlerai au Conseil de Paris, évidemment, mais, pour le moment, cela ne fait pas du tout partie des lieux qu'a évoqués Olga, nombreux, où la Ville de Paris met à la disposition de l'hébergement d'urgence des locaux disponibles.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Un mot, Monsieur le Maire, en remerciant Mme Olga TROSTIANSKY de sa réponse courtoise.

La vôtre l'était également, Monsieur le Maire !

Mais ce que je voulais dire en posant cette question, c'est que, lorsqu'on parle de réquisition, on veut faire des propriétaires privés les boucs émissaires de votre politique.

En réalité, et vous ne le niez pas, l'Etat et la Ville de Paris ont un patrimoine vacant qui pourrait être mis à la disposition de familles en difficulté. Par exemple, vous pourriez exiger de l'Etat qu'il mette à disposition l'immeuble du 20, avenue de Ségur, c'est un immense bâtiment destiné à regrouper les services du Premier Ministre, mettez-les en

priorité à disposition. Mettez en priorité à disposition les... j'ai dit 20.000 mètres carrés, c'est une estimation à vue de nez. Si vous nous dites que ce n'est pas 20.000 mais 18.000 ou 16.000, cela fait déjà des espaces importants et utilisables.

Vous nous parlez de Reuilly, mais Reuilly serait déjà opérationnel, si vous n'aviez pas multiplié les exigences financières et le résultat, c'est que nous n'aurons pas de logements à Reuilly avant quatre ans.

Ecoutez, Monsieur le Maire, il y a une solution très simple : donnez-nous un inventaire précis du patrimoine vacant de la Ville de Paris et de l'ensemble des S.E.M. de la Ville. Vous nous parlez toujours de logements vacants mais vous balayez naturellement devant la porte des autres.

Le conseil que nous pouvons vous donner, c'est : mettez les moyens de la Ville à disposition des plus fragiles. Pour une fois, une fois pour toutes, sur ce sujet sensible et majeur, Monsieur le Maire, donnez l'exemple !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur LEGARET, je vais rester courtois, mais ce que vous dites n'est pas très crédible. Je vais vous le démontrer.

Nous, chaque fois qu'il y a des espaces que l'on peut consacrer provisoirement à l'hébergement d'urgence, on le fait, mais pas au détriment de l'édification de logements pérennes, Monsieur LEGARET, premièrement.

Deuxièmement, sur le boulevard Morland, vous dites vraiment des choses totalement inexactes. Des évolutions sont possibles mais, pour la plus grande part, les locaux sont actuellement occupés par le personnel municipal.

Troisièmement, je suis très étonné que vous ayez osé parler de la caserne Reuilly, car j'ai passé des années à tenter de négocier avec le Gouvernement FILLON la vente de la caserne Reuilly à la Mairie de Paris, pour y faire du logement. Cela a été bloqué en permanence par le Gouvernement que vous souteniez. Il a suffi de quelques mois pour que le Gouvernement de Jean-Marc AYRAULT entame une discussion constructive et que nous puissions débloquer le dossier.

J'y suis allé avec Jean-Marc AYRAULT et nous pourrions désormais y faire du logement. En attendant de commencer les travaux pour le logement pérenne, nous allons pouvoir y héberger cet hiver un certain nombre de familles.

Donc, s'il y a un dossier où je vous recommande, puisque vous me faites des recommandations, la modestie et un certain souci de vérité, c'est précisément la caserne Reuilly.

Voilà ma réponse !

Nous reviendrons et sur l'hébergement d'urgence et sur les réquisitions à l'occasion d'autres questions.

II - Question d'actualité posée par le groupe U.D.I. à M. le Maire de Paris relative à la Philharmonie de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Maintenant, la parole est Mme BERTRAND pour la question d'actualité posée par le groupe U.D.I. concernant la Philharmonie de Paris.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

En d'autres temps, qui furent prospères, l'Etat et la Ville ont décidé de doter Paris d'une scène musicale à la hauteur des ambitions culturelles internationales de notre Capitale. Ainsi est né le projet de Philharmonie, capable d'offrir à 2.400 spectateurs des représentations musicales de toute beauté.

Son ouverture s'annonçait comparable à celle du théâtre des Champs-Élysées en 1913, il y a tout juste un siècle, mais, de la même façon que ce splendide théâtre dédié aux arts musicaux a ruiné son fondateur Gabriel Astruc, nous nous inquiétons des possibles retombées financières beaucoup plus importantes que prévues pour la Ville de Paris.

Ces inquiétudes portent sur deux points : le dépassement du coût initial et les lourdes charges de fonctionnement annuel.

Nous ne sommes pas les seuls à nous en inquiéter si l'on considère le récent rapport parlementaire du sénateur de l'Aube Yann GAILLARD, membre de la Commission des Finances de la Haute Assemblée, intitulé : "La Philharmonie de Paris : une dérive préoccupante". Ce rapport ne date que du 17 octobre 2012, mais il a déjà enclenché une polémique dont l'écho s'est fait entendre jusqu'au sein de la 9e Commission.

La facture pour la construction de l'auditorium et de 8 salles de répétition était estimée en 2001 à 111 millions d'euros. En 2006, c'étaient déjà 173 ; en 2009, 276 ; en octobre 2011, 336 et, à présent, en septembre 2012, 386 millions d'euros. Et l'on nous dit que le coût final devrait atteindre un chiffre encore à peu près imprévu ; c'est donc une mauvaise note qui pourrait encore s'alourdir avant que l'on entende les premiers accords de toutes les symphonies.

Parlons également du budget annuel : 18 millions d'euros, nous dit-on, à partager à égalité entre l'Etat et la Ville, ce n'est évidemment pas rien en ces temps de crise. Avec "Le 104", la Philharmonie de Paris sera le plus important équipement culturel créé par votre Majorité dans une logique de rééquilibrer l'offre culturelle à l'Est.

Rappelons que la localisation de l'Opéra Bastille avait déjà ouvert cette voie.

"Le 104" nous coûte également 8 millions d'euros de subventions de fonctionnement annuel. Et que dire du théâtre du Châtelet ou du théâtre du Rond-Point ?

A lire ces chiffres, on ne peut que se dire que la Ville a une politique culturelle ambitieuse, mais on peut aussi se demander, et nous sommes là dans notre rôle d'élus, si tout cela est encore dans nos moyens par ces temps de pénurie budgétaire.

Quel est aujourd'hui l'impact des coûts de fonctionnement de ces équipements de premier ordre sur le budget global de la culture à Paris ? Ces grands projets touchent-ils ou toucheront-ils la cible populaire qui leur est assignée ? Ne faudrait-il pas privilégier la proximité d'équipements à taille humaine, en sachant, par exemple, que la réforme des rythmes scolaires va créer un nouvel appel d'air en laissant du temps aux enfants pour se tourner vers les enseignements artistiques ?

Nous prenons acte de la volonté conjointe de la Ville et de l'Etat de poursuivre ce projet, mais comment expliquer un tel dépassement de l'investissement initial et comment empêcher également la dérive des frais de fonctionnement à venir ?

Voilà, Monsieur le Maire, les préoccupations du groupe U.D.I. vis-à-vis de la Philharmonie de Paris. Derrière la culture, il y a l'économie de la culture, derrière la Philharmonie, il y a l'argent public.

Merci, Monsieur le Maire, de nous éclairer sur votre vision de la situation et peut-être d'arriver à nous rassurer.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci Madame la Présidente pour cette question tout à fait pertinente et légitime quant à ce projet d'ampleur.

Permettez-moi d'abord d'insister quelques instants sur l'intérêt du projet.

D'abord, l'intérêt artistique de la Philharmonie, puisqu'il s'agira d'assurer le rayonnement musical de la Capitale, y compris d'ailleurs en assumant un rééquilibrage par rapport à d'autres disciplines artistiques. Il manque clairement un grand auditorium de stature internationale à Paris et dans sa Région, notamment en terme de confort, d'acoustique et même de jauge au sein de la métropole parisienne pour accueillir tous les publics, les meilleurs orchestres nationaux et internationaux, et également pour permettre aux orchestres parisiens de travailler dans de bonnes conditions. Je peux prendre d'autres exemples internationaux : je pense à Londres, à Berlin, à Lisbonne ou plus récemment à Rome et à Los Angeles, qui se sont elles aussi dotés de salles correspondant à cette ambition. En l'occurrence, pour la Philharmonie, ce sont 2.400 places, 6 salles de répétition, 10 lieux de travail ou encore une salle polyvalente.

Deuxième intérêt, c'est l'intérêt social. Il s'agit d'attirer de nouveaux publics, notamment en développant la diversification de l'accueil de ces publics par une offre forte en termes d'éducation artistique. Et je souhaite que la Philharmonie soit cet outil du XXI^e siècle pour élargir les publics de la musique classique, déplacer les lignes, repenser l'approche de la politique des publics, évidemment avec une politique tarifaire adaptée, des actions pédagogiques et une médiation culturelle adéquate.

Enfin, c'est un intérêt urbain dans le cadre de la requalification urbaine du Nord-Est parisien, dans le cadre de la dynamique métropolitaine en termes de transports, d'urbanisme, et bien entendu de culture au sein d'un quartier en pleine mutation qui s'inscrit dans un parc de La Villette à vocation culturelle.

Vous avez évoqué quelques exemples de surcoût et ils sont réels. Nous avons d'ores et déjà, lors d'un Conseil de Paris en 2011, acté une augmentation d'investissement pour la Philharmonie. Aujourd'hui, vous avez également raison de souligner qu'il nous est proposé de nouvelles augmentations d'investissement.

Pour le Maire de Paris et son Exécutif, ces coûts supplémentaires ne sont en aucun cas une fatalité. Nous avons demandé à l'Association de préfiguration de la Philharmonie, aux entreprises et à l'architecte de réduire ces coûts supplémentaires. D'ores et déjà, des propositions nous ont été faites pour que des économies soient réalisées à cette étape. J'espère que cela augmentera encore mais ce sont 18 millions d'euros. Les équipes en charge de la préfiguration sont en capacité de diminuer ce dépassement qui, pour nous, n'est pas acceptable.

Nous en appelons donc à la responsabilité de l'association Philharmonie de Paris pour que cette maîtrise des coûts de chantier soit nettement supérieure à ce qui a été le cas jusqu'à aujourd'hui.

Vous avez également parlé, et c'est extrêmement important, du fonctionnement de la Philharmonie. D'après les chiffres qui circulent, notamment dans le rapport que vous avez cité, il est prévu un budget de fonctionnement important, puisqu'il prévoit une participation de la Ville de 9 millions d'euros par an, de même que pour l'Etat.

Je conclus, Monsieur le Maire, en disant que, y compris sur ce chiffre de 9 millions d'euros par an, il ne s'agit pas pour nous d'une fatalité et nous souhaitons que, par deux moyens conjugués, nous réduisions ce coût de fonctionnement.

Le premier moyen de diminution est de revoir le projet de fonctionnement, notamment par une plus grande mutualisation des espaces, une liaison avec l'Orchestre de Paris, des résidences d'orchestre ou encore une meilleure organisation de l'espace d'exposition.

Le second moyen est la diversification des financements. Pour un outil aussi exigeant que sera la Philharmonie, nous devons faire appel à plus de mécénat, plus de financement privé, notamment par une plus grande commercialisation des espaces.

Enfin, il ne faut pas tout mélanger, il est hors de question que les autres équipements culturels de la Ville payent le prix de l'augmentation nécessaire du budget de financement de la Philharmonie de Paris. Ce sera bien à la Philharmonie de faire les efforts nécessaires pour que son fonctionnement soit raisonnable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je voudrais rappeler aux orateurs qu'ils disposent de 3 minutes, mais bon, Madame BERTRAND, je n'ai rien dit et là l'adjoint s'est laissé aller. Donc, je rappelle aux adjoints que la réponse, c'est 3 minutes. Mais c'est valable aussi pour les auteurs des questions.

III - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative à la réquisition de bâtiments vacants à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Rémi FÉRAUD pour la question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, pour 3 minutes, Désolé !

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Je vais essayer, Monsieur le Maire. Vous me couperez la parole, sinon !

Monsieur le Maire, partout en France et dans les rues de Paris notamment, les sans-abri tentent de résister. Combien survivent dans leurs campements de fortune en ce début d'hiver ? Dans un contexte où l'on recense dans notre pays environ 120.000 sans-abri et près de 4 millions de mal logés, le logement et l'hébergement sont plus que jamais des enjeux majeurs pour Paris.

Face à l'importance des phénomènes de grande précarité et des difficultés d'accès au logement et aujourd'hui également à l'hébergement, la Municipalité parisienne conduit depuis 2001 une politique de solidarité volontariste. Toutefois, malgré les efforts sans précédent de financements de logements réalisés à Paris, 32 % des recours agréés au titre du droit opposable concernent aujourd'hui la Capitale. De plus, les travaux de l'Observatoire du Samu social de Paris soulignent que, pour la première fois en 2010, le nombre de familles a dépassé les personnes isolées parmi les personnes hébergées.

Parallèlement, depuis quelques semaines et même quelques mois, les demandes d'hébergement d'urgence explosent et les dispositifs d'hébergement du Samu social sont saturés, le Samu social ne pouvant plus faire face à une demande toujours plus importante. A Paris, 400 appels sur les 1.200 que reçoit le Samu social chaque jour restent actuellement sans solution.

Avec le nouveau Gouvernement, des avancées se dessinent néanmoins. En envisageant de procéder à des réquisitions de bâtiment, l'Etat assume ses responsabilités de garant de la solidarité nationale et de la politique du logement. Le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés soutient cette initiative et souhaite que la Ville de Paris puisse travailler avec l'Etat en matière de mise à disposition de locaux et de création de centres d'hébergement dans le respect évidemment du droit.

En effet, des dispositifs de réquisition de logements vacants existent. Pensons notamment à l'ordonnance de 1945 ainsi qu'à la loi de lutte contre les exclusions de 1998. De même, aux termes du Code de la construction et de l'habitation, est posé le principe de réquisition de logements, le droit de réquisition pouvant être exercé dans toutes les communes où sévit une crise grave du logement, ce qui est le cas de la nôtre.

Au regard des chiffres que j'énonçais et de la pénurie de l'offre parisienne, la réquisition d'immeubles vacants correspond donc tout à fait à la situation de Paris. La crise du logement nécessite ainsi des réponses concrètes et efficaces. Paris doit être un espace d'intégration et de diversité pour toutes ces populations, et le droit au logement est fondamental, notre responsabilité collective étant aujourd'hui de le garantir dans toute la mesure de nos moyens.

Monsieur le Maire, vous aviez interpellé à deux reprises le Gouvernement précédent afin que la loi de réquisition des logements vacants soit appliquée. Aujourd'hui, pouvez-vous nous préciser comment la Municipalité peut collaborer avec l'Etat pour que soient examinées rapidement toutes les possibilités d'occupation d'immeubles et bâtiments vides à Paris...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Là, vous n'y arrivez pas.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - ... afin de lutter contre la crise du logement ?

Je crois que j'ai presque respecté mon temps !

M. LE MAIRE DE PARIS. - A 15 secondes près. Vous êtes presque parfait !

La parole est à M. Jean-Yves MANO, pour 3 minutes.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Sans problème !

Bien évidemment, M. FÉRAUD avec juste raison, vous soulignez l'état de crise dans lequel nous nous trouvons en matière de logement sur Paris et Ile-de-France. Et la saison hivernale ne fait qu'accentuer la visibilité de ce phénomène, notamment vis-à-vis des populations les plus fragiles.

La question se pose régulièrement de l'application d'une loi de réquisition. A Paris, nous sommes cohérents. Le Maire de Paris, depuis plusieurs années, réclame à l'Etat, au Premier Ministre précédent et au Président de la République de mobiliser les moyens nécessaires pour réquisitionner conformément à la loi les bâtiments vacants.

Nous sommes conscients que c'est une réponse symbolique mais utile qui ne résoudra pas à elle seule la crise du logement, cela va de soi, mais néanmoins il y a de la provocation d'un certain nombre de propriétaires de ne pas mettre à disposition des immeubles qui seraient utilisables en l'état pour accueillir des personnes.

Et dans ce sens-là, oui, la Ville de Paris ne pourra qu'aider le Gouvernement en lui fournissant les adresses des immeubles concernés. Le Premier Ministre, comme la Ministre du Logement Cécile DUFLOT, sont prêts à se mobiliser pour mettre dans un premier temps et en toute urgence à disposition des immeubles publics susceptibles de recevoir des personnes en situation d'errance. Ceci est en cours, et ceci se fera.

Deuxième étape : y a-t-il ou non des immeubles du secteur privé vides sur Paris ? La réponse est oui. Les associations ont fait un travail d'inventaire qu'il est utile de regarder avec intérêt, et je prendrai deux immeubles : un immeuble de la rue de Sèvres bien connu occupé en son temps par des jeunes, dont la propriétaire assume sous une forme de provocation le fait qu'elle est propriétaire et qu'elle fait ce qu'elle veut. Et cet immeuble est totalement vide.

Eh bien, je dis au Gouvernement que s'il fallait changer la loi pour réquisitionner cet immeuble, il faudrait le faire, il faudrait le faire ! Car nous sommes là dans la provocation pure et simple du sacro-saint droit de propriété vis-à-vis d'une population qui souffre, et ceci est inacceptable.

De façon complémentaire, en ce qui concerne les logements diffus, objectivement, non, Monsieur LEGARET, il n'y a pas 119.000 logements vacants à Paris, mais il y en a. Il y en a 12.000... 16.000... sans aucun doute, c'est trop, à l'évidence.

Mais nous avons mis à Paris un dispositif à la disposition des propriétaires leur garantissant le paiement du loyer, la remise en état du logement, tout ceci pour accueillir des familles qui sont en difficulté de logement.

Aujourd'hui, nous avons le plaisir d'avoir 700 propriétaires qui nous ont fait confiance. Je lance un appel aux propriétaires : s'ils veulent éviter le risque de réquisition d'un logement vacant, qu'ils nous confient leur bien. Nous leur donnerons une ressource stable, une garantie de relogement de la personne, un accompagnement de la famille. Voilà, de façon positive, comment nous pouvons évoluer en matière du droit de réquisition.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Excellent ! Merci beaucoup.

IV - Question d'actualité posée par le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" à M. le Maire de Paris relative à la solidarité financière au cœur de la métropole du Grand Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Yves CONTASSOT pour la question d'actualité posée par le groupe E.E.L.V.A.

M. Yves CONTASSOT. - Monsieur le Maire, depuis plusieurs jours, M. Stéphane GATIGNON, maire de Sevran, est en grève de la faim. Son action a pour objectif d'obtenir les quelques millions qui permettraient à sa commune de ne pas être en faillite.

Le Président de l'Assemblée nationale, ancien président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, a déclaré comprendre la démarche de Stéphane GATIGNON et plaide lui aussi pour une solidarité plus grande des territoires.

A l'heure où le Gouvernement s'apprête à publier un projet de loi sur la réforme territoriale, "Paris Métropole" peine à formuler une proposition consensuelle en matière de gouvernance de la métropole, le principal obstacle restant évidemment le degré de solidarité financière qui sera demandée aux différentes collectivités locales.

Parmi les trois hypothèses envisagées par "Paris Métropole", seule la proposition d'une communauté métropolitaine reprend le principe d'une forte solidarité financière s'imposant à l'ensemble des collectivités locales.

Les deux autres hypothèses, reposant sur le seul volontariat, n'auraient donc pas beaucoup d'impact réel.

Nous comprenons bien, évidemment, que les Hauts-de-Seine y soient fortement opposés, préférant garder la manne financière de La Défense pour eux seuls.

Nous comprendrions moins bien que des collectivités locales de gauche s'alignent sur cette position.

Votre adjoint aux finances a indiqué récemment que Paris attendait plus d'un milliard d'euros de droits de mutation pour 2012, contre 484 millions d'euros en 2001. Cela représente une augmentation de plus de 127 % depuis 2001 et plus de 3,6 milliards d'euros cumulés en 11 ans.

Les 500 millions d'euros supplémentaires de 2012 représentent 100 fois la demande du maire de Sevran. Alors, certes, Paris a dans le même temps augmenté le montant de sa participation à la péréquation de plusieurs dizaines de millions d'euros.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Plusieurs centaines !

M. Yves CONTASSOT. - Pas par an.

Pouvez-vous nous dire, Monsieur le Maire, si vous accepterez l'indispensable effort de solidarité entre les habitants de la métropole du Grand Paris et donc le principe d'une harmonisation fiscale au cœur de la métropole, suivie d'une mutualisation ?

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur MANSAT, même si je brûle de répondre moi-même, je vous donne la parole.

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, la grève de la faim entamée par mon ami Stéphane GATIGNON, maire de Sevran, attire l'attention sur la détresse financière des villes pauvres de la métropole. Le Maire de Paris a manifesté son soutien au maire de Sevran. Je me suis rendu à ses côtés devant l'Assemblée nationale et ai pu constater que nous partageons le même point de vue sur la solidarité territoriale qui est à l'œuvre et qu'il faut mettre en œuvre.

Ce soutien signifie bien que nous partageons son appel à un effort de solidarité nationale en faveur des territoires qui font face aujourd'hui à des difficultés financières sans précédent. Il est temps de redonner aux collectivités durement touchées par la crise les moyens de répondre aux besoins croissants de leur population. La péréquation nationale doit assurer un financement pérenne en faveur des territoires les plus pauvres. Nous apprenons en fin de matinée par un communiqué de l'Association des maires des grandes villes de France que la Ville de Sevran n'est pas bénéficiaire du fonds de coopération intercommunale, tout comme ne le sont pas 76 villes qui sont pourtant des villes cibles en matière de D.S.U. Ce système est donc à revoir et ses critères sont à réviser.

Cet effort de solidarité, les collectivités d'Ile-de-France réunies dans "Paris Métropole", et au premier chef Paris, y contribuent fortement au titre de la péréquation horizontale. Nous avons fait le choix, collectivement, d'augmenter de 50 % le montant du fonds de solidarité entre les communes d'Ile-de-France, le F.S.R.I.F. C'est un signe important qui a permis un effort conséquent en faveur d'un certain nombre de collectivités : Clichy-sous-bois, Villiers-le-Bel, Sarcelles mais aussi Sevran, qui a vu passer sa dotation de 3,2 millions à 4,9 millions.

Dès 2012, ce sont donc 220 millions qui ont été redistribués entre les communes de la métropole parisienne. Cette montée en puissance doit se poursuivre. Nous le réaffirmons aujourd'hui et nous y prendrons toute notre part comme Paris y a déjà pris toute sa part.

La réalité de cet effort de Paris ne peut être minoré. Nous assumons 58 % de ce fonds de solidarité régional en Ile-de-France. Nous versons 80 millions au fonds des droits de mutation (D.M.T.O.), 22 millions au fonds de péréquation intercommunale et communale (F.P.I.C.), et c'est un effort juste alors que certains territoires d'Ile-de-France continuent de s'y dérober.

Pour la collectivité parisienne, cela signifie que de 2008 à 2013, notre contribution cumulée à la péréquation s'élève à un milliard d'euros. Pour 2014, notre participation dépassera les 350 millions d'euros. C'est dire l'effort tout à fait conséquent fourni par la Ville de Paris en matière de solidarité.

Pour conclure, plus de solidarité donc, mais pas n'importe comment. Il faut que cet effort soit soutenable par Paris et par l'ensemble des grandes villes qui l'ont affirmé dans une lettre récente au Premier Ministre, et par conséquent qu'il soit apprécié globalement et sans idée préconçue. Il faut qu'il soit équitable et pèse également sur des départements aujourd'hui épargnés et qui sont singulièrement ceux qui se refusent à faire des efforts, notamment en matière de politique de logement.

Enfin, il doit aller de pair avec un projet politique et je pense, comme Stéphane GATIGNON d'ailleurs, que sans une gouvernance revisitée de la métropole, la solidarité restera un vain mot.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Excellente réponse, à laquelle je vais rajouter quelques commentaires. Au-delà des discours que j'entends ces derniers temps, Paris, depuis des années, donne des preuves par les actes, de sa solidarité financière, et de sa volonté d'une gouvernance commune pour la métropole parisienne. Des preuves par les actes ; et non des discours et des postures ! Je vous en donne quelques exemples : en matière de gouvernance, nous sommes prêts et "Paris Métropole", dont M. GATIGNON est d'ailleurs l'un des membres dynamiques, créatifs, fait des propositions. J'espère que l'alternance intervenue au plan national va nous permettre très rapidement d'avoir - en tout cas c'est dans ce sens-là que je travaille -, une gouvernance métropolitaine, notamment en matière de logement. En tout cas, s'il y avait des retards, ce ne sera pas de notre fait.

Deuxièmement, vous dites : "Accepteriez-vous l'indispensable effort ?" Mais nous l'avons précédé ! Pierre MANSAT vient de vous rappeler des chiffres. Mais actuellement, c'est nous, avec les élus dont le maire de Sarcelles, qui avons poussé ce fonds régional dont nous finançons 58 %. Et nous sommes tout à fait - je l'ai dit, même quand c'était un Gouvernement de droite -, pour la péréquation.

Je demande simplement - et c'est en cela que je suis attentif à ce que fait l'Assemblée nationale -, je demande que ce soit une péréquation juste. Or, il est en train de se créer un fonds de péréquation départementale national, qui prévoit de récolter 50 millions d'euros.

Sur ces 50 millions d'euros, on demande 20 millions d'euros à la Ville de Paris. Pourquoi pas ? Je suis d'accord.

Mais pourquoi on ne demande que 1,7 million aux Hauts-de-Seine ? Oui, je regarde les travaux parlementaires. Quand un fonds de péréquation départementale est créé et que l'on demande aux Parisiens de fournir 20 millions sur 50 pour toute la France, je me dis : pourquoi seulement 1,7 million pour les Hauts-de-Seine ?

De la même manière, je réaffirme que, sur les droits de mutation, il y a un fonds de péréquation. Savez-vous que Paris fournit 20 % du fonds de péréquation national ?

Donc, je dis aux personnalités de Gauche qui sont très solidaires de notre ami le maire de Sevran, avec qui on travaille depuis des années : si vous cherchez des regards vers qui vous tourner pour plus de solidarité, regardez donc ceux qui ne font pas preuve d'une extrême audace, en matière de solidarité, plutôt que de vous retourner contre une ville de Gauche qui, elle, a donné des preuves de solidarité comme on donne des preuves d'amour.

Voilà ce que je voulais ajouter à l'excellente intervention de Pierre MANSAT.

Mais oui, mais oui !

Monsieur CONTASSOT ?

M. Yves CONTASSOT. - Il ne vous a pas échappé, je l'espère, que j'ai taclé assez sévèrement les Hauts-de-Seine dans mon intervention.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Pas assez !

M. Yves CONTASSOT. - Le problème, c'est que c'est toujours chez l'autre et les Hauts-de-Seine tiennent le même discours.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Les Hauts-de-Seine ne donnent pas 250 millions d'euros par an pour la péréquation.

M. Yves CONTASSOT. - Si nous réclamons effectivement une autre gouvernance, c'est pour sortir de cette situation où chacun dit : "Allez voir ailleurs et faisons sur la seule base du volontariat", c'est pour cela que nous sommes pour aller plus loin dans l'intégration, parce que cela s'imposera à l'ensemble des collectivités et pas simplement à celles qui le veulent bien.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mais, Yves CONTASSOT, on a plus de points d'accord que vous ne le pensez !

Par exemple, je pense que pour être efficace, l'instance qui aura la compétence logement, qu'elle soit pôle métropolitain ou autorité de logement, ne devra pas être constituée sur la base du volontariat.

Attendez, je vous donne mon point de vue. Je ne suis pas parlementaire, moi. Je ne cumule pas ! Oui, vous non plus.

Donc, premièrement, je vous donne mon point de vue.

Deuxièmement, honnêtement, s'il peut y avoir aujourd'hui des progrès sensibles, c'est sans doute parce que Paris a donné des preuves de sa solidarité. Il ne s'agit pas de regarder chez les autres, regardons chez nous. Est-ce que nous nous sommes assez solidaires ?

D'ailleurs, c'est paradoxal. En général, les élus de la métropole parisienne les plus victimes de l'injustice n'ont pas l'impression que Paris n'est pas dans une dynamique de solidarité et de justice.

M. GATIGNON n'a pas mis en cause la Mairie de Paris, mais d'autres collectivités ! D'après ce que me dit Pierre MANSAT, ce n'est pas le cas. En tout cas, vous n'êtes pas franchement les mieux placés pour être les porte-parole des élus de Seine-Saint-Denis qui sont victimes de l'injustice et nous sommes sans doute un peu plus crédibles que vous pour montrer la solidarité avec ces communes.

Comme ce matin, je suis ravi des débats contradictoires. Cela fait quand même apparaître un certain nombre de vérités.

V - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Partie de Gauche à M. le Maire de Paris relative à l'hébergement d'urgence.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Maintenant, une autre question d'actualité sur l'hébergement d'urgence qui va faire apparaître un certain nombre de vérités.

La parole est à Mme BIDARD.

Mme Hélène BIDARD. - Monsieur le Maire, chers collègues, le 28 octobre, un homme S.D.F. est mort dans la rue dans le 17e arrondissement.

Ce drame nous rappelle que, à Paris, en 2012, la pauvreté tue. Il faut dire les choses comme elles sont, ce ne sont ni le froid ni l'hiver qui tuent, mais la misère qui livre des femmes, des hommes, parfois même des enfants à la rue.

Avec la crise du capitalisme, la situation se dégrade. Aujourd'hui, dans notre pays, une famille sur cinq finit le mois à découvert et un enfant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté.

Le rapport du Secours Catholique pointe la féminisation de la pauvreté. Parmi ceux qui, chaque soir, se demandent où ils dormiront, on compte désormais beaucoup de femmes, souvent accompagnées d'enfants. Près de 60 % des concernés sont des familles monoparentales.

Aujourd'hui, le fait d'avoir un travail n'est plus un rempart contre la pauvreté. Si la pauvreté se féminise, le problème n'est pas que les femmes soient séparées de leur conjoint, mais plutôt que leur travail ne soit pas reconnu par des salaires dignes.

Le Samu social est aujourd'hui saturé, son offre hôtelière ne permet plus de répondre à la demande et de trop nombreux appels au 115 restent sans réponse.

Il faut noter l'effort de la Ville pour améliorer cette situation et, pour la première fois depuis des années, l'effort de l'Etat dans ce domaine qui relève de sa compétence.

Mais nous sommes très loin du compte, alors qu'il manque 35.000 places en hébergement d'urgence, nous ne pouvons nous satisfaire des récentes annonces de Mme la Ministre DUFLOT qui parle de 1.000 places supplémentaires seulement débloquées.

Face à l'ampleur de la crise, nous avons le devoir de mettre à profit toutes les possibilités qui s'offrent à nous. Ce devoir est rendu plus criant encore lorsque l'on sait que, à Paris, on compte plus de 120.000 logements vides et que les loyers parisiens sont en constante augmentation.

Au-delà des seuls logements privés laissés vacants, de nombreux locaux sont disponibles à Paris. Parmi ceux-ci, on trouve des locaux en attente de réhabilitation : des biens de la Ville, de l'Etat, de l'A.P.-H.P. M. le Maire parlait tout à l'heure de la caserne de Reuilly.

Dans les anciens hôpitaux, par exemple, certains bâtiments servent à accueillir en hébergement quand de très nombreux autres restent fermés.

Je vous rappelle que, l'année dernière, dénonçant les manquements de l'Etat, Xavier EMMANUELLI avait démissionné de ses fonctions.

Aujourd'hui, la situation s'est-elle améliorée ?

Monsieur le Maire, alors que nous entrons dans l'hiver et que tous les indicateurs nous disent que celui-ci sera dur, je souhaiterais connaître les moyens que vous comptez mettre en œuvre pour s'assurer que pas un enfant, pas une femme, pas un homme ne soit laissé à la rue.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci. Vous avez dit beaucoup de choses importantes en peu de temps. C'est une démonstration.

Madame TROSTIANSKY, vous avez la parole, pour trois minutes.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Monsieur le Maire, peut-être en complément des points que j'ai évoqués tout à l'heure, c'est vrai qu'avec le groupe Communiste nous effectuons régulièrement un état des lieux de la situation des personnes qui sont dans la rue et des propositions de solution à mettre en œuvre à Paris, pas seulement en hiver, mais toute l'année.

Nous évoquons évidemment en particulier la situation des femmes, des familles monoparentales que vous avez citées pour trouver effectivement des solutions d'hébergement complémentaires, par rapport à cette situation qui a vu augmenter le nombre de femmes dans la rue.

Donc, en complément de ce que j'ai répondu tout à l'heure, je voudrais vous dire que l'on travaille mieux avec l'Etat, qu'un certain nombre de moyens supplémentaires ont été accordés et, d'un point de vue structurel, ce que nous cherchons, c'est une coordination régionale des politiques d'hébergement et de logement. C'est en cours de

mise en place et cela nous permettrait de mutualiser et de répartir équitablement les efforts de solidarité sur l'ensemble des territoires franciliens.

Notre capitale compte, vous le savez, 19 % de la population francilienne et accueille sur son territoire plus de 40 % des centres d'hébergement.

Donc, il est très important et urgent de procéder à un rééquilibrage et, au niveau de Paris, nous demandons une gouvernance régionale des 115 et du Samu social pour apporter des réponses à l'embolisation des appels, à la scolarisation des enfants sur le territoire en résidence ou encore, vous l'avez évoqué aussi, à l'accompagnement des familles.

Un point important sur lequel nous convergeons, c'est la prévention des expulsions locatives. Elle est intégrée dans l'ensemble de ces échanges, et je voulais me réjouir particulièrement de l'engagement pris par l'Etat de mettre fin aux expulsions locatives des personnes ayant fait valoir leur droit au logement opposable.

Voilà un peu, de manière complémentaire, les éléments que je voulais vous apporter. La Ville de Paris est pleinement mobilisée sur ce sujet de la grande pauvreté et cela nous impose vraiment à la fois de revoir nos manières d'utiliser les bâtiments, mais également de repenser le territoire d'action, en laissant plus de place à la coordination métropolitaine.

Nous allons continuer comme tous les ans à mobiliser dès que nécessaire des gymnases pour offrir des capacités d'accueil en cas de grand froid, de manière complémentaire à l'offre développée par l'Etat et qui concerne plus de 10 % des places d'hébergement proposées l'année dernière.

Voilà les compléments d'information que je voulais apporter.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Voilà encore un beau sujet de solidarité métropolitaine !

D'abord, applaudissez Olga ! Pourquoi 60 % des places d'hébergement d'urgence pour toute l'Ile-de-France sont-elles situées à Paris ?

Voilà encore un sujet où il faut se mobiliser pour la solidarité ! Cela motive moins, cela.

VI - Question d'actualité posée par M. MARTINS à M. le Maire de Paris concernant les conséquences des emplois d'avenir à Paris et les mesures pour accompagner les jeunes Parisiens et les employeurs vers ce dispositif.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Maintenant, la parole est à M. MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, la crise d'exclusion et la pauvreté dont nous venons de parler à l'occasion de ces questions d'actualité peuvent trouver également une réponse dans notre politique de logement d'urgence, mais aussi dans nos politiques d'emploi, afin de permettre à ceux qui se sont éloignés de l'activité de retrouver un emploi.

De ce point de vue, une bonne nouvelle est arrivée le 26 octobre dernier, puisqu'une loi en faveur de l'emploi des jeunes a été adoptée qui formalise notamment les emplois d'avenir et je trouve que cela démontre l'urgence de la question du chômage des jeunes et la pertinence même de la mesure, qui dispose de soutiens à l'Assemblée nationale, au-delà des contours traditionnels de la majorité présidentielle.

Ce dispositif à destination des 16-25 ans sans qualification, c'est, selon l'ambition du Gouvernement, 150.000 contrats qui devraient être signés avant 2014, en permettant aux employeurs concernés de bénéficier d'une aide à hauteur de 75 % du S.M.I.C. dans le secteur non marchand.

A Paris, c'est une chance unique pour les milliers de jeunes sans qualification qui, on le sait, galèrent pour trouver leur premier emploi et qui ont juste besoin qu'on les aide à avoir le pied à l'étrier pour une première expérience professionnelle.

Pour leur permettre de saisir pleinement cette chance, la Ville de Paris a une responsabilité. Elle doit faire face aux enjeux que vont poser ces contrats d'avenir, notamment la mobilisation des employeurs potentiels de ces jeunes, l'information des associations, des entreprises d'économie sociale concernées, la mobilisation et l'information des jeunes, mais aussi les opportunités que la Ville de Paris saura créer dans sa propre administration pour accueillir des emplois d'avenir.

Ainsi, Monsieur le Maire, ma question est simple et directe : que prévoyez-vous dans l'administration parisienne et quel est l'objectif d'emplois d'avenir reçus à la Ville de Paris ? Que prévoyez-vous pour mobiliser les employeurs et les jeunes vers ce dispositif et, enfin, saisissez-vous l'opportunité qui est donnée aux collectivités locales d'aiguiller ces emplois d'avenir vers le secteur privé et, pourquoi pas, sur les secteurs qui souffrent à Paris et qui ont besoin de jeunes, je pense notamment à l'artisanat et au commerce de proximité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur SAUTTER, vous avez la parole.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Monsieur le Maire, je dois dire que M. MARTINS a raison d'attirer l'attention sur le chômage des jeunes et sur les possibilités pour les aider à lutter contre ce fléau.

La situation du chômage des jeunes à Paris n'est pas vraiment reflétée par les inscriptions à Pôle Emploi, puisqu'elles sont au nombre de 7.500 ; beaucoup plus significatif est le nombre de jeunes qui sont suivis par la mission locale de Paris, à laquelle je rends hommage, et notamment à sa présidente, Isabelle GACHET, 20.000 jeunes suivis, dont, d'ailleurs, il faut le dire, près de 10.000, chaque année, trouvent soit un emploi, soit une formation qualifiante.

Le dispositif que le Gouvernement vient de faire adopter par le Parlement à une large majorité, le dispositif des emplois d'avenir, va nous permettre d'accélérer l'action en direction des jeunes sans emploi de deux façons : la Ville en tant qu'employeuse et aussi et surtout la Ville comme puissance mobilisatrice des partenaires parisiens qui vont s'impliquer.

Ville employeuse, le Maire a décidé que nous pourrions embaucher 200 à 300 emplois d'avenir l'an prochain, en commençant, si possible, dès la fin de cette année, sur des métiers prometteurs, c'est-à-dire des métiers pour lesquels il y a actuellement des difficultés de recrutement. C'est donc, en quelque sorte, une sorte de pré-embauche pour préparer des jeunes à ces emplois publics, emplois dans la petite enfance, emplois dans le domaine social, dans le domaine de la sécurité, de la propreté.

Comme M. MARTINS l'a très bien dit, nous ferons un effort particulier sur la formation, de façon à ce que les emplois d'avenir débouchent autant que possible sur des emplois pérennes, dans la Ville ou en dehors de la Ville.

C'est une première action, et je dois remercier le Secrétariat général, comme la Direction des ressources humaines et la Direction du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur, de se mobiliser dès maintenant pour voir sur quels métiers, en bonne relation avec la Mission locale, on peut accueillir dans de bonnes conditions ces emplois.

Mais la Ville va aussi et surtout mobiliser les associations, mobiliser les entreprises de service public comme la S.N.C.F. ou la R.A.T.P., mobiliser les bailleurs sociaux, pour qu'ils accueillent le maximum d'emplois d'avenir.

Deux rendez-vous : le 4 décembre, un certain nombre d'adjoints vont réunir les adjoints d'arrondissement pour amplifier cet effort de mobilisation et le 19 février, nous tiendrons - c'était dans la communication du Maire au mois de mars sur la Métropole - le premier Forum métropolitain pour l'emploi des jeunes qui sera particulièrement tourné vers cette option des emplois d'avenir.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Voulez-vous ajouter un mot, Monsieur MARTINS ?

M. Jean-François MARTINS. - Un simple mot, parce que la réponse de M. SAUTTER...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Est excellente !

M. Jean-François MARTINS. - Excellente, mais soulève des inquiétudes.

J'invite la Mairie à ne pas oublier que le dispositif permet d'aider aussi des entreprises privées dans des secteurs clés, notamment des énergies renouvelables, du développement durable et de l'insertion, et je voudrais que l'on ne se limite pas au secteur non marchand.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Cela ne nous avait pas échappé, notamment pour les entreprises d'insertion. Cela peut être très important et je vous invite à vous rapprocher de Christian SAUTTER pour éventuellement contribuer par vos idées à la réussite de notre action.

Merci beaucoup.

Nous passons en formation de Conseil général.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures quarante cinq minutes, est reprise à dix neuf heures, sous la présidence de Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

2012 SG 201 - Rapport définitif de la CRC sur la gestion du service de mise à disposition de vélos à Paris, dénommé Vélib' pour les exercices 2006 et suivants.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous reprenons donc en formation de Conseil municipal, en 3e Commission, et nous allons examiner le rapport définitif de la C.R.C. sur la gestion du service Vélib' pour les exercices 2006 et suivants.

La parole est tout d'abord à M. Alexis CORBIÈRE, cinq minutes maximum.

M. Alexis CORBIÈRE. - Mes chers collègues, un récent rapport de la Chambre régionale des comptes, la C.R.C., adressé au Maire de Paris le 12 septembre, tout en actant le succès et l'engouement du public pour ce nouveau système de déplacement, a fait état de nombre de problèmes, d'anomalies et de dysfonctionnements concernant le comportement dans l'entreprise Jean-Claude Decaux dans sa gestion du système Vélib'.

La C.R.C. apporte par moments des critiques très sévères, dont les titres de chapitre sont assez significatifs. Ne les traitons pas à la légère ! J'en cite quelques-uns, par exemple ! "la qualité du service est appelée à progresser", ou encore "des modalités de gestion financière non conformes au marché" ou encore "le mandat est contraire à l'interprétation de la loi par le Conseil d'Etat", ou encore "la convention continue à s'appliquer malgré son illégalité", "l'absence de véritable contrôle sur les recettes", etc.

Je ne dis pas ce que la C.R.C. a toujours raison dans ses remarques ; une réponse de la Ville de Paris est jointe à la délibération d'aujourd'hui. Elle apporte parfois des remarques et des critiques pertinentes à ce rapport de la C.R.C., mais, à mes yeux, elle ne prend pas, néanmoins, la mesure des justes critiques qui nous sont faites.

Contraint par le temps, je me bornerai à une remarque et à une observation de la C.R.C. parmi d'autres que ce rapport soulève. Elle concerne le nombre de vélos mis à la disposition des utilisateurs. Etant moi-même, comme vous tous, d'ailleurs, un utilisateur régulier de Vélib', il m'est arrivé souvent, comme beaucoup d'utilisateurs, de constater que certaines stations n'avaient parfois pas assez de vélos à disposition, ce qui est assez fâcheux et agaçant.

Ce débat est donc sensible. Pour éviter toute contestation entre nous et polémique à propos des chiffres, je prendrai ceux que l'on peut trouver dans la réponse de la Ville de Paris faite au rapport de la C.R.C.

Alors qu'il devait y avoir 23.801 vélos, soit 20.600 plus 3.201 qui ont été achetés par la suite, vélos actuellement disponibles aux Parisiens, il n'y en a que 18.228, ce qui représente un manque de 5.573 vélos.

Cela représente seulement 76,5 % de l'engagement contractuel que la société Decaux a pris devant nous. Pourquoi le tolérer ? Pourquoi, après cinq ans d'existence du système Vélib', s'agirait-il de continuer à défendre cette attitude incorrecte et si profitable financièrement, d'ailleurs, de la part de cette société ?

Je dois avouer que je découvre à cette occasion, à la lecture du rapport de la C.R.C. et de la réponse de la Ville, mais peut-être avais-je manqué de vigilance, que le non-respect des engagements que la société Decaux a pris avec la Ville dure depuis 2007, année du lancement de Vélib'.

Depuis cinq ans, nous renonçons à faire appliquer les pénalités que cela entraîne. Pendant trois ans, de 2007 à 2010, alors que le nombre de vélos disponibles n'était que 51 % en 2007, 76 % en 2008, 78 % en 2009, cela aurait dû entraîner des sanctions de notre part. Plutôt que d'engager un rapport de force, qu'avons-nous fait ? Rien.

On est en droit de se poser la question, si on faisait un peu de poésie : où sont les vélos volés ? Et on se dit par moments qu'il n'y a pas que dans le Tour de France qu'il y a de la triche concernant les vélos.

Nous avons négocié avec Jean-Claude Decaux un avenant n° 2 le 4 décembre 2009, qui n'exige plus de la société Decaux qu'elle respecte ses engagements et qu'elle ne les respecte qu'à 75 %.

La C.R.C. démontre ensuite assez clairement que cet engagement n'a même pas été respecté durant l'année 2010 et le non-paiement des sanctions pour la seule année 2010 représente un manque à gagner de 1,58 million d'euros.

1,58 million d'euros qui nous est dû par la société Jean-Claude Decaux et je ne crois pas que ce soient les salariés de cette entreprise qui aient profité de ce manque à gagner de la Ville.

Alors, pourquoi cette mansuétude, et j'oserais même dire cette faiblesse devant un si puissant groupe publicitaire ? Car, enfin, allons à l'essentiel : le groupe Decaux a tout gagné dans sa relation avec la Ville de Paris lorsqu'il a mis en place le système Vélib'. Cela lui sert désormais de vitrine dans le monde entier. Lors du premier semestre 2012, ce groupe a réalisé un chiffre d'affaires en hausse de plus de 6 %, soit 1,24 milliard d'euros. Son bénéfice net est encore de 82 millions d'euros.

Je crois donc que, face à de tels groupes, nous n'avons pas à hésiter. Nous devons faire respecter les droits des Parisiens et des habitants d'Ile-de-France qui utilisent le système Vélib'.

Alors, pourquoi l'Exécutif, depuis quelques jours, utilise-t-il son énergie à défendre dans les médias le groupe Decaux ? Je ne crois pas que ce groupe publicitaire ait besoin d'avocat pour justifier ses marges financières. Je ne comprends pas et je juge même cela totalement contreproductif.

Les relations que nous avons avec la société Jean-Claude Decaux ne peuvent pas être "donne-moi ta montre et je te dirai l'heure !" Utilisons donc le contenu du rapport de la C.R.C. ou, du moins, ses remarques les plus pertinentes dans les relations que nous avons avec ce groupe et renégocions sur la base d'un nouveau rapport de force avec ce groupe Jean-Claude Decaux. Ce dernier veut augmenter ses marges de bénéfices ; nous, nous voulons le meilleur pour les Parisiens.

(M. Mao PENINO, adjoint, remplace Mme Gisèle STIEVENARD au fauteuil de la présidence).

Soyons lucides, ce n'est pas en caressant la tête des dirigeants du groupe Decaux, en volant à leur secours quand ils se font épingler par la C.R.C. que nous ferons œuvre utile. Clairement, appuyons-nous sur ce rapport pour renégocier des relations avec le groupe Decaux pour faire respecter une fois de plus les intérêts des Parisiens.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Monsieur CORBIÈRE.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Lorsque Vélib' a été lancé en 2007, les Écologistes, à l'origine de projets de vélos en libre-service, ont salué ce nouveau mode de déplacement, symbole d'une autre vision de la ville, une ville apaisée et partagée qui s'imposait enfin.

Le succès public est à souligner. En juillet 2008, le palier de 200.000 abonnés avait été atteint et on compte aujourd'hui 245.000 adhérents au système Vélib', mais le rapport note une baisse notable de 2007 à 2010, -11 %.

L'exploitant du service, la SOMUPI, filiale du publicitaire Jean-Claude Decaux, faiblirait-elle à remplir ses obligations et à garantir la qualité du service ?

Lorsque la Ville se targue de ne rien déboursier pour ce dispositif, elle accepte pourtant en 2009 de verser 400 euros par Vélib' volé ou détruit. Or, ce vandalisme touche, en 2009, 43 % en moyenne des vélos disponibles. La porte est alors grande ouverte pour une participation sans limite des contribuables parisiens à la compensation de ces incivilités.

Et ce n'est pas tout !

Aujourd'hui, la Chambre régionale des comptes, C.R.C. d'Ile-de-France, épingle la qualité du service Vélib', estimant notamment que près de 5.500 vélos manquent à l'appel. L'exploitant reste alors redevable de plus de 5.000 vélos à l'égard de la Ville de Paris. A 600 euros hors taxes le vélo, l'entreprise a économisé plus de 3 millions d'euros avec ce tour de passe-passe.

La qualité du service laisse à désirer : nombre de stations vides, 85 % de la régulation à charge de la SOMUPI est consacré à quatre arrondissements. Pourtant, ce ne sont pas les recettes publicitaires de la société Jean-Claude Decaux qui l'empêcheraient de se donner les moyens de bien travailler. Cette dernière, qui dit reverser entre 15 et 20

millions d'euros annuels à la Ville -d'ailleurs, on aimerait bien avoir le chiffre précis -, au titre des abonnements, touche, lui, entre 58 et 60 millions d'euros par an provenant des recettes publicitaires sur le mobilier urbain.

Cela ne devrait pas non plus l'empêcher de répondre à la nécessité d'élargir l'accès à ce service à toutes les populations, surtout celles souffrant de précarité, qui n'ont pas beaucoup les moyens d'acquitter 150 euros de caution, ni même de payer par carte bleue.

Les Ecologistes avaient déjà demandé en 2007 que l'abonnement annuel au service Vélib' soit gratuit pour les détenteurs de la carte Solidarité Transport, de 10 euros pour les détenteurs de la carte Imagine R et que le montant de la caution soit abaissé à 75 euros pour les détenteurs de la carte Solidarité Transport ou de la carte Imagine R et, enfin, que la possibilité pour régler la caution et l'abonnement en espèces soit prévue pour les personnes n'ayant ni chéquier ni carte bancaire. Elles sont encore, malheureusement, très nombreuses, en particulier dans les quartiers populaires.

Avec ce contrat, la Ville est clairement prise en otage. Et ce choix n'apparaît clairement pas comme un modèle. De nombreuses collectivités veillent désormais à séparer les appels d'offres entre bicyclettes et panneaux publicitaires et à intégrer le vélo dans leur plan global de mobilité.

Nous actons une nouvelle fois ces dérives à répétition, conséquence logique et regrettable de la mise sous tutelle d'un moyen de déplacements innovant au bénéfice du tout-puissant publicitaire que nous avons dénoncé dès 2007. Année après année, la Ville paie au prix fort son refus initial de mettre en place Vélib' en régie publique, comme nous l'avions proposé.

C'est pourquoi nous souhaitons qu'à l'issue du contrat, le système de vélo en libre-service soit repris en gestion par la Ville. Comme je l'ai déjà dit à la presse, quand on fait du vélo les mains liées, on finit toujours par tomber !

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Monsieur GAREL.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN, pour le groupe U.M.P.P.A. et, ensuite, à M. Jean-François MARTINS.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous sommes tous très attachés au système Vélib' qui constitue un véritable nouveau mode de transport dans la Capitale et c'est pourquoi nous avons porté toute notre attention au rapport de la Chambre régionale des comptes et que nous souhaitons revenir sur certains des points que ce rapport soulève.

Rappelons tout d'abord que le système est basé sur l'équilibre suivant : les recettes de l'affichage publicitaire vont à SOMUPI, filiale de Decaux, les recettes liées aux abonnements Vélib' vont à la Ville de Paris.

Premier problème : les recettes sont collectées par l'entreprise, alors qu'un système de régie devait être mis en place dès l'origine en juin 2007. Nous sommes donc, depuis cette date, dans l'illégalité. Pourquoi ? L'excuse de s'être occupé en priorité du bon fonctionnement du service ne tient pas sur une durée de cinq ans. Qui plus est, la Ville est dans l'incapacité de vérifier le montant des recettes perçues par l'exploitant.

Il est bien temps de s'en apercevoir et de lancer un audit des comptes. Il y a là un vrai défaut de gestion municipale.

Deuxième problème : en matière de qualité de service, un système d'intéressement a été mis en place. Il y a huit indicateurs dont les performances sont mesurées et qui donnent lieu soit à une prime pour l'opérateur soit à un dédommagement pour la Ville.

Mais le problème est que les critères sont peu représentatifs de la qualité de service. Un exemple : le critère essentiel de l'accessibilité des vélos est basé sur la présence d'au moins un vélo en station, et encore, peu importe qu'il soit en état de fonctionnement ou non. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres pour montrer qu'ainsi, les pénalités sont minorées et c'est la même chose pour le critère netteté et propreté.

Avenant après avenant, les conditions faites à l'entreprise sont plus favorables. Avec l'avenant n° 1, l'intéressement maximum a été porté de 12 à 15 %. Dans l'avenant n° 2, la pénalité pour défaut d'atteinte du niveau d'exigence minimum a été divisée par 9 et il y a eu introduction de nouveaux critères de taux de réponses au centre d'appels et de délai de réponse aux réclamations, qui ont donné lieu au versement par la Ville d'intéressement, alors même que ces critères n'étaient pas atteints.

Troisième point, la régulation du taux de remplissage des stations : la société dit employer 300 agents qui assurent la réparation des vélos et leur régulation, mais les usagers, eux, se plaignent de stations vides. L'entreprise consacrerait 85 % de ses moyens dans quatre arrondissements de Paris : 14e, 18e, 19e et 20e. L'existence de

stations en altitude n'est pas de nature à tout expliquer et sûrement pas à justifier que les autres arrondissements et les villes de banlieue ne soient pas servis correctement.

Quatrième point : si Vélib' est un tel succès, comment se fait-il qu'il manque 5.475 vélos par rapport au contrat ? L'entreprise répond qu'il n'y aurait pas alors assez de places de parking en station. Mais, dans ces conditions, le contrat ne devrait-il pas être revu s'il n'a pas été correctement calculé ? Toujours est-il qu'à 600 euros le vélo, l'investissement non effectué par l'entreprise est estimé à 3,3 millions d'euros. Or, la Ville n'a pas sanctionné l'entreprise. Pourquoi y avoir renoncé dans le protocole transactionnel de 2011 ?

Manifestement, le coût du financement de l'extension en banlieue, que nous avons financée, je vous le rappelle, n'a pas été bien appréhendé et la Ville a dû financer le doublement du parc de véhicules de régulation, alors que le nombre de stations a augmenté de moins de 20 %.

Dès le départ, mes chers collègues, en 2007, nous avons dénoncé un système qui mettait dans le même marché des recettes publicitaires et la location de vélos. Cela nous semblait une dangereuse confusion des genres, nous maintenons aujourd'hui encore ce point de vue.

On ne peut pas dire que Vélib' n'a rien coûté à la Ville de Paris, puisqu'il est évident qu'il a au moins minoré fortement les recettes publicitaires que la Ville aurait pu percevoir.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes apporte des éléments intéressants, mais il n'a pas établi le coût réel pour la collectivité du système en tenant compte du coût de l'équipement. Nous le constatons avec regret.

Je vous remercie de votre attention.

M. Mao PENINO, adjoint. - Merci, Madame DOUVIN.

La parole est à M. Jean-François MARTINS, ensuite à M. Julien BARGETON pour la réponse.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, chers collègues, on l'a vu, cela a été le fil de cette journée, le nécessaire effort que nous devons accomplir en matière de transformation des modes de vie, de transformation des déplacements est un enjeu de santé publique, un enjeu environnemental.

De ce matin, notre communication sur la lutte contre la pollution, à ce soir, la question des Vélib', c'est le fil rouge de la journée. Le succès de Vélib' nous incite à aller plus loin et à continuer les efforts en faveur des mobilités douces, et notamment des Vélib'.

Mais ce succès populaire et ses 240.000 abonnés Vélib' ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt. Cela ne doit pas être, comme je l'ai entendu dans les premières déclarations qui accompagnent la sortie du rapport de la C.R.C. : "il n'y a pas de problème avec Vélib' puisqu'il y a plein d'abonnés et que les abonnés progressent".

Non, le succès populaire ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt, au contraire ce succès nous engage : il est pour de nous un impératif et une exigence supplémentaire de 240.000 usagers qui attendent que la Ville de Paris fasse les efforts nécessaires pour le service qu'ils payent - je rappelle qu'ils le payent - et qu'ils aient un accès décent au vélo.

De ce point de vue, le respect du contrat avec l'opérateur est nécessaire. Notre exigence doit être absolue pour que l'impérieuse nécessité de rendre le service aux usagers à la hauteur de ce qu'il doit être, et de ce qu'il peut susciter comme envie, comme vocation de citoyen parisien à passer à l'usage du vélo se traduise sur le plan de la qualité.

Nous avons aujourd'hui convaincu 240.000 métropolitains d'utiliser Vélib', nous en convainçons plus quand la qualité du service sera au rendez vous.

De ce point de vue, je ne vais pas reprendre les arguments qu'ont cités M. CORBIÈRE et Mme DOUVIN en particulier, mais une grande partie des exigences de qualité, qui faisait partie du contrat avec Decaux ne sont pas respectées. Je parle évidemment des 5.573 vélos manquants. On parle de la disponibilité et de l'accessibilité réelle des vélos qui ne peut pas être calculée, de la rotation qui est faite exclusivement sur quatre arrondissements, tout cela est de nature à ne pas assurer la qualité suffisante pour faire du Vélib' le véritable mode alternatif à la voiture individuelle.

De ce point de vue, dans le rapport de force entre la Ville et Decaux, il y a un événement qui m'interroge un peu.

Nous avons voté, il y a un an, une nouvelle délibération permettant l'augmentation du tarif du Vélib' et on a le sentiment que finalement Decaux a eu le beurre et l'argent du beurre, et que les usagers se sont fait doublement avoir. Le tarif a augmenté et, dans le même temps, la Ville de Paris ne poursuivait pas et ne demandait pas à Decaux les pénalités qu'il aurait été légitime de demander.

Monsieur le Maire, pour l'avenir, je crois profondément que nous sommes tous très attachés à Vélib'. Nous souhaitons que le cap des 300.000 adhérents Vélib' soit franchi, mais il y a trois conditions pour cela.

La première, évidemment, c'est que la qualité soit au rendez-vous.

La deuxième, et elle est corollaire de la précédente, c'est que le rapport de force entre Decaux et Paris soit rééquilibré. Ce n'est pas une question idéologique, ce n'est pas une question dogmatique, ce n'est pas Paris la gentille collectivité contre le méchant Jean-Claude Decaux qui est une entreprise privée. Il s'avère que nos relations sont gérées par un contrat, que ce contrat prévoit des pénalités et la Ville, légaliste comme elle doit l'être, doit faire valoir toutes les clauses du contrat.

Enfin, dernièrement, les campagnes de communication qui sont faites aujourd'hui autour de Vélib' sont financées à 100 % par la Ville de Paris, elles devraient demain être cofinancées par tous ceux qui tirent profit de Vélib', y compris Decaux.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Merci à tous les intervenants qui ont parlé en dessous de leur temps de parole.

La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, je vous remercie.

Je vais vous renvoyer à la lecture de la réponse de la Ville à la Chambre régionale des comptes, notamment la synthèse qui est extrêmement claire et je vais essayer de vous en donner ici les éléments.

Je tiens tout d'abord à souligner que la C.R.C. relève le grand succès public de Vélib'. C'est la première partie du rapport et nous ne pouvons que nous en féliciter. En effet, nous battons des records : 245.500 abonnés annuels fin septembre, près de 35 millions de locations attendues en 2012 contre 31 en 2011, un tiers des déplacements à vélo à Paris se fait en Vélib'. Vélib' a créé 360 emplois en Ile-de-France.

La Chambre émet six recommandations et des observations. Je ne vais pas revenir sur toutes, mais je souhaite répondre aux principales remarques, et je répondrai aussi à la place de M. Bernard GAUDILLÈRE qui est retenu sur la partie financière.

Le nombre de vélos est le point clé.

Nous constatons l'analyse de la Chambre. Nous considérons que Decaux a bien respecté les clauses du contrat qui prévoit que 75 % du nombre total des vélos prévus soit en service, c'est-à-dire environ 18.000 sur 23.801. C'est plus aisé pour la régulation qu'il n'y ait pas 100 % des vélos en circulation en même temps.

La C.R.C. ne prend pas en compte ce taux de 75 %, notamment pour les avenants. C'est un désaccord que nous avons avec elle, parce que s'il y avait 100 % de vélos, le système ne pourrait pas fonctionner puisqu'il n'y aurait pas de différences entre le nombre de stations potentielles et le nombre de vélos.

Deuxième point, le critère de qualité.

Nous avons beaucoup travaillé avec Decaux pour améliorer ces critères. Aujourd'hui, huit critères existent notamment : accessibilité des vélos, restitution des vélos, accessibilité des stations, sûreté des vélos, netteté et propreté des stations et des vélos, rapidité d'intervention. Le taux de satisfaction des utilisateurs est passé de 88 % en novembre 2011 à 90 % en novembre 2012.

Donc, vous voyez que l'on continue à progresser. Et puis il faut comparer aussi avec les autres villes, et je regrette que la Chambre n'est pas fait de comparaisons avec d'autres systèmes mis en place, parce que beaucoup de gens reconnaissent que la qualité du service Vélib' est inégalée par rapport à des services qui peuvent exister ailleurs.

C'est en croisant les critères que nous pouvons avoir une idée claire de la qualité du service. La Chambre ne partage pas cette approche et nous demande d'améliorer les critères. A mon sens, la réussite du service est en soi un gage de qualité, mais soit nous allons examiner avec Decaux la mise en place d'un critère de synthèse pour juger de la qualité du service.

Troisième dimension, la régulation.

C'est le sujet le plus complexe sur lequel là encore nous avons beaucoup travaillé avec Decaux et beaucoup d'améliorations ont été apportées depuis l'origine du contrat. Bien sûr, les efforts de régulation se concentrent aux endroits où la régulation naturelle a du mal à se faire : ce sont les points hauts, puisque les utilisateurs descendent plus qu'ils ne montent les Vélib'.

J'assume que l'on ait accordé la priorité aux 18e, 19e, 20e et 14e arrondissements pour la régulation parce que c'est là évidemment que les utilisateurs ont le plus de mal à ramener les Vélib'. C'est le Centre de Paris, bien sûr, pour éviter les stations pleines le matin par exemple, et en banlieue où les stations sont rechargées la nuit.

Nous allons poursuivre car il faut encore améliorer les choses. D'ailleurs, un vœu a été adopté en Conseil de Paris pour examiner la faisabilité de Vélib' à assistance électrique en septembre. Vélib' électrique, si c'est faisable, pourrait être une réponse aux difficultés de régulation dans les arrondissements situés en hauteur.

Vélib' a donc connu des améliorations successives. C'est un récit qui continue de s'écrire : Vélib'+ avec 45 minutes de gratuité, les tarifs revus et les tarifs sociaux introduits, les applications smartphone et encore ce matin avec l'adoption d'un vœu PC-PG sur des nouveaux tarifs sociaux. Bref, on s'est perpétuellement adapté aux besoins.

Ce service public est fondé sur l'innovation. C'est une innovation et elle est permanente. D'ailleurs aujourd'hui les Vélib' appartiennent pleinement au paysage urbain parisien comme les colonnes Morris ou les fontaines Wallace.

Sur la partie financière, je réponds ce qu'aurait dû répondre Bernard GAUDILLÈRE.

La C.R.C. reconnaît que le coût de Vélib' est accessible à la plupart des usagers. La Chambre reconnaît également que l'équilibre financier de ce marché, je cite, "a été favorable à la Ville depuis le début du marché", ce sont les termes mêmes de la Chambre, avec des recettes qui ont progressé depuis 2008 et qui sont largement supérieures aux dépenses liées à ce marché.

Nous considérons que les chiffres de 2012 et les perspectives du service confirment un équilibre financier qui demeure favorable à la Ville. Ceci confirme la pertinence du modèle économique retenu pour ce service financé par les recettes publicitaires et les recettes des usagers.

Evidemment, un tel contrat innovant et complexe nécessite inévitablement des ajustement et peut toujours être amélioré dans sa gestion, dans ses mécanismes contractuels. C'est ce que la Ville a recherché avec les avenants successifs qui ont permis une amélioration des indicateurs de qualité, une extension du service vers la banlieue - c'est de la solidarité concrète -, un intéressement du titulaire en fonction de la fréquentation. L'effet a été significatif sur la fréquentation du service et sur les recettes encaissées à la Ville puisque, après une période de stagnation, voire de diminution, depuis 2010 le service augmente de nouveau comme le montrent les chiffres.

Sur les modalités de gestion financière et de contrôle, la Ville de Paris a eu recours, pour l'encaissement des recettes, à une convention de mandat, jugée mieux adaptée au service Vélib' lors de la passation du contrat. Comme le reconnaît la Chambre, ce montage était juridiquement conforme au moment de la passation du contrat, mais le Droit a évolué depuis.

La Cour des comptes avait d'ailleurs validé ce système. Le Conseil d'Etat n'a pas adopté la même position, et le Conseil d'Etat est une instance supérieure aux instances de juridiction financière. C'est donc l'avis du Conseil d'Etat qui s'applique.

Nous prenons acte des recommandations selon lesquelles les recettes Vélib' doivent désormais être encaissées dans le cadre d'une régie de recettes qui sera mise en place chez le prestataire. Ce changement de régime comptable va toutefois nécessiter un délai car il doit se faire en lien avec le comptable public et nous souhaitons une totale continuité du service et une transparence pour l'usager, sans que cela se traduise par un coût excessif pour la collectivité. Il serait paradoxal que les recommandations d'une chambre régionale des comptes aboutissent à des dépenses publiques supplémentaires !

Par ailleurs, une autre recommandation de la Chambre fait référence au contrôle des comptes du prestataire. La Ville entend bien exercer cette faculté de contrôle et préalablement à la mise en place de la régie, les comptes de Vélib' feront très prochainement l'objet d'un audit avec l'Inspection générale et le comptable public.

Quant au délai de reversement des recettes perçues par le prestataire dans le cadre de son mandat, comme la Ville a pu le démontrer, ceux-ci n'ont pas engendré de gains de trésorerie pour le prestataire au détriment de la Ville, et la Ville va s'efforcer de raccourcir encore ce délai avant la mise en place d'une régie.

J'espère avoir répondu aux six éléments qui ont été abordés, et notre volonté de faire vivre Vélib' et de le développer encore est évidemment permanente.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Ceci était une communication. Il n'y aura donc pas de vote.

2012 DVD 140 - Contrat d'affermage avec la société SPIE Autocité pour l'exploitation du parc de stationnement Jean Bouin (16e).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réévaluation des places de stationnement réservées aux abonnés.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 140 relatif au contrat d'affermage avec la société "SPIE Autocité" pour l'exploitation du parc de stationnement Jean Bouin (16e), sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu référencé n° 41 dans le fascicule.

Monsieur AURIACOMBE, vous avez la parole, pour trois minutes.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci.

Je vais parler de Jean Bouin - on en reparlera plus longuement demain - mais nous allons commencer par un problème, un fil rouge comme nous disions, qui est la pollution, et notamment le problème des voitures.

Il nous est proposé un contrat d'affermage concernant le parc de stationnement de Jean Bouin, un parc qui prévoit 484 places sur trois niveaux. Aujourd'hui, seules 95 places sont réservées aux abonnés. 58 places pour le club résident, a priori le Stade Français et surtout, 331 places en horaires, payables à l'heure.

Je suis un peu surpris, nous sommes très surpris dans le 16e arrondissement de voir si peu de priorité donnée aux locaux à travers les abonnements. En effet, nous avons souhaité tout au long de la journée limiter la place de la voiture dans la ville. Vous avez souhaité limiter cette place et aujourd'hui, vous donnez une priorité dans cet affermage aux personnes qui viendront, qui vont se déplacer avec leur voiture, contrairement à ceux qui pourraient la laisser sur place.

Alors, à l'unanimité du Conseil du 16e arrondissement, nous demandons que le nombre de places de stationnement réservées aux abonnés dans le parc du stade Jean Bouin soit réévalué pour pallier le déficit de places résidentielles du quartier.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Conseiller.

La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - J'ai bien fait de mettre une cravate rouge, parce qu'avec le fil de rouge de M. MARTINS et de M. AURIACOMBE, cela colle parfaitement.

J'émetts un avis défavorable sur ce vœu.

Attendons déjà que le parking soit mis en service et constatons son fonctionnement réel. L'affectation des places n'est pas matérialisée. Les usagers pourront utiliser les places indifféremment. Votre vœu est donc sans objet.

Pour terminer, j'ajoute que le secteur dispose de deux autres grands parkings à la porte d'Auteuil et à la porte de Saint-Cloud, qui proposent encore aujourd'hui un très grand nombre de places disponibles.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 140.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DVD 140).

2012 DVD 163 - Délégation en matière de marchés publics pour l'opération d'extension du Tramway T3 de la Porte de La Chapelle à la Porte d'Asnières (17e et 18e). Signature avec la RATP de deux conventions pour l'exécution d'un marché de coordination générale et d'un marché de communication.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au prolongement du T3 jusqu'à la Porte Maillot.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons le projet de DVD 163 portant délégation pour l'extension du tramway T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières, signature avec la R.A.T.P. de deux conventions, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu référencé n° 42 dans le fascicule.

La parole est d'abord à Sylvain GAREL, du groupe E.E.L.V.A., pour cinq minutes.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Les bienfaits du tramway des Maréchaux ne sont plus à démontrer. Une des réponses majeures aux défis énergétiques et à la lutte contre l'effet de serre, c'est le tramway, qui est un mode de déplacement urbain offrant une très bonne efficacité énergétique et produisant très peu de gaz à effet de serre par rapport au nombre de personnes transportées.

C'est un mode de transport plébiscité par de nombreux citoyens, qui véhicule une image positive et efficace, qui attire de nouveaux usagers, notamment les personnes à mobilité réduite parce que c'est plus confortable et plus serein que le métro.

C'est aussi un outil de solidarité des territoires, de renouvellement de la ville et de l'espace public. Le tramway retisse des liens entre les quartiers. Il permet le renouveau de la vie locale et du commerce. Il désenclave les territoires mal desservis. Il améliore l'image des quartiers dégradés qu'il traverse en redéfinissant globalement l'espace public et son partage entre voitures, tram, piétons et cyclistes.

Le bilan de l'exploitation du premier tronçon du T3 est excellent. Depuis sa mise en service le 16 décembre 2006, le premier tronçon du tramway T3, l'arc Sud, du pont de Garigliano, dans le 15e, à la porte de Vincennes, dans les 12e et 20e arrondissements, accueille 134.000 voyageurs par jour en semaine. Plus de 172 millions de voyageurs ont emprunté le T3, au Sud, depuis 2006.

Avec ses interconnexions métro, R.E.R., bus et bientôt tramway avec le prolongement du T2, c'est toute une partie du réseau de transport francilien qui est dynamisée.

Aujourd'hui, le T3 Sud transporte quotidiennement deux fois plus de voyageurs que l'ancien P.C.1, et les habitants de banlieue sont très nombreux parmi les usagers du tramway T3.

L'arc Nord, de la porte de Vincennes à la porte de la Chapelle, dans le 18e, sera inauguré le 15 décembre prochain. Il comporte 26 stations, et 165.000 voyageurs sont attendus chaque jour.

Au total, la ligne T3 accueillera donc plus de 298.000 personnes par jour. 170.000 habitants seront desservis et 100.000 emplois seront aussi desservis par ce tramway.

Un prolongement vers l'Ouest et un bouclage à terme sont envisagés et devraient se faire avant la fin de la prochaine mandature.

Nous ne pouvons donc que nous féliciter du prolongement jusqu'à la porte d'Asnières, que nous avons été les premiers à défendre, pour poursuivre cette mission d'amélioration de l'environnement et des espaces publics encore nécessaire dans les quartiers populaires, le long des boulevards des Maréchaux, enclavés entre de multiples frontières d'infrastructures urbaines et de transport.

Il permettra de connecter le T3 à la ligne 14 du métro, aux deux branches de la ligne 13 ainsi qu'au R.E.R. C.

Enfin, nous souhaitons que le réaménagement global des boulevards des Maréchaux poursuive également une amélioration réelle de l'accessibilité des personnes handicapées, des conditions de déplacement et de sécurité des piétons et des cyclistes.

Enfin, concernant le calendrier opérationnel de cette extension, nous souhaitons insister sur la nécessité d'anticiper les évolutions du territoire en créant les infrastructures de transports en commun en articulation avec les grands projets d'urbanisme, et non pas après coup, comme cela a été trop souvent le cas.

Ainsi, si le tramway T3 n'existe pas dans le secteur des Batignolles lorsque les nouveaux quartiers d'habitation et d'emploi verront le jour, les habitants et travailleurs seront davantage incités à posséder une voiture particulière et nous aurons alors raté une bonne occasion d'anticiper l'évolution souhaitable et durable de ce territoire.

Au-delà de la desserte de la porte d'Asnières, nous devons également penser dès aujourd'hui à un prolongement du tramway jusqu'à la porte Maillot, d'une part, et à la porte d'Auteuil d'autre part, sans oublier la desserte du bois de Boulogne.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, aussi technique que puisse apparaître cette délibération, elle n'en est pas moins fondamentale. Elle acte en effet la procédure de délégation en matière de marchés publics pour l'opération d'extension du tramway T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières.

Ce nouveau réseau viendra desservir le Nord du 17^e, et principalement des quartiers en cours de mutation. De la porte de Saint-Ouen à la porte Pouchet, avec le G.P.R.U., de la porte de Clichy, avec l'aménagement de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles", c'est dire si ce réseau va venir compléter un aménagement urbain très important qui amènera, je le rappelle, plus de 10.000 nouveaux habitants et l'équivalent de salariés et qui, je l'espère accueillera bien comme prévu le futur Tribunal de grande instance.

Ce maillage se devait de tenir compte de chaque pôle fort de population. C'est pourquoi j'ai ardemment défendu, lors de la présentation du projet au S.T.I.F., la station devant la cité scolaire Honoré-de-Balzac qui n'était pas validée de manière définitive.

Je dois rappeler d'ailleurs que c'est l'établissement phare de l'arrondissement et, au-delà de l'Ouest parisien, le seul lycée international dont la fréquentation est très importante, puisque plus de 2.000 élèves le fréquentent.

Pour autant, concernant cette délibération et ce prolongement du tramway, plusieurs points continuent d'appeler notre attention.

Sur le tracé, tout d'abord, je vous réitère une nouvelle fois le souhait de la majorité municipale du 17^e arrondissement que les études prévoyant dès à présent le prolongement du T3 jusqu'à la porte Maillot soient lancées au plus vite. Vous savez combien les étapes de concertation sont longues et complexes, sans parler même de la détermination des clés de financement ou de la réalisation des travaux.

Il faut donc anticiper cette extension qui, je tiens à le souligner ici, est inscrite dans le S.D.R.I.F. et dans les documents du prolongement du R.E.R. E.

Il est de fait pour le moins surprenant que vous refusiez systématiquement toute étude sur ce futur tracé. Je serai d'ailleurs amenée à y revenir une fois de plus, à travers un vœu qui aborde aussi plus généralement nos souhaits pour la partie de l'emplacement de la porte Maillot.

Deuxièmement, également, point qui attire notre attention : le stationnement. Vous le savez, le stationnement est difficile dans le nord du 17^e arrondissement, puisque près de 70 places seront ainsi perdues du fait de l'extension du T3, après la suppression, déjà, de plusieurs dizaines de places dans le cadre de l'aménagement du G.P.R.U. de la porte Pouchet.

Je souhaite donc - et je réitère ici ma demande - que soient envisagés d'autres scénarios avec un maintien plus important de places de stationnement et nous demandons à nouveau que soit étudiée la possibilité d'un parc de stationnement rue Kellner, pour lequel nous nous battons depuis des années et dont je rappelle que l'entrave existe déjà en partie souterraine.

Enfin, troisième inquiétude sur les reports de circulation. Comment ne pas regretter qu'aucune vue d'ensemble ne soit réalisée ? Les projets urbains ou de desserte ont des calendriers concomitants et vous faites comme si cela n'aurait aucun impact sur les quartiers avoisinants. C'est, vous l'imaginez, pour nous tout simplement de la folie.

Regardez déjà les conséquences sur la circulation des travaux de l'avenue de Clichy pour voir les difficultés que nous rencontrons dans ce quartier.

Imaginez donc ce que cela va être, je le rappelle :

- G.P.R.U. porte Pouchet qui est en cours de réalisation ;
- travaux de la cité judiciaire ;
- travaux de la Z.A.C. Clichy-Batignolles ;
- requalification de l'avenue de Clichy ;
- extension du T3 ;
- arrivée du prolongement de la ligne 14.

Cela devrait être suffisant pour prendre un peu de hauteur et anticiper les lourdes conséquences sur le réseau routier.

On court, Monsieur le Maire, à la catastrophe s'il n'y a pas un plan de circulation d'ensemble.

Nous y reviendrons d'ailleurs au travers d'un vœu que nous allons présenter et qui réitère notre demande d'un plan de circulation global sur ce secteur.

Enfin, un point peut-être plus anecdotique, quoique : le nom des stations. Nous avons bien noté la demande de féminisation, nous pouvons nous en réjouir, mais ce qui nous paraît, nous, plus important, c'est qu'on les situe bien géographiquement.

Nous souhaitons simplement que les conseils de quartier soient associés au maximum dans ces démarches et notamment dans le 17^e pour le Conseil de quartier Epinettes-Bessières.

Monsieur le Maire, vous l'aurez constaté, j'ai attiré votre attention sur les enjeux importants de circulation et, au moment où le P.D.U. a été présenté en Conseil de Paris sans concertation avec les élus et sans présentation en Conseil d'arrondissement, j'espère au moins que nous serons entendus dans le cadre de ces discussions.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Patrick KLUGMAN, puis à M. Julien BARGETON pour la réponse.

M. Patrick KLUGMAN. - Merci, Monsieur le Maire. Merci surtout de me donner la parole après cette intervention. Je sais bien que, en politique, il faut voir une forme d'hommage dans le fait d'entendre des personnes, après avoir combattu des projets qui, manifestement, vont vers le succès, se les attribuer outrageusement.

Un mot quand même, je crois que nous devons aux interventions répétées, constantes d'Annick LEPETIT qu'une station au niveau de la cité scolaire Balzac voit le jour et je crois que c'est la moindre des choses que de

rendre cet hommage appuyé à l'action de Mme LEPETIT, quand elle était à la charge de la délégation des transports.

Ensuite, on se souvient bien que la Droite, notamment Mme de PANAFIEU lors de la précédente campagne municipale a combattu fortement, déjà le tramway en tant que tel et naturellement son extension.

Maintenant, nous entendons la maire du 17^e arrondissement, évidemment, qui a tout fait pour s'opposer par ailleurs à la Z.A.C. Clichy-Batignolles telle qu'elle va sortir du sol, nous expliquer qu'elle se réjouit de l'extension du tramway qui va permettre de consacrer les projets qui sont actuellement en développement dans la Z.A.C. Clichy-Batignolles notamment.

Bref, nous aurons tout entendu.

Je suis néanmoins heureux que l'importance de cette délibération et l'importance de l'extension du tram n'échappe désormais plus à personne, que tout le monde au sein de ce Conseil s'en réjouisse et j'en profite effectivement pour dire que c'est une opération de désenclavement et de poursuite du schéma de transport qui a été pensée et conçue ici qui est absolument majeure, qui est très importante pour le 17^e et pour le Nord de Paris, et pour la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" dans laquelle, effectivement, le prochain Palais de justice devrait être érigé.

Encore une fois, je rejoins la maire du 17^e arrondissement, en tout cas sur l'importance qu'elle souhaite accorder à ce projet et je sais bien, c'est comme cela, qu'il faut même se réjouir de ce soutien, puisqu'il va finalement dans l'intérêt des Parisiens, même si nous devons ici aussi rappeler à qui exactement le mérite en revient.

Je n'en dirai pas plus, Monsieur le Maire, je laisse M. BARGETON répondre à Mme la Maire sur les interrogations qu'elle semblait pourtant maintenir.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - C'est bien aimable à vous.

Monsieur Julien BARGETON ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Dois-je considérer que Mme KUSTER a présenté son vœu ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Non !

M. Julien BARGETON, adjoint. - Si, puisqu'il est rattaché. Vous le présentez maintenant, brièvement ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Je l'ai, le vœu. Je vais vous le présenter.

Il est en effet rattaché, il y en avait la substantifique moelle dans mon intervention.

Monsieur KLUGMAN, je vous laisse seul responsable du raccourci et de la caricature que vous avez fait de mes propos.

J'ai rappelé en effet qu'il y avait beaucoup de chantiers qui existaient dans toute la partie Nord du 17^e et jusqu'à la porte Maillot et qu'il était pour nous capital que l'on puisse enfin lancer les études du prolongement de ce tramway jusqu'à la porte Maillot.

Nous avons déjà fait un vœu sur Champerret, qui nous avait été refusé. Je vous rappelle son inscription dans le cadre du S.D.R.I.F., je vous rappelle également que c'est inscrit dans les dossiers du prolongement du R.E.R. E. Je ne vois pas pourquoi la Ville ne lancerait pas ces études qui sont nécessaires, puisque tout le monde s'accorde pour que ce tramway aille jusqu'à la porte Maillot. C'est maintenant qu'il faut lancer des études car, je l'ai rappelé, les délais sont longs.

Par ailleurs, nous souhaiterions profiter de cet aménagement et des études du prolongement pour qu'une étude sur l'aménagement de surface soit menée de manière concomitante à tous les projets de desserte que je viens de rappeler : arrivée du tramway T3 porte Maillot et arrivée de R.E.R. E.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est donc bien cette fois à M. Julien BARGETON, pour répondre, y compris au vœu.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Je vais émettre un avis défavorable sur ce vœu, Madame KUSTER.

D'abord, je voudrais remercier M. GAREL de tout ce qu'il a dit sur ce qu'apporte un tramway, je ne voudrais évidemment pas en rajouter, mais je pense que c'est important et je remercie aussi M. KLUGMAN d'avoir rétabli un certain nombre de vérités.

Je ne peux que rappeler l'engagement pris par le Maire sur cette délibération. Il s'agit d'atteindre le futur quartier Clichy-Batignolles qui comprendra, comme vous le savez, la future cité judiciaire, et de desservir le quartier de la porte d'Asnières dépourvu de desserte lourde.

Ce prolongement permettra aussi de desservir, ne l'oublions pas, les quartiers enclavés du nord de Paris qui s'inscrivent pour la plupart dans des grands projets de renouvellement urbain, mais aussi de nombreux équipements majeurs tels que l'hôpital Bichat, les puces de Saint-Ouen ou encore la cité scolaire Balzac.

A ce titre, je voudrais vous rappeler que c'est surtout ma "prédécessrice" Mme LEPETIT, comme vice-présidente du S.T.I.F., qui a obtenu de façon définitive la station de tramway Balzac. Je me permets de le rappeler.

Quant au parc de stationnement, Madame KUSTER, je vous ai déjà répondu et en réunion et ici, en Conseil de Paris : nous n'acceptons pas ces demandes pour une série de réponses que je vous ai déjà apportées.

Depuis le départ, notre objectif n'a pas varié et nous ne nous en détournerons pas, ce serait évidemment le meilleur moyen de retarder le projet, car nous savons que, si nous avons accepté de rejoindre la porte Maillot tout de suite, inévitablement, on nous aurait demandé d'aller encore plus loin et il ne faut pas, aujourd'hui, à ce stade, déstabiliser ce projet et son financement.

Cependant, vous savez que, pour préserver l'avenir, le prolongement du T3 à la porte Maillot figure dans l'avis relatif au schéma directeur d'Ile-de-France que la Mairie de Paris a récemment transmis à la Région.

Cet avis a été remis en amont du vote du projet de S.D.R.I.F. par le Conseil régional le 25 octobre dernier.

Notre objectif est réaliste et cohérent, car il accompagne une nouvelle étape du développement de notre Ville.

Enfin, il est amusant de constater (mais M. KLUGMAN l'avait noté aussi) que vous vous rangez maintenant parmi ceux qui font de la surenchère pour les prolongements de tram, alors que votre groupe a été, pendant longtemps, fortement opposé à ce mode de déplacement, "une erreur de l'histoire", tel que vous le qualifiez à l'époque, que vous aviez refusé de participer à l'inauguration en 2006 et que Mme DATI l'a encore très fortement et vertement critiqué ce matin, mais, enfin bon, tout le monde a le droit de changer d'avis.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 163.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DVD 163).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à une étude de faisabilité d'une desserte en transport lourd du secteur Chapelle - International.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la réalisation d'une étude de faisabilité d'une gare RER Porte de la Chapelle.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 43 et n° 44 dans le fascicule, déposés par les groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et E.E.L.V.A., concernant les dessertes en transports dans le secteur Chapelle - International.

La parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX, pour une minute, et ensuite à Mme Claudine BOUYGUES.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un vœu du conseil de quartier Charles Hermite Evangile qui a été adopté par le Conseil du 18^e arrondissement, demandant une étude de faisabilité pour la réalisation d'une gare RER à la porte de la Chapelle.

Cette demande est issue d'une réflexion qui a été menée notamment par le conseil de quartier suite à l'évolution de la démographie dans ce quartier, rendant indispensable une adaptation du réseau de transports en commun.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Claudine BOUYGUES.

Mme Claudine BOUYGUES, adjointe. - Je vais m'associer quasiment à ma collègue Fabienne GIBOUDEAUX pour vous présenter un autre vœu, pour le coup, présenté par Daniel VAILLANT et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, qui demande, dans le même sens, une étude de faisabilité d'une desserte en transports lourds du secteur Chapelle - International.

A savoir, comme mes collègues l'ont dit précédemment, la Ville, notre Conseil, a organisé à la fois les transports à travers le tramway, à la fois l'extension de la ligne 12, mais, aujourd'hui, en raison de la démographie, de son évolution, la demande de transports grandit et il manque des liaisons radiales efficaces vers le centre de Paris. C'est dans ce sens que je vous appelle à apporter une réponse favorable à ce vœu.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Julien BARGETON, pour répondre aux vœux n^{os} 43 et 44.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Je réponds dans le même temps à ces deux vœux pour lesquels j'émet un avis favorable.

Le développement à venir du secteur Chapelle - International appelle en effet une réflexion pour compléter la desserte en transports. Le S.T.I.F. sera saisi notamment pour étudier la question de la création d'une station RER supplémentaire sur le faisceau de la gare du Nord, conformément à l'avis produit par la Ville sur le projet de Plan de déplacements d'Ile-de-France.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2012, V. 219).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2012, V. 220).

Je vous remercie.

2012 DVD 202 - Avant-projet d'aménagement du parvis et des abords de la gare Saint-Lazare (8e et 9e) et demande des subventions correspondantes auprès du STIF.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 202 relatif à l'avant-projet d'aménagement du parvis et des abords de la gare Saint-Lazare et demande de subventions correspondantes auprès du S.T.I.F.

La parole est à Jacques BRAVO, pour cinq minutes.

M. Jacques BRAVO, maire du 9e arrondissement. - On peut être en désaccord, chers collègues, avec la maire du 17e, mais force est de reconnaître qu'elle est présente pour défendre son point de vue. Il se trouve que là, il y a une bizarrerie ; nous avons dans notre Assemblée le maire du 8e, le député du 8e, et ni l'un ni l'autre ne sont là pour s'expliquer sur leur position sur ce projet concernant la gare Saint-Lazare.

Ce projet de restructuration du parvis de la gare de Paris Saint-Lazare qui, effectivement, figure dans le 8e arrondissement, à la marge Ouest du 9e, s'achemine vers sa dernière phase depuis juin 2012 avec la libération des emprises situées sur le parvis de la cour de Rome et de la cour du Havre. Ce projet de réaménagement des parvis a été établi selon un périmètre et un programme conjointement élaboré par trois maîtres d'ouvrage : la Ville de Paris, la S.N.C.F. et le Réseau Ferré de France, complétés par l'autorité qui organise les transports d'Ile-de-France, le S.T.I.F., ainsi que par la R.A.T.P. comme exploitant des lignes de bus.

Ces cinq partenaires se sont entendus sur quatre objectifs : réaliser un parvis unique à destination des piétons, réaliser des transitions faciles et accessibles à tous en direction du bâtiment voyageurs, réaliser une intermodalité claire et lisible avec le pôle de bus et, enfin, assurer la place nécessaire aux deux-roues motorisés et aux vélos.

Le Maire nous demande d'approuver l'avant-projet d'aménagement des parvis, de l'autoriser à solliciter des subventions correspondantes auprès du S.T.I.F. et de l'autoriser à effectuer toutes les demandes administratives qui ont trait à ce projet et d'habiliter la S.N.C.F. à les déposer pour le compte de la Mairie de Paris.

Clairement, le groupe que je représente, le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés approuve cette demande et marque un triple accord.

Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Julien BARGETON, pour la réponse.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Il s'agit d'approuver les principes d'aménagement des parvis et abords de la gare Saint-Lazare récemment restructurée.

Nous avons travaillé avec la S.N.C.F., R.F.F., la R.A.T.P., le S.T.I.F. et les mairies d'arrondissement pour parvenir à un projet équilibré dont les priorités sont d'améliorer les circulations piétonnes et les correspondances entre la gare et les transports en commun.

Deux terminus de bus seront réimplantés sur les parvis à proximité immédiate de la gare.

La délibération permet également de solliciter les subventions auprès du S.T.I.F. qui finance 60 % du montant des travaux estimés à 2,9 millions d'euros pour la Ville, c'est-à-dire les 40 % restants.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 202.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DVD 202).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux batteries des véhicules Autolib'.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 45 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif aux batteries des véhicules Autolib'.

La parole est à Fabienne GIBOUDEAUX, pour une minute.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un vœu concernant les batteries équipant les véhicules Autolib' dont le composant lithium n'est pas sans poser problème.

Dénoncée par les populations locales, l'extraction de ce minerai doit être encadrée ; c'est pourquoi nous demandons que les droits des populations autochtones soient respectés et que les méthodes d'extraction respectent l'environnement.

Nous demandons aussi que soient communiquées par Bolloré des informations détaillées sur le procédé de recyclage de ces batteries dites "L.M.P." (lithium, métal et polymère).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - J'émet un avis favorable à ce vœu.

Je partage vos préoccupations concernant les droits des populations autochtones et, bien évidemment, je souhaite que les méthodes d'extraction du lithium, mais aussi de toutes les énergies fossiles, respectent l'environnement.

Concernant plus spécifiquement le procédé de recyclage des batteries au lithium, je vais demander à notre délégataire de bien vouloir nous indiquer les procédés de recyclage de ces batteries.

Sachez néanmoins qu'il est prévu dans le cadre de la D.S.P. que nous avons signée avec Bolloré une clause explicite demandant que le concessionnaire s'engage à ce que 85 % des éléments du véhicule soient réutilisables et/ou recyclés suivant les mêmes procédures et en respectant les mêmes standards que ceux des véhicules thermiques.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2012, V. 221).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux aménagements de voirie et de la circulation autour du centre Beaugrenelle.

Vœu déposé par Mme Géraldine POIRault-GAUVIN relatif à la desserte et aux aménagements autour du centre Beaugrenelle.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 46 et 47 dans le fascicule, déposés par le groupe U.M.P.P.A. et Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, relatifs aux aménagements et dessertes autour du centre Beaugrenelle.

La parole est à Mme de CLERMONT-TONNERRE, pour une minute, puis à Mme POIRAUT-GAUVIN.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

La S.C.I. Beaugrenelle vient publiquement d'annoncer l'arrivée de 18 millions de visiteurs par an dans le quartier du Front de Seine, mais sans pour autant que nous sachions comment ces visiteurs arriveront.

Voilà pourtant 10 ans que ce projet de centre commercial est annoncé. Or, non seulement l'offre de desserte en transports en commun n'a pas été renforcée, en dépit des multiples saisines du maire du 15e, mais, en plus, vous entendez supprimer 200 places de stationnement.

Notre vœu a donc pour objet, Monsieur le Maire, de vous demander de profiter du retard d'ouverture de cet énorme centre pour améliorer le plan de circulation et le stationnement sur l'ensemble du secteur du Front de Seine, ceci afin de prendre sérieusement en compte les préoccupations des représentants des tours, des conseillers de quartier et des associations locales. Tous demandent à être entendus, à exprimer leurs propositions de façon à ne pas vivre à l'automne 2013 un nouveau cauchemar, après avoir supporté pendant tant d'années l'enfer des travaux.

Ce vœu a également pour objet de vous demander d'informer le maire du 15e sur l'état d'avancement des études portant sur la réalisation d'une sortie Javel Nord sur la ligne C du RER et d'un accès supplémentaire mécanisé à la station Charles-Michels.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous remercie.

Madame POIRAUT-GAUVIN ?

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

A 11 mois de l'ouverture de ce centre commercial, nous venons d'apprendre le nombre définitif de visiteurs, 18 millions, comme l'a rappelé Claire de CLERMONT-TONNERRE, qui a été annoncé officiellement par la S.C.I. Beaugrenelle, ce qui représente trois fois la fréquentation de la Tour Eiffel !

Il est donc indispensable d'améliorer la desserte en transports en commun sur ce secteur pour que ces visiteurs ne viennent pas tous en voiture ; c'est le sujet du jour de notre Conseil de Paris.

Nous aimerions savoir quelles mesures ont été décidées par la Mairie de Paris et par le S.T.I.F. pour accueillir toute cette population.

Pour information, la station Charles-Michel, la seule station de métro à proximité pratiquement, a accueilli 3,7 millions de visiteurs en 2011. On est très loin des 18 millions de visiteurs attendus dans le centre. Elle est donc saturée. Quelles sont les grandes décisions prises sur la fréquence des rames de la ligne 10, le nombre de bus des lignes 70 et 88, sur la station du RER C ?

Par ailleurs, est-il possible d'avoir, à onze mois de l'ouverture de ce centre, une information complète sur le plan de circulation ? Je ne vais pas prolonger davantage.

Est-il possible, Monsieur BARGETON, puisque ce plan a été tranché sans la moindre concertation, puisqu'il a été distribué maintenant dans les boîtes aux lettres des habitants la semaine dernière, est-ce qu'il est possible que vous rencontriez les associations, les élus et les conseils de quartier qui veulent le modifier pour corriger toutes les aberrations et essayer de voir ce qui peut être modifié dans le délai qui nous est imparti, c'est-à-dire onze mois ?

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je donne la parole à notre fil rouge, M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Il est intéressant de constater que les élus de la majorité du 15e arrondissement ont déposé deux vœux presque identiques, sur un même sujet, au cours d'une même séance, je ne saurais que les inviter à une meilleure coordination de leurs actions.

Permettez-moi de répondre en une fois à ces deux vœux sur lesquels j'émet un avis défavorable. Contrairement à ce que ces deux vœux laissent entendre, ce projet a été concerté puisque trois réunions ont eu lieu en février et mars dernier. Suite aux observations formulées, le projet a été en partie modifié, notamment s'agissant du maintien du stationnement et du sens unique sur la contre-allée André-Citroën.

Le projet sera de nouveau présenté lors de la réunion du Conseil de quartier Emeriau-Zola le 18 décembre. Dans ces conditions, il serait impensable, sinon préjudiciable, de le remettre en cause sur la base de vœux bien tardifs.

Sur la desserte en transports, je vous confirme que les études approfondies pour la réalisation d'un accès supplémentaire à la station Javel sur le RER C, desservant le centre commercial au plus près, sont engagées. Elles sont attendues pour la fin de l'année et les travaux suivront.

Sur l'accès supplémentaire à la station Charles Michel, votre vœu fait fi de la loi de 2005 sur le handicap. Vous le savez, pour créer un accès, la R.A.T.P. doit déposer un permis de construire. Dès lors, elle a l'obligation de rendre accessible la station dans son ensemble. Ce ne sont plus quelques centaines de milliers d'euros qui sont nécessaires mais plusieurs millions, pour un intérêt fonctionnel limité pour les personnes à mobilité réduite, puisque aucune autre station n'est accessible sur la ligne 10.

Je vous informe qu'à ma demande, le S.T.I.F. a accepté de financer un service de soirée jusqu'à minuit et demi, et un service le dimanche sur la ligne de bus 70, précisément pour améliorer la desserte de Beaugrenelle. La R.A.T.P. mettra en œuvre ces services dès la mi-décembre. Les usagers en seront informés.

Je pense avoir répondu de façon exhaustive à ces deux vœux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme POIRAULT-GAUVIN, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la vitesse des camions aux abords de la ZAC Clichy Batignolles et de l'îlot Saussure.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Chers collègues, il nous reste quatre vœux pour finir la 3e Commission. Je vous propose que nous les examinions avant de nous séparer pour ce soir.

Nous passons donc à l'examen du vœu référencé n° 48 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la vitesse des camions aux abords de la Z.A.C. Clichy Batignolles et de l'îlot Saussure.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN, pour une minute.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est relatif aux deux chantiers importants de la Z.A.C. Clichy Batignolles et de l'îlot Saussure. Il y a eu, vous le savez, un accident mortel d'un cycliste qui est entré en collision avec un camion, le 11 octobre dernier, rue Cardinet. Nous considérons qu'une limitation de vitesse permettrait aux automobilistes et aux utilisateurs de deux-roues d'anticiper les mouvements liés au chantier.

Il s'agit donc bien d'un vœu qui est lié à la tenue de ces chantiers. C'est pourquoi nous considérons que la nécessité de préserver également la sécurité des piétons est en cause, et nous demandons que la vitesse maximale de circulation aux abords de ces deux chantiers soit limitée à 30 kilomètres/heure.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame DOUVIN.

La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci.

J'émet un avis défavorable à ce vœu.

Je tiens à vous rassurer : un arrêté municipal de 2005 existe et prévoit déjà la limitation à 30 km/h aux abords des chantiers. Une signalisation doit indiquer cette limitation. J'ai demandé à la Direction de la voirie et des déplacements de bien le vérifier.

Je vous précise par ailleurs que l'accident mortel de cycliste que vous signalez, qui s'est produit le 11 octobre dernier rue Cardinet, n'est pas lié du tout à un excès de vitesse mais à l'angle mort d'un poids lourd, première cause d'accident mortel chez les cyclistes et sur lequel nous voulons de nouveau lancer une campagne, car l'angle mort c'est évidemment l'ennemi principal pour les cyclistes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réalisation d'un plan de circulation avenues de Clichy et de Saint-Ouen.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 49 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la réalisation d'un plan de circulation dans les avenues de Clichy et de Saint-Ouen.

La parole est à Laurence DOUVIN, pour une minute.

Mme Laurence DOUVIN. - Mes chers collègues, nous restons dans le même secteur puisque nous y attendons près de 10.000 salariés et 12.000 nouveaux habitants, avec l'implantation également du tribunal de grande instance, 8.000 visiteurs par jour, le prolongement du T3 vers la porte d'Asnières, les reports inévitables de circulation qui sont liés à ces projets.

Nous avons donc considéré qu'il était absolument nécessaire de repenser l'ensemble du plan de circulation de cette partie de l'arrondissement. L'adjoint au maire en charge des transports s'était prononcé lors du dernier comité de suivi du prolongement du T3 en faveur d'études qui impliquaient la mise en sens unique des avenues de Clichy et de Saint-Ouen.

Nous avons, de manière répétée, demandé la réalisation de ces études. C'est pourquoi aujourd'hui nous demandons qu'une réflexion globale sur la requalification de l'avenue de Clichy soit menée et qu'un plan de circulation entre les avenues de Clichy et de Saint-Ouen soit réalisé, en concertation avec les élus de l'arrondissement et bien sûr les associations de riverains.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - J'émet un avis défavorable pour ce vœu. Je ne sais plus combien de fois il a été présenté, d'ailleurs.

Le vœu est à ce point sans objet que vous indiquez vous-même dans un considérant que j'ai annoncé des études sur ces axes lors d'une réunion que je pilotais effectivement sur ce sujet.

Je vous reconferme ici, comme cela vous avait déjà été dit à plusieurs reprises, que la Ville a bien une vision globale de l'avenir de ces deux avenues. La requalification de l'avenue de Clichy entre la place de Clichy et la Fourche a commencé. Les travaux devraient s'achever durant l'été 2013. Il a toujours été dit durant la concertation qu'il s'agissait d'une étape après le réaménagement de la place de Clichy et avant le lancement d'une étude sur les deux tronçons au-delà de la Fourche. Ces études seront lancées en 2013.

Rassurez-vous, les mairies d'arrondissement et les riverains seront associés en temps voulu aux études sur l'avenir de ces avenues, dont l'environnement va considérablement se transformer dans les années qui viennent avec l'arrivée du tramway, de la ligne 14 et l'aménagement du quartier Clichy-Batignolles.

Défavorable !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la sensibilisation des deux roues aux dangers des angles morts.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 50 dans le fascicule, déposée par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la sensibilisation des deux-roues au danger des angles morts. Nous en parlions tout à l'heure.

La parole est à Mme BOULAY-ESPERRONIER.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci bien.

Vélib' est un dispositif qui a toute sa place dans la ville d'aujourd'hui. C'est un transport de transport, on peut le reconnaître, non polluant, peu onéreux et convivial.

Mais avec 20.000 vélos à Paris, c'est une véritable cohabitation qui soit s'opérer quotidiennement entre véhicules motorisés et non motorisés, chacun étant appelé à respecter l'autre.

Je prends moi-même occasionnellement un Vélib'. Cela me permet de découvrir Paris sous d'autres aspects, mais cela m'a aussi interpellée sur les risques liés à son utilisation, surtout lorsque celle-ci est très régulière.

Or, deux accidents graves survenus récemment m'ont conduite à vous présenter ce vœu : l'un, hélas mortel, le 11 octobre dernier, à l'angle des rues Cardinet et Charles-Fillion, dans le 17^e ; l'autre le 16 octobre, rue Constantine, dans le 7^e, dans lequel une cycliste a été grièvement blessée.

Ces deux faits sont liés à la présence des cyclistes dans l'angle mort d'un véhicule.

La fatalité n'a aucune légitimité dans la situation présente, cela va sans dire, et tout doit être mis en œuvre pour que les risques d'accident soient limités à un très haut degré.

En effet, il me semble indispensable de rappeler aux conducteurs de tous les véhicules motorisés, en particulier les véhicules lourds, les dangers de l'angle mort.

Réciproquement, il faut constamment rappeler aux deux-roues les risques de doubler un véhicule lorsqu'on se trouve dans son angle mort.

Par ailleurs, même si le port du casque ne doit pas être obligatoire, la Ville doit rappeler l'importance du port de ce dernier, surtout pour les utilisateurs quotidiens.

Nous sommes conscients de ce qui a déjà été entrepris par la Ville quant aux risques liés aux angles morts, comme l'édition d'un dépliant et les missions attribuées à la "mission du vélo" quant à la sensibilisation des cyclistes.

Néanmoins, nous souhaiterions, avec l'ensemble des élus du groupe U.M.P.P.A., que vous lanciez une nouvelle campagne de sensibilisation au danger des angles morts sur l'ensemble des supports de communication existants, à savoir le magazine "À Paris", les panneaux lumineux de la Ville, le site Internet et que soit diffusé un dépliant sur ce sujet.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - J'émet un avis défavorable à ce vœu.

Bien sûr, comme vous l'indiquez, l'angle mort des poids lourds est un danger réel pour les cyclistes à Paris comme partout ailleurs.

C'est un sujet que je prends très au sérieux : c'est la première cause d'accidents mortels de cyclistes et un sujet sur lequel nous avons fait et continuons à faire beaucoup.

Une importante campagne de sensibilisation est déjà en cours. Elle a commencé par une journée destinée aux agents de la Ville, avec une démonstration grandeur nature dans la cour du Conseil de l'Hôtel de Ville en octobre dernier. Elle va se poursuivre dans les arrondissements dans les prochaines semaines. La DVD y travaille.

Par ailleurs, nous attirons l'attention des utilisateurs de Vélib'. Des stickers ont été déployés sur les guidons de Vélib' et des articles sont publiés sur le site officiel Vélib'.

Enfin, la Ville est en contact avec les professionnels du transport et la R.A.T.P., etc., pour que les formations des chauffeurs insistent sur cet aspect. Cette démarche s'applique également aux chauffeurs des véhicules de la Ville.

Enfin, je regrette de devoir vous préciser que le port du casque vélo n'aurait malheureusement pas changé l'issue des accidents mortels liés à l'angle mort, nous faisons déjà ce que vous indiquez et donc ce vœu, pour moi, n'a pas d'objet. J'émet un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'installation d'un radar feu rouge boulevard Bessières (17e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Enfin, nous terminons pour ce soir par l'examen du vœu référencé n° 51 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'installation d'un radar feu rouge boulevard Bessières.

La parole est à M. Laurence DOUVIN, pour une minute.

Mme Laurence DOUVIN. - Mes chers collègues, il y a, sur le boulevard Bessières, des problèmes réguliers de circulation, notamment dus à la vitesse, au non-respect des feux rouges, aux refus de priorité et nous considérons que la présence d'un agent "point-école" à la hauteur du 92, boulevard Bessières n'est pas suffisante pour réduire ces comportements. D'ailleurs, la propre sécurité de cet agent est parfois menacée.

Des accidents ont eu lieu à plusieurs reprises à proximité de ce site. Les riverains se sont mobilisés pour nous indiquer les dangers de cette problématique de sécurité. Nous considérons que l'installation d'un radar feu rouge à proximité du "point-école" serait de nature à dissuader les excès de vitesse.

C'est pourquoi nous demandons au Préfet de police l'installation d'un radar de cette catégorie à proximité du "point-école" du 92, boulevard Bessières.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Madame DOUVIN.

La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Donc, c'est déjà fini !

Concernant ce vœu, auquel je ne suis pas défavorable - vous avez entendu ! -, je laisserai le Préfet de police, donc son représentant, vous répondre et je m'en remettrai, au nom de l'Exécutif, à sa sagesse bien connue.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à M. LERNER, au nom du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Quelle responsabilité pour conclure les débats de la journée !

Effectivement, la circulation boulevard Bessières est dense, et ce, de jour comme de nuit. De nombreux établissements scolaires y sont implantés, notamment une école primaire et une école maternelle.

Cette situation, Madame la Conseillère, justifie d'abord qu'y soient conduites des opérations de contrôle routier fréquentes. Depuis le début de l'année, dix opérations ont été conduites, permettant de relever une vingtaine d'infractions, dont deux effectivement pour non-respect de la signalisation imposée par un signal lumineux fixe.

Par ailleurs, vous savez que, sur cet axe, est implanté un radar pédagogique. Vous savez également qu'en amont, est implanté un radar vitesse et sur le boulevard Ney, sur l'arrondissement voisin, mais cela contribue à faire ralentir les automobilistes.

La combinaison de ces actions, d'abord, il faut s'en réjouir, a conduit sur une période moyenne à la diminution du nombre d'accidents. Nous en recensons 32, ou plutôt 32 personnes avaient été victimes d'accident en 2010. Ils n'ont été que 12 sur les huit premiers mois de l'année 2012. C'est évidemment encore trop mais, en tout cas, la tendance est là et il faut quand même le saluer.

Cette année, d'ailleurs, la cause principale des accidents réside plus dans la vitesse inadaptée et l'accomplissement de manœuvres dangereuses que dans le franchissement de feux rouges.

Pour autant, je le disais, malgré cette tendance encourageante, la sensibilité du site justifie effectivement que de nouvelles initiatives soient entreprises.

Si la pose d'un radar feu rouge ne semble pas forcément être la solution la plus adaptée, la Préfecture de police étudiera les meilleurs moyens de renforcer encore la sécurité routière sur cet axe, au moyen, par exemple, d'un nouveau radar vitesse.

Dans l'attente, le commissaire du 17e, ainsi que la D.O.P.C., ont été invités à poursuivre leur action avec détermination sur ce secteur.

En clair, je vous rejoins, Madame, pour considérer que la situation sur le site justifie qu'une nouvelle initiative soit prise. De l'avis des techniciens, mais qui mérite peut-être d'être clarifié, ce n'est pas forcément par la pose d'un radar feu rouge que nous serons plus efficaces. Cela passera peut-être par la pose d'un radar vitesse mais ces points-là peuvent encore être débattus entre techniciens de la sécurité routière.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Madame DOUVIN, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Laurence DOUVIN. - Monsieur le Maire, s'il y a un engagement de la Préfecture de police de trouver le meilleur dispositif, je m'en remets, moi aussi, à sa sagesse. Je crois que c'est le mieux.

À condition que cet engagement soit tenu rapidement !

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vous remercie tous. Nous terminons donc ainsi pour ce soir.

Merci à tous ceux qui sont encore présents, les collaborateurs de groupe et les agents de la Ville.

Rendez-vous demain à 9 heures avec les représentants du Conseil parisien de la Jeunesse.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 12 novembre 2012 à vingt heures cinq minutes, est reprise le mardi 13 novembre 2012 à dix heures, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons notre séance.

2012 DU 227 - Communication du Maire de Paris sur le bilan PLU en matière d'équipements publics.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la libération et à la transformation du réservoir de Grenelle.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'installation d'une structure provisoire sur le terrain de la Gare d'Auteuil.

2012 DU 130 - Débat sur les résultats de l'application du Plan local d'urbanisme de Paris au regard de la satisfaction des besoins en logements, en application de l'article L. 123-12-1 du Code de l'urbanisme.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux réserves pour équipements publics et espaces verts.

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à la cartographie de la zone déficitaire en logement social.

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif au calendrier d'élaboration d'information et de concentration.

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à un bilan des créations de logements locatifs privés à loyer maîtrisé.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, on a pris pas mal de retard, mais cela valait la peine. Maintenant, il va falloir être un peu strict dans la gestion du temps.

Je vais vous en faire gagner, d'ailleurs, du temps, parce que le débat que l'on aborde maintenant sur l'évaluation du P.L.U. est un débat sur lequel, bien sûr, on va entendre les orateurs, mais, incontestablement, ce que nous avons décidé dans le P.L.U., à l'origine, puis lorsque nous l'avons revu en 2009, en termes de réserves pour le logement, de réserves pour l'équipement, a vraiment porté ses fruits.

D'autant que ces réserves, ces contraintes que nous nous mettons à nous-mêmes, ne nous empêchent pas, chaque fois que l'occasion se présente, de faire du logement, de faire des équipements.

Donc, je me réjouis et j'encourage à la même dynamique pour le temps qui vient sur la bonne utilisation de ce P.L.U. qui nous permet de faire de la mixité sociale et de faire une certaine ville, une ville où l'on peut un peu mieux se loger et surtout où l'on ne divise pas l'ensemble des fonctions urbaines, où l'on a vraiment comme préoccupation d'avoir un urbanisme qui comprend l'ensemble des éléments nécessaires à la vie de nos concitoyens.

Voilà ce que je voulais vous dire en commentaire très bref. Anne HIDALGO, tout à l'heure, s'exprimera plus longuement.

Maintenant, conformément aux décisions de la Conférence d'organisation, j'ouvre le débat en vous demandant vraiment avec insistance, notamment les groupes qui ont plusieurs orateurs, de respecter les temps de parole.

La parole est d'abord à M. CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis son adoption, le P.L.U. de Paris a subi de nombreuses modifications ou révisions simplifiées qui ont contribué à changer assez significativement les orientations d'origine.

Par-delà quelques évolutions indispensables pour mieux coller à la réglementation ou visant à faciliter l'application du Plan Climat, force est de constater que de nombreuses modifications ont eu pour objectif de permettre soit un déplafonnement des hauteurs, soit des opérations spécifiques, comme l'extension de Roland Garros.

Vous connaissez notre opposition à cette façon de procéder et aux objectifs poursuivis, notamment en ce qui concerne la construction de tours à Paris. Cela ne renforce en rien la densification du territoire et ne permet pas de lutter contre l'étalement urbain. C'est une vision du passé des formes urbaines et architecturales, c'est un non-sens au plan de la lutte contre le dérèglement climatique.

S'agissant du bilan que vous présentez en matière de logement, nous voulons souligner notre satisfaction de voir se développer la réalisation de logements sociaux à Paris. Nous sommes loin de l'année 2005 au cours de laquelle vous aviez trouvé scandaleux de voir voté un amendement demandant l'augmentation des objectifs en ce domaine.

Nous sommes contents de voir que, maintenant, nous partageons les mêmes ambitions de permettre aux plus démunis de ne pas être contraints de quitter Paris.

Cependant, les annexes à la délibération montrent qu'il faut poursuivre les efforts pour améliorer la répartition géographique des logements sociaux dans Paris. Le Nord et l'Est de Paris sont encore trop souvent sollicités par rapport à l'Ouest parisien, dont les élus poursuivent leur travail de sape contre toute évolution de leur territoire, montrant ainsi leur choix de classe, leur indifférence à la pauvreté et aux difficultés des Parisiennes et des Parisiens. L'entre soi reste leur seul credo, le rejet de l'autre, leur horizon.

Pour autant, nous estimons que la politique de la ville pourrait être encore plus solidaire et plus ambitieuse en arbitrant de façon plus favorable en faveur de la construction de logements plutôt que de bureaux.

Les exemples sont multiples : Triangle accueillerait plusieurs dizaines de milliers de mètres carrés de bureaux si, par malheur, elle voyait le jour. Masséna-Bruneseau pourrait voir se construire deux tours horribles aux mêmes fins. Sur Bercy-Charenton, vous annoncez une modification de la répartition entre logements et bureaux au profit de ces derniers.

Ce n'est pas comme cela que vous réduirez les déplacements contraints et notamment les déplacements domicile-travail, bien au contraire, générant ainsi davantage de pollution.

En matière d'équipement, nous apprécions évidemment les évolutions permettant de répondre aux besoins des Parisiennes et des Parisiens, notamment l'augmentation significative du nombre d'équipements de petite enfance, mais nous ne comprenons pas la vision parisiano-centriste des grands équipements, tels que construire un nouveau stade à Jean Bouin alors que Charléty suffit et qu'il est prévu un autre stade à quelques foulées de là, étendre Roland Garros en détruisant un site sensible et fragile pour le profit de quelques joueurs professionnels ou encore construire une fondation dans le bois de Boulogne plutôt que d'aider à la revitalisation de quartiers qui en ont bien besoin.

Monsieur le Maire, vous avez déclaré hier que vous souhaitiez la création d'une autorité métropolitaine organisatrice du logement, contraignante pour les villes du cœur de la métropole.

Fort bien. Imposer la création de logements dans les communes ou arrondissements qui font tout pour éviter la création de logements sociaux devient nécessaire.

Je suppose que, comme nous - et je crois l'avoir entendu dans votre intervention préliminaire -, vous n'imaginez pourtant pas que l'on réalise des logements sans les aménités qui vont avec (crèches, écoles, équipements sportifs, culturels, espaces verts, commerces, etc.).

Cela implique inévitablement que, à côté de cette autorité organisatrice du logement, il y ait un P.L.U. métropolitain et un P.L.H. métropolitain. Cela, vous le voyez bien, nécessite la création d'une véritable communauté métropolitaine, seule susceptible de répondre à ces enjeux.

La prise en considération des besoins des Parisiennes et des Parisiens, mais aussi des centaines de milliers de Franciliennes et de Franciliens qui viennent chaque jour travailler à Paris, contribuant ainsi à la richesse de Paris, la solidarité, l'évolution de Paris en ville durable ne pourront voir le jour que dans ce cadre métropolitain.

Vous annoncez une révision générale du P.L.U. dès 2014, en nous proposant de ne pas la voter dès maintenant. Nous savons que les services ont commencé à préparer cette révision, il serait dommage que cela se fasse dans le cadre du seul petit Paris. Oser la métropole du Grand Paris, voilà le vrai défi.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, s'il faut avec les logements des équipements et des commerces, je nous conseille aussi, pour des raisons sociales et écologiques, de prévoir les lieux destinés à l'activité économique pour l'emploi.

C'est cela, les bureaux.

Il faut tout : l'emploi, le logement et les conditions de vie que vous évoquez.

Paris ne s'en sort pas mal en termes d'emplois, mieux que la France et tant mieux. Il faut continuer à se battre pour. Un chômeur est un chômeur. Plus on fera de logements, plus on pourra loger les travailleurs et les travailleuses dans Paris.

Madame SIMONNET, justement ?

Mme Danielle SIMONNET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Deux documents faisant le bilan du Plan local d'urbanisme sont présentés à cette séance, l'un consacré au logement, l'autre aux équipements.

Il nous semble essentiel de coordonner le mieux possible les questions de logement et d'équipement, parce que c'est un enjeu essentiel pour de nombreux Parisiens, notamment dans les quartiers populaires.

En dépit d'un vrai rattrapage depuis 10 ans, nous le savons, nous manquons encore d'équipements et de services de proximité. En période de crise, ils sont pourtant un premier élément d'un bouclier social et la condition de son efficacité.

En plus de tirer les enseignements d'un bilan d'étape, ces deux délibérations se doivent de répondre à une urgence sociale.

Sur le mouvement d'ensemble du P.L.U. depuis 2009, le P.L.U. doit être un outil efficace pour donner une autre impulsion à la Ville, la rendre plus accessible, écologique, et lutter aussi contre la spéculation immobilière.

L'augmentation importante du nombre d'emplacements réservés pour la création de nouveaux logements sociaux doit souligner ainsi la détermination de la Ville à ne pas solder l'avenir aux promoteurs.

Mais, à ces réserves, devra correspondre une augmentation conséquente du compte foncier lors de notre débat budgétaire de décembre.

Vous le savez, malgré les efforts réels de la Ville, la gentrification se poursuit à Paris. Faute de logements abordables, de nombreux Parisiennes et Parisiens des classes populaires quittent la Capitale.

Aussi, ne lâchons pas la bataille d'implanter des logements sociaux dans le Centre et l'Ouest de Paris, tout en ayant conscience que le recours à l'application des réquisitions des logements vides sera nécessaire et sans doute plus efficace que les préemptions très coûteuses dans ces arrondissements.

Cependant, à chaque nouveau logement nous insistons : il nous faut de nouveaux services publics. Dans les arrondissements, nous constatons une demande de plus en plus forte en matière d'équipements publics et, ce, d'autant plus que la démographie parisienne est repartie à la hausse.

Le retard pris par la Droite parisienne quand elle était aux responsabilités, quand notre ville perdait des habitants, il nous faut deux fois plus rapidement le rattraper et le dépasser, je dirai même trois fois, 10 fois, 20 fois ; bref, toujours plus vite parce que les terrains susceptibles d'accueillir les nouveaux équipements publics (qu'il s'agisse de crèches, de jardins, d'écoles, d'équipements sportifs, de bibliothèques) sont de plus en plus rares.

C'est une course contre la montre, tout simplement.

Si nous ne faisons rien, ce sont les promoteurs qui s'empareront de ces parcelles et qui les rendront immédiatement à la spéculation immobilière.

En effet, dès qu'un terrain se libère, il disparaît presque aussitôt. La hausse continue des prix du foncier amène les opérateurs de la promotion privée à être particulièrement actifs pour lancer des opérations de logements privés de plus en plus rentables.

Notre groupe soutient que toutes les opportunités doivent être préservées, d'autant que les parcelles visées par des promoteurs sont justement les plus susceptibles d'accueillir les équipements publics nécessaires pour demain.

A moyen terme, les Parisiens ont besoin d'équipements publics de proximité dans le domaine des équipements de la petite enfance, des équipements scolaires, sociaux, culturels, sportifs, espaces verts, à moyen terme, c'est-à-dire qu'il nous faut anticiper.

Le temps de réalisation d'un équipement public, du P.L.U. jusqu'à sa livraison nous le commande. Et, ce, d'autant plus quand on constate que des projets sont aujourd'hui en panne, faute de déclaration d'utilité publique. C'est le cas, notamment, dans le 20^e arrondissement de Paris. Par exemple, pour une crèche et une école au 73, boulevard Davout, ou encore pour une crèche au 12-16, rue du Capitaine-Marchal.

Alors, nous le regrettons, mais nous entendons le souhait qui est exprimé à la fin du document consacré au logement d'attendre 2014 pour engager une révision ou une modification importante du Plan local d'urbanisme. Mais à conditions, mes chers collègues, de mettre justement à profit les 18 mois qui viennent pour mieux la préparer, pour procéder notamment à des déclarations d'utilité publique, dès la fin de cette année et l'année prochaine, pour lancer une analyse la plus précise possible des besoins, secteur par secteur, par type d'équipement, en lien avec les mairies d'arrondissement, dès le premier semestre 2013, pour dresser une liste de nouvelles réserves à inscrire dès l'année suivante.

C'est le sens du vœu que présente le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Il est essentiel, pour rendre possible les ambitions de demain en termes de développement des services publics de proximité, de le poursuivre. Ces engagements, bien sûr, vont nécessiter également des traductions dans le débat budgétaire de décembre, par l'augmentation du compte "foncier - équipement" et une politique en direction des personnels de la Ville, à même de répondre aux besoins croissants pour faire fonctionner ces futurs équipements publics.

Voilà ce que je voulais vous présenter au sujet du P.L.U.

Je vous remercie et vous remarquez que je suis en deçà de mon temps de parole, ce qui est assez exceptionnel.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Parfait !

J'ai plutôt considéré que c'était une nouvelle habitude que vous vouliez prendre, pour vous, pour votre groupe et pour toute l'Assemblée.

Monsieur CORBIÈRE, ai-je déjà tenté de vous faire taire ? Je vous ai même beaucoup donné la parole dans ma vie, il me semble. Cela dépend des jours...

La parole est à M. LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - Monsieur le Maire, je crois que la journée est bien mal choisie, puisque c'est la journée de la gentillesse et, vous l'avez compris, cela ne va pas tout à fait être le thème de mon propos...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vraiment, vous me faites une peine immense !

Monsieur LAMOUR, je suis désespéré !

M. Jean-François LAMOUR. - Je vais essayer de faire un effort, mais, vraiment, quand on parle de logement social, on ne peut que parler d'échec, Monsieur le Maire, en ce qui concerne votre politique.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il parle d'échec d'avant 2001.

M. Jean-François LAMOUR. - Laissez-moi parler, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Moi aussi, je suis gentil.

M. Jean-François LAMOUR. - Vous allez voir, je vais essayer de vous démontrer, par un certain nombre d'éléments chiffrés, que votre politique en matière de logement est un échec, même si votre communication tente de le masquer.

Vous avez, en effet, une conception particulière de la mixité sociale qui est marquée par le déséquilibre et l'injustice.

Votre politique est exclusivement basée sur le chiffre.

Par exemple, sur la période 2006-2009, 51 % des logements autorisés étaient des logements sociaux. On est passé, sur la période 2009-2012 à près de 59 %. Monsieur le Maire, une politique du logement doit s'adresser à tous ; sinon, elle est idéologique et elle ne sert à rien. Preuve en est le chiffre de demandeurs de logements sociaux, qui est passé de 90.000 en 2001 à plus de 130.000 en 2012. Voilà un chiffre qui parle de lui-même et qui démontre que votre politique en matière de logement est un échec et, surtout, que vous contribuez à rétracter le marché locatif privé et à exclure les classes moyennes.

Face aux loyers élevés et à la tension du marché parisien, il faut construire et, là encore, vous n'êtes pas à la hauteur. Depuis votre arrivée aux responsabilités, nous avons assisté à une diminution importante du nombre de logements autorisés ; ils étaient 5.900 entre 1991 et 2001 par an et ils sont aujourd'hui, par an, 2.880 exactement.

Ce ne serait pas si grave, d'ailleurs, si la démographie de Paris n'avait pas gagné autant d'habitants dans cette période, et cela vous vous en glorifiez, mais où les installez-vous, ces nouveaux Parisiens, si ce n'est en les entassant dans les logements existants ?

D'ailleurs, je ne sais pas si vous avez vu la couverture récente d'un hebdomadaire, au mois de septembre ; je l'ai trouvée particulièrement révélatrice. On y voyait Mme DUFLOT et M. AYRAULT avec le titre suivant : "Comment ils organisent la pénurie en matière de logement".

Je crois qu'on aurait pu y ajouter votre photo, Monsieur le Maire, car vous aussi, vous organisez la pénurie en matière de logement à Paris.

Je sais bien qu'à gauche, vous n'aimez pas les riches ; d'ailleurs, c'est votre chef qui le dit : "Je n'aime pas les riches" ; voilà ce qu'il a dit souvent, à la fois pendant la campagne et il y a encore quelques années, mais le problème avec vous, c'est que nous ne savons pas très bien qui vous considérez comme riche.

Ce qui est sûr, c'est que votre politique est désastreuse vis-à-vis des classes moyennes. Je vais vous en donner une définition ; à Paris, qui sont les classes moyennes ? Ce sont ceux qui ne peuvent pas se loger dans le logement social, c'est-à-dire avec des loyers de l'ordre de 12 euros du mètre carré par mois, mais qui ne peuvent pas non plus se loger dans le parc à loyer libre qui se situe au niveau de 23 euros du mètre carré. Alors, que font ces classes moyennes ? Elles ne peuvent plus vivre à Paris, elles quittent Paris pour la proche et la moyenne couronne.

Vous ne leur répondez rien, Monsieur le Maire, car les logements P.L.S. sont la dernière roue du carrosse de votre politique ; vous ne leur répondez rien, car vous confisquez de trop nombreux logements par la préemption et, ainsi, vous rationnez l'offre privée ; vous ne leur répondez rien, parce que vous dilapidez le parc de logements intermédiaires de la R.I.V.P., par exemple, en les reconventionnant en logements sociaux.

Mais, après tout, peu vous importe que les Parisiens soient bien logés ou non, ce qui compte, c'est que vous puissiez atteindre le chiffre de 20 % de logements S.R.U. en 2014 avec six ans d'avance.

Tout cela, c'est tout sauf une politique d'intérêt général, c'est une stratégie électorale, c'est sûr, et, pendant ce temps, Paris devient la ville des plus aisés et des plus aidés.

Et vous en redemandez, puisque vous réclamez sans cesse de nouvelles augmentations du seuil de logements sociaux, comme si votre ambition était de loger la majorité de nos concitoyens dans le parc public.

Ce n'est pas notre conception d'une politique du logement efficace.

Nous souhaitons garantir un parcours résidentiel à tous les Parisiens, surtout quand ils commencent ce parcours dans un logement social. Ils ont le droit de commencer dans un P.L.A.-I., puis dans un PLUS, puis dans un P.L.S. et, enfin, d'accéder au logement à loyer libre.

A Paris, vous avez durablement bloqué l'ascenseur social résidentiel. Lorsqu'un locataire se voit attribuer un logement social, il sait qu'il va y rester très longtemps et qu'il aura peu de possibilités d'en sortir. La preuve, c'est que depuis que vous êtes en responsabilité, le taux de rotation dans le parc social n'a cessé de diminuer pour arriver à 4 % en 2011 contre 9 % au niveau national.

Vous pouvez toujours caricaturer nos positions en disant que nous sommes contre le logement social ; rien n'est plus faux. Nous exigeons simplement un parc de logement social limité à 20 % des logements et, surtout, équilibré entre les différents arrondissements.

La réalité, d'ailleurs, de ce déséquilibre est bien décrite par la maire du 20^e arrondissement qui a dénoncé les conséquences de votre politique lors de son audition par la mission d'information sur l'attribution des logements sociaux.

Pour ces raisons, j'avais d'ailleurs déposé des amendements au projet de loi de Cécile DUFLOT, loi, d'ailleurs, qui a été retoquée par le Conseil constitutionnel, annoncée d'ailleurs un peu tôt par le Premier Ministre.

Nous avons, par exemple, proposé de limiter le recours à la préemption urbaine lorsque le taux minimum de 20 % des logements sociaux par I.R.I.S. est atteint. Nous avons également proposé de fixer un taux maximum de 40 % par I.R.I.S. Il nous fallait également trouver un moyen d'assurer la sécurité et la sérénité des habitants du parc social en renforçant leur sécurité, par exemple en instaurant la vidéoprotection dans les halls d'immeuble.

Vous voyez, Monsieur le Maire, nous ne manquons pas d'idées pour favoriser une politique du logement juste, équilibrée, qui s'adresse à tous, mais ce que vous fabriquez au travers de votre politique depuis 10 ans, c'est une bombe à retardement. Nous demandons une nouvelle politique du logement à Paris, une politique dynamique, qui soit accessible à tous, ce que vous refusez depuis que vous êtes maintenant aux manettes de la Ville de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur LAMOUR.

D'abord, je voudrais, dans le cadre de la journée de la gentillesse, vous adresser un message : il n'y a absolument pas besoin de caricaturer vos positions, il suffit de les prendre comme elles sont, cela va très bien.

Pour le reste, dans le cadre toujours de la gentillesse, je vous informe...

On verra...

Pour le moment...

Je vous informe, dans le cadre de la gentillesse, que pour votre collègue de l'U.M.P.P.A. qui va parler après, vous avez laissé 3 minutes 23.

Tout cela a été compté, ne vous inquiétez pas.

Madame TACHÈNE, vous avez la parole.

Mme Anne TACHÈNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Cinq minutes, mes chers collègues, pour commenter le bilan des politiques municipales au croisement de l'urbanisme et du logement, c'est court, c'est effectivement très court.

Aussi, allons directement à l'essentiel.

Les résultats en termes de surface autorisée sont-ils bons ? La réponse est "oui", si on les compare à ceux de la période triennale précédente. Ils témoignent surtout de l'avancée d'opérations d'aménagement, et je pense notamment au secteur Masséna et à la Z.A.C. "Clichy-Batignolles", où le déplafonnement des hauteurs additionne en quelques permis les étages et les mètres carrés.

Le bilan est-il, pour autant, exceptionnel ? Pas vraiment. Ce score s'inscrit en effet dans un contexte général de relance et de soutien à la construction qui s'est traduit début 2011 par un sursaut après des années de stagnation. Hélas, ce rebond est déjà derrière nous. Les mises en chantier s'effondrent sur le territoire francilien.

En revanche, et je vous en donne acte, les instruments du P.L.U. répondent à vos options transcrites au P.A.D.D. : primauté donnée à la fonction habitat et principalement au logement social.

Sur un territoire communal contraint, l'activité économique et l'enjeu de la croissance ont fait les frais de vos arbitrages internes. C'est si vrai que le total des surfaces autorisées pour le commerce et l'artisanat depuis 2006 ne représente plus que 4 % et celles en faveur du bureau 8 % contre 50 % à l'habitation, c'est en gros, 1 mètre carré sur 8 qui est consacré seulement à l'emploi.

Mais la seule question qui importe aujourd'hui est de savoir si votre bilan P.L.U. améliore l'accès au logement.

Les prix immobiliers dans le neuf comme dans l'ancien ne réserveraient-ils plus Paris qu'à quelques privilégiés en excluant les primo accédants ? Les loyers, nonobstant leur récent encadrement, ont-ils diminué ? La demande en logement social en est-elle apaisée malgré l'engagement financier que nous reconnaissons. Le parcours résidentiel existe-t-il encore à Paris ? La fluidité dans le parc social n'est-elle pas en panne ?

La réponse est connue : crise majeure et prix records malgré partout ailleurs qu'à Paris une déflation des prix.

Au-delà des chiffres, c'est donc l'évolution sociologique de Paris qui est en cause et vous n'échapperez plus aux interrogations sur le lien de causalité entre vos politiques et le constat de ce blocage généralisé.

Alors, c'est comme la révolution, il faut tout prendre en bloc. Vous ne pourrez indéfiniment échapper à vos responsabilités et invoquer la main invisible des marchés ou tout espérer d'une organisation métropolitaine, dont nos divergences conceptuelles font perdre le fil conducteur.

A titre d'exemple, la décision de 2006 de diminuer le C.O.S. Les contraintes réglementaires pesant sur la construction, le niveau élevé des cessions aux opérateurs privés dans les secteurs d'aménagement n'ont-ils pas un effet d'entraînement à la hausse ?

Il fut un temps, pas si lointain, où la tendance était à réfléchir sur le risque d'un Paris à deux vitesses, les riches d'un côté et les défavorisés de l'autre. C'est terminé, la réalité est là. En témoignent les données sur les revenus des ménages parisiens et la migration des ménages dits intermédiaires qui vont trouver hors Paris surfaces et prix abordables.

Chacun de nous a, je pense, en mémoire le texte de loi sur le logement qui n'existe plus pour le moment, pas seulement ses couacs et ses mésaventures, mais aussi son obligation punitive de porter à 25 % le nombre de logements sociaux à échéance de 2025.

Vous avez tant évoqué dans le P.L.H. le principe de porter à 30 % la servitude imposant du logement social dans les programmes privés en zone déficitaire que le texte de loi invalidé vous a entendu et le prescrit pour les communes dites carencées.

Je sais aussi que vous aimeriez étendre la zone déficitaire au secteur comprenant moins de 25 %, c'est-à-dire les trois quarts de Paris. Un des nos vœux porte sur ce sujet.

Mais qui peut dire ce que sera demain ?

J'en terminerai, temps de parole oblige, en présentant l'esprit plus que la lettre des vœux déposés par mon groupe. Ils visent à bénéficier d'éléments de connaissance et d'information que vous aurez à cœur de partager tous, je l'espère et je n'en doute pas.

La révision générale du P.L.U. sera la grande affaire de la prochaine mandature. Aux formations de définir le contenu, aux électeurs d'en décider. Mais en tout état de cause, la procédure qui sera alors engagée devra traduire la vision portée par l'équipe municipale qui sera élue. Nous sommes, je pense, sur ce point tous d'accord.

Il nous importe seulement de savoir si des documents préparatoires seront réalisés avant cette échéance et, dans ce cas, comment ils seront diffusés à notre Assemblée.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Oui, je vous en prie, Monsieur le Président, vous pouvez encore applaudir si vous voulez.

La parole est à Mme GUIDI.

Mme Claire GUIDI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le code de l'urbanisme impose à notre assemblée de débattre des résultats de l'application du P.L.U. de Paris au regard de la satisfaction des besoins en logement. Nous devons délibérer sur l'opportunité de réviser le document actuel ou de mettre en application le dépassement de ces règles suite à la loi Molle de 2009.

Dans ce débat aujourd'hui, je voudrais évoquer plus particulièrement les dispositifs du P.L.U. en faveur de la mixité sociale ou fonctionnelle. J'y ajouterai un point sur la communication relative aux équipements publics qui n'est pas une obligation légale, mais les sujets étant extrêmement liés au sens où ils visent la qualité de vie des Parisiens, il me semble important d'évoquer les deux thèmes ensemble.

Le logement est une question-clé qui touche durement les ménages parisiens. L'envolée des prix des loyers du parc privé et la forte spéculation immobilière sont dans certains cas un frein important à la mobilité, et dans d'autres cas ils conduisent de nombreux Parisiens à devoir quitter la ville.

Le parc privé, qu'il s'agisse du parc locatif ou de l'accession, est de fait exclu. Et on en arrive à une situation impossible où seul le logement social peut permettre de répondre à la demande des familles et des personnes à revenus modestes et moyens à Paris.

Aussi, afin que le droit fondamental au logement soit respecté et que Paris reste une ville de mixité générationnelle et sociale où l'on peut demeurer, notre municipalité mène une politique ambitieuse et volontaire en matière de logement social pour tous.

Les outils dont nous nous sommes dotés visent précisément à lutter contre cette exclusion par le marché. Ainsi le P.L.U. s'emploie à la réduction des inégalités sociales et à lutter contre la ségrégation spatiale.

Le diagnostic réalisé en 2006 montrait en effet que les logements sociaux étaient inégalement répartis sur notre territoire. Quatre arrondissements, le 1^{er}, le 5^e, le 8^e et le 16^e, en accueillent moins de 3 %, plus précisément 2,75 % alors que trois arrondissements, le 13^e, le 19^e et le 20^e regroupaient deux tiers des logements sociaux. Parallèlement, la répartition des emplois faisait apparaître un déséquilibre au détriment de l'Est.

Face à ce diagnostic, l'objectif fixé par le P.A.D.D. (projet d'aménagement et de développement durable) est clair. Réduire les inégalités pour un Paris plus solidaire, cela signifie développer des programmes de logements sociaux dans les quartiers qui en comportent peu, protéger la fonction résidentielle là où les taux d'emplois sont très élevés et permettre dans chaque projet d'aménagement une diversité des fonctions. Cette recherche de rééquilibrage est fondamentale.

Les moyens concrets permis par le P.L.U. concernent à la fois le zonage avec un système de modulation des règles, la servitude logement social, les réserves inscrites en vue de la réalisation de logements et de logements sociaux, les vingt et un secteurs régis par des orientations d'aménagement et les dispositifs permettant de dépasser le coefficient d'occupation des sols dans la limite de 20 % lorsqu'il y a création de logements sociaux pour les constructions et pour les constructions répondant à des critères de performance énergétique.

Grâce à ces dispositifs de dépassement de C.O.S., les deux pouvant être cumulés, de 2009 à 2012, 56 autorisations d'urbanisme ont été délivrées. Au total, près de 1.900 logements comprenant près de 1.300 logements sociaux ont été autorisés.

Un débat a déjà eu lieu sur l'article L123-1-11 du Code de l'urbanisme qui autorise un dépassement des règles relatives au gabarit, à la hauteur, à l'emprise au sol et du C.O.S. fixé à 20 %.

A Paris, par le projet de délibération 2009 DU 153, l'application de ce dispositif avait déjà été rejetée en raison des sérieuses difficultés que son usage aurait soulevées. Les assouplissements qui pourraient par ailleurs résulter d'une telle mesure sur les règles poseraient problème au regard de la cohérence du document d'urbanisme, sachant que cette mesure bénéficierait à toute opération du secteur concerné, qu'elle réponde ou non à un objectif social ou environnemental. Et cela ne correspond pas à nos objectifs.

Concernant les opérations d'aménagement sur le territoire parisien, sur la période 2006-2012, elles ont permis d'autoriser plus de 5.000 logements, dont 3.467 logements sociaux, soit plus des deux tiers.

S'agissant des perspectives à court terme, plus de 1.800 logements sociaux et environ 1.280 logements non aidés pourraient être autorisés d'ici à la fin de l'année 2013 dans les opérations d'aménagement.

Quant aux réserves pour le logement, le P.L.U. comporte aujourd'hui 199 emplacements réservés contre 107 en 2006. Ces 199 réserves représentent un potentiel de plus de 12.000 logements.

Il y a un rééquilibrage progressif de la répartition de l'habitation à Paris. De plus, l'augmentation sensible du nombre de logements sociaux autorisés dans la zone déficitaire est également due pour une part significative aux effets de la servitude de 25 %.

Par ailleurs, la construction de logements doit partout s'accompagner d'équipements publics de proximité, équipements sportifs, crèches, espaces verts. A ce jour, 111 équipements ont été réalisés dans les secteurs faisant l'objet d'orientations d'aménagement dans le P.L.U. De plus, hors de ces principaux secteurs d'aménagement, le P.L.U. comporte des réserves nécessaires à la réalisation de 189 équipements, dont 56 ont déjà été réalisés ou sont en cours de réalisation.

Paris ne doit pas être un espace d'exclusion mais un espace de diversité. Pour toujours plus de justice sociale, la municipalité s'appuie également sur la mise en œuvre du P.L.H., le plan local de l'habitat, sachant que l'objectif est de développer une offre de logements neufs avec un objectif de 4.500 logements par an et de consacrer en moyenne deux tiers de l'offre nouvelle aux logements classiques dits familiaux et un tiers aux logements spécifiques.

Mes chers collègues, pour conclure, le logement est un bien à part. Face à la crise et au marché qui a perdu la tête, il y a un impératif de solidarité. Et contre une vision restrictive et trompeuse du logement social qui ne serait que pour les plus démunis, la Municipalité, à travers son P.L.U. et son P.L.H., œuvre à la création de logements sociaux pour tous. Le logement social concerne l'ensemble des Parisiens qui font la ville et le volontarisme de la ville est indéniable. Les outils qu'elle a mis en place permettent une mise en œuvre concrète de ses objectifs.

Les projets réalisés ou en cours montrent à quel point la Ville peut être fière de ses choix et qu'elle poursuivra la dynamique positive et efficiente engagée par le P.L.U. sans engager de révision générale, voire - si nécessaire parce qu'il ne faut rien s'empêcher - définira de nouvelles réserves si des opportunités se présentent via des évolutions localisées du P.L.U.

Le logement est un sujet trop grave, nous le savons tous. L'inertie serait un drame. La Ville lutte contre cela et contre les injustices sociales afférentes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Comme pour le groupe U.M.P.P.A., vous avez laissé peu de temps à François VAUGLIN mais comme j'ai dit que je donnais 20 secondes de plus au groupe U.M.P.P.A., je vais être juste : je ne vais pas "saquer" le groupe socialiste.

Monsieur MARTINS ?

M. Jean-François MARTINS. - Ces groupes vont voir que l'on peut dire beaucoup de choses en deux minutes.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Oui, prouvez-le !

M. Jean-François MARTINS. - Le bilan du P.L.U. que nous examinons aujourd'hui, confirme le véritable volontarisme de la Ville en matière de logement social, sa capacité, notamment grâce aux modifications du P.L.U., à assurer, malgré la rareté des opportunités foncières, malgré l'augmentation du coût, un volume annuel de production de plus en plus élevé. De ce point de vue, c'est une véritable gageure qu'a relevée la Ville de Paris de produire chaque année plus de logements dans un contexte pourtant de plus en plus difficile pour bénéficier d'opportunités foncières.

Il y a donc de quoi souligner, se réjouir du volontarisme de la Ville sur le volume de logements sociaux produits.

En revanche, sur l'aspect plus qualitatif, et notamment la répartition de ces logements, il y a encore de quoi s'inquiéter.

Ce bilan démontre finalement que toutes les mesures que nous avons prises dans le P.L.U., qui étaient de nature à rééquilibrer emploi et résidence, logements sociaux là où on en manquait, finalement ne modifiait qu'à la marge les grands équilibres parisiens.

De ce point de vue, quand on regarde les logements produits depuis 2001, on constate que 71 % des logements l'ont été dans les 18e, 19e, 20e et 13e arrondissements. Cela démontre une fois de plus que l'on est pas en train de résoudre le déséquilibre mais probablement en train d'augmenter encore la fracture.

Un exemple seulement, parce que je n'ai pas le temps de tous les traiter, et on va faire un petit exercice d'arithmétique ensemble sur la question de la servitude à 25 %.

Quand vous êtes dans des secteurs fortement déficitaires en logements sociaux, des I.R.I.S. sur lesquels il y a 0 % à 4 % de logement social, si vous voulez arriver à 25 %, comme la loi S.R.U. va nous l'imposer, il ne faut pas mettre 25 % de servitude. Arithmétiquement, nous n'y arriverons jamais. Il faudra probablement aller beaucoup plus loin, de manière beaucoup plus forte pour réellement faire un rééquilibrage.

Les deux inquiétudes qui restent par ailleurs, à la lecture de ce bilan du P.L.U., c'est tout d'abord la faible réserve aujourd'hui, seulement 12.000 logements qui nous restent potentiellement dans les réserves. D'ici 2014, il me semble que nous aurons probablement besoin d'en identifier de nouvelles.

La seconde inquiétude, ce n'est pas inscrit dans le P.L.U., mais je pense que nous en parlerons le mois prochain, porte sur notre forte dépendance aux droits de mutation pour investir et pour maintenir cette production de logement social. J'espère que nous serons capables de trouver les moyens de financement qui nous rendent un peu moins dépendants des droits de mutation pour notre programmation de logements sociaux.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci. Cela mérite réflexion mais vous voyez, c'est comme pour le logement. On a des intentions tout à fait bonnes et c'est difficile de tenir dans le temps.

Maintenant, Monsieur DUBUS, vous avez la parole.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce P.L.U., en matière de logement, est un quadruple échec.

C'est tout d'abord un échec...

On fait dans la nuance aujourd'hui, n'est-ce pas ?

C'est tout d'abord un échec en matière de construction de logements. Près de 6.000 logements autorisés par an entre 1991 et 2001, contre moins de 3.000 entre 2001 et 2011. Des chiffres cruels mais réels qui démontrent que Paris n'a pas respecté les objectifs du S.D.R.I.F., ni ceux fixés en 1994, (5.000 logements), ni ceux fixés en 2008 (4.500), ni encore ceux prévus par le S.D.R.I.F. révisé, version 2012.

Deuxième échec : un échec en matière d'aménagement du territoire, car 52 % des logements sociaux que vous avez réalisés le sont dans les quartiers déjà largement pourvus, bien au-delà des 20 % - je pense notamment au 13e, au 20e et au 19e, qui sont au-delà même des 30 %.

Vous n'hésitez donc pas à accroître les difficultés déjà lourdes dans ces quartiers en augmentant leur nombre de logements sociaux.

Troisième échec, un échec en matière de mixité des fonctions urbaines. Paris continue de se vider de ses activités économiques. Les surfaces de bureaux, de commerce et artisanales ne représentent plus que 24 % des surfaces autorisées, contre 31 % au cours de la période précédente.

Avec application, pour ne pas dire avec acharnement, vous entendez faire de Paris un territoire exclusivement résidentiel dont les activités économiques sont bannies.

Enfin, quatrième échec, un échec en matière de mixité du logement, car les pourcentages sont édifiants et en disent plus qu'un long discours sur la situation du marché du logement à Paris.

D'un côté, on y construit pour environ deux tiers des logements sociaux.

De l'autre côté, on y réalise de l'ordre d'un tiers de logements libres à des prix qui ne sont pas accessibles ou qui sont accessibles aux seuls très hauts revenus.

Entre les deux, pour les classes moyennes : rien ! Elles doivent s'exiler en banlieue. Curieuse conception de la mixité sociale, pourtant si présente dans vos discours.

Oui, cette politique du logement que vous menez est une politique Canada Dry : elle a l'apparence de l'insertion mais se révèle être en réalité une formidable machine à exclure les classes moyennes.

Alors notre responsabilité est d'envisager maintenant une autre politique du logement :

Plus juste, avec la reconstitution du parcours résidentiel du Parisien. Logement intermédiaire et accession sociale à la propriété sont remis à l'honneur.

Plus efficace, avec le retour pour tout type de logement à une constructibilité plus importante. Combien de logements à Paris ont été perdus depuis 2006 avec votre funeste décision de baisser le C.O.S. à 3 au lieu de 3,5 ? Des milliers de logements ont été perdus.

Plus ambitieuse, avec la vente des logements H.L.M. à leurs locataires. Allez rendre visite à votre collègue de Colombes, lui aussi socialise. Il vous donnera la recette.

Avec la mobilisation du parc privé au service des ménages les plus modestes par la mise en place du "bail puissance 3".

Une politique plus métropolitaine car dans ce domaine, la page est restée vierge, sans compter les désaccords persistants avec le président du Conseil régional sur qui doit faire quoi.

Enfin, une politique plus économe, car chacun sait ici que l'Etat ne pourra pas très longtemps encore privilégier Paris au détriment des autres zones tendues.

Grâce à cette politique, nous ferons baisser le nombre de demandeurs de logements à Paris, ce que vous avez été incapables de faire en 13 ans.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur DUBUS.

D'habitude, vous réussissez mieux la synthèse entre votre mandat d'élu et vos engagements associatifs. Là, je me permets de vous faire remarquer que même le MEDEF reconnaît la dynamique économique de Paris, la création de richesses.

Quant au logement social, je vous ai écouté avec attention et je me suis dit : "Si je faisais ce qu'il me dit, je ferais beaucoup moins de logements sociaux dans les quartiers qui en ont déjà, et je n'en ferais pas du tout dans les arrondissements qui n'en ont quasiment pas".

Donc, Monsieur DUBUS, dans le cadre de la journée de la gentillesse démocratique, je vais continuer à faire très différent de ce que vous recommandez.

La parole est à M. VAUGLIN.

Attendez... je suis encore là pendant 16 mois : il va falloir me supporter, Monsieur DUBUS ! Après, je suis sûr que vous me regretterez : c'est toujours comme cela, la nostalgie.

M. François VAUGLIN. - Disons-le sans détour : oui, il y a un déficit de logements à Paris, et particulièrement de logements sociaux mais aussi oui, le P.L.U. nous apporte des moyens pour améliorer cette situation.

Faut-il le rappeler à l'opposition ? Dans une ville si petite, si dense en population, il n'y a bien évidemment pas de solution miraculeuse pour baisser la pression foncière et satisfaire tous les besoins en logement social. Mais c'est notre responsabilité et notre engagement de tout faire pour permettre aux classes moyennes et aux plus défavorisés de continuer de se loger à Paris.

Or le P.L.U. a instauré plusieurs dispositifs nous permettant de refaire en quelques années une bonne partie du retard accumulé pendant trop longtemps.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : sur les trois dernières années - je n'y reviens pas, Claire GUIDI les a rappelés -, globalement, nous avons construit en moyenne 5.700 logements par an, dont 3.400 logements sociaux.

En 2011, ce sont 7.400 nouveaux logements qui ont été créés, dont plus de 4.000 sociaux.

Si on ajoute l'ensemble des opérations d'acquisitions-conventionnements, nous atteignons la moyenne annuelle sur laquelle vous vous êtes engagé, Monsieur le Maire, de 6.400 logements sociaux financés par an.

Respecter cet engagement est vraiment très important. N'oublions jamais que derrière chaque demande de logement social, il y a un ménage, une famille qui en a besoin.

Nous atteindrons les 20 % de logements sociaux à Paris dès 2014. Alors, quel chemin parcouru quand on voit où l'on en était lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités !

Il ne s'agit évidemment pas de s'assoupir sur ces résultats mais au contraire d'évaluer et d'ajuster.

Dans ce contexte, l'annonce d'un projet de loi qui augmentera le seuil S.R.U. à 25 % est une excellente motivation pour aller plus loin. Il nous faudra alors augmenter parallèlement de 25 à 30 %, par exemple, le seuil de la zone de déficit en logement social. De même, nous devons compléter les réserves inscrites par de nouvelles adresses. Ailleurs, nous devons retirer des réserves, car ce n'est pas anodin de mettre des réserves qui pèsent lourdement sur les propriétaires.

Dans le 11^e arrondissement, où je suis ces questions, nous avons déjà travaillé sur des adresses où le P.L.U. pourra être ainsi mis à jour.

Chers collègues, l'augmentation importante du nombre de logements sociaux à Paris est une bonne nouvelle pour le visage de la Ville, pour la qualité de l'offre de logements et pour la justice sociale. Le P.L.U. est à l'évidence un instrument central de cette politique. Il n'est donc pas absurde de permettre au prochain exécutif de le mettre à jour dès 2014. Prenons date et, pour l'instant, continuons d'en tirer tout le bénéfice pour augmenter l'offre de logements et de logements sociaux à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, François VAUGLIN.

Et maintenant, je propose à Mme Anne HIDALGO de réagir.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, c'est un débat très important que nous avons aujourd'hui puisque notre P.L.U. est un document stratégique, c'est un document réglementaire, mais il exprime avant tout une volonté politique en faveur de la mixité sociale. C'est ainsi que nous l'avons conçu en 2006, en visant à équilibrer le logement privé et le logement social, rééquilibrer l'emploi vers l'Est ; là-dessus, je crois, on le verra dans les chiffres, nous avons largement réussi ce mouvement. Bien sûr, ce P.L.U. visait aussi à une meilleure empreinte énergétique, par des dispositifs qui sont vraiment au service de la performance énergétique des bâtiments, mais aussi à travers le plan Climat et sa compatibilité avec le plan Climat.

Ce débat doit nous conduire à tirer deux conclusions ; je reviendrai après sur les propos des groupes.

Tout d'abord, sur la satisfaction des besoins en logements sociaux, le Code de l'urbanisme nous demande de nous prononcer, et donc de délibérer sur l'opportunité de faire évoluer ou pas ce document par une mise en révision.

Sur ce premier point, je vous demanderai de ne pas accepter aujourd'hui une mise en révision, puisque notre document d'urbanisme nous permet justement de remplir ces objectifs en matière de logement et notamment de logement social.

Sur le deuxième élément qui doit être mis au vote ici, la question de la loi BOUTIN permettant de dépasser de 20 % les règles de prospect, de gabarit, d'emprise au sol et de C.O.S. pour des constructions d'habitation, là aussi, je vous proposerai de ne pas reprendre cette disposition parce que trop générale, parce que pas applicable à Paris et parce que, finalement, on n'en a pas besoin, compte tenu de la façon dont nous avons fait évoluer notre P.L.U. et de la satisfaction en matière de logement social.

Au-delà de l'obligation légale, et suite d'ailleurs à une demande, à un vœu du P.C., repris ensuite par l'Exécutif, sur la question des équipements publics, nous avons aussi un bilan, dans ce P.L.U., des réserves qui existent et du travail sur les équipements qu'à rappelé tout à l'heure Danielle SIMONNET. Donc, il n'y a pas de délibération sur cette question à proprement parler des équipements publics, mais là aussi, le bilan est positif et je répondrai notamment favorablement au vœu qui a été déposé par le P.C.

La position des groupes que j'ai entendus ce matin, finalement, elle est quand même très cohérente avec ce que l'on a entendu en 2006 et très cohérente avec ce qui a été dit ici en 2009.

En 2006, notre Majorité, une partie de notre Majorité a accompagné ce P.L.U. parce que, effectivement, nous partagions les objectifs de rééquilibrage Est-Ouest en matière de logement et aussi en matière de rééquilibrage logement-activités.

Ce que nous avons fait, notamment à travers nos zones d'aménagement sur ce rééquilibrage, notamment sur tout le Nord-est parisien, prévoyant systématiquement 50 % de logements et 50 % d'activités et équipements, bien sûr, à l'intérieur, a permis un rééquilibrage important. Et j'ai entendu aujourd'hui les mêmes propos, les mêmes soutiens et les mêmes critiques que nous avons entendus en 2006.

En 2006, la Droite nous disait déjà qu'elle ne voulait pas de cette politique de mixité sociale, qu'elle ne voulait pas de ce rééquilibrage Est-Ouest en matière d'activités et, finalement, M. LAMOUR, là aussi, je vais célébrer la Journée de la gentillesse, a été très gentil ce matin. Il a dit qu'il aimait les riches. Après, il était moins gentil lorsqu'il a fait un plaidoyer contre le logement social puisque ce que j'ai entendu aujourd'hui, c'est à nouveau ce plaidoyer contre le logement social, en essayant de nous faire croire qu'il défend les classes moyennes.

Non, Monsieur LAMOUR, M. DUBUS qui est aussi, un peu dans cet état d'esprit : les classes moyennes aujourd'hui sont des actifs qui n'arrivent pas à se loger dans les conditions qui sont celles du privé. Elles n'arrivent pas à se loger dans le locatif privé parce que celui-ci est trop cher. C'est pour cela que nous avons soutenu, le Maire a soutenu cette proposition d'encadrement des loyers du secteur privé. Mais elles n'arrivent pas non plus à accéder à la propriété. Les classes moyennes à Paris, dont on parle et que l'on veut défendre, ce sont celles-là ; ce ne sont pas celles qui nous disent : "Mon dieu, c'est terrible, j'ai tellement de moyens que je pourrais me loger dans le privé, mais je ne trouve pas d'offre correspondante", parce qu'il manquerait d'offre ! Si elles ne trouvent pas d'offre correspondante, c'est parce qu'elle ne correspond pas à leur niveau de revenus.

Donc, les classes moyennes dont on parle, vous le savez, on les retrouve aussi en partie dans le logement social ou le logement sur lequel nous travaillons.

Je voudrais quand même tordre une fois de plus le cou à cette idée que vous seriez les grands défenseurs des classes moyennes.

M. Yves CONTASSOT, oui, il est cohérent avec ce qu'il nous a dit en 2006 et avec ce qu'il a dit, son groupe aussi, régulièrement depuis 2006 sur le fait qu'il ne souhaite pas de densité, qu'il ne voulait pas de rééquilibrage Est-Ouest notamment en matière d'activités, qu'il faudrait moins construire de bureaux.

Vous voyez, finalement, M. DUBUS, je crois, qui a rejoint une équipe centriste, notre position est un peu plus médiane que la vôtre et que celle de M. CONTASSOT, puisque nous, nous acceptons et nous revendiquons le fait d'installer de l'activité dans l'Est parisien, et d'ailleurs nous avons des résultats sur cela.

Et puis, M. CONTASSOT nous dit à nouveau que les tours, les immeubles de grande hauteur, tout cela n'est pas compatible avec le plan Climat. Je vous réponds, comme à chaque fois : si, c'est compatible avec le plan Climat, mais permettez-moi de vous dire que j'ai été particulièrement heureuse en 8e Commission d'entendre le président de la 8e Commission, qui est aussi le Président du groupe des "Verts", nous dire qu'il n'avait plus les mêmes réserves sur les logements de 50 mètres. Je m'en réjouis : cela veut dire que nous pourrions faire ensemble encore beaucoup mieux, sans doute, pour les prochains secteurs d'aménagement, ce que nous sommes en train de faire sur Batignolles.

Je me réjouis de cette évolution, car elle me paraît effectivement conforme au projet de ville qui est le nôtre.

Le bilan de 2009 que nous avons tiré ici en Conseil de Paris était déjà très favorable grâce aux mesures du P.L.U. de 2006. Celui-ci l'est encore plus, puisque nous avons fait plusieurs modifications du P.L.U., avec des réserves supplémentaires de logement social. Nous avons d'ailleurs presque doublé ces réserves de logement social entre 2006 et 2009, qui nous permettent d'atteindre de tels objectifs et d'avoir encore en réserve un potentiel de plus de 12.000 logements possibles.

J'entendais M. MARTINS dire "ce n'est pas beaucoup". Ce n'est pas mal si, d'ici 2014, on peut utiliser cette réserve des 12.000 logements dont plus de 8.000 en logement social. Je pense que c'est quelque chose de très positif.

Donc, nous sommes allés beaucoup plus loin avec ces réserves, mais je voudrais aussi, par rapport à la question du rééquilibrage logement Est-Ouest et centre, dire à mes collègues que, si c'est plus difficile d'agir là où nous n'avons pas de secteur d'aménagement pour rééquilibrer plus massivement et plus rapidement le social et le privé, dans le centre, la mesure que Jean-Yves MANO avait préconisée et qui figure dans notre P.L.U., justement de ces réserves de 25 % sur les opérations de construction privée, a un effet extrêmement positif.

Je vous renvoie au document d'information qui a été communiqué à l'Observatoire du P.L.U., que je vous ai transmis ce matin par mail. Vous verrez la cartographie, justement, arrondissement par arrondissement, et la cartographie parisienne de toutes ces évolutions et notamment l'impact très positif de cette mesure des 25 %, qui produira encore plus d'effets suite à la modification de P.L.U. que nous avons apportée et qui élève le seuil obligatoire de parkings aux immeubles de plus de 2.000 mètres carrés.

Vous vous souvenez, on avait une règle un peu contraignante qui imposait des parkings dans des constructions dès 1.000 mètres carrés. C'était très compliqué, parce que notamment cela renchérisait de façon très importante le coût de sortie du logement social.

Cette mesure de passage à 2.000 mètres carrés pour l'obligation de parkings ne produit pas encore ses effets, puisque c'est une mesure récente, mais nous allons mesurer cet impact positif dans les années qui viennent.

Je voudrais dire aussi dire à M. DUBUS que l'on ne peut pas être dans l'incohérence complète : nous expliquer qu'il faudrait faire plus de logements dans les secteurs déficitaires et combattre, dans le 17e arrondissement, comme vous l'avez fait avec beaucoup d'énergie, le projet que nous faisons sur Clichy-Batignolles.

On ne peut pas dire tout et son contraire. Je respecte tous les arguments. Nous avons des visions différentes de ce que la ville doit être. Nous prônons la mixité sociale, la mixité fonctionnelle et la ville durable, qui passe notamment par l'acceptation de sa densité. Vous, vous proposez une autre vision de la ville.

Je vous remercie, parce que, là, tous les groupes sont d'accord pour dire que, finalement, ce n'est pas aujourd'hui qu'il faut engager la révision du P.L.U. C'est un document politique, c'est une vision stratégique et politique.

Il est légitime que ce soit l'équipe qui sera majoritaire à l'issue du proche scrutin municipal qui engage cette révision auprès des Parisiens et en fonction du projet qu'elle aura porté.

C'est une façon démocratique aussi de dire que l'on ne veut pas empêcher l'équipe suivante d'avoir un projet qui serait différent du nôtre, même si nous espérons bien sûr pouvoir peser fortement sur la suite, mais ce n'est pas le sujet.

Sur cette question de la révision du P.L.U., je remercie l'ensemble des groupes d'accepter que l'on puisse la traiter ensuite et je voudrais dire, par rapport aux craintes exprimées par Mme TACHÈNE - et notamment au vœu qu'elle propose - que, bien sûr, la Direction de l'Urbanisme travaille pour l'ensemble des groupes, pour la Ville de Paris, pour l'ensemble des Parisiens.

Le document qui est issu de l'Observatoire du P.L.U. est disponible, chacun peut en disposer. Toutes les informations qui nous permettront de comprendre les évolutions de notre ville en matière de logements, d'équipements ou d'activité économique, tous ces documents sont dans notre patrimoine commun et doivent servir à la réflexion de chacun des groupes politiques par rapport effectivement à la vision de la ville qu'ils souhaitent porter devant les Parisiens.

Ces documents sont communiqués, comme je le fais ce matin et comme je le ferai régulièrement, soyez-en rassurés.

J'espère que, avec cette réponse, vous accepterez, Madame TACHÈNE, de retirer votre vœu.

J'émetts bien sûr un avis défavorable au vœu présenté par l'U.M.P. concernant la transformation du réservoir de Grenelle. Là aussi, vous parlez de tout, sauf de logement, surtout pas de logement et surtout pas de logement social.

Ce n'est pas possible, on ne peut pas accepter cela, compte tenu du besoin en logements de nos concitoyens et des Parisiens en particulier.

Sur le vœu que nous propose aussi le groupe U.M.P., notamment sur le fait d'appliquer le dispositif de la loi Boutin, j'ai répondu par anticipation, on ne l'accepte pas, donc c'est un avis défavorable.

Sur le vœu présenté par Ian BROSSAT, le groupe P.C. et les élus du Parti de Gauche sur la nécessité d'avoir une évaluation des réserves en matière d'équipements, j'émetts un avis favorable, je crois qu'effectivement ce travail sera utile à chacun d'entre nous.

Ensuite, il y a des vœux auxquels, normalement, c'est plutôt Jean-Yves MANO qui doit répondre, mais je le fais rapidement.

La cartographie de la zone déficitaire en logements, c'est le vœu de Mme TACHÈNE, c'est un avis favorable.

Sur l'autre vœu de Mme TACHÈNE sur la révision générale du P.L.U., j'en parlais tout à l'heure, demande de retrait ou avis défavorable.

Enfin, il y a un avis favorable aussi sur la communication d'un bilan des créations de logements locatifs privés à loyer maîtrisé à ce stade, mais Jean-Yves MANO y répondra plus largement dans les communications qui relèvent de sa délégation.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je vais mettre aux voix les vœux et les amendements sur le projet de délibération DU 130.

Si des vœux ou des amendements sont retirés, vous me le direz et, Anne HIDALGO, vous regarderez, parce que je n'avais pas tout à fait les mêmes avis, notamment sur les vœux de l'U.D.I. J'avais des avis favorables sur certains.

C'est sans doute une faute de frappe. Je veux être précis sur les choses, peut-être qu'il y a une faute de frappe, c'est vrai. Comme cela, vous serez tous attentifs, s'il vous plaît, y compris mes très chers collaborateurs.

D'abord, concernant le vœu n° 85 déposé par le groupe U.M.P.P.A. J'ai cru comprendre que l'avis de l'Exécutif était défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 85, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 86, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 87, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 87 est repoussée.

En revanche, concernant le vœu n° 88 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, l'avis est favorable. Ils font partie de la majorité, je vous signale : accord politique, l'avis est favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 88, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? Vous êtes jaloux !

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 229).

C'est là que je voudrais une explication.

Concernant le vœu n° 89, du groupe "Union des démocrates et indépendants", il me semble que l'avis de l'Exécutif est favorable.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Oui, c'est favorable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 89, déposée par le groupe U.D.I., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2012, V. 230).

Je ne m'en lasse pas. Hier, vous avez presque tout voté à l'unanimité sur la pollution. Cela m'a ému !

Concernant le vœu n° 90 déposé par le groupe "Union des démocrates et indépendants", je crois que celui-là est défavorable.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Le vœu n° 90 est défavorable, tout à fait.

M. LE MAIRE DE PARIS. - On ne peut pas tout le temps, non plus...

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 90, déposée par le groupe U.D.I., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Quel est l'avis de l'Exécutif concernant le vœu n° 91, déposé par le groupe "Union des démocrates et indépendants" ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Jean-Yves MANO y est favorable, il y a une faute de frappe.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 91, déposée par le groupe U.D.I., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2012, V. 231).

Encore de l'unanimité !

Va-t-il en être de même pour le projet de délibération DU 130 ?

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 130.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DU 130).

Le groupe U.D.I. a été moins généreux que nous, moins gentil peut-être. En tout cas, c'est adopté démocratiquement, en respectant ceux qui sont contre, donc tout va bien ; je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la propreté dans la Capitale.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la 4e Commission, où nous examinons le vœu référencé n° 52 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la propreté dans la Capitale.

La parole est à Mme POIRAULT-GAUVIN.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais vous proposer un vœu finalement très consensuel sur la propreté à Paris et j'espère que l'Exécutif va le voter.

Nous partons d'un constat : la propreté des rues parisiennes ne donne pas satisfaction, c'est un constat partagé dans tous les arrondissements, Monsieur le Maire de Paris, vous devez le constater dans vos comptes rendus de mandat, et nous pensons que c'est une question de moyens. Les chiffres sont têtus, il y a eu une diminution de 200 agents sur Paris pour le service de la propreté entre 2007 et 2011.

Vous avez fait le pari depuis 2001 de l'autodiscipline des Parisiens, avec une politique de verbalisation, mais il y a seulement 80 inspecteurs de la propreté sur Paris.

Je donne un exemple aussi, parce que nous considérons qu'il y a des différences selon les arrondissements, le 15e arrondissement ne compte que 256 agents pour 236.000 habitants et les quatre premiers arrondissements comptent 406 agents pour moins de 100.000 habitants ; on va dire qu'en termes de voirie, c'est à peu près équivalent.

Je sais bien qu'il y a des organisations différentes selon les arrondissements. Je vous propose, Monsieur le Maire, une règle simple à travers ce vœu : au nom des principes d'équité et d'égalité, que des moyens proportionnés à la taille, à la population, à l'importance des espaces publics et à la fréquentation touristique des arrondissements soient attribués aux divisions locales en termes d'effectifs et d'équipements matériels.

Nous demandons une augmentation des inspecteurs de la propreté, avec un redéploiement qui serait effectué à partir d'autres directions. Il ne s'agit pas de recruter davantage, mais de redéployer par rapport à d'autres directions.

Je vous remercie.

(M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Merci.

Chers collègues, la propreté n'est ni de droite ni de gauche. Dans une ville parmi les plus denses et les plus dynamiques du monde, c'est un défi de chaque jour, et ce défi, nous devons le relever ensemble.

Je regrette que votre vœu cherche à diviser quand je m'emploie à rassembler et à fédérer, qu'il cherche à opposer les arrondissements entre eux, quand nos équipes travaillent sans relâche sur le terrain pour progresser partout, comme le demandent les Parisiens à tous leurs élus.

Vos arguments, d'ailleurs, ne résistent pas à une analyse un peu sérieuse. Jugeons-en.

Vous évoquez une réduction de 2 % des effectifs de la D.P.E., alors que ceux du S.T.P.P., qui sont les seuls concernés par les missions de propreté, sont en progression.

Chiffres en main, dans les 20 arrondissements, les effectifs, aujourd'hui, sont plus importants qu'ils ne l'étaient lorsque c'est vous qui en décidiez. Vous êtes donc bien mal placés pour venir nous donner des leçons sur ce terrain.

Les effectifs du C.A.P.P. ont augmenté de 12 % depuis deux ans, soit un niveau jamais atteint à l'époque où vous étiez en responsabilité, et sont, de plus, désormais renforcés par l'implication bienvenue des 800 inspecteurs de la D.P.P., et pas 450, contrairement à ce que vous indiquez, qui sont déployés, et j'en remercie Myriam EL KHOMRI et ses équipes, sur le terrain pour éduquer et verbaliser, notamment lors des O.C.N.A. organisées, vous devriez le savoir, avec toutes les mairies d'arrondissement.

Enfin, la répartition des effectifs de nettoyage sur le territoire parisien est le produit d'une situation historique qui, c'est vrai, privilégiait les 8 premiers arrondissements de Paris et que nous avons dû corriger pour rendre justice aux 12 autres arrondissements, mais si aucun arrondissement n'a trop de moyens pour sa propreté, tous en ont plus qu'en 2001.

Je ne peux donc me rallier à ce vœu inutilement polémique.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à un plan d'écologie industrielle.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 53 dans le fascicule, déposé par M. Jean-François MARTINS, relatif à un plan d'écologie industrielle.

M. MARTINS n'étant pas là, ce vœu est considéré comme retiré.

2012 DEVE 181 - Attribution de la dénomination square Danielle Mitterrand au square situé 20, rue de Bièvre (5e).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous allons donc passer à l'examen du projet de délibération DEVE 181 qui a trait à l'attribution de la dénomination "Square Danielle Mitterrand" au square situé 20, rue de Bièvre.

La parole est à Mme Marinette BACHE, pour cinq minutes.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme on dit, c'était quelqu'un, Mme Danielle Mitterrand ! Elle était issue d'une famille laïque et républicaine, ses parents étaient tous les deux militants socialistes. Sous Vichy, son père, principal de collège, sera révoqué pour avoir refusé de recenser les élèves et les professeurs juifs.

Danielle Gouze sera la seule élève fille du lycée de garçons que dirigera son père à Dinan, cela lui forgera déjà un caractère d'indépendante et de résistante.

D'ailleurs, à 17 ans, suivant l'exemple de ses parents et de sa sœur, Christine Gouze-Réнал, elle rejoindra la Résistance, où elle se liera d'amitié avec Berty Albrecht. Elle sera l'une des plus jeunes médaillées de la Résistance.

Après la guerre, elle épousera François Mitterrand et elle militera à ses côtés de 1946 à 1981, quand il sera élu Président de la République.

Epouse du Président, elle refusera toujours l'appellation convenue et sans signification de "première dame de France" et, surtout, femme de conviction, elle continuera à mener en toute indépendance ses propres combats.

J'en relèverai plus particulièrement trois.

D'abord, premièrement, celui des peuples opprimés : Kurdes, Latino-américains, Amérindiens, Iraniens, entre autres, s'en souviennent. On la qualifiera de "tiers-mondiste" ; elle était bien plus que cela, elle croyait dans les droits et la liberté des peuples.

Ensuite, deuxièmement, celui des droits de l'Homme et de la justice sociale. Rappelons sa lutte contre l'esclavage moderne, sa présence aux côtés des défavorisés, ses prises de position pour une Europe plus démocratique et refusant les politiques d'austérité.

Enfin, troisièmement, son combat pour, de par le monde, une eau libre, potable et gratuite était ô combien symbolique. Elle a souligné combien l'impérative nécessité de sortir l'eau de la marchandisation, de sortir de la privatisation de la gestion de la ressource en eau pour la mettre sous le contrôle démocratique des populations correspondait à un besoin humain essentiel.

Madame Mitterrand, vous qui disiez que : "Pour obtenir le minimum, il faut être radical", vous manquerez longtemps au combat de la justice sociale !

C'est donc avec honneur, avec fierté et avec émotion que les élues républicaines-socialistes du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés voteront ce projet de délibération qui donne le nom de la Présidente de France Libertés à un square parisien proche de la célèbre rue de Bièvre.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est aussi avec fierté, honneur et émotion que je vous invite à voter ce projet de délibération.

La Ville peut s'honorer de donner le nom "Danielle Mitterrand" à un square parisien.

Je salue, avec mon rôle modeste de conseillère municipale, le courage, la ténacité et, vraiment, le beau parcours de Danielle Mitterrand.

Je vous invite à voter le projet de délibération.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci infiniment.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 181.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DEVE 181).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la lutte contre le nourrissage des pigeons place Beaubourg.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 54 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la lutte contre le nourrissage des pigeons place Beaubourg.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL pour une minute.

Mme Marie-Laure HAREL. - Après les rats hier, voici les pigeons. J'aurais donc fait le tour de la faune réjouissante dont essayent de se débarrasser les habitants du quartier de l'Horloge. Il y a un vrai problème avec ces oiseaux dans ce secteur. Ils sont toujours plus nombreux et ils continuent peut-être un peu trop à gâter les riverains avec leurs microbes et leurs déjections.

Pourquoi y a-t-il un tel problème dans cette zone ? D'abord parce que le 3e ne bénéficie pas de pigeonniers contraceptifs, alors que c'est le cas dans la plupart des autres arrondissements. Et ensuite parce qu'un individu, quelque peu agressif d'ailleurs, s'évertue à les nourrir massivement depuis des années et ce, en toute impunité. Il se moque bien d'être verbalisé d'ailleurs puisqu'il n'est pas solvable. Il paraît d'ailleurs difficile d'agir davantage contre cet homme puisque, après tout, il ne commet pas de crime, il se contente juste d'encourager la propagation de maladies et la détérioration des bâtiments.

Je vous demande donc d'agir contre la prolifération des pigeons autour de la place Beaubourg, en ayant recourt à des graines contraceptives et à l'installation d'un pigeonnier. Un lieu a été identifié dans le 3e arrondissement, mais si vous avez autre chose à nous proposer, nous y sommes ouverts.

Merci.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - C'est dans le 4e arrondissement.

Mme Marie-Laure HAREL. - On est dans le 3e arrondissement. Les pigeons ne s'arrêtent pas à la frontière du 3e arrondissement.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - On est en train de traiter le problème du 4e arrondissement.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - On arrête la controverse sur l'origine des pigeons.

L'intervention de Christophe GIRARD me pose un petit problème parce que j'allais donner la parole au maire du 3e arrondissement, qui souhaitait s'exprimer en tant que maire de l'arrondissement.

C'est bien justifié, Monsieur AIDENBAUM ? Bon, eh bien je vous donne la parole.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Merci.

Absolument, puisque dans ce vœu, on parle à la fois de la place Beaubourg, qui est en effet dans le 4e arrondissement, mais aussi du quartier de l'Horloge qui, lui, est dans le 3e arrondissement.

D'abord, je voudrais remercier Mme la Conseillère du 16e arrondissement de s'intéresser, après les rats, aux pigeons du 3e arrondissement. Et je voulais vous dire que j'ai été un peu étonné de la présentation de ce vœu, parce que la conseillère de votre groupe politique du 3e arrondissement n'était absolument pas au courant de ce vœu. D'ailleurs elle ne l'a pas déposé en Conseil et quand j'ai appris qu'il y avait un vœu, elle était extrêmement étonnée du manque de coordination à l'intérieur de votre groupe politique. Mais vous vous en expliquerez avec Mme WEIL RAYNAL, conseillère U.M.P. du 3e arrondissement.

Ecoutez, je n'ai pas grand-chose à dire sur ce vœu, je pense que Mme GIBOUDEAUX va répondre sur ce vœu sur le pigeonnier. Si vous connaissiez un peu l'historique, vous sauriez que nous sommes là dans le plan de sauvegarde du Marais, puisque vous avez proposé que cela soit dans le jardin Anne Frank, cela n'est pas possible. Il a déjà été répondu à plusieurs reprises sur cette demande. Pour le reste, Mme GIBOUDEAUX vous répondra bien mieux que moi-même sur ce problème.

Quant à ce monsieur, en effet, qui draine les pigeons derrière lui, il n'est pas solvable. C'est un SDF qui habitait le quartier de l'Horloge. Il a reçu des contraventions, et je crois qu'il en est à 150 ou 200 contraventions, mais il n'est pas solvable. Voilà, que faut-il faire ? Peut-être avez-vous la solution et j'attends que vous me la proposiez.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame HAREL, excusez-moi mais vous n'avez plus la parole.

Compte tenu des incessantes migrations des pigeons concernés entre le 3e et le 4e arrondissement, je vais donner la parole à M. le maire du 4e arrondissement.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Ce n'est pas du tout un sujet anodin ni très drôle pour vous dire la vérité, puisque c'est un dossier dont je m'occupe depuis le 2 juillet, depuis que je suis maire du 4e arrondissement. M. Giuseppe BELVEDERE, dont il s'agit, fait l'objet en effet à la fois de soutien et de protection d'habitants de la rue des Blancs-Manteaux où son véhicule est entreposé depuis trois ans. Régulièrement, il est donc verbalisé. Cette voiture contient en effet des sacs de graine et pose un problème de santé publique. Chaque matin cet homme, qui a des difficultés, je pense, d'ordre social et aussi psychologique, vers 5 ou 6 heures du matin, je l'ai suivi à plusieurs reprises et je l'ai vu faire, va nourrir les pigeons dans les rues adjacentes du 4e arrondissement, et en particulier sur la place après la piazza vers la rue Saint-Martin.

Donc, on a un problème de santé publique, on a un problème de détresse sociale. Sa fille, avec laquelle nous sommes en contact, ne se sent plus en mesure de pouvoir s'occuper de son père. Cet homme avait un logement social de la Ville. Malheureusement il a été expulsé par le juge, parce que cet appartement également était devenu un dépotoir et un entrepôt de graines. Tout cela est un problème de santé publique.

Avec le Préfet de police, nous nous sommes efforcés depuis déjà plusieurs semaines de régler cette situation. Malheureusement, une association et quelques habitants ont pris sa défense, à telle enseigne que lorsque sa voiture est déplacée lorsqu'elle a été verbalisée, des habitants placent une autre voiture, ce qui lui permet de retrouver une place de stationnement. On est donc dans une situation extrêmement compliquée.

Je dois dire que, sur le pigeonnier lui-même, j'y suis tout à fait favorable, en tout cas dans le 4e arrondissement.

J'ai cru comprendre - je ne le savais pas - que vous êtes Conseillère du 16e mais habitante du 3e arrondissement, donc je comprends que vous soyez, comme citoyenne et comme habitante concernée. Mais sachez que la personne dont vous parlez est un sujet que je connais bien, qui me préoccupe et sur lequel nous travaillons avec la Préfecture de police et les services de la Ville pour essayer de trouver une solution. Cela concerne grandement le 4e arrondissement, et dans le 4e arrondissement on installera volontiers un pigeonnier, comme le souhaite d'ailleurs mon adjointe à l'environnement, Mme FAUGERON.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour répondre à l'ensemble des orateurs, je donne la parole à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - C'est un débat qui suscite souvent des passions, à la fois de la part des personnes qui veulent les nourrir et les surnourrir et qui s'identifient de façon un peu irrationnelle à la souffrance présumée des pigeons, et ceux qui veulent carrément les faire disparaître. J'ai même entendu dans des débats des réunions d'arrondissement qu'ils voulaient revenir au gazage. On a souvent des réunions, peut-être les plus violentes que je n'ai jamais vues dans le cadre de mon mandat municipal, contrairement à ce que l'on peut imaginer.

Le regroupement des pigeons biset induit par le nourrissage des nuisances importantes sur le plan local, vous le savez tous, et des études scientifiques ont montré que les pigeons biset en milieu urbain ont acquis la capacité de reconnaître les personnes qui les nourrissent régulièrement en des lieux donnés. Ce qui explique la situation particulière qui vient d'être évoquée. Un nourrisseur qui revient régulièrement sur un endroit, les pigeons sont là et on a du mal à sortir de ce cercle vicieux.

Donc, la Mairie de Paris a pris l'initiative, en relation avec les associations de protection animale, d'établir un protocole de gestion durable des pigeons biset visant à garantir le bien-être de ces animaux et à diminuer les

nuisances pour les Parisiens. Ce protocole s'appuie sur l'information du public, sur une médiation avec les nourrisseurs et sur l'information des propriétaires et des bailleurs immobiliers.

Dans le cadre de cette politique, je voudrais rappeler que la Ville de Paris a installé douze pigeoniers sur le territoire, avec plusieurs objectifs.

C'est d'abord permettre la médiation et instaurer le dialogue avec les personnes qui alimentent les pigeons, afin de leur faire cesser leurs pratiques. Si on n'obtient pas ce premier point, l'installation de pigeoniers ne sert à rien car il s'agit, quand on installe un pigeonier, de faire comprendre aux nourrisseurs qu'il faut qu'ils arrêtent de nourrir les pigeons et que les pigeons sont pris en charge, si je peux m'exprimer ainsi, par les personnes qui s'occupent du pigeonier.

C'est ensuite faciliter le nettoyage en y concentrant les fientes et en évitant qu'elles ne s'étalent sur l'espace public.

C'est maîtriser la démographie des populations locales des pigeons qui y nichent. Le pigeonier fixe durablement une population de pigeons biset grâce au nourrissage réalisé à l'intérieur du pigeonier, ce qui permet de contenir sa croissance démographique.

On contrôle aussi l'état sanitaire des oiseaux et on surveille leur mortalité. Il y a aussi un travail scientifique qui est fait avec le Muséum pour développer la connaissance spécifique de l'espèce et la façon dont elle s'adapte au milieu urbain.

Etant donné l'existence de plusieurs sites présentant des concentrations importantes de pigeons dans le 4^e arrondissement, l'opportunité d'installer un pigeonier autour du centre Georges Pompidou a été étudiée avec attention. Cependant, aucun emplacement dans les environs immédiats ne permet une telle installation, ceci pour de multiples raisons.

C'est la difficulté d'intégration paysagère ; cela a été évoqué par M. AIDENBAUM et les contraintes que nous avons, notamment patrimoniales, sont fortes dans ce quartier.

C'est l'enclavement des espaces qui enlève à ces équipements leur dimension pédagogique et souvent un sous-sol inapproprié à l'installation de pigeoniers.

Le comportement adopté par les pigeons sur la place Georges-Pompidou est la conséquence du nourrissage constant pratiqué par certains usagers, dont un qui a été identifié, mais également les touristes. Or, l'arrêt du nourrissage est un préalable absolu à l'installation d'un pigeonier, sans quoi il ne sert à rien.

Le règlement sanitaire départemental interdit, certes, d'attirer systématiquement ou de façon habituelle les pigeons, lorsque cette pratique est une cause d'insalubrité ou de gêne pour le voisinage ; c'est l'article 26. Il interdit également les jets ou les dépôts de nourriture susceptibles d'attirer les pigeons ou d'autres animaux.

Il s'avère néanmoins qu'il est difficile de verbaliser des touristes et que les nourrisseurs peuvent être insolubles, comme cela paraît être le cas pour ce qui concerne la place Georges Pompidou.

Il paraît donc inopportun d'installer un pigeonier pour maîtriser la population de pigeons bisets sur cette place Georges Pompidou, sachant par ailleurs que le coût d'un tel équipement est quand même assez élevé, je rappelle qu'il s'agit de 25.000 euros pour l'investissement et 3.500 euros d'entretien annuel.

Pour ce qui concerne l'usage des graines contraceptives, j'y suis opposée, dans la mesure où les hormones contenues dans les graines pourraient nuire à d'autres populations animales.

Je vous demanderai donc de retirer votre vœu, avec les indications que je viens de donner. Sinon, je serai obligée d'émettre un avis défavorable.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je vous remercie.

Après ce débat où beaucoup d'arguments ont été échangés, consentez-vous à retirer votre vœu, Madame HAREL ?

Mme Marie-Laure HAREL. - Je le maintiens.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans un jury d'architecture.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation, au scrutin secret, des représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, au sein du jury d'architecture suivant :

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la réhabilitation des tribunes et de la construction des annexes sportives du stade Max Rousié 28, rue André Bréchet (17e) (R. 65) :

Titulaires :

- Mme Annick LEPETIT ;
- Mme Isabelle GACHET ;
- M. Patrick KLUGMAN ;
- Mme Brigitte KUSTER ;
- M. Jérôme DUBUS.

Suppléants :

- Mme Laurence GOLDGRAB ;
- Mme Marie-Annick BARTHE ;
- Mme Frédérique PIGEON ;
- M. Hervé BENESSIANO ;
- M. Thierry COUDERT.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à la plantation d'arbres ou arbustes place de l'Hôtel de Ville.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous abordons maintenant le vœu référencé n° 55 dans le fascicule, déposé par le groupe U.D.I., relatif à la plantation d'arbres ou d'arbustes place de l'Hôtel de Ville.

La parole est à Mme Edith GALLOIS.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, cette place que nous connaissons bien, qui est peut-être même une des plus grandes places de Paris, nous paraît assez végétalisée, pour ne pas dire bétonnée. On a l'impression que beaucoup d'arbres et d'arbustes supplémentaires pourraient être plantés sur cette place.

Alors, on tient compte du fait qu'effectivement il y a très souvent des installations éphémères ou provisoires qui sont installées sur cette place, des animations type patinoire, courts de tennis, ou à l'occasion de la Fête de la Musique. Il n'empêche qu'il nous paraît que, du côté de l'avenue Victoria et le long du quai de Seine, des arbres ou des arbustes pourraient être plantés.

Cela nous paraît symboliquement important que l'Hôtel de Ville s'entoure de verdure et ce vœu a juste pour objet de vous poser la question de l'opportunité de planter des arbustes et des arbres place de l'Hôtel de Ville.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Je voudrais rappeler que la politique de notre Ville est clairement tournée, ainsi que le prévoit le Plan biodiversité, vers le renforcement du végétal dans la ville en consolidant la place des arbres, élément essentiel de notre trame verte, et aussi pour tous les services écologiques qu'ils rendent à nos concitoyens.

Sur le plan technique, de nombreuses contraintes semblent néanmoins devoir être anticipées pour l'implantation d'arbres et d'arbustes sur la place de l'Hôtel de Ville.

Je vous rappelle que la place de l'Hôtel de Ville est située au-dessus d'un parking et proche des voies du métro, empêchant toute plantation en pleine terre sur la quasi-totalité de la place, sauf à renoncer au parking, et peut-être y créer un jour une grande forêt. Ce serait envisageable, mais il faut, pour cela, renoncer à l'utilisation de ce parking.

L'espace situé du côté de la rue de Rivoli est étroit et l'implantation de végétaux à cet endroit risquerait de gêner la circulation automobile qui, vous le savez, est assez dense à cet endroit.

Il n'est pas possible de mettre des arbustes en pot en raison de l'entretien que cela requiert, de l'arrosage que cela exige et parce qu'ils risqueraient d'être dégradés à l'occasion des nombreuses manifestations organisées place de l'Hôtel de Ville.

La Direction des espaces verts et de l'environnement va se tourner vers les concessionnaires et les directions affectataires de cet espace, afin d'apprécier s'il est pertinent d'étudier la faisabilité d'un tel projet qui s'annonce, on l'a vu, a priori difficile et coûteux à mettre en œuvre.

En attendant, je vous invite à retirer votre vœu, sans quoi j'émetts un avis défavorable.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame GALLOIS, acceptez vous de retirer votre vœu ?

Mme Edith GALLOIS. - Je le maintiens.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.D.I., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux conditions de travail des égoutiers de Paris.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous abordons le vœu référencé n° 56 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux conditions de travail des égoutiers de Paris.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT, pour une minute.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Mes chers collègues, effectivement, c'est un sujet que nous avons déjà abordé à plusieurs reprises au sein de ce Conseil de Paris, puisqu'il y a eu, depuis cette mandature, et même la précédente, un certain nombre d'études qui ont souligné les difficultés du travail des égoutiers de Paris et les conditions de travail dans lesquelles ils devaient effectuer leur tâche. Récemment, une étude a remis en exergue le taux d'amiante qui était significatif et qui a été découvert dans les égouts de Paris, de l'ordre de 20 à 60 fois supérieur aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Donc, je souhaitais que soit élaboré, dans la démarche constructive qu'on pourrait avoir avec cette profession et en accord avec les services de la Ville, un plan de mise en œuvre de désamiantage de l'ensemble des égouts parisiens, avec un système de ventilation, en tout cas dans la limite de ce que cela peut avoir parce que c'est un travail qui est conséquent et qui est lourd en termes d'investissement, mais au moins qu'on puisse engager la réflexion sur le sujet.

Et également, sur un autre plan, sur la partie formation et professionnelle, que l'on puisse peut-être proposer à ces égoutiers des parcours professionnels qui leur permettent de ne pas passer la totalité de leur vie professionnelle au sein de ces canalisations et qu'on puisse, avec nos partenaires, trouver également d'autres tâches qui leur permettent notamment de finir leur carrière dans de meilleures conditions.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne LE STRAT.

Mme Anne LE STRAT, adjointe. - Merci.

Merci à M. Jean-Didier BERTHAULT d'ailleurs d'avoir posé cette question.

C'est vrai que la pénibilité du travail des égoutiers a été un sujet largement évoqué cette année lors de différents Conseils de Paris. Vous avez raison d'y revenir car ce sont encore des métiers absolument indispensables mais insuffisamment connus et reconnus.

Indispensables à la bonne organisation de la cité et c'est vrai que ce sont des hommes de l'ombre dans un réseau invisible, qui sont confrontés à des questions de sécurité et de santé, plus que nulle autre catégorie. Et je pense que c'est toujours bien, en effet, que nous prenions un temps, sans trop de brouhaha, pour discuter de ce sujet important concernant la santé publique de ces agents municipaux.

Et pas seulement nos agents municipaux : c'est l'un des points que je voulais aussi évoquer. La détection d'amiante dans certaines canalisations concerne aussi la sécurité et la santé d'intervenants extérieurs sur le réseau. C'est un sujet sensible pour les égoutiers mais encore plus pour les personnels des sous-traitants extérieurs travaillant sur les infrastructures du réseau.

Nous avons eu connaissance, le 11 octobre dernier, de résultats concernant des analyses préliminaires sur des canalisations que nous devions renouveler et qui détectaient la présence d'amiante sur un enduit de canalisation.

Sans faire trop long, il s'agit en fait de ce que l'on appelle un glutinage qui a été posé depuis plus de 50 ans sur un certain nombre de canalisations. Ce glutinage, en partie, contient de l'amiante en état inerte.

Je pense que tout le monde est convaincu ici que l'amiante est un produit nocif qui provoque de grands dégâts sanitaires mais qui a été, malheureusement et pendant trop longtemps, largement utilisé dans différents revêtements. Je précise qu'il y a aussi beaucoup d'amiante inerte dans les revêtements bitumineux de la Ville et que nous ne pourrions malheureusement pas faire une analyse complète de la présence de l'amiante dans la Ville et notamment sur les conduites. Il y a à peu près 3.600 kilomètres de canalisations potentiellement concernés, une partie seulement contient cette amiante inerte dans l'enduit et nous ne pouvons par conséquent pas procéder à un désamiantage complet.

Par contre, ce qui relève de notre responsabilité, c'est que, quand nous devons faire des travaux et des travaux qui peuvent dégager de l'amiante et qui présente un danger pour la santé des agents, nous avons la responsabilité de travailler sur les mesures de protection et de précaution pour le personnel.

C'est ce que nous avons décidé d'engager, comme travail. D'abord, les premières mesures que nous avons optées, ce sont des mesures conservatoires, il n'y a plus de travaux qui pourraient peut-être éventuellement dégager de l'amiante, plus de travaux sur les égouts avant que nous ayons défini tout le dispositif de sécurité et de protection des agents.

Idem, également, concernant les astreintes. Nous avons fait des mesures de l'air quand il n'y a pas de travaux et, là, il n'y a pas de présence d'amiante détectée. Les gens peuvent donc encore circuler dans le réseau d'égouts quand il n'y a pas de travaux opérés sur ce segment.

Je vous dit cela pour répondre à votre premier point.

Deuxième point : la ventilation. C'est une réflexion qui a été engagée avec les partenaires sociaux déjà depuis plusieurs mois. La ventilation concerne en l'occurrence plutôt les différents polluants que l'on trouve dans l'air vicié des égouts, mais pas l'amiante.

C'est un travail que nous avons déjà engagé, pour ventiler régulièrement les égouts afin d'abaisser le niveau de pollution de l'air, notamment les polluants automobiles que nous retrouvons dans certaines zones d'égout à forte densité.

Concernant le troisième point, c'est aussi une réflexion que nous avons engagée avec les syndicats et les agents, sur la base du volontariat. Il ne s'agit pas d'imposer une seconde carrière ou une nouvelle formation aux agents, mais nous proposons, en lien avec la D.R.H., des formations qualifiantes.

D'ailleurs, il y a à ce Conseil de Paris une délibération qui concerne à la fois la formation des éboueurs et la formation des égoutiers, pour permettre à ceux qui le souhaitent d'avoir une seconde carrière.

Je tiens bien à préciser que, d'abord, c'est sur la base du volontariat et que cela ne nous dédouane pas de notre responsabilité collective d'assurer une bonne sécurité et une bonne santé pour tous les agents qui descendent dans les égouts.

Avec toutes ces informations que je vous ai données, je vous demande de retirer votre vœu et nous pourrions faire une information, si vous le voulez, à partir des éléments qui seront tirés des nouvelles études que nous sommes en train de mener et des groupes de travail montés, notamment avec les partenaires sociaux. Nous avons un C.H.S. exceptionnel le 19 novembre consacré à ce sujet. Nous pourrions en faire une information en 4e commission, mais, au vu des éléments que je vous ai donnés, je demande que vous retiriez votre vœu.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur BERTHAULT, acceptez-vous, après ces explications détaillées, de retirer votre vœu ?

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Compte tenu de l'importance du sujet et des explications effectivement détaillées d'Anne LE STRAT - en principe quand Anne LE STRAT prend des engagements vis-à-vis de moi, elle les tient -, donc je suis d'accord pour retirer ce vœu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je vous remercie, nous passons à la 5e Commission.

2012 DUCT 206 - Subvention (10.000 euros) à l'association "Fédération nationale des maisons des potes".

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DUCT 206 relatif à l'attribution d'une subvention de 10.000 euros à l'association "Fédération nationale des maisons des potes".

La parole est à M. le Président GAREL, pour cinq minutes.

M. Sylvain GAREL. - Cela va juste être cinq secondes pour vous dire que nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Dans ces conditions, je ne pense pas que M. BOUAKKAZ souhaite répondre, mais, s'il le souhaite, bien entendu, il aura la parole.

Mon cher collègue ?

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Je vais juste faire part de ma tristesse. J'aime bien quand la majorité est rassemblée pour adopter les projets de délibération.

C'est une association d'éducation populaire qui a fait une université d'automne, qui a reçu beaucoup de jeunes militants de la vie citoyenne, donc je vous encourage à voter massivement ce projet de délibération.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DUCT 206.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DUCT 206).

2012 DUCT 210 - Subvention (5.000 euros) à l'association Les indivisibles (18e).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous abordons maintenant le projet de délibération DUCT 210 concernant l'attribution d'une subvention de 5.000 euros à l'association "Les Indivisibles" (18e).

La parole est à M. Philippe GOUJON, pour cinq minutes.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Ce sera également beaucoup plus bref, Monsieur le Maire, puisque c'est juste pour dire quelques mots sur une association dont nous pouvons tous évidemment apprécier l'objectif qui est de lutter contre le racisme sous toutes ses formes, notamment son expression dans l'espace public.

Evidemment, mon groupe partage cette préoccupation et soutiendra comme il l'a toujours fait toutes les actions qui vont dans ce sens.

En revanche, quand la lutte contre le racisme est instrumentalisée à des fins partisans, nous ne pouvons nous associer à une telle démarche et je crains que, en l'espèce, ce soit le cas puisque cette association, vous le savez, présente chaque année une parodie des Oscars intitulée "Y'a bon awards", où il s'agit de remettre des prix à des personnages publics coutumiers de propos racistes.

Or, en 2011, comme par hasard, seules des personnalités U.M.P. ont été visées, dont Benjamin LANCAR, dont je n'avais pas remarqué qu'il était particulièrement concerné par ce genre de propos.

Plus grave, si je puis dire, en 2012, le prix d'honneur a été remis à l'U.M.P. et je cite d'ailleurs la mention : "Pour son esprit d'équipe et cinq années de bons et loyaux efforts au service du racisme".

En quoi l'U.M.P. peut être condamnée par cette association pour ses cinq années de bons et loyaux efforts au service du racisme ?

Je ne sais pas si l'on se rend bien compte de ce que veut dire cette phrase outrancière, plus que caricaturale et extraordinairement mensongère.

Vous comprendrez bien que nous ne pouvons pas soutenir une association qui poursuit des fins aussi partisans et éloignées de la réalité avec, je le regrette, le soutien financier de la Ville de Paris.

J'ajoute aussi, comme une cerise sur le gâteau, que cette association qui a été créée par Rokhaya DIALLO qui est signataire d'une tribune dans "Libération" (je crois que c'est bon de le citer), en 2010, qui qualifiait la police - et j'en profite pour m'adresser au représentant du Préfet de police M. LERNER qui peut m'écouter juste 30 secondes, parce que cela concerne les forces de police -, le président de l'association dont nous parlons qualifiait en 2010 la police de "force d'occupation" dans notre pays et apportait tout son soutien aux émeutiers de Villiers-le-Bel !

Je comprends mal que la Ville puisse s'associer à une telle opération.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Hamou BOUAKKAZ.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Monsieur le Maire, hier, nous avons traité de la pollution aux particules fines. Ce projet de délibération vise à lutter contre la pollution aux paroles pas très fines !

Il n'y a pas d'indicateur pour ce type de paroles, mais mon devoir, moi, c'est de créer les conditions d'un débat public où chacun trouve sa place et où chaque Français, d'où qu'il vienne, se sent pleinement citoyen de ce pays.

Monsieur GOUJON, par respect pour vous et pour les membres de votre groupe, je ne vous ferai pas lecture de certaines citations qui ont valu des prix à certains membres de votre parti, d'autant que je pense que, en matière de racisme, tout le monde doit balayer devant sa porte.

Donc, je serai sobre, je tiens à votre disposition votre trophée d'honneur que j'ai ici et que je peux vous montrer, pour que vous réalisiez où est la caricature, mais je crois qu'il faut avoir à la fois le sens des réalités et une forme de sens de l'humour.

Ces "Y'a bon awards" sont des trophées qui visent à lutter contre le racisme et, d'ailleurs, j'espère, avec beaucoup de monde, qu'ils n'auront plus de justification, lorsque nous aurons vaincu cette plaie qui détricote notre société et qui nous fait tant de mal, qu'est le racisme.

Vous réduisez cette association à cette cérémonie, caricaturale bien sûr, excessive sans doute, comme l'est le racisme et comme le sont les propos des nominés. Je vous laisse regarder le site des Indivisibles pour vous rendre compte de ces propos absolument odieux qui sont prononcés par des hommes politiques de notre pays.

Je ne prendrai pas le temps ici, parce que nous ne l'avons pas, et nous avons un ordre du jour très chargé, mais je vous invite à regarder le site des Indivisibles pour vous rendre compte.

Vous caricaturez aussi Rokhaya DIALLO, que vous réduisez à cette tribune. Je vous signale que ce matin, le Conseil de la jeunesse a été applaudi et son action plébiscitée. La marraine du Conseil de la jeunesse pour 2011-2012 n'était autre que Rokhaya DIALLO. Je pense que vous avez là une réponse à votre question.

Cette subvention vise à soutenir le travail d'une association qui a pignon sur rue, qui travaille avec des universités et des associations des quartiers populaires.

Je vous invite massivement à voter cette subvention. Le pluralisme, dans cette Assemblée, doit pouvoir s'exprimer.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. le Président POZZO di BORGO, pour une explication de vote.

M. Yves POZZO di BORGO. - Je suis désolé parce que je maîtrise mal le dossier, mais je suis toujours très sensible à ce que dit M. BOUAKKAZ, parce que ce qu'il dit est toujours très important. Je suis souvent en désaccord avec mon collègue Philippe GOUJON sur le récépissé, sur les salles de shoot, mais là, j'ai été assez sensible à ce qu'a dit Philippe GOUJON.

Ce sont des faits qui sont, je crois, assez forts et bien qu'on ne maîtrise pas complètement l'affaire du dossier, on s'abstiendra car c'est un problème, ce qu'a dit M. GOUJON m'a... je me suis interrogé. Comment peut-on écrire publiquement, quelle que soit la personne, ce qui a été écrit. C'est la raison pour laquelle notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DUCT 210.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DUCT 210).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la procédure d'attribution des subventions aux associations.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 57 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la procédure d'attribution des subventions aux associations.

La parole est à Mme Delphine BURKLI, pour une minute.

Mme Delphine BURKLI. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous revenons à un sujet plus technique. J'ai présenté ce vœu à la délibération DAC 653 parce que le fait d'accorder une subvention de la Ville six mois après qu'un spectacle ait été produit me posait problème.

C'est le cas précisément de la subvention de 13.000 euros au Théâtre de l'Athénée. On ne sait pas, à la lecture des documents qui nous ont été fournis par vos services, à quel moment cette demande de subvention avait été déposée - avant ou après les cinq représentations qui s'étaient tenues pour mémoire en mai 2012.

Le dossier paraissait un peu flou, ce qui m'a poussée à déposer ce vœu pour que des règles plus transparentes et claires soient fixées dans l'intérêt de toutes les parties.

Pour ma part, je suis favorable, et je le rappelle dans les considérants, aux conclusions de l'audit de la procédure des subventions qui date de 2009 et qui préconisait que la date retenue pour le dépôt des demandes puisse être fixée en octobre ou en novembre n-1 pour des subventions sollicitées au titre de l'année n.

Depuis trois ans, je n'ai pas l'impression que des mesures aient été prises en ce sens. C'est la raison pour laquelle je demande avec ma collègue Catherine DUMAS que les dates de dépôt des dossiers de subvention soient communiquées aux conseillers de Paris et qu'à l'avenir, ces dossiers soient examinés avant que toute manifestation soit effectivement produite et réalisée. Je vous remercie.

(M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, remplace M. Bernard GAUDILLÈRE au fauteuil de la présidence).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Hamou BOUAKKAZ.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Je suis très content que vous m'interrogiez sur cette question. En cette matière, il faut remettre cent fois l'ouvrage sur le métier. Et nous améliorons tous les jours la procédure d'instruction des subventions.

Nous le faisons grâce à la dématérialisation.

Nous le faisons grâce à une sensibilisation des directions instructrices de façon à réduire les délais.

Nous le faisons aussi en donnant maintenant des dates limites de dépôt des subventions, et elles sont données au quatrième trimestre de l'année n-1 - donc votre demande est déjà satisfaite - de façon à ce que l'adjoint de secteur ait l'ensemble des subventions à instruire au début de l'année n.

Nous ne pouvons pas, la vie associative étant ce qu'elle est, garantir que toutes les délibérations seront étudiées avant que les événements aient eu lieu, parce que les événements ont lieu toute l'année et que les associations doivent rendre un certain nombre de documents statutaires qui ne peuvent être fournis qu'à certains moments de l'année, par exemple quand les assemblées générales ont eu lieu.

Vous voyez que les efforts faits sont importants. Je n'oublie pas le travail avec les mairies d'arrondissement, le plus souvent possible, pour les inclure dans la boucle d'instruction des demandes de subvention.

Votre vœu étant déjà satisfait, et notre volonté d'améliorer toujours cette procédure étant manifeste, je vous propose de retirer votre vœu.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame BURKLI, acceptez-vous de retirer votre vœu ?

Mme Delphine BURKLI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je prends acte des propos de M. BOUAKKAZ. Ce qui m'importait, c'est que nous sachions à quel moment le dépôt de la subvention était effectivement réalisé pour que nous n'ayons pas ce type de problème à l'examen d'une délibération comme celle qui concernait le Théâtre de l'Athénée.

Je retire ce vœu.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je vous remercie.

2012 DPP 37 - Subvention (4.143.207,81 euros) avec avenant à la convention à Paris Habitat OPH dans le cadre du gardiennage de logements sociaux.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux moyens et aux modalités d'intervention du GPIS.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à un plan de déploiement de la vidéoprotection.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'implantation d'une antenne permanente du G.P.I.S dans le sud-ouest parisien.

2012 DPP 38 - Subvention (917.543,66 euros) avec avenant à la convention à la RIVP dans le cadre du gardiennage de logements sociaux.

2012 DPP 39 - Subvention (126.241,94 euros) avec avenant à la convention au Logement francilien dans le cadre du gardiennage de logements sociaux.

2012 DPP 40 - Subvention (248.174,06 euros) avec avenant à la convention à Immobilière 3F dans le cadre du gardiennage de logements sociaux.

2012 DPP 41 - Subvention (162.516,30 euros) avec avenant à la convention à EFIDIS dans le cadre du gardiennage de logements sociaux.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons conjointement les projets de délibération DPP 37 à 41 et les vœux référencés n^{os} 58, 59 et 60 dans le fascicule, déposés par le groupe U.M.P.P.A.

Les projets de délibération DPP 37, 38, 39, 40 et 41 concernent des subventions avec avenant à convention avec les sociétés pour le gardiennage de logements sociaux.

La parole est à M. Philippe GOUJON, pour le groupe U.M.P.P.A.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

En 2003, il était décidé par la Municipalité de modifier profondément la nature du dispositif de surveillance que j'avais d'ailleurs mis en place lors du troisième mandat de Jacques CHIRAC.

Alors, il y a eu une argumentation juridique à l'époque... très bien, on peut toujours interpréter les textes de loi. Mais cela a aussi servi pour réduire significativement la portée du dispositif.

Auparavant, la Ville de Paris participait à hauteur de 11 millions d'euros à un dispositif de surveillance dont bénéficiaient une soixantaine de milliers de logements sociaux 24 heures sur 24 et 365 jours par an, dans les ensembles immobiliers sociaux de tous les arrondissements qui le nécessitaient et pas seulement en zone de politique de la ville ou assimilée.

Depuis lors, l'enveloppe consentie par la Ville a été réduite de 11 à 5,9 millions d'euros, soit une diminution de près de la moitié. Les patrouilles diurnes ont été supprimées au profit de la seule plage horaire 19 heures-5 heures du matin qui, certes, est la plus importante - je ne le nie pas. Mais les locataires appellent aussi à une surveillance accrue de leur immeuble dans la journée. Il s'agit aussi de créer du lien social.

Je souhaiterais donc que l'on allonge les plages horaires de surveillance.

De surcroît, si le nombre de logements protégés augmente d'année en année, la subvention de la Ville reste constante. Initialement, le G.P.I.S. couvrait 52.000 logements en 2004. Aujourd'hui, nous approchons les 74.000 logements surveillés, ce qui est une bonne chose. Mais en dépit de cette augmentation de plus de 40 % des logements couverts, la subvention stagne, comme je l'ai dit précédemment.

Elle est de 5,9 millions alors qu'elle devrait être aujourd'hui d'au moins 8,5 millions pour garantir un niveau de surveillance convenable. Vous l'avez indiqué en commission, Madame l'adjointe, vous avez demandé aux bailleurs

sociaux un effort financier supplémentaire. Et on le voit bien d'ailleurs dans la série de délibérations qui nous est soumise. D'ailleurs, je n'interviendrai que pour celle-là, Monsieur le Maire, de façon groupée, pour faire gagner du temps à notre Conseil.

Certains bailleurs sociaux voient leur subvention baisser significativement, par exemple moins 6 % pour la R.I.V.P., pour permettre à d'autres bailleurs d'agrandir leur parc de logements surveillés. C'est donc un équilibre entre les bailleurs plutôt qu'une augmentation de leur subvention, à moins que vous puissiez me donner les chiffres d'augmentation de ces subventions aux bailleurs sociaux aujourd'hui.

Je crois qu'on en revient toujours à la même solution, qui est d'augmenter la participation financière de la Ville. C'est une dépense de sécurité, certes, et il y a sans doute des économies à faire ailleurs car au final, ce sont les locataires qui souffrent.

Soit la surveillance de leur logement sera revue à la baisse, soit leur loyer sera revu à la hausse même s'il y a des subventions des bailleurs, soit les prestations seront diminuées.

Vous pouvez faire des économies, certes, si vous vous engagez de façon plus intense dans ce que je préconise depuis un certain nombre d'années, qui est la vidéoprotection chez les bailleurs sociaux, qui est plus que jamais nécessaire pour assurer la tranquillité des locataires, contrairement à ce que pense un groupe, ici, qui présente un vœu inverse.

D'ailleurs, j'observe et j'apprécie que la question ne semble plus taboue puisque vous évoquez la possibilité de surveiller par ce moyen des parties communes, des espaces collectifs dans un certain nombre d'immeubles.

Je rappelle également que la loi, grâce à un amendement, dis-je modestement, que j'avais porté à l'Assemblée Nationale, permet aux agents municipaux, aux fonctionnaires municipaux, notamment de la D.P.P., aux I.S.V.P., de participer à la mission de sécurisation des logements sociaux en renfort. Les agents de la D.P.P. peuvent intervenir en renfort du dispositif. Je me réjouis d'ailleurs qu'il y ait des patrouilles mixtes, et j'en profite pour en remercier le Préfet de police au nom de la Ville, G.P.I.S./Préfecture de police dans les ensembles immobiliers sociaux, qui ont beaucoup d'efficacité, surtout depuis que la loi permet d'œuvrer par rapport aux attroupements dans les halls d'immeuble, etc., mais il faudrait, au préalable renforcer les I.S.V.P. J'espère que le prochain directeur de la D.P.P., puisque son prédécesseur est parti, je pense qu'un nouveau directeur doit être nommé prochainement, il est parti depuis peut-être un mois maintenant, pourra œuvrer aussi en ce sens.

Cette adaptation des moyens aux besoins est d'autant plus primordiale qu'il faut, et je le redis, même si, là-dessus, vous ne me suivez pas ou pas encore, une base supplémentaire dans le Sud-Ouest parisien, comme dans un vœu que je déposerai, cela m'évitera de le défendre, avec Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, pour permettre aux agents du G.P.I.S. d'intervenir directement et plus rapidement, plus facilement, plus rationnellement, notamment dans les arrondissement du Sud-Ouest, où il y a beaucoup de logements à protéger, les 14e et 15e, puisqu'aujourd'hui, ils viennent du 17e, et je m'en réjouis pour le 17e, bien sûr, pour ma collègue Brigitte KUSTER, mais ils perdent des heures précieuses en trajets, même s'ils arrivent à la même heure, sur leur lieu d'intervention. Je me désole d'ailleurs que nos deux arrondissements, 17e et 15e, soient tellement éloignés, c'est la réalité des choses, ce sont des arrondissements pratiquement à l'opposé et cela fait perdre du temps.

Pour terminer, je voudrais quand même saluer le travail difficile accompli par les agents du G.P.I.S., qui ont beaucoup de blessés en service, les conditions risquées dans lesquelles ils effectuent leur mission justifient pleinement le port d'un tonfa, rendu possible d'ailleurs grâce à un amendement que j'ai fait adopter dans la loi sur les bandes.

Je souscris parfaitement à votre proposition, Madame l'adjointe, d'entendre au début de l'année 2013 la direction du G.P.I.S. en 5e Commission ou sur place, ce qui nous permettra d'avoir une vue d'ensemble sur son activité.

J'en profite, d'ailleurs, pour réitérer ma demande d'un bilan annuel, et je crois que ce serait intéressant pour tout le monde, présenté au Conseil de Paris, de l'action du G.P.I.S. dans la surveillance des ensembles immobiliers sociaux et, évidemment, cette audition nous permettra certainement, puisque là, nous avons évidemment les mêmes objectifs, d'envisager des pistes d'amélioration du dispositif, pourquoi pas à l'appui d'un certain nombre de propositions que je viens de vous faire.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous débutons cette trilogie de vœux rattachés à ce projet de délibération par une première réponse qui concerne les moyens et les modalités d'intervention du G.P.I.S., répondant à peu près au vœu n° 58 qui est porté par les collègues de l'U.M.P.

Vous souhaitez un G.P.I.S. 24 heures sur 24 dans tous les immeubles sociaux qui le nécessiteraient, idem pour la vidéoprotection, mais je l'aborderai plus tard, dans le prochain vœu.

Nous n'avons pas la même vision des choses.

A mon avis, vous êtes toujours dans une logique très jusqu'au-boutiste, sans discernement et sans mise en cohérence des différents dispositifs qui existent.

Pour moi, la logique que nous essayons de porter est d'avoir à la fois une efficacité, une optimisation des moyens, bien évidemment, et une complémentarité dans l'offre de sécurité.

Pour mémoire, chaque jour, dès 19 heures et jusqu'à 4 heures 30 du matin, 30 équipages véhiculés pour un total de 237 agents sont projetés sur 10 arrondissements et couvrent 77.000 logements. En 2004, puisque vous parliez de 2004, à la date de la création du G.P.I.S., certes, seuls 51.000 logements étaient couverts, mais il n'y avait que 170 agents, 90 salariés du G.P.I.S. et 80 d'une société extérieure, donc vous remarquez qu'il y a à peu près 70 agents supplémentaires entre la situation de 2004 et la situation de 2012, dans un parc qui s'accroît à un niveau de service qui est plus important, donc, certes, nous avons des moyens qui sont limités, parce qu'il y a une crise que les uns et les autres, nous rencontrons, bien évidemment, dans chacun de nos domaines, et l'enveloppe budgétaire, à ce stade, a un peu augmenté entre 2004 et 2012 (0.9 M), mais reste dans une légère stabilité. Cela ne veut pas dire que les moyens humains ont diminué sur le G.P.I.S.

Il y a des sites qui sont couverts, d'autres sites où il y a un dispositif de veille, mais ceci change rapidement, puisque cela dépend également des relations que nous avons avec les commissaires d'arrondissement, avec les bailleurs, bien sûr, et avec les élus d'arrondissement. Sur des sites où il y a des difficultés, il va y avoir des visites approfondies de patrimoine, il va y avoir des sites en veille, des rondes renforcées, des fouilles des parkings jusqu'au dernier étage, avec des fouilles dans tous les endroits qui peuvent servir à cacher des stupéfiants.

Je ne suis absolument pas pour figer les choses, mais, bien évidemment, pour intégrer le G.P.I.S. dans toutes les réponses qui peuvent être apportées, parfois par des correspondants de nuit, on l'a vu sur un des quartiers du 15e arrondissement, parfois par une action soutenue des gardiens d'immeuble, parce que la présence humaine est importante, et en journée notamment, les gardiens d'immeuble sont importants dans les immeubles sociaux, par des appels à la police, et même par des opérations conjointes entre les services de police et le G.P.I.S. Et quand vous mettez en place une action d'accompagnement à la scolarité au pied d'un immeuble géré par une association, notamment de prévention spécialisée, cela contribue à éviter de laisser des jeunes livrés à eux-mêmes dans l'espace public ou dans les halls d'immeuble.

Tout ceci est d'une vision vraiment beaucoup plus générale. Le G.P.I.S. participe à la fois à la réflexion autour du contrat parisien de sécurité, mais également au niveau des contrats de sécurité d'arrondissement. Ils se sont posés la question lors du changement de directeur et le conseil d'administration du G.P.I.S. a estimé que les problématiques diurnes et nocturnes étaient très différentes, que l'efficacité diurne du G.P.I.S. serait loin d'être démontré, et qu'en la matière, il existait d'autres services ou dispositifs, ce dont j'ai parlé juste avant. De ce point de vue, je pense que c'est important qu'ils restent sur ce métier-là, ce métier de la nuit.

Par ailleurs, à la différence de ce que vous avez pu dire dans l'un de vos considérants, les missions du G.P.I.S. ne relèvent pas de missions de médiation sociale ou, à proprement parler, de tissage de lien social, car d'une part, le G.P.I.S. a fait le choix, dans sa doctrine d'emploi, de ne fixer aucune équipe sur un secteur donné, et d'autre part le profil et la formation des agents du G.P.I.S. ne correspondent pas à de telles missions.

Pour ces raisons, j'émetts un avis défavorable sur le vœu n° 58.

Pour en revenir à la question de la vidéoprotection dans les espaces communs, je crains, une nouvelle fois, de devoir me répéter, mais disons que la répétition - on est dans la journée de la gentillesse - a des vertus pédagogiques, donc je me prête, bien évidemment, une nouvelle fois à l'exercice.

En septembre dernier, mon collègue Jean-Yves MANO vous répondait déjà, suite à un vœu presque similaire, relatif à la vidéoprotection dans les immeubles sociaux.

A la demande qui nous est faite d'installer impérativement des caméras partout où il y a des difficultés, je réitère mon opposition.

Il est, par contre, utile et nécessaire de se poser la question en concertation avec mon collègue Jean-Yves MANO, avec les bailleurs et la Préfecture, pour regarder comment nous avons la nécessité, l'utilité parfois, et non systématiquement, de développer ce type de moyens sur des sites avec des configurations et des problématiques bien spécifiques.

Nous avons fait, à la suite du Conseil de septembre, une réunion en octobre avec les bailleurs sociaux, et notre première question a été : y a-t-il des systèmes de vidéosurveillance ou de vidéoprotection qui sont déjà implantés dans des immeubles sociaux ? Il en existe de nombreux, et ceci depuis de très nombreuses années, dans certains parkings d'immeubles sociaux, dans certains halls.

La deuxième question qui m'importe beaucoup est de savoir quelle était la procédure pour les installer. Y a-t-il une harmonisation possible ? Quelle est la concertation avec les locataires ? Quelle est l'efficacité, bien évidemment, de ces dispositifs ?

Aujourd'hui, sachez que sur toutes ces réponses, en tant qu'adjointe au Maire de Paris, je n'ai pas l'ensemble des éléments pour répondre sur une certaine harmonisation de tous les bailleurs et sur certaines procédures.

Ce que j'ai demandé, comme vous pouvez bien l'imaginer, concerne bien évidemment, et nous l'avons toujours dit, avant tout, la relation entre un bailleur et ses locataires.

De ce point de vue, il ne faut absolument pas être dans une généralisation aveugle ni dans une opposition systématique, et, par exemple, ce qui s'est passé sur les sites de Périchaux ou de Curnonski, s'est fait après un audit de sécurité. J'ai demandé aux bailleurs, justement, que nous ayons une étude de sûreté préalable, avant toute décision de ce type. Je pense que c'est comme cela que nous devons travailler, à la fois en arrêtant de faire croire aux locataires, qu'avec une caméra, il n'y aurait plus de problème de sécurité ou l'inverse, parce que je vois très bien le côté systématique, dès qu'il y a une problématique dans un hall d'immeuble, on a des vœux demandant une installation de caméras. On l'a vu par exemple sur les Hauts de Malesherbes, il y a eu une étude de sûreté, suite à une demande des habitants et ce n'est absolument pas le dispositif qui a été retenu après cette étude de sûreté.

Donc, j'appelle l'ensemble des collègues élus à ne pas faire de ces questions des sujets de polémique. Et donc véritablement à faire confiance justement à ces études qui peuvent être menées par les bailleurs et aux relations aussi avec les locataires, car ce n'est pas anodin.

Enfin, sur le volet à proprement parler de la coordination technique avec le plan "1.000 caméras", je laisserai le Représentant du Préfet vous répondre. Je voulais juste vous dire que les possibilités restent et demeurent limitées à juste titre, suite à la loi bien sûr mais suite à une décision du Conseil constitutionnel.

Et je rappellerai également que la majeure partie des interventions au sein du parc social parisien et des parties communes concerne essentiellement des problématiques de nuisances et d'occupation intempestive, mais très rarement d'atteintes graves aux personnes et aux biens.

Donc, j'émetts aussi un avis défavorable sur ce vœu.

Enfin, je suis désolée, je vais aller plus rapidement concernant la copie conforme à la virgule près du vœu que vous aviez déjà déposé les 14 et 15 novembre 2011.

Ma réponse n'a pas évolué concernant la création d'une antenne dans le Sud-Ouest parisien. Cette idée, qui est légitime, de prime abord séduisante, contribue en fait à la réduction de la capacité opérationnelle du G.P.I.S. Une réduction d'abord parce que la création d'une base délocalisée du G.P.I.S. engendre des coûts : coût du déménagement, coût de la location d'espaces supplémentaires, coût de l'installation de moyens de communication.

Elle a un impact en matière de ressources humaines, avec le nécessaire recrutement au sein de cette nouvelle base d'un cadre, d'un chef de base, d'un agent administratif. La démultiplication des bases de l'organisation pour renforcer la présence du G.P.I.S. que vous appelez de votre vœu aurait l'effet inverse avec à terme une perte d'efficacité du dispositif opérationnel.

Une perte d'efficacité qui se déclinerait d'abord en perte de capacité opérationnelle.

Une perte d'efficacité qui ne serait pas ou peu compensée par la diminution du temps de déplacement des patrouilles.

Puis, une perte d'efficacité qui se déclinerait avec la remise en cause de la doctrine d'emploi du G.P.I.S. à laquelle je tiens beaucoup, qui est de ne pas fidéliser des agents dans un secteur donné. Cette doctrine d'emploi interdisant la mise en place d'équipages spécifiquement affectés sur les patrouilles surveillées, afin d'éviter les pièges liés à la routine et au copinage que l'on a pu observer par le passé.

Donc, cette proposition qui semble être porteuse d'une plus-value, pour moi, c'est une moins-value en termes de services aux Parisiens. Et j'émetts donc à nouveau un avis défavorable sur ces trois vœux.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Député, effectivement vous avez fait référence à la nécessité d'accroître la tranquillité de certains immeubles de la Capitale, mais aussi de renforcer la visibilité des policiers dans les secteurs les plus sensibles.

Un partenariat renforcé avec le G.P.I.S. a été mis en place, il y a un peu plus d'un an. Il est basé sur un dispositif opérationnel qui repose sur les opérations régulières programmées de sécurisation et de contrôle des halls d'immeubles dans un certain nombre d'arrondissements les plus sensibles. Le 15e arrondissement bien évidemment en fait partie.

Des cibles prioritaires ont été définies. Des opérations régulières, je le disais, sont organisées, parfois conjointement avec le G.P.I.S., parfois de manière coordonnée avec lui. Ces opérations, vous l'avez dit également, se font à la satisfaction des élus mais aussi des résidents et de la population. Elles seront bien sûr poursuivies, selon des modalités qui sont évaluées régulièrement au plan local, mais aussi régulièrement au plan central puisque nous voyons les bailleurs deux fois par an en moyenne, et moi-même je les réunis avec le G.P.I.S. sur ces questions-là.

J'en viens maintenant à la question de la vidéoprotection.

D'abord la Préfecture de police a pris acte dans des annonces récentes de "Paris Habitat" sur son souhait de renforcer les dispositifs de vidéoprotection sur deux sites importants de la Capitale : la cité des Périchaux dans le 15e et la cité Curnonsky sur le 17e arrondissement. La question du renvoi de ces images vers le P.V.P.P. maintenant - nous reviendrons tout à l'heure sur l'efficacité de ce plan "1.000 caméras", car un autre vœu est déposé et je n'y reviens pas maintenant - la question du renvoi des caméras des bailleurs vers les services de la Préfecture ont donné lieu à échanges avec les bailleurs eux-mêmes.

Vous avez rappelé effectivement que la loi désormais fixe un cadre à ce renvoi : c'est la Loppsi de mars 2011. Les conditions de ce transfert sont cependant définies avec précision, vous le savez. Outre que les images ne doivent concerner ni l'entrée des habitations privées ni la voie publique, elles doivent rester strictement limitées aux conditions d'intervention des services de police. En outre, évidemment le renvoi doit se faire avec l'accord du bailleur social.

A ce stade, la Préfecture de police a proposé à la Ville, comme cela a été indiqué, et aux bailleurs sociaux, que soit mené d'abord un travail de recensement des moyens vidéo à la disposition des bailleurs, qui ont été installés dans le parc social, afin d'identifier - c'est ce que l'on souhaite - les caméras susceptibles d'intéresser les services de police.

J'ai noté également que la Ville souhaitait, avant d'envisager éventuellement les conditions de ce transfert, se donner le temps d'en définir les garanties et les conditions. Evidemment c'est ce que nous souhaitons aussi.

Voilà, Monsieur le Député.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame KUSTER, vous avez demandé la parole.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Très rapidement parce que le 17e arrondissement a été évoqué et que je ne partageais pas tout à fait votre analyse, Madame la Maire.

Je prends acte des propos de M. LERNER, de la Préfecture de police, sur les Hauts de Malessherbes dans le 17e. Nous avons demandé une caméra supplémentaire dans le cadre du plan des "1.000 caméras" et donc cette étude a rencontré un écho favorable de la part du Préfet. Je tiens à vous dire que sur les Hauts de Malessherbes, nous sommes entendus.

Concernant les bailleurs, la R.I.V.P. a accepté quand "Paris Habitat" a refusé le dispositif de surveillance à l'intérieur des immeubles.

Je voulais juste préciser par rapport à ce que vous aviez dit pour que nous soyons tous d'accord sur ce qui va se passer dans les Hauts de Malessherbes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame EL KHOMRI, vous avez la parole, pour un complément de réponse.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Je me suis exprimée, je parlais de "Paris Habitat" sur les Hauts de Malesherbes et non pas sur l'espace public.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 58, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 59, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 60, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 37.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DPP 37).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 38.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DPP 38).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 39.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DPP 39).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 40.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DPP 40).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 41.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DPP 41).

2012 PP 84 - Décision modificative n° 2 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2012.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération PP 84 relatif à la décision modificative n° 2 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2012.

La parole est à M. Philippe GOUJON, pour le groupe U.M.P.P.A.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

La DM2 du budget spécial pour 2012 est minimaliste, comme l'année dernière. Car pour la deuxième année consécutive, il nous est présenté un document budgétaire contenant très peu de mouvements de crédits, ce que l'on peut comprendre d'ailleurs étant donné la situation économique et budgétaire de notre pays et de notre ville.

Néanmoins, quelques mots sur la section de fonctionnement, qui se caractérise par deux choses.

En premier lieu, pour la troisième année consécutive, la DM2 ne comporte pas de transferts de plusieurs millions d'euros de l'article 921-1211 qui supporte les dépenses concernant les A.S.P. vers les lignes de rémunération des personnels des articles 920/201 et 920/27, cela signifie que le recrutement des A.S.P. s'est donc bien déroulé.

En second lieu, cette DM2 n'enregistre qu'une opération d'ordre dont l'objectif est d'augmenter de 550.000 euros les crédits de l'article 920/27 de police administrative destinés aux marchés d'enlèvement des véhicules.

Je rappelle une fois de plus, car cela devient assez récurrent pour ne pas dire un marronnier, qu'en juillet dernier, lors de la DM1, la Ville de Paris a versé 2 millions d'euros supplémentaires au budget spécial pour couvrir les dépenses relatives à ces marchés d'enlèvement. C'était d'ailleurs nouveau et une bonne chose, mais la Ville démontrait ainsi la véracité de ce que je n'arrête de répéter d'année en année, à savoir que les crédits prévus à ce titre au budget spécial primitif sont systématiquement sous dotés à la demande de la Municipalité parisienne.

Ce n'est pas de la sincérité budgétaire. Ces 2 millions de surcroît n'ont manifestement pas été suffisants, comme je l'indiquais lors de la DM1, puisque la P.P. est obligée d'ajouter 550.000 euros - c'est l'objet de cette DM2 - sur cette ligne budgétaire. Pour réaliser cette opération d'ailleurs, la Préfecture de police a dû utiliser la totalité des crédits du chapitre 938, qui n'est pas fait pour cela, puisqu'il s'agit des dépenses imprévues, alors qu'elles sont parfaitement prévisibles d'année en année.

L'exposé des motifs souligne cependant que cette opération d'ordre est destinée à opérer un mouvement de crédits nécessaires, je cite, "à la couverture partielle d'un besoin inéluctable". Cela veut donc dire que la Préfecture de police avait besoin d'une somme supérieure à ces 550.000 euros mais que la Ville de Paris a refusé d'octroyer au budget spécial ces crédits supplémentaires, pourtant "besoin inéluctable", selon les termes mêmes du Préfet de police.

Il est d'ailleurs écrit dans l'exposé des motifs de la DM2 que la participation de la Ville de Paris reste inchangée. La Municipalité n'a donc pas ajouté un euro supplémentaire pour la Préfecture de police, alors qu'il s'agit de financer une activité qui est juridiquement à la charge de la Ville de Paris.

Voilà les quelques observations que m'inspire cette DM2.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Ecoutez, les mouvements proposés ne remettent pas en cause l'équilibre du budget spécial. De la même manière, ils ne remettent aucunement en cause le montant de la contribution de la Ville de Paris qui reste inchangé, à hauteur de 287.380.000 euros.

Le Représentant du Préfet de police entrera dans les détails par rapport à toute cette opération.

Ce qu'il m'importe de vous indiquer, c'est que, malgré une ouverture de crédits supplémentaires sur la DM1 2 millions, force est de constater qu'il est nécessaire de couvrir un besoin complémentaire de 550.000 euros sur les marchés d'enlèvement et de garde des véhicules en stationnement gênant.

Malgré des procédures de marché plus pointues, malgré un audit qui a été fait par les services de la Préfecture de police sur le Service des fourrières et enlèvements, malgré un cahier des charges prenant plus en considération les besoins en la matière, les prix unitaires des enlèvements ont augmenté, essentiellement la hausse du prix de l'énergie.

Comme j'ai pu vous le dire en 5e Commission, c'est une opération neutre au plan comptable puisque ces crédits sont prélevés sur la réserve générale. De ce point de vue, cela ne change rien par rapport au budget spécial.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix le projet...

Pardon, excusez-moi !

Monsieur le Représentant du Préfet de police ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de décision modificative n° 2 du budget spécial va, s'il est adopté, permettre de procéder à des ajustements techniques. Dans le cadre de la fin de gestion, les mouvements proposés ne remettent pas en cause l'équilibre de ce budget et, vous l'avez dit, Monsieur le Député, ils n'affectent pas le montant de la contribution de la Ville de Paris qui demeure effectivement inchangée.

Les mouvements présentés en DM2, même s'il y a un certain nombre d'opérations comptables et budgétaires, visent principalement, vous l'avez dit, à couvrir un besoin complémentaire sur les marchés d'enlèvement et de garde des véhicules en stationnement gênant.

Je souhaiterais d'abord remercier les élus de ce Conseil d'avoir, en DM1 au mois de juillet dernier, voté une ouverture de crédit de 2 millions d'euros. Cet abondement ne couvre cependant pas, il est vrai, l'intégralité du besoin du budget primitif et notamment la totalité du coût direct des marchés d'enlèvement des véhicules, dont les prix ont augmenté lors de la dernière passation de marchés. Vous en connaissez les raisons : d'abord, l'évolution des coûts de main-d'œuvre dans le secteur des transports mais également la hausse des prix de l'énergie.

Le complément de crédits nécessaires à la couverture intégrale du coût des marchés se traduit par l'affectation à cette charge de crédits de la Réserve générale, donc à hauteur de 250.000 euros. La question de l'équilibre du marché des fourrières et des coûts des fourrières n'est donc pas tranchée par cette DM2. La question donc continue à être évoquée en lien étroit avec la Ville et continuera à l'être en lien étroit avec la Ville, tant d'ailleurs sur la partie recettes que la partie dépenses et un certain nombre d'initiatives seront sans doute prises dans les mois qui viennent sur cette question.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 84.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, PP 84).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'expérimentation du récépissé lors des contrôles d'identité.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'expérimentation du récépissé lors des contrôles d'identité.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés : les vœux référencés n° 61, n° 62 et n° 62 bis dans le fascicule, déposés par l'Exécutif et le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, concernant l'expérimentation du récépissé lors des contrôles d'identité.

Je donne tout d'abord la parole à Mme Isabelle GACHET, pour le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, pour une minute.

Mme Isabelle GACHET, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je tiens à préciser toutefois que je ne prends pas la parole au titre de mon groupe mais au nom du Conseil parisien de la Jeunesse, qui a souhaité travailler au mois de mars dernier sur la question du contrôle au faciès. Sensibles à cette question, ses membres ont souhaité attirer l'attention des conseillers de Paris sur cette problématique et se faire le porte-parole de tous les jeunes qui ont déjà eu le sentiment d'être contrôlés, alors que leur comportement ne le justifiait pas.

La lecture du rapport "Police et minorités : les contrôles d'identité à Paris" de l'O.N.G. "Open Society Justice Initiative" leur a permis de formaliser et de chiffrer leur ressenti, à savoir que les jeunes sont davantage victimes de contrôles discriminants que les autres catégories de population.

D'après ce rapport, il n'est, en effet, pas rare que des jeunes soient contrôlés plusieurs fois par jour à cause de leur apparence physique ou vestimentaire.

A travers ce vœu, les membres du Conseil parisien de la Jeunesse veulent avant tout qu'une relation de confiance puisse être établie entre les policiers et les jeunes. La mise en place du dispositif du récépissé s'accompagnant de mesures complémentaires leur est apparue comme le meilleur moyen de lutter contre les contrôles de police discriminants. C'est dans ce sens qu'ils ont voulu soumettre au Conseil de Paris un vœu afin que la Ville de Paris puisse lutter le plus efficacement possible contre ces problématiques qui créent une incompréhension entre les jeunes et la police.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Ian BROSSAT, pour le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, pour une minute.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le même esprit que le vœu du Conseil parisien de la Jeunesse, il s'agit d'un vœu qui vise à ce que nous puissions demander l'expérimentation à Paris du récépissé de contrôle d'identité. Il faut savoir que nous avons déjà voté un vœu sur ce sujet le 24 septembre dernier. Entre-temps, le rapport du défenseur des droits a soutenu cette proposition d'expérimentation, puisque, dans le rapport, on lit que le récépissé de contrôle d'identité, je cite, "apparaît, par ses seuls effets mécaniques, comme une source de réduction du nombre des contrôles et, par suite, du nombre de contrôles abusifs", c'est-à-dire que, pour lutter contre les contrôles au faciès, qui sont une plaie contre laquelle il faut se battre, le récépissé de contrôle d'identité pourrait être un mécanisme utile.

C'est la raison pour laquelle, vu le rapport du défenseur des droits, nous proposons maintenant que la Ville demande au Ministère de l'Intérieur la candidature de notre ville à l'expérimentation du récépissé de contrôle d'identité.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame Myriam EL KHOMRI, vous avez la parole.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Deux séances du Conseil plus tard, nous nous retrouvons dans la même configuration, avec un vœu du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche presque à l'identique que le précédent, un vœu des jeunes du Conseil parisien de la Jeunesse et un vœu bis de l'Exécutif.

Je dois avouer que les uns et autres, nous faisons preuve de constance sur le sujet, et plus particulièrement sur le fond.

Les uns comme les autres nous sommes d'accord sur le fait que les contrôles d'identité à caractère discriminant et répété vont à l'encontre des valeurs qui fondent notre République. Ils vont également à l'encontre des directives et des normes européennes en matière de droits de l'Homme et à l'encontre de l'efficacité du travail policier sur le terrain.

Le 16 octobre dernier, Dominique BAUDIS, défenseur des droits, rendait son rapport, expliquant qu'il s'agissait d'un document d'information pédagogique explorant diverses pistes, ainsi qu'un outil d'aide à la décision.

A ce jour, nous sommes en attente des préconisations du Ministre de l'Intérieur au Premier Ministre, à qui il reviendra d'énoncer les orientations sur le sujet.

Par ce vœu bis, nous tenons à vous rassurer et à vous réaffirmer qu'une fois l'ensemble des recommandations connues - c'est le sens du vœu de l'Exécutif -, Paris reste toujours candidate pour devenir un territoire d'expérimentation du dispositif retenu à l'échelon national dans la lutte contre les contrôles discriminants.

Pour ces raisons, je vous demande de bien vouloir retirer vos vœux et de voter avec nous le vœu de l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Avant de donner la parole à M. GOUJON et à M. POZZO di BORGIO pour des explications de vote, je demande tout d'abord à Mme GACHET si elle retire son vœu, comme cela a été demandé par Mme EL KHOMRI.

Mme Isabelle GACHET, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons effectivement pris contact avec le Conseil parisien de la Jeunesse qui avait émis ce vœu. Nous lui avons présenté le vœu de l'Exécutif et ils ont accepté de retirer leur vœu, au profit du vœu de l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BROSSAT, maintenez-vous votre vœu ou le retirez-vous ?

M. Ian BROSSAT. - D'abord, un mot de commentaire : on a eu en juin dernier un engagement du Premier Ministre, en pleine campagne des élections législatives, disant qu'il était favorable au récépissé de contrôle d'identité.

Aujourd'hui, ce que vous nous demandez par ce vœu de l'Exécutif, en réalité, c'est l'enterrement de ce dispositif.

Je ne comprends pas ce revirement. Ce n'est vraiment pas Myriam EL KHOMRI qui est en cause mais on a parlé de constance tout à l'heure : la constance, c'est de mettre en œuvre les engagements qui ont été pris par le Premier Ministre et, en l'occurrence, de demander au moins que Paris propose l'expérimentation de ce dispositif, alors qu'on sait que les contrôles au faciès sont extrêmement fréquents dans un certain nombre de zones parisiennes et alors même que le rapport du défenseur des droits dit que ce dispositif peut être utile.

Par conséquent, nous maintenons ce vœu.

J'ai envie de dire que nous avons trop de respect pour les engagements des socialistes pour que nous puissions nous-mêmes les enterrer par un vœu de l'Exécutif qui vise en quelque sorte à les rayer d'un trait de plume. Nous avons trop de respect pour vos propres positions pour pouvoir faire une chose pareille.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur GOUJON, pour le groupe U.M.P.P.A., vous avez la parole pour une explication de vote.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Au Conseil, l'Exécutif faisant retirer un vœu par l'Exécutif, la majorité évidemment totalement divisée ! Il faut que M. BROSSAT actualise sa lecture des événements politiques, puisque l'on a bien vu que M. VALLS, Ministre de l'Intérieur, avait totalement désavoué M. AYRAULT et son engagement de mettre en place un récépissé, ainsi que le Président de la République, en qualifiant d'ailleurs le dispositif, je cite M. VALLS, de "ridicule et inopérant", ce qui est quand même un jugement assez clair et même assez précis !

C'est vrai que, depuis lors, le défenseur des droits a rendu son rapport, mais vous faites une lecture très partielle de ce rapport, puisque le défenseur des droits concluait que le récépissé ne réglait pas, au fond, le problème des contrôles discriminatoires.

Il évoquait d'ailleurs trois solutions possibles :

- le ticket de contrôle, sur lequel il était assez dubitatif, puisqu'il considérait que cela permettait de formaliser le contrôle, mais pas de mener des recours ;
- l'attestation nominative qu'il considérait dans son rapport comme très chronophage pour les forces de police ;
- enfin, l'attestation enregistrée, qui aurait pour conséquence - et je ne pense pas que ce soit votre objectif - de créer un fichier qui comprendrait des milliers de données extrêmement précises sur les allées et venues des Français.

Le défenseur, il faut citer tout son rapport, s'interrogeait légitimement sur la proportionnalité d'un tel fichier face à l'objectif recherché.

Pour terminer, ce que je regrette, c'est que, finalement, ce type de vœu jette une fois de plus la suspicion, le discrédit sur l'action des forces de police qui ont besoin, au contraire, d'être favorisées dans leur travail, que leurs contrôles et que leurs opérations soient facilités, parce que nos concitoyens demandent plus de sécurité.

Je le dis au moment où, depuis le mois de juin, dans ce pays, il y a 30.000 victimes de plus par rapport à l'année précédente et, au mois d'octobre, une augmentation sans précédent de la délinquance sur le territoire national de 9 % !

Je pense qu'il faut donner plus de possibilités aux forces de police qui ne sont pas des "forces d'occupation", pour répondre à M. BOUAKKAZ, pour mener leur travail et pas l'inverse.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Yves POZZO di BORGIO, pour le groupe U.D.I.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Je serai plus nuancé que mon collègue Philippe GOUJON.

Sur cette affaire, je suis déjà intervenu la dernière fois lorsque, au premier vœu, moi-même j'ai déposé une proposition de loi pour souhaiter que cette affaire de récépissé soit abordée de façon plus nuancée.

C'est vrai que j'avais rencontré le défenseur des droits, M. BAUDIS, qui a lui-même fait également tout un colloque là-dessus avec des forces de police qui venaient de New York, d'Espagne et d'Angleterre.

J'avais moi-même rencontré ces forces de police, j'avais fait une réunion au Sénat avec les représentants des forces de police, qui m'ont bien expliqué qu'il est exact que l'expérimentation faite chez eux du récépissé avait pour conséquence beaucoup moins de contrôles et plus d'efficacité dans la lutte contre la délinquance.

L'esprit de ma proposition de loi, c'est de faire en sorte que la police soit protégée. C'est l'un des problèmes, le métier de policier (j'ai accompagné de temps en temps les policiers sur le terrain) est un métier d'adrénaline qui n'est pas facile, je le dis. Pour le moindre acte, ils sont obligés de faire attention à tout, c'est un métier difficile. Franchement, je le respecte.

Je me rends compte que, souvent, ce sont les jeunes et les gens de couleur qui en supportent les conséquences pour différentes raisons.

L'idée du récépissé, peut-être mauvaise ou bonne, est un élément de réflexion pour que la confiance entre la police, les jeunes et les catégories les plus contrôlées soit restaurée. C'est l'esprit de cette proposition de loi.

C'est la raison pour laquelle, si Ian BROSSAT maintient son vœu, je le voterai, comme je voterai aussi le vœu de l'Exécutif, parce que c'est vrai que l'on ne peut pas faire d'expérimentation tant qu'il n'y a pas de loi.

La commission des lois du Sénat s'est emparée de ce dossier, peut-être y aura-t-il une proposition de loi et un débat au Sénat, mais, compte tenu de ce que le Président de la République et le Ministre de l'Intérieur sont contre, je ne pense pas que l'on y arrivera, mais je considère que c'est quand même une démarche de réflexion importante pour que les relations entre la police et la jeune génération s'améliorent.

J'ai été très surpris, quand j'ai rencontré les policiers de New York, les policiers d'Espagne et les policiers d'Angleterre, qui avaient eux-mêmes eu cette expérience et qu'ils ont dit avoir beaucoup moins de contrôles, mais beaucoup plus d'efficacité. Je crois que l'efficacité est passée de 10 à 35 %.

Nous, en France, on n'a pas de statistiques pour vérifier tout cela, c'est pour cela que je suis beaucoup plus nuancé sur l'affaire du récépissé et c'est la raison pour laquelle j'ai déposé cette proposition et que je voterai le vœu de l'Exécutif.

Merci au Président de m'avoir laissé autant de temps pour expliquer ma position.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je donne la parole à M. GAREL, pour le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" et ensuite à M. DUCLOUX.

M. Sylvain GAREL. - Pour démentir M. GOUJON, on va vous montrer que la majorité est unie puisque, nous, nous allons voter les deux vœux. Nous pensons effectivement qu'il faut respecter les promesses qui ont été faites et nous pensons aussi que le vœu de l'Exécutif va dans le bon sens, mais qu'il ne va pas assez loin et que le vœu proposé par nos collègues du Parti Communiste est beaucoup plus clair et beaucoup plus précis.

Nous devons aujourd'hui pousser le Gouvernement qui cède parfois à des lobbies et le lobby de la police n'est pas le moins puissant dans notre pays.

Tout à fait, il y a un lobby de la police, je ne sais pas si vous avez remarqué, mais des syndicats de la police relaient un certain nombre de propositions. On les a vus, d'ailleurs, sur ce sujet en particulier.

Malheureusement, beaucoup de gouvernements de Droite comme de Gauche ont tendance à céder à ce lobby de la police. Nous souhaitons donc faire un contrepoids pour qu'il n'y ait pas un reniement sur ce point. De reniement en reniement, on risque vraiment de décevoir beaucoup les gens qui ont voté pour cette nouvelle majorité.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Philippe DUCLOUX pour le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

M. Philippe DUCLOUX. - Monsieur le Maire, brièvement.

Deux choses, tout d'abord pour réagir à ce que disait M. GOUJON sur la police. Je lui rappellerai quand même que, durant les 10 années qui ont précédé l'élection de François HOLLANDE, le nombre de postes de policiers supprimés a été phénoménal. Ce que vous disiez tout à l'heure était totalement infondé.

La deuxième chose que je voudrais dire, c'est que, par rapport à mes collègues du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et du groupe E.E.L.V.A., le vœu de l'Exécutif qui nous est proposé par Myriam EL KHOMRI va dans le bon sens.

Il ne renie en rien les engagements qui ont été pris et je tiens à dire à M. GAREL que, bien entendu, le Gouvernement n'est pas dans une situation, comme vous le disiez à l'instant, de retrait par rapport à un certain nombre d'engagements pris.

Je rappellerai également que le Maire de Paris a été clair à plusieurs reprises sur cette position et, moi, si je prends la parole au nom du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, c'est pour vous demander de faire un effort et dire que le vœu de l'Exécutif, tel qu'il est proposé, n'est en rien un reniement, bien au contraire. Il va dans le sens de ce que vous disiez tout à l'heure, Président BROSSAT, et je trouve que c'est dommage que la volonté de l'Exécutif, qui est nette et claire, ne soit pas entendue par vos deux groupes par rapport à cette question qui est une question importante et à laquelle, je le rappelle, le Maire de Paris est excessivement attaché et notre groupe également.

Nous voterons bien entendu le vœu de l'Exécutif, mais, en l'occurrence, nous ne pourrions pas voter le vœu proposé par Ian BROSSAT et son groupe.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame EL KHOMRI, pour un dernier complément ?

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Permettez-moi juste de réagir à deux ou trois choses.

Il y a des syndicats de policiers comme il y a des syndicats dans beaucoup de corps qui parlent de leur métier et de leur travail. De ce point de vue, je n'appellerai pas cela un lobby. Je suis attachée aux syndicats, qu'ils soient de la Ville, de l'Education nationale, de la police et c'est normal, chacun est dans son rôle et il revient après aux pouvoirs publics et aux pouvoirs politiques justement de faire la part des choses.

Par contre, je voulais également rajouter quelque chose.

Monsieur GOUJON, quand vous nous dites que la délinquance a explosé depuis le mois d'octobre, sincèrement, c'est insupportable. C'est insupportable, parce que vous avez maquillé des chiffres depuis 10 ans, vous avez créé des mois...

Normalement, on m'a appris à l'école que le mois de février dure 28 jours, mais les mois, ce sont 30 ou 31 jours et non pas 24 ou 25 jours, pour lisser les actes de délinquance sur les mois suivants.

Ce sont des faits enregistrés qui ne sont pas validés. Ecoutez, toutes les techniques de bidouillage, on les connaît, alors, s'il vous plaît, ne nous faites pas le procès des chiffres.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Je voudrais que le Préfet de police réponde.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je donne la parole au représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - S'agissant d'un débat de portée nationale, vous comprendrez, Monsieur le Député, que je ne puisse que renvoyer aux déclarations du Gouvernement sur le sujet.

La question de l'introduction éventuelle des récépissés a donné lieu à des prises de position récentes et, donc, je ne peux qu'y renvoyer, comme je ne peux d'ailleurs que renvoyer au communiqué de presse du Ministère de l'Intérieur de ce matin sur la question des statistiques.

Au plan local, la seule chose que je voudrais dire, c'est que l'amélioration des relations entre la police et la population fait l'objet de différentes initiatives, indépendamment des questions qui se posent au plan national.

La P.P. est d'abord associée à la refonte du code de déontologie portée par le Ministère de l'Intérieur. Nous avons actuellement une réflexion en cours à la demande du Ministre sur la formation des policiers, notamment sur la question des relations police/population.

La Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération parisienne a également pris un certain nombre d'initiatives en matière d'accueil du public, a formalisé un certain nombre de propositions que nous mettons en œuvre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu n° 61 a été retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 62, déposée par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 62 bis, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2012, V. 222).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'évolution du dispositif de vidéosurveillance.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 63 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'évolution du dispositif de vidéosurveillance.

Je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT, pour le groupe E.E.L.V.A., pour une minute.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Monsieur le Maire, vous savez que les élus écologistes sont très attachés à la sécurité des personnes, mais tout autant aux libertés individuelles.

Or, nous avons été surpris d'apprendre qu'un bailleur social de la Ville de Paris avait pris l'initiative d'installer des caméras de vidéosurveillance pour contrôler la zone de logements sociaux des Périchaux, dans le 15e arrondissement, sans que le Conseil de Paris en soit informé auparavant.

Par ailleurs, nous savons que dans le cadre du plan de vidéosurveillance, un comité d'éthique a été mis en place. Or jusqu'à présent, le Conseil de Paris n'a pas été informé des réunions, ni des contenus des travaux de ce comité d'éthique. Il nous semblerait tout à fait normal que ce comité d'éthique présente ses travaux dans le cadre de la 5e Commission.

C'est l'objet du vœu que nous avons déposé.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai parlé tout à l'heure de la question de la vidéosurveillance dans le parc de logements sociaux. Pour rappeler rapidement mes propos, nous avons fait une rencontre avec Jean-Yves MANO et quelques bailleurs sociaux de la Ville. Il y a des équipements de ce type depuis de très nombreuses années dans plusieurs immeubles sociaux, notamment dans les parkings.

Nous avons demandé aux bailleurs de nous faire un état, un diagnostic de toutes les caméras qu'il pouvait y avoir dans chacun des immeubles sociaux et puis essayer de voir quelle (?) est l'efficacité, une étude sur le coût, comment ont été décidées les choses avec les locataires.

Nous avons décidé également qu'il n'y aurait aucune décision de ce type sans qu'il y ait une étude de sûreté préalable, ce qui a été le cas sur les Périchaux en l'occurrence, et une concertation avec les locataires.

La demande a été faite d'une présentation d'un bilan des travaux du comité d'éthique en 5e Commission. Je vous rappelle que ce comité d'éthique est composé de membres qualifiés indépendants de l'administration et nommés à parité par le Maire et le Préfet. Il s'est réuni huit fois depuis sa création. Des représentants de la Préfecture et de la Ville assistent à ces réunions. Moi-même, j'ai participé à toutes les réunions du comité d'éthique depuis ma nomination en février 2011.

Un rapport d'activité du comité d'éthique sur 2009, 2010 et 2011 va être rendu en 2012. J'ai émis le souhait, qu'il soit délivré non pas à tous les membres de la 5e Commission parce qu'on est très peu nombreux - d'ailleurs j'en profite -, mais à l'ensemble des membres du Conseil de Paris. Vous recevrez prochainement l'ensemble des travaux du comité d'éthique depuis 2009. Nous l'enverrons systématiquement dès la fin de l'année à l'ensemble des membres du Conseil de Paris.

Sur la demande d'adoption de la charte du forum européen de sécurité urbaine, sachez que lors de la réunion du 5 avril 2012, justement du comité d'éthique, les intervenants du forum européen ont présenté la charte pour une utilisation démocratique de la vidéosurveillance. Les membres du comité ont souhaité unanimement l'adhésion du P.V.P.P. aux principes de cette charte.

Depuis, une étude est en cours dans le cadre d'un comité de pilotage avec le P.V.P.P. Le logo du forum européen de sécurité urbaine est déjà apposé sur les panneaux d'information des usagers.

Aujourd'hui, bien évidemment, nous y sommes tout à fait favorables. Nous avons un problème juridique qui, je pense, est en cours de règlement, tout simplement parce que ce sont des villes qui adhèrent à la charte, puisque les villes sont les maîtres d'œuvre des projets de vidéosurveillance, ce qui n'est pas le cas à Paris car c'est un partenariat avec la Préfecture de police. De ce point de vue là, c'est en cours de réflexion.

J'émet donc un avis défavorable à votre vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur le représentant du préfet de police ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu déposé par M. le Maire du 2e arrondissement est pour moi l'occasion de donner une série d'informations aux élus de ce Conseil.

Je commencerai par vous faire un point sur l'état d'avancement du plan de vidéoprotection pour Paris. À ce jour, 896 caméras sont désormais opérationnelles sur les 1.104 prévues. Les autres le seront prochainement, au rythme d'achèvement des travaux qui sont en cours.

Favorisée par un plan de formation large et extrêmement adapté, l'appropriation de l'outil par les policiers a été très rapide et donne des résultats remarquables, tant en flagrant délit que pour favoriser la résolution des affaires.

Je tiens à disposition un certain nombre de chiffres pour les élus que cela intéresse. Sachez cependant que depuis le déploiement du plan de vidéoprotection, 3.211 interpellations ont eu lieu grâce aux moyens vidéo, à la fois pour vols, vols avec violence, agressions sexuelles, mais également homicides, tentatives d'homicide ou viols, ce qui n'est pas neutre.

La deuxième série d'informations concerne plus précisément vos questions, Monsieur le conseiller. D'abord, l'installation de caméras par les bailleurs sociaux ne relève pas de la compétence de la Préfecture de police. J'ai dit l'intérêt que, sous certaines conditions, ce dispositif pouvait avoir pour nous, et Mme EL KHOMRI a rappelé les conditions d'installation de ces caméras.

Vous souhaitez également qu'un bilan du comité d'éthique soit présenté aux élus de ce Conseil. Mme l'adjointe au maire a, je pense, donné suite à votre demande.

Suite à une intervention de M. KESSOUS, président de ce comité d'éthique, en commission, je rappellerai que ce comité d'éthique est une instance indépendante. Je ne peux donc pas prendre de position pour son compte. En revanche, je peux m'engager à lui relayer, si vous le souhaitez, votre demande d'intervention. Myriam EL KHOMRI a rappelé le travail qu'avait mené ce comité. J'ajoute d'ailleurs qu'ils ont publié, comme la charte le prévoit, leur premier rapport annuel, en ligne sur le site de la Préfecture de police. Tous les élus qui dès maintenant, souhaitent avoir ces informations, peuvent se connecter sur le site de la Préfecture.

Un mot pour terminer sur l'adhésion de la Ville à la charte pour une utilisation démocratique de la vidéosurveillance. Sur le fond, effectivement, nous avons eu plusieurs échanges avec les promoteurs de cette charte. Sur le fond également, l'ensemble des principes portés par cette charte reçoivent l'adhésion de la Préfecture de police. Nous y sommes tout à fait favorables.

Sur la forme cependant, l'adhésion de la Ville à la charte se heurte effectivement à une difficulté juridique puisque le plan parisien a été mis en œuvre - c'est une spécificité européenne - par l'État et non pas par une collectivité locale.

A ce jour, aucun État européen n'est partie à cette charte. Si, pour des raisons juridiques, l'adhésion à ce texte n'était pas possible, il faudra trouver les moyens que pour que la P.P. continue à travailler avec les promoteurs de cette charte, charte avec laquelle nous sommes parfaitement en phase.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur BOUTAULT, maintenez vous votre vœu ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Oui, au moins l'intérêt de ce vœu a été d'entendre des informations concernant le plan d'installation des caméras de vidéosurveillance, d'en faire un bilan et d'apprendre que le comité d'éthique s'était réuni un certain nombre de fois.

Il est très utile donc il est maintenu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Explication de vote de M. GOUJON, pour le groupe U.M.P.P.A.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - M. BOUTAULT, dans son vœu, évoque la défense des libertés individuelles des Parisiens en prenant position contre la vidéoprotection.

Je pense qu'une des premières libertés est justement la sécurité, cela au moment où l'insécurité explose. Je rappelle les chiffres du mois d'octobre : + 9 % d'augmentation des violences aux personnes, + 8 % d'augmentation des atteintes aux biens et + 18 % des infractions économiques et financières...

Cela ne plaît pas à la Gauche, bien sûr, mais c'est la réalité.

Il est quand même paradoxal de vouloir priver les forces de police d'un outil extrêmement efficace dont le Préfet de police vient de nous démontrer tout l'intérêt avec 3.211 interpellations réalisées depuis la mise en place du dispositif que d'ailleurs, et je l'en remercie, le Ministre de l'Intérieur a décidé d'élargir, puisque me répondant à l'Assemblée nationale, il a évoqué l'élargissement de l'installation de la vidéoprotection de voie publique à l'ensemble

de la plaque urbaine d'Île-de-France et notamment de la zone de la police d'agglomération, ce qui est une très bonne chose, en synergie avec Paris.

Il est tout à fait important qu'à Paris, le Maire permette une articulation de la surveillance par vidéoprotection entre ses propres dispositifs avec ceux des bailleurs sociaux et ceux de la Préfecture de police.

Juste pour terminer, puisque M. BOUTAULT ne souhaite pas que la vidéoprotection soit installée aux Péricieux - ce qui fera bien plaisir aux habitants ! - je rappellerai qu'il y a eu il y a quelques mois un viol, n'est-ce pas, aux Péricieux. D'ailleurs, la police en a interpellé l'auteur.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Vous voyez que cela fonctionne bien !

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Bien sûr. J'en félicite la Préfecture de police, d'ailleurs grâce aussi à la vidéo qui est sur la voie publique.

Il y a eu deux incendies d'appartements au 14 juillet et il y a un trafic de drogue endémique.

Je remercie d'ailleurs aussi bien la Préfecture de police que Paris Habitat pour étudier l'expérimentation de la vidéoprotection sur les Péricieux et, j'espère, sur beaucoup d'autres sites dans Paris !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place d'une équipe de correspondants de nuit dans le 17^e.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 64 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la mise en place d'une équipe de correspondants de nuit dans le 17^e arrondissement.

La parole à Mme Brigitte KUSTER, pour le groupe U.M.P.P.A., pour une minute.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour rebondir sur ce qui vient d'être dit, en effet, la demande de sécurité est croissante, aussi bien sur la voie publique qu'ailleurs, et l'exigence de cette tranquillité, le besoin de protection de nos riverains, au-delà de la vidéoprotection, peut être assuré par un autre dispositif : celui des correspondants de nuit.

Ce dispositif, qui a été mis en place, on l'a vu, avec succès dans certains quartiers est particulièrement intéressant. C'est pourquoi nous avons déjà fait la demande d'en obtenir dans le 17^e arrondissement, et c'est l'avis de l'ensemble des acteurs locaux de l'arrondissement, ainsi que les membres du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance du 17^e arrondissement, pour obtenir, en effet, une présence d'adulte en fin de journée et début de nuit.

Je le disais, nous avons formulé cette demande à plusieurs reprises au niveau des élus du 17^e ; en février dernier, Madame le Maire, vous vous étiez engagée pour que nous les obtenions.

A ce jour, nous n'avons rien vu venir. C'est pourquoi nous réitérons notre demande. Je voulais vous dire que ce souhait avait été voté à l'unanimité par le Conseil du 17^e arrondissement, et je pense que c'est à noter sur ce sujet, donc nous vous demandons la mise en place de correspondants de nuit dans le 17^e, que cette fois ce soit bien confirmé avec un calendrier précis et, enfin, que la mairie d'arrondissement et les membres du Contrat local de sécurité puissent être associés à la mise en œuvre du dispositif et notamment à la définition des quartiers prioritaires.

Je vous en remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame EL KHOMRI, vous avez la parole.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci.

Madame la Maire, vous connaissez l'attention particulière que je porte à cette demande d'implantation d'une nouvelle équipe de correspondants de nuit à porte Pouchet et dans le quartier des Epinettes depuis ma prise de fonction en janvier 2011, demande que vous soutenez et, vous l'avez souligné, que soutient également Annick LEPETIT et l'ensemble du Conseil du 17^e arrondissement.

En effet, j'ai présenté un vœu de l'Exécutif en février dernier au Conseil de Paris, proposant que la prochaine implantation d'une équipe de correspondants de nuit sur le territoire parisien s'effectue prioritairement dans ce secteur.

La pertinence d'un tel dispositif s'inscrit pleinement dans la politique de prévention et de sécurité que nous menons et il repose sur une adaptation la plus fine aux réalités locales.

La territorialisation de la Direction de la Prévention et de la Protection de la Ville de Paris, dont, je vous rassure, Monsieur GOUJON, un nouveau directeur arrivera très rapidement, va aussi permettre d'offrir aux habitants de ce quartier un service public de proximité plus visible, plus réactif et plus proche des acteurs locaux du quartier. J'ajouterai aussi la qualité du travail mené par la nouvelle équipe d'éducateurs de rue présents sur ce quartier.

Je souhaite donc poursuivre cet effort de la Ville sur le territoire ; c'est grâce à cette stratégie locale de prévention et de sécurité que nous gagnerons à mieux vivre ensemble.

Malgré ma demande de création de 14 postes budgétaires dans ce but, les contraintes budgétaires auxquelles la Ville doit faire face ont ralenti cette évolution.

Je ne suis donc pas en mesure, aujourd'hui, de vous préciser une date pour la constitution de cette équipe. Nous ne pouvons donc pas voter votre vœu en l'état.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame KUSTER, je vous demande d'être très brève, dans la mesure où nos affaires prennent du retard.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Madame le Maire, je ne remets absolument pas en cause l'intérêt que vous portez à ce dispositif et l'engagement qui était le vôtre, mais cela fait plusieurs mois, voire années, que cette demande a été formulée, avec un engagement de l'Exécutif ; je note donc là qu'il y a un recul par rapport surtout à l'engagement qui a été le vôtre précédemment, via un vœu qui date maintenant de plusieurs mois au sein de ce Conseil.

Je le regrette et je serai amenée à revenir sur le sujet, parce que quand on s'engage, à un moment, il faut aller jusqu'au bout. Je suis vraiment désolée d'apprendre aujourd'hui, en séance, après qu'il a été voté à l'unanimité pour la première fois, Madame EL KHOMRI, c'est la première fois que Mme LEPETIT vote notre vœu sur les correspondants de nuit, elle n'était pas à l'origine de ce vœu... Je regrette que lorsque l'Exécutif fait un signe, au bout du compte, finalement, il recule, ici comme ailleurs.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la sécurité aux abords des rues Mesnil et Saint-Didier (16^e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 65 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la sécurité aux abords des rues Mesnil et Saint-Didier, dans le 16^e arrondissement.

La parole est à Mme BOULAY-ESPERONNIER, pour le groupe U.M.P.P.A., pour une minute.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Il n'est pas de séance du conseil de quartier, pas de réunion de sécurité et de prévention de la délinquance dans le 16e arrondissement sans que soit abordée la question des incivilités et de l'insécurité liées aux regroupements de S.D.F. au croisement des rues Mesnil et Saint-Didier.

Même si, naturellement, c'est aussi et surtout un accompagnement social qui doit être trouvé pour les S.D.F. et pour lequel il faut mobiliser tous les acteurs, il ne faut pas, pour autant, minimiser les débordements quotidiens auxquels sont confrontés les riverains.

La montée de la violence atteint bien vite un niveau inacceptable, lorsque des enfants sont pris à parti, des personnes âgées agressées, etc.

C'est, hélas, ce que l'on vit fréquemment rue Mesnil. Pour être tout à fait claire et évacuer tout de suite une fausse idée, hélas facilement répandue, ces actes de violence ne sont pas dus aux hommes et aux femmes sans domicile fixe qui fréquentent l'Espace solidarité insertion dans la Halle Saint-Didier. Au contraire, ces personnes sont pleinement orientées vers une réinsertion.

Je voudrais d'ailleurs, au nom des élus du 16e arrondissement, rendre un hommage appuyé à tous les personnels de cet espace, qui tendent ainsi la main à ces adultes perdus, leur offrent les services élémentaires d'hygiène et de soin et leur permettent un accueil individuel, une écoute attentive et un accompagnement social indispensable, mais, à l'extérieur de ce centre, s'est constitué peu à peu un point d'ancrage d'individus qui, eux, ne sont pas guidés par la même volonté de réinsertion et créent peu à peu des désordres.

A l'unanimité, les élus du conseil du 16e ont souhaité, lors du dernier Conseil, vous saisir de cette question et attirer l'attention du Préfet de police sur cette situation en vous demandant de déployer les moyens nécessaires pour y mettre un terme, ainsi que cela a pu être fait dans d'autres quartiers de Paris.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour avoir pris attache avec le responsable de la structure de la Halle Saint-Didier, la Direction de la Prévention et de la Protection, les services de police, je peux vous assurer qu'il y a déjà une bonne coordination sur cette question.

Le responsable Espace solidarité insertion participe aux réunions de conseil de quartier qui regroupent les associations de commerçants, il participe également au Conseil de sécurité et de prévention de la délinquance d'arrondissement.

Les personnes qui créent des débordements ne sont pas des usagers réguliers de la Halle Saint-Didier, il peut parfois s'agir de personnes qui étaient auparavant prises en charge mais qui ont été exclues de la structure pour des problèmes de comportement et, de ce point de vue, je pense qu'il ne faut absolument pas faire d'amalgame entre ce qui se passe au sein de la Halle Saint-Didier et les difficultés qui peuvent avoir lieu sur l'espace public.

Sachez que la D.P.P., avec les agents polyvalents, mais également les motards, y passe très régulièrement, je crois savoir aussi que les services de police y passent de façon très importante.

Je laisserai la parole au représentant du Préfet de police, mais au regard des informations que tous les différents partenaires m'ont apportées, j'ai quand même le sentiment qu'il y a une très forte coordination. Il peut y avoir une certaine émotion des habitants et des commerçants, on peut le comprendre, mais je pense très important de ne pas faire d'amalgame entre un centre qui accueille des personnes S.D.F., pour lesquelles cela se passe extrêmement bien, et les problématiques évoquées. La loi est la même pour tous, dans l'espace public, de ce point de vue. Ne faisons pas d'amalgame.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur le représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Les élus du 16e arrondissement ont souhaité appeler l'attention des services de police sur les inquiétudes des habitants des rues Mesnil et Saint-Didier, dans le 16e arrondissement. Il est exact, Madame la conseillère, que la situation mérite toute l'attention de ces services de police.

Comme cela a été dit déjà, la structure à vocation sociale qui est installée au 23 de la rue Mesnil constitue un pôle d'attraction pour les personnes démunies. Il faut être clair : sans que le principe même d'un centre d'accueil pour S.D.F. ne soit ici en cause, la fréquentation du site, c'est vrai, engendre des troubles liés à l'occupation de la voie publique par des personnes parfois violentes, au moins agressives, notamment après la fermeture du centre.

Plusieurs réunions coordonnées, d'ailleurs, avec le centre d'insertion lui-même ont déjà eu lieu, la D.P.P. de la Ville, cela a été dit, a été associée à ces échanges. Les services de police, en lien avec la Ville, sont déjà intervenus sur le site à de nombreuses reprises. Depuis plusieurs mois, des missions de surveillance sont menées aux abords du site. Ces missions, d'ailleurs, je le dis, sont facilitées par l'implantation d'une caméra à proximité dans le cadre du plan de vidéoprotection pour Paris.

Ces activités sont assorties d'opérations de retrait et d'enlèvement d'objets de récupération.

Parallèlement, huit interventions ont été réalisées au cours des mois de septembre et octobre. A la suite de ces interventions, trois personnes ont été interpellées, dont l'une, d'ailleurs, pour usage de stupéfiants ; cette personne-là a été déférée.

Notre sentiment est que l'action renforcée des services de police a constitué une première réponse à ces problèmes, avec d'ailleurs une certaine efficacité, puisqu'il semble que les troubles, ces dernières semaines, soient en diminution.

Néanmoins, le Préfet de police a donné instruction au commissaire de reprendre très rapidement contact avec l'ensemble de ses interlocuteurs, notamment le gestionnaire de la structure, notamment également les riverains concernés, de manière à envisager, si besoin était, de nouvelles mesures.

Il en va de la tranquillité du quartier, mais également, c'est important, du bon fonctionnement du centre lui-même, qui est parfois le premier à souffrir des comportements violents ou agressifs des personnes qu'il accueille.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix le vœu n° 65, avec...

J'ai une demande préalable de parole de M. GOASGUEN, maire du 16e arrondissement.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

En deux minutes, je voudrais quand même insister sur le fait qu'il ne s'agit pas de faire une chasse systématique, car nous avons, comme dans tous les arrondissements, des points de fixation.

Mais celui-là est particulièrement délicat.

Je constate d'ailleurs que c'est souvent, malheureusement, autour des centres d'accueil que se greffent des points de fixation. On a eu le cas, par exemple, auprès du centre Varize que l'on a eu du mal à éradiquer. Est-ce que ce sont des gens qui sont exclus ? Est-ce que ce sont des gens qui trouvent là des possibilités de fraude quelconque ?

Mais, moi, j'attire votre attention sur le fait que, de temps en temps, il faut quand même fixer sur un certain nombre de points.

J'avais vu, et cela n'a pas été tout à fait par hasard que j'ai fait voter un vœu à l'unanimité du Conseil du 16e arrondissement, j'avais vu que le Ministre de l'Intérieur lui-même s'était trouvé indisposé par la présence de personnes du même style. Je me suis dit qu'après tout, si la femme du Ministre de l'Intérieur était indisposée, il était bien aussi que les gens du quartier puissent être indisposés.

En tout cas, hors cette plaisanterie, mais qui est une plaisanterie vraie, après tout, et, comme toutes les plaisanteries vraies, elle mérite d'être prise en considération, il serait bien que la police fasse un effort très particulier sur ce secteur.

Pour bien montrer notre bonne volonté, nous allons retirer le vœu de manière à ce qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Il ne s'agit pas d'une répression générale mais vraiment d'un point de fixation qui, depuis des années, je le précise, préoccupe la population de ce quartier.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Bien.

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à la lutte contre les réseaux de prostitution asiatique.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu n° 65 étant retiré, nous passons à l'examen du vœu référencé n° 66 dans le fascicule, déposé par le groupe U.D.I., relatif à la lutte contre les réseaux de prostitution asiatique.

La parole est à Mme Edith GALLOIS, pour le groupe U.D.I., pour une minute.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

La prostitution asiatique, on la connaissait bien dans les 10e et 20e arrondissements aux environs de Belleville. Elle est naissante maintenant dans le 13e arrondissement et plus particulièrement dans le quartier Masséna, dans le triangle Ivry-Choisy-Masséna, et notamment dans les caves et tours de la Villa d'Este.

Une action énergique des forces de police est déjà en cours, est reconnue. Le maire du 13e arrondissement s'inquiète aussi de cette situation.

Il n'empêche que cette prostitution est toujours là et, même, on a l'impression qu'elle s'intensifie. Aussi, nous souhaiterions savoir si la Préfecture de police pourrait intensifier son action pour démanteler les éventuels réseaux de proxénétisme qui agisse au sein de la communauté asiatique et que la Mairie nous détaille, aux conseillers de Paris, les actions éventuelles qui pourraient être entreprises pour que la situation personnelle de ces femmes puisse être améliorée.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame EL KHOMRI, vous avez la parole.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant de passer la parole au Représentant du Préfet de police, je souhaitais vous apporter plusieurs éléments d'information sur l'action de la Ville à ce sujet. Comme vous, nous avons cette préoccupation à la fois de réseaux de traite nigériens, bulgares ou roumaines que nous pouvons connaître sur Paris, mais également concernant cette prostitution asiatique.

Sachez, par exemple, que, dans le cadre des contrats de sécurité d'arrondissement, le 10e arrondissement a monté une coordination prostitution sur le quartier Belleville, composée du commissariat, du Parquet et des associations venant en aide aux prostituées sur ce quartier. Ces réunions finalement visent à la fois à établir un diagnostic précis du territoire mais également à améliorer les relations et la coordination entre les différents acteurs, la prise en charge des personnes prostituées, parce qu'il faut les aider à sortir de la rue, et puis l'intervention judiciaire.

Sur les 10e et 11e arrondissements, sont apparues depuis plus d'une dizaine d'années les "marcheuses", qui étaient des femmes âgées entre 30 et 40 ans, ce ne sont pas des réseaux de traite mais plutôt du proxénétisme hôtelier où l'on met à disposition des caves, des halls, des appartements.

Une augmentation sensible de la file active a été constatée par les associations l'an dernier et, élément nouveau depuis quelques mois, une prostitution chinoise beaucoup plus jeune est apparue, notamment avenue de Flandres dans le 19e arrondissement ou dans le quartier de la Madone dans le 18e arrondissement. Il est d'ailleurs envisagé de monter une coordination inter-arrondissements avec le 11e, voire le 19e, afin de mieux coordonner les actions des différents acteurs.

J'ajouterai que le travail de cette coordination a permis, par exemple, la formation de correspondants de nuit sur la prostitution chinoise en 2011-2012 et un des correspondants de nuit de l'équipe Belleville parle le mandarin, ce qui nous permet, justement, de bien orienter vers les associations.

Enfin, sur le 13e arrondissement, le maire du 13e est également extrêmement préoccupé par cette situation. Jérôme COUMET a saisi, à de nombreuses reprises, le Préfet de police sur l'avenue de Choisy et la Villa d'Este. Le commissariat est très présent avenue de Choisy et à proximité de la Villa d'Este. Il prévoit maintenant une présence visible parce qu'ils étaient plus en civil. Aujourd'hui, ils sont plus en uniforme, pour éviter une présence importante près des habitations.

Je sais que la mairie du 13e souhaite également la création d'une coordination dans l'arrondissement. Ils ont une rencontre dans dix jours avec le "Lotus Bleu", qui est la seule association spécialisée dans cet arrondissement.

Excusez-moi, c'est un petit peu long, mais je voudrais vraiment détailler les actions que la Ville de Paris met en place.

Je rappelle notamment, et je tiens à féliciter ma collègue Fatima LALEM pour tout le travail qu'elle mène avec les différentes associations, que la Ville finance des actions en direction des femmes chinoises victimes de la prostitution, en termes de santé, d'accès au droit et d'accompagnement, pour un montant global d'à peu près 100.000 euros par an.

Depuis février 2004, "Médecins du Monde" a développé un programme spécifique de prévention santé et d'accompagnement social et médical, couplé avec des associations de médiation culturelle à destination des femmes prostituées chinoises. Cette action a permis de mettre en place des permanences mobiles au sein d'un bus, le "Lotus Bus", sur les sites de la porte Dorée, Strasbourg-Saint-Denis, Crimée et Belleville, ainsi qu'à la porte de Choisy où un certain nombre de ces femmes résident.

L'équipe du Lotus Bus est composée, pour chaque tournée, d'un médecin, de deux personnes sinophones, assurant la traduction, et d'une personne spécialisée dans la réduction des risques.

Lors des permanences mobiles, les femmes peuvent ainsi bénéficier d'informations socio-juridiques et d'une écoute plus approfondie. Une brochure bilingue franco-chinoise de prévention des risques et d'information sur l'ouverture des droits y est aussi distribuée.

Sachez également que, depuis 2009, une permanence hebdomadaire en journée permet d'enrichir l'accompagnement administratif et développe l'action de dépistages hors les murs. 213 personnes ont été suivies cette année, par exemple.

Effectivement, on constate toute une importante progression, depuis 2010, du public concerné et "Médecins du Monde" a dû former en 2011 plus de bénévoles et proposer une tournée supplémentaire.

Il y a également l'association "Aux Captifs, la Libération" qui soutient et qui a mis en place des cours de français langue étrangère spécifiques en direction des femmes chinoises. La Ville soutient l'accueil santé Moulin Joly Croix-Rouge. Le projet de l'association consiste à aller au-devant de ces prostituées chinoises, pas seulement les accueillir ou les écouter mais aussi trouver des messages de prévention plus adaptés. Le centre du Moulin Joly travaille avec les personnes orientées par le Lotus Bus, Médecins du Monde, Arcade, le Bus des Femmes et une convention a été signée également en 2011 avec l'Amicale du Nid.

Je pense avoir été assez complète sur les actions. Je rappelle que nous demanderons toujours une présence extrêmement importante à la fois des services de police mais également du Procureur sur ces sujets-là.

Comme vous, nous sommes très inquiets sur Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur le Représentant du Préfet de police ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous l'avez indiqué, Madame la Conseillère, la lutte contre la prostitution est effectivement une priorité pour les services de police. D'ailleurs, je vous sais gré des propos que vous avez eus à leur égard, qu'il s'agisse d'ailleurs d'une action de voie publique pour lutter contre toutes les formes de racolage punies par la loi ou d'une action plus en profondeur contre les réseaux à l'œuvre en la matière.

Myriam EL KHOMRI a dressé un panorama complet sur l'ensemble de la Capitale. Moi, je vais me concentrer sur le 13e arrondissement, qui est plus spécifiquement l'objet de votre vœu.

La situation sur le 13e a fait l'objet de nombreux échanges, encore récemment, avec le maire de l'arrondissement. Elle est localisée sur un secteur délimité par les avenues d'Ivry, de Choisy et le boulevard Masséna, avec également des phénomènes constatés place de la Vénétie et puis encore sur le secteur piéton de la Villa d'Este.

Si le nombre de femmes impliquées dans cette activité reste limité, les nuisances engendrées sont réelles et ont justifié le renforcement, depuis la rentrée, de l'action policière dans l'arrondissement.

Ainsi, depuis le début du mois d'octobre, 11 femmes ont été interpellées et 8 ont été déférées, signe de la volonté aussi de l'autorité judiciaire de donner suite à l'action policière.

A l'initiative du commissaire du 13e arrondissement, une réunion a été organisée le 11 octobre dernier, en présence de plusieurs habitants de la Villa d'Este et une réunion sur place a eu lieu également il y a quelques jours avec le maire de l'arrondissement. Les actions policières engagées ont d'ores et déjà permis d'améliorer la physionomie sur le secteur, d'aboutir à une baisse des nuisances.

Pour éviter que cette action policière ne se traduise par un effet de report sur d'autres secteurs dans l'arrondissement, les services de la police judiciaire ont également entrepris d'identifier les éventuels réseaux à l'œuvre. Deux hôtels font actuellement l'objet de poursuite. Et sans pouvoir en dire beaucoup plus à ce stade, je tiens à vous annoncer que des actions fortes seront engagées dans les tous prochains jours.

Au final, il est indéniable que la prostitution d'origine asiatique présente à Paris des spécificités qui rendent le travail des enquêteurs plus complexe. Contrairement à d'autres formes de prostitution, la contrainte rend plus difficile parfois l'identification des proxénètes. De même le racolage est parfois moins matérialisé que dans d'autres formes de prostitution. Pour autant, je l'ai indiqué, les services de police sont déterminés à lutter et à amplifier leur action contre ce phénomène par la combinaison d'une action de voie publique mais aussi le démantèlement des réseaux.

Voilà pour ce vœu.

Je tenais simplement, Monsieur le Président, à apporter une toute petite précision par rapport aux propos de M. GAREL tout à l'heure que je n'avais pas bien saisis sur le qualificatif qu'il a employé concernant l'action des syndicats de police. Je voulais juste dire en tant que représentant du Préfet de police, que vous comprendrez que j'emploie d'autres termes pour qualifier la relation de travail constructive que nous avons avec les syndicats de policiers.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame GALLOIS, retirez-vous votre vœu compte tenu des réponses qui vous ont été apportées par Mme EL KHOMRI.

Mme Edith GALLOIS. - Je tiens à vous remercier, Madame et Monsieur le Représentant de la Préfecture, pour votre réponse très détaillée. Je ne doute pas en effet de la volonté commune de nous tous ici, tant des élus du 13e arrondissement, du maire du 13e arrondissement, que des forces de police de faire le mieux possible.

Je vous remercie pour vos réponses et je vais donc retirer mon vœu au vu de ces réponses.

2012 DPVI 182 - Subvention (13.000 euros) à la régie de quartier Saint-Blaise/Charonne pour la création d'un service bricorégie - bricothèque, dans le quartier de l'Est 20e.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Si le vœu est retiré, nous passons au projet de délibération suivant, à savoir le projet de délibération DPVI 182 relatif à l'attribution d'une subvention de 13.000 euros à la régie de quartier Saint-Blaise Charonne pour la création d'un service bricorégie.

La parole est à Mme Marinette BACHE, pour le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce sera une très courte intervention pour saluer cette initiative tout à fait pertinente de la régie de quartier Saint-Blaise dans le 20e arrondissement, qui vient de mettre en place un service à double objectif.

D'abord une bricorégie. Cette création s'insère dans le développement des services à la personne, particulièrement en direction de nos aînés, ce qui correspond à une volonté de notre Municipalité, comme le soulignait, je crois, en Conseil général notre collègue Mme Sandrine CHARNOZ.

L'encrage de la régie Saint-Blaise dans ce quartier politique de la ville en fait un élément adéquat pour développer ce champ d'action dans la branche du bricolage. La régie a déjà une bonne expérience en la matière, puisqu'elle a déjà opéré dans le domaine du second œuvre du bâtiment et organisé des ateliers participatifs.

Cette bricorégie proposera aux locataires, entre autres aux personnes âgées, des logements sociaux du quartier, des interventions à domicile pour des travaux de bricolage, ceci afin de les aider à mieux entretenir leur appartement. Il n'échappe à personne que ce sera aussi l'occasion de créer du lien social, comme éventuellement de déceler et de lutter contre des situations de solitude et quelquefois de détresse.

Le second axe de ce service est une bricothèque, service de location d'outils à moindre coût avec, si nécessaire, fourniture d'une aide à l'emploi. Ne doutons pas que ce service trouvera facilement son public car il répond à de réels besoins.

Je signale, pour m'en réjouir, que le développement de la bricorégie et de la bricothèque nécessite pour son fonctionnement l'embauche d'un salarié en insertion.

Voici donc une initiative intéressante, dont nous ne pouvons que féliciter l'adjointe en charge, Mme STIEVENARD, et l'encourager à les multiplier.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Gisèle STIEVENARD.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe. - Je remercie Mme Marinette BACHE de valoriser ce projet de délibération.

Vous l'avez d'ailleurs fort bien décrit. Cela a beaucoup de sens dans nos quartiers de créer ces bricothèques qui sont des outils de lien social qui luttent contre l'isolement d'un certain nombre de personnes âgées. Ces personnes âgées ne sont pas toujours entourées par leur famille. Les enfants ou les petits-enfants ne sont pas forcément présents et les petits tracas quotidiens peuvent devenir insurmontables. Donc, je me réjouis de ces initiatives qui se développent au fil du temps dans l'ensemble de nos régies parisiennes.

J'indique qu'un autre projet de délibération est présenté à ce même Conseil de Paris en Conseil général, le DDEES 132 G qui vise au même objectif d'accorder des subventions aux régies de quartier pour développer ces actions de petit bricolage, au profit notamment des seniors, suite à une expérimentation conduite dans le 3^e arrondissement qui s'était avérée fort concluante.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 182.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DPVI 182).

2012 DPVI 193 - Subventions (140.742 euros) avec convention à sept associations dans le cadre du Plan parisien de lutte contre l'illettrisme et de développement des compétences clés des jeunes des quartiers politique de la ville.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPVI 193 relatif à l'attribution de subventions avec convention, pour un montant de 140.742 euros, à sept associations dans le cadre du Plan parisien de lutte contre l'illettrisme.

La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ, pour le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'illettrisme ne se voit pas et pourtant il est présent partout et touche près de 10 % de nos concitoyens.

On sait que l'illettrisme n'est pas simplement une difficulté parmi d'autres. En matière de lecture, de compréhension et d'écriture, l'illettrisme a vocation à se conjuguer avec d'autres difficultés pour devenir une véritable source de marginalisation sociale.

Certes, des personnes en situation d'illettrisme ont pu s'en sortir en dépit de leur incapacité à lire et à écrire. Néanmoins, quand on sait que chaque année un millier de jeunes Parisiens sont détectés lors de la Journée défense et citoyenneté comme souffrant de problème d'illettrisme, quand on sait qu'il en est de même pour 25 % des jeunes inscrits en mission locale ou suivis par le P.L.I.E., alors on ne peut qu'approuver, et mon groupe approuve vigoureusement la poursuite et l'intensification de l'action de la Ville en matière de lutte contre l'illettrisme.

Annoncée lors de la communication du Maire de Paris en mars 2011, cette action a bénéficié d'une mise en œuvre la même année. Il s'agissait alors de créer et d'aider financièrement deux nouveaux pôles de formation au Nord et au Sud, en complément de celui existant déjà à l'est. Ces actions concernent les jeunes des quartiers pour lesquels l'accès à l'emploi est encore plus difficile et ce, d'autant plus que nous sommes en période de crise.

Les objectifs quantitatifs ont été atteints. Un renforcement du plan a été jugé indispensable pour la période 2012 et 2013 pour aller plus loin et inscrire les jeunes concernés dans un véritable parcours vers la qualification et l'emploi.

C'est dans ce cadre que vous nous proposez de consolider et développer des actions de formation de trois pôles, tout en mettant en place deux chantiers écoles spécifiques.

Sept associations seront conventionnées, c'est l'objet de cette délibération. Cette orientation participe pleinement à l'investissement de la Ville dans les domaines de l'égalité des chances, du vivre ensemble et de la réussite éducative et professionnelle.

Je souhaite aussi signaler la convention avec l'association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, l'AFIF pour 50.000 euros qui passe aussi à ce Conseil. Ce projet de délibération, qui se fait dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale, permet à des jeunes issus des quartiers politiques de la ville de rejoindre le service public grâce à la préparation des concours administratifs A et B.

Nous menons à Paris la bataille de l'emploi à sa source, en luttant contre l'illettrisme mais aussi en accompagnant vers l'emploi des jeunes diplômés issus de nos quartiers politique de la ville. Et Mme Gisèle STIEVENARD, avec son dynamisme et avec ces deux délibérations, nous démontre une nouvelle fois que notre collectivité ne ménage aucun effort pour que l'égalité revienne au cœur de nos quartiers politique de la ville.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame STIEVENARD, vous avez la parole.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe. - Je remercie Mme Sandrine CHARNOZ de son intervention sur ces dispositifs qui me tiennent particulièrement à cœur et qui bénéficient aux habitants des quartiers populaires parisiens.

Il est vrai que les difficultés avec les savoirs de base sont autant d'obstacles qui rendent difficile la formation de ces jeunes et donc leur insertion professionnelle. Par conséquent, nous allons, grâce aux compléments de dispositif annoncé, permettre l'aide supplémentaire chaque année auprès de 100 jeunes en situation d'illettrisme.

C'est un phénomène trop sous-estimé et méconnu. Donc, c'est un moyen pour nous de remettre ces jeunes en situation d'apprentissage et d'insertion plus satisfaisante, de leur permettre d'intégrer des formations professionnelles, d'accéder aux dispositifs sociaux, et surtout de réussir une intégration sereine dans la société.

Merci de votre attention.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 193.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DPVI 193).

2012 DPVI 195 - Subventions (75.000 euros) et conventions avec 3 associations (14e, 18e et 20e) pour l'émergence de 3 nouvelles Accorderies.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPVI 195 relatif à l'attribution de subventions à trois associations pour l'émergence de trois nouvelles accorderies.

La parole à Mme Olivia POLSKI, pour le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Mme Olivia POLSKI. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le mois dernier, nous adoptions une délibération proposant le versement d'une subvention de 25.000 euros et la signature d'une convention avec la régie de quartier du 19e nord, pour le fonctionnement de la première accorderie parisienne mise en place depuis fin 2011.

Rappelons que cet outil innovant, importé du Québec par la fondation Macif, a pour objet de regrouper sur un territoire toutes les personnes intéressées à échanger entre elles différents services, sans autre moyen d'échange que le temps.

Une heure de service rendu équivaut à une heure de service reçu, quelle que soit la nature du service : dépannage informatique, traduction, transport, formation.

Un premier bilan de l'accorderie du 19e arrondissement a révélé des résultats très encourageants. Après six mois de mise en place, en effet, 340 accordeurs étaient inscrits pour 430 échanges de services.

A cela se sont ajoutées des actions collectives en faveur de la mixité sociale, ainsi qu'un comité de vie associative regroupant notamment le C.A.S.-V.P., les centres sociaux et les associations locales.

Ces résultats ont confirmé la volonté municipale d'aller plus loin, volonté déjà exprimée lors de la communication du Maire de Paris sur la politique de la ville de mars 2011.

Aussi, en vous appuyant sur la concertation avec les mairies d'arrondissement et sur des études de faisabilité, vous nous proposez aujourd'hui la création de trois nouvelles accorderies.

Dans le 18e arrondissement, le projet sera porté par l'association "Le Petit Ney".

Pour le territoire du grand Belleville, c'est au centre social du Bas Belleville qu'il revient d'héberger une accorderie qui rayonnera sur trois arrondissements : les 10e, 11e et 20e.

Dans le 14e, enfin, le choix s'est porté sur la régie de quartier Flora-Tristan, sélectionnée pour ses qualités d'accueil et d'animation et pour sa forte motivation à mettre en œuvre un tel projet. Elle travaillera en partenariat avec d'autres associations comme "Florimont", "Apasso", ainsi qu'avec les Jardins Numériques.

Cette organisation, c'est-à-dire un porteur de projet plus des partenaires, est un gage de réussite d'une action dont l'intérêt est démontré, à savoir développer les solidarités de voisinage, rompre l'isolement de certaines familles, notamment les familles monoparentales plus présentes dans les quartiers "politique de la ville" et, plus généralement, renforcer le lien social dans les territoires qui, après avoir trop longtemps été oubliés, voire sacrifiés, sont depuis 2001 l'une des grandes priorités de l'action municipale.

C'est pourquoi le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés au complet soutient et appelle l'ensemble des membres présents encore dans notre Assemblée à voter pour la création de ces trois nouvelles accorderies.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame STIEVENARD, vous avez la parole.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe. - Merci à Mme Olivia POLSKI de mettre un coup de projecteur sur ces projets, car on est, là, devant l'une des initiatives les plus originales conduites par la Municipalité parisienne, qui est très regardée par beaucoup d'autres villes.

Nous nous sommes inspirés d'une initiative qui vient du Québec et on l'a testée en grand, dans le 19e arrondissement, avec un vif succès.

L'originalité de cette action, c'est de faire appel au pouvoir d'agir des habitants, ce sont eux qui sont le moteur de ce dispositif solidaire et humaniste.

Je me réjouis particulièrement que nous puissions le développer davantage, dans trois nouveaux sites parisiens, au sein de nos quartiers populaires.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 195.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DPVI 195).

2012 DPVI 495 - Attribution de la dénomination Helen Adams Keller à l'Espace public numérique du 3e arrondissement situé 62, rue de Bretagne.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPVI 495 relatif à l'attribution de la dénomination Helen Adams Keller à l'espace public numérique du 3e arrondissement, situé rue de Bretagne.

La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAUT, pour le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers et nombreux collègues, comme vous le savez, la Ville de Paris finance une vingtaine d'E.P.N., des espaces publics numériques dont le rôle est de lutter contre la fracture numérique, de rapprocher les seniors, les bénéficiaires du R.S.A., les personnes hébergées, mais également les personnes en situation de handicap des techniques numériques qui permettent de garantir la communication et donc l'inclusion citoyenne.

Cet enjeu, vis-à-vis des personnes en situation de handicap, fait écho aux obligations de la loi de 2005 sur l'accessibilité universelle, à la fois aux bâtiments, mais également aux techniques numériques.

En l'occurrence, et ce depuis 2010-2011, l'association "Avantic" qui gère l'espace public numérique du 3e arrondissement, en partenariat avec la mairie du 3e arrondissement et le Conseil local du handicap que nous avons mis en place, ont mis en œuvre un projet de mise en accessibilité à 100 % des handicaps pour cet espace public numérique.

Cette accessibilité est de deux ordres : bâtiminaire, tout d'abord, nous avons fait tous les travaux pour rendre le bâtiment totalement accessible ; et également numérique, puisque, aujourd'hui, tout le matériel nécessaire pour permettre d'accéder à Internet a été acquis par cette association.

Le coût, à peu près 30.000 euros (20.000 euros de travaux et 10.000 euros d'équipement), a été assuré par le soutien plein et entier de la Ville de Paris, Gisèle STIEVENARD et Véronique DUBARRY, également par la mairie du 3e arrondissement, mais surtout par les conseils de quartiers qui ont pris également une part de ce financement à leur charge et par les membres du Conseil local du handicap et de l'association "Avantic" qui ont procédé à une levée de fonds à l'aide d'une vente solidaire d'ordinateurs et d'un "webathon" qui ont permis de récolter suffisamment d'argent pour finir l'acquisition de ces biens d'accessibilité numérique.

C'est effectivement un coût, c'est effectivement une enveloppe, mais cela a surtout été des rencontres, des explications, des motivations et un projet qui n'a pas été porté que par une association ou par la Ville, mais vraiment par des habitants investis dans la gestion de cette association, l'association "Avantic", et de l'espace public numérique.

Pour finaliser cette belle aventure, il fallait donc que l'on puisse donner un nom à ce lieu et nous avons pensé à celui d'Helen Adams Keller, que nous connaissons tous pour avoir vu certainement le film "Miracle en Alabama", cette jeune femme qui était sourde, aveugle, muette dans les premiers temps de sa vie, mais qui, surtout, est devenue une écrivaine, une conférencière, une militante américaine et surtout la première diplômée de l'histoire du handicap.

Je voudrais finir mon intervention en citant Helen Adams Keller : "À une époque, je ne connaissais que les ténèbres et le silence. Ma vie était sans passé et sans avenir, mais un petit mot épilé par les doigts d'une autre est tombé dans ma main qui se tendait dans le vide et mon cœur a bondi dans le bonheur de l'existence".

Les doigts d'une autre... cette autre était Ann Sullivan, celle qui lui a tout appris et qui a montré que l'imagination des uns a permis aux autres de retrouver sens et de faire société.

C'est cette solidarité, cette volonté d'inclusion à travers la culture et la communication que nous avons voulu honorer en nommant notre espace public numérique "Helen Adams Keller". D'ailleurs, vous êtes tous invités à l'inauguration qui aura lieu samedi à midi trente. Vu le temps, nous avons prévu du vin chaud !

Merci, Monsieur le Maire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci pour cette invitation.

La parole est à Mme STIEVENARD.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe. - Vous avez entendu l'implication de Gauthier CARON-THIBAULT dans ce beau projet, cette belle démarche.

Il est sûr que les espaces publics numériques sont utiles même s'il y a une généralisation des équipements dans les foyers. On a pu penser que la fracture numérique était résorbée. Pour autant, on s'aperçoit qu'il ne suffit pas d'avoir un équipement pour savoir en tirer profit utilement. Nous considérons donc que ces E.P.N. sont toujours utiles et nécessaires dans le paysage parisien.

Le fait que vous rendiez accessible l'équipement est une initiative bienvenue pour permettre au plus grand nombre de le fréquenter.

La dénomination que vous avez proposée d'Helen Adams Keller est en effet tout à fait pertinente au vu de son parcours et de son engagement, que vous venez de rappeler à l'instant.

J'espère que la vigueur de cet engagement, qui est allé bien au-delà de la question du handicap, portera l'E.P.N. du 3e vers un avenir tout aussi dynamique.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 495.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DPVI 495).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans un jury d'architecture. (Suite).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

A l'issue du dépouillement, je vous annonce les résultats de ce scrutin :

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la réhabilitation des tribunes et de la construction des annexes sportives du stade Max Rousié 28, rue André Bréchet (17e) (R. 65) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 29

Non participation au vote : 134

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Pour : 29

Les candidatures proposées sont adoptées. (2012, R. 65).

Chers collègues, nous suspendons la séance et nous reprendrons nos travaux à 14 heures 30 avec les affaires de la 6e Commission.

Bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures vingt minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. Mao PENINOÛ, adjoint).

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Chers collègues, la séance est reprise.

2012 DPVI 204 - Subvention (5.000 euros) à l'Association SOS Racisme au titre de la lutte contre les discriminations.

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous reprenons donc la séance en passant à la 6e Commission.

Nous commençons donc par examiner le projet de délibération DPVI 204 relatif à l'attribution d'une subvention de 5.000 euros à l'Association SOS Racisme au titre de la lutte contre les discriminations, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 67.

La parole est à Mme Claudine BOUYGUES.

Mme Claudine BOUYGUES, adjointe. - Il s'agit, comme vous venez de le dire effectivement, d'un amendement technique qui consiste à replacer cette subvention, au titre non pas de l'intégration et des résidents non communautaires, mais des droits de l'homme et de la lutte contre les discriminations.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 67 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 67 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 204 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2012, DPVI 204).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux droits de vote des résidents étrangers aux élections locales.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, à commencer par le vœu référencé n° 68 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif au droit de vote des résidents étrangers aux élections locales.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour une minute.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de rappeler effectivement que dans le contexte actuel, et avec les inquiétudes que nous avons compte tenu de certaines déclarations récentes, la Ville de Paris est plus que jamais attachée au vote des résidents étrangers parce que ce serait, je le dis, de vrais électeurs contrairement à d'autres qui, et j'ai le plaisir de l'annoncer, viennent d'être déboutés si j'ose dire, puisque M. TIBERI vient de se voir rejeter il y a moins d'une heure sa demande de report à nouveau de son procès en matière de fraude électorale. Je trouve que c'est une excellente nouvelle que le procès se poursuive. Car il s'agit pour nous, de faire voter de vrais gens qui aujourd'hui, n'ont malheureusement pas le droit de vote.

Nous souhaitons que la Ville de Paris, comme l'a fait récemment le Conseil des résidents étrangers - ce n'est pas son nom - soutienne cette démarche et rappelle au Gouvernement que dès 2014, ces personnes doivent avoir le droit de vote car ce sont des citoyens et citoyennes à part entière.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Claudine BOUYGUES, pour répondre.

Mme Claudine BOUYGUES, adjointe. - Je voudrais remercier l'ensemble des élus de la majorité pour l'intérêt et le soutien qu'ils apportent et qu'ils manifestent à l'égard de cette revendication que le maire de Paris, l'ensemble de l'Exécutif... du Gouvernement... excusez-moi ! c'est mon voisin de séance qui me fait rire. Finalement, ce n'est pas si mauvais !

... et les membres du Gouvernement portent depuis longtemps.

Je ne peux toutefois m'empêcher de noter que cet intérêt a pour effet que deux vœux demandant la même chose soient votés à deux mois d'écart.

En effet, le vœu n° 11 bis de l'Exécutif, voté lors de la séance des 24 et 25 septembre en réponse au vœu n° 11 déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche proclamait déjà le soutien du Conseil de Paris à la mise en place de ce changement constitutionnel.

Je pourrais vous renvoyer à la lecture du Bulletin municipal officiel, mais ne le ferai pas. Je vais me contenter de vous redire que nous demandons l'adoption, en 2013, d'une loi donnant aux étrangers le droit de vote aux élections locales pour permettre son application dès les échéances de 2014.

Notre position, qui n'a pas varié, ne variera pas.

Vous nous indiquez dans votre vœu que la porte-parole du Gouvernement a exprimé des doutes le 22 octobre 2012 et a précisé, je la cite, qu'il était "prématuré de parler de calendrier".

Le même jour, vous l'avez peut-être lu d'ailleurs, je vous rappelle que Bertrand DELANOË publiait une tribune sur son blog qui a été très remarquée, rappelant son engagement en faveur de cette mesure tant attendue.

Je vous pose une question : faut-il une tribune tous les mois du maire de Paris, sur son blog, rappelant nos intentions ? Un vœu tous les mois au Conseil de Paris ?

Je vous répondrai toujours la même chose, je ne varierai pas dans mes réponses.

Par ailleurs, je vous signale, et vous le savez bien, que des initiatives associatives, notamment des débats, ont lieu. J'aimerais qu'ils rencontrent le plus large succès parce que ce n'est pas seulement dans cette enceinte que nous devons convaincre mais que cette bataille se gagnera au sein de l'opinion.

Il est primordial que notre Conseil prenne position et s'engage, mais il est encore plus important que nous allions faire le travail de conviction à l'extérieur pour convaincre tous les Parisiens du bien-fondé de cette proposition.

Vous êtes persuadé de la nécessité de cette réforme, je le sais et nous le savons tous. Je suis également fortement engagée pour l'obtenir mais je souhaite désormais convaincre, bien au-delà de cet hémicycle, tous les Parisiens.

J'appelle donc à un vote favorable sur ce vœu parce que sur le fond, nous portons la même revendication, et je me félicite sincèrement que nous avançons ensemble sur le sujet.

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - La parole est à Mme Danielle SIMONNET pour une explication de vote au nom du groupe Communiste et élu du Parti de Gauche.

Mme Danielle SIMONNET. - Bien évidemment, nous soutenons pleinement ce vœu puisque comme vous l'avez rappelé, Madame BOUYGUES, nous avons présenté un vœu en ce sens au mois de septembre au nom du groupe Communiste et élu du Parti de Gauche.

Je ne pense pas que le vœu aujourd'hui soit un vœu de trop, bien au contraire. Je pense qu'il va falloir sans relâche continuer cette bataille. On se le redisait encore avec Aline ARROUZE : cette bataille-là, cela fait 30 ans que la gauche promet cette égalité citoyenne par la reconnaissance de la citoyenneté de résidence en octroyant enfin le droit de vote aux résidents étrangers extracommunautaires aux élections locales.

Notre Ville a toujours marqué, depuis 2001, un engagement modèle en faveur de ce droit de vote. Il nous faut donc exploiter au maximum notre capacité de mener la bataille culturelle sur ce point vis-à-vis, certes, de l'opinion publique mais aussi du Gouvernement, qui a la possibilité de faire enfin évoluer les choses.

Il serait bien que cet engagement qui a été pris devant l'ensemble des Françaises et des Français au moment des échéances électorales présidentielles se traduise dans une bataille parlementaire et qu'enfin, ce droit puisse être arraché, sachant qu'il a été promis depuis plus de 30 ans.

Nous soutenons donc pleinement ce vœu et s'il le faut, nous en présenterons d'autres aux prochaines séances du Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 223).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la rénovation des foyers de travailleurs migrants.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 69 et 69 bis dans le fascicule, déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs à la rénovation des foyers de travailleurs migrants.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Normalement, ce vœu était rattaché au projet de délibération DLH 196. Je trouve dommage qu'il ait été détaché indépendamment de notre volonté.

La Ville est engagée dans un programme ambitieux de rénovation des foyers de travailleurs migrants entrepris depuis 2005.

Ces bâtiments construits dans les années 70 sont dans un état de grande insalubrité. Les conditions de vie pour les travailleurs migrants y sont vraiment à la limite de l'indignité.

A travers ce vœu, nous voulons pointer un certain nombre d'exigences.

Tout d'abord, l'exigence que dans l'ensemble des programmes de rénovation des foyers de travailleurs migrants qui vont passer en résidence sociale, c'est-à-dire en chambres individuelles avec kitchenette et sanitaires intégrés, ce qui est un plus considérable en termes de qualité de vie, que malgré tout on maintienne ou que l'on crée des espaces collectifs à hauteur de 60 mètres carrés pour 100 résidents.

Vous savez que pour le logement social, on continue à exiger qu'il y ait des espaces collectifs. On ne voit pas pourquoi, pour les foyers de travailleurs migrants, cela ne serait pas le cas. Je sais que la Ville est attachée à cela mais hélas, nous voyons dans les Copil - cela a notamment été le cas pour le foyer de la Duée - que bien souvent, les organismes gestionnaires et les architectes, courant après l'espace - forcément, quand vous passez de chambres à plusieurs lits à des chambres individuelles, c'est plus compliqué -, essaient de rogner sur ces espaces collectifs.

Deuxièmement, nous souhaitons que la taille des logements ne soit pas inférieure à 15 mètres carrés car en dessous, c'est indécemment.

Nous souhaitons également qu'il y ait une réflexion sur le fait que la C.I.L.P.I., c'est-à-dire le ministère, assouplisse les consignes données dans le cadre du plan de traitement des F.T.M. et des résidences sociales pour qu'on puisse envisager également l'intégration de certains logements en unités de vie à plusieurs lits, comme le demandent une partie des résidents des foyers de travailleurs migrants.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Claudine BOUYGUES.

Mme Claudine BOUYGUES, adjointe. - Madame SIMONNET, c'est toujours avec un grand plaisir que je réponds aux vœux que vous présentez car en fait, comme tout à l'heure, ils me permettent aussi de valoriser des secteurs de l'action municipale.

Je suis en charge de la coordination de la rénovation des foyers des travailleurs migrants, mais je tiens à préciser que ce travail s'effectue en collaboration très étroite avec Jean-Yves MANO et Pauline VERON.

Comme vous l'indiquez fort justement, le plan de traitement des foyers des travailleurs migrants était quasiment à l'arrêt en 2005. Plus de la moitié des sites étaient dans un état indigne, voire insalubre, sans réelle perspective de traitement.

La prise en gestion de l'aide à la pierre par la Ville de Paris en 2005, conjuguée à la volonté politique forte du Maire de Paris et de sa majorité, a permis de relancer ce plan.

Ainsi, 26 foyers sur les 45 que compte Paris vont être traités, dont 24 avant la fin de cette mandature.

Un bilan rapide de ce qui a été fait me semble important à souligner : 17 foyers ont d'ores et déjà été financés et quatre sites supplémentaires le seront avant la fin de l'année. Trois foyers ont déjà été livrés et 10 foyers sont en cours de travaux.

Parallèlement, pour compenser les pertes de capacité dues au passage en logements autonomes, compensation qui est, comme vous l'indiquez, rendue obligatoire par l'Etat, et pour respecter l'engagement de la Municipalité de mener ce plan de traitement à nombre de lits constant, 15 nouvelles résidences sociales, représentant 633 logements, ont été déjà financées.

Enfin, pour permettre le bon déroulement des travaux, huit sites représentant 1.000 lits ont été créés pour permettre l'hébergement temporaire des résidents.

Cet effort représente un investissement de 268 millions d'euros, hors effort foncier de la Ville de Paris.

Au-delà des murs, il est bien évident que cette action se fait principalement au service des résidents et en relation avec eux.

Des concertations sont menées dans le cadre des comités de pilotage définis par la loi. Ils impliquent de nombreux partenaires : les résidents, la collectivité, divers services de l'Etat, les gestionnaires, les maîtres d'œuvre, les propriétaires, etc. Ils abordent bien évidemment le suivi social et le projet social de chacun de ces foyers.

Vous indiquez dans votre vœu qu'il est parfois difficile pour les résidents de se faire entendre au sein de ces instances. Cette situation est loin d'être majoritaire et, si des blocages sont constatés, la Ville prend l'initiative de proposer un cadre plus restreint pour voir, avec les comités et leurs gestionnaires, les points de blocage.

C'est ainsi que je me suis rendue dans le 15^e arrondissement il y a quelques semaines, pour faire en sorte que des travaux soient envisagés pour l'un des foyers de cet arrondissement.

Ces échanges se font tout au long de la procédure et, ce, jusqu'à la fin des travaux. L'engagement financier voté par notre Assemblée est une étape importante dans le processus, mais elle ne met pas fin au dialogue.

Récemment, sur les foyers comme Procession, Fontaine-au-Roi, Fort-de-Vaux, Mûriers ou Arbustes, le dialogue s'est poursuivi jusqu'au début des travaux et parfois même lors du déroulement du chantier.

Vous évoquez comme exemple de point de blocage régulier les espaces collectifs. Il faut, en la matière, ne pas oublier que le mode de financement de ces résidences est celui du logement social dans le cadre des financements P.L.A.I. Cela implique que toute surface construite en dehors des espaces privatifs est répercutée sur les redevances des résidents. Il nous faut donc trouver à chaque fois un juste équilibre entre les surfaces collectives nécessaires et la préservation d'un montant de redevance en lien avec les possibilités des habitants de ces foyers ou résidences.

De plus, il arrive parfois, comme c'est le cas sur les foyers Amandiers-Troènes, que la structure même du bâtiment impose de produire des logements d'une surface inférieure à 15 mètres carrés. Il existe, pour ces logements, une demande limitée, mais réelle, notamment parmi les migrants âgés qui pratiquent l'aller-retour entre leurs pays d'origine et la France.

Sur l'ensemble du plan de traitement, moins de 5 % des logements auront une surface inférieure à 15 mètres carrés. Je vous précise que nous nous engageons à reloger dans un logement de plus de 15 mètres carrés tous les résidents issus d'un foyer rénové qui en feront la demande.

Pour mémoire, je tiens aussi à rappeler les deux protocoles innovants mis en place à Paris, le premier sur l'accompagnement du processus électoral au sein des foyers, le second sur le relogement des surnuméraires.

Sur la base de ces éléments et compte tenu du vœu en réponse fait par l'Exécutif, je vous propose de retirer votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame SIMONNET, acceptez-vous de retirer votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Danielle SIMONNET. - Evidemment, on ne retrouve pas tous les éléments dans le vœu de l'Exécutif. Néanmoins, il y a de vraies avancées, il y a la volonté de préserver ces espaces collectifs, cette bataille de garantir que les résidents seront dans des logements de 15 mètres carrés, donc nous retirons notre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2012, V. 224).

Je vous remercie.

2012 DASCO 158 - Approbation du programme prévisionnel d'investissement des lycées pour 2012/2022 proposé par la Région Ile-de-France.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au maintien des lycées professionnels.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'intégration du Lycée Pierre Lescot (1er) dans le dispositif EPLE (région).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'établissement d'un programme prévisionnel d'investissement pour les écoles et les collèges.

Vœu déposé par M. Alexis CORBIERE et Mme Danielle SIMONNET relatif au report du vote sur le PPI-PPR 2012-2022.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous en finissons là avec la 6e Commission et nous passons à la 7e Commission. Nous examinons le projet de délibération DASCO 158 ainsi que les vœux référencés n^{os} 70, 71, 72 et 73 dans le fascicule, déposés par les groupes E.E.L.V.A. et U.M.P.P.A. qui y sont rattachés.

Il s'agit de l'approbation du programme prévisionnel d'investissement des lycées pour 2012-2022, proposé par la Région Ile-de-France.

La discussion porte également sur le projet de délibération DASCO 83 G, en formation de Conseil général.

La parole est à M. Ian BROSSAT, ensuite à M. Sylvain GAREL puis à M. Yves CONTASSOT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce programme prévisionnel d'investissement dans nos lycées constitue, aux yeux des élus communistes, une avancée. C'est la raison pour laquelle les élus communistes voteront cette délibération qui nous est proposée.

Il s'agit d'une avancée, tout d'abord, car c'est la première fois dans ce domaine qu'une feuille de route est établie en étant accompagnée d'un calendrier clair et précis.

C'est la première fois aussi qu'une feuille de route prend l'engagement en l'écrivant noir sur blanc que toutes les opérations annoncées seront bel et bien lancées.

Oui, la première fois, car, lors des précédentes mandatures, le Conseil régional avait pris l'habitude de voter une première liste d'investissement, puis une seconde liste, liste complémentaire sans le moindre calendrier, ce qui, par conséquent, n'engageait à rien ou disons à pas grand-chose, sinon au bon vouloir. Au bon vouloir, nous préférons pour notre part un engagement ferme.

Il faut donc conserver cela à l'esprit pour comprendre et mesurer les avancées qu'apporte ce P.P.I. 2012-2022. Il s'agit d'un changement auquel nous sommes favorables.

Je vous parlais d'avancée, j'en vois une seconde. Ce nouveau programme d'investissement a été construit dans la transparence, il a été construit dans la volonté d'associer la communauté éducative, les collectivités territoriales et les partenaires de l'Education nationale.

Là encore, c'est une première dans ce domaine, cette volonté d'associer les différents acteurs qui a été voulue par la vice-présidente chargée des lycées au Conseil régional d'Ile-de-France, Henriette ZOUGHEBI.

Cette volonté s'est traduite grâce à une concertation large. Je ne prendrai que trois exemples :

- une réunion spécifique consacrée aux propositions à destination des lycées parisiens a été organisée début octobre,

- plus tôt, un groupe de travail du C.I.A.E.N. réunissant l'ensemble des organisations représentatives des personnels et des parents d'élèves s'est constitué et a débattu du projet,

- enfin, dès septembre, chaque établissement francilien avait reçu le projet provisoire soumis à la discussion.

Je tiens à saluer la vice-présidente du Conseil régional pour ce travail de concertation et le fait d'avoir su entendre les réactions suite à la première version du P.P.I., en particulier concernant l'éventualité de fermeture de lycées à Paris.

Le texte a évolué, c'est tant mieux. Je souligne l'importance d'une telle concertation, parce que ce n'est pas la voie la plus aisée, nous le savons tous, cela nécessite de prendre en compte les positions des uns et des autres, cela suppose de retravailler le texte, cela nécessite d'écouter, d'intégrer les remarques et de trouver un équilibre, en gardant un axe politique fort : celui de la solidarité.

Cela nécessite en vérité d'être ouvert. Cette approche, si elle n'est pas la plus aisée à mener, n'en demeure pas moins la plus juste, car incontestablement la plus démocratique.

La méthode voulue et portée par Henriette ZOUGHEBI, vice-présidente du Conseil régional, est donc une avancée, qui, par voie de conséquence, confère aux propositions de ce texte une légitimité forte.

S'agissant à présent des lycées parisiens, la chose est simple, les propositions qui sont formulées à travers le programme poursuivent un objectif : améliorer les conditions d'étude, soyons très clairs sur ce point, de tous les lycéens parisiens. C'est dans ce sens qu'il faut lire la volonté consistant à redonner de l'énergie à plusieurs établissements de la périphérie et à rendre prioritaires les secteurs les plus populaires de la capitale.

Je pense, mais il y a d'autres exemples, à la rénovation du lycée Rabelais que je connais bien pour être situé dans le 18^e arrondissement. Cela suppose aussi - et c'est le cas - que la Région fasse des quartiers populaires, y compris à Paris, une priorité. Cela, nous ne pouvons que l'approuver.

J'en profite pour remarquer que le centre de Paris n'est pas pour autant oublié, je pense par exemple à la proposition d'une rénovation globale du lycée Turgot dans le 3^e arrondissement.

Concernant à présent l'évolution démographique et la vision régionale quant au nombre d'élèves à venir, je souhaite que nous restions très attentifs sur ce sujet. D'après les données fournies dans le rapport, force est de constater que les places vacantes dans les lycées ne sont pas particulièrement nombreuses à Paris. Le rapport semble minimiser cet aspect. La Région ne prévoit pas d'augmentation globale du nombre de places nécessaires, malgré une montée démographique.

Sur ce point, comme sur l'augmentation du nombre de lycéens accueillis par établissement, je souhaite donc que nous soyons vigilants.

Enfin, un dernier mot sur un sujet qui nous tient à cœur : celui des formations technologiques et professionnelles.

Paris dispose de plusieurs établissements de ce type, je ne vous l'apprends pas, dans le 18^e arrondissement par exemple ; je pense au lycée de l'automobile Camille Jenatzy. Nous défendons de façon ferme la place de nos lycées technologiques et professionnels au sein de la Capitale ; c'est un sujet auquel, vous le savez, les élus communistes sont très attachés.

A la lecture du P.P.I., je note, d'ailleurs, qu'en aucun cas, il n'est question, du côté de la Région, de réduire les capacités d'accueil dans les formations professionnelles. Il s'agit, au contraire, de les maintenir, voire de les augmenter pour certaines filières. Il reste maintenant au Gouvernement et à l'Etat à faire en sorte que les filières technologiques et professionnelles soient véritablement soutenues, et cela, nous y sommes également particulièrement attachés et nous serons vigilants sur ce point. Vous le comprendrez, les élus communistes voteront cette délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Yves CONTASSOT pour la présentation du vœu, trois minutes, et, ensuite, à M. Jean-Baptiste MENGUY.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, nous avons déposé un vœu, parce que nous n'avons pas tout à fait la même perception que Ian BROSSAT de la manière dont s'est déroulée cette concertation, puisqu'y compris Sylvain GAREL, qui enseigne en lycée professionnel, n'a jamais entendu parler de la moindre concertation dans son lycée, et il n'est pas le seul, puisque nous l'avons vu également dans les lycées professionnels du 13e arrondissement.

Beaucoup ont découvert avec stupéfaction, d'ailleurs, et inquiétude, il faut bien le dire, le projet.

Nous avons déposé un vœu consistant à dire que, d'une part, nous souhaitons des modifications du projet. On nous avait même dit qu'il y aurait un nouveau texte présenté au Conseil de Paris, on l'attend encore ; il semblerait que quelques-uns l'aient eu à titre personnel, ce qui est un peu curieux quand on se targue de transparence et de concertation.

Mais nous sommes absolument déterminés à faire en sorte que ce texte soit retravaillé, qu'il y ait des garanties sur les implantations, et notamment dans le centre, qu'on évite de renvoyer tout le temps vers la périphérie les lycées professionnels. Dernier élément, je le dis, nous ne voterons pas ce projet de délibération, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, avant que M. Jean-Baptiste MENGUY ne prenne la parole pour une explication de vote au nom de notre groupe sur ce projet de délibération, permettez-moi de dire quelques mots sur un point très précis de ce programme prévisionnel des lycées qui nous est soumis. Il y figure une opération très attendue dans le 17e arrondissement, une opération que je n'ai eu, d'ailleurs, de cesse de défendre ; il s'agit de l'internat de la cité scolaire Honoré de Balzac.

Cette demande n'est pas récente, puisque lors de la précédente mandature, j'étais déjà intervenue à ce sujet, lorsque je siégeais, à l'époque, au Conseil d'administration de cet établissement, et je peux témoigner combien ce projet est attendu par la communauté scolaire et de nombreuses familles.

Aujourd'hui, après de multiples relances et interventions auprès du Conseil régional, du Rectorat, de la Préfecture de région, cet internat figure bien dans ce futur Plan prévisionnel d'investissement des lycées, et c'est bien là l'essentiel. En tout, ce sont donc 900 élèves inscrits au collège et plus de 1.000 au lycée qui y étudient.

Surtout, la cité Balzac comprend, je le rappelle, un lycée international, le seul de tout Paris, qui attire et accueille des enfants de tous horizons géographiques et de multiples nationalités.

C'est dire si cet internat de 150 places est le bienvenu, mais ce P.P.I. nous amène au terme de 2022. Espérons donc que cet équipement sera bien réalisé avant et, surtout, ne restera pas un vœu pieux, comme tant d'autres engagements.

Je voudrais rappeler ici le projet de couverture du périphérique, inscrit dans le contrat de plan Etat-Régions, que la Ville n'a pas suivi, malgré les engagements financiers, non seulement de l'Etat, mais du Conseil régional.

En tout cas, sur ce sujet très précis, comptez sur ma vigilance en tant que maire du 17e arrondissement.

En tout cas, je veillerai personnellement à ce que, cette fois, ce soit suivi d'effets.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Madame KUSTER.

M. Jean-Baptiste MENGUY va encore attendre un peu, puisque Mme Laurence DREYFUSS prend la parole.

Mme Laurence DREYFUSS. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame BROSSSEL, aujourd'hui, nous devons nous prononcer sur le Programme prévisionnel d'investissement des lycées pour 2012-2022, proposé par la Région Ile-de-France.

Je me réjouis que le lycée Janson de Sailly pour le 16^e arrondissement puisse bénéficier d'un pôle scientifique, mais je souhaite vous interroger sur le projet du pôle scientifique de Jean-Baptiste Say, projet qui débute en 1998, Madame la Maire, et se confirme dans la mandature 2001-2008, avec l'action du Département qui accepte le dossier et qui lance même des appels d'offres.

Aujourd'hui, force est de constater que le pôle scientifique de Jean-Baptiste Say n'a pas été livré et qu'il n'est plus à l'ordre du jour. Je souhaiterais donc connaître où en est ce projet, voté pourtant par notre assemblée.

Merci, Madame la Maire.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Annick OLIVIER et, ensuite, viendra M. MENGUY.

Mme Annick OLIVIER. - Merci.

Lors de la séance du 22 novembre 2012, le Conseil régional doit adopter le Programme pluriannuel d'investissement des lycées pour la période 2012-2022. Il succédera à celui qui avait été décidé en 2001.

Il convient de souligner que c'est la première fois que les élus régionaux se soumettent à un tel exercice ambitieux, concerté, en transparence. Les élus de la majorité, comme de l'opposition, ainsi que l'ensemble des communautés éducatives et partenaires de l'éducation nationale ont été saisis de ce projet, qui va d'ailleurs continuer à faire l'objet de discussions dans les mois à venir et d'ajustements à mi-plan.

Ce programme se fixe six objectifs qui s'inscrivent dans le cadre d'une ambition éducative, celle de l'égalité des droits, de la mixité sociale et scolaire et de la réussite pour tous les lycéens et lycéennes :

- lutter contre les inégalités sociales, scolaires et territoriales ;
- répondre aux besoins démographiques croissants de la population des 15-18 ans, plus de 12.000 à 20.000 élèves supplémentaires jusqu'en 2022, en créant 9.000 places nouvelles par la construction de nouveaux lycées et par l'extension des lycées existants ;
- poursuivre l'effort de construction et de rénovation en prévoyant 24 rénovations globales, 24 rénovations simples. A Paris, sont concernés les lycées Turgot dans le 3^e, Lazare Ponticelli dans le 13^e et Rabelais dans le 18^e. S'ajoutent à cela 24 rénovations simples concernant une partie des bâtiments et portant essentiellement sur le second œuvre ; à Paris, les lycées Edgar Quinet, Jacques Decour dans le 9^e, Arago 12^e et Vauquelin dans le 13^e arrondissement, en bénéficieront. Par ailleurs, 40 opérations de rénovation ciblées sont prévues : service de restauration, ateliers, lieux de vie, équipements sportifs, etc. ;
- assurer une offre de formation diversifiée et de qualité en développant la polyvalence des établissements et leur accessibilité (transport, accessibilité aux personnes handicapées) en rééquilibrant la géographie du post-Bac et des formations internationales et en soutenant le développement de certaines filières professionnelles. Les interventions proposées dans le cadre du rapport porteront à 216 le nombre de lycées mis entièrement en conformité pour l'accessibilité des élèves en situation de handicap, soit plus de 45 % des lycées franciliens, ainsi que l'effort particulier en faveur des équipements sportifs pour les établissements en situation de carence ;
- développer des internats de proximité avec la création de 30.000 places, notamment dans les sites des lycées Pierre-Gilles de Gennes, Honoré de Balzac, et deux autres sont également construits dans le Sud-Est parisien.

Le P.P.I. 2012-2022 répond, enfin, à un enjeu de forte efficacité énergétique : réduire d'au moins 40 % les consommations énergétiques des lycées d'ici 2020, en ajoutant des constructions neuves zéro énergie aux

extensions rénovations globales ou ciblées, Pass consommation, un programme de rénovation thermique ciblée, qui permettront d'améliorer significativement les consommations énergétiques des bâtiments et établissements.

Enfin, le P.P.I. propose de prendre en compte les particularités parisiennes, cités mixtes et lycées municipaux, dans un protocole entre la Région et la Ville de Paris appuyé sur les engagements respectifs des deux collectivités, tout en repérant d'ores et déjà la volonté de toutes les parties que ces lycées soient, à terme, transformés en établissements publics locaux d'enseignement et relèvent ainsi de la responsabilité régionale.

Ce P.P.I. est donc un engagement fort pour tous les lycéens et lycéennes franciliens.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Dernière intervention, Monsieur MENGUY, vous avez la parole.

Nous passerons ensuite à la présentation des vœux avec M. Jean-François LEGARET et M. Alexis CORBIÈRE.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce document, et mes collègues précédents l'ont évoqué, contient beaucoup d'éléments, et je ne reviendrai pas sur les principaux, concernant la présentation de la politique de la Région en matière de lycées. Evidemment, il concerne la capitale et de nombreuses choses sont à relever, des points positifs ont pu être remarqués, mais également une impression générale qui n'est pas satisfaisante.

Ce plan, en l'état - c'est dans ce sens que nous avons approché l'étude de ce document -, est mal ficelé, aussi bien sur la forme que sur le fond, et je ne partage pas le constat de satisfaction et de grande satisfaction, notamment de nos collègues communistes, alors même qu'en 7e commission, notamment, ils faisaient état d'un certain nombre de désaccords sur la procédure et sur le fond qui ont encore posé des limites supplémentaires.

Il n'est pas satisfaisant, et ce pour quatre raisons.

La première des quatre raisons, c'est que c'est le document de l'approximation. Ce document fait état des évolutions démographiques pour l'avenir pour la Région, mais vous en conviendrez, ces perspectives sont pour le moins floues, et baser une politique d'établissements scolaires sur ces approximations n'est pas satisfaisant.

J'ajoute d'ailleurs qu'en ce qui concerne la Capitale c'est d'autant plus vrai, on ne peut se satisfaire que le critère démographique soit à ce point important, alors même que des éléments manquent encore à la politique régionale pour asseoir une détermination des établissements qui devraient évoluer, voire être créés et, puisque l'on demande l'avis de la Ville de Paris, a fortiori à Paris.

Ceci n'est pas satisfaisant et j'en profiterai d'ailleurs pour rappeler qu'un parallèle criant est dressé vis-à-vis des collèges parisiens, Madame BROUSSEL. Nous savons qu'à l'aune de 2015, l'évolution démographique, et le document de la Région le confirme, l'évolution démographique des élèves des collèges va dans le sens de l'augmentation. Si, pour 2022, la population future des lycéens augmente, avant ils auront été collégiens.

Et nous devons évidemment, dans la politique d'investissement que nous allons aborder dans le Département de Paris, avoir cette approche démographique, être plus exigeants et précis. Je prendrai l'exemple du 15e arrondissement. Nous savons qu'en 2015 les effectifs supplémentaires de collégiens équivaldront à la création d'un collège en plus, sans prendre en compte les familles arrivant dans les nouveaux logements sociaux prévus dans le plus grand arrondissement de Paris. C'est la première des raisons.

Deuxième des raisons, ce document est le document des fausses promesses. Ah oui, on nous fait la liste de toutes les rénovations des établissements, on nous fait la belle liste des travaux qui seront entrepris. C'est encore insatisfaisant évidemment, notamment sur la question de l'accessibilité, mais vingt-quatre rénovations d'établissements en dix ans, vous en conviendrez, en conséquence, à ce rythme, il faudrait près de deux siècles pour rénover tous les établissements de la région. Ce n'est pas acceptable et cette politique, cette programmation n'est pas acceptable, tant au niveau régional qu'au niveau de Paris.

La troisième des raisons, c'est que ce document est le document des manques, les manques notamment sur les équipements sportifs. On le sait, la politique éducative, la politique scolaire ne vaut que si les équipements, tous les équipements publics, sont créés, sont construits, sont rénovés et sont adaptés à l'offre scolaire qui existe, tant à Paris que pour la Région Ile-de-France.

80 millions d'euros d'euros prévus pour les équipements sportifs, Monsieur VUILLERMOZ, rien pour Paris, alors même qu'on crée un stade à plus de 200 millions pour des rugbymen professionnels qui viendront de temps en

temps taper le ballon ovale sur la belle pelouse de Jean Bouin. Il y a là encore une fois un décalage qui se fait au détriment des lycéens. On le savait pour la population scolaire, on le sait désormais pour la population lycéenne.

Si M. VUILLERMOZ, élu communiste, s'en satisfait à l'instar de la vice-présidente de la Région, Mme ZOUGHEBI, eh bien, en tout cas, ce n'est pas notre cas.

Quatrième des raisons, Monsieur VUILLERMOZ, pour avoir des doutes sur ce document, c'est que ce P.P.I., Monsieur VUILLERMOZ, ne vous en déplaît, est le document des bidouillages. Des bidouillages administratifs, des bidouillages dans les négociations, dans la concertation.

Je le rappelle, malgré les déclarations du président BROSSAT, même les élus communistes de la Ville n'étaient pas satisfaits encore, lors de la réunion de la 7e Commission, de la façon dont les choses se sont déroulées.

Et si on prend l'exemple et la situation des lycées municipaux à Paris, encore une fois un nouvel exemple, je ne citerai que le cas du lycée Verlomme dans le 15e arrondissement - je tiens à saluer d'ailleurs l'excellent travail de ma collègue Agnès de FRESSENEL sur le plan du 15e arrondissement - les évolutions de ce document en cours de route, notamment pour le lycée Verlomme, font que ce n'est pas acceptable en l'état.

J'ai présenté, Monsieur le Maire, le vœu n° 72 qui demande, en parallèle pour les collèges, que nous ayons aussi des documents de programmation pour les investissements. Mais en tout état de cause, quand on fait la somme de ces quatre raisons, j'en terminerai par là, on peut constater encore une fois qu'un grand amateurisme prévaut, tant sur le plan régional que sur le plan parisien, pour la politique éducative.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, mon groupe s'abstiendra sur ce P.P.I. qui mérite encore, et encore, et encore d'être retravaillé et amélioré. Il faut revoir sa copie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur MENGUY.

La parole est à M. Jean-François LEGARET pour la présentation du vœu n° 71.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est un vœu qui ne surprendra personne, puisqu'il y a déjà bien des mois et des années que je repose la même question.

D'ailleurs, c'est un sujet très consensuel dans le 1er arrondissement, puisque j'avais déposé dans le passé ce vœu en le cosignant avec Seybah DAGOMA. Nous siégeons dans le même Conseil d'établissement au lycée Pierre Lescot, et c'est vrai que c'est une question qu'on nous repose à chaque fois en nous disant que le statut actuel du lycée est inadapté, ce qui pose divers problèmes pour développer un certain nombre de projets.

De nouveaux dispositifs de financement ont été mis en place par le Conseil régional. Je rappelle d'ailleurs que c'est notre groupe qui avait été à l'initiative du changement de statut à la Région. On aimerait bien que cette évolution du statut en E.P.L.E., qui est vraiment promise et attendue - on fait partie d'après mes informations de la petite douzaine d'établissements dont le statut n'a pas évolué.

C'est un établissement qui nous est cher, dans le centre de Paris, avec un projet éducatif et pédagogique très particulier, mais qui est vraiment salué unanimement par le Rectorat pour la qualité de son enseignement.

Donc, je pense que ce serait un acte de reconnaissance si Mme BROSSEL voulait au moins nous indiquer quelques objectifs, quelques dates un peu plus précises. Pour l'instant, on est vraiment resté dans un très grand flou. Je crois que c'est une information qui naturellement pourrait être utilement répercutée auprès des gestionnaires de cet établissement qui attendent cette information avec impatience.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEGARET.

La parole est à M. Alexis CORBIÈRE, dernier intervenant pour 3 minutes de la présentation du vœu.

M. Alexis CORBIÈRE. - Mes chers collègues, j'interviens comme élu du parti de gauche et j'expliquerai, pour Danielle SIMONNET et moi, quel avis nous avons sur ce P.P.I. A ce sujet, je voudrais dire quelques mots, à la fois sur la forme et sur le fond.

Sur la forme d'abord, sur quoi votons-nous réellement ? Sur quel texte ? Entre les documents qui ont été soumis au vote lors des Conseils d'arrondissement, et notamment c'était mon cas dans le 12e arrondissement il y a deux semaines, et celui désormais qui sera représenté au Conseil régional, ce n'est plus le même texte.

J'affirme ici qu'aucun élu en conscience ne peut voter sur un document qui est en pleine évolution et qui n'existe pas de manière finalisée.

Deuxièmement, j'ai voté contre le projet de P.P.I. qui a été présenté dans le 12e arrondissement. Je répète qu'il me semble qu'en conscience vous auriez dû tous faire de même à ce moment-là. C'est pourquoi nous vous disons, dans le vœu que nous présentons : "repoussons le vote". Aucun élu ne peut se prononcer, je le répète, en totale capacité de connaissance sur ce que ce texte deviendra.

Deuxièmement sur le fond. Sur le fond, ce P.P.I. manque singulièrement de moyens financiers. Ce qui est censé être la grande ambition de la Région Ile-de-France concernant les établissements revient à rénover 24 établissements sur 470, ce qui à ce rythme nécessitera près de deux siècles pour achever leur rénovation.

J'observe que l'U.M.P. vient de reprendre cet argument et je lui réclamerai quelques droits d'auteur mais elle ne va pas jusqu'au bout du raisonnement, parce que nous indiquons dans notre vœu que, vous, la Droite, quand vous étiez en responsabilité, vous avez fermé 86 lycées professionnels. Je crois que cela nécessiterait un peu de modestie quand vous voulez défendre le deuxième degré.

Mais ce P.P.I., première version, mettait en danger - c'est déjà ce pour quoi je m'y étais opposé avec Danielle - 6 lycées professionnels parisiens en laissant entendre qu'ils allaient disparaître au profit de filières dans des lycées polyvalents.

Nous sommes, nous, radicalement contre toute mesure qui irait dans ce sens car cela ne pourra profiter qu'à l'apprentissage et j'observe que la Région Ile-de-France dépense de l'argent pour faire de la publicité dans "Le Parisien" ou le métro pour vanter l'apprentissage, évidemment au détriment de la formation professionnelle initiale.

Tout cela a mené à ce que l'unanimité des organisations syndicales des lycées professionnels s'est opposée au projet. Je suis moi-même, vu que cela a été évoqué notamment dans le cas de M. GAREL, enseignant de lycée professionnel et aucune consultation n'a eu lieu. L'ensemble des enseignants a découvert ce projet quand il était déjà assez finalisé, même si vous avez bien compris qu'il évolue ensuite.

Nous, nous sommes pour la défense des établissements de proximité. Nous sommes contre la mise en place de flux inter académiques qui, de fait, contournent la carte scolaire. Nous sommes contre la mise en avant de l'apprentissage au détriment, je viens de le dire, de l'enseignement professionnel public. Et nous sommes indignés ou du moins étonnés de voir l'absence de moyens financiers, ne serait-ce que pour accompagner le plan d'isolation des établissements qui représentent pourtant 70 % d'émission des gaz à effet de serre pour les établissements gérés par la Région Ile-de-France.

Désormais, sur tous ces points importants, effectivement, je dois le reconnaître, les choses ont évolué. Il y a une volonté de concertation de la part de la Région Ile-de-France. Je souhaite que cela évolue dans le bon sens.

Durant six mois, une négociation va s'entamer. J'ai toute confiance dans le fait qu'elle doit évoluer positivement.

C'est la raison pour laquelle, une fois de plus, je reviens au point de départ : ne votons pas ce texte, car aucun texte finalisé aujourd'hui n'existe réellement. C'est l'objet de notre vœu, vous le comprenez ; nous sommes opposés à nombre de choses qui, nous semble-t-il, ont été entendues. Pour l'heure, nous souhaitons que les choses évoluent dans le bon sens, mais respectons cette Assemblée. Je réaffirme que nous ne sommes pas en capacité de voter sur un document qui, de fait, pour l'instant, n'existe pas.

C'est l'objet de notre vœu.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur CORBIÈRE.

La parole, pour la réponse, est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et pardon par avance : je risque de prendre un tout petit peu plus de temps que ce qui est normalement accordé, mais le sujet et le nombre d'interventions et de vœux me convainquent qu'il faut être un peu exhaustive sur ce sujet qui mérite toute notre attention.

Un certain nombre d'entre vous l'ont rappelé, nous sommes aujourd'hui saisis sur ce Programme prévisionnel d'investissement des lycées sur la période 2012-2022 et c'est la première fois, en effet, que les élus régionaux établissent une feuille de route dans ce domaine, avec un calendrier prédéfini et l'engagement de lancement de l'ensemble des opérations annoncées : constructions de lycées neufs et d'internats, extensions, rénovations, opérations ciblées.

Pour ceux d'entre nous qui soit siégeaient sur ces bancs dans les mandats précédents, soit siégeaient dans les conseils d'administration de lycées parisiens, nous sommes en mesure de vérifier à quel point c'est un changement et le fait de savoir ce qu'il va se passer dans les dix ans qui viennent, avec évidemment l'organisation d'un point d'étape à mi-parcours pour réajuster ce plan au regard des évolutions, qu'elles soient démographiques, en termes de formation, en termes d'événements particuliers et de traitement d'urgence, est en soi une bonne chose et qui permet de travailler et d'avancer.

Je tiens à saluer la méthode qui a été proposée et mise en place par Henriette ZOUGUEBI, Vice-présidente de la Région en charge des lycées et des politiques éducatives, parce que je ne sais pas comment on peut affirmer sur ces bancs qu'il n'y a pas eu de concertation. Cela fait maintenant plus d'un an que, dans l'ensemble de la région Ile-de-France, des réunions de concertation sont organisées, que des débats sont organisés, qu'elle réunit l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. Je ne sais pas si les organisations syndicales représentatives des enseignants sont des lobbies, comme cela a été évoqué ce matin, en tout cas, à chacune des réunions qui ont eu lieu sur le territoire parisien et auxquelles Henriette ZOUGUEBI m'a conviée, les organisations représentatives des enseignants étaient présentes dans la salle, ont participé, ont donné leur avis, ce qui a permis à la concertation d'avoir lieu.

Moi, j'ai toujours considéré que la démocratie sociale était un élément absolument majeur de notre modèle républicain et que la représentativité des organisations syndicales était un facteur de légitimité à intervenir et à dialoguer avec leurs mandants. Donc, je ne laisserai pas dire, même si je ne suis pas responsable de la méthode, mais je la salue, je ne peux pas laisser dire qu'il n'y a pas eu de concertation. Elle y a passé, j'y ai modestement passé, sur Paris, quelques heures en réunion avec l'ensemble des acteurs. Cela a concerné les élus, les communautés éducatives, les collectivités territoriales, l'ensemble des partenaires de l'Education nationale, évidemment les parents.

Donc, c'est à la fin, et pas tout à fait à la fin, de ce processus de concertation que nous sommes saisis, comme l'ensemble des départements franciliens, sur ce document qui est aujourd'hui le P.P.I. de la Région Ile-de-France.

J'ai entendu des choses tout à fait extraordinaires.

Comment peut-on... enfin, si, on le peut, manifestement ! Vous appelez "bidouillages", Monsieur MENGUY, ce que nous appelons "concertation, dialogue avec l'ensemble des parties prenantes". Moi, je me félicite que, lorsque le maire du 15e arrondissement et son adjointe en charge du second degré écrivent à la vice-présidente de la Région parce qu'ils s'opposent à un projet pour de bonnes raisons, je me félicite que le dialogue qui a lieu entre le maire du 15e arrondissement et la vice-présidente de la Région Ile-de-France, que ce dialogue débouche sur une solution consensuelle qui permet de ne pas mettre en avant un projet qui manifestement aurait présenté plus d'inconvénients que d'avantages. Cela s'appelle la concertation ; cela s'appelle le dialogue ; cela s'appelle l'échange ; cela s'appelle le travail avec l'ensemble des partenaires.

Non, ce ne sont pas des bidouillages, mais bien la preuve que ce document est en cours de travail et en cours de finalisation. Et c'est plutôt une bonne chose qu'on ne soit pas braqués sur des sujets mais que l'on continue le dialogue.

Alors, oui, un certain nombre de choses ont évolué depuis que ce document nous a été transmis. Je vais évidemment vous rendre compte de l'ensemble de ces évolutions parce que la concertation a eu lieu avec l'ensemble des maires d'arrondissement ou leurs représentants, ainsi que...

Arrêtez de dire que c'est faux, une réunion a été organisée avec tous les maires d'arrondissement. Ce n'est quand même pas ma faute s'il n'y a qu'un seul maire d'arrondissement qui a daigné se déplacer et que vous considérez maintenant que le problème est important !

Ecoutez, excusez-moi ! On va peut-être arrêter de faire de la langue de bois dans ce Conseil !

On fait une réunion avec l'ensemble des maires d'arrondissement, il y a des arrondissements qui ne viennent pas du tout, il n'y a pas d'adjoint, il n'y a pas d'élus, il n'y a pas de chargé de mission du cabinet. Après, vous venez donner des leçons à la vice-présidente de la Région Ile-de-France ?

Ecoutez, arrêtez quand même ! Arrêtez !

Franchement, tout cela, c'est de la plaisanterie !

Donc, oui, M. GOUJON a eu raison d'écrire et de pouvoir ainsi faire évoluer le P.P.I. et je salue l'initiative de M. GOUJON.

Absolument !

De la même façon, dans le 13^e arrondissement, les projets ont évolué, notamment sur le déménagement du lycée Corvisart sur le site de Lazare Ponticelli qui ne fait donc plus partie du P.P.I. à ce stade.

Je reviens sur le fond du P.P.I. car c'est ce qui est, je crois, important.

Quelle agressivité !

Je veux bien qu'on nous accuse de tous les maux !

Oui, c'est cela ! Accusez-nous de tous les maux mais venez aux réunions, c'est encore mieux ! Cela s'appelle la concertation.

Le fond du P.P.I., c'est la volonté de la Région Ile-de-France de lier deux débats, avec intelligence, me semble-t-il :

- le débat sur les questions d'investissement, qui sont donc du ressort de la Région : quelle politique pour les lycées ?

- mais également un débat sur les formations et comment anticiper, dans la dizaine d'années qui vient, la façon dont l'offre de formation, notamment technologique et professionnelle, doit être mise en œuvre dans la Région pour répondre aux besoins de l'ensemble des lycéens.

C'est une question d'égalité d'accès aux formations, c'est une question de mixité scolaire, c'est une question de mixité sociale et c'est une question qui prend comme point de départ la réussite de l'ensemble des lycéens.

Un certain nombre d'entre vous ont rappelé :

- les opérations de mise en conformité pour l'accessibilité des élèves en situation de handicap,

- la question de l'efficacité énergétique, puisque 34 rénovations thermiques sont précisées dans le P.P.I.,

- évidemment la question, je ne sais plus qui l'a rappelée, de répondre aux évolutions démographiques parce que c'est effectivement une question importante ; nous sommes bien placés pour le savoir.

J'en profite pour faire une parenthèse.

Monsieur MENGUY, vous répétez, réunion après réunion, des choses qui sont fausses et qui ne correspondent d'ailleurs pas aux échanges que nous avons, la Direction des Affaires scolaires ou moi-même, avec le maire du 15^e et avec les élus en charge de ce dossier à la mairie du 15^e. Peut-être y a-t-il deux lignes à la mairie du 15^e, mais je vous redis qu'il n'y a pas besoin d'un nouveau collège dans le 15^e arrondissement en 2015, nous sommes tous d'accord pour travailler sur un horizon de 2020, qui est l'horizon auquel il y aura effectivement besoin d'un nouveau collège, en dehors de ceux que nous allons ouvrir l'année prochaine.

Précision faite, mais comme nous sommes tout à fait d'accord, l'adjointe en charge du dossier, le maire du 15^e arrondissement et moi-même, sur le sujet, j'en profite pour rappeler que nous travaillons sur l'horizon 2020 et que ce n'est pas en répétant à longueur de réunions "2015, 2015 !" que vous ferez apparaître par magie le besoin d'un nouveau collège.

Evidemment, la question du développement des internats de proximité, et je dis à dessein des "internats de proximité", puisque la volonté de la Région, et nous sommes tout à fait en accord là-dessus, n'est pas de renouveler l'expérience malheureuse des internats d'excellence mais bien de mettre en place des internats de proximité, en doublant le nombre de places existantes, notamment à Paris, avec des sites évoqués, tels que Pierre-Gilles de Gennes, Balzac (vous l'avez dit, Madame KUSTER) et deux autres qui seront à localiser dans le Sud-Est parisien.

De poursuivre, évidemment, les opérations de construction et de rénovation : 24 rénovations globales, 24 rénovations simples, 40 opérations ciblées. J'en profite pour le préciser : la concertation a permis à l'opération de rénovation simple du lycée Jacques Decour de réintégrer le document, alors qu'elle n'y était pas au départ.

Et puis, et je le disais tout à l'heure, le propos de la Région Ile-de-France et ce qui nous est présenté est bien de lier politique d'investissement et politique de formation. C'est la raison pour laquelle il y a un certain nombre de choix faits par la Région qui sont des choix qui nous paraissent tout à fait pertinents, comme :

- le développement de la polyvalence des établissements qui représente, en effet, une avancée pour l'orientation des lycéens,

- le rééquilibrage de la géographie du post-Bac, et nous ne pouvons pas faire comme si cette question n'était pas une question importante à Paris,

- le développement de certaines filières professionnelles, et notamment la volonté d'implanter un pôle sanitaire et social au Sud de Paris, qui ne serait plus au lycée François Villon, comme cela avait été évoqué un temps.

Permettez-moi juste un mot : je suis, pour ma part, tout à fait favorable - nous avons affirmé ceci et nous continuerons à l'affirmer -, je suis pour ma part tout à fait favorable à ce que, conformément à ce qu'écrit la Région, nous puissions mettre en place des expérimentations de flux interacadémiques parce qu'il ne me paraît pas tout à fait raisonnable de parler en permanence du Grand Paris et de "Paris Métropole" et de considérer que pour ce qui est de l'affectation des lycéens, alors nous serions enserrés dans les barrières du périphérique. Oui, il doit y avoir des possibilités de dépasser les frontières dans les deux sens. Je le dis à dessein : dans les deux sens !

Enfin, pour terminer sur la question plus parisienne, notamment de l'offre de formation technologique et professionnelle à Paris, ce P.P.I. affirme - c'est la première fois - que l'enseignement technologique et professionnel a toute sa place à Paris.

C'est depuis 2001 la revendication posée par le maire de Paris, qui souhaite que l'enseignement technologique et professionnel ait toute sa place à Paris et que l'ensemble des élèves parisiens puissent y avoir accès. Ce P.P.I. intègre donc notamment la question des lycées municipaux dans la réflexion, et cela me paraît être une avancée.

Nous aurons évidemment un travail qui sera présenté en Conseil de Paris sur la question des lycées municipaux, mais également très certainement sur les cités mixtes. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que Paris est certainement la dernière ville, le dernier département de France à avoir une telle proportion de cités mixtes. Nous sommes en train en ce moment de travailler sur un protocole entre la Région et la Ville de Paris sur ces deux questions.

Un mot peut-être sur les 12 lycées municipaux que nous souhaitons, la Région et la Ville de Paris, voir à terme transformés en E.P.L.E., et non pas être régionalisés. Votre vœu, Monsieur LEGARET, de ce point de vue, est ambigu. Il y a deux processus. Nous sommes pour notre part favorables... oui, voilà, comme il y avait les deux mots dans votre vœu, c'était un peu ambigu.

En tout cas, nous sommes favorables à l'EPLÉisation des lycées municipaux dans une discussion avec la Région. J'en avais fait la remarque en 7e Commission. Vous avez remarqué que grâce à l'action conjointe que nous avons menée avec la Région, ces 12 lycées municipaux, depuis maintenant un an, au-delà de leur statut, sont rentrés dans le droit commun de la Région et ont donc droit à l'ensemble des aides régionales qui peuvent exister, que ce soit la gratuité des manuels scolaires, la gratuité ou l'accompagnement au financement d'un certain nombre d'équipements professionnels, que ce soit les clés U.S.B., les pass/contraception, aide à mobilité et autres équipements. Je tenais à le rappeler.

Cette concertation qui a eu lieu a fait apparaître la nécessité de conserver l'unité et l'identité des établissements concernés. Un souhait de ne pas voir éclater les équipes et les établissements concernés par les futurs changements de site et donc de pouvoir, à chaque fois que cela sera possible, maintenir l'enseignement professionnel et technologique dans Paris et dans une géographie qui concerne l'ensemble de Paris.

Néanmoins, nous devons travailler au maintien des capacités quantitatives d'accueil en favorisant les meilleures conditions d'études et les meilleures conditions d'enseignement pour les enseignants. C'est en tout cas ce souci précis qui anime Henriette ZOUGHEBI, et elle a tout mon soutien là-dessus.

C'est la raison pour laquelle, durant le premier semestre 2013, une concertation sera organisée sur ce sujet pour permettre d'identifier les opérations engagées dans la première phase du P.P.I. sur la base d'un accord Région, Ville et Rectorat et - c'est une nouveauté par rapport au document qui avait été transmis aux conseils d'arrondissement -, et sur la base d'une délibération favorable des conseils d'administration des lycées concernés.

Voilà la raison pour laquelle je vous appelle évidemment à voter ce P.P.I. en entendant bien que la discussion n'est pas encore terminée. Je vais répondre sur les vœux. La discussion n'est pas encore terminée et nous allons la continuer.

Du coup, j'en profite pour vous dire mon accord avec les vœux déposés par le groupe E.E.L.V.A., si Sylvain GAREL était d'accord pour que nous... accord parce que comme il y aura un passage par les C.A. des établissements, il y a de fait une réponse positive apportée par la Région à votre demande qu'il n'y ait pas de contraintes pour les établissements.

Je vous proposerai néanmoins volontiers que le premier paragraphe, qui ne me paraît pas être en adéquation avec la réalité des propositions et des discussions qui existent aujourd'hui, puisse être modifié en ce sens. Vous en avez normalement une version sous les yeux : "Considérant l'annonce par la Région Ile-de-France d'envisager les changements de site pour certains lycées municipaux afin de garantir les meilleures conditions d'études aux élèves et de travail aux équipes éducatives, considérant que ces évolutions se feraient sous deux conditions, dans le cas d'imbrication avec du patrimoine très contraint et en concertation avec les représentants des conseils d'administration, considérant qu'il s'agit de maintenir, voire de renforcer le nombre de places de formation existant à Paris dans les voies technologiques et professionnelles", blablabla, je vous propose que nous puissions voter ce vœu si vous en étiez d'accord.

Je vous proposerai, Monsieur LEGARET, de retirer votre vœu pour la raison suivante. Je ne suis pas pour l'EPLÉisation uniquement de Pierre Lescot. Je suis pour que nous travaillions sur un protocole entre la Ville et la Région sur les cités mixtes régionales et sur l'ensemble des lycées...

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Ce n'est pas une cité mixte, un lycée...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Laissez-moi terminer ma phrase.

Je vous redis que dans ce protocole, il y aurait deux sujets : les cités mixtes régionales et l'ensemble des lycées municipaux, et je ne vois donc pas pour quelle raison nous voterions un vœu qui reviendrait à reprendre le travail exactement dans le sens inverse de ce que nous souhaitons faire et de ce que nous essayons de faire, c'est-à-dire d'avoir une approche parisienne.

Nous travaillons à un protocole. Les maires d'arrondissement seront évidemment associés à ce travail, comme ils l'ont été dans la phase amont sur le P.P.I. C'est la raison pour laquelle je vous propose de retirer votre vœu. Sinon, je voterai contre.

Permettez-moi de répondre au vœu de M. CORBIÈRE en vous proposant là aussi de le retirer, sinon j'appellerai à voter contre, parce que je ne considère pas, contrairement à vous, qu'il faille surseoir à ce vote. J'en profite d'ailleurs pour vous informer que l'ensemble des autres départements d'Ile-de-France ont approuvé ce P.P.I.

Quant au vœu de M. MENGUY au nom du groupe U.M.P.P.A. - pardon, je vais reprendre deux minutes et après, je le promets, je ne parle plus de la séance -, vous nous demandez que le Maire de Paris établisse un programme prévisionnel d'investissement pour les écoles et les collèges parisiens.

Vous comprendrez bien que je ne peux pas prendre, moi, la décision de revenir seule en Conseil de Paris sur la démarche, l'orientation et la politique de déconcentration souhaitée et mise en œuvre par le Maire de Paris depuis maintenant quelques années.

Je vous rappelle, Monsieur MENGUY, car nous avons cet échange régulièrement, que vous êtes responsables, dans les mairies d'arrondissement, d'établir la programmation des travaux dans les écoles du premier degré. Je sais que du temps a passé depuis la mise en œuvre de la déconcentration et de la décentralisation mais maintenant, il faudrait peut-être que vous vous saisissiez de cette opportunité. Ce n'est pas la peine de m'envoyer des vœux pour me demander de faire la programmation de nouveaux travaux puisque c'est aujourd'hui le maire d'arrondissement qui en est responsable ! Vous comprendrez bien, pardon pour l'humour, que je ne vais évidemment pas établir un programme prévisionnel d'investissement pour les écoles du premier degré à Paris, car je suis une farouche partisane de la déconcentration et de la décentralisation. Je pense que notre Ville fonctionne mieux depuis qu'elle fonctionne comme cela. Évidemment, nous n'allons pas recentraliser entre les mains de l'Hôtel de Ville ce que nous avons depuis quelques années déjà, mis entre les mains, de façon plus efficace, des maires d'arrondissement. Je n'avais pas compris que telle était la position du groupe U.M.P.P.A. : je le découvre avec surprise. Mais vous aurez de ce point de vue là un débat avec le Maire de Paris parce que bien évidemment, je ne reviendrai pas seule sur cette politique que je soutiens.

C'est donc la raison pour laquelle, si vous ne retirez pas votre vœu j'appellerai à voter contre.

Pardon pour la longueur de mon propos.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - D'autant que vous continuez d'intervenir après ! Je mets donc aux voix...

Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame BROSSEL, vous faites une réponse en 18 minutes et 4 secondes ! Plus de 18 minutes de réponse pour n'aborder aucune des questions que nous avons soulevées, aucune ! et ne pas y répondre !

Je trouve qu'il y a vraiment beaucoup de mépris à l'égard de notre Conseil. Vous ne l'avez pas interrompue une seule fois. On l'a écoutée pendant 18 minutes. Elle n'a répondu à aucun des arguments de fond.

Quant au vœu que je dépose, bien entendu, je le maintiens. Me répondre qu'elle admettrait ce vœu à condition que je parle des 12 lycées à EPLEiser, mais excusez-moi, Madame BROSEL, c'est un vœu qui a été adopté par le Conseil du 1er arrondissement, respectez... et je le répète : a été adopté de manière totalement consensuelle et qui ne fait que reprendre un vœu que j'ai présenté ici même, cosigné avec Mme Seybah DAGOMA, et qui reprend un vœu qui a été adopté par le conseil d'établissement du lycée Pierre Lescot !

Ne venez pas me faire reproche de représenter ici un vœu qui a été adopté par le Conseil du 1er arrondissement !

L'argument que vous avez avancé pour le rejeter n'est donc absolument pas recevable ! Si vous êtes contre ce vœu, expliquez pourquoi sur le fond.

Par ailleurs, Mme BROSEL nous présente un vœu oral... je crois qu'on s'est mis d'accord en conférence d'organisation pour dire que ces modalités, aujourd'hui, n'avaient plus cours.

Je demande au Maire de bien vouloir, si je puis dire, rappeler à l'ordre Mme BROSEL et sur la longueur de ses réponses, et sur le fait qu'elle ne répond à absolument aucune des questions que nous avons posées, et sur le fait qu'elle présente un vœu oral sans le distribuer.

Cela me paraît totalement décousu et irréel, pour utiliser un euphémisme, en cette journée de la gentillesse.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEGARET.

Je vous rappelle que le règlement intérieur de notre Assemblée ne limite pas le temps de parole pour la réponse des adjoints. Peut-être faudra-t-il qu'en conférence d'organisation ou lors du prochain règlement, vous y songiez.

Je vais maintenant mettre aux voix le vœu n° 70 du groupe E.E.L.V.A., avec une proposition de modification du premier paragraphe.

M. Sylvain GAREL. - Sur ce vœu, pourriez-vous me relire, Madame BROSEL, le premier paragraphe que vous voulez changer ? Je n'ai pas eu le texte.

Je vais vous le relire, si vous le souhaitez :

"Considérant l'annonce par la région Ile-de-France d'envisager des changements de sites pour certains lycées municipaux, afin de garantir les meilleures conditions d'étude aux élèves et aux équipes éducatives ;

Considérant que ces évolutions se feraient sous deux conditions, dans le cas d'imbrication avec du patrimoine très contraint et en concertation avec les représentants des Conseils d'administration ;

Considérant qu'il s'agit de maintenir, voire de renforcer, le nombre de places de formation existant à Paris dans des voies technologiques et professionnelles..."

Cela change beaucoup le vœu, quand même, cela change complètement le vœu. Vous parlez du patrimoine très contraint...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - On ne va pas faire la discussion sur l'amendement en "live", vous l'acceptez ou vous le refusez.

M. Sylvain GAREL. - Je veux bien enlever le premier considérant, si vous voulez, mais pas le remplacer par cela.

Bien sûr que, dans le centre de Paris, tous les...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je crois que la proposition, pour le coup, est extrêmement simple.

M. Sylvain GAREL. - Je demande une suspension de séance.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Très bien, deux minutes de suspension de séance.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures trente huit minutes, est reprise à quinze heures quarante minutes, sous la présidence de M. Mao PENINOÛ, adjoint).

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - La séance est reprise.

2012 DASCO 158 - Approbation du programme prévisionnel d'investissement des lycées pour 2012/2022 proposé par la Région Ile-de-France.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au maintien des lycées professionnels.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'intégration du Lycée Pierre Lescot (1er) dans le dispositif EPLE (région).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'établissement d'un programme prévisionnel d'investissement pour les écoles et les collèges.

Vœu déposé par M. Alexis CORBIERE et Mme Danielle SIMONNET relatif au report du vote sur le PPI-PPR 2012-2022. (Suite).

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Nous reprenons donc avec le vœu n° 70, avec l'amendement qui consiste à supprimer le premier considérant de ce vœu, qui est donc simple et compréhensible par tout le monde.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 70, déposée par le groupe E.E.L.V.A., amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 225).

Ensuite, Monsieur LEGARET, on vous a demandé le retrait du vœu n° 71. Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 71, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Monsieur MENGUY, il vous a été demandé le retrait du vœu n° 72.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Madame BROSEL... comment vous dire, en cette journée de la gentillesse ?

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Dites-le en deux mots, ce sera de la gentillesse parfaite.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - En deux minutes, pas en deux mots !

Ecoutez, Madame BROSEL, vous nous faites la leçon sur la déconcentration et la décentralisation. Quand il s'est agi de reconcentrer et de recentraliser la tarification des cantines, cela ne vous a pas trop dérangée, donc ne venez pas me faire la leçon là-dessus.

En plus, Madame BROSEL, qui est compétent pour décider de la création d'une école ? Ce n'est pas le maire d'arrondissement, que je sache. Que ce soit les travaux, j'entends bien, mais enfin, sur la programmation des

créations d'écoles, on le sait bien dans le 15e et dans les autres arrondissements, il me semble que la Ville de Paris a son mot à dire, ce n'est pas faute de l'avoir réclamé.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Votre réponse est donc non, vous ne retirez pas le vœu que vous avez présenté tout à l'heure.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - J'ai droit à deux minutes, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - L'explication de vote n'est pas sur le vœu que vous avez déposé, mais sur le vœu suivant. Je vous demande si vous retirez ou non votre vœu.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Quand bien même, Madame BROUSSEL, pour terminer, admettons que vous ne vouliez pas faire droit à mon vœu sur les écoles, là, pour le coup, s'agissant des collèges, vous ne pourrez pas dire que le Département n'est pas complètement compétent.

Je vous propose de retirer la partie sur les écoles et que nous votions le vœu modifié qui ne demanderait un P.P.I. que sur les collèges.

Sinon, je maintiens mon vœu, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n'est donc pas retiré et l'avis est défavorable. La réponse a été assez claire.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 72, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Avant de mettre aux voix le vœu n° 73, il y a une demande d'explication de vote du groupe U.M.P.

La parole est à M. MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - M. GAREL lève la main aussi !

C'est bon ?

Comme cela flotte un peu, en ce moment... La journée de la gentillesse, c'est... pas de problème !

Deux minutes.

Bien, nonobstant la grande finesse des propos de notre collègue CORBIÈRE sur la politique de la Droite, en termes de modestie, je voudrais juste rappeler que toute la Gauche détient la majorité de ce Conseil depuis 2001 et de la Région Ile-de-France depuis 1998. Vous en conviendrez, Monsieur CORBIÈRE, n'ayez pas la mémoire trop courte et assumez la politique que vous avez en partie critiquée à l'instant, mais ce n'est pas grave, dont acte.

Evidemment, bien que nous ne partagions pas un certain nombre de critiques, nous partageons pour le coup la démarche qui a été la vôtre dans ce vœu, de demander à surseoir pour ce vote.

C'était aussi la demande de notre groupe à la Région, qui avait demandé de repousser l'examen du P.P.I. en commission, considérant que les délais entre la réception du document par les communautés éducatives et les élus, les réunions publiques programmées une semaine après et l'examen en séance, étaient trop courts.

Cela flotte à la Région, un peu comme la piscine Joséphine-Baker, cela flotte au Conseil de Paris, un peu comme la future piscine du 15e arrondissement qui flottera sur la Seine.

Bref, "fluctuat nec mergitur", Monsieur le Maire, nous voterons ce vœu, mais, enfin, vous conviendrez quand même que ce n'est pas très folichon folichon, ce qui se passe dans la majorité de cet hémicycle.

Moins de deux minutes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - C'est bien noté.

La parole est à M. GAREL

M. Sylvain GAREL. - Cela me donne l'occasion de revenir un peu sur le débat, très rapidement, pour dire que, contrairement à ce que nous a dit notre adjointe, il y avait des choses très intéressantes dans sa réponse, mais que les communautés éducatives des lycées municipaux n'ont pas toutes été consultées.

Je suis formel, puisque l'un des lycées où je travaille, qui est l'un de ces lycées qui doit être "E.P.L.E.isé", n'a pas été consulté.

D'ailleurs, Henriette ZOUGHEBI, qui est venue nous voir il y a trois jours, l'a reconnu elle-même et elle a dit qu'elle allait le faire. On en prend acte.

Pour cette raison, nous allons voter ce vœu, parce qu'effectivement, je pense qu'il aurait été préférable d'attendre quelques mois, que l'ensemble des consultations aient été opérées et que l'ensemble des décisions aient été prises, avant de voter un texte.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur CORBIÈRE, il vous a été demandé de retirer votre vœu. Quelle est votre réponse ?

M. Alexis CORBIÈRE. - Très brièvement, malgré 18 minutes d'intervention, Mme BROSSEL a reconnu que le texte était en train d'évoluer, donc je répète qu'aucun élu ne peut, en conscience, voter sur un texte qui n'est toujours pas définitif, vous nous l'avez dit durant 18 minutes, donc je ne comprends pas.

Ce vœu a plus que jamais sa pertinence.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Le vœu est maintenu, l'avis est défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 73, déposée par M. Alexis CORBIÈRE et Mme Danielle SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 158.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Refus de prendre part au vote des élus Communiste et élus du Parti de Gauche.

Le projet de délibération est adopté. (2012, DASCO 158).

Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'offre péri et extrascolaire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons donc à l'examen du vœu référencé n° 74 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'offre péri et extrascolaire.

La parole est à Jean-Baptiste MENGUY, pour une minute.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

En septembre prochain, tel que notre grand talentueux promoteur de la dépénalisation du cannabis, M. PEILLON, l'a formulé après une non moins importante concertation...

Non, vous avez déjà tout fumé, je suis désolé.

Septembre 2013 marquera la réforme des rythmes éducatifs et scolaires, notamment avec l'ajout d'une demi-journée et éventuellement le raccourcissement de la journée de semaine et des conséquences, évidemment, tant pour les collectivités territoriales que pour la communauté éducative, les associations et les familles.

C'est d'actualité, parce que si j'ai bien compris, Madame BROSEL, hier, vous étiez reçue, avec des associations d'élus, par le Ministre de l'Education nationale, qui, j'imagine, vous a apporté des éléments d'information complémentaires, et à la veille même du compte rendu de mandat du Maire de Paris sur sa politique en matière périscolaire, vous en conviendrez, le Maire de Paris, l'Exécutif, doit des réponses aux associations et aux familles sur les choix qui seront faits, les conséquences, notamment financières mais pas seulement, et sur ce qui attend en septembre prochain les familles, les associations.

C'est la raison pour laquelle nous déposons de nouveau un vœu vous demandant de faire droit à nos demandes. Si vous ne voulez pas proposer des expérimentations courtes début 2013 sur ce qui se passera, en tout cas, je pense nécessaire que vous puissiez produire des éléments chiffrés, prospectifs et analytiques quant aux conséquences éventuelles de cette modification des rythmes pour la Ville de Paris et pour les familles.

Désolé pour le temps.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Colombe BROSEL, en vous précisant que le Maire en parlera, effectivement, je pense, longuement, dès demain, dans le 15^e arrondissement.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Comme je suis d'humeur taquine et que je ne voudrais pas lasser M. LEGARET, j'ai hésité à répondre uniquement "défavorable" et à éteindre mon micro, mais je suis trop convaincue que le sujet a de l'importance, donc, pardon, Monsieur LEGARET, vous m'entendrez de nouveau parler éducation au sein de cette enceinte ; désolée pour vos oreilles.

Je vous confirme, Monsieur MENGUY, que vous recevrez, ainsi que l'ensemble des conseillers de Paris, pour notre séance de décembre, un document très intéressant, qui s'appelle "le budget de la Ville de Paris" et dans lequel vous trouverez l'ensemble des éléments sur la ventilation de l'offre péri et extrascolaire de la Ville et du Département Paris. C'est un document que je vous engage à lire, on y apprend beaucoup de choses et cela pourrait être une source importante d'information pour vous.

Je ne peux, par ailleurs, que redire, mais la pédagogie, c'est de la répétition et la répétition, c'est de la pédagogie, ce que j'ai déjà dit en réponse à une question d'actualité de votre groupe avant l'été, en réponse à un vœu de votre groupe au mois d'octobre et en réponse à une interpellation de votre groupe au mois de septembre, je ne peux que vous redire la même chose.

Bien évidemment, une fois que l'ensemble des éléments du projet sera rendu public par le Ministère de l'Education nationale, qui continue, vous l'aurez compris, les discussions avec l'ensemble des parties prenantes de ce dossier, nous entamerons un dialogue, un échange, une concertation avec les Parisiens.

A l'issue de ce dialogue et de cet échange, nous aurons, évidemment, un temps dans cette enceinte du Conseil de Paris, avec, je l'imagine, un débat spécifique sur la question en séance du Conseil de Paris, mais, évidemment, je vous tiendrai très régulièrement informés, que ce soit l'ensemble des maires d'arrondissement, avec qui j'ai déjà eu l'occasion d'échanger sur les prémices de cette réforme il y a de cela trois à quatre semaines, avec l'ensemble des adjoints aux affaires scolaires des arrondissements, qui seront, bien entendu, des acteurs cruciaux et importants de cette réforme, et donc, ce dialogue va se poursuivre avec l'ensemble des échelons normaux de discussion, de dialogue et de construction collective sur un projet de cette ampleur et, évidemment, un dialogue avec l'ensemble des Parisiens.

C'est donc la raison pour laquelle je vous proposerai, parce que je suis taquine, soit de retirer votre vœu, soit, évidemment, vous comprendrez bien que j'y apporterai un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur MENGUY, acceptez-vous de retirer votre vœu ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire, parce que j'aimerais quand même, à un moment donné, que l'Exécutif parisien arrête de se moquer de nous !

On les connaît, les annonces, Madame BROUSSEL, on sait qu'à partir de septembre prochain, c'est-à-dire dans moins de 10 mois, il y aura une demi-journée travaillée en plus pendant la semaine ; vous refusez, le Maire de Paris refuse, d'ores et déjà, d'engager des études pour savoir quelles seront les conséquences si on choisit le mercredi matin ou le samedi matin pour les associations et pour les familles. A chaque fois on vous pose la question, parce qu'on sent bien que cela flotte de votre côté et que vous êtes très embarrassée de faire un choix, et le Maire de Paris n'a pas dit différemment !

Il y en a marre, Madame BROUSSEL ! Je vous le dis, il y en a marre ! A chaque fois, vous bottez en touche ! Cela fait moins de 10 mois, moins de 9 mois, l'année prochaine, il y aura les vacances d'été, c'est-à-dire qu'on va encore arriver en avril, mai, juin 2013 avec des solutions toutes faites, sans aucune concertation et, encore une fois, les familles et les associations vont devoir prendre en compte vos décisions sans concertation, sans savoir comment faire. C'est inadmissible, c'est irresponsable, Madame BROUSSEL !

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je crois avoir pu saisir le sens de votre réponse...

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Cela suffit comme ça ! Prenez vos responsabilités, anticipez les choix, anticipez vos politiques et donnez-nous des éléments de réponse, notamment si les élèves parisiens travailleront le mercredi matin ou le samedi matin !

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Monsieur MENGUY, je vous remercie.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - C'est élémentaire comme question, ayez du courage politique, Madame BROUSSEL et répondez aux familles parisiennes !

Sinon, je vous le dis, il y en a marre !

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la de création d'une classe maternelle supplémentaire dans le 1er arrondissement.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 75 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la création d'une classe maternelle supplémentaire dans le 1er arrondissement.

La parole est à M. LEGARET, pour une minute.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, Mme BROUSSEL ne sera pas surprise par ce vœu, parce que nous réitérons une demande que je suis allé lui présenter déjà et sur laquelle, d'ailleurs, elle n'a pas émis de contestation sur le fond.

Je pense qu'il faut vraiment que, maintenant, cette affaire soit mise à l'étude, nous avons besoin d'une classe maternelle supplémentaire, ce n'est quand même pas beaucoup, dans le 1er arrondissement.

Cela tient compte de deux choses : d'abord, le dernier recensement Insee, 2009, et, ensuite, l'ouverture, c'est vrai, dans un délai qui est de l'ordre de deux ans, de nouveaux logements dans l'immeuble rénové de la Samaritaine, mais si on ne met pas cette classe supplémentaire à l'étude maintenant, compte tenu des délais de réalisation, on risque fort d'arriver trop tard.

Je réitère ce vœu, en souhaitant que Mme BROUSSEL n'ait pas de plus mauvais arguments à nous proposer que ceux qu'elle a proposés tout à l'heure en disant que mon vœu serait recevable si je proposais des créations de

classes et de maternelles dans les 20 arrondissements de Paris. Non, je parle du 1er arrondissement et d'une demande très identifiée et très concrète.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Ayant, vous l'aurez compris, comme seule ambition en cette journée de faire plaisir à Jean-François LEGARET et de ne pas lui infliger mes réponses, je n'aurais qu'un seul mot : favorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 226).

En même temps, j'ai rarement vu un vœu demandant une classe repoussée.

2012 DFPE 411 - Lancement d'un marché article 30 relatif à la gestion et à l'exploitation de quatre établissements de petite enfance situés dans les 11e, 12e et 16e et 20e arrondissements.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DFPE 411 relatif au lancement d'un marché article 30 relatif à la gestion et à l'exploitation de quatre établissements de petite enfance.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour 5 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, ce projet de délibération nous propose d'adopter le lancement d'une procédure de marchés d'appels d'offres concernant la gestion et l'exploitation de quatre établissements de petite enfance situés dans les 11e, 12e, 13e et 20e arrondissements.

Que les choses soient claires, notre groupe votera contre ce projet de délibération. Notre groupe a d'ailleurs voté contre ce projet de délibération au Conseil du 20e arrondissement concernant le projet d'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé rue des Orteaux.

Le projet de délibération justifie ce choix en considérant que ce mode de gestion apparaîtrait mieux adapté que la régie directe pour l'exploitation de ces établissements, car il permettrait d'offrir aux parents une amplitude horaire décalée ou élargie pour l'accueil de leurs enfants.

Il convient donc de s'attarder sur cet argument. Les personnels de ces structures habitent bien souvent loin de leur lieu de travail. Croyez-vous que les personnels embauchés par ces futures structures, eux, habiteront plus près de leur lieu de travail ?

Au niveau de la Ville de Paris, généralement on nous dit que les personnels ne veulent pas avoir ces modifications d'amplitude horaire parce qu'ils habitent loin. Eh bien, ce sera pareil pour les personnes du privé. Mais vu la crise de l'emploi, ils accepteront de fait ces conditions par nécessité et non par choix.

Donc, ce que nous ne souhaitons pas imposer au personnel de la Ville, nous serions prêts à l'imposer à des salariés du privé. N'est-ce pas une certaine contradiction pour le moins hypocrite, mes chers collègues ? Ne devrions-nous pas envisager d'amplifier nos mesures en faveur de l'accès au logement social pour les personnels de la petite enfance de la Ville de Paris. Voilà une solution qui serait bien plus ambitieuse.

Croyez-vous par ailleurs, et c'est là le cœur de la question, que le privé assurera forcément une qualité de service au moins égale à celle du public et par quel miracle ? Les contraintes des marchés n'aboutissent pas aux mêmes critères d'exigence que pour les établissements en régie directe de la Ville. Ils sont notamment soumis au décret Morano, décret que l'actuel Gouvernement n'a toujours pas abrogé.

Mes chers collègues, un petit rappel à ce sujet s'impose : le décret Morano du 7 juin 2010 a fortement assoupli le fonctionnement des établissements de petite enfance. Le collectif "Pas de bébé à la consigne" s'est fortement mobilisé à ce sujet, parce que ce décret augmente la capacité d'accueil des enfants en surnombre et abaisse le taux des personnels d'encadrement qualifiés. L'équation est donc simple : plus d'enfants accueillis par des professionnels moins nombreux et moins qualifiés, cela engendre plus de stress et moins de disponibilité pour les professionnels et plus d'insécurité matérielle et affective pour les enfants.

Hélas, le recours devant le Conseil d'Etat pour demander l'annulation du décret a été rejeté. Il revient à un Gouvernement de gauche conséquent d'abroger ce décret Morano, et c'est une attente très forte que nous avons.

Aussi, la question essentielle que nous devons nous poser est celle de l'intérêt des enfants. Ne dépassons pas les amplitudes horaires de onze heures. Là, je pense par contre que c'est un sujet sur lequel nous nous retrouverons, ce n'est pas aux enfants, et notamment aux tout-petits enfants, de s'adapter au rythme effréné et inhumain de notre société.

Evidemment les familles, et plus encore les familles monoparentales et les mères seules avec leurs enfants, premières victimes de la précarité et de temps de travail aux horaires décalés et imposés, sont celles qui ont le plus besoin de structures de petite enfance adaptées à leurs problématiques. Mais raison de plus pour assurer un niveau de qualité et d'exigence, tant du point de vue des qualifications que des taux d'encadrement des plus exigeants pour ce type d'expérimentation.

Evidemment, l'Exécutif nous répondra certainement que les cahiers des charges sont là pour assurer ces exigences, que nous devons être rassurés parce que les gestionnaires retenus sont agréés et contrôlés par le service de la protection maternelle et infantile, que les marchés conclus le sont pour une durée d'exploitation de vingt-quatre mois reconductibles au plus de deux fois, et que par conséquent il sera possible de les remettre en cause.

Petite parenthèse d'ailleurs, il est assez étonnant que l'on se retrouve avec des marchés qui sont plus courts que le cycle même d'un enfant en crèche qui lui est de trois ans. C'est un peu étonnant, mais tout de même soyons honnêtes entre nous. Nous recourons au privé parce que cela coûte moins cher à la Ville, et cela coûte moins cher à la Ville parce que les politiques salariales du privé ne sont pas les mêmes que celles du public. Mais le résultat, c'est que ce sont les tout-petits qui ne vont pas bénéficier de la même qualité de service public.

Evidemment nous opérons, au niveau du groupe communiste et élus du parti de gauche, une distinction entre le privé à caractère lucratif et le privé géré par des associations d'économie sociale et solidaire, qui elles bien souvent sont attachées au contraire à de réels et solides projets pédagogiques. Mais justement ces marchés ouvrent la porte à des structures qui n'ont pas ce même attachement.

Aussi, soyons plus conséquents dans notre lutte pour de meilleures conditions de travail pour tous les personnels de la petite enfance, publique comme privée. Et si des efforts ont été faits, notamment dans l'augmentation des effectifs des personnels de la petite enfance, la souffrance au travail persiste du fait du manque de personnel de remplacement et nous devons amplifier notre effort.

Je voudrais, pour conclure, dire que nationalement le Gouvernement devrait enfin engager des mesures pour accompagner les collectivités territoriales vers la création d'un service public de la petite enfance. Hélas, le budget de 2013 ne le prépare pas. Mais ce n'est pas à nous d'accompagner cela en augmentant le recours au privé.

Voilà pourquoi pour nous, c'est non, toujours non, nous voterons contre ce projet de délibération qui recourt au marché d'appel d'offre sur la petite enfance.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais dire à Mme SIMONNET que, le mois dernier, nous avons adopté des amendements techniques de l'Exécutif sur des projets de délibération similaires. Je les avais d'ailleurs présentés au Président de votre groupe, puisque M. Ian BROSSAT était intervenu au mois de septembre sur des projets de délibération qui portaient sur des renouvellements de délégation de services publics.

Depuis 2001, la Ville a fait ce choix, pour un nombre limité de structures, de développer la gestion d'établissements municipaux par des tiers dans le cadre de délégations de service public ou de marchés de prestation, article 30. Et le mois dernier, dans ces amendements, nous avons explicitement stipulé que nous allions

au-delà des exigences du décret Morano, conformément au vœu que nous avons adopté ensemble en 2010, lorsqu'il y a eu le débat sur l'adoption de ce décret.

Vous savez par ailleurs que la Ministre de la Famille, Mme Dominique BERTINOTTI, a annoncé très récemment l'abrogation de ce décret au début de l'année 2013, au moment de la signature de la nouvelle convention d'objectif et de gestion entre la C.N.A.F. et l'Etat. Et donc je crois que c'est une orientation qui nous satisfera, en tout cas tous sur les bancs et dans les rangs de la majorité municipale.

En l'occurrence ici, de quoi s'agit-il ? Il s'agit d'un renouvellement et de trois procédures dites article 30. Les places sont attribuées aux parents par la commission d'attribution de l'arrondissement. Il s'agit de répondre à la question de l'adaptation de l'offre d'accueil aux besoins des familles parisiennes en proposant des horaires décalés et élargis par rapport à ceux qui sont offerts par les établissements en régie directe.

C'est donc l'objet de ce projet de délibération qui concerne ces quatre établissements.

Bien entendu, je peux aussi vous confirmer, comme vous l'avez dit, que la gestion de ces établissements est bien entendu, contrôlée et de manière rigoureuse par les services municipaux. Les exigences sont similaires à celles du secteur municipal en régie directe. Un exemple : sur un marché article 30 de six ans, il y a dix-huit contrôles par les services de la D.F.P.E., de la P.M.I. et, sur une D.S.P. de sept ans, ce sont vingt et un contrôles minimum qui sont prévus.

Par ailleurs, dans les arrondissements où les conseils de parents et d'établissements ont été institués, on a des cahiers des charges qui stipulent qu'il y a la nécessité de participer et de mettre en place ces instances avec des conseils de parents qui peuvent donc participer la vie des établissements.

Nous avons fait le choix à Paris, je le disais, de ne pas appliquer les dispositions contenues dans le décret Morano. Elles sont donc écrites noir sur blanc dans les cahiers des charges des structures qui sont concernées. Par ailleurs, je signale que le mode de gestion est voté par les conseils d'arrondissement qui émettent une décision et non pas simplement un avis. Les mairies d'arrondissement peuvent suivre chaque étape de la procédure et participent au bilan de la gestion à l'issue de celle-ci.

Enfin, je voudrais également vous répondre sur la question des personnels de la petite enfance. Nous avons, cette année et en 2013, l'objectif de doubler les attributions de logement aux personnels de la petite enfance. C'est un engagement qui a été pris par le Maire de Paris et nous sommes dans une augmentation, pour le bilan de l'année 2012, l'année n'est pas encore terminée, qui montre une augmentation substantielle du nombre d'attributions de logements pour les personnels de la petite enfance.

Donc, vous voyez que nous ne restons pas inertes et que nous avons les mêmes préoccupations que vous pour ce qui concerne la qualité à la fois de vie au travail et aussi la possibilité d'offrir des logements à proximité des structures d'accueil, pour éviter les déplacements domicile-travail.

Donc, en tout état de cause, ici, il s'agit de lancer des procédures qui, comme je le rappelle, sont strictement encadrées et qui permettent, en réalité, de répondre au besoin de pouvoir bénéficier d'horaires allant jusqu'à 19 heures, voire 19 heures 30, horaires que nous n'avons pas dans les structures municipales de la petite enfance.

Donc, c'est l'objet de ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 411.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DFPE 411).

Nous passons à l'examen de vœux non rattachés et je cède la place à mon collègue M. Pierre SCHAPIRA.

(M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, remplace M. Mao PENINOU au fauteuil de la présidence).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'élaboration d'un plan de rattrapage de la pénurie des structures d'accueil des enfants de 0 à 3 ans dans le 16e arrondissement.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Chers collègues, nous allons examiner les vœux référencés n° 76 et n° 76 bis dans le fascicule, déposés par le groupe U.M.P.P.A. et l'Exécutif, relatif à l'élaboration d'un plan de rattrapage des structures d'accueil des enfants de 0 à 3 ans dans le 16e arrondissement.

La parole est à M. Pierre AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Conseil du 16e arrondissement a souhaité profiter de la communication du Maire de Paris sur le bilan en matière de P.L.U. et d'équipements publics pour attirer l'attention de la Municipalité, mais c'est un problème que vous connaissez bien, sur le manque criant de moyens pour la petite enfance dans le 16e. Je sais que vous connaissez le problème, mais ce problème va s'accroître dans les années qui viennent, car il va falloir rénover plusieurs équipements datant des années 1970 et 1980, donc le nombre de demandes de places en crèche va forcément s'accroître.

A l'unanimité, j'insiste sur ce point, à l'unanimité du Conseil du 16e, nous demandons que le Maire de Paris établisse, en concertation avec la mairie du 16e, un véritable plan de rattrapage, car c'est le mot aujourd'hui qu'il faut employer, de la pénurie de structures adaptées pour les prochaines années.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je vous remercie, car vous avez tenu votre temps de parole.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je voudrais dire à M. AURIACOMBE que nous connaissons la situation du 16e, comme nous connaissons la situation d'autres arrondissements de Paris, ceux de l'arc du Nord-Est parisien, les 18e, 19e et 20e arrondissements qui, eux aussi, sont confrontés à des besoins importants en matière d'accueil de la petite enfance.

Je voudrais simplement rappeler quelques éléments.

Il se trouve que, par le passé, manifestement, l'équipe municipale qui a précédé l'arrivée de Bertrand DELANOË, en 2001, à la Mairie de Paris considérait que, dans le 16e arrondissement, la petite enfance devait certainement relever uniquement de la sphère privée. En témoignent simplement les 35 places qui ont été créées entre 1995 et 2001 dans le 16e arrondissement.

Entre 2001 et 2008, la Municipalité, sous l'impulsion de Bertrand DELANOË, a effectué un effort plus important, puisque ce sont 132 places qui ont été créées et, depuis le début de cette mandature, ce sont 149 places qui ont été créées dans le 16e arrondissement, avec l'ouverture de deux nouvelles crèches : avenue de Versailles et rue Erlanger. Nous avons également restructuré et agrandi la halte-garderie et la crèche de la rue de Chaillot.

Nous avons également acheté des places dans la crèche de la rue Vernet qui est dans le 8e arrondissement, mais avec laquelle nous avons obtenu un accord grâce à Mme MÉRIGOT de TREIGNY, que je salue ici, qui a permis de faire en sorte qu'un certain nombre de familles du 16e aient accès à cette crèche.

Nous avons également acheté des places avenue Théophile-Gautier à Crèches de France.

Nous avons également restructuré la halte-garderie de la rue Boissière, celle de la rue Serge-Prokofiev, avec des extensions de capacité qui, certes, ne sont pas très importantes, mais vous voyez que nous essayons de faire feu de tout bois, si je peux dire, pour augmenter les capacités d'accueil.

Et puis, nous avons d'autres projets.

Nous travaillons avec Jean-Yves MANO, qui arrive à l'instant, pour faire en sorte qu'il y ait, place Possoz, dans un ancien bâtiment EDF, des logements et un équipement de la petite enfance. Nous travaillons également, toujours avec Jean-Yves MANO, à ce qu'il y ait des logements et un équipement de petite enfance gare d'Auteuil. Nous

travaillons avec Jean-Yves MANO à ce qu'il y ait des logements et un équipement de petite enfance rue de la Pompe, avec des logements sociaux également.

Vous voyez, on utilise toutes les opportunités à notre disposition pour développer l'offre d'accueil dans le 16e arrondissement et, par ailleurs, l'utilisation des réserves et périmètres de localisation des équipements peut être un levier qui peut s'avérer efficace.

Aussi, est-ce la raison pour laquelle nous vous proposons un vœu de l'Exécutif, qui reprend votre vœu mais qui l'élargit à une problématique qui ne concerne pas simplement le 16e arrondissement mais qui concerne d'autres arrondissements. Donc, notre réflexion, à nous, est parisienne afin que l'on poursuive notre effort en faveur du développement des places d'accueil collectif sur l'ensemble du territoire parisien et plus particulièrement dans les quartiers et les arrondissements les plus déficitaires.

Ainsi, à l'occasion de la prochaine modification du P.L.U., nous souhaitons que soit étudiée, en concertation avec les mairies d'arrondissement, l'introduction de nouveaux périmètres de localisation et de nouvelles réserves pour équipements de la petite enfance.

Je terminerai pour dire qu'il y a eu ce matin une conférence de presse à la C.N.A.F., qui a suivi d'ailleurs les annonces faites par la Ministre BERTINOTTI, hier, sur la résorption des inégalités territoriales en France pour ce qui concerne l'offre d'accueil.

Il se trouve qu'à Paris, avec les efforts qui ont été menés depuis 2001 par Bertrand DELANOË, nous figurons dans le haut de la fourchette. Une carte a d'ailleurs été publiée à ce sujet.

Cela ne nous exonère pas, bien entendu, de poursuivre l'effort. En tout cas, les efforts que nous faisons à Paris sont extrêmement conséquents. Nous allons les poursuivre.

Je rappelle aussi que ce sont 400 millions d'euros qui seront investis dans le secteur de la petite enfance à Paris dans cette mandature.

Je crois que tous ces éléments montrent le volontarisme de l'équipe municipale. Aussi, est-ce la raison pour laquelle je vous demanderai de retirer votre vœu et de bien vouloir voter le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur le maire du 16e arrondissement ?

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - J'entends bien le travail accompli par la Mairie de Paris. Néanmoins, dans le vœu général qui nous est proposé, on parle de la prochaine modification du P.L.U.

Vous savez comme moi que la prochaine modification du P.L.U. n'est pas pour demain !

Vous savez que, de ce point de vue, il y a quand même une aggravation de la situation, qui est due à la diminution des niches fiscales et du fait que beaucoup de gens, qui profitaient des niches fiscales, notamment dans notre arrondissement, pour avoir de l'emploi à domicile, vont être contraints évidemment de se pousser vers des équipements collectifs.

Alors, on nous dit : c'est normal, au fond, il est normal que ceux qui ont des moyens soient...

Non, ce n'est pas la séquence émotion du tout ! C'est la réalité des choses que je voudrais bien mettre en évidence.

La création des crèches n'est pas du bon vouloir des collectivités locales.

On a inventé les niches fiscales sur l'aide à domicile, parce que la collectivité locale et la collectivité publique étaient en retard sur la création des crèches. Par conséquent, on ne peut pas se tirer ainsi d'une affaire qui consiste à dire : d'une part, je diminue l'emploi à domicile et, en même temps, je ne crée pas de crèches supplémentaires. Ce n'est pas faire appel à la commisération, c'est faire appel à un devoir de service public.

Mais je sais bien que les crèches publiques, cela coûte beaucoup plus cher que les niches fiscales.

Alors, je suggère à mes collègues parlementaires de bien avoir en tête que, si la niche fiscale est diminuée, cela fera autant d'obligations supplémentaires à la Ville de Paris. Mais je pense que les parlementaires qui sont en séance, ou que vous verrez tout à l'heure, ne manqueront pas de traduire, lors de la loi de finances, cet impératif.

Cela étant, bien entendu, moi, je considère que le gouvernement étant favorable à ce que les élèves aillent de plus en plus tôt à l'école, ce qui n'a pas toujours été le cas de tout le monde, après tout, pourquoi pas ? Nous avons des possibilités d'accès peut-être plus précoce dans certaines écoles du 16^e arrondissement. Ce serait une possibilité, dont je ne veux pas dire qu'elle soit la meilleure, mais une possibilité, en tout cas, pour désengorger un problème qui s'élevait quand même, je vous le rappelle, à 4.000 places de crèche non satisfaites dans le 16^e arrondissement.

On a beaucoup de retard et j'espère que, dans les mois qui viennent, nous serons considérés comme la priorité.

C'est la raison pour laquelle, quelle que soit l'amitié que je peux porter à ce vœu général qui nous renvoie au P.L.U., je préférerais quand même conserver notre vœu, quitte ou pas, après, à voter pour le vœu de l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous allons passer au vote du vœu n° 76, qui est maintenu, d'après ce que j'ai compris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2012, V. 227).

2012 DJS 212 - Convention avec Port Autonome de Paris pour l'occupation du domaine public fluvial et portuaire pour l'amarrage et les activités de la piscine municipale Joséphine Baker au port de la Gare (13e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 212, concernant une convention avec le Port autonome de Paris pour l'occupation du domaine public fluvial et portuaire pour l'amarrage et les activités de la piscine municipale Joséphine Baker au port de la Gare.

La parole est à M. MENGUY. Vous avez cinq minutes.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Je profite de ce projet de délibération pour évoquer le sujet des équipements sportifs dans les arrondissements à l'aune de cette piscine Joséphine Baker, piscine flottante qui reflote après avoir coulé. C'était une innovation technique d'avoir une piscine sous l'eau. Cela permet de s'initier à la plongée sous-marine fluviale, ce qui n'est pas inintéressant.

Monsieur le Maire, nous avons eu un débat ce matin abordant notamment les questions de logement, question éminemment importante pour les Parisiennes et les Parisiens quels qu'ils soient. Je réaffirme ici notre attachement au fait que toute politique de logement doit notamment être accompagnée des équipements publics qui doivent être prévus en proportion de l'évolution de ces logements.

Ces équipements publics, nous le savons, c'est un des talons d'Achille de cette Municipalité, qui a fait preuve au fil des mois, non seulement d'une fermeté assourdissante vis-à-vis de la quantité de logements, et surtout d'un déficit évident en matière d'accompagnement en termes d'équipements publics.

Cela vaut évidemment en termes d'équipements de services publics, mais aussi d'équipements sportifs.

La piscine flottante est un concept intéressant parce que cela permet d'avoir des équipements sportifs dans d'autres zones que les zones traditionnelles que sont des espaces fonciers dans le dur, si je peux me permettre cette expression. La piscine Joséphine Baker pouvait être un exemple de cette approche pour agrémenter d'autres arrondissements. C'était une promesse de la campagne de 2008. C'était un engagement qui avait été pris et qui manifestement, a coulé dans les profondeurs de la Seine, comme la piscine Joséphine Baker.

Je le regrette parce que pour le 15e arrondissement, alors même que nous savons que ces équipements sportifs font défaut dans le 15e comme dans les autres arrondissements parisiens de façon globale, et non pas dans le détail, de nombreux progrès restent à faire.

Monsieur le Maire, je le répète, nous sommes évidemment attachés à ce projet de piscine flottante sur la Seine, au droit du parc Citroën, dans le 15e arrondissement, pour trois raisons.

D'abord, parce que c'est un équipement potentiellement intéressant.

Deuxièmement, parce que la politique municipale en matière de piscines - nous le savons et les usagers le savent - n'est pas brillante en termes de création et en termes d'entretien. Une piscine supplémentaire, ce n'est pas du luxe.

Et évidemment - je viens de le dire -, parce que cela fait partie des équipements publics - pour les scolaires comme pour tous les usagers - qui doivent, je le crois, dans une ville moderne et une capitale telle que Paris, désormais accompagner toutes les évolutions démographiques et urbanistiques.

Voilà pourquoi, Monsieur le Maire, je profite de ce projet de délibération pour vous redire une nouvelle fois de ne pas abandonner ce projet de piscine flottante dans le 15e arrondissement.

Je vous le dis, Monsieur le Maire, sans agressivité, c'est la journée de la gentillesse, dans une démarche constructive, il faut que ce projet aboutisse et n'y voyez pas là une démarche d'opposition frontale. Je crois que c'est un projet que nous devons continuer à porter et pour tout vous dire, c'est un projet qui intéresse beaucoup les habitants du 15e arrondissement et les habitants du quartier concerné, notamment ce que l'on entend lors des réunions des conseils de quartiers présidés avec talent par ma collègue Anne-Charlotte BUFFETEAU.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais dire. Cela ne concerne pas directement la piscine Joséphine Baker - je vous en avais informé - mais je crois important de répéter que ce type d'équipement ne doit pas être abandonné au fil de l'eau pour des raisons, tantôt budgétaires, tantôt politiques.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur MENGUY.

La parole est à l'adjoint compétent : M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne peux pas vous laisser dire qu'une des faiblesses de la Municipalité est le manque d'équipements publics, surtout en matière de sport.

Pourquoi ? Parce que nous avons récupéré une situation catastrophique en matière sportive et depuis, nous sommes en train de rattraper le retard, vous le savez bien : je le dis à chaque fois.

Oui, mais il faut bien du temps pour récupérer une situation qui était très, très, très négative en matière sportive et malheureusement, nous sommes encore le dernier département de France en matière de mètres carrés par 10.000 habitants.

Le projet de piscine Seine Ouest est évidemment un projet important. Le Maire de Paris a indiqué à de nombreuses reprises sa volonté de réaliser cet équipement qui prendra toute sa cohérence avec l'aménagement global des berges de Seine.

Il est évident qu'un équipement de cette nature a requis un important travail préalable pour trouver une localisation. Cette étude a porté sur un secteur allant du pont du Garigliano au port de Solferino, qui est l'ancien site de la piscine Deligny, qui a elle aussi coulé ! Je vous le rappelle, mais vous n'étiez peut-être pas né.

19 sites possibles ont été étudiés, dont 5 ont fait l'objet d'une étude détaillée. À l'issue de celle-ci, le site du port de Javel, au débouché du parc André-Citroën, dans le 15e arrondissement, a été retenu.

Il s'agit, comme vous le savez, d'y implanter un équipement nautique flottant pouvant s'inscrire dans une dynamique de valorisation des berges de Seine. L'expérience de la piscine Joséphine Baker montre que ce type d'équipement innovant aura et peut avoir un rayonnement parisien mais aussi un rayonnement métropolitain.

Cette piscine, nous souhaitons la destiner principalement aux familles - je le dis dès maintenant -, et aux pratiques ludiques car il s'agit d'un manque actuel à Paris.

La complexité technique de cette opération a conduit la Ville à lancer en septembre une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Celle-ci est en cours, et donc, devra proposer différents scénarios d'aménagement en intégrant les modes de gestion et les montages juridiques et financiers possibles. Les conclusions de cette étude de faisabilité sont attendues pour la mi-mai 2013, avec un objectif calendaire de livraison à la fin de l'année 2016.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 212.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DJS 212).

2012 DJS 230 - Subvention (50.000 euros) et convention avec le Paris Jean-Bouin CASG au titre de la saison 2012-2013.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 230 relatif à l'attribution d'une subvention de 50.000 euros et à la signature d'une convention avec le Paris Jean-Bouin C.A.S.G. au titre de la saison 2012-2013.

La parole est à M. ALPHAND, pour cinq minutes.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

La Ville attribue 50.000 euros au Paris Jean-Bouin.

Alors, dans de pareilles circonstances, il est d'usage de se féliciter de cette subvention pour l'année, et je ne manquerai pas le faire puisqu'en effet, cette subvention est particulièrement bienvenue pour le Paris Jean-Bouin C.A.S.G., qui a subi les coups de la Ville de Paris au cours des dernières années.

Mais une fois cet exercice de style passé, je voulais néanmoins souligner auprès de vous, Monsieur VUILLERMOZ, les difficultés dans lesquelles se trouve ce club depuis déjà quelques années.

La renégociation de la convention qui le liait à la Ville de Paris en tant que sous-contractant lui a fait quand même perdre près de 600.000 euros, ce qui est une perte sèche pour le club.

Il y a quelques années encore, la subvention du Paris Jean-Bouin s'élevait à 90.000 euros. Puis, elle est passée à 70.000 euros. Désormais, elle est à 50.000 euros. Encore, parmi ces 50.000 euros, 40.000 euros sont fléchés vers l'activité de hockey sur gazon.

Or je me permets de vous rappeler, Monsieur VUILLERMOZ, que le Paris Jean-Bouin C.A.S.G. est un club omnisports, et on n'y pratique pas uniquement le hockey sur gazon. On y pratique également du tennis, du basket et également du bridge.

Alors pour un club omnisports, donner 40.000 euros pour une section et 10.000 pour le reste, c'est presque un peu faible.

Alors, je voulais vous dire, Monsieur VUILLERMOZ, que nous nous félicitons de cette subvention mais que néanmoins, nous restons vigilants et que probablement, dans les années à venir, il faudrait peut-être songer à revoir le montant de cette subvention afin qu'elle puisse être plus en conformité avec les attentes et les besoins réels de ce club particulièrement important de l'Ouest parisien.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. GABORIAU. Il passe ?

La parole est donc à M. Jean VUILLERMOZ, pour répondre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur ALPHAND, la subvention attribuée au club de Paris Jean-Bouin C.A.S.G. a en effet baissé depuis 2006. Elle était alors, non pas de 90.000, mais de 91.470 euros, elle est passée à 71.470 euros en 2007, puis à 60.000 euros en 2009 et elle s'est élevée à 40.000 euros de 2010 à 2011. Elle est aujourd'hui, comme vous l'avez dit, à 50.000 euros, donc il y a un plus de 10.000 euros.

Comme vous l'avez dit, le P.J.B. est évidemment un club omnisport, centré essentiellement quand même sur le tennis, tout en comportant, comme vous l'avez dit aussi, deux autres sections importantes : celles du basket et du hockey sur gazon.

Il dispose également, comme vous l'avez dit aussi, d'une section de bridge, mais ce n'est pas le bridge que je vais subventionner, vous en êtes d'accord.

La section athlétisme, autrefois très dynamique, est actuellement en sommeil.

Je rappelle quand même une chose, Monsieur ALPHAND, que beaucoup d'autres ici savent aussi : la Ville de Paris ne finance pas les clubs de tennis lorsqu'ils disposent de moyens propres suffisants pour assurer leur développement, comme c'est le cas le plus souvent d'ailleurs dans l'Ouest parisien.

Ainsi, le T.C.P., le T.C. 16, le Lagardère Paris Racing, le Polo ou encore le Tir aux pigeons ne perçoivent aucune subvention de fonctionnement de la part de la Ville.

En revanche, il est normal d'aider un club omnisport au titre de sections comme le basket ou le hockey sur gazon.

C'est donc la situation antérieure qui était une anomalie. En effet, la Ville de Paris versait au P.J.B., titulaire d'une concession prioritairement dédiée au tennis et produisant des recettes élevées, une subvention de plus de 90.000 euros, c'est cela qui n'était pas normal.

En revanche, il doit être souligné le soutien que la Ville de Paris a tenu à apporter à la section de hockey sur gazon du club durant la période difficile qu'il a rencontrée, entre le début des travaux du stade Jean-Bouin et l'ouverture prochaine des pelouses d'Auteuil.

La subvention qui a été attribuée au club, soit 40.000 euros, a tenu compte du préjudice supporté par la section de hockey du P.J.B. Rappelons que le hockey va bientôt être un club résidant sur un terrain de hockey ultramoderne à Auteuil, permettant la pratique du haut niveau, ce que ne permettait pas hier le terrain qui était sur Jean-Bouin, contraignant les équipes premières à jouer au C.R.E.P.S. de Châtenay-Malabry.

Grâce aux pelouses d'Auteuil, le haut niveau en hockey va revenir dans Paris intra muros. La section de basket a continué, quant à elle, à bénéficier de la mise à disposition du gymnase Jean-Bouin dans les mêmes conditions qu'avant.

La subvention municipale a été augmentée de 10.000 euros, on verra durant les prochaines années comment les choses se passeront avec le retour du haut niveau sur les pelouses d'Auteuil par rapport au hockey sur gazon.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 230.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DJS 230).

2012 DJS 203 - Subvention (1.000.000 euros) avec convention avec la SASP Paris Saint-Germain Football pour la saison 2011-2012.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la subvention attribuée au Paris Saint-Germain.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au redéploiement de la subvention attribuée à la SASP Paris Saint-Germain Football.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au partenariat avec la SASP Paris Saint-Germain Football.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la participation de la SASP Paris Saint-Germain Football.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 203 relatif à l'attribution d'une subvention d'un million d'euros à la S.A.S.P. Paris Saint-Germain Football, pour la saison 2011-2012, sur lequel les groupes Communiste et élus du Parti de Gauche et U.M.P.P.A. ont déposé les vœux référencés n^{os} 77, 78, 79 et 80 dans le fascicule.

La parole évidemment est au Président GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Président et Monsieur le Maire.

Enfin, au bout de 11 ans, nous allons obtenir que cette subvention, presque obtenir que cette subvention soit la dernière que nous versions au P.S.G.

En 2001, lorsque nous avions, au groupe "Les Verts" à l'époque, avancé cette proposition, nous étions totalement isolés sur cette question et on s'était même fait rire au nez, voire un peu insulter pour avoir défendu cette proposition.

Là, on nous annonce deux bonnes nouvelles que je salue : un, la diminution une nouvelle fois de cette subvention, qui était de plus de 6 millions d'euros en 2001 et, deuxièmement, on nous annonce que ce sera la dernière qui sera versée au club de football.

Je pense qu'il était vraiment temps, je le rappelle à ceux qui n'auraient pas fait les additions, que, cet été, les propriétaires du P.S.G. ont dépensé 145 millions d'euros pour acheter des joueurs.

Le million d'euros que nous allons offrir au P.S.G., c'est un mois de salaire du joueur le mieux payé du P.S.G., ce qui est totalement dérisoire. On est dans quelque chose qui est totalement absurde, de continuer à financer un club qui gaspille des dizaines de millions d'euros pour acheter des joueurs à droite ou à gauche, ce qui est son problème, mais pourquoi les contribuables parisiens devraient financer, participer au financement d'une telle gabegie et d'une telle indécence, en pleine période de crise que nous vivons ?

Bien sûr, d'abord, nous ne voterons pas plus cette subvention que les précédentes, cela a beau être la dernière, c'est encore une de trop, c'est clair, mais je dois dire que ma satisfaction n'est que limitée, quand même.

Un peu comme les joueurs de bonneteau, on va quand même réussir à reverser l'année prochaine, si j'ai bien compris, encore près d'un million d'euros au P.S.G. à travers deux autres subventions : l'une pour la Fondation P.S.G. qui, paraît-il, va faire des démonstrations, des soutiens dans les cités. J'avais cru comprendre que le Qatar, qui est propriétaire, faisait cela bénévolement dans les banlieues, peut-être qu'ils n'ont pas besoin qu'on leur donne de l'argent pour le faire. Je ne vois pas trop l'intérêt et, s'ils sont prêts à dépenser 145 millions pour acheter des joueurs, ils peuvent peut-être en consacrer un million pour pouvoir aller dans les cités ou aider le sport amateur.

On va continuer à acheter des billets au P.S.G. pour les distribuer aux élus ou à je ne sais qui, en tout cas pour faire du clientélisme politique, comme on le fait encore trop souvent.

Je souhaiterais vraiment que, cette année, on décide une bonne fois pour toutes d'arrêter de financer le P.S.G., d'arrêter de financer le "sport business". Je suis d'accord d'ailleurs avec le vœu qui a été déposé par mes collègues communistes dans leur première version, qui est de demander que cet argent soit consacré au sport amateur, au sport de masse que nous soutenons, et que nous arrêtions de gaspiller l'argent des contribuables en finançant des gens qui n'ont absolument pas besoin de nous et qui se moquent complètement des valeurs que nous pouvons défendre.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Marie-Annick BARTHE, pour cinq minutes.

Mme Marie-Annick BARTHE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, avec ce projet de délibération DJS 203, la Ville clôt avec le sentiment du devoir accompli un chapitre de ses relations budgétaires avec le P.S.G.

Le club a bénéficié depuis le début des années soixante-dix de multiples conventions de partenariat et d'objectifs dont la dernière arrive à échéance le 31 juin prochain.

En 2001, lorsque Bertrand DELANOË est devenu Maire de Paris, la subvention annuelle de la Ville au P.S.G. était de 6 millions d'euros.

Dès l'année suivante, en 2002, le montant était revu à la baisse, soit 2,3 millions d'euros, pour atteindre finalement, en 2011-2012, le million d'euros.

L'entrée récente de la société Qatar Sport Investissement dans le capital du club à hauteur de 70 % a profondément bouleversé l'économie du football parisien.

Le contraste entre le montant du budget prévisionnel du club, quelque 300 millions d'euros, et le contexte actuel de rigueur budgétaire ne justifie plus, naturellement, l'attribution d'une subvention par notre collectivité.

Aussi, la décision a été prise, d'un commun accord, d'y mettre fin pour la saison 2012-2013.

Voilà une nouvelle preuve, s'il le fallait encore, de la bonne gestion des finances par l'Exécutif parisien et de sa capacité à infléchir sa politique au regard de cette nouvelle donne footballistique.

Mais, fidèle à l'engagement qui a été souscrit avec ce club, il vous est aujourd'hui proposé, mes chers collègues, de voter l'ultime subvention au P.S.G. d'un montant d'un million d'euros pour la saison passée, c'est-à-dire pour la saison 2011-2012 et, au moment de solder cet engagement financier, il est aussi important de tirer un bilan de ce partenariat.

La subvention au P.S.G. a été systématiquement assortie d'une convention de partenariat et d'objectifs toujours plus exigeante en faveur des Parisiens et des Parisiennes.

Un comité de suivi des grands clubs sportifs se réunit notamment tous les ans, au début de l'été, sous la direction de l'adjoint parisien au sport Jean VUILLERMOZ, que je remercie ici pour son action, cela permet de parler de l'utilisation de cette subvention, de ses contreparties et des marges de progrès.

Je tiens ici à souligner au nom de mon groupe les actions très positives menées avec le P.S.G. tout au long de ces années de collaboration, en termes notamment de sécurité, de développement du football féminin et de lutte contre toutes les formes de discrimination.

En matière de sécurité, la mise en place du programme "Tous P.S.G." en 2010-2011, puis sa reconduction l'année suivante, a permis de juguler la présence des groupes de supporters violents dans et autour du stade, sans pour autant diminuer l'affluence aux rencontres.

Grâce aux tribunes pacifiées et aux animations, un public plus familial et également plus féminin se rend désormais au Parc des Princes pour assister à de très beaux matchs.

A l'extérieur du stade, grâce à une forte coopération entre le club, la Ville de Paris et la Préfecture de police, le dispositif de sécurité a permis d'éviter tout débordement. Tout ceci est une excellente chose pour le football.

En termes de développement du football féminin, à partir de 2010, la Ville de Paris et le club ont beaucoup travaillé pour que la section féminine du club s'agrandisse. Ce sont, aujourd'hui, 6 équipes féminines et 125 joueuses de 13 ans à seniors qui y jouent.

En 2010-2011, l'équipe fanion des seniors évolue au plus haut niveau, la division 1, et le 13e arrondissement, dont je suis aussi ici une des élues, est ravi de les accueillir prochainement à Charléty.

Enfin, en termes de lutte contre toutes les formes de discrimination, de nombreuses actions ont été menées, en collaboration, entre autres, avec la Licra et S.O.S. Racisme, pour organiser des matchs dédiés à la lutte contre le racisme et la xénophobie. Le tournoi Paris Foot Gay au mois de mai s'inscrit pleinement dans cette démarche.

Mon groupe milite activement pour que les nouveaux propriétaires du club continuent dans cette voie.

Le football est un vecteur social extraordinaire, n'en déplaise à Sylvain GAREL. Le P.S.G. a su utiliser son image à travers la Fondation qu'il a créée et qui constitue une entité distincte du club pour développer des actions dans le domaine de l'animation sportive pour les jeunes parisiens, de l'insertion sociale et professionnelle, voire d'opérations purement caritatives.

La Ville souhaite conforter ses actions d'intérêt public en revalorisant de 20.000 euros la convention mise en place entre la Ville et la Fondation P.S.G. pour les développer.

En la portant à 170.000 euros, vous marquerez, mes chers collègues, l'intérêt que nous portons tous aux missions sociales assurées par le football parisien et à l'enjeu qu'un club mythique comme le P.S.G. s'investisse encore plus dans ce domaine.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. ALPHAND, pour cinq minutes.

M. David ALPHAND. - Monsieur le Maire, merci.

J'aime beaucoup parler sport avec Sylvain GAREL, on apprend toujours énormément quand on échange avec lui sur ces thématiques, donc cet après-midi, l'information de notre Assemblée est que Sylvain GAREL n'aime pas beaucoup Zlatan IBRAHIMOVIC...

M. Sylvain GAREL. - Je n'aime pas son salaire !

M. David ALPHAND. - Pourtant, vous auriez des physiques assez comparables et je suis sûr que dans une équipe, vous pourriez faire des ravages, mais votre style de beauté en matière de foot, c'est peut-être les petits racés de type Lionel MESSI.

Non, je ne retire rien du tout.

La subvention du Paris Saint-Germain, oui...

Cet après-midi, on est en train de débaptiser le P.S.G. ; cela s'appelait, jusqu'à présent, "Paris Saint-Germain"...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Calmez-vous !

M. David ALPHAND. - On débaptise le P.S.G. cet après-midi ; cela s'appelait jusqu'à présent "Paris Saint-Germain" ; désormais, cela s'appellera "Paris Sans Garantie", car jusqu'à présent, la subvention qui était allouée au Paris Saint-Germain s'accompagnait d'un certain nombre de garanties de la part du club en faveur de la Ville, selon le principe bien connu de : celui qui paye a un droit de regard, si ce n'est s'il décide.

Le modèle économique du Paris Saint-Germain a évolué et il est normal que la relation de la Ville au club évolue également, et je vous rejoins parfaitement, Sylvain GAREL, sur ce point-là.

Néanmoins, à l'époque, il y a déjà un certain temps, la subvention qu'accordait la Ville au club pouvait se justifier, parce que c'est un club relativement jeune, le Paris Saint-germain, à l'échelle du Championnat de France, cela a permis de le mettre sur les rails.

Mais, aujourd'hui, les choses sont différentes et, naturellement, personne ne comprendrait, pas même les supporters les plus fervents de ce club, que la collectivité parisienne contribue à dispenser sa manne financière sur le P.S.G.

Néanmoins, comme je le disais, la convention s'accompagnait toujours d'un certain nombre de garanties pour la Ville et, mes chers collègues, je voudrais vous le rappeler cet après-midi, parce que ces garanties ne sont pas neutres.

Il s'agissait, en particulier en matière de sécurité, d'assurer le contrôle très strict de l'attribution des abonnements, et l'une de nos collègues, précédemment, a parlé du plan "Tous PSG" et, en effet, des efforts très conséquents ont été faits en la matière, sous le regard, et j'allais presque dire sous l'autorité, d'une certaine façon, de la Ville de Paris.

En matière de lutte contre les discriminations raciales, sexuelles, l'antisémitisme, la subvention du P.S.G. s'accompagnait également de garanties comparables.

Et puis, il y a aussi l'identité du club, parce que l'identité du club, c'est aussi l'identité parisienne, et dans la convention qui accompagne encore cette année la subvention au Paris Saint-germain, il est précisé que les couleurs sont rouges et bleues. Alors, je vous le demande, mes chers collègues, si, demain, les actionnaires, les dirigeants, l'équipe dirigeante du Paris Saint-germain décide de donner un maillot jaune "fluo" ou orange "fluo" comme c'est le cas de celui de l'O.M., est-ce qu'on sera d'accord avec cela ? Je trouve que ce serait regrettable par rapport à l'identité parisienne telle qu'on la conçoit.

Et puis, également, il y avait un engagement concernant le foot féminin dans cette convention et, demain, nous ne l'aurons plus, des clubs filleuls, 16, sur l'ensemble du territoire parisien, plus des parrains et des marraines issus des clubs professionnels du Paris Saint-germain.

Et puis, il y avait aussi le lieu de rencontre, le lieu où se disputent les matchs, et dans la convention, il était prévu que la majorité des matchs aurait lieu au Parc des Princes, à trois exceptions près, le cas échéant, par saison. Je note que dans le projet de délibération qui nous est présenté par la Ville de Paris cet après-midi, M. VUILLERMOZ, l'Exécutif parisien, se réfère à un communiqué de presse des dirigeants du Paris Saint-germain d'avant l'été, qui s'engage à rester au Parc des Princes pour encore une très longue période.

Pour ma part, je ne considère pas qu'un communiqué de presse des dirigeants du Paris Saint-germain ait valeur juridique parfaitement solide et que l'on puisse s'appuyer dessus pour engager, le cas échéant, des investissements lourds sur ce stade.

Alors, voilà, je voudrais simplement vous le dire cet après-midi en reprenant une expression des Guignols, puisque j'ai commencé en parlant de "foot", je voudrais terminer également de cette façon : ne "zlatanez" pas le lien entre la Ville et le Paris Saint-germain, parce qu'il est utile, et on sait bien que quand la Ville ne versera plus sa subvention, c'est-à-dire qu'elle n'accordera plus aucun crédit, elle perdra son droit de regard.

J'aimerais que, pour l'avenir, nous puissions réfléchir à des garanties qui soient apportées à la Ville par le club.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Ils ne jouent pas toujours en bleu et rouge, ils jouent en blanc, cela arrive.

La parole est à M. le maire du 16^e arrondissement.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Président.

Beaucoup de choses ont été dites.

Je voudrais dire que question antériorité, je n'ai jamais voté la subvention du P.S.G., aussi bien, d'ailleurs, dans la période CHIRAC que dans la période TIBERI que dans la période DELANOË, car c'est une question de principe, dès qu'une entreprise à but lucratif, de spectacle, a les fonds, qui sont des fonds qui étaient déjà quand même très contondants du P.S.G. avant l'arrivée du Qatar, elle n'a pas à bénéficier d'une subvention. Cela étant, je trouve que les subventions ont été, sous l'œil vigilant de l'adjoint, assez bien utilisées.

Voilà que cette période se termine. Je voudrais rappeler simplement que le P.S.G. a fait beaucoup d'efforts, non seulement sous l'œil de la Mairie de Paris, mais parce que la loi l'a obligé à faire des efforts.

Cette loi, que j'ai eu le grand honneur de la rédiger avec mon collègue Christophe CARESCHE qui, à l'époque, était Conseiller de Paris, nous a permis, ce qui a été accepté par le P.S.G. non sans mal, d'éliminer du stade du Parc des Princes plusieurs centaines, voire même plusieurs milliers d'individus qui donnaient du Parc des Princes une image tout à fait intolérable.

Cela a été fait, et je tiens à rendre hommage à l'équipe ancienne du P.S.G. qui a pris cette responsabilité ; je souhaite que cette responsabilité, qui est légale, d'ailleurs, puisque c'est à la police et aux tribunaux d'appliquer les dispositions de la loi, soit maintenue dans l'avenir.

Cela étant, personnellement, je me félicite que cette subvention soit désormais, non pas supprimée, mais redéployée, et je pense que l'on trouvera un accord, d'ailleurs, dans un texte commun, pour que le million du P.S.G., qui correspond à peu près, d'ailleurs, au million que la Mairie de Paris a enlevé au sport de proximité... On sait très bien que les associations de proximité ont bénéficié d'un débours d'un million d'euros ; au fond, je trouve que ce ne serait pas mal que le million du P.S.G. retourne, par l'intermédiaire de la Mairie de Paris, dans une redistribution salvatrice et bénéfique vers les associations de proximité.

Je crois que nous sommes d'accord de ce point de vue, mais pas du tout sur les mêmes fondements que ceux du vœu du parti communiste et des Verts. Je pense d'ailleurs que beaucoup d'élus socialistes pensent la même chose. Mais je voudrais bien distinguer sur le fait que ce n'est pas simplement le Qatar qui est en cause, mais véritablement une question de principe qui est enfin réglée, et je m'en félicite.

Profitions de cette manne de 1 million d'euros pour donner un peu plus d'argent aux associations de proximité, elles en ont bien besoin et je trouve qu'on pourrait, de ce point de vue, avoir un consensus très positif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est au président Ian BROSSAT, pour 3 minutes.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais présenter évidemment le vœu que présente mon groupe.

Je voudrais d'abord exprimer une double satisfaction. Satisfaction parce que cette subvention est à la baisse cette année. Satisfaction encore parce qu'elle a vocation à disparaître à l'horizon 2013, et je pense que c'est une très bonne chose.

Et surtout, après le long développement - je dis long parce que c'était pénible - de M. MENGUY tout à l'heure qui expliquait que, dans cette ville, on sacrifie le sport de proximité, il est tout de même assez savoureux de rappeler qu'à l'époque où la droite était aux manettes, la subvention du PSG était de 6 millions d'euros et que nous, nous faisons le choix de la diminuer cette année et de la supprimer l'année prochaine.

Pour des gens qui nous font de grandes leçons sur la priorité à donner au sport de proximité plutôt qu'au sport professionnel, avouez que c'est tout de même assez amusant et cela devrait vous conduire sur ce dossier, comme sur le reste, à faire preuve d'un peu de modestie.

J'en viens au vœu que nous présentons, le vœu présenté par le groupe communiste et élus du parti de gauche vise à ce que cette baisse de la subvention pour cette année et cette suppression de la subvention pour l'année prochaine puissent profiter aux clubs de proximité. C'est tout le sens du vœu que nous déposons qui vise à ce que, grâce à cette baisse de la subvention et à sa suppression, on puisse donner davantage aux petits clubs qui œuvrent dans nos quartiers et qui effectivement en ont bien besoin.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie l'ensemble des intervenants. Si, si, moi, je remercie tous les intervenants.

Je voulais dire, dans un premier temps, à Mme Marie-Annick BARTHE que je la remercie vraiment pour son intervention. Elle a repris l'ensemble des explications que j'apportais d'année en année sur l'évolution de la subvention du PSG et, avec talent, comment cette subvention était liée à une convention, et que cette convention a fait l'objet de contrôles permanents par l'intermédiaire de la réunion que nous faisons chaque année avec les présidents de groupe. Ils n'y participaient pas forcément tous, mais je remarquais souvent que, quand c'était le PSG, ils étaient présents. Il y a un intérêt évident de l'ensemble des groupes pour le PSG aujourd'hui, comme cela a été le cas dans le passé.

Je dirai simplement à M. Sylvain GAREL que je n'ai jamais ri au nez de personne quand il s'agissait de regarder comment la subvention était attribuée et quel était le montant de cette subvention. Cela a été rappelé. J'ai toujours pensé qu'il fallait réfléchir à la perspective d'aller vers une diminution de cette subvention pour une utilisation différente.

A chaque fois, Monsieur Sylvain GAREL, vous avez participé à la réunion. Vous vous êtes mis un peu dans le bain de cette réunion et vous avez constaté que nous étions très exigeants quant à l'utilisation de la subvention.

Vous avez évoqué la Fondation PSG. On verra ce que l'on fera l'année prochaine. Pour l'instant, nous sommes en discussion avec la Fondation pour savoir comment les choses peuvent évoluer pour développer ses actions qui, à mon avis, sont nécessaires.

Evidemment la Fondation est indépendante du PSG. Ce sont deux choses différentes et, en même temps, il est clair qu'il y a un lien. Il y a un lien, ne serait-ce que par le nom. Donc, nous sommes en train de regarder ce qu'il est possible de faire et nous avons le temps, nous avons quelques mois pour essayer d'aborder avec la direction de la Fondation quel programme il est possible de mettre en œuvre.

Je ne serai pas d'accord avec vous, par contre, sur le marché de billetterie.

Pourquoi je ne suis pas d'accord ? Premièrement, déjà il faut que vous sachiez que les billets que nous achetons, nous les achetons à des prix qui sont évidemment beaucoup moins chers que ceux auxquels le Paris Saint-Germain pourrait les vendre, à ceux éventuellement à qui nous donnons les billets. C'est donc beaucoup moins cher que ce qui serait vendu par le PSG.

Globalement, ils ont un intérêt, eux, à ce que l'on n'achète pas de billets. Par contre, nous, nos billets, nous les utilisons au mieux et nous avons un contrôle très strict de leur utilisation. Vous savez comme moi que le nombre de billets attribués aux élus a baissé considérablement parce qu'évidemment le nombre de billets a baissé et que le marché de billetterie a baissé : il était de 1,6 million en 2008, il est aujourd'hui d'un peu plus de 664.000 euros.

Par ailleurs, il n'y a plus le marché de publicité qui était lié à ce marché de prestations. C'est pour cela que vous ne voyez plus la mention "Ville de Paris" sur les coins de tout ce que l'on voit à la télévision, les panneaux qui sont derrière les joueurs lors des interviews.

Ce marché de billetterie permet aux jeunes gamins des écoles de Paris, des collèges et des lycées éventuellement d'aller au stade. C'est aussi le cas pour les jeunes joueurs des clubs parisiens, mais aussi aux agents de la Ville. Nous leur donnons ainsi l'occasion d'aller au stade dans de bonnes conditions, alors que s'ils avaient à acheter des billets, peut-être qu'ils n'iraient pas. Donc, le lien qui se fait à ce niveau-là peut être intéressant.

Monsieur ALPHAND, c'est évidemment le "Paris Sans Garantie", mais je vous ai trouvé aussi le "ALPHAND sans génie", parce que franchement nous sommes en permanence en contact avec la direction du PSG. Il n'y a peut-être pas besoin de subvention pour cela, c'est vrai, mais tous les matchs, nous y participons : j'y vais, le Maire de Paris y va, des élus y vont, des membres de l'Exécutif y vont. Puis moi, toutes les semaines, j'envoie un message, bien ou mal - c'est souvent bien en ce moment - selon le résultat qui est fait par le PSG.

Nous avons des contacts avec les dirigeants actuels, comme nous avons des contacts avec les dirigeants anciens. Donc, à chaque fois qu'une décision se prend, je ne veux pas dire que nous y participons, ce n'est pas l'objet, mais nous donnons, enfin moi, je donne mon avis, je dis ce que je pense.

Je veux en venir au vœu, parce que je voudrais faire une réponse au vœu.

Cinq minutes, ça va, ce n'est pas trop long.

Je voudrais remercier M. Ian BROSSAT évidemment pour son vœu. Vous avez bien noté que la dernière subvention versée au PSG était à nouveau en baisse de 250.000 euros. Il y a évidemment des baisses successives qui ont été opérées.

Maintenant, votre vœu exprime le souhait que les crédits qui étaient dédiés au PSG puissent être redéployés à l'avenir sur le budget du sport. Franchement, je vous en remercie, c'est vraiment un objectif que je souhaiterais mettre en œuvre.

Mais vous le savez, les contraintes qui sont les nôtres aujourd'hui pour maintenir nos engagements de solidarité vis-à-vis des Parisiens, dans un contexte économique atone, nécessitent de faire des priorités conformes à notre programme municipal, notamment en matière sociale. De ce point de vue, vous regretteriez que l'on ne fasse pas de logements sociaux.

C'est pourquoi je suis contraint d'apporter une nuance à votre vœu en l'amendant : c'est le vœu bis qui vous a été proposé. Il s'agit de préciser que ces crédits, qui étaient jusqu'alors alloués au PSG, soient pour partie maintenus sur le budget du sport et ne pas circonscrire exclusivement ce redéploiement sur le sport de proximité et le sport féminin. Il convient en effet de ne pas négliger aussi le sport féminin de haut niveau. Je rappelle que nous aidons aussi, par exemple, le handball féminin à Paris, ce n'est pas quelque chose de négatif.

Monsieur GOASGUEN, vous avez développé à peu près les mêmes arguments sur le vœu. Moi, je regrette simplement les considérants qui sont dans le vœu. De ce point de vue, je ne suis pas favorable, parce que comprenez qu'il s'agirait ni plus ni moins de renoncer à la réforme tarifaire des locations des créneaux sportifs des associations adoptée en juillet dernier, en affectant le montant de la subvention du P.S.G. aux associations réservataires.

Alors, non seulement nous renoncerions à un rééquilibrage de leur contribution aux coûts de fonctionnement de nos équipements - cela, il faut le prendre en compte dans cette situation économique - mais, de surcroît, nous augmenterions notre soutien, ce qui ne ferait qu'accroître les inégalités entre les contribuables parisiens, les usagers individuels et les associations.

Pour répondre à cette préoccupation, j'ai fait la proposition d'amender le vœu de M. Ian BROSSAT.

Je ne sais pas où vous en êtes sur les vœux parce que vous avez groupé tout. Qu'avez-vous fait comme vœux ?

J'ai fait le n° 77 et le n° 78.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - N° 79 et n° 80.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - N° 79 et n° 80 : ils n'ont pas été présentés.

Je veux dire simplement que, par rapport à ces deux vœux de la droite, si le vœu...

Le vœu n° 79, Monsieur GOASGUEN : c'est pérenniser "les engagements que le club prenait jusqu'alors, notamment en faveur des clubs filleuls et du football féminin, ainsi que pour le centre de formation et la formation scolaire des jeunes joueurs".

Il est clair qu'à partir du moment où nous n'avons plus de convention directe avec le Paris-Saint-Germain, il n'y a plus directement ce contrôle, mais, comme je viens de vous le dire, nous restons en contact permanent avec les dirigeants du P.S.G. et nous aurons forcément quelque chose à faire en permanence avec eux.

Quant au vœu n° 80 que vous avez déposé : "supprimer sa subvention, le Maire nous garantisse le maintien de la réunion annuelle du Comité de suivi avec le P.S.G.", comment voulez-vous que je fasse ? Je ne peux pas ne plus avoir de convention et réunir la direction du P.S.G. dans un Comité de suivi dont l'objet est de vérifier la mise en œuvre des actions prévues par convention.

Par contre, soyons clairs, il y a la rénovation du Parc des Princes pour l'Euro 2016, il y a la possible implantation du nouveau centre d'entraînement sur les terrains appartenant à la Ville de Paris à Saint-Germain-en-Laye, il y a l'accueil de l'équipe première féminine au stade Charléty pour y disputer des matchs à domicile. Et puis, je verrai à trouver le moyen de rencontrer en permanence les dirigeants, avec les présidents de groupe. Cela peut se faire, je ne dis pas qu'on ne le fera plus, mais ce sera dans d'autres circonstances.

D'ailleurs, je vous signale que les présidents de groupe sont tous invités au déjeuner du P.S.G. qui a lieu tous les ans à l'Hôtel de Ville, en présence des dirigeants du P.S.G. et des joueurs de l'équipe masculine et féminine.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à M. Claude GOASGUEN.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Je suis très sensible à l'effort qui a été fait par l'adjoint chargé des sports. Il est clair que, si nous laissons désormais le P.S.G. voler de ses propres ailes en tant que club de foot, il est clair que nous n'allons pas exercer un contrôle sur une association et un club sportif qui est libre.

Mais nous avons la possibilité quand même, par l'intermédiaire du Parc des Princes, et M. VUILLERMOZ l'a très bien rappelé, d'avoir un œil très précis car, là, il y a vraiment des actes qui nous permettent, en toute hypothèse, étant largement gestionnaires des lieux, de surveiller de très près l'exercice de ce club, même si ce club est indépendant.

C'est la raison pour laquelle, sans appeler cela un Comité de suivi, nous dirons : on verra comment évolueront les choses. Nous sommes quand même très présents en surveillant de très près quelle va être l'évolution du Parc des Princes.

De la même manière, il faut faire un effort peut-être, car je ne sais pas exactement quelle est la comptabilité qui est en cours entre les exercices annexes du P.S.G. et les associations sportives, mais je trouve que le vœu que vous avez proposé, avec les éléments nuancés sur l'affectation sur le budget des sports, me paraît très convenable.

Dans ces conditions, bien entendu, je me rallierai à ce vœu de synthèse.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous allons passer aux votes.

Le vœu n° 77 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, s'il est amendé, vous donnez un avis favorable ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Le vœu amendé que l'on a proposé.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 77, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 228).

Les vœux n^{os} 78, 79 et 80 déposés par le groupe U.M.P.P.A., sont-ils retirés ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 203.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DJS 203).

Je vous remercie.

2012 DJS 240 - Subvention (170.000 euros) avec convention avec la Fondation Paris Saint-Germain au titre de la saison 2012-2013.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 240 relatif à l'attribution d'une subvention de 170.000 euros à la fondation du P.S.G. au titre de la saison 2012-2013.

La parole est à M. ALPHAND, pour 5 minutes.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai entendu attentivement M. VUILLERMOZ et nous devons tous être rassurés, car il déjeune régulièrement avec les présidents actuels du Paris-Saint-Germain et son équipe dirigeante et il leur envoie des SMS d'encouragement, donc tout est parfait, on contrôle parfaitement la situation, n'est-ce pas, Monsieur ?

Sur la Fondation Paris-Saint-Germain, là encore, il est question du modèle de relation que nous voulons adopter avec ce club.

Et là, Monsieur VUILLERMOZ, ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Chambre régionale des comptes, qui a rendu, voilà deux exercices, un rapport extrêmement critique sur cette relation entretenue via la Fondation Paris-Saint-Germain qui, au demeurant, remplit un certain nombre de missions tout à fait louables :

- une action sociale et d'insertion via 17 clubs filleuls, et cela concerne 800 enfants,
- l'organisation de stages,
- de l'insertion professionnelle, pour un nombre certes limité de personnes concernées, 5 actuellement, mais, enfin, cela existe,
- et des opérations caritatives : 3 au cours de la période récente.

Mais ce que soulignait la Chambre régionale des comptes, c'est qu'en réalité, et on en revient encore à la problématique du contrôle, la Ville de Paris ne contrôle pas le circuit qui part de ses caisses vers celles de la fondation. En réalité, on ne sait pas véritablement, et c'est pour cela que Sylvain GAREL soulevait la question tout à l'heure, car Sylvain GAREL en a parfaitement conscience, on ne sait pas véritablement à quoi servent ces crédits, qui sont quand même assez substantiels puisque vous nous demandez de voter cette année 170.000 euros.

Je le demande à l'Exécutif : puisqu'on est vraiment, on l'a compris, en train de repenser de fond en comble les relations entre la Ville et le P.S.G., je demande à l'Exécutif d'assurer un bien meilleur suivi de ces crédits, que celui qui existe actuellement, une évaluation de cette politique et un compte rendu qui en soit donné aux membres de notre Conseil, puisque naturellement, l'année prochaine, la question va se reposer et que, vous l'avez évoqué vous-même, Monsieur VUILLERMOZ, vous envisagez, le cas échéant, de ne pas reconduire cette subvention à la Fondation P.S.G.

Pour que nous puissions, l'année prochaine, avoir toutes les données clairement en main pour pouvoir nous prononcer sur la pertinence ou pas de la reconduite de cette subvention, je vous le demande : après la sollicitation de la Chambre régionale des comptes, je vous demande d'assurer un suivi effectif réel de ces crédits.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci.

Quand il y a eu un problème avec la Cour régionale des comptes, la différence était importante puisqu'en gros, il y avait une subvention de 2,3 millions d'euros qui était versée au Paris-Saint-Germain et, l'année d'après, on a diminué de 150.000 euros la subvention du Paris-Saint-Germain pour arriver à 2.150.000 euros et on a donné 150.000 euros à la Fondation. Il est clair que, de ce point de vue, la Cour des comptes pouvait s'interroger sur les liens qu'il y avait entre le P.S.G. et la Fondation.

Aujourd'hui, la situation est totalement différente : déjà, la Fondation a évolué considérablement. Elle a pris vraiment son autonomie, elle est très libre de faire beaucoup d'initiatives et beaucoup d'interventions et c'est ce qu'elle fait, donc nous vérifions, évidemment, chaque année la subvention que nous donnons, comment cette subvention est utilisée. Je peux vous dire, si nous augmentons de 20.000 euros cette année, c'est parce qu'il y a eu la volonté de la Fondation, en accord avec nous et à notre demande, de faire un travail particulier sur le football féminin.

Quant à l'année prochaine, encore une fois, je n'ai pas dit que nous ne reconduirions pas de subvention à la Fondation, j'ai dit que nous sommes en relation avec la direction de la Fondation, pour savoir comment il est possible de développer les actions sociales et de solidarité propres à la Fondation.

Voilà ce que j'ai dit et, dans ces conditions, nous verrons quelles sont les perspectives de développement de ce travail à travers la Fondation du P.S.G.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 240.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DJS 240).

2012 DJS 263 - DF 77 - Approbation des tarifs d'utilisation des installations du Stade Jean Bouin (16e).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise à disposition du Stade Jean Bouin aux associations sportives et scolaires locales.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet DJS 263 - DF 77 relatif à l'approbation des tarifs d'utilisation des installations de Jean Bouin (16e), sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu référencé n° 81 dans le fascicule.

La parole est à M. ALPHAND, qui est un véritable sportif à ce que je vois.

M. David ALPHAND. - C'est quasiment un marathon, cet après-midi !

Cette histoire de Jean Bouin, je l'avais qualifiée en son temps de gazon maudit. C'était il y a trois ans.

Et malheureusement, l'oracle se confirme.

Quelle est l'histoire de Jean Bouin aujourd'hui ?

C'est l'histoire d'une impasse budgétaire et financière à laquelle est confrontée de plein fouet la Ville de Paris.

Et cette malheureuse Ville et son malheureux Exécutif tentent de s'en sortir tant bien que mal, et je dois dire plutôt mal que bien.

Vous recherchez aujourd'hui pour un projet qui avait été évalué à l'origine, je le rappelle parce que ce n'est pas inutile de le rappeler, à 87 millions d'euros, des ressources qui vous permettent de couvrir un investissement qui, de 87 millions d'euros, a bondi à 147 millions d'euros, chiffre que vous avez annoncé, mais qui plus vraisemblablement atteindra les 200 millions d'euros.

Et la question d'ailleurs que l'on peut se poser, eu égard aux conditions économiques et financières actuelles et à la crise que nous rencontrons, et qui concerne également les finances de la collectivité parisienne : fallait-il véritablement s'entêter ? Fallait-il véritablement réaliser cet investissement pour la gloriole de quelques-uns ?

Alors aujourd'hui, parce que vous avez répondu oui, on s'entête, eh bien il vous faut chercher des sources de financement.

Pour rentabiliser l'investissement, vous n'avez en réalité que peu de possibilités.

La première source de rentabilité : le parc de stationnement. On sait ce qu'il en est, et vous n'en tirez pas plus que sur les autres parkings.

La deuxième possibilité, ce sont les espaces de bureaux et de commerces. Et là, je dois dire que vous nous avez annoncé monts et merveilles en la matière.

Effectivement, on pourrait imaginer la vente de produits dérivés, et puis une activité commerciale florissante du côté de Jean Bouin.

Mais malheureusement, Monsieur VUILLERMOZ, pour réussir dans la vente de produits dérivés, il faut d'abord être sur un sport extrêmement porteur, comme le football, et avoir également une zone de chalandise extrêmement forte.

La boutique du P.S.G., on ne l'a pas installée avenue Murat ! La boutique du P.S.G. est sur les Champs-Élysées !

Le Racing, lui, a ouvert du côté du boulevard Saint-Germain.

Pour ma part, je connais bien le quartier du côté du stade Jean Bouin : je n'ai pas l'impression que la zone de chalandise soit la même du côté de Jean Bouin et aux Champs-Élysées.

Alors, vous êtes un peu coincés sur ce sujet - on le comprend - et vous annoncez une part de recettes que vous n'osez guère chiffrer, en réalité parce que ce montant est extrêmement variable.

Alors, j'en viens à la troisième source de recettes que vous pouvez tirer du stade, qui est celle du club résident. Sur le club résident, le raisonnement est tout à fait particulier puisqu'on demande au club résident de verser une redevance de 450.000 euros en part fixe avec une part variable.

Je fais un calcul très simple. La Ville de Paris accorde une subvention de 800.000 euros chaque année au Stade Français. Elle a par ailleurs passé une convention avec lui pour l'achat de billets : 1,7 million d'euros, soit un peu plus de 400.000 euros par an.

J'additionne donc les 800.000 euros de subvention et les 400.000 d'achats de billets. On en est à 1,2 million. À côté de ces 1,2 million qui sont décaissés par la Ville de Paris, vous demandez royalement 450.000 euros au Stade Français, club résident.

Je le dis : il y a comme un souci.

Je ne connais pas d'autres clubs, d'autres activités sportives à laquelle on fasse de telles concessions.

Si, en réalité, j'en connais une, c'est du côté de Roland Garros avec là, une redevance absolument extravagante, mirobolante, exceptionnelle et je dois dire que de ce point de vue, Jean Bouin n'arrive pas encore à concurrencer Roland Garros, mais peut-être on y viendra.

En réalité, et pour conclure, qu'est-ce qui est en train de se préfigurer du côté de Jean Bouin ? C'est une véritable catastrophe industrielle, catastrophe contre laquelle nous vous avons pourtant alertés, et cela, depuis bien longtemps.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Claude GOASGUEN.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Président.

Je sais bien que Jean Bouin nous a causé beaucoup de problèmes.

Tout le monde le sait : Jean Bouin existe. Je ne sais pas s'il est beau mais il existe. Et tous ces combats que j'ai perdus contre l'entêtement de la Mairie de Paris, ce sont des combats du passé.

Aujourd'hui, Jean Bouin existe et je ne voudrais pas que le problème de Jean Bouin se perpétue durant des décennies, car ce sont les Parisiens eux-mêmes qui en seraient les victimes.

Je me place donc dans une position qui est vraiment une position de constat.

Jean Bouin existe, Mme CAPELLE me dit qu'il est beau - je le suppose : au prix qu'il nous a coûté, s'il n'était pas beau, ce serait inquiétant - mais je me dis qu'il faut trouver une perspective d'évolution de Jean Bouin qui nous permette de ne pas subir les conséquences trop graves d'un choix qui reste à mon goût un choix extrêmement hasardeux car il s'agit, à la différence de Roland Garros, que l'on vient de citer, d'une participation directe du contribuable parisien que l'on évalue selon les jours entre 150 et 200 millions d'euros, ce qui n'a rien à voir avec Roland Garros, dont la subvention de la Ville s'élève à 20 millions.

Cela n'enlève rien au fait que ce qui me frappe dans les deux délibérations, c'est qu'en réalité nous ne savons pas trop où nous allons.

Je le dis d'autant mieux que je trouve que le Stade Français est un club qu'il faut absolument soutenir. Il est là, il s'est reconstitué, c'est un beau club de rugby et je n'attaque absolument pas cette équipe. Ce que je veux prendre en considération et uniquement, c'est le stade Jean Bouin.

Comment gérer le stade Jean Bouin de manière à ce que cela se fasse justement et sans que le contribuable parisien ne soit amené chaque année à faire des subventions détournées.

Je sais très bien comment cela se passe. Lorsque les difficultés sont grandes, on dit que tout va bien et on trouve un moyen de mettre une subvention détournée - une occupation par là, une manifestation par là - de manière à redonner un peu de sang à une institution qui est en difficulté, et elle va l'être !

Elle va l'être pour une raison très simple : je crois qu'on n'a pas anticipé l'évolution du rugby, et notamment du rugby français. Ce n'est pas seulement le problème de Paris mais de toutes les villes de rugby françaises. Nous avons des stades de 15.000 places. Il est clair qu'aujourd'hui, tel que le rugby se dessine dans les 10 années qui viennent, le rugby va se rapprocher du football et on voit bien que de plus en plus, 15.000 places ne suffisent pas.

C'est dire que Jean Bouin, pour 10 matchs... parce que cela va être 10 matchs ! et on comprend très bien que le Stade Français aille jouer des matchs ailleurs parce que c'est sa caisse. Après tout, il a besoin lui aussi d'avoir une rentabilité financière, et je souhaite qu'il l'ait de manière à ce que cela ne nous retombe pas dessus. C'est la raison pour laquelle je suis réservé quand on me dit : "Il faut que le Stade Français joue tous ses matchs à Jean Bouin". Eh, pardi ! s'il joue tous ses matchs à Jean Bouin, il perdra beaucoup d'argent ! et s'il perd beaucoup d'argent, c'est nous qui allons payer !

Tant qu'à faire, je préfère qu'au moins, le Stade Français puisse s'en sortir financièrement.

Cela étant, il y a une chose que l'on ne peut pas accepter.

Pour des difficultés financières prévisibles, et voyez que je suis très libéral et très "cool" sur la manière dont vous allez gérer... sur les chiffres, on ne peut pas avoir un chiffre très précis. Les notaires donnent des chiffres ; les agents d'assurance en donnent d'autres, etc. Tout cela sera à revoir dans les années qui viennent.

Mais il y a une chose que je ne peux pas accepter car elle serait contraire pour le coup à la philosophie de départ qui a été celle de Bertrand DELANOË : on ne peut pas accepter que Jean Bouin devienne un Bercy bis, c'est-à-dire qu'il soit le lieu où l'on fasse, pour rattraper de l'argent, des concerts et des activités qui n'ont rien à voir avec les sports.

Pour le reste, encore une fois, on pourrait pinailler, on pourrait regarder de très près : mais, cela n'est pas vraiment sportif, c'est associatif, tout ce que vous voulez.

Moi, ce que je veux, c'est que Jean Bouin, qui est une erreur de départ, ne coûte pas trop cher, à l'avenir, aux Parisiens.

Je suis prêt à examiner tout, mais les concerts et les activités, je ne peux pas, pour une raison très simple : j'ai déjà le Parc des Princes à côté, qui organise quelques concerts particulièrement auditifs, quelques-uns, quand même, que Roland Garros n'est pas non plus quelque chose de pas bruyant, que je sens que Coubertin va évoluer aussi et que, si cela continue, on va se transformer véritablement en champ de foire avec des parcs sportifs qui vont se transformer en zoos de concerts pour des gens qui crieront de plus en plus fort, puisque vous savez que la "sono" devient de plus en plus performante.

Si nous avons l'assurance, déjà, qu'il n'y aura pas de concerts, qu'il n'y aura pas d'activités extrasportives à Jean Bouin, de ce projet de délibération qui ne me satisfait pas, je trouverais qu'il y a quand même un avantage déclaratif.

C'est la raison pour laquelle j'attends impatiemment ce que va me dire l'adjoint aux Sports.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur VUILLERMOZ, ne faites pas attendre le Maire du 16e, répondez vite.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur ALPHAND, les parkings, les stationnements, ce n'est pas moi, vous vous adresserez à ceux qui voudront vous répondre sur ces questions. J'ai déjà assez du sport.

Monsieur GOASGUEN, déjà, je voudrais vous remercier de reconnaître que le stade Jean Bouin existe et qu'il faut l'utiliser.

Pour l'utiliser, il faut une grande équipe et, cette grande équipe, nous l'avons. Elle joue à l'heure actuelle à Charléty. Evidemment, quand vous dites qu'elle délocalise ses matchs, nous ne le souhaitons pas, mais, globalement le maire adjoint que je suis peut le comprendre.

A l'heure actuelle, à Charléty, les conditions dans lesquelles le rugby se pratique - sur un très bon terrain malgré toutes les difficultés que nous avons, y compris pour le football, parce que nous l'entretiens bien - ne sont pas optimales car c'est très loin pour les spectateurs. Ils ne voient pas les phases de jeu qui peuvent se dérouler, donc ce n'est pas très attractif et c'est vrai qu'il y a un réel problème de stationnement pour arriver au stade Charléty.

Quand le Stade français délocalise, notamment ses matchs de l'Amlin Coupe d'Europe à l'heure actuelle, on peut le comprendre, même si on ne le partage pas.

Demain, au stade Jean Bouin, ce sera différent. Il y a un stade de 20.000 places, on peut éventuellement envisager que le rugby progresse mais, franchement, pour l'instant, ce n'est pas le cas. L'économie du rugby est plutôt autour, à Paris, de 15.000 places que de 25.000 ou 30.000.

D'ailleurs, je crois que M. LORENZETTI, avec son stade de 35.000 places à Nanterre, réfléchit un peu sur la perspective et, là, par contre, l'économie de son stade, s'il se construit, ne se fera pas à travers le rugby, mais sur les bureaux (il en fait beaucoup) et les spectacles. Cela n'a rien à voir avec un terrain de rugby qui est fait pour le rugby et un stade pour la Maison du Rugby.

Vous le savez, le stade Jean Bouin ne sera pas l'antre de spectacles et de concerts. Vous savez très bien qu'il n'a jamais été prévu d'organiser de telles manifestations au stade Jean Bouin, ce n'était pas intégré dans le programme de construction et, lors de la réalisation de l'enquête publique, cela a été clairement précisé.

Par contre - et c'est là où il faut apporter des précisions -, louer les installations couvertes du site (espaces réceptifs) et non la pelouse, en dehors des jours de match pour les rentabiliser et procurer des recettes à la Ville relève d'une gestion saine du patrimoine, dont j'avoue avoir du mal à comprendre qu'elle puisse être critiquée, mais je ne crois pas que c'est cela que vous envisagez.

A partir du moment où il n'y a pas de spectacles, je laisse simplement ouvert, mais comprenez bien qu'il n'y aura pas de spectacles et qu'il n'y aura pas de concerts. Cela dit, Il peut y avoir des manifestations, caritatives ou autres, que vous-mêmes voudrez éventuellement envisager dans ce stade, mais ce ne sont pas des concerts et ce ne sera pas des grandes réunions que vous contestez.

Sur les chiffres, je suis désolé, mais il faut que je prenne un peu de temps, puisque je présume que je réponds aux vœux n^{os} 82 et 83.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Non, c'est après !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Comme M. ALPHAND a abordé les chiffres...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous n'avons que le vœu n° 81.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je fais ce que vous voulez, mais M. ALPHAND a abordé les chiffres.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous aborderez les chiffres après ; on vote, là.

Nous avons le vœu n° 81 de l'U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Le vœu n° 81 dit "structures associatives ou sportives". C'est exactement ce que vous venez de dire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - La seule chose que je veux dire, c'est que c'est difficile aujourd'hui de prendre une décision comme celle-là : il n'y aura pas de concerts, je vous le dis, et il n'y aura pas de grandes réunions dans ce stade.

Cela dit, fermer toute possibilité pour quoi que ce soit pose un petit problème, je vous le dis. Maintenant...

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - J'ai confiance dans votre parole, mais ce que vous venez de dire m'inquiète un peu. Sans vouloir être opposant, cela me préoccupe.

Je dis au fond dans ce vœu, avec l'ensemble des élus du 16e arrondissement (ce n'est pas un vœu qui m'appartient), que nous sommes favorables à ce qu'il y ait des structures associatives et sportives par exclusion aux concerts et aux manifestations artistiques.

Vous me dites, tout à l'heure, que vous êtes d'accord sur le fond avec cela et, maintenant, vous me dites : "Je ne peux pas m'engager, encore, aujourd'hui".

Reconnaissez que c'est quand même un peu inquiétant, comme position. Je m'attendais de votre part, vous qui êtes ferme, d'habitude, à davantage de... ou alors dites-moi quand vous allez le décider. A ce moment-là, on remet le projet de délibération lorsque vous aurez discuté avec le stade Jean Bouin, de manière à ce que l'on sache précisément.

Moi, je ne peux pas me permettre, dans le cadre du 16e arrondissement où nous sommes déjà, quand même, sur le fil du rasoir avec les nuisances auditives du Parc des Princes, de retourner dans l'arrondissement en disant qu'il est possible que, ce n'est pas possible.

Je pense que, fondamentalement, vous êtes de bonne foi, mais je voudrais que votre bonne foi s'exerce sur le papier et pas seulement en paroles, car vous savez, Monsieur VUILLERMOZ, que les actes sont plus importants que les paroles. Je ne veux pas faire du latin.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur l'adjoint ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Simplement un mot, votre vœu "que le nouveau stade Jean Bouin soit exclusivement dédié à la pratique sportive", je vous ai dit que le stade Jean Bouin, ce n'est pas seulement la pelouse, "et que les créneaux non utilisés par le club résident soient remis gratuitement, après avis du maire du 16e arrondissement, à disposition des clubs sportifs pour un usage associatif et scolaire", je vous dis non.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Je fais une contre-proposition et un amendement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je ne sais pas si c'est possible, mais si vous dites seulement : pas de concerts, cela marche. Si vous dites autre chose, je ne suis pas d'accord.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - On supprime la dernière phrase.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Faites une proposition, Monsieur GOASGUEN, rapidement parce que l'on a déjà pris beaucoup de retard.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Que le stade Jean Bouin soit exclusivement dédié à la pratique sportive et que les créneaux non utilisés soient destinés uniquement à la pratique sportive et associative.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Non.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Pourquoi ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Il a dit que la pratique, ce n'était pas que la pelouse.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Vous préférez un vœu qui dise qu'il n'y aura pas de concerts ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Ce n'est pas mûr, l'accord n'est pas mûr !

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Nous nous abstenons.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 263 - DF 77.

Qui est pour ?

contre ?

Abstentions ?

L'U.M.P.P.A. ne prend pas part au vote.

Le projet de délibération est adopté. (2012, DJS 263 - DF 77).

2012 DJS 395 - Conclusion de quatre conventions d'occupation temporaire du domaine public pour l'utilisation privative par la SASP Stade Français Paris de dépendances du stade Jean Bouin de Rugby situé, 20 à 40, avenue du Général Sarrail (16e).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise à disposition du stade Jean Bouin au Stade Français.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux montants des redevances pour l'occupation du stade Jean Bouin par le Stade Français.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à une demande d'audit pour l'opération Jean Bouin.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 395 concernant la conclusion de quatre conventions d'occupation temporaire de dépendances du stade Jean Bouin par le Stade français de Paris, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé les vœux référencés n^{os} 82, 83 et 84 dans le fascicule.

La parole est à M. CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Alors, après les cadeaux pharaoniques faits à la Fédération française de Tennis, voici venu le temps du Stade français.

Tout d'abord, un cadeau incroyable d'un stade très cher, près de 200 millions d'euros, pour une dizaine de matchs par an, sans compter évidemment les investissements qui ont été consentis à Charléty pour permettre au Stade français d'y jouer pendant les travaux de Jean Bouin ; un stade qui apparaît aujourd'hui totalement surdimensionné.

Le président du Stade français reconnaît lui-même qu'il n'espère même pas aller au-delà d'un taux de remplissage du stade de 70 %, soit environ 14.000 spectateurs. Nous aurons un stade avec 6.000 places vides au minimum et qui auront pourtant coûté très cher aux contribuables.

Même ce nombre de 14.000 spectateurs apparaît comme particulièrement optimiste. Si l'on s'en tient à la saison actuelle, la moyenne réelle est de 4.400 spectateurs pour tous les matchs joués à Charléty. On voit mal pourquoi cela serait multiplié par plus de trois automatiquement, dès lors que les matchs se dérouleraient à Jean Bouin.

Monsieur VUILLERMOZ, je voudrais vous rappeler que Jean Bouin n'est pas plus près ni plus loin que Charléty, tout dépend d'où viennent les gens, mais, pour ceux du 13^e arrondissement, vous aurez du mal à leur dire que Charléty est loin.

Nous avons bien noté la tentative assez maladroite de rappeler la fréquentation du Stade de France. Outre le fait qu'il y a une inflation assez subite de cette fréquentation, puisque les chiffres publiés sur le site du Stade français indiquent un nombre variant de 51.000 à 70.000 spectateurs, et non pas de 70.000 à 80.000 spectateurs, il faut souligner que cette fréquentation ne saurait être mise à l'actif des seuls matchs de rugby.

Ainsi, le dernier show du 4 novembre, c'est très récent, comprenait un concert, un spectacle de basket acrobatique, un défilé de plus de 1.000 enfants de toute l'Ile-de-France, une revue des Doriss Girls du Moulin Rouge et, enfin, un feu d'artifice. Dire que la fréquentation est liée aux seuls matchs de rugby est donc pour le moins abusif.

D'ailleurs, dans un éclair de lucidité, le projet de délibération reconnaît que les prévisions étaient trop optimistes et avaient "sous-estimé la conjoncture économique".

Ceci explique évidemment un montant de redevance assez faible, même si elle semble tout à fait exorbitante par rapport à celle dont bénéficie la Fédération française de tennis pour Roland Garros, soulignant un peu plus le scandale que constitue cette concession.

Nous sommes, en effet, très loin du montant que préconisait le rapport de l'Inspection générale. Si on y ajoute ou plutôt si on soustrait des redevances le montant de la subvention, soit 823.225 euros, on n'est pas loin de la gratuité, puisque sur la base de la fréquentation réelle, le montant des redevances ne sera sans doute pas très supérieur à cette somme.

Nous constatons avec étonnement qu'avec une constance certaine, l'adjoint chargé des sports privilégie le "sport business", tandis qu'il n'hésite pas à augmenter de façon considérable les tarifs d'accès aux gymnases pour le sport de proximité. Chacun ses choix, mais il est vrai que nous étions habitués à un autre discours de la part du Parti Communiste ; les actes seuls comptent !

J'ajoute que, décidément, concernant Jean Bouin, tout est étrange. La délégation de service public concernant le parking laisse perplexe, l'attributaire prévoit une présence humaine deux heures par jour seulement ; en cas de besoin, il sera fait appel à de la sous-traitance pour assurer un minimum d'effectifs sur le site. Quant à la redevance fixe, son montant est astronomique, 0 euro pendant les trois ans de la concession.

Jusqu'où ira-t-on concernant Jean Bouin ? Jusqu'où ira-t-on dans les erreurs, les cadeaux, les faveurs ?

Il est temps de revenir à des pratiques plus conformes à l'esprit qui n'aurait jamais dû être abandonné : privilégier le sport de proximité et populaire, être exemplaire dans les attributions de concessions et de délégations de service public, assurer la transparence en toutes circonstances. Nous voterons donc contre ce projet de délibération qui ne correspond aucunement à ces valeurs.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme SACHS.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'épineux dossier Jean Bouin revient sur le devant de la scène.

Depuis l'origine, nous vous faisons part de nos craintes, mais à nos critiques plutôt pragmatiques, vous nous avez toujours opposé une dogmatique fin de non-recevoir. Vous avez balayé de façon assez péremptoire toutes nos mises en garde ou nos contre-propositions.

La rénovation de Jean Bouin était certainement nécessaire et l'œuvre architecturale sera réussie, même si, en la matière, le beau reste subjectif, mais qu'il est désagréable de revenir sans cesse sur les mêmes dossiers et de constater que le pire était probable et qu'aujourd'hui, Jean Bouin devient pour une génération un cadeau empoisonné.

L'acte I du projet s'est fait dans un contexte de guerre des juges et notre opposition, comme celle de nos concitoyens, n'est jamais retombée, même si certains se sont trouvés entre-temps d'autres sujets de mécontentement qui se sont avérés très préjudiciables pour la sérénité des débats, notamment au sein du 16^e arrondissement.

L'Exécutif parisien aurait dû savoir prendre du recul et remanier à temps le projet, mais le Maire de Paris s'est entêté au nom de l'amitié et au détriment des Parisiens. Nous entrons dans l'acte II, celui de la réalisation et, aujourd'hui, vous nous fournissez les arguments fondant nos craintes d'hier.

Le nouveau Jean Bouin se fait au détriment du sport associatif et scolaire, le coût d'origine a été pulvérisé, mais la véritable faiblesse du projet est son modèle économique, erreur manifeste que nous dénonçons depuis toujours.

Le modèle économique retenu, au détriment des finances des Parisiens, allait à l'encontre de toutes les recommandations d'experts, qui, tous, préconisent le recours au partenariat public-privé. La plupart des grands clubs l'ont bien compris et souhaitent devenir propriétaires de leur stade, afin de disposer de ressources pérennes pour se développer.

Le projet de délibération que nous examinons reconnaît l'erreur de la Ville, incapable de trouver un candidat à qui il faut confier la gestion.

Pour ce qui suit, je cite au plus près ce projet de délibération : "A son ouverture, le stade sera géré en régie externalisée et transitoire, et cela pourrait durer, cela pour mieux cerner, dites-vous, les conditions de son équilibre économique", preuve que l'Exécutif reconnaît lui-même le problème.

Aveu d'impuissance, le projet de délibération continue froidement et affirme que "la Ville n'aurait pas été en mesure de bénéficier pleinement d'un retour sur l'investissement consenti". Le niveau de recettes pour atteindre à terme l'équilibre pour Paris nécessite un taux de 70 % d'occupation pour environ 15 matchs ou 8 millions de chiffre d'affaires pour le club résident.

En découle aujourd'hui cette décision pour son mode de gestion.

A l'origine du dossier, la problématique était la suivante : un club de rugby prometteur et son mécène qui avaient besoin d'un nouveau stade ; aujourd'hui, le même club, précurseur du rugby professionnel, s'est révélé être un colosse aux pieds d'argile et la première victime de l'emballement médiatico-financier qu'il a initié. Le cycle a tourné, le sport paillettes montré ses limites.

Si les sportifs n'ont pas démerité, car la concurrence au très haut niveau est sévère, le mécène a appris la discrétion et a baissé ses standards.

Aujourd'hui, le stade qui va être livré ne correspond plus ni aux besoins ni à la situation financière du futur club résident, il ne correspond plus à la situation économique parisienne et aux ambitions métropolitaines qui doivent guider de telles infrastructures dans une ville monde, au-delà même du coût pharaoniques.

Par sa taille intermédiaire, inadéquate, de 20.000 places, il sera à la fois immense pour certains matchs, mais trop petit pour les grands rendez-vous. Finalement, le nouveau Jean Bouin ne sera qu'un pied-à-terre parisien coûteux pour le Stade français, loin de l'ambition de devenir la maison du rugby dans la Capitale, car curieuse destination pour cette enceinte, où le club résident disputera tous ses grands matchs au Stade de France.

De nombreux Parisiens éprouvent toujours des difficultés à faire du sport à côté de chez eux, faute d'équipements à leur disposition ou faute d'horaires adaptés à leur rythme de vie. Jean Bouin ne répondra jamais à leurs préoccupations.

Cette opération sera pour Paris défavorable économiquement et à long terme, même si vous essayez de trouver une solution de sortie.

Entre erreurs stratégiques sur le modèle économique qui conditionne le mode de gestion, dérive des coûts ou calcul bienveillant de la redevance, autant d'éléments critiques que nous martelons inlassablement depuis l'origine du dossier.

Nous sommes donc au regret de voter contre ce projet de délibération, en attendant 2014.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Liliane CAPELLE.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, alors, oui, évidemment, j'entends beaucoup de tristesse en ce moment, alors que je suis plutôt joyeuse, je suis plutôt satisfaite à la lecture de ces projets de délibération. Enfin, nous y sommes, Paris a tenu tous ses engagements et sa maison du rugby - je dis bien sa maison du rugby - va vraiment pouvoir ouvrir ses portes. Je rappelle que le rugby à sept sera discipline olympique en 2016 et qu'il faudra quand même qu'on s'y prépare.

Je ne veux pas en rajouter trop quand même, vous l'avez dit, Monsieur GOASGUEN, mais, quand même, ce sera un des plus beaux stades d'Europe. Ce qui ne gâche rien, Monsieur CONTASSOT, c'est aussi le plus écologique, puisqu'il s'agit d'un bâtiment passif, et le ERC ne s'y est pas trompé, puisqu'en principe, la finale de l'Amlin Cup devrait s'y dérouler en 2014, reconnaissant là que c'est un stade qui correspond exactement à ce qu'est le rugby.

Ce projet ambitieux, nous le devons d'abord, effectivement, et permettez-moi de lui rendre hommage, à Max GUAZZINI, qui, lorsqu'il était président du Stade français Paris, avait bien compris qu'une grande équipe ne pouvait exister qu'avec un stade moderne. Thomas SAVARE, en assurant sa succession, a poursuivi la volonté de construire le nouveau Jean Bouin dans l'esprit du club.

Maintenant, et vous l'avez dit, Monsieur GOASGUEN, tous les combats menés contre ne sont plus d'actualité et les maintenir serait vraiment des combats d'arrière-garde.

D'ailleurs, je considère qu'il n'y a que des vainqueurs dans ce dossier.

D'abord, le rugby à Paris, dans toutes ses composantes : les équipes du Stade français Paris - je vous signale que cette écharpe est l'équipe des filles du rugby, qui ont gagné, dimanche dernier, 79 à 0 -, tous les supporters et tous ceux qui aiment ce beau sport.

Quand je dis "les supporters", j'ai eu l'occasion d'aller avec les "socos" visiter le nouveau Jean Bouin. Peut-être auriez-vous dû vous joindre à nous, avec les supporters, parce que je peux vous dire que ce qui s'est passé à ce moment-là, vraiment dans leurs yeux, c'était quelque chose d'extraordinaire. Donc, je vous assure que c'est tout à fait particulier.

Et puis les scolaires. On ne va pas tout énumérer mais les scolaires et le sport de proximité avec les pelouses d'Auteuil, où beaucoup d'équipements ont été mis en place, et je vous assure que beaucoup, je l'avais déjà dit, mais beaucoup de maires d'arrondissement rêveraient d'avoir les équipements du 16^e arrondissement. Beaucoup, beaucoup.

Alors, je sais bien que beaucoup de vœux ont été déposés. Puis il y a quelques contrevérités, mais j'ai bien vu aussi qu'il y avait volonté de cheminer un peu plus ensemble et je m'en réjouis. Mais j'ai vraiment beaucoup de questionnements quand même. Je voudrais apporter quelques éléments à votre réflexion sur les subventions déguisées.

Alors, Monsieur ALPHAND, vous avez parlé du Racing Metro qui a sa boutique dans le 6^e arrondissement. Oui, c'est très bien d'avoir sa boutique dans le 6^e arrondissement, je n'ai rien contre le 6^e arrondissement. Vous voyez, il y a deux différences entre le Stade français et le RM92, c'est que il y a un club qui est très populaire, très populaire, et un club qui l'est moins. Donc, les boutiques du Stade français sont là où joue le Stade français ; c'est comme cela, c'est historique.

Vous savez, les subventions déguisées, il m'arrive de lire comme vous tous des journaux gratuits. Et quand je vois qu'il y a 3 pages régulièrement destinées à soutenir le Racing, c'est très bien, mais quand je vois que ces pages ont été payées par le Conseil général des Hauts-de-Seine, je me dis que quand même la subvention...

Ce n'est pas gratuit, cela !

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Ce n'est pas un argument.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Ce n'est pas un argument, mais quand même ! Mais j'en ai un autre pour vous, Monsieur GOASGUEN, parce que je sais que vous supportez Toulon, et vous avez raison, c'est une belle équipe en ce moment. On a failli les battre mais c'est une belle équipe.

Je vais vous dire quand même que le maire de Toulon, Hubert FALCO, est venu sur le site officiel du rugby club toulonnais pour dire : oui, on donne 4 millions d'euros au club et pas un sou, le club ne paye pas un sou à la ville pour l'occupation de Mayol !

C'est peut-être historique, c'est comme cela, mais en attendant, voilà, les subventions sont là et elles ne sont pas forcément déguisées. Nous, on joue carte sur table...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Il faut conclure !

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Je conclus.

Nous, on joue carte sur table. Juste vous dire enfin que le montant de la redevance sera onze fois supérieure à celle qui était versée auparavant. Donc, franchement, on ne peut pas dire qu'on fait des cadeaux.

Je termine simplement en remerciant toutes celles et ceux qui ont permis à ce magnifique stade d'exister. Je remercie Jean VUILLERMOZ pour son investissement, parce que cela n'a pas toujours été simple.

Puis, maintenant, vous me laisserez finir en disant : messieurs les joueurs, l'histoire du Stade français Paris est à vous. Rapportez-nous des victoires et des titres et ce sera là votre meilleur remerciement.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est donc à M. David ALPHAND.

Que de passion !

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire, à nouveau.

J'ai bien entendu Mme CAPELLE, j'entends M. VUILLERMOZ aussi. Mme CAPELLE qui va jusqu'à en appeler au rugby à sept pour justifier Jean Bouin. Je dois dire que c'est assez original, on n'avait pas encore entendu cet argument-là, mais il est recevable, comme d'autres d'ailleurs. On peut tout à fait les entendre, ce qui ne signifie pas qu'on y adhère.

Je comprends bien le malaise de la majorité municipale et tous ses arguments pour essayer de justifier la construction de Jean Bouin. Bien évidemment quand on comprend que le seuil de rentabilité de l'enceinte sportive, c'est 14.000 personnes par match. 14.000 personnes. En dessous de ce seuil, vous perdez de l'argent.

Eh bien, moi, j'ai eu la curiosité de me pencher un peu sur les dernières affluences du Stade français, ce n'est pas interdit et puis cela peut même être utile. Alors je pense qu'il n'est pas inintéressant d'en rappeler quelques-unes et je vais le faire sans parti pris aucun, parce que je vais commencer par donner les plus fortes affluences. C'était contre Toulouse, le 31 mars dernier, avec 72.000 spectateurs. Puis il y a également eu à nouveau Toulouse, dans le cours de saison, avec 60.000, puis Clermont-Ferrand avec 63.000. C'est le côté pile.

Mais le côté face du Stade français, c'est Lyon avec 2.000 spectateurs, un challenge européen avec 2.500 spectateurs environ, Montpellier avec 1.500, Castres avec 3.000. Alors je comprends bien que vous puissiez être inquiets, on le serait à moins, parce qu'on risque de ne pas atteindre la barre des 14.000 spectateurs en dessous de laquelle on perd de l'argent.

Vous vous surprenez, mais faut-il vraiment s'en surprendre, qu'on ne trouve pas d'opérateurs privés pour assumer le risque ? C'est bien la raison pour laquelle vous avez décidé de consacrer un certain nombre de moyens financiers et humains pendant les trois prochaines années pour faire tourner le Stade. C'est assez évident parce qu'un opérateur privé dans ces conditions-là, vous ne le ferez jamais rentrer dans le tour de table.

Alors en réalité, ce qui va se passer avec le Stade français, c'est la perpétuation de ce que vous avez mis en œuvre déjà depuis plusieurs années, c'est-à-dire une ville qui subventionne à tour de bras un stade et un club déficitaire. Oui, vous allez demander aux contribuables parisiens de payer la note de vos largesses à Jean Bouin.

Et c'est un triste bilan que vous présenterez lors des prochaines municipales sur ce projet. Et il faudra que vous ayez beaucoup de talent, de persuasion pour expliquer aux Parisiennes et aux Parisiens pourquoi vous avez souhaité construire ce stade contre vents et marées.

La maison du rugby, disiez-vous, mais l'échange que nous avons eu il y a quelques minutes, Monsieur VUILLERMOZ, votre refus là encore envers et contre tout de marquer noir sur blanc dans le contrat, dans la convention, qu'il n'y aura aucun spectacle, aucun spectacle organisé à Jean Bouin, ne peut que nous rendre très inquiets pour l'avenir. Car comme vous le savez, et c'est probablement un point qui nous réunit avec Claude GOASGUEN et ils ne sont pas si fréquents que cela, les écrits restent mais les paroles s'envolent.

Alors, pour un point aussi important que celui de Jean Bouin, et je le dis à M. le Maire en particulier, je me pose même une question cet après-midi et je me demande si nous avons bien le quorum pour pouvoir voter ces projets de délibération.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je suis heureux que Jean Bouin vous rapproche du maire du 16e arrondissement à qui je vais donner la parole.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Je n'ai pas entendu.

Ecoutez, il arrive un moment où il faut avoir la conscience des choses. Moi, Jean Bouin, j'ai fait tout ce que j'ai pu contre, tout, et même au-delà de tout ! Maintenant, Jean Bouin est là.

L'intérêt général bien compris commande que Jean Bouin ne soit pas un inconvénient financier pour les générations de Parisiens qui viennent. Dans ces conditions, cela ne veut pas dire que je soutiens ce qui a été fait. On s'expliquera au moment des municipales. Mais aujourd'hui, il faut avoir une attitude qui est une attitude de raison.

Alors on dit, moi, cela ne me plaît pas du tout qu'il y ait une régie, mais je comprends qu'il y ait une régie. Je crois qu'il vaut mieux avoir une régie que d'avoir quelqu'un du privé qui va se lancer dans une affaire et qui va faire faillite, et faillite qui va retomber sur nous. Au moins avec la régie, je suis sûr qu'il n'y aura pas de faillite, c'est déjà une assurance.

Après on discutera sur chaque domaine. Si l'on peut avoir un pôle, tout autour de Jean Bouin, qui nous permette de développer un certain nombre d'activités qui aille au-delà de la simple vente de "tee-shirts", de chaussures, etc., ce n'est pas impossible. Car à côté du Parc des Princes, il y a quand même Molitor qui va sortir de terre, il y aura Roland Garros qui aura une autre stature. Et pourquoi ne pas essayer effectivement, dans le domaine du possible, de faire une structure qui serait bienvenue dans l'Ouest parisien. C'est pour cela que je ne suis pas totalement contre les initiatives qui sont prises.

En revanche, il y a des choses quand même qu'on ne peut pas accepter. D'abord, je voudrais savoir un jour ou l'autre, mais tout cela ira aux municipales, combien a coûté Jean Bouin, parce que pour le moment, on flotte. Les chiffres les plus aberrants viennent dans tous les sens, mais c'est un débat que nous aurons avec le futur candidat de votre majorité municipale, au moment des municipales. Ne croyez pas qu'on oubliera Jean Bouin. Je dis simplement qu'il ne faut pas que Jean Bouin soit une catastrophe, mais on n'oublie pas l'erreur.

La participation, on aurait pu faire effectivement des participations privées : on ne l'a pas fait. On a eu tort ! Mais on voit bien que, aujourd'hui, d'ailleurs, les participations privé-public sont en déclin, car nous sommes en crise économique.

Donc, malgré tous les arguments qui sont des arguments outranciers sur cette histoire, il faut avoir beaucoup de mesure.

Moi, je veux marquer mon hostilité générale, mais je veux marquer en même temps ma bonne volonté.

Nous avons, nous, dans le 16e arrondissement, un atout qui est un atout important, et j'en conviens avec Mme CAPELLE, d'avoir une installation sportive qui peut faire vraiment quelque chose d'important pour le sport à Paris et pour le rugby. Il faut absolument maintenant la gérer dans la meilleure des conditions.

Vous avez pris la responsabilité politique de le faire ; moi, je prends la responsabilité de vous dire que nous n'avons aucun intérêt à ce que ce soit une catastrophe.

Voilà, c'est tout ce que je peux vous dire !

Cela étant, cela n'enlève rien à mon opposition, mais je dirais que c'est une opposition positive.

C'est nouveau, ça ! Il n'y avait que Marchais qui avait trouvé une formule équivalente !

Vous voyez que j'en trouve une, moi aussi : opposition constructive. Cela va, opposition constructive ?

Voilà !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Claude GOASGUEN.

La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a beaucoup de questions ; je prends un petit peu de temps simplement pour répondre.

Déjà, je voudrais remercier Mme CAPELLE. Évidemment, oui, le Stade Français, qui avait commencé sa saison difficilement, a fait de très bon résultats dernièrement et, donc, on ne peut dire qu'une chose : "Allez, le Stade Français !", pour qu'il réussisse sa saison et arrive dans de très bonnes conditions au stade Jean Bouin dès l'ouverture de la saison prochaine, c'est-à-dire au mois de juin-juillet.

Monsieur CONTASSOT et Monsieur ALPHAND, les cadeaux... je vais vous expliquer les cadeaux après, mais je voudrais vous dire qu'à l'heure actuelle...

Enfin, je voudrais revenir sur ce que vous dites et vous dire que les cadeaux n'existent pas par rapport au Stade Français, par rapport à Jean Bouin.

Ce que je voudrais que vous compreniez bien, c'est que la fréquentation actuelle à Charléty est faible, effectivement, mais cette fréquentation, elle est faible, je l'expliquais tout à l'heure, parce que Charléty n'est pas adapté au rugby. Donc, dans ce contexte, le public ne vient pas.

Je voudrais simplement vous dire que pour tous les matchs qui se sont déroulés dans l'ancien Jean Bouin, le stade était plein. Cela veut dire en gros entre 10.000 et 11.000 personnes en permanence pour tous les matchs.

Donc, je vous le dis, demain, à Jean Bouin, c'est vrai qu'il faudra qu'il y ait 14.000 personnes par match pour que ce soit rentable, mais il y aura les 14.000 personnes en moyenne sur Jean Bouin, je vous le dis.

Evidemment, il faut pour cela qu'il y ait des résultats et, s'il n'y a pas de résultat du Stade Français, évidemment, il y aura moins de public, mais il faut tout faire pour que cette équipe fonctionne.

Monsieur CONTASSOT, je ne peux pas vous laisser dire que je ne me suis jamais occupé du sport de proximité. Franchement, je ne vous ai pas attendu pour développer le sport de proximité à Paris et je crois que l'ensemble des maires d'arrondissement qui sont ici pourraient vous le prouver. Donc, ce n'est pas à vous que je vais essayer de le prouver, cela ne sert à rien. Vous n'aimez pas le sport, je vous l'ai déjà dit, et ce n'est pas nouveau.

Quant au Parti Communiste, puisque vous l'avez mis en cause, alors, je vais vous dire très tranquillement : beaucoup disent que l'une des meilleures Ministres des Sports a été Mme BUFFET, donc arrêtez de dire que le Parti Communiste ne s'est jamais occupé du sport.

Enfin, Madame SACHS, sur la solution d'un P.P.P., la Cour des Comptes a récemment dit que cela coûtait très cher aux collectivités, y compris à l'Etat. Et les montages financiers, qui sont, certes, séduisants au premier abord parce qu'ils semblent alléger le coût immédiat pour la collectivité, en réalité, constituent des dettes à retardement qui coûtent souvent beaucoup plus cher au moment de faire les comptes parce qu'il faut payer un loyer tous les mois et cela coûte cher par rapport à ce que nous avons fait sur Jean Bouin.

J'en viens aux chiffres. Prenez vos crayons, puisque, ainsi, vous allez avoir les vrais chiffres !

Voilà la décomposition de la part fixe :

- 250.000 euros, au titre de l'occupation du lieu de vie, sièges et vestiaires ;
- 450.000 euros, au titre de la location du stade tous les jours de match ;
- 30.000 euros, au titre de l'occupation de la boutique et 30.000 euros au titre de la brasserie ;

- Et il y a 101.000 euros de refacturation minimum des fluides et du ménage.

Le Stade Français, donc, quels que soient ses résultats, s'acquittera d'un minimum fixe de 861.000 euros par saison. C'est la part fixe.

A cette part fixe, s'ajoutera une part variable de près de 400.000 euros, en fonction des recettes réalisées lors des matchs.

Dès 2015, le club versera 1,2 million d'euros, soit 11 fois plus, comme l'a dit Mme CAPELLE, 11 fois plus que ce que versait le Stade Français au concessionnaire de l'ancien stade ; je rappelle que c'était le Paris Jean Bouin avant 2010, soit donc moins de 100.000 euros par an.

D'ailleurs, je ne vous ai jamais entendus parler de quoi que ce soit à ce moment-là ! Pourtant, ce n'était pas cher !

Vous le constatez, les intérêts de la Ville sont non seulement préservés mais sont exemplaires.

Et je n'ai pas évoqué d'autres recettes comme, par exemple, la taxe sur les spectacles, puisque la taxe sur les spectacles, aussi bien au Parc des Princes, en gros, au Parc des Princes, elle doit rapporter, quand le stade est plein, à peu près 3 millions ou 3,5 millions d'euros par an. Là, s'il y a plus de 14.000 places, elle rapportera certainement autour de 800.000 à 1 million d'euros, on verra, c'est compliqué de le dire aujourd'hui.

Alors, cette redevance tout à fait importante est à replacer dans le contexte du rugby français.

Soyons clairs ! 12 des 14 clubs du Top 14 évoluent dans des enceintes appartenant aux collectivités, sans même parler de Toulouse et de Clermont, qui sont directement ou indirectement propriétaires de leur stade.

Je rappelle quand même, pour ce qui concerne Clermont, que c'est Michelin.

Etant donné les budgets des clubs de rugby hexagonaux, bien loin des budgets des clubs de football, les niveaux de redevance sont très bas. Certains clubs, par exemple Toulon, cela a été dit, ne s'acquittent d'aucune redevance.

Sur la saison 2011-2012, par exemple :

- l'U.S.A.P. - c'est Perpignan - payait 322.000 euros, hors restaurant et boutiques ;

- Castres : 130.270 euros ;

- le stade Yves-du-Manoir à Montpellier qui est, avant Jean Bouin, le dernier stade de rugby construit en France - il a été construit en 2007 -, fait l'objet d'une redevance de 322.000 euros pour le club de Montpellier, soit deux fois moins au minimum que Jean Bouin ;

- le Stade Français devra consacrer 6 % de son budget - c'est beaucoup et peu - mais quand ses concurrents n'engagent au maximum que 2 % sur ce poste.

Le club pourrait confirmer ces éléments, puisque, pendant les négociations, il les a évoqués en permanence.

Monsieur ALPHAND, pour terminer mon propos, sur le parallèle que vous faites avec la subvention, c'est aussi le cas, je crois, de M. CONTASSOT, sur le parallèle que vous faites avec la subvention versée au club, soyons clairs, la subvention, vous savez pertinemment que cela n'a rien à voir puisqu'il s'agit d'une convention partenariale, de la même façon qu'elle l'était avec le Paris-Saint-Germain, pour des actions en direction des Parisiennes, des Parisiens et notamment des jeunes des équipes de rugby.

Ce n'est pas pour payer les salaires des joueurs.

Enfin, sur la jurisprudence Gerland, puisque vous l'évoquez, Monsieur GOSAGUEN, dans votre vœu, je suis étonné, d'autant que c'est exactement ce que nous faisons, puisque le niveau de redevance globale atteindra, comme je l'ai dit, 1,2 million d'euros de redevance.

Il n'y a donc strictement aucune raison de considérer que l'accueil du Stade Français dans le nouveau stade constituerait une subvention indirecte. D'ailleurs, l'intensité et la durée des négociations avec le club montrent bien que le club parisien n'a pas eu ce sentiment.

Voilà ce que je pouvais vous dire, en étant le plus rapide possible.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur VUILLERMOZ.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 82, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 83, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 84, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 395.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DJS 395).

2012 DU 171 - Avenant n° 1 prorogeant la convention de compensation de charge d'ouverture au public conclue avec la SEMPARISEINE (précédemment SEMEA 15). Secteur Beaugrenelle - Front de Seine (15e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant, en 8e Commission, le projet de délibération DU 171 relatif à l'avenant n° 1 prorogeant la convention de compensation de charge d'ouverture au public conclus avec SEMPARISEINE, secteur Beaugrenelle - Front de Seine.

La parole est à M.GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Nous voyons arriver devant nous ce projet de délibération. C'est un peu un comble quand on sait que les riverains de la dalle Beaugrenelle, après avoir subi pendant tant d'années les affres d'un chantier sans fin, puisqu'on a d'ailleurs appris un nouveau retard de plusieurs mois dans l'ouverture du centre commercial, devront payer en plus pour la fréquentation de cette dalle par beaucoup de visiteurs, si on croit les projections de la S.C.I. Beaugrenelle, qui évoque 18 millions de clients chaque année, qui ne passeront pas tous là, évidemment, mais dont certains, sans doute, parcourront cette dalle.

Financièrement, c'est pour les riverains un peu la double peine : en plus de s'acquitter des taxes locales parisiennes, ils sont assujettis pour la prise en charge de la dalle.

Les associations de défense du quartier et des tours ne cessent déjà de protester contre la trop faible participation de la Ville au financement des charges et contre l'incapacité de la SemPariSeine à gérer les problèmes de saleté, de graffitis, de mauvais entretiens et de pannes diverses. Ce n'est pas le cabinet du Maire de Paris qui me contredira car il a lui-même demandé qu'à l'occasion de la venue du Maire de Paris, le 19 novembre, pour la réouverture de la bibliothèque Beaugrenelle - ce dont nous nous félicitons tous d'ailleurs, puisqu'elle sera baptisé du nom d'Andrée Chédid -, que la S.L.A. du 15e repeigne de façon urgente l'ensemble, tant les collaborateurs du Maire ont trouvé l'état de la rampe d'accès rue Emeriau dans un état indigne de recevoir le Maire de Paris !

En 2006 déjà - nous sommes assez cohérents -, nous nous étions exprimés contre la mise en place de cette convention qui a remplacé la prise en charge des dépenses réelles sur un certain nombre de postes par une participation forfaitaire qui a permis à la Ville de s'exonérer d'un certain nombre de responsabilités ou de contrôles sur des prestations qui étaient antérieurement à sa charge.

Une position, d'ailleurs, qui était tout à fait assumée par la première adjointe au maire de Paris, qui avait affirmé dans "Le Monde", je la cite : "Il n'y aura pas un euro d'investissement public sur le budget de la Ville engagé dans ce quartier".

Pour ma part, j'avais proposé en 2006, lors du débat, le recours à l'emprunt. Il est vrai qu'à l'époque, la Ville n'était pas autant endettée qu'elle ne l'est maintenant...

Enfin, cela fait six ans maintenant que cette convention existe. On ne peut pas dire que les habitants en soient satisfaits. Elle s'est accompagnée au contraire d'un désengagement, d'une certaine façon, de la mairie centrale, aggravé par la vente des terrains d'assiette par la Ville aux investisseurs privés qui peut être lourde de menaces pour l'avenir.

Les choses se sont tellement dégradées en 10 ans sur cette dalle que beaucoup songent aujourd'hui, parmi les habitants, à une remunicipalisation de sa gestion, devenue dans les faits, et encore plus d'ici la fin 2013, un espace public, ce qui rend injustifiée - assez largement en tout cas - l'imputation du poids de la gestion et de l'entretien aux riverains, soit en moyenne 60.000 euros par tour, et ce qui justifierait le retour à la prise en charge réelle et non plus forfaitaire des coûts par la Ville.

Avec l'ouverture du nouveau centre commercial, nous ne sommes plus dans un contexte de quartier résidentiel qui justifierait de garder ce modèle de financement. Il n'est pas correct de prétendre que les millions de visiteurs du futur centre commercial ne seront pas aussi usagers de la dalle et de ses accès.

D'ailleurs, un article du "Parisien", une sorte de publipostage, annonce même que des bus et des bateaux - des bateaux ! - seront spécialement affrétés pour véhiculer les touristes de la Tour Eiffel - 7 millions par an à peu près - au centre commercial. Ce n'était vraiment pas sa vocation initiale de centre commercial de desserte locale, même si on peut en augmenter la zone de chalandise.

Cet avenant exaspère d'autant plus les locataires des tours, qui sont venus s'en plaindre, qu'ils ont déjà été à l'amende avec la vente à deux reprises des parkings au prétexte de travaux de rénovation et de consolidation de la dalle trentenaire, ce que l'on peut comprendre, mais ce qui les a déjà lourdement sanctionnés sur le plan financier.

L'exaspération dans le quartier est aujourd'hui à son comble du fait que, compte tenu des nuisances entre les travaux du centre, ceux de la voirie - bruits, poussière, tranchées, traversée difficile - il est difficile d'aller faire ses courses sans faire de multiples détours. Les riverains vivent vraiment un véritable cauchemar depuis plusieurs années.

Je dois pour conclure vous dire - il y a tout de même 10.000 riverains dans le secteur - que ce projet de délibération a été rejeté par le Conseil du 15e arrondissement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme POIRault-GAUVIN, cinq minutes ! Nous avons une heure et demie de retard, mais vous avez cinq minutes.

Mme Géraldine POIRault-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, qui doit payer l'entretien de la dalle du Front de Seine, dans le 15e arrondissement ? Telle est finalement la question posée par ce projet de délibération. Sont-ce les personnes qui habitent sur cet espace ou qui utilisent cet espace ? C'est-à-dire les locataires des tours de logements sociaux, les copropriétaires et les locataires des tours de logements privés, les tours du tertiaire ? Ou bien est-ce l'ensemble des Parisiens et donc, la Ville de Paris ?

La dalle du Front de Seine, qui est aussi le piédestal d'un nouveau centre commercial qui va bientôt accueillir 18 millions de visiteurs par an, est-elle donc un espace privé, ou est-elle un espace public ?

Cette dalle accueille déjà des espaces de promenade, des jardins ouverts au public, des équipements sportifs publics, une crèche, une piscine. Est-elle donc un espace privé ou est-elle un espace public ?

A ce jour, la dalle est la propriété de la SEMPARISEINE, qui assure son entretien pour le compte de la Ville de Paris, et ceux qui financent sont d'une part les tours et ses habitants par le biais de la participation de leur tour - cela représente environ 35.000 à 40.000 euros par tour. Cette participation se répercute sur les charges des copropriétaires. L'autre financement, d'autre part, c'est la Ville de Paris par le biais de cette participation forfaitaire que l'on nous demande aujourd'hui de proroger. Quand je parle de la Ville de Paris, c'est finalement l'ensemble des Parisiens.

Cette dalle est donc considérée comme un espace privé ouvert au public, et cette situation est totalement ubuesque. Finalement, les usagers extérieurs au quartier, extérieurs au 15^e arrondissement vont être de plus en plus nombreux, encore plus quand le centre commercial Beaugrenelle sera ouvert puisqu'il accueillera 18 millions de visiteurs par an. Je rappelle que 18 millions de visiteurs par an, c'est trois fois la fréquentation de la Tour Eiffel.

C'est la raison pour laquelle, et en raison des nombreuses métamorphoses du quartier, il faut avoir le courage, Monsieur le Maire, Madame la première adjointe, de décider de la municipalisation de la dalle du Front de Seine.

Ses habitants souffrent finalement de la double peine puisqu'ils paient l'entretien en tant que contribuables parisiens et aussi par le biais de la participation financière de leur tour, sans visibilité sur les charges réelles. J'en appelle donc à votre sens des responsabilités : il faut municipaliser cette dalle.

Sur la participation de la Ville de Paris de 2012 à 2017, qui est prévue dans le projet de délibération, nous voyons qu'elle n'est pas du tout à la hauteur des transformations prévues dans le quartier. Les travaux qui ont été réalisés sur les années précédentes expliquent une hausse de la participation de la Ville mais qui ne compense pas du tout l'entretien quotidien qui est mal assuré. Tout le monde constate le désengagement de la Ville de Paris dans ce quartier et les habitants déplorent cette situation.

En l'état, je vous le dis, il n'est donc pas possible de voter ce projet de délibération. Comme le maire du 15^e vient de le rappeler, dans le 15^e arrondissement, nous avons voté contre ce projet de délibération, comme nous l'avons fait en 2006.

Une partie de la dalle mérite aussi - et je m'arrêterai un moment sur cet espace - notre attention, une attention particulière. Il s'agit de la dalle Keller. Je ne sais pas si le nouveau président de la SemPariSeine est dans notre Assemblée - je ne le vois pas et c'est vraiment dommage.

En effet, je voudrais attirer son attention sur la partie de la dalle Keller. Il y a une imbrication des responsabilités entre La Poste, France Télécom et la SemPariSeine. Elle est aujourd'hui un "no man's land" où chacun se refile en quelque sorte la patate chaude. Je compte sur le nouveau président de la SEM, Ian BROSSAT, pour faire preuve de volontarisme dans ce dossier et pour nous aider à mobiliser tous les acteurs. Cette partie de la dalle du Front de Seine doit faire l'objet d'une réflexion complète, d'un embellissement, et cette situation de blocage qui est subie par les résidents et les usagers des services publics est insupportable depuis des années.

A 16 mois des prochaines élections municipales, je pense que nous pouvons finalement faire le bilan de l'entretien de cette dalle par votre majorité.

En 12 ans, vous avez mis des rustines sur tous les problèmes sans trancher.

Vous n'avez pas eu courage de trancher la question de la municipalisation de la dalle.

Vous n'avez pas mené une concertation exemplaire.

Vous n'avez pas pratiqué une transparence exemplaire.

Je rappelle que sur les charges d'entretien de la dalle, les factures ne sont pas communiquées aux riverains, et les associations ne cessent de les demander. Je voudrais donc qu'il y ait plus de transparence.

Vous avez imposé vos projets comme un rouleau compresseur. La concertation, ce n'est pas seulement faire des réunions, c'est aussi entendre et écouter ce que souhaitent les associations et les habitants.

J'en veux pour preuve les nombreux recours contentieux contre les délibérations qui ont été adoptées par le Conseil de Paris sur ce dossier, recours qui n'ont en rien bloqué la situation, puisqu'ils ne sont pas suspensifs, mais qui traduisent le mécontentement des habitants.

Sur ce dossier, nous ne pouvons pas vous suivre et nous voterons donc contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à Mme la première adjointe.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais aller très vite puisque, dans ce que je viens d'entendre, et du maire du 15^e arrondissement et de la conseillère de Paris, Mme POIRault-GAUVIN, il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

Vous avez toujours été contre, vous continuez à être contre. Donc, je n'ai pas grand-chose à ajouter, tant tout a été dit sur ce dossier.

Peut-être rappeler à mes collègues, pour nous rafraîchir collectivement la mémoire que, d'une part, ce statut particulier de la dalle de Beaugrenelle ne date pas de 2006 et de la dernière convention qui expire, sur laquelle nous devons proposer cette nouvelle convention, puisque c'est le montage financier initial, constitutif de Beaugrenelle, de cette opération, qui prévoyait cela.

D'ailleurs, dans le financement de l'entretien de la dalle, géré par la S.E.M. "PariSeine", il y a notamment une partie des fonds qui proviennent là aussi d'un montage très particulier autour de Beaugrenelle, qui veut que les parkings soient revendus tous les 30 à 40 ans, selon la durée des baux et que ces ventes, ces produits de vente des parkings alimentent notamment le fonds qui permet de gérer cette dalle.

C'est un montage très particulier, très compliqué, que l'on ne referait sans doute pas aujourd'hui, mais qui existait dans les années soixante-dix.

En 2002, lorsque j'ai pris la responsabilité à l'époque de la S.E.M. "PariSeine", nous nous sommes trouvés dans une situation très particulière, puisque (peut-être que vous vous en souvenez, c'est à peu près à cette époque) les parkings étaient en train de s'effondrer et qu'il a fallu, dans l'urgence, condamner 700 parkings de Beaugrenelle parce que la dalle s'effondrait.

La Ville est intervenue, y compris financièrement, avec les présidents des tours, avec la S.E.M. "PariSeine" pour un montage qui permet à la fois de financer les travaux nécessaires à la stabilisation de la dalle, mais, en même temps, à l'embellissement de l'ensemble de la dalle, notamment un projet travaillé, négocié avec les présidents des tours qui, pour l'essentiel, sont des copropriétaires, hormis la tour Keller, mais qui n'est pas sur la même dalle.

Là, dans cette négociation, il y a eu effectivement un accompagnement des riverains sur la végétalisation de cette dalle, qui en fait aujourd'hui un très grand jardin suspendu avec vue sur la Seine. Je crois que les riverains, les promeneurs, les habitants du 15^e arrondissement en sont particulièrement heureux.

Peut-être aussi pour nous rafraîchir la mémoire, je rappelle que, comme toutes les ventes qui sont faites du domaine de la Ville, bien évidemment, elles sont toutes validées par le Conseil du patrimoine de la Ville et par les Domaines, pour éviter qu'il y ait des arrière-pensées qui viennent alimenter des débats de seconde zone et qui n'ont rien à voir avec la réalité des faits.

Enfin, je voudrais aussi rappeler que, puisque vous avez parlé de chantier sans fin, oui, il y a eu tellement de recours, tellement de recours, que ce centre commercial qui devait être inauguré dans la précédente mandature le sera dans cette mandature. Des recours non suspensifs, certes, mais vous pouvez imaginer que, en pleine période de crise, les investisseurs attendent que les recours soient purgés pour investir quelque chose comme 300 millions d'euros, notamment dans ce centre commercial.

Par ailleurs, la Ville a aussi financé la part qui lui revient, notamment les équipements publics et je me réjouis que, demain, après moult bagarres avec l'ancien Préfet de police qui, finalement, a suivi la proposition de la Ville, nous ayons obtenu l'ouverture d'une unité de quartier de la police, nous avons aussi une Mission locale qui va ouvrir et tout cela, d'ailleurs, sera visité demain. Je serai bien évidemment présente à cette visite.

Donc, si des retards ont été pris, c'est parce qu'il y avait beaucoup de recours, recours que nous avons d'ailleurs tous gagnés. Cela aussi, ce sont des petits rappels utiles qu'il convient d'énoncer.

Je voudrais pour ma part, puisque M. GOUJON a mis en cause le travail de l'équipe de la "SemPariSeine", rendre hommage à cette équipe, parce que le travail qu'elle a effectué a été un travail difficile, qu'il continuera à l'être, mais la transformation de ce quartier... parce qu'il y avait quand même deux verrues dans ce quartier avant 2001, dont personne ne s'était vraiment soucié, d'une part le centre commercial, d'autre part il y avait aussi une tour qui est devenue une cité hôtelière, sur laquelle nous avons beaucoup travaillé dans la précédente mandature.

Je me réjouis que la "SemPariSeine" et précédemment la S.E.M.E.A. aient pris ces sujets avec beaucoup de courage, de lucidité, d'énergie sans vouloir faire peser, comme c'est si facile de le faire, uniquement sur les finances de la Ville le coût de la réhabilitation complète d'un quartier.

Pour ma part, je les félicite.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 171.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DU 171).

2012 DU 201 - Lancement de marchés de prestations intellectuelles pour la réalisation d'une étude acoustique et une étude d'impact à Bercy Charenton (12e).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la réalisation d'une trame verte et la création d'un site dédié aux foires et aux cirques.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux enjeux de circulations dans le projet Bercy Charenton (12e).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la présentation du projet Bercy Charenton.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réalisation d'une étude à Bercy Charenton.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 201 relatif au lancement de marchés de prestations intellectuelles pour la réalisation d'une étude acoustique et une étude d'impact à Bercy-Charenton, sur lequel les groupes E.E.L.V.A. et U.M.P.P.A. ont déposé les vœux référencés n^{os} 92 à 95 dans le fascicule.

La parole est à M. NAJDOVSKI pour cinq minutes. S'il pouvait faire moins, ce serait pas mal.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le secteur Bercy-Charenton fait partie des territoires majeurs en termes d'aménagement urbain pour les 10 à 15 ans qui viennent. Ce territoire, composé essentiellement de grandes emprises ferroviaires, constitue, selon les propres dires du maître d'œuvre, qui a été désigné pour étudier l'aménagement du site, un territoire impossible.

Pourtant à partir des orientations d'aménagement et du diagnostic posé à la fin 2011, un projet de plan guide a été présenté lors d'une réunion publique en mairie du 12e arrondissement il y a quelques semaines. Nous tenons à saluer le travail de grande qualité qui a été effectué par l'équipe projet, dont le mandataire est Rogers Stirk Harbour + Partners.

En effet, celle-ci a su partir des composantes majeures du territoire que constitue la Seine, les espaces verts majeurs que sont le bois de Vincennes et le parc de Bercy pour proposer un projet qui surmonte la difficulté d'un tissu urbain discontinu, constitué de barrières et de ruptures.

Parmi les objectifs d'aménagement du site figure la nécessité de désenclaver le site. Ce désenclavement est indispensable tant il est difficile aujourd'hui et même impossible à pied de rejoindre, depuis le quartier de Bercy, le boulevard Poniatowski.

Aussi, le prolongement de la rue Baron-le-Roy est indispensable pour rejoindre la future station Baron-le-Roy du tramway T3, qui sera en fonction d'ici un mois.

A ce sujet, les propositions d'aménagement de la rue Baron-le-Roy prolongée, présentées lors de la réunion publique d'octobre dernier, laissent entrevoir la possibilité d'un nouvel axe pénétrant dans Paris.

Nous souhaitons donc rappeler les orientations prises par la Ville de Paris pour que la rue Baron-le-Roy prolongée, dans sa partie comprise entre la rue actuelle et le boulevard Poniatowski, ne soit pas un axe de transit, mais soit réservée aux circulations des bus, des piétons et à la desserte des terrains qui la bordent, comme cela est indiqué dans le P.L.U.

C'est le sens d'un des deux vœux que je présente à ce Conseil.

Nous souhaitons également que la Ville de Paris s'empare de la question de la restructuration de l'échangeur autoroutier de la porte de Bercy, que d'aucuns appellent "le plat de nouilles", tellement il est complexe avec ses 22 embranchements.

L'atelier parisien d'urbanisme, l'A.P.U.R., avait présenté en 2007 une étude incluant la simplification de l'échangeur, qui permettrait au passage de dégager du foncier.

Alors que l'association des collectivités de l'Est parisien, l'A.C.T.E.P., étudie la requalification de l'autoroute A4 en boulevard urbain, alors que notre Assemblée a adopté, hier, un amendement proposé par le groupe écologiste pour étudier la possibilité de réserver des voies de circulation en site propre pour des bus à haut niveau de service sur les quais hauts longeant la Seine en rive droite, il nous paraît indispensable de penser l'aménagement du site Bercy-Charenton en incluant la restructuration et la simplification de l'échangeur de la porte de Bercy.

Nous souhaitons également que le périmètre d'étude de Bercy-Charenton puisse être étendu au stade Léo Lagrange et à la pelouse de Reuilly, dans la perspective de la réalisation d'une trame verte continue entre le bois de Vincennes et le parc de Bercy.

Nous pensons en effet que cette trame verte est un pilier important du projet, d'autant que le site de Bercy-Charenton est un site pilote du Plan biodiversité de Paris.

Les éléments présentés lors de la réunion publique montrent des liaisons très intéressantes à travers ce que les architectes ont présenté comme des pas japonais, îlots suspendus au-dessus des voies ferrées et à travers le cimetière de Valmy.

Toutefois, ces liaisons s'arrêtent à l'avenue de la porte de Charenton et la liaison vers le cœur du bois de Vincennes n'est, à ce stade, pas encore étudiée.

Enfin, nous avons pris acte en juillet dernier de l'impossibilité d'implanter un terrain pour les foires et les cirques sur les sites de Bercy-Charenton, notamment du fait du choix, que nous partageons, de ne pas construire en superstructure sur dalle, pour des raisons techniques, mais aussi écologiques.

En juillet dernier, vous m'aviez répondu, Madame la Maire, qu'il "fallait continuer à travailler sur le relogement des foires et cirques", qui est un engagement sur lequel nous avons longuement débattu et sur lequel nous sommes, bien sûr, d'accord.

Aussi est-ce la raison pour laquelle je demande, à travers un vœu, que soit réalisée une étude en vue de la localisation de ces équipements auxquels nous tenons, à Paris et hors bois.

Pour terminer, je voudrais dire que nous approuvons les grandes orientations d'aménagement du secteur Bercy-Charenton et que nous aurons l'occasion de revenir plus précisément sur le programme d'aménagement qui met l'accent sur la mixité des fonctions au cœur de la métropole.

Bien sûr, nous approuvons le lancement de l'étude acoustique et de l'étude d'impact sur le site, tant l'environnement du site est aujourd'hui particulièrement difficile.

Nous souhaitons être utiles au débat qui s'ouvre sur l'aménagement du site et nous faisons et continuerons à faire des propositions constructives pour que l'aménagement de ce site corresponde aux exigences de la ville du XXI^e siècle.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

Madame MONTANDON, vous avez la parole.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de Bercy-Charenton représente la dernière grande opportunité foncière de Paris après les Batignolles ; il représente 63 hectares.

De nombreuses études ont été lancées, deux réunions publiques ont eu lieu, ainsi que des ateliers de concertation et, jusqu'à présent, les élus de l'opposition ont toujours fait partie, en tant qu'habitants, de ces réunions.

Lors de la 8e Commission, Mme HIDALGO a réaffirmé sa volonté de concevoir ce projet en concertation citoyenne. C'est aussi dans cet esprit que nous émettons un premier vœu : celui de demander à l'adjointe au Maire de Paris chargée de l'urbanisme de présenter en Conseil de Paris, à l'issue de la concertation, le projet d'aménagement et le bilan de concertation sous forme d'un débat organisé, et qu'elle organise au même moment une visite sur site avec les élus du 12e arrondissement et ceux siégeant en 8e Commission au Conseil de Paris.

En deuxième vœu, nous voulons attirer votre attention sur les dalles de couverture. Les réunions publiques évoquées précédemment, ainsi que le projet de délibération dont nous débattons actuellement en Conseil de Paris dévoilent que la réalisation de dalles de couverture a été écartée pour des raisons soi-disant techniques, mais surtout financières. Sur les 63 hectares, il n'y a qu'un sixième d'emprise terrestre, si bien que les dalles de couverture, en plus de leur valeur acoustique, et, donc, là, il s'agit d'une étude acoustique, permettraient un gain de foncier. Ce ne sont pas les îlots pas japonais que vous mettez en avant qui permettront de gagner de l'espace sur les 10 hectares simplement exploitables.

Alors, je vous demande de ne pas, bien sûr, étudier une couverture sur dalles sur l'ensemble du réseau ferré, cela n'aurait pas de sens, mais simplement d'étudier la possibilité de réaliser ces couvertures sur des emplacements stratégiques.

Le projet G.P.R.U. a été, d'ailleurs, décevant par la non-couverture, même partielle du périphérique. Le projet de la zone de Bercy-Charenton se doit d'être à la hauteur de la Capitale.

Jusqu'à présent, les présentations publiques que vous nous avez faites manquent cruellement de chiffres, aucune donnée chiffrée, et nous souhaiterions que les couvertures de rails ne soient pas évincées par simple idéologie et, surtout, qu'une étude chiffrée nous soit présentée.

C'est pour cela que le deuxième vœu que nous ferons serait que vous émettiez le lancement de prestations intellectuelles pour la réalisation d'une étude acoustique et une étude d'impact à Bercy-Charenton, comme c'est le cas, mais que cette étude comporte aussi une étude complémentaire sur le coût et l'impact de réalisation de dalles de couverture.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme la première adjointe.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, quelques éléments sur ce très beau projet, sur lequel, d'ailleurs, il y a eu un article du "J.D.D." de ce dimanche particulièrement intéressant et qui décrivait très bien le travail qui est réalisé, notamment avec l'équipe Rogers.

Nous avons présidé avec Michèle BLUMENTHAL, le 18 octobre dernier, une réunion publique qui a été extrêmement positive, et je crois que, justement, le choix de l'équipe Rogers, c'est-à-dire la qualité de cette équipe d'urbanistes, a été au rendez-vous et nous permet, justement, de sortir, comme nous l'avons dit depuis le début, de cette idée selon laquelle, lorsqu'il y a des voies ferrées, la seule possibilité d'aménager est de les couvrir. Nous ne sommes plus du tout dans cette logique. Je le dis à Mme MONTANDON, parce qu'il y aura un avis défavorable sur ce deuxième vœu qu'elle propose.

Nous ne sommes plus dans cette logique-là, à la fois parce que cela ne correspond en rien, aujourd'hui, à la ville durable, et parce que, effectivement, il y a un coût financier des constructions sur dalles que nous rejetons. Cela

ne fait plus partie de cette ville durable du XXI^e siècle dans laquelle nous sommes engagés, notamment sur ce projet.

Je me réjouis que, justement, le travail présenté par l'équipe Rogers, c'est-à-dire le diagnostic du site, puisque nous sommes très en amont dans cette concertation, montre des opportunités tout à fait intéressantes, à la fois de construction en pleine terre et, en même temps, de lien entre différents îlots sur ces voies ferrées, autour de ces voies ferrées, qui vont permettre aussi de créer de nouveaux balcons sur la Seine, de nouveaux espaces verts, d'intégrer, y compris, par exemple, un équipement comme le futur centre de tri, en faisant de son toit un jardin qui sera tout à fait intéressant pour la promenade et les loisirs des futurs riverains.

Nous avons lancé ce projet, un plan guide sera soumis autour de l'été 2013.

Je voudrais d'ailleurs dire que sur le premier vœu de Mme MONTANDON, c'est un avis favorable. Je pense qu'un débat organisé ici, en Conseil de Paris, se justifie pleinement, et donc nous l'organiserons pour qu'effectivement, l'ensemble des Conseillers de Paris soit associé à la réalisation de ce futur quartier.

D'ici là, nous allons lancer de nouvelles études, une étude d'impact environnemental, qui est rendue, d'ailleurs, obligatoire par une directive européenne et par le Code de l'environnement, une étude acoustique, puisque nous avons une attention toute particulière sur la question du bruit, et donc, à Bercy-Charenton, encore plus qu'ailleurs, nous devons vraiment travailler avec l'existant, avec l'environnement, les contraintes et les opportunités du site, afin de mettre en œuvre nos ambitions urbaines, et elles sont très fortes sur ce secteur.

Nous devons poursuivre, ce que j'ai expliqué ce matin, à l'occasion du vote sur le P.L.U., ce rééquilibrage Est/Ouest, et notamment en matière de bureaux et d'activités économiques, vers l'Ouest.

Nous devons poursuivre aussi sur un secteur à dimension métropolitaine tout ce travail autour des corridors écologiques, des réseaux de circulation douce.

J'en profite pour dire à mon collègue, Christophe NAJDOVSKI, que, bien évidemment, la rue Baron-le-Roy, mais cela a été dit et redit à chaque réunion publique, mais je veux bien le lui confirmer encore, s'il a encore un doute, ne sera pas une voie de délestage de l'autoroute A4, mais bel et bien une voie attendue par beaucoup de riverains, par beaucoup d'habitants de ce secteur, pour être une voie dédiée aux circulations douces, parce que c'est cela, sa vocation, et nullement d'être une bretelle supplémentaire d'autoroute.

Je voudrais aussi dire à Christophe NAJDOVSKI que peut-être qu'en termes de méthode, nous devrions nous y prendre différemment, peut-être, d'ailleurs, que, notamment avec la majorité municipale du 12^e arrondissement et la majorité municipale parisienne, nous devrions anticiper les réunions publiques, parce que beaucoup de choses qui ont été dites dans la réunion publique sont reprises dans votre vœu, donc je prends sur moi aussi la part de manquement à la méthode qui a dû être la nôtre.

Je vous proposerai de retirer ces vœux et d'avoir une méthode un peu différente à l'avenir.

Je crois, et vous avez raison, vous me l'avez dit à plusieurs reprises, qu'il faut savoir à quel moment vous intervenez. Vous m'avez dit souvent : "soit c'est trop tôt, soit c'est trop tard", et c'est vrai que là, on est dans une concertation d'un type un peu nouveau, puisque nous sommes sur le diagnostic, nous concertons sur le diagnostic, nous voulons tous que les habitants du 12^e soient extrêmement impliqués dans ce futur quartier et, en même temps, en tant qu'élus, nous voulons jouer notre rôle, et il faut effectivement un bon partage des rôles entre démocratie participative et représentative.

Je vous propose peut-être que nous travaillions ensemble à une méthode qui vous implique un peu plus en amont, pour que l'on ne se retrouve pas à reprendre et à réexpliquer des choses qui ont déjà été expliquées, notamment dans une réunion publique, à laquelle, d'ailleurs, vous participez.

Peut-être, rapidement, vous dire que j'émettrai une demande de retrait des vœux, à défaut un avis défavorable, mais je pense que sur la question que vous avez posée de la Foire du Trône, la question de la localisation sur ce secteur aujourd'hui n'apparaît comme plus possible.

Nous ne pouvons pas décider pour les autres communes d'aller implanter les sites de foire en lieu et place d'autres collectivités sur lesquelles nous n'avons pas de pouvoir. Mais nous avons toujours dit que c'est un sujet de nature métropolitaine que nous devons regarder. Nous trouvons qu'aujourd'hui un équilibre existe en ce qui concerne la Foire du Trône avec des dessertes de navettes, le T3, etc., qui ont quand même amélioré la question de l'accès à la Foire du Trône. Néanmoins, à l'avenir, et comme nous nous y étions engagés, nous pouvons continuer à regarder, mais je pense qu'il faut le faire dans le cadre métropolitain et nous ne pouvons pas dicter à nos voisins une volonté

d'implanter la Foire du Trône dans leur commune. Mais continuons à travailler sur ce dossier à dimension métropolitaine.

Voilà ce que je voulais apporter comme élément.

Un mot rapide en conclusion sur le calendrier.

Nous avons, fin 2012, la deuxième phase de concertation avec, fin 2012, maintenant, des ateliers participatifs, une exposition et des ateliers scolaires.

Aux alentours de mai 2013, nous pourrions délibérer, ici, en Conseil de Paris, pour approuver le Plan guide de l'aménagement.

En juin 2013, nous pourrions avoir une nouvelle réunion publique, cela serait en fait la quatrième réunion publique, qui permettrait de clôturer les deux phases que nous avons vécues.

Et avant l'été 2014, c'est la prochaine mandature, une réunion publique de clôture avec - cela pour nos successeurs - en septembre 2014 une enquête publique pour une déclaration de projet qui entraînera une modification du P.L.U. qui est nécessaire.

Puis vraisemblablement, si l'on veut être dans des délais raisonnables, avoir dès l'automne 2014 une création de Z.A.C. avec de premiers travaux d'aménagement en 2015-2016 et des livraisons dans la foulée.

Voilà les précisions que je voulais vous apporter.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je vais mettre aux voix le vœu n° 92 du groupe E.E.L.V.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Vous le maintenez ?

Monsieur NAJDOVSKI, allez-y, excusez-moi.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - J'accepte la proposition faite par Anne HIDALGO au nom de l'Exécutif, de modifier notre méthode de travail. Donc j'accepte de retirer les deux vœux en question.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous retirez les vœux n° 92 et n° 93 ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - C'est cela.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 94, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 232).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 95, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 201.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DU 201).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'organisation de la concertation du 20e arrondissement sur le devenir de la Petite Ceinture.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'organisation de concertations avec les arrondissements et les communes limitrophes sur le devenir de la Petite Ceinture.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, les vœux référencés n° 96, n° 97 et n° 97 bis dans le fascicule, déposés par le groupe E.E.L.V.A. et l'Exécutif, relatifs au devenir de la Petite Ceinture. Beau sujet.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER, Présidente.

Mme Danielle FOURNIER. - Je vais présenter les deux vœux n° 96 et n° 97 puisque l'un a trait particulièrement au 20e arrondissement et l'autre a trait aux arrondissements qui sont concernés par la Petite Ceinture.

Ce vœu s'appuie sur un constat qui est l'importance de cet espace en termes de corridor écologique. Son importance aussi par rapport à l'ampleur des aménagements potentiels qui peuvent y être faits, par rapport aux usages possibles qui peuvent s'y développer, et aussi sur le constat du rôle que pourrait jouer cet espace, un rôle charnière entre Paris et les arrondissements limitrophes.

C'est pourquoi trois demandes figurent dans le vœu.

Tout d'abord que les mairies d'arrondissement concernées par la Petite Ceinture soient associées en amont à la mise en œuvre de la concertation sur la Petite Ceinture, à laquelle s'est engagée la Mairie de Paris, et notamment que les élus d'arrondissement soient informés un mois au moins avant le début de cette concertation.

Que les mairies d'arrondissement concernées organisent elles-mêmes une concertation au sein de l'arrondissement avec les conseils de quartiers et les associations intéressées et concernées le plus largement possible, en leur transmettant des éléments de compréhension du dossier.

Et que les communes limitrophes concernées par la Petite Ceinture soient consultées lors des concertations d'arrondissement, puis dans le deuxième temps lors de la concertation parisienne envisagée.

Je terminerai en disant que, lors de la discussion budgétaire, un amendement budgétaire avait été voté au Conseil de Paris qui permettait d'organiser une conférence de consensus sur la Petite Ceinture, qui rappelait justement la nécessité d'associer tous les acteurs, les citoyens, les associations, les experts divers et variés pour un long travail de maturation du projet.

C'est dans ce cadre là que s'inscrivent ces deux vœux.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Y a-t-il une explication de vote ?

Madame MONTANDON, voulez-vous vous expliquer ?

Mme Valérie MONTANDON. - Volontiers.

Il y en a un autre à regrouper. Le n° 97 bis, non ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Pardon. Madame la première adjointe, excusez-moi, j'avais zappé.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Je voudrais donc répondre à ces deux vœux par un vœu de l'Exécutif, et donc je voudrais proposer que ce vœu de l'Exécutif se substitue aux deux vœux proposés.

La Petite Ceinture, nous en avons souvent parlé ici, c'est un sujet très important et un sujet très consensuel d'ailleurs, parce que je ne crois pas qu'il y ait dans les rangs de cette Assemblée un élu qui aurait envie d'y construire quoi que ce soit. Sur la Petite Ceinture, l'idée est plutôt d'en faire ou de maintenir des espaces de promenade, des espaces comme il en existe avec des jardins partagés ou des espaces comme ceux que nous sommes en train de réaliser avec Fabienne GIBOUDEAUX dans le 15^e arrondissement qui sont vraiment des espaces de promenade. Donc, c'est un sujet très consensuel sur lequel nous avons décidé d'organiser une concertation.

Je pense que, dans les propositions qui sont les vôtres, le fait que l'on associe en amont les mairies d'arrondissement me paraît une très bonne idée, donc une bonne partie des considérants sont repris dans ce vœu. Je voudrais vous rappeler d'ailleurs que la date que nous retiendrions pour la journée parisienne de la concertation serait le 14 février, jour de la Saint-Valentin, 14 février 2013. En amont de cette journée parisienne, nous créerons un site dédié qui sera mis en ligne et qui mettra en ligne l'ensemble des documents, les analyses et les réflexions portées par l'A.P.U.R.

Nous organiserons aussi des ateliers thématiques, là, en lien avec les mairies d'arrondissement, sur tout le territoire parisien parce que tout le territoire parisien est concerné par cette Petite Ceinture. En amont de ces ateliers, il sera aussi proposé à R.F.F. d'organiser une journée porte ouverte de visite de la Petite Ceinture à destination de tous les Parisiens.

Dans la mesure où la plupart des considérants importants, qui sont des ajouts vraiment sérieux, sont repris dans ce vœu de l'Exécutif, je voudrais vous proposer de retirer les deux vœux présentés par Mme FOURNIER.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Madame MONTANDON, voulez-vous... ?

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Je fais rapidement une explication de vote pour les trois.

Les deux vœux émis par le groupe E.E.L.V.A. étaient déjà assez étranges, car il s'agit tout de même de la Majorité qui demande à elle-même, en fait, d'organiser une concertation et surtout une bonne transmission de l'information entre les mairies et l'Hôtel de Ville.

Est-ce vraiment un aveu, finalement, d'une concentration des pouvoirs et de l'information à l'Hôtel de Ville ? On se demande si ce vœu n'est pas là pour, en fait, corriger le tir.

Cependant, le vœu de l'Exécutif est un petit peu un gag !

J'ai envie de vous demander : mais n'avez-vous pas le pouvoir ? Vous vous demandez, encore une fois, à vous-mêmes de bien vouloir organiser une concertation avec les Parisiens, en lien avec les mairies et avec des communes limitrophes. J'irais même ajouter que la plupart de vos mairies ont des délégations. Enfin, nous, dans le 12^e, c'est le cas d'un élu qui a la délégation des relations avec des communes limitrophes. Donc, vous avez tout, vous avez les pouvoirs, vous avez les délégations, vous n'avez peut-être pas besoin d'émettre ce vœu.

Bien sûr, nous sommes favorables à la concertation et ce que nous espérons, c'est que le projet de la Petite Ceinture ira jusqu'au bout parce que c'est un projet qui est souvent relancé à chaque élection, et c'était le cas en 2008, et puis, une fois que l'élection est passée, il est enterré. On l'a revu un peu sortir au moment des législatives.

Nous espérons cette fois-ci que cela ira jusqu'au bout.

Merci.

Mais nous voterons positivement, bien sûr, à la concertation.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Donc, si j'ai tout compris, vous retirez les vœux n° 96 et n° 97.

Mme Danielle FOURNIER. - Je pense que l'intervention précédente est vraiment excessive parce qu'il n'est pas question d'enterrer, pas du tout. C'est, au contraire, de faire revenir cette question de la concertation et de la

mener le mieux possible, donc il n'y a pas du tout d'enterrement, ni de choses étranges. Enfin, je n'ai pas du tout les mêmes lunettes que vous.

Donc, oui, nous retirerons nos deux vœux au profit du vœu proposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Donc, nous retirons les vœux n° 96 et n° 97 au profit du vœu n° 97 bis.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 233).

Tout ça pour ça !

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la couverture partielle du boulevard périphérique porte de la Chapelle et porte de Vincennes.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 98 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à la couverture partielle du boulevard périphérique porte de la Chapelle et porte de Vincennes.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

Mais il va être suppléé par Mme SIMONNET, que l'on n'a pas entendue depuis longtemps.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, cela vous manquait !

Mes chers collègues, dans le programme d'engagement de Bertrand DELANOË pour 2008-2014, il y avait un engagement clair : d'ici la fin de la mandature, de soutenir de nouveaux projets de couverture du boulevard périphérique, avec quatre sites prioritaires qui étaient fixés.

La Ville de Paris a engagé un ambitieux programme de renouvellement urbain sur 11 sites parisiens classés G.P.R.U. et nous sommes tous conscients que les niveaux sonores relevés, notamment par l'association Bruitparif, observatoire du bruit en Ile-de-France, dépassent plus de 80 décibels sur les portions de périphériques. Donc, il y a un enjeu vraiment, en termes de qualité de vie, de poursuivre.

Le projet d'aménagement de la porte de Vincennes, tel qu'il a été présenté en réunion publique le 20 octobre 2011, hélas, ne comporte pas de couverture du périphérique, malgré les demandes incessantes des habitants.

Alors, à travers ce vœu, nous demandons que, dans le cadre du grand projet de renouvellement urbain de la porte de Vincennes, la Mairie de Paris s'adresse à l'Etat et à la Région Ile-de-France, afin d'inclure le site de la porte de Vincennes au contrat de projets Etat-Région 2014-2020, pour des couvertures partielles du boulevard périphérique autour de la rue de Lagny et de l'avenue Courteline.

Et puis, évidemment, à travers ce vœu, nous re-sollicitons que la Ville de Paris interpelle l'Etat afin qu'il rembourse à la collectivité la dette impayée qui est estimée à 1,3 milliard d'euros, dont une partie de la somme pourrait être affectée à la couverture partielle du tronçon situé entre porte de la Chapelle et celle d'Aubervilliers, afin de faire profiter à tout le monde des beaux aménagements de couverture du périphérique qui ont été possibles, comme à la porte des Lilas, près de laquelle j'habite et je peux témoigner que c'est un vrai plus pour l'ensemble des riverains et pour la fin de la rupture entre Paris et de l'autre côté du périphérique.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je vous rappelle que vous aviez une minute mais, dans une grande bonté, je vous ai laissé un peu plus.

Pour répondre, la parole est à Mme la Première adjointe.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai déjà répondu très souvent à des vœux de cette nature ou à des amendements, en émettant d'ailleurs un avis défavorable sur cette couverture de la porte de Vincennes et sur les couvertures du périphérique, notamment en expliquant que ce n'était pas le choix qui était le nôtre, pour des raisons à la fois d'impossibilité technique, de difficultés techniques, notamment sur la porte de Vincennes mais également pour des difficultés d'ordre budgétaire. Tout comme la couverture des rails de la S.N.C.F. tout à l'heure sur Bercy-Charenton, cela ne fait pas partie aujourd'hui des propositions que nous portons. Elles ne s'inscrivent pas dans la ville durable.

Nous avons voulu, conscients de la question du bruit et de la nuisance que constitue le bruit pour les riverains, travailler, d'une part, sur les revêtements du boulevard périphérique et nous avons d'ailleurs adopté des vœux en séance en juillet 2011 sur ce point. Nous menons une expérimentation.

Nous avons d'ailleurs des retours plutôt positifs, mais il faut encore poursuivre l'expérimentation, des retours positifs sur la question du bruit, notamment sur la baisse des décibels liée à ce nouveau revêtement, mais nous devons encore en tester la durée et la résistance, notamment. La résistance s'étudie au moment du froid de l'hiver, donc nous avons encore besoin d'un peu de temps pour cette expérimentation.

Pour ce qui est de la porte de la Chapelle et de la porte d'Aubervilliers, on n'est pas du tout dans le même sujet. On n'est pas dans une couverture du périphérique. On est, notamment sur le secteur de la Gare des Mines, avec un périphérique extrêmement encaissé, ce qui n'est pas le cas de la porte de Vincennes, sur une liaison entre le 18^e arrondissement et le quartier Gare des Mines, avec la partie de la Seine-Saint-Denis. Nous n'en sommes qu'au stade des études parce que nous voulons voir comment il est possible d'assurer cette liaison.

Donc, pour l'instant, c'est une étude que nous menons, qui est, bien sûr, dans un contexte totalement différent de ce que nous connaissons notamment sur la porte de Vincennes.

Donc, j'émetts un avis défavorable au vœu que vous avez présenté.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Monsieur BOURNAZEL, une explication de vote ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Nous voterons ce vœu parce que c'est un projet d'avenir, la question de la couverture du périphérique. Quand on se veut un grand Maire de Paris, on a une grande vision et on voit un peu au-delà des 105 kilomètres carrés de la Ville de Paris.

Le projet du Grand Paris, c'est justement de recoudre le territoire et, si la Ville ne donne pas l'exemple, en ayant la volonté à moyen et long terme de recouvrir une partie du périphérique, alors, c'est un abandon.

C'est un abandon de vos engagements, Madame. Depuis 2008, vous l'aviez inscrit dans votre programme, peut-être le verra-t-on encore en 2014, mais les Parisiens seront juges.

Moi, je trouve que ce vœu va dans le bon sens : nous le voterons.

La question du financement. Vous posez la question, Madame le Maire, du financement.

Vous savez, pendant quatre ans, on a entendu ici le maire de Paris nous expliquer que l'Etat devait 1,3 milliard d'euros à la Ville de Paris. On ne vous entend plus sur ce sujet !

Nous aimerions que vous défendiez l'intérêt des Parisiens, et pas l'intérêt du Parti Socialiste !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix le vœu...

Pardon, Madame ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Un mot, Monsieur le Maire.

La fougue de M. BOURNAZEL pour, tout d'un coup, venir soutenir un vœu de nos collègues de la majorité fait chaud au cœur. On sent la sincérité qu'il y a derrière ce geste.

Simplement, je voudrais rappeler à M. BOURNAZEL qu'en ce qui concerne le budget, le Maire a apporté ses explications. Donc, je le renvoie justement au fait que nous n'avons pas à présenter l'ardoise du Gouvernement Sarkozy au Gouvernement actuel et que nous sommes dans une relation de partenariat, de confiance et de responsabilité vis-à-vis du nouveau Gouvernement, mais cela a déjà été dit à plusieurs reprises.

Donc, je vous rafraîchis là aussi la mémoire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la dénomination des voies de circulation et des équipements publics.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 99 dans le fascicule, déposé par l'Exécutif, relatif à la dénomination des voies de circulation et des équipements publics.

La parole est à Mme GACHET, une minute.

Mme Isabelle GACHET, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme pour le vœu de tout à l'heure, je présente ce vœu au nom du Conseil parisien de la jeunesse.

Les membres du C.P.J. ont travaillé avec des jeunes du 14e arrondissement sur la question de la dénomination des voies de circulation et des équipements publics.

En effet, ces derniers ont le sentiment que les dénominations des équipements publics ne sont pas tout à fait aussi représentatifs de la diversité de la population parisienne, aussi bien vis-à-vis des populations immigrées que des femmes.

C'est pourquoi ils proposent aux conseillers de Paris de se prononcer sur deux noms afin que la commission d'attribution puisse les étudier par la suite. Il s'agit de Marie-Louise Amrouche et Mouloud Ferraoun, qui sont des écrivains algériens.

Au-delà de ces deux propositions, les membres du C.P.J. souhaitent à travers ce vœu sensibiliser plus largement la commission d'attribution des voies de circulation et équipements publics de la Ville de Paris pour que celle-ci veille à assurer une meilleure représentativité de la population parisienne.

C'est dans ce sens que les jeunes du Conseil parisien de la jeunesse ont déposé le vœu que je viens de vous présenter.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien. Parfait.

La parole est à Mme HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Je vais simplement dire avis favorable pour écouter, mais c'est une très bonne proposition et je voudrais saluer justement le travail du Conseil parisien de la jeunesse qui se saisit aussi de la dénomination des rues, des équipements, et c'est une très bonne chose.

Je remercie Isabelle GACHET d'en être aussi leur porte-parole.

Donc, avis favorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je rajoute que Mouloud Ferraoun était un instituteur et un intellectuel algérien qui, malheureusement, a été tué le 15 mars 1962 avec sept autres inspecteurs généraux par l'O.A.S.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2012, V. 234).

2012 DU 208 - Engagement de la procédure de révision simplifiée du PLU : objectifs poursuivis, définition des modalités de concertation sur le secteur d'aménagement Chapelle International- Paris Nord Est (18e).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement du secteur Chapelle International Paris Nord-Est.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 208 relatif à l'engagement de la procédure de révision simplifiée du PLU sur le secteur d'aménagement Chapelle International- Paris Nord Est (18e), sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé l'amendement n° 100 et le vœu référencé n° 101 dans le fascicule.

La parole est à M. BOURNAZEL, cinq minutes.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Monsieur le Maire, Madame le Maire, mes chers collègues, je voudrais intervenir sur ce sujet et évoquer plusieurs points.

Le premier point, c'est la vision du projet. Madame le Maire, je m'adresse à vous, mais je crois Madame le Maire, que si je m'adresse à vous, vous allez certainement me répondre tout à l'heure... faudrait-il encore m'écouter !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Pouvez-vous continuer ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Oui, mais je voudrais que mon interlocutrice écoute. Je ne parle pas dans le vent, Monsieur SCHAPIRA !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous nous parlez à nous, alors parlez !

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je me prends pour un Conseiller de Paris qui souhaiterait s'exprimer, Monsieur, dans le respect de mes propos. Lorsque vous parlez...

Je ne vous permets pas de me tutoyer, Madame COHEN-SOLAL ! Gardez un peu de correction vis-à-vis des élus de l'opposition !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Attendez, tout le monde vous respecte ici, évidemment, alors parlez.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Oui, mais on respecte en écoutant.

D'abord, parler de la vision, Madame le Maire. La vision, c'est de voir un peu plus loin qu'un projet de quartier.

Dans votre projet de délibération, alors que nous sommes situés dans un quartier qui est une porte ouverte sur le Grand Paris, le mot Grand Paris n'y figure pas.

C'est un pilotage un peu à vue, et je crois que ce projet mérite d'être un projet d'envergure par exemple comme celui des Batignolles. Or, on s'aperçoit très clairement que l'on n'évoque pas les grands sujets de long terme. On parlait tout à l'heure de la couverture du périphérique. On pourrait l'évoquer ici sur ce sujet. On pourrait aussi évoquer la couverture des voies ferrées, mais on va m'expliquer que ce n'est pas possible, faute d'argent. On ne va pas revenir sur le 1,3 milliard, si ! Madame ! On va y revenir jusqu'en 2014, jusqu'à ce que les Parisiens comprennent que vous avez d'abord défendu l'intérêt du Parti Socialiste depuis quatre ans au lieu de défendre les intérêts des Parisiens. C'est à notre tour, aujourd'hui, de défendre l'intérêt des Parisiens, et de demander à l'Etat qu'il rende ce qu'il doit à Paris !

Ensuite, il y a un rapport - vous l'avez certainement lu, Madame le Maire - un rapport qui a été rendu au Président de la République dernier, M. SARKOZY. Ce rapport a été fait par un conseiller d'Etat, M. Daniel JANICOT sur le rayonnement culturel du Grand Paris. Je suppose que vous l'avez lu.

Dans ce rapport, il est indiqué que dans ce quartier, il est proposé la couverture des voies ferrées. Eh bien, nous n'en entendons pas parler dans votre projet de délibération.

Et si on veut avancer concrètement sur des projets urbains modernes, respectueux de l'environnement, des territoires et des hommes, il va bien falloir recoudre le territoire et éviter de laisser ces quartiers les uns à côté des autres et non reliés.

A tout le moins, Madame, j'aimerais que vous puissiez nous parler de la passerelle qui pourrait relier le rond-point de la Chapelle au quartier Championnet. Quid ? On en avait parlé au début de ce projet ; on n'en entend plus parler aujourd'hui.

Deuxième point, il y a la vision mais il y a aussi précisément l'aménagement. Je voudrais savoir, Madame, comment vous voulez lier le projet de campus Condorcet, qui va attirer 4.000 étudiants et 1.000 chercheurs, avec le projet Chapelle-International. On n'en a pas du tout écho ici.

Ensuite, je voudrais vous interroger, Madame, sur le "marché des cinq continents". Comment va-t-il voir le jour ? Un périphérique trop haut. Faut-il un soubassement ou créer une butte ? Quelle solution, Madame.

Je voudrais vous parler aussi de l'équilibre des fonctions.

Nous sommes attachés à l'équilibre entre les fonctions de logement, d'activité économique et d'équipements.

Et nous souhaitons, notamment pour les immeubles de 50 mètres de hauteur, que cet équilibre des fonctions soit respecté - c'est l'objet de l'amendement n° 100.

Nous voulons aussi un équilibre en matière de logement. Nous voulons dans ce quartier de la diversité sociale. Nous voulons des jeunes apprentis, des étudiants, des personnes âgées, des classes moyennes. Nous voulons, Madame, aussi vous dire que nous voulons dans la répartition des logements un équilibre entre les habitants qui vivent des revenus d'assistance et ceux qui vivent du revenu du travail, afin de ne pas recréer des quartiers ghettos, comme vous l'avez fait malheureusement depuis 11 ans dans de nombreux quartiers, dont le 18e notamment.

Enfin, je voudrais vous parler, Madame le Maire, du stationnement.

Le stationnement, c'est une question absolument essentielle. Initialement, dans le projet, il y avait 600 places prévues. Aujourd'hui, on parle de 342 places.

Quel équilibre entre les parkings prévus pour le logement libre, à la vente et le logement public et social ?

Pourquoi un locataire de logement social n'aurait pas les mêmes droits qu'un propriétaire ou un locataire d'un logement privé dans le quartier ?

C'est une question que je vous pose, et j'espère que nous aurons des réponses concrètes.

De plus, une étude nous montre qu'une moyenne de 160 véhicules/jour vont circuler dans le quartier.

Quelles places de stationnement ont été prévues pour ces stationnements temporaires ? Ce principe de réalité doit prévaloir dans une politique publique affirmée.

Et enfin, le dernier point que je voudrais évoquer, auquel j'espère avoir aussi une réponse, c'est sur ce qui n'est pas encore prévu. Un certain nombre de choses ne sont pas prévues. 6.500 mètres carrés ne sont pas prévus dans l'aménagement. Quelle va être la destination finale ? Avez-vous des propositions à nous faire ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Bien.

La parole est à Mme HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Beaucoup de réponses à M. BOURNAZEL sur ses incompréhensions de ce beau projet résident sans doute dans le fait qu'il le découvre, alors qu'il aurait pu, depuis longtemps, voir qu'il se passait quelque chose d'important lorsque nous avons décidé, avec le Maire de Paris, le maire du 18e arrondissement, l'équipe municipale du 18e arrondissement, de lancer ce projet d'aménagement sur un site qui est un site, là aussi, en bordure de voie ferrée.

Je vois que, dans une imagination débordante, on nous propose de couvrir toutes les voies ferrées de Paris. Ce sera sans doute une très bonne opération pour les "bétonniers" qui applaudiraient des deux mains à ce type de proposition, mais, je le redis, tous les aménageurs, tous les urbanistes, tous les architectes, tous les spécialistes du développement durable avec lesquels nous travaillons concluent comme nous au fait que ce n'est plus comme cela que l'on aménage aujourd'hui les villes.

En tous les cas, on part de l'existant, on travaille sur l'existant, mais la question de la couverture des dalles n'est plus du tout à l'ordre du jour dans la ville durable du XXI^e siècle.

Je voudrais dire, sur ce projet magnifique, qui est porté notamment en tant qu'aménageur par la S.N.E.F., mais sur lequel Djamel KLOUCHE, un architecte du Grand Paris, a travaillé, que nous sommes dans une proposition qui est une proposition très intéressante.

D'abord, nous répondons au besoin de logements avec la mixité également, 900 logements sont prévus, dont environ 600 familiaux, et toujours cette idée que nous avons évoquée tout à l'heure et encore ce matin de rééquilibrage de l'activité économique, notamment vers l'est de la capitale, puisque 1.000 emplois sont attendus et que nous faisons une place importante à la logistique urbaine d'avenir.

Nous avons sur ce quartier une exigence environnementale, bien sûr, l'application du plan Climat, mais aussi du plan Biodiversité, le respect des corridors écologiques, la place de la voiture sur le mode de construction des bâtiments et une exigence architecturale, comme d'ailleurs dans tous nos projets d'aménagement. Il nous arrive même d'avoir, sur nos projets d'aménagement, des prix d'architecture tels que l'Equerre d'argent, comme l'année dernière, sur le projet de la tour Bois-le-Prêtre.

J'espère que, sur un site comme celui-là, nous pourrons aussi avoir des projets de construction qui seront primés. Nous avons bien sûr des espaces publics généreux, notamment, là aussi, l'utilisation du toit d'une halle S.N.C.F., qui va nous permettre d'y faire un espace public de jardins, mais aussi de terrains de sport au-dessus des voies ferrées.

Je crois que nous sommes dans quelque chose de particulièrement intéressant.

Pour cela - et c'est pour cela qu'il y a un projet de délibération -, nous sommes tenus d'engager une adaptation du P.L.U., parce que nous voulons notamment pouvoir construire des immeubles de 50 mètres pour le logement.

Comme je l'ai dit ce matin, je me réjouis que, en 8^e commission, le président de la 8^e commission et le président du groupe E.E.L.V.A. ait dit qu'il était favorable à cette option, parce qu'il faut tout faire pour effectivement résoudre la crise du logement, dès lors que nous prenons les mesures nécessaires pour que ces constructions soient vraiment compatibles avec le plan Climat, ce qui est bien sûr le cas.

Je voudrais vous dire que nous allons continuer à concerter et à débattre devant notre Conseil et avec la population sur ce projet, dont l'aménageur, je le rappelle, est la S.N.E.F., c'est-à-dire une société d'aménagement qui dépend de la S.N.C.F. Nous aurons une réunion publique en janvier 2013 et nous aurons ensuite une enquête publique, vraisemblablement en juin juillet 2013.

En novembre 2013, nous reviendrons sur l'approbation de la révision du P.L.U. qui, comme toute révision du P.L.U., prend à peu près un an et, en janvier 2014, nous aurons, je l'espère, la délivrance du permis d'aménager, avec des livraisons attendues environ en 2017 sur ce projet.

Je voudrais dire à M. BOURNAZEL que, bien sûr, je rejette le vœu qu'il nous présente, parce que, d'abord, il méconnaît la proposition d'aménagement qui est la nôtre.

En fait, il veut freiner nos efforts en matière de logement social et, là, en droite ligne avec ce que nous avons entendu de votre ancien président de groupe, M. LAMOUR, ce matin.

Nous voulons faire près de 50 % de logements sociaux sur ce secteur et bien sûr de la mixité, de la mixité sociale et fonctionnelle.

Vous nous parlez d'immeubles de grande hauteur, mais il n'y a pas d'I.G.H., à 50 mètres on n'est pas dans l'I.G.H. L'immeuble de grande hauteur, c'est au-dessus de 50 mètres puisque c'est à partir de ce seuil que se déclenchent un certain nombre de règles propres aux immeubles de grande hauteur.

Donc, vous parlez de mixité à l'intérieur des I.G.H., il n'y a pas d'I.G.H. sur ce site. En revanche, je vous dis, comme je l'avais dit d'ailleurs lorsque nous avons examiné un projet de tour dans le 13^e arrondissement, qui a été d'ailleurs attribué et confié à Jean NOUVEL, nous pensons qu'il faut aller vers des expériences de mixité à l'intérieur des I.G.H., c'est une proposition qui nous est faite aussi par les riverains et les habitants du 13^e arrondissement.

A l'avenir, sur les sites où nous prévoyons des I.G.H., nous ne refusons pas cette possibilité de mixité et notamment de mélanger, comme cela se fait dans d'autres villes européennes, bureaux et logements à l'intérieur des I.G.H., mais ce n'est pas du tout d'actualité sur Chapelle international, puisqu'il n'y a pas d'I.G.H.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 100 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 100 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix le projet de délibération DU 208...

Vous voulez parler ?

Mme Laurence DOUVIN. - Explication de vote.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Sur quoi ?

Mme Laurence DOUVIN. - Sur ce que l'on a voté.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - On a rejeté l'amendement n° 100 et le vœu n° 101, maintenant vous voulez vous expliquer à ce sujet ? D'accord.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je voulais de toute façon m'étonner de ce que Mme HIDALGO n'ait pas écouté M. BOURNAZEL quand il a parlé et, d'ailleurs, la preuve en est qu'elle a joué sans arrêt avec le téléphone portable de son voisin, mais, cela, c'est tout à fait son droit.

Surtout, mes chers collègues, elle n'a répondu en aucune manière aux questions de M. BOURNAZEL, parce qu'elle ne les a pas écoutées et elle n'a fait que lire la fiche préparée par ses services, qui ne répondait pas à ses questions.

Je voulais simplement que ce soit dit et nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération pour cette raison.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - On n'en attendait pas moins.

Après cette brillante explication de vote...

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Monsieur le Maire, juste pour dire que je ne répondrai pas à la puissance de ces arguments à une heure aussi tardive.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Il est tard et vous vous énervez pour rien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 208.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DU 208).

Je vais maintenant passer la présidence à mon excellente collègue Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

(Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, remplace M. Pierre SCHAPIRA au fauteuil de la présidence).

2012 DLH 123 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 34 logements PLUS et 85 logements PLS, 117-119 rue de Montreuil (11e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DLH 123 concernant la réalisation par la R.I.V.P. d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 34 logements PLUS et 85 logements P.L.S. situés 117-119 rue de Montreuil, dans le 11e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Laurence DREYFUSS, pour cinq minutes maximum.

Mme Laurence DREYFUSS. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, au mois de mars, vous nous annonciez le reconventionnement de 1.500 logements à loyers libres de la R.I.V.P. en logements sociaux S.R.U. à l'occasion d'un avenant fixant le montant des aides à la pierre.

Avec un discours, d'ailleurs, Monsieur MANO, larmoyant et indigné, vous nous annonciez que les crédits de l'Etat ne vous permettaient pas de financer les 6.000 logements sociaux S.R.U. prévus pour 2012, mais seulement 4.500.

Pour compléter donc vos objectifs, vous nous annonciez un petit jeu d'écriture pour vous permettre de gonfler le nombre de ces logements conventionnés S.R.U.

A ce moment, nous avons dénoncé ce choix :

D'une part, parce que vous confisquiez ainsi des logements intermédiaires, alors que c'est justement ce type de logements qui manquent à Paris.

D'autre part, parce que c'est une fumisterie visant à atteindre vos objectifs de 20 % de logements S.R.U. en 2014.

Monsieur le Maire, en effet, vous n'avez aucun mérite à atteindre cet objectif avec six ans d'avance. Loin d'être un maire bâtisseur, vous êtes un maire qui préempte, qui conventionne et qui reconventionne.

Oui, vous maniez l'art du conventionnement avec excellence, soit, mais considérant la crise du logement à Paris, nous aurions aimé que vous pratiquiez l'art de l'offre de logements.

Avec ce projet de délibération, vous nous présentez un programme d'acquisition-conventionnement. Un conventionnement effectivement, mais en ce qui concerne l'acquisition, ce n'est pas du tout le cas, c'est un mensonge.

Ces 119 logements situés dans le 11e arrondissement appartiennent à la R.I.V.P. et sont donc aujourd'hui conventionnés en logements sociaux PLUS et P.L.S. Le propriétaire reste le même, les logements restent les mêmes, aucun travaux ne sera réalisé et pourtant... ce petit jeu d'écriture coûte 16 millions d'euros.

Pouvez-vous nous expliquer comment un simple reconventionnement peut coûter la modique somme de 16 millions d'euros ?

7,5 millions à peu près de prêts aidés, 577.000 euros en subvention de l'Etat, plus de 1 million en 1 %, près de 7 millions d'euros en subventions Ville de Paris.

Monsieur le Maire, vous nous expliquiez en mars que le désengagement de l'Etat ne vous permettait pas d'atteindre votre objectif de création de 6.000 logements sociaux, comment pouvez-vous aujourd'hui financer un simple reconventionnement à 16 millions d'euros dont près de 7 millions d'euros à la charge de la Ville de Paris ? C'est une plaisanterie !

Vous rendez-vous compte à quel point vos trucs et astuces pour atteindre vos objectifs pèsent sur le budget de la Ville ? Et sur le budget de l'Etat d'ailleurs ? C'est un scandale qui montre que vous n'avez aucun respect de l'argent public.

Eh oui, avec ces 7 millions d'euros, vous auriez pu construire des logements sociaux, financer des baux emphytéotiques, réhabiliter des logements du parc social. Tout cela montre que le seuil de 20 % de logements sociaux S.R.U. n'est qu'un objectif chiffré, stratégique, politicien au service de votre bilan.

Vous ne reculez devant aucun moyen pour y parvenir, même quand il s'agit de s'attaquer aux logements à loyers libres de la R.I.V.P. Même quand un petit jeu d'écriture coûte 16 millions d'euros aux contribuables.

Oui, Monsieur le Maire, nous avons bien compris que les logements à loyers libres de la R.I.V.P., ce n'est pas très intéressant pour vous car cela n'entre pas dans la catégorie des logements S.R.U. La différence, Monsieur le Maire, c'est que pour nous ces logements sont intéressants car ils permettent de diversifier l'offre de logements pour les Parisiens.

Tout cela me paraît bien curieux, Monsieur le Maire, et mes collègues membres de la M.I.E. sur la politique immobilière de la Ville de Paris se chargeront de demander des précisions sur ces reconventionnements.

Cette opération étant un mensonge et un scandale d'une malhonnêteté intellectuelle intolérable, nous voterons contre ce projet de délibération.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - C'est bien connu, Mme DREYFUSS est consensuelle, à cette heure-là, elle est déchaînée.

Alors, je vous confirme, Madame DREYFUSS, que oui, le budget de l'Etat 2012 ne permet pas de financer 6.000 logements sociaux. Ça, c'est une vraie confirmation. Qu'on ne peut pas à la fois une année avoir 130 millions d'euros de la part de l'Etat pour financer 6.000 logements et trois ans après 90 millions d'euros pour faire la même chose. Cela, ce n'est pas possible. A un moment donné, il faut arrêter de penser que c'est la collectivité qui peut compenser le désengagement de l'Etat. C'est une opération vérité.

D'autre part, en ce qui concerne le conventionnement de ces immeubles, certes, c'est un immeuble à loyer libre qui pratiquait des loyers qui sont au niveau, soit du PLUS, soit du P.L.S. donc nous voulons transformer cet immeuble en loyer P.L.S. et en loyer PLUS. Les loyers P.L.S. convenaient, c'est du logement social destiné aux couches moyennes et les trois quarts de l'immeuble sont conventionnés en P.L.S.

D'ailleurs dès aujourd'hui, depuis dix ans, ces logements sont attribués sous plafond de ressources P.L.S. Donc nous sommes cohérents avec les décisions que nous avons prises à une certaine époque, que ces logements-là seraient attribués sous plafond de ressources.

D'autre part, s'il y a financement, il y a travaux, il y a en même temps par conventionnement délégation d'un certain nombre de logements à l'Etat, via les 30 % de réservation préfectorale et au 1 % via les 20 % qui leur sont réservés. Bien évidemment, tout ceci rentre dans un financement global. Evidemment il y a des travaux, et convenez que le montant des travaux sera significatif bien évidemment par rapport à l'amélioration que nous apporterons à cet immeuble.

Voilà ce que je pouvais vous répondre.

D'autre part, je dirais que, sur le plan fiscal, si on regarde les choses concrètement, aujourd'hui la notion de loyer libre est fiscalisé, et quand ils sont conventionnés, ils ne sont pas fiscalisés. C'est donc dans l'intérêt de la R.I.V.P. et dans l'intérêt des locataires de cet organisme d'éviter une fiscalisation qui ne correspond pas à la réalité, puisque nous garderons le caractère de logement intermédiaire pour l'essentiel de cet immeuble destiné aux couches moyennes parisiennes.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci pour cette réponse.

On ne va pas entamer un dialogue. S'il y a des questions complémentaires, vous pouvez vous rencontrer et vous expliquer de vive voix. C'est mieux que des dialogues en Conseil de Paris.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 123.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DLH 123).

2012 DLH 166 - Réalisation par la R.I.V.P. d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 9 logements PLUS, 53-55, rue Sébastien-Mercier (15e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DLH 166 concernant la réalisation par la R.I.V.P. d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 9 logements PLUS au 53-55, rue Sébastien-Mercier (15e), sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé l'amendement n° 102.

Je donne la parole à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, nous ne sommes pas opposés au principe de faire du logement social au 53-55, rue Sébastien-Mercier. Non, nous pourrions même voter ce projet si vous acceptiez notre amendement qui vous propose de faire un tiers des logements en P.L.S. au lieu des 100 % PLUS que vous proposez.

Ce choix de faire du P.L.S. a d'ailleurs dû vous effleurer puisque la fiche technique jointe au projet de délibération précise que l'ensemble des logements de ce programme sera conventionné en P.L.S. Malheureusement nous ne retrouvons pas trace de ces P.L.S. dans l'exposé des motifs.

Monsieur MANO, que sont devenues les annonces faites dans le cadre du P.L.H. lorsque vous nous disiez vouloir réaliser une vraie mixité avec un tiers des logements sociaux pour les classes moyennes ? Pour ces classes moyennes qui, compte tenu du coût des logements parisiens sont à la recherche de logements intermédiaires, pour ces classes moyennes qui faute d'espoir ne prennent plus la peine de remplir les dossiers de demande de logement et se voient contraintes de franchir directement le périphérique où elles sont mieux accueillies par nos voisins d'Issy, de Boulogne ou de Levallois.

Alors, au vu de cette situation, nous vous demandons que le programme prévu au 55, rue Sébastien-Mercier comporte au minimum 3 logements P.L.S.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Monsieur MANO, vous avez la parole pour répondre à Mme de CLERMONT-TONNERRE.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - J'ai déjà eu l'occasion de vous répondre régulièrement et c'est l'argument que vous développez. Il n'y a pas de notre part la volonté de ne pas faire de P.L.S., y compris dans le 15e arrondissement.

Il se trouve que tout de même j'ai un objectif global à répartir sur l'ensemble du territoire parisien, mais ce sont des objectifs définis en concertation avec l'Etat sur le nombre de P.L.S. disponibles et finançables.

Il se trouve que, conformément à vos souhaits d'ailleurs, dans les arrondissements de l'Est parisien, vous nous demandez régulièrement d'avoir majoritairement du P.L.S. pour éviter d'avoir des concentrations de classes sociales, ce que nous faisons. Et, bien évidemment, si je les mets à l'Est en grande majorité, je ne peux pas sur chaque programme faire la même chose dans l'Ouest parisien. Tout cela est lié en chiffre global de P.L.S. négocié avec l'Etat.

Et d'autre part, je me permets de préciser que bien souvent, y compris dans nos attributions d'aujourd'hui, nous apercevons, y compris des élus de l'Ouest parisien m'informent sur ce point : ils ont du mal à trouver des candidatures pour des candidats qui seraient susceptibles de payer 12 euros le mètre carré plutôt que 8. Je le dis et donc nous avons beaucoup plus de demandeurs aujourd'hui qui sont susceptibles de payer 8 euros que 12 euros.

Donc, dans cet immeuble-là, je crois que vous aurez plaisir à attribuer en tant que maire d'arrondissement des logements, de la même façon que la Mairie de Paris, à 8 euros plutôt qu'à 12 euros. Mais ce n'est pas une volonté délibérée, je vous l'affirme, mais bien évidemment une répartition équilibrée en fonction des disponibilités que nous avons de quotas P.L.S. sur l'ensemble des territoires parisiens.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANO.

Monsieur GOUJON, vous voulez vous exprimer, mais rapidement.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - M. MANO m'a interpellé en tant que maire. Je voudrais simplement lui faire remarquer, et il le sait bien puisque nous avons organisé un C.I.C.A. en sa présence sur le P.L.H. qu'il y a 9 % de P.L.S. depuis que M. DELANOË construit dans le 15^e. Nous avons plus de 3.000 logements sociaux financés depuis mon élection, et nous les avons acceptés à 95 %. Donc, nous sommes favorables au logement social, nous sommes à près de 16 %. Les arrondissements centraux sont entre la moitié et le tiers de cette proportion, beaucoup sont à moins de 10 % : le 9^e, le 10^e, le 11^e, etc. Alors que nous, le 15^e, nous sommes à 16 %. Donc n'essayez pas de dire qu'il y a uniquement sur l'Est qu'il faut faire des efforts, ce que je ne nie pas non plus.

Mais je voudrais vous rappeler ce chiffre, qui a été cité lors de ce C.I.C.A. sur le P.L.H. où vous étiez présent, 9 % de P.L.S. réalisés dans le 15^e ces dernières années, donc on est très loin du tiers promis par M. DELANOË ; c'est la raison pour laquelle, sur tous les projets de délibération dorénavant présentés dans le 15^e par rapport à la construction de logements sociaux, nous exigeons un tiers de P.L.S. pour les classes moyennes.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GOUJON.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 102 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 102 est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 166.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DLH 166).

2012 DLH 218 - Réalisation par la R.I.V.P., dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 2 logements PLA-I, 2 logements PLUS et 2 logements PLS, 27, rue Bonvin (15^e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DLH 218 concernant la réalisation par la R.I.V.P., dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement d'un programme comportant deux logements P.L.A.-I., deux logements PLUS et deux logements P.L.S. 27, rue Bonvin, toujours dans le 15^e arrondissement.

Je donne la parole à M. GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Nous sommes, avec ce dossier, dans une affaire qui défraye la chronique ; j'aurais préféré, d'ailleurs, que ce soit Mme HIDALGO, adjointe chargée de l'urbanisme, qui puisse me répondre, mais elle est déjà partie, malheureusement, parce que c'est plutôt une question...

Merci, Madame HIDALGO, de revenir pour cette affaire...

Elle est partie ou pas partie ? Je ne comprends pas... Bref, peu importe, il y aura bien un adjoint pour me répondre, c'est l'essentiel, parce qu'il s'agit d'une affaire urbanistique plutôt que de logements sociaux.

Comme vous le savez, au 27, rue François-Bonvin, un projet immobilier privé menace la Chapelle Sainte-Rita, patronne des causes désespérées - je sais bien que mon intervention est une cause désespérée, mais cela ne m'empêchera pas de la défendre -, qui doit être démolie pour faire place à la construction de 19 logements.

Alors, il ne s'agit en aucun cas, pour ma part en tout cas, de défendre des intérêts culturels ou religieux, notamment ceux de l'actuel gestionnaire de ce lieu de culte, qui a fait parler de lui, d'ailleurs, il y a une dizaine de jours, avec la célèbre messe de bénédiction des animaux, mais pour exprimer notre déception par rapport à la démolition d'un bâtiment qui date de 1900 et qui est caractéristique et même un marqueur du quartier.

Un projet immobilier privé de sept étages est prévu sur ce site, qui alignera une façade massive et terne, une sorte de blockhaus avec des ouvertures, d'une laideur repoussante.

La majorité du 15e souhaite que la chapelle, point de repère de ce quartier, soit conservée, réhabilitée si possible, et c'est la raison pour laquelle j'ai donné un avis défavorable au permis de construire, ce qui n'a pas empêché le Maire de Paris de décider sa démolition, parce qu'aussi le projet immobilier prévu pour remplacer cet édifice est une aberration et une horreur architecturale.

J'ai saisi à deux reprises le Maire de Paris sur ce sujet, sans jamais recevoir la moindre réponse. C'est dommage, ce serait bien que, de temps en temps, le Maire de Paris réponde aux courriers des maires d'arrondissement ; il refuse de nous rencontrer, qu'au moins il réponde à nos courriers, mais c'est sûrement trop demander...

Nous avons, en revanche, reçu beaucoup de courriers, à la mairie du 15e, de riverains qui s'étonnent de la démolition future de cette chapelle et qui souhaitent la conservation du bâtiment, quitte à lui trouver une autre destination. Ils ont, d'ailleurs, lancé une pétition qui tourne actuellement dans le quartier sur Internet.

Les riverains se sont également émus lors du conseil de quartier Cambronne-Garibaldi de cette affaire.

Je note au passage qu'il est question, dans le projet de délibération, de six logements sociaux, ce qui n'est pas grand-chose - c'est toujours mieux que rien, vous me direz, mais on peut les faire ailleurs -, qui seraient cédés à la R.I.V.P. pour un million d'euros.

Comme l'a signalé ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE sur le dossier précédent, il y a encore une erreur dans le permis de construire qui m'a été soumis, puisqu'il était fait état de sept logements sociaux.

En tout cas, je regrette pour ce quartier, qui ne bénéficie pas de beaucoup de bâtiments de cette facture architecturale et qui date d'il y a maintenant plus d'un siècle, la démolition d'une chapelle très appréciée par les riverains et les promeneurs.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Monsieur MANO, est-ce que vous pouvez répondre à cette cause désespérée ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Monsieur GOUJON, vous auriez pu trouver dans ce projet de délibération un élément qui correspondait à vos vœux habituels, c'est-à-dire un tiers de logements P.L.S., et vous n'avez pas remarqué cet élément positif par rapport à vos revendications habituelles. Comme quoi...

D'autre part, dans le cas précis, c'est vrai que ce lieu a donné récemment lieu à peut-être un élément folklorique, la présence de nombreux animaux venant se faire bénir dans ce lieu paraît-il historique, Sainte-Rita, pourquoi pas ? Néanmoins, je pense que les animaux trouveront une Sainte-Rita ailleurs, y compris dans Paris, d'ailleurs.

Je constate simplement que ce projet, qui a fait l'objet d'un permis de démolir et d'un permis de construire, a été regardé de près par la Commission du Vieux Paris, que vous savez extrêmement vigilante, parfois trop - chut, ne le répétez pas -, et dans les deux cas, la Commission du Vieux Paris n'a pas émis de vœu de quoi que ce soit, donc il est bien évident que, pour elle, ce lieu n'a pas le caractère emblématique que vous décrivez et que nous pensons utile de développer un bâtiment de logement privé et en partie social, puisque c'est la règle des 25 %.

Je pense que vous nous dites assez que nous ne construisons pas assez à Paris pour pouvoir ne pas vous opposer aujourd'hui à la construction de logements privés et en partie sociaux dans la règle des 25 % ; c'est la règle des 25 %, Monsieur GOUJON !

Ce ne sont pas que des logements sociaux, vous avez aussi des accédants à la propriété ; vous qui êtes favorable à l'accession à la propriété, ne critiquez pas l'accession à la propriété. Nous en faisons, y compris dans le 15e ; ce sont vos futurs électeurs, ne vous plaignez pas !

A partir de là, évidemment, je ne pourrai souscrire à votre amendement ou à votre position sur ce projet de délibération.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANO.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 218.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DLH 218).

2012 DLH 221 - Réalisation par la R.I.V.P., dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 2 logements PLA-I, 4 logements PLUS et 2 logements PLS 74-76, avenue Félix-Faure (15e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DLH 221, qui est une réalisation par la R.I.V.P., toujours dans le 15e arrondissement, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement d'un programme comportant deux logements P.L.A.-I., quatre logements PLUS et deux logements P.L.S. au 74-76, avenue Félix-Faure.

La parole est toujours à M. GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je suis désolé, mais, que voulez-vous, on construit beaucoup dans le 15e, pas toujours, d'ailleurs, de façon justifiée... Souvent de façon justifiée aussi, mais là, malheureusement, encore un projet qui sort du chapeau comme par enchantement, et là, je regrette d'autant plus l'absence - là, je regarde bien, c'est vrai qu'elle n'est pas là - de Mme HIDALGO, comme elle n'était pas là au Conseil d'arrondissement, d'ailleurs, parce qu'elle est quand même...

Non, ce n'est pas de la mauvaise foi, c'est une constatation.

Et elle n'était pas au Conseil d'arrondissement non plus ; pourtant, on ne votait que le budget, ce n'est pas grave !

Mais là, elle est vraiment très impliquée, elle est très impliquée dans le dossier qui nous concerne, puisque c'est elle qui a souhaité présenter aux riverains, en ma présence, le projet du Patronage laïque, dans une réunion de concertation. Mais dans une réunion où il était question de la démolition et de la reconstruction d'un patronage laïque du XXIe siècle - pourquoi pas ?-, mais dans une réunion où il n'a jamais été question de la démolition du bâtiment contigu - pas à 50 mètres, pas à 12 mètres - concerné par ce projet de délibération, puisqu'à côté de l'immeuble du Patronage laïque, qui, d'ailleurs, pose beaucoup de problèmes dans le quartier, parce qu'il ne s'insère pas du tout dans le plan architectural, j'ai découvert - là, cela va malheureusement aggraver les choses - en recevant le permis de construire qu'un cube de 9 étages, de 31 mètres de haut, dont on ne nous a rien dit en réunion de concertation, remplacerait un bâtiment ancien d'assez belle facture !

Monsieur MANO, vous avez eu parfaitement raison de citer la Commission du Vieux Paris tout à l'heure et de lui attacher tellement d'importance - c'est l'arroseur arrosé, Monsieur MANO, ce n'est pas grave, cela vous arrive souvent -, la Commission du Vieux Paris a donné un avis défavorable et a émis le vœu que ce bâtiment soit conservé. Ce n'est pas que c'est un bâtiment... Ce n'est pas Versailles, mais c'est quand même mieux que le cube de 31 mètres de haut que vous allez nous servir. Et, surtout, ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Commission du Vieux Paris qui a émis le vœu que ce bâtiment soit conservé.

C'est le deuxième bâtiment, après Sainte-Rita - un peu significatif dans le 15e, qui n'en possède pas autant que cela et qui font l'identité de notre arrondissement -, qui est démoli.

Celui du 74-76, avenue Félix-Faure appartient à la mémoire du 15e véritablement, ce que l'on appelait la "Petite Russie", un immeuble de caractère qui abritait bon nombre de ressortissants russes venus s'installer dans le 15e et reçus par Marie Skobtsov, qui avait ouvert à cet endroit, avant guerre, un foyer pour le logement des nécessiteux, qui a protégé beaucoup de ressortissants, de personnes de différentes nationalités ou de religion juive pendant la guerre contre les rafles allemandes.

Donc, il y a quand même aussi dans ce type de bâtiment des souvenirs et des choses dont il faut garder la mémoire.

Ce programme de logements, de surcroît, densifie considérablement le secteur Félix-Faure, puisqu'il viendra remplacer deux maisons R+2, R+3 et s'adosser au futur Patronage laïque qui, déjà, monte très haut et qui a sur son toit un foyer de travailleurs, pour encore que ce soit plus dense et plus haut !

Et puis, je constate que le permis de construire n'est pas conforme au projet de délibération puisque cette dernière évoque la construction d'un R+9, alors que le permis portait sur un R+8, mais enfin, s'il y a des recours, vous vous arrangerez !

Autre fait choquant, Monsieur MANO, quand même, là, très sérieusement aussi, nous venons d'avoir un grand débat sur la lutte contre la pollution hier matin. La pollution automobile, certes, mais ce n'est pas Mme GIBOUDEAUX qui va me contredire : la pollution aussi dans les bâtiments existe, il n'y a pas que la pollution automobile. Il y a aussi tout ce qui est chauffage, etc.

Eh bien, on découvre, au détour d'une phrase de l'exposé des motifs, je vous le dis, Madame GIBOUDEAUX, et je pense que vous y serez sensible, que "le niveau de performance énergétique du nouveau bâtiment ne serait tout simplement pas conforme", c'est dit dans l'exposé des motifs, "aux objectifs du Plan Climat". Donc, aujourd'hui, la Ville accepte la construction d'un bâtiment de 31 mètres de haut, un bâtiment considérable, dont elle dit que, simplement, le niveau de performance énergétique ne sera pas conforme aux objectifs du Plan Climat, ce qui paraît une réelle aberration dans un programme neuf.

Voilà les multiples raisons pour lesquelles nous souhaitons la réhabilitation de ce lieu et pour lesquelles nous voterons contre ce projet.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - D'abord, Monsieur GOUJON, l'architecture est évolutive et chaque époque doit marquer, me semble-t-il, par la créativité des architectes, son époque et son temps.

La subjectivité de l'appréciation de l'œuvre architecturale, vous en conviendrez, est aléatoire et fluctuante, donc, à partir du moment où nous avons un bâtiment qui est conforme aux normes du P.L.U., je ne vois pas en quoi et pour quoi, systématiquement, il serait rejeté.

D'autre part, ce bâtiment, certes, n'est pas aux normes du Plan Climat, mais je rappelle simplement les choses. La norme B.B.C., qui est déterminée au niveau national, est 65 kilowattheures, donc ce bâtiment respecte la norme B.B.C. qui s'applique sur l'ensemble du territoire national de 65 kilowattheures.

Certes, nous incitons les promoteurs à aller vers une norme à 50 kilowattheures, mais il n'y a pas d'obligation réglementaire et légale. Tant qu'ils n'ont pas signé la charte des promoteurs que nous allons leur présenter dans les prochaines semaines, nous avons là une marge de négociation qui n'aboutit pas toujours. Je le regrette parfois. Néanmoins, convenons qu'un bâtiment à 65 kilowattheures est un bâtiment de fort peu de dépenses énergétiques.

Sur le reste, je pense qu'il y a lieu, là aussi, de se réjouir de la construction d'un bâtiment avec quelques logements sociaux, toujours conformément à la règle des 25 %, qui viendra s'adosser au bâtiment de l'avenue Félix-Faure du Patronage Laïque, que je pense que nous avons sauvé avec juste raison et transformé. C'est une bonne chose.

Mais je pense que, là aussi, ce bâtiment est d'une certaine vétusté, pour le moins. Je l'ai fréquenté assez souvent pour savoir que, quand même, ce bâtiment ne présentait pas un caractère particulier qui faisait qu'on pouvait le garder en soi. Il est utile et parfois intéressant d'avoir des bâtiments modernes offrant des conditions de confort et sur le plan technique dans des bâtiments neufs.

Donc, je pense qu'il est utile de voter le projet de délibération qui vous est présenté. Vous avez remarqué, là aussi, que vous avez de la mixité sociale puisqu'il y a aussi du P.L.S. dans le bâtiment que vous contestez.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANO.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 221.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DLH 221).

2012 DLH 228 - Réalisation par la R.I.V.P., dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 4 logements PLS 6, rue du Soleil (20e).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au Plan Climat.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 228 concernant la réalisation par la R.I.V.P. dans le cadre d'une vente en état futur d'achèvement d'un programme comportant quatre logements P.L.S., 6, rue du Soleil (20e), sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu référencé n° 103 dans le fascicule.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Madame la Maire.

Je vais donc présenter ce vœu qui est déposé par mon collègue Jérôme DUBUS et qui se rapporte au Plan Climat.

Dans ce vœu, nous vous demandons, Madame la Maire :

- que les bailleurs sociaux qui dépendent de la Ville de Paris respectent strictement les objectifs fixés par le Plan Climat, comme vient également de le demander Philippe GOJJON ;

- que vous nous présentiez, à l'occasion de la révision du Plan Climat, un bilan depuis 2007 en matière de consommation énergétique des programmes neufs et des réhabilitations engagés par la Ville de Paris et par les bailleurs sociaux qui en dépendent ;

- et, enfin, que la Ville ne finance plus des programmes neufs qui ne respectent pas les objectifs du Plan Climat de Paris.

C'est un vœu qui est d'autant plus d'actualité que ce projet de délibération du 6, rue du Soleil porte sur un programme qui ne respecte pas le Plan Climat, comme nous venons de le voir également sur le projet de délibération du 74 avenue Félix-Faure.

Alors que nous devons réviser le Plan Climat au mois de décembre. Je trouve qu'il est un peu regrettable qu'à la veille de sa révision, vous ne soyez toujours pas capable d'appliquer le Plan Climat de 2007 qui a été voté à l'unanimité.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur MANO, vous avez la parole pour répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - D'abord, je pense que l'ensemble des élus ou des groupes politiques ont des représentants dans les différents établissements, que ce soit "Paris Habitat", R.I.V.P., la S.I.E.M.P. ou S.J.M.

Donc, chaque groupe politique a connaissance de l'ensemble des projets de délibération et des bilans annuels des réalisations, projet de délibération par projet de délibération.

Je pense que s'il y a des lieux où le bilan peut être fait, c'est bien le lieu où les uns et les autres siègent. Je pense qu'une information qui pourrait circuler au sein des groupes politiques nous permettrait, me semble-t-il, d'avoir déjà une vision globale des choses.

D'autre part, je pense que l'ensemble des bailleurs sociaux de la Ville de Paris respecte, dans la mesure du possible, le Plan Climat. Cela va de soi sur les bâtiments neufs. Je rappelle les délibérations de l'époque, en fonction des contraintes techniques et de l'équation financière entre l'objectif qui est, en réhabilitation, de 80 kilowattheures, la délibération exacte, c'est "tendant vers 80 kilowattheures".

Pourquoi dis-je cela ?

Parce que, en réhabilitation, il est parfois extrêmement coûteux, parfois impossible, d'atteindre les 80 kilowattheures, compte tenu des normes techniques et de l'avis des architectes des Bâtiments de France, de l'avis de la Commission du Vieux Paris, qui fait que nous avons des réalisations qui ne peuvent pas aller jusqu'à 80 kilowattheures. Pour autant, est-ce qu'il ne faut rien faire ?

Je pense que, si nous avons des mesures techniques qui nous permettent de descendre de 220 à 120 kilowattheures, il faut le faire. Et nous le faisons régulièrement en analysant les possibilités techniques qui nous sont imposées par les contraintes extérieures et, d'autre part, l'équation financière qui dit : voilà, si on arrive à 120, cela nous coûte tant et, pour arriver à 80, cela nous coûte peut-être le double.

Eh bien, il ne me semble pas raisonnable, je le dis clairement, au vu de l'équation financière, d'avoir du jusqu'au-boutisme, alors que nous avons une marge de progrès énorme avec un ratio investissement/gain énergétique extraordinairement important en s'arrêtant à 120. C'est un exemple, mais nous sommes confrontés à ces réalités de plus en plus fréquemment et je pense qu'il y a là une analyse pragmatique des choses qui nous fait à la fois progresser sur le plan de l'énergie et en maîtrisant le coût des opérations.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANO. Je pense que vous avez émis un avis défavorable à ce vœu n° 103.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 228.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DLH 228).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'application de la loi de réquisition des logements vacants.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 104 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif à l'application de la loi de réquisition des logements vacants.

La parole est à René DUTREY, pour une minute.

M. René DUTREY, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

C'est la quatrième fois en dix ans que le groupe Europe Écologie - Les Verts, anciennement les Verts, dépose ce vœu pour demander l'application de la loi de réquisition. C'est un vœu de constance.

Il ne vous a pas échappé que le Gouvernement a changé. Il ne vous a pas échappé que la nouvelle Ministre du Logement est Cécile DUFLOT, une ministre E.E.L.V.

C'est en toute constance que pour aider notre ministre, nous redéposons ce vœu de demande d'application de la loi de réquisition.

Pourquoi ?

Parce qu'on pourra tourner les choses dans tous les sens, il restera absolument scandaleux que des appartements restent vides alors que des personnes rencontrent des problèmes de logement de plus en plus gravissimes.

La loi de réquisition n'est pas l'alpha et l'oméga de logement. Le réservoir de logements vacants à Paris fait l'objet quelquefois de nombreux fantasmes. Malgré tout, il y en a un. Il existe, et il existe surtout des situations absolument scandaleuses de biens laissés vacants de façon délibérée par des propriétaires.

Ces situations étant inacceptables, et face à toutes les mesures incitatives qui peuvent exister pour ramener ces biens vers le marché, la loi de réquisition, dans le cas de la Marquise, place des Vosges, dans le cas de la rue de Sèvres, dans le cas de nombreux bâtiments, apparaît vraiment comme le seul outil coercitif pour rendre ces propriétaires à plus de raison, d'où le sens de ce vœu aujourd'hui.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DUTREY.

La parole est à M. MANO pour vous répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Je partage totalement l'avis de M. DUTREY. D'ailleurs, j'ai eu hier l'occasion, dans le cadre des questions d'actualité, de répondre à une question qui était posée par le groupe socialiste.

En cohérence avec la position que nous avons toujours développée depuis un certain nombre de d'années, oui, nous pensons utile, de façon symbolique forte de pratiquer la loi de réquisition sur des immeubles laissés vacants sciemment et parfois sous forme de provocation inacceptable.

Je le répète. C'est donc avec enthousiasme que je donne un avis favorable.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANO.

J'espère que cet enthousiasme va être collectif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 235).

Non, il n'est pas collectif.

Il est néanmoins adopté.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la vente à la découpe de l'immeuble du 46, boulevard de Reuilly / 38, rue Taine (12e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux référencés n° 105 et n° 105 bis dans le fascicule, déposés par le groupe E.E.L.V.A. et l'Exécutif, relatifs à la vente à la découpe de l'immeuble du 46 boulevard de Reuilly, 38 rue Taine, dans le 12e arrondissement.

Je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI pour présenter ces vœux, peut-être deux minutes s'il y en a deux.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Lors d'une réunion intervenue le 12 octobre 2012 dans les locaux de la société immobilière Gecina, les locataires de l'immeuble situé au 46 boulevard de Reuilly et 38 rue Taine, dans le 12e arrondissement, ont eu confirmation que leur résidence sera cédée par Gecina à une société du pôle immobilier du groupe BNP Paribas, avec dans la foulée le lancement d'une opération de vente à la découpe de la résidence.

Cette pratique, par les investisseurs institutionnels, de la vente à la découpe des immeubles, appartement par appartement en vue de générer des plus-values substantielles représente un véritable drame pour les locataires qui, s'ils se révèlent incapables de racheter leur propre logement, se retrouvent ainsi évincés d'un habitat occupé parfois depuis des dizaines d'années.

Quels que soient les engagements qui sont ou seront pris par la direction de la BNP d'aller au-delà de ses obligations, l'inquiétude demeure vive parmi les résidents, qui sont souvent très attachés à leur cadre de vie et à leur réseau de vie locale.

C'est la raison pour laquelle nous émettons le vœu que la Mairie de Paris demande à la BNP de ne pas procéder à une opération de vente à la découpe et de privilégier une alternative sous la forme d'une vente en bloc de l'immeuble à un bailleur institutionnel ou social, ce qui préserverait de fait la situation des locataires en place ou bien, dans l'hypothèse où la vente à la découpe deviendrait inévitable, que la Ville de Paris étudie les modalités d'une

préemption au mois partielle de l'immeuble au regard de la situation des locataires qui ne pourront se porter acquéreurs de leur logement.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. MANO, pour faire la proposition d'un vœu bis.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Je suis effectivement sensible au vœu qui est déposé, et nous avons une certaine expérience de la question des ventes à la découpe et de leurs conséquences souvent néfastes.

C'est pourquoi je propose un vœu de l'Exécutif qui ouvre des perspectives, à la fois, bien sûr, pour réaffirmer notre souhait que la BNP renonce à la vente à la découpe, mais que, par ailleurs, dans le cas où les choses pourraient se pratiquer et que certains locataires pourraient acheter leur appartement, nous puissions regarder la question avec intérêt de ceux qui ne peuvent pas acheter.

Il y a certes la préemption de la Ville, mais il y a peut-être d'autres solutions, que nous avons pratiquées sur d'autres sites parisiens, d'aller chercher des investisseurs long terme qui seraient susceptibles de trouver un acquéreur pour 20 ans qui louerait, qui continuerait à pérenniser le caractère locatif des appartements ainsi achetés.

Ce sont des choses que nous avons déjà pratiquées et que nous commençons à généraliser dans certaines situations parisiennes, et qui pourrait tout à fait se pratiquer sur cette adresse.

C'est pourquoi je vous encourage à voter le vœu de l'Exécutif.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANO.

Monsieur NAJDOVSKI, êtes-vous d'accord pour retirer votre vœu et acceptez-vous le vœu bis ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Oui, volontiers.

Je remercie Jean-Yves MANO d'avoir un engagement positif de la Ville. C'est une affaire à suivre.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Nous avons une demande d'explication de vote de Mme MONTANDON sur le vœu bis.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Depuis 2001, vous avez favorisé la préemption au détriment de la construction, qui a diminué de moitié sous votre mandature.

La préemption, nous vous le rappelons, n'est pas de la création mais, en effet, dans le cas présent, la Ville de Paris peut mettre la préemption au service des Parisiens et du maintien des locataires dans leur appartement, sans oublier que la Ville de Paris a perçu aussi des droits de mutation très importants cette année, je le répète, de 1,1 milliard d'euros.

Cela permettra en fait d'investir des sommes importantes dans le logement à Paris. Nous allons donc bien sûr voter positivement ce vœu et nous espérons qu'il va aboutir.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur MANO, vous avez la parole. Rapidement !

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Je note l'incohérence de l'U.M.P. sur ce type de sujet. Quand même ! car vous êtes contre la préemption, sauf quelques exceptions.

Vous êtes contre les acquisitions-conventionnements d'immeubles, mais quand c'est dans votre arrondissement, vous êtes pour.

Je voulais simplement faire remarquer ces contradictions.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANO.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 236).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la réalisation d'un programme de logements sociaux sur le site de l'Hôpital Sainte Périne (16e).

Vœu déposé par M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS relatif à l'abandon de tout programme immobiliers de logements pour l'A.P.-H.P. (en particulier sur le site de Sainte-Périne (16e)).

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux référencés n^{os} 106, 107 et 107 bis dans le fascicule, déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, M. ALPHAND et Mme DREYFUSS et l'Exécutif, relatifs à la réalisation d'un programme de logements sociaux de l'A.P.-H.P.

Je donne d'abord la parole à M. Ian BROSSAT, pour une minute.

M. Ian BROSSAT. - Merci.

Je porte ce vœu avec Alain LHOSTIS. C'est un sujet dont nous avons abondamment parlé dans les précédentes séances du Conseil de Paris.

Il vise à ce qu'enfin, le programme de logements sociaux pour les personnels de l'A.P.-H.P. sur les terrains constructibles de l'hôpital Sainte-Périne puisse sortir de terre.

Il vise donc à ce que le Maire de Paris puisse interpeller la direction de l'A.P.-H.P. pour qu'enfin, ce projet voie le jour. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'au vu de l'urgence qu'il y a en matière de logement social, ce projet serait tout à fait légitime, a fortiori, dans ce coin de Paris où on a peu de logements sociaux.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je donne la parole à M. ALPHAND, pour une minute.

Madame DREYFUSS, remplacez-vous M. ALPHAND ?

Vous avez donc la parole, Madame DREYFUSS.

Mme Laurence DREYFUSS. - Merci.

C'est un vœu déposé par moi-même et M. ALPHAND. Nous en avons déjà parlé hier avec M. LE GUEN, mais comme M. MANO est en séance, j'ai une question pour lui.

Effectivement, c'est abandonner tout programme immobilier de logements pour l'A.P.-H.P., en particulier sur le site de Sainte-Périne, dans l'attente de la mise en œuvre d'un plan d'urgence visant à assainir la situation du parc de logements de l'A.P.-H.P. existant.

Quant à vous, Monsieur MANO, puisque vous êtes en séance, je voudrais avoir un point précis puisque nous avons eu une mission sur l'attribution des logements sociaux. Il est vrai que quelque part, dans les considérants, nous entendons toujours que c'est pour loger les aides-soignantes ou les infirmières, mais il est vrai que quand on construit du logement social, ce n'est pas avec le statut que l'on entre dans ces logements, mais bien évidemment sur AIDA.

Je voudrais donc un éclaircissement sur ce point, Monsieur le Maire.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame DREYFUSS.

Pour répondre à M. BROSSAT et à Mme DREYFUSS, la parole est à M. MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Pour répondre à M. BROSSAT, je crois effectivement que ce lieu a fait l'objet de différentes interventions au cours des années précédentes.

Je propose un vœu de l'Exécutif qui, me semble-t-il, est assez clair et qui peut-être mettra fin aux vœux répétitifs sur le sujet.

Il y avait, à la demande de l'A.P.-H.P., trois secteurs sur Sainte-Périne :

Un secteur en périphérie du parc intérieur, qui a été classé depuis - je ne reviens pas sur les polémiques. Dans les projets actuels avec l'A.P.-H.P., ce secteur n'est pas d'actualité, je le répète.

Par contre, il y a deux secteurs extérieurs, à savoir le secteur Rossini et la pointe formée par les rues Chardon-Lagache et Mirabeau, qui ont fait l'objet d'études en accord avec l'A.P.-H.P. Ces études ont été réalisées. L'architecte des Bâtiments de France a été saisi et a donné son accord. Les choses sont aujourd'hui au point mort, non pas par la volonté de la Ville, mais par la volonté de l'A.P.-H.P., qui a retardé un certain nombre de transformations de bâtiments existants à destination aujourd'hui de gérontologie, qui doivent être transformés car inadaptés.

Eh bien, nous allons relancer l'A.P.-H.P. pour savoir quelles sont leurs réelles intentions sur ces deux parcelles constructibles et nous vous tiendrons informés, car nous n'avons pas... je vous rappelle que c'est à la demande de l'A.P.-H.P. que les études avaient été réalisées, ce n'est pas la Ville de Paris qui, en tant que telle, avait lancé des études elle-même.

D'autre part, par rapport à la question, que je crois comprendre ou deviner, de savoir si, aujourd'hui, par rapport à la mission d'attribution de logements, vous vous interrogez de savoir comment et pourquoi nous avons jusqu'à ce jour considéré que le personnel soignant devait être prioritaire.

C'est cela, votre question ?

Mme Laurence DREYFUSS. - Non, ma question porte sur le fait que l'on va construire pour loger des infirmières et des aides soignantes.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Oui, mais à partir du moment où l'A.P.-H.P. est propriétaire d'un terrain, si elle donne à un bailleur social, sous forme d'un bail emphytéotique, le terrain gratuitement, elle est en droit d'exiger potentiellement des réservations spécifiques pour son personnel.

De façon plus globale et sans attendre cela, je réaffirme que depuis 10 ans, maintenant 11 ans, le personnel soignant a fait partie des priorités, d'ailleurs actées dans une délibération initiale d'attribution de logements en 2001, et il n'y a pas une semaine, je le dis clairement, où nous n'attribuons pas un logement à des infirmières ou des aides-soignants, sur l'ensemble du territoire parisien.

Je pense que ces gens-là ont tout à fait leur place au service des Parisiens et, grâce aux méthodes que nous avons employées depuis cette époque, grâce à nous, beaucoup de personnels soignants ont été logés sur Paris.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANO.

Monsieur BROSSAT, acceptez-vous de retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif ? Oui.

Madame DREYFUSS ? Non, vous maintenez votre vœu.

Mme Danielle FOURNIER. - Une explication de vote.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Sur le vœu bis ou sur le vœu n° 107 ? C'est sur le bis ?

Il y a une demande d'explication de vote de M. Christophe NAJDOVSKI, mais c'est sur le vœu bis, nous passons d'abord au vote du vœu n° 107 qui est maintenu par le groupe U.M.P.P.A.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Maintenant, j'ai une explication de vote, demandée par M. Christophe NAJDOVSKI, sur le vœu n° 107 bis.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Simplement pour vous dire que les élus "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" voteront pour le vœu de l'Exécutif, relatif au terrain de l'hôpital Sainte-Périne, tout simplement parce que ce vœu est conforme à la position que nous avons toujours eue sur ce site, à savoir notre accord pour construire des logements, mais pas sur le terrain situé sur le parc.

Comme ce vœu précise bien qu'il s'agit uniquement des sites 1 et 2, et non pas du site 3 qui est classé comme espace vert protégé, nous sommes bien entendu tout à fait favorables à ce que la Ville puisse relancer les discussions avec l'A.P.-H.P. sur ces sites 1 et 2, pour clarifier leur devenir ; mais, en même temps, nous sommes bien entendu toujours pour la préservation de ce que l'on appelle le site 3 et l'intégrité, bien entendu, du parc de Sainte-Périne.

Donc, nous voterons pour ce vœu de l'Exécutif.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2012, V. 237).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux congés donnés aux locataires par les bailleurs sociaux dépendants de la Ville de Paris.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 108 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux congés donnés aux locataires par les bailleurs sociaux dépendant de la Ville de Paris.

Je donne la parole à M. Jean-Pierre LECOQ, pour une minute.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Merci, Madame le Maire.

Je voulais présenter ce vœu au nom du groupe U.M.P. dans toutes ses composantes et sa diversité.

Je ne rappellerai pas l'ensemble des considérants qui y figurent, simplement un certain nombre d'entre eux, puisque ce vœu est relatif aux congés donnés aux locataires par les bailleurs sociaux dépendant de la Ville de Paris.

Chacun connaît le faible taux de rotation du parc social parisien qui, malheureusement, s'établit à un peu plus de 4 % contre 9 %, au niveau national ; le temps d'attente important pour obtenir un logement social à Paris ; l'ancienneté de l'occupation du parc social parisien (35 % des titulaires de baux ont effectivement une ancienneté supérieure à 20 ans) ; d'où l'intérêt d'accompagner les locataires qui le peuvent vers la sortie du parc social pour favoriser leur parcours résidentiel.

C'est pour cela que nous proposons à la majorité au Conseil de Paris de demander aux bailleurs sociaux qui dépendent de la Ville de Paris de réduire de trois à deux mois le délai de préavis applicable au congé de leurs locataires qui, si vous voulez, prouverait qu'ils ont une possibilité de relogement dans le parc privé et qui, bien sûr, en conséquence, abandonnerait ou plutôt remettrait à disposition de l'O.P.A.C. ou des sociétés d'économie mixte leur logement social.

Je vous remercie.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LECOQ.

La parole est à M. MANO pour vous répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Cette question est intéressante et, à cette occasion, j'ai donc demandé un bilan réel des pratiques des bailleurs sociaux en la matière.

Le droit commun, certes, est de trois mois, mais, dans les faits, actuellement, la réglementation réduit ce délai à un mois dans différentes situations : obtention d'un premier emploi, mutation professionnelle, perte d'emploi ou nouvel emploi consécutif à une perte d'emploi, changement de domicile pour raison de santé. Un délai d'un mois est également accordé aux bénéficiaires du R.S.A., substitué au R.M.I. En cas d'échange de logement, le délai de préavis est d'un mois si le nouveau logement appartient au même bailleur et à deux mois s'il appartient à un autre bailleur social.

D'autre part, au-delà des aspects réglementaires, la pratique des bailleurs s'étend sur d'autres cas : réduction du préavis de trois mois ou pas de préavis pour les locataires en précarité financière ou difficulté sociale, pas de préavis si le relogement conditionne une prise en charge pour le F.S.L., réduction ou pas de préavis en cas de mutation d'un grand logement vers un plus petit et pas de préavis dans le cadre d'un changement de logement lié à une opération de réhabilitation ou de développement urbain.

Ce qui veut dire que, aujourd'hui, dans le constat que nous pouvons faire, l'ensemble de ces exceptions qui s'ajoutent les unes aux autres concerne à peu près les deux tiers des pratiques en la matière.

Aller au-delà pose problème vis-à-vis des règles internes du logement social. La M.I.L.O.S., qui est la mission d'inspection, pourrait interroger les bailleurs sur des pratiques qui vont au-delà des textes et cela nous serait reproché, je vous le dis.

C'est pourquoi, après études - et études sérieuses faites par l'ensemble des bailleurs -, je ne peux donner une suite favorable à la demande qui est faite, tout en ayant précisé l'ensemble des cas où, déjà, ces pratiques vont au-delà des règles telles qu'elles étaient édictées dans des cas extrêmement spécifiques et plus des pratiques, me semble-t-il rationnelles, de la part des bailleurs.

Je pense qu'un contact préalable de l'ensemble des locataires concernés, y compris dans les cas que vous avez mentionnés, devrait permettre me semble-t-il une analyse pragmatique des choses sans rester sur une règle figée, à condition que les locataires puissent avertir longtemps à l'avance les bailleurs de leurs intentions sur le sujet.

Je crois qu'il y a là des terrains d'entente possibles, au-delà de formaliser un texte extrêmement précis. C'est pour cela que je regrette de rejeter le vœu qui nous est proposé.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANO.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux mutations à l'intérieur du parc social parisien.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 109 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux mutations à l'intérieur du parc social parisien.

Je donne la parole, pour une minute, à Mme Laurence DREYFUSS.

Mme Laurence DREYFUSS. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, vu le rapport de la mission d'information et d'évaluation sur les modes et méthodes d'attribution des logements sociaux à Paris, présenté au Conseil de Paris de septembre 2012 et de la charte des mutations adoptée au Conseil de Paris en 2009, donnant un objectif prioritaire de 20 % des attributions liées aux mutations

internes, vu le rapport sur la métropolisation, avec mes collègues Michel DUMONT, Pierre AURIACOMBE, Roxane DECORTE, Jérôme DUBUS et Vincent ROGER, nous émettons le vœu que le Maire de Paris réalise un bilan de la charte des mutations, comme proposé par la recommandation n° 20 du rapport de la mission et, sur cette base, effectivement, envisage une révision.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Madame DREYFUSS.

Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Nous avons donné, dans la charte des mutations, des objectifs renouvelés d'ailleurs dans les conventions d'utilité sociale avec l'ensemble des bailleurs, avec l'objectif de 20 % de mutations internes, par rapport au parc qui se libère.

Je crois que l'ensemble de vos représentants dans les Conseils d'administration sont bien informés, à la fois de l'effort pratiqué, des difficultés rencontrées ; je pense que les informations sont connues et ne nécessitent pas une information générale à l'ensemble du Conseil sur le sujet, bien que, à l'occasion d'un bilan de l'action logement, on pourra en parler.

Aujourd'hui, que ce soit M. TIBÉRI ou Mme Roxane DECORTE à Paris Habitat, M. LEGARET à la R.I.V.P., les nombreux représentants qui siègent au Conseil d'administration de la S.G.I.M. ou de la S.I.E.M.P. sont susceptibles de vous donner les informations nécessaires.

Ils ont fait beaucoup de progrès, c'est parfois difficile, non pas sur le contingent de la Ville de Paris que nous maîtrisons. Il est évident qu'il y a plus de difficultés sur les mutations dans le cadre du 1 % patronal, les choses progressent très, très lentement et progressent un peu plus vite dans le cadre de nos relations avec le contingent préfectoral. Là, nous essayons de mettre en place une mutualisation qui doit se réguler sur l'année, entre le contingent des uns et des autres.

Ceci progresse, nous ne sommes pas encore à l'objectif que nous souhaitons atteindre, mais cela ne dépend pas de nous.

En ce qui concerne le contingent Ville de Paris, je peux vous certifier que, aujourd'hui, pratiquement tous les bailleurs sont à 20 %, voire au-delà. Nous avons beaucoup progressé et, à l'occasion d'un bilan, sans doute au cours de l'année 2013, sur la politique du logement, les choses pourront être détaillées, mais, dès aujourd'hui, ces éléments existent dans tous les rapports annuels sur les rotations de logement au sein des bailleurs.

C'est pour cela que je rejeterai le vœu concernant vos demandes spécifiques, considérant que les éléments que je viens de vous donner correspondent à la réponse la plus détaillée possible, au-delà des informations contenues dans les rapports de chaque bailleur.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MANO.

Madame DREYFUSS, maintenez-vous votre vœu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'actualisation des cartes délimitant les secteurs déficitaires en logement social.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 110 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'actualisation des cartes délimitant les secteurs déficitaires en logement social.

Je donne la parole à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, pour une minute.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu a pour objet de vous demander l'actualisation des différentes cartes du P.L.U. présentant des secteurs déficitaires en logements sociaux.

Eu égard au nombre de logements sociaux réalisés, conventionnés ou financés au cours de ces dernières années, ces cartes ont sans aucun doute évolué. La mise à jour régulière des zones permettrait d'éviter la surdensification sociale de certains quartiers, afin d'y préserver un peu de mixité.

Nous vous demandons donc que, pour chaque arrondissement, une carte délimitant les secteurs déficitaires en logements sociaux soit établie, qu'elle soit réalisée sur la base des I.R.I.S. afin d'obtenir une lecture fine des zonages.

Nous souhaitons également que ces cartes prennent en compte les logements sociaux déjà existants, les opérations récemment livrées et les logements sociaux financés, et que ces documents soient communiqués aux maires d'arrondissement et régulièrement actualisés.

Merci.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - La demande qui nous est faite - et c'est ce que je craignais, d'ailleurs - est une demande pour limiter éventuellement le développement du logement social au-delà d'un certain pourcentage, qui est un minimum, jamais un maximum.

Je n'ai pas de mal à dire qu'il faut mettre à jour les cartes et l'A.P.U.R. fera un travail en ce sens. Mais si c'est pour, dans votre esprit, diminuer la présence de logements sociaux, je ne peux pas être d'accord.

Il y a deux choses. D'abord, vous remarquerez comme moi que la loi a évolué, que de 20 %, on est passé à 25 % et qu'il y aura donc besoin d'avoir plus de logements sociaux par lots I.R.I.S. forcément, si nous voulons avoir une répartition sur l'ensemble du territoire. Et au-delà de l'accord potentiel qu'on peut donner pour avoir une connaissance de l'évolution des choses, j'aurais envie de donner un avis défavorable, tout en vous donnant l'information ultérieurement, par rapport à la motivation qui est la vôtre derrière la question que vous posez.

Ce sera donc un avis défavorable.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Madame de CLERMONT-TONNERRE, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Oui, je maintiens mon vœu et je voudrais dire à M. MANO :

Premièrement, qu'il se trompe totalement sur les raisons qui nous ont poussés à faire ce vœu, qu'il s'agit d'une question de transparence.

Deuxièmement, vous faites un mauvais procès à l'U.M.P. parce que, ce matin, un vœu quasiment identique a été déposé dans le cadre du débat sur le P.L.U. et il a été voté à l'unanimité.

Alors, deux poids, deux mesures ?

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Monsieur MANO souhaitez-vous répondre ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Oui, parce que j'ai été un peu surpris de l'exposé des motifs. Je ne faisais que reprendre, dans ma réaction, vos propos.

Je veux bien modifier ma position, mais la motivation que vous avez exprimée, c'est le fait de ne pas voir de concentration excessive si, par hasard, le pourcentage minimum a été atteint. Et donc je vous dis que ceci me pose un problème. Si ce n'est pas l'esprit de votre démarche mais uniquement de la transparence d'information, je vous ai dit que je vous transmettrai des informations. Mais la motivation, avouez-le, ne me semble pas tout à fait...

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - On ne vote pas sur les considérants.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - On ne vote pas sur les considérants ? Eh bien, écoutez, la sagesse voudrait... Et, dans le sens de la journée de la gentillesse, je suis favorable.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable in fine de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2012, V. 238).

Nous passons à la 9e Commission et je passe la main à mon collègue pour me succéder.

(M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, remplace Mme Fabienne GIBOUDEAUX au fauteuil de la présidence).

2012 DAC 527 - Subvention (936.800 euros) et avenant à la convention avec l'association Philharmonie de Paris (19e).

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Bonsoir.

Nous examinons donc, en 9e Commission, le projet de délibération DAC 527 relatif à l'attribution d'une subvention de 936.800 euros et avenant à la convention avec l'association "Philharmonie de Paris".

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Ce projet de subvention nous propose de voter une subvention au titre de 2012 de 1.600.000 euros à parité avec l'Etat, soit un solde de 936.800 euros après déduction de l'acompte déjà versé. Et, petit rappel, en 2010, la subvention de fonctionnement était de 1.100.000 euros, elle est passée en 2011 à 1.326.000 euros, et bien sûr elle va augmenter au fil des ans, à mesure qu'on va se rapprocher de la date d'ouverture.

Je voudrais vous faire partager à la fois l'inquiétude des élus écologistes et la lecture que j'ai faite du rapport fait par le sénateur U.M.P., M. Yann GAILLARD, qui a intitulé son rapport : "Philharmonie de Paris : une dérive préoccupante".

En effet, le projet est très cher en lui-même, mais les coûts ont littéralement explosé puisque multipliés par 2,3 à la date d'aujourd'hui, et je vous invite à penser aux futurs coûts de fonctionnements qui vont peser sur les finances de la Ville bientôt.

Pour l'heure, le fonctionnement de la salle représenterait environ 9 millions d'euros pour l'Etat et autant pour la Ville. Et les recettes propres de l'équipement devraient se monter à 15 millions d'euros, 9 millions de billetterie et 6 millions de mécénat. Ce qui ne se trouve pas si facilement.

La Ministre, qui a décidé de maintenir malgré tout la construction de cet équipement, a annoncé qu'"il est important que ce projet soit un succès car il porte une ambition très forte en matière d'éducation artistique et culturelle".

C'est surtout qu'il porte un risque énorme : celui d'un gouffre financier qui va se créer au détriment de l'existant. En effet, où va-t-on trouver ces millions d'euros nécessaires au fonctionnement d'une telle machine, alors que le budget de la culture à Paris, comme au niveau national, n'augmente pas ?

Et je pense que les autres structures culturelles de la capitale, notamment celle de moyens ou de petits formats, ont du souci à se faire. Au cours des derniers mois, plusieurs structures ont été condamnées à terme, faute de subventions. Qu'il s'agisse du théâtre Paris Villette, dont il a déjà été question, de la Maison d'Europe et d'Orient qui voit son budget rogné chaque année. Ce sont simplement des exemples parmi d'autres qui mettent en lumière l'absence de vision durable de l'action culturelle.

En effet, ce projet est extrêmement coûteux, mais ce n'est pas la seule question qu'il pose. Nous doutons aussi fortement de sa pertinence. On nous répète que Paris ne peut accueillir de grandes tournées, faute de lieux adaptés, mais Paris compte, et je cite le rapport du Sénat : "Une offre symphonique riche et diversifiée avec 11 salles dédiées en tout ou partie aux concerts classiques et ces salles offrent une jauge totale de 15.700 places - 15.700 places, ce n'est pas ridicule - dont 5.213 places, exactement, de concert véritables.

Donc, parler de sous-équipement, c'est vraiment faux. Je m'interroge sur la façon dont certains lobbys demandent toujours plus, et je pense toujours pour les mêmes. En effet, la question de la relation entre cet auditorium et les Parisiens, les Franciliens et le public au sens large, se pose puisque l'objectif est d'accueillir 600.000 spectateurs en moyenne par an.

Je pense qu'il va falloir trouver de nouveaux publics. Il faut craindre que cela ne soit pas si facile, d'une part parce que ce n'est pas en créant de grands pôles culturels qu'on fait réellement évoluer les publics. De petites jauges, un travail au quotidien qui mise sur le contact et la mise en confiance peut permettre d'attirer ce nouveau public. Sinon, on ne fait que sur-développer un public qui existe déjà et qui ajoutera cette sortie aux autres. Et on ne fait que multiplier les touristes culturels.

D'autre part, l'écoute de la musique classique et la fréquentation des concerts de musique classique ne cessent de reculer en France et ce, notamment chez les jeunes, en raison du coût de la place, mais ce n'est pas la seule raison, c'est en raison de l'évolution des pratiques culturelles dont il faudrait tenir compte.

Cet équipement, dont on nous dit qu'il est à l'avant-garde, nous semble donc déjà même dépassé avant même sa conception.

Enfin, je dirai quelques mots de l'aspect architectural.

Le futur bâtiment, je cite, se veut marquant : "La salle de concerts sera placée en hauteur et signalée par une façade tourbillon en inox. Haute de 37 mètres, la construction qualifiée de bâtiment géographie - n'ayons pas peur des mots - de colline ou même de soulèvement de métal - moi, cela me fait plutôt peur - sera barré d'une arrête culminant à 52 mètres. Cette lame - et je ne fais que citer le projet - constituera un écran vertical perpendiculaire au boulevard périphérique et servira de support à un dispositif de signalétique lumineuse dynamique, concourant à la visibilité nocturne de l'équipement".

Je pense que l'architecte ne s'est pas embarrassé, au nom de la beauté du geste certainement, d'une réflexion sur les matériaux, leur durabilité, leur coût, ni sur la dépense énergétique. Et je trouve dommage, qu'à deux pas de la halle Pajol qui a été rénovée en mettant en œuvre une vraie réflexion écologique sur le chantier et sur le bâtiment final, se construise un bâtiment qui tourne aussi ostensiblement le dos à ce qui fait la modernité de la réflexion en architecture de nos jours.

Aussi, je vous le répète, nous sommes très réservés sur ce projet et nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame FOURNIER.

Après cette destruction de la Philharmonie, la réponse de l'adjoint à la culture, M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Il m'appartient en effet d'atténuer quelque peu les propos de Mme la Présidente, que je remercie quand même pour son intervention.

D'abord, à la fin de votre intervention, vous remettez en cause la pertinence même du projet de Philharmonie. Et je voudrais dire que, si effectivement déjà la Ville de Paris, sa métropole, possède un certain nombre de salles de concerts, consacrées ou en partie consacrées à la musique classique, aucune ne remplit les conditions pour pouvoir accueillir les meilleurs orchestres internationaux.

En effet, il faut répondre à trois exigences.

La première est l'exigence artistique pour assumer le rayonnement musical de la capitale. J'en ai parlé hier, je serai donc très bref, mais qu'il s'agisse du confort, de la qualité acoustique ou de la jauge, aucune salle aujourd'hui ne permet de pouvoir accueillir dans les faits les meilleurs orchestres au monde.

La seconde exigence est l'intérêt social, et il nous faut attirer de nouveaux publics, à la fois par l'emplacement géographique, mais également par la pertinence des projets pédagogiques de médiation culturelle qui seront à l'œuvre à la Philharmonie. Et c'est le cœur même du projet de la Philharmonie.

Puis enfin, la dernière exigence, c'est l'intérêt urbain notamment dans le cadre de la requalification urbaine du nord-est parisien et sa dynamique métropolitaine.

Concernant le coût de la Philharmonie, tant en investissement qu'en fonctionnement, et là je vous écoutais avec beaucoup d'attention parce que je vous avoue que c'est aussi un des soucis quotidiens de mon action :

en investissement, il est vrai que par rapport au projet d'origine, il y a eu un glissement conséquent du coût d'investissement de la Philharmonie.

Pour l'essentiel, deux raisons expliquent ce glissement ; c'est d'abord l'augmentation, ou plutôt la sous-évaluation par les entreprises, des coûts de construction de la Philharmonie, environ 30 %, et c'est tout de même très regrettable, et, ensuite, ce sont les attermolements du Gouvernement précédent, qui a hésité à maintenir le projet.

Vous avez d'ailleurs dit que la Ministre actuelle de la Culture avait souhaité maintenir le projet, mais lorsqu'elle est arrivée en responsabilité, il n'y avait plus du tout de possibilité, au vu de l'état d'avancement des travaux, de reculer et de revenir en arrière. Aujourd'hui, il n'y a pas d'autre choix, et elle n'avait pas d'autre choix - d'ailleurs, nous l'avons encouragée en ce sens - que de poursuivre les travaux de la Philharmonie.

En revanche, une nouvelle addition nous est présentée aujourd'hui, avec un coût supplémentaire de 50 millions d'euros. Nous ne considérons pas cette addition supplémentaire comme étant une fatalité et le Maire de Paris et la Ministre ont demandé à l'équipe de la Philharmonie de réduire les coûts d'investissement pour que nous n'ayons pas à payer cette facture supplémentaire.

Enfin, concernant le fonctionnement, il est vrai que nous tablons aujourd'hui sur un fonctionnement assez important, ce qui est assez normal pour une jauge de cette taille et pour un équipement aussi ambitieux et audacieux que la Philharmonie, mais nous allons demander à l'équipe de préfiguration de nous faire des propositions, pour que le coût de fonctionnement soit plus raisonnable qu'aujourd'hui, et je serai amené à faire des propositions, je ne suis pas sûr, d'ailleurs, qu'elles trouvent tout à fait votre approbation pour qu'il y ait une diversification des financements, notamment par un financement privé plus important ; je pense au mécénat, je pense à la commercialisation d'espaces. En tout cas, il est hors de question que d'autres équipements de la Ville, que d'autres associations, que d'autres lieux culturels aient à payer le prix de l'augmentation du coût de financement de la Philharmonie, et surtout en fonctionnement ; c'est un engagement que je prends aujourd'hui.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 527.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DAC 527).

2012 DAC 682 - Convention avec l'association T.R.A.C.E.S. et fixation de la redevance pour l'occupation temporaire d'un immeuble communal, 20 bis, rue Denoyez (20e).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au soutien à l'association T.R.A.C.E.S.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous examinons le projet DAC 682 relatif à une convention avec l'association T.R.A.C.E.S. et fixation de la redevance pour l'occupation temporaire d'un immeuble communal, 20 bis, rue Denoyez (20e), sur lequel le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche a déposé le vœu référencé n° 111 dans le fascicule.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, l'association T.R.A.C.E.S., qui gérait auparavant le site de la Forge de Belleville, comme vous le savez, n'a pas remporté le marché, l'appel d'offres, et c'est une autre association qui, dorénavant, s'occupe du lieu.

Je ne reviendrai pas sur cette logique même d'appel d'offres que nous désapprouvons fortement au sein du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche. Les associations, tout comme les activités d'éducation populaire et de socialisation culturelle, n'ont pas à être considérées, selon nous, comme des activités économiques comme d'autres, devant faire l'objet de mise en concurrence par des procédures de marché. Mais, pour revenir sur le sujet, suite aux mobilisations, aux interpellations de nombreuses associations et acteurs de quartier qui ont témoigné de leur attachement à l'association T.R.A.C.E.S. et de leur volonté de voir se pérenniser ses activités, relayées par notre groupe Communiste et élus du Parti de Gauche lors de la séance du Conseil de Paris des 9 et 10 juillet 2012 notamment, la Ville avait adopté un vœu dans lequel elle s'engageait à accompagner l'association T.R.A.C.E.S. dans la recherche de locaux, permettant la poursuite de l'atelier enfants/parents et la recherche d'ateliers de création pour les artistes dans le quartier de Belleville.

Ce projet de délibération semble donc un aboutissement.

La question qui se pose est la suivante : ces locaux présentés dans la convention sont-ils adaptés aux activités que nous souhaitons pérenniser ?

T.R.A.C.E.S. développe des activités artistiques et culturelles depuis 10 ans dans les quartiers de Belleville et des Amandiers. Il s'agit notamment d'ateliers d'arts plastiques parents/enfants, de festivals de performance, d'actions de rue à destination des familles, d'actions d'embellissement du territoire par la réalisation de fresques dans les logements sociaux, de programmes d'art et de culture ouverts sur le quartier, d'intervention dans les établissements scolaires, et j'en passe.

Cette convention entre la Ville et l'association T.R.A.C.E.S. octroie un local 20 bis, rue Desnoyers, dans le quartier de Belleville, qui va donc permettre à l'association de renforcer l'ensemble de ses partenaires locaux. C'est vraiment un point extrêmement positif.

Mais la difficulté est que ces locaux ne vont pas permettre à l'association d'y poursuivre le cœur de son activité : l'atelier d'arts plastiques ouvert à tous, avec enfants et parents, puisque la surface du rez-de-chaussée, 20 mètres carrés, dont 18 mètres carrés seulement exploitables, n'est pas adaptée du tout et que cette association risque, par conséquent, de perdre ses financements C.A.F. rattachés à ce projet.

Sommée de quitter les lieux de la Forge, prise à la gorge, l'association a donné son accord sur ce lieu, parce qu'elle n'avait pas d'autre choix et qu'elle souhaitait poursuivre un travail en bonne intelligence avec la Ville de Paris et tout faire pour continuer à sauver ses activités.

Cette association, d'ailleurs, vient de s'engager à développer ses activités hors les murs, donc hors le local 20, rue Desnoyers. Elle travaille ainsi sur différents projets, comme l'ouverture de résidences d'artistes dans le foyer de travailleurs migrants de la rue Bisson, la maison de retraite de la rue Desnoyers, le centre social la 20e Chaise, le collège Colette Besson ; tous ces projets sont en cours.

Mais vous comprenez bien qu'à travers ce projet de délibération, ce que nous souhaiterions, c'est que, et c'est le sens du vœu rattaché, l'on ne se dise pas que ça y est, nous avons tout accompli.

Au contraire, si nous souhaitons vraiment que les activités portées par cette association puissent continuer à se développer, nous devons à la fois continuer notre travail de recherche de locaux adaptés pour pérenniser l'ensemble des activités de cette association et, en même temps, soutenir financièrement les demandes de subventions que cette association va nous présenter pour pouvoir pérenniser cela.

Voilà donc le sens de notre analyse de ce projet de délibération que nous soutenons, mais avec les réserves que nous émettons, et le sens du vœu rattaché, pour que nous continuions bien, en bonne intelligence, à poursuivre notre effort, dans l'intérêt du projet d'éducation populaire et d'appropriation sociale de la culture que cette association propose à l'ensemble du quartier.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Je donne la parole à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

T.R.A.C.E.S. est une association d'artistes implantée depuis des années dans le Bas Belleville, où elle conduit des activités artistiques en direction des familles de ce quartier populaire.

Le Conseil de Paris a voté en juillet 2012 un vœu pour que T.R.A.C.E.S., bien qu'ayant perdu le marché d'animation de la Forge, puisse néanmoins poursuivre ses activités dans le Bas Belleville et, de préférence, sur le site de la Forge de Belleville.

Même si on peut regretter qu'un accord n'ait pu être trouvé avec Caserne Ephémère, l'opérateur choisi par la Ville de Paris pour animer la Forge, l'attribution de ce local à T.R.A.C.E.S. est une bonne nouvelle, qui devra être confirmée par l'attribution d'une subvention de fonctionnement que nous souhaitons voire examinée dès le prochain Conseil de Paris.

L'activité de T.R.A.C.E.S. sera ainsi pérennisée, alors même que, contrairement aux engagements pris, la Forge de Belleville, gérée par la Caserne Ephémère aujourd'hui, demeure, à cette heure, fermée au public.

Reste enfin que cette attribution de local ne clôt pas tout à fait la question de la localisation des activités de T.R.A.C.E.S., puisque l'exiguïté du local ne permettra pas à l'association d'accueillir des enfants et des parents dans le même local. Elle lui servira de base arrière pour mener des activités hors les murs, en partenariat avec d'autres acteurs du quartier.

Dans ce cadre, on ne peut que s'étonner que le local mitoyen et bien plus vaste reste sans destination précise, alors qu'il pourrait servir à renforcer et aider les partenariats entre les nombreuses associations artistiques de ce quartier.

Au bilan, en votant ce projet de délibération, nous souhaitons que cette attribution s'accompagne d'une subvention dès le prochain Conseil de Paris et qu'une réflexion avec les acteurs artistiques de ce quartier soit menée pour l'ouverture d'un espace mutualisé au 20, rue Denoyez.

Nous avons aussi eu l'engagement, en juillet dernier, que le projet de Caserne Ephémère serait présenté dans le quartier. Or, cette réunion n'a toujours pas eu lieu.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame GIBOUDEAUX.

Je donne la parole pour répondre à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame SIMONNET, Madame GIBOUDEAUX, d'abord, je souhaiterais commencer par dire que nous apprécions beaucoup le travail de l'association T.R.A.C.E.S., ancienne gestionnaire du site de la Forge de Belleville, qui, effectivement, n'a pas obtenu le marché d'animation attribué à l'association la Caserne Ephémère.

D'abord, un mot sur le regret que vous avez émis concernant la procédure d'appel d'offres. J'ai eu l'occasion, dans mes précédentes responsabilités, de regretter aussi que des lieux d'animation soient obligatoirement gérés par des procédures d'appel d'offres. Il se trouve que c'est la loi et, après étude juridique, nous n'avons pas d'autre moyen que de faire gérer ce type de lieu par des appels d'offres ; on peut le regretter, mais je vous propose quand même que nous respectons la loi tant qu'elle est comme elle existe aujourd'hui.

Il a donc été demandé à T.R.A.C.E.S. de quitter les lieux et vous avez proposé un vœu lors du Conseil de Paris de juillet pour reloger l'association et compte tenu de l'attachement de l'association au quartier de Belleville, et c'est bien légitime, mais aussi de par son implantation et la reconnaissance du tissu associatif local envers son action, c'est dans le 20e arrondissement, au 20 bis de la rue Desnoyers, précisément, que nous avons pu leur proposer une surface utile de 40 mètres carrés répartis sur deux étages.

Je voudrais d'ailleurs rappeler que cette proposition a été faite à l'association dans un délai record, j'en remercie d'ailleurs la Direction des Affaires culturelles, et je crois qu'elle est aujourd'hui plus que convenable.

J'entends toutefois votre souhait de maintenir l'atelier enfants/parents, souhait qui est tout à fait légitime et qui nécessite une surface plus importante.

C'est la raison pour laquelle l'association T.R.A.C.E.S. est aujourd'hui logée, bien logée, dans un temps record, et si elle souhaite faire une demande de local plus important, il faut qu'elle dépose cette demande au Secrétariat général, qui sera étudiée avec le plus grand soin par la procédure transparente qui est étudiée par la Callas, qui est une commission qui porte ce joli nom de Callas, et un local, peut-être nouveau, leur sera accordé.

Quant à la demande de subvention, je n'y suis évidemment pas du tout opposé, même favorable, dès lors qu'elle sera justifiée et qu'elle répondra à un projet suite à un dossier de demande de subvention qui sera déposé.

A ce titre et afin d'accompagner l'association au mieux, mon cabinet, ainsi que celui du Maire de Paris et les services de la DAC ont reçu l'association à plusieurs reprises.

Pour toutes ces raisons, en espérant vous avoir convaincus de ma sincérité et du sérieux de l'Exécutif, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu, si vous en êtes bien d'accord.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Madame SIMONNET, retirez-vous votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Vous connaissez ma vigilance et ma détermination, donc je le retire avec optimisme mais avec néanmoins un suivi attentif.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Bien, donc vous retirez votre vœu du bout des lèvres.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 682.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DAC 682).

2012 DAC 787 - Subvention (20.000 euros) au Syndicat National des Professionnels du Théâtre et des Activités Culturelles - Synptac.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 787 relatif à l'attribution d'une subvention de 20.000 euros au Syndicat national des professionnels du théâtre et des activités culturelles.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Ce projet nous propose d'apporter notre soutien aux salariés du théâtre Paris-Villette, à travers une subvention exceptionnelle au Synptac, Syndicat national des professionnels du théâtre et des activités culturelles, qui regroupe l'ensemble des personnels techniques et administratifs du théâtre et de la culture au sein de la Fédération des syndicats C.G.T. du spectacle.

C'est vrai que nous avons voté, lors du dernier Conseil de Paris, un vœu qui, entre autres, s'engageait à prendre en compte la situation des salariés de ce théâtre, puisque, depuis le 8 octobre dernier, le théâtre Paris-Villette a été mis en situation de cessation de paiement et les 9 salariés n'ont perçu qu'une partie de leur salaire en septembre et, je crois, rien du tout au mois d'octobre.

C'est donc le Synptac qui assure la gestion de la caisse de solidarité et la subvention de 20.000 euros va venir l'alimenter.

C'est bien !

C'est bien parce que les salariés continuent leur travail et c'est bien de pouvoir les aider aussi à continuer tout simplement à vivre.

Mais quand on y réfléchit, 20.000 euros pour 9 salariés, cela ne permet pas de tenir longtemps et j'espère que les discussions en cours, notamment avec l'Etat qui possède les lieux, permettront de faire évoluer positivement la situation.

D'ailleurs, j'en profite pour rappeler notre position qui est sans réserve pour le maintien d'un théâtre à Paris-Villette mais dans un projet peut-être renouvelé, comme cela avait été discuté lors du précédent Conseil.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame FOURNIER.

Pour répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Très peu de choses à ajouter, Monsieur le Maire, si ce n'est que les trois engagements que le Maire de Paris a pris, suite à la situation de crise qui a touché le théâtre Paris-Villette, la mise en cessation de paiement brutale à laquelle nous avons été confrontés, c'est d'abord de réaffirmer que la Ville souhaite que le Paris-Villette demeure, à l'avenir, un lieu de théâtre et de création. Nous prendrons, dès que nous le pourrons, les dispositions pour que nous choisissons une nouvelle équipe pour porter un projet d'avenir au Paris-Villette. Nous attendons donc sereinement la décision du Tribunal de commerce.

Le deuxième engagement concernait les compagnies et la Direction des Affaires culturelles met tout en œuvre pour assurer la continuité des spectacles, et notamment proposer aux compagnies des relogements pour les spectacles de la saison à venir.

Enfin, le troisième engagement concerne, en effet, les salariés qui ont perçu une partie de leur salaire au mois de septembre. Je les ai reçus il y a une dizaine de jours. Ils ont également perçu une petite partie de leur salaire du mois d'octobre. Toujours est-il que, en effet, ils ne sont pas payés, ou en tout cas insuffisamment payés.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons aujourd'hui ce projet de délibération qui permet de les accompagner socialement à la hauteur de ce que nous pouvons faire, dans un contexte juridique assez précaire mais qui permet qu'ils ne payent pas les pots cassés de la mauvaise gestion du site actuel Paris-Villette.

Quant à leur avenir, j'ai eu l'occasion d'échanger avec eux, qu'ils soient au Paris-Villette ou qu'ils soient dans d'autres lieux, nous les accompagnerons individuellement, ce qui est en train d'être fait par les services de la Ville de Paris.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 787.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DAC 787).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au centenaire de la naissance d'Albert Camus.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 112 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif au centenaire de la naissance d'Albert Camus.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je reprends ici un vœu qui a été déposé par Alain LHOSTIS ; il m'a demandé de le présenter.

Vous le savez, le 7 novembre 2013, Albert Camus, auteur de "La Peste" et de "L'étranger" aurait eu 100 ans. Chacun connaît le lien entre Camus et Paris. Il y a, d'ailleurs, dans le 10e arrondissement, une place et une rue dans le quartier de la Grange aux Belles qui portent le nom d'Albert Camus.

Ce vœu vise donc à ce que la Ville de Paris organise une série de manifestations et de rencontres parisiennes autour de l'œuvre d'Albert Camus, en particulier dans ce quartier de la Grange aux Belles.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je donne la parole à M. Bruno JULLIARD, pour une réponse.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Président.

J'ai une longue biographie à vous lire sur Albert Camus, mais je vous propose de ne pas le faire, considérant qu'il est évidemment très connu de chacun d'entre vous et que la demande du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est tout à fait légitime.

Je proposerai simplement de modifier le troisième considérant, puisqu'il s'agit bien du centenaire de l'anniversaire de naissance et non pas de décès d'Albert Camus.

Enfin, bien entendu, contrairement à ce qui est écrit, le Conseil de Paris ne souhaite pas "démettre" le vœu mais souhaite simplement "émettre" le vœu que soient encouragées et soutenues les initiatives, etc.

En tout cas, c'est un avis favorable à cet excellent vœu du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - C'est la fatigue qui les a conduits à écrire cela ainsi ! Je pense que nous allons voter rapidement.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2012, V. 239).

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à l'attribution du nom de Frédéric H. Fajardie à une rue de Paris.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à l'attribution du nom de Frédéric H. Fajardie à une rue de Paris, est retiré.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la situation des journalistes turcs.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons au sujet suivant : les vœux référencés n° 114 et n° 114 bis dans le fascicule, déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, en soutien à la liberté de la presse en Turquie.

Monsieur Ian BROSSAT, toujours.

M. Ian BROSSAT. - Merci.

Il s'agit, effectivement, d'un vœu relatif à la situation des journalistes turcs. Depuis plusieurs mois, en Turquie, intellectuels et artistes sont inquiétés, ainsi que des journalistes turcs ou kurdes.

Ce vœu vise précisément à ce que cette situation puisse être prise en compte par le Conseil de Paris et à ce que nous puissions parrainer l'un d'eux, Soner YALÇIN, en soutien à la liberté de la presse en Turquie.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. Pierre SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Bien sûr, sur le fond, je suis entièrement d'accord avec la proposition de ce vœu du Président BROSSAT.

Mais comme la Ville ne fait pas de parrainage, nous proposons de modifier le vœu pour que le Maire de Paris transmette à l'Ambassadeur de Turquie l'expression du Conseil de Paris sur les points suivants :

Que le Conseil de Paris émette le vœu que le Maire de Paris fasse part à l'Ambassadeur de la République turque en France de l'attachement de notre Conseil à la liberté de la presse, de son inquiétude quant à la situation des journalistes actuellement emprisonnés en Turquie, notamment Soner YALÇIN et Yalçın KÜÇÜK, et de son souci de voir respecter les conventions internationales en vigueur, ratifiées par la Turquie, afin que les procès en cours ou à venir soient équitables et puissent se dérouler en présence des délégués des associations étrangères de journalistes ou des O.N.G. de défense des droits de la presse.

On élargit un peu le thème.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Bien.

Ce vœu est-il maintenu ? Non, vous acceptez le vœu n° 114 bis.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Ne prend pas part au vote, à ma droite.

Le projet de voeu est adopté. (2012, V. 240).

2012 DAC 772 - Subvention (2.000 euros) à l'association "Mémoire des Résistants Juifs de la M.O.I." (10e).

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 772 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Mémoire des Résistants Juifs de la M.O.I.", sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 114a.

La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Il s'agit d'un amendement de l'Exécutif à propos d'une association, "Mémoire des Résistants juifs de la M.O.I." que je ne présenterai pas ici puisque, vous le savez, j'ai déjà présenté plusieurs projets de délibération à ce sujet.

Vous le savez, ce lieu de mémoire est dédié aux résistants juifs de la main d'œuvre immigrée en France sous l'occupation nazie. Il se trouve que cette association a choisi d'installer un espace de ressources dans le 10e arrondissement, 14, rue de Paradis, où ils ont eu leur siège depuis avant-guerre.

Il a été décidé de leur attribuer un peu plus que ce qui avait été prévu. Nous passons donc la subvention de 2.000 à 5.000 euros. Je vous demande de bien vouloir délibérer en ce sens.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 114a déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 114a est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 772 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2012, DAC 772).

2012 DU 241 - Révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais. - Bilan de la concertation. - Avis sur le projet de Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais (3e et 4e).

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 241 relatif à la révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais.

Je sens que certains se réveillent dans l'hémicycle.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je n'ai pas vraiment l'intention d'attaquer le Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais, que je considère comme un travail indispensable au regard de l'intérêt historique et patrimonial de ce quartier, qui a la chance de contenir de multiples trésors architecturaux qui contribuent d'ailleurs grandement à l'attractivité touristique de Paris.

Je dois reconnaître que le travail accompli pour faire émerger ce P.S.M.V. est efficace. Une concertation large et approfondie a été mise en place à travers de nombreuses réunions publiques dans les arrondissements concernés.

Les enquêtes effectuées par les chargés de mission, que je veux d'ailleurs saluer, qui se sont rendus dans chaque immeuble entrant dans l'objet de la révision du P.S.M.V., ont été faites avec beaucoup d'attention et constituent une action très importante. Elle est d'ailleurs indispensable à la protection optimale du patrimoine.

Enfin, je constate aussi que le temps qui était imparti pour la réalisation de ce projet a été pour une fois très bien géré.

Quand c'est bien fait, il faut savoir le reconnaître !

Sur le fond, il y a des avancées intéressantes à noter mais aussi quelques remarques à faire. Je voudrais en tout cas remercier Mme POURTAUD, qui nous a longuement reçus dans son bureau, avec mes collègues Vincent ROGER et Hélène MACÉ de LÉPINAY, afin de répondre à toutes nos interrogations avec les chargés de mission.

J'ai toutefois deux remarques à faire.

La première concerne la servitude de logements sociaux dès qu'il y a plus de 800 mètres carrés de plancher à créer. Avec le P.S.M.V., on passe à 30 % dans le Marais pour rattraper le retard accumulé et être en régularité avec la fameuse loi Duflot, qui a fixé un taux de logements sociaux à 25 % pour 2025.

Je comprends bien que le P.S.M.V. est indépendant du P.L.U. mais qu'il doit s'inscrire dans votre lignée politique d'aménagement en cours.

Cependant, quand on tient compte de la particularité architecturale, patrimoniale, historique et touristique du Marais, augmenter comme vous en êtes sans doute obligés la mise en réserve de certains terrains à 30 % n'est peut-être pas la meilleure des idées.

L'application de la directive pour la politique de développement des logements sociaux que vous préconisez à l'échelle de la Ville ne concorde pas vraiment avec le quartier du Marais dans la protection et la mise en valeur de son patrimoine.

En revanche, j'ai vu que la réserve s'appliquait aussi aux mêmes mutations de terrain, créations et réhabilitations pour l'installation d'équipements publics tels que des écoles et des crèches.

Je ne mentionnerai que le 3^e arrondissement car, comme M. AIDENBAUM l'a remarqué à juste titre ce matin, je m'intéresse beaucoup à cet arrondissement dans lequel j'habite. Il me semble donc tout à fait légitime de m'en préoccuper ici dans la mesure où je ne suis pas seulement Conseiller d'arrondissement mais bien Conseiller de Paris comme lui. Cela est d'autant plus justifié que nous n'avons pas de Conseiller de Paris pour parler de cet arrondissement dans cet hémicycle sur les bancs de l'U.M.P.

Je disais donc, concernant la potentialité de nouveaux équipements publics permis par le P.S.M.V. dans le 3^e, que trois adresses ont été repérées, comme nous l'a indiqué Mme POURTAUD : deux pour des crèche et une pour une école.

Deux crèches en plus dans cet arrondissement ne feront pas de mal dans la mesure où il y a, comme pour le reste de Paris, une demande très forte et qui peine à être satisfaite.

La dernière remarque que je voulais faire concerne la protection des petits commerces et de l'artisanat, et la lutte contre la monoactivité, notamment très présente autour d'Arts et Métiers.

La protection des commerçants et de l'artisanat comporte plusieurs dispositions dans l'article 2 du règlement de P.S.M.V. et elles me semblent aller dans le bon sens.

En revanche, ce qui m'inquiète surtout, c'est la propagation de la monoactivité commerciale. Chacun a pu constater, dans la partie nord-est du Marais, la monoactivité de rues entièrement dédiées à l'activité de gros, Nord-Ouest d'ailleurs.

Rue du Temple, c'est du commerce de gros spécialisé dans les bijoux.

Rue des Gravilliers, c'est du commerce de gros spécialisé dans la maroquinerie.

Rue Montmorency, c'est du commerce de gros spécialisé dans le jouet.

Au-delà du fait que ces activités rompent malheureusement le charme du Marais en dévorant de petits commerces traditionnels, elles engendrent pour les riverains des nuisances aussi bien sonores qu'esthétiques ou pratiques, et ils s'en plaignent beaucoup.

J'ai notamment parlé hier dans mon intervention sur le P.D.U. de la cacophonie à laquelle conduisent toutes ces livraisons. Les camions stationnent à toute heure en plein milieu des voies, créant des bouchons, des bruits de klaxon perpétuels et insupportables.

Peut-être aussi que s'il y avait davantage de places de stationnement, cela se passerait mieux, mais bon ! Le problème n'est pas là. Le souci est la monoactivité en tant que telle. Il est réel et est seulement mentionné dans le rapport de présentation du P.S.M.V., absolument pas détaillé, probablement parce qu'il ne s'agit pas de questions d'urbanisme pures, ce que vise le P.S.M.V., et je le comprends.

Je voulais en tout cas profiter du temps de parole qui m'a été donné pour évoquer ce sujet et qu'il en soit tenu compte le mieux possible dans les actions qui visent à protéger et à mettre en valeur le Marais.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Pierre AIDENBAUM.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Le plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais, communément désigné par le P.S.M.V., s'applique sur une partie des 3e et 4e arrondissements en référence à l'adoption de la loi Malraux de 1962 visant à protéger les centres anciens et la restauration de ces quartiers.

Depuis cette approbation, qui n'a eu lieu qu'en 1996, l'évolution des modes de vie et des enjeux environnementaux a rencontré une nouvelle réalité nécessitant la mise en révision de ce document d'urbanisme.

Je me réjouis fortement de cette avancée, d'autant plus que j'en suis modestement l'un des initiateurs, ayant eu à considérer les usages figés du règlement actuel et à souhaiter que ceux-ci puissent venir en adéquation avec les besoins d'une société nouvelle et d'une évolution urbaine.

Cette révision est le point de départ d'une démarche menée conjointement par la Ville et par l'État, et par la Ville sous la férule vigilante de Mme Danièle POURTAUD, adjointe au Maire chargé du patrimoine, et du Préfet de Paris.

Je souhaite souligner la qualité des échanges qui ont concouru également durant les différentes étapes de ce processus d'élaboration entre la Direction de l'Urbanisme et les municipalités des 3e et 4e arrondissements.

Je voudrais aussi saluer le travail accompli par le chargé d'études, le cabinet Blanc-Duché, qui a apporté son expertise et sa profonde connaissance de l'architecture et du patrimoine, effectuant un travail que je qualifierai d'orfèvre, tant la minutie requise dans la synthèse complexe de l'examen des parcelles et des bâtiments s'est révélée d'une précision et d'une richesse extrême au regard des différentes périodes de l'histoire, de la valeur ou de l'intérêt patrimonial.

Je souhaite également souligner la forte mobilisation des habitants pendant les phases de concertation et de restitution. Nous avons inscrit dans notre démarche une participation active au cours de plusieurs dizaines de réunions - je ne vous ai pas forcément vue, d'ailleurs, Madame HAREL - auxquelles les forces vives de l'arrondissement ont participé.

Ces échanges ont inscrit des priorités et des orientations sur la notion de réversibilité, d'augmentation de la présence du végétal, d'objectifs de développement durable, de surélévation, de logements sociaux.

En effet, autant d'idées, de projets qui ont fait naître des perspectives d'un centre de Paris à la fois historique et futuriste, soucieux de préserver le patrimoine essentiel mais aussi de donner un avenir à ce quartier.

C'est dans cet esprit que les bâtiments des XIXe et XXe siècles, qui n'avaient pas été pris en compte dans le plan de sauvegarde de Malraux, peuvent être maintenant réhabilités, transformés pour des usages différents de leur

destination initiale. Ainsi, des réserves pour le logement social - j'insiste sur ce point - et des équipements municipaux tels que les écoles ou des crèches.

La méthode de travail qui a fait prévaloir le cas par cas, les fiches immeuble par immeuble, parcelle par parcelle, ont permis d'identifier des îlots que nous avons appelé "îlots à enjeux", parce qu'ils recèlent des potentiels de réalisation d'équipements de proximité, d'espaces verts et de constructibilité.

C'est un document qui projette la vie dans le Marais pour des dizaines d'années. La révision de ce plan de sauvegarde vise ainsi à concilier les objectifs en matière de protection du patrimoine et de politique urbaine, tout en étant en adéquation avec le P.A.D.D. et le P.L.U., pour l'ensemble du territoire communal.

Il s'agit de renforcer le dynamisme des quartiers centraux, de permettre à leurs habitants de s'y maintenir, de maîtriser les phénomènes de muséification et de préserver la qualité du cadre de vie, en conciliant les enjeux liés aux flux touristiques.

De manière générale, l'esprit qui a soufflé sur la révision du plan de sauvegarde est celui de l'innovation dans la sauvegarde et de la mise en valeur d'un bâti exceptionnel pour celles et pour ceux qui y vivent, pour celles et ceux qui y travaillent, pour ceux et celles qui le visitent.

Je signalerai à Mme HAREL que, elle a parlé des Arts et Métiers, or, le quartier des Arts et Métiers (je pense qu'elle ne connaît pas encore bien le 3e arrondissement) ne fait pas partie du plan de sauvegarde du Marais, donc il ne faut pas en parler.

Concernant le problème de la monoactivité, elle doit aussi se renseigner pour savoir tout ce que nous avons fait depuis quelques années (en tout cas depuis 2001, puisque rien n'avait été fait auparavant), notamment avec l'opération "Vital'Quartier" qui a permis, dans le 3e arrondissement, de racheter une soixantaine de locaux commerciaux, justement pour casser cette monoactivité.

Je pense, Madame HAREL, que vous apprendrez tout cela au fur et à mesure, dans notre arrondissement.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur AIDENBAUM.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Je tiens, comme mon collègue Pierre AIDENBAUM, à saluer le travail et l'implication de toutes celles et ceux qui ont contribué à la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais.

Le règlement initial avait mis 32 ans à se concrétiser, créé comme il l'a expliqué en 1964 et approuvé en 1996. Il aura fallu six années seulement aux services de la Ville et à l'Etat pour reprendre minutieusement la première version et l'adapter aux réalités nouvelles du XXIe siècle.

Ainsi, je tiens à saluer en particulier Danièle POURTAUD, en charge de ce projet ambitieux, car elle a su encadrer la révision du P.S.M.V. en y associant à la fois les experts, mais également les habitants concernés et les associations très mobilisées par le biais de réunions publiques et d'ateliers thématiques.

Ce travail a également été mené avec un grand sérieux par les services de l'Etat et de la Ville, en particulier par les architectes des Bâtiments de France. Permettez-moi de mentionner mon ami Jean-Marc BLANCHECOTTE, chef du service territorial de l'Architecture et du Patrimoine, Sophie HYAFIL, architecte des Bâtiments de France et la Direction de l'Urbanisme, Mme Elisabeth BORNE et M. Patrice BECU et leurs collaborateurs, qui ont travaillé sur cette révision avec beaucoup de minutie et de professionnalisme.

Je souhaitais également remercier le cabinet Blanc-Duché, mandaté par l'Etat et la Ville de Paris pour nous apporter leur expertise.

De mon point de vue, les objectifs fixés pour la révision du P.S.M.V. ont été atteints. Une des grandes révolutions de ce nouveau projet, c'est qu'il reconnaît l'apport architectural des XIXe et XXe siècles et tout particulièrement le patrimoine artisanal et industriel du siècle dernier.

Par ailleurs, avec près de 2.000 fiches d'immeuble, 1.974 exactement, le nouveau plan a affiné les règles de protection des bâtiments qui permettent de définir, au sein d'une même parcelle, les parties à conserver, celles qui peuvent être améliorées ou encore démolies.

Succédant à Mme BERTINOTTI, maire du 4e arrondissement pendant 11 ans, et associant mon adjointe, la nouvelle conseillère de Paris Claire GUIDI, qui est d'ailleurs présente en séance, j'ai pu apporter ma contribution en insistant sur le nécessaire assouplissement de la règle relative à la verticalité des façades, pour permettre l'expression d'une architecture plus contemporaine.

Je me réjouis que cet amendement ait été pris en compte lors de la séance de la Commission locale des Secteurs sauvegardés du 23 octobre dernier, où je siégeais aux côtés de mon collègue Pierre AIDENBAUM et de ma collègue Danièle POURTAUD.

Mais, au-delà de ces aspects architecturaux, la force du nouveau plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais, c'est l'intégration des thèmes sociaux, environnementaux et économiques à la réflexion et aux nouvelles prescriptions du plan.

A l'image du travail effectué par l'Exécutif municipal ces dernières années sur ces sujets, le nouveau plan intègre les dispositions du plan Climat, très important, notamment en matière de réduction des consommations d'énergie, particulièrement nécessaire dans les bâtiments anciens.

Il se montre également très soucieux du fait que la sauvegarde du patrimoine n'entrave pas - et même favorise, figurez-vous - la vitalité économique propre au Marais grâce à un certain nombre de dispositions particulières visant à protéger les linéaires commerciaux, c'est-à-dire les terrasses, en pied d'immeuble et à maintenir la destination du commerce ou de l'artisanat dans ces lieux.

Dans ce débat, personne n'a été "esquinaudé". Le nouveau P.S.M.V. comporte également une dimension sociale importante en participant aux efforts de mixité sociale entrepris par l'équipe municipale pour répondre au déficit de logements, en particulier dans le centre de Paris.

Ainsi, des terrains ont été identifiés pour y inscrire des réserves de logement social et, de façon plus globale, tous les projets entrant dans le champ d'application du permis de construire comportant des surfaces d'habitation et dont la surface de plancher est supérieure à 800 mètres carrés devront affecter au moins 30 % de la surface à du logement social.

Je le répète, j'enfonce le clou : affecter au moins 30 % de la surface à du logement social.

Enfin - et je vais terminer là -, je me réjouis, associé à mon collègue Pierre AIDENBAUM, à l'idée que le nouveau plan nous permette de réaliser dans le 4e arrondissement un gymnase, équipement public qui manquait au 4e arrondissement et qui sera situé dans l'îlot Charles V, à côté, je l'espère, d'un centre de chercheurs, selon le projet de mon collègue Jean-Louis MISSIKA, avec, selon mon souhait ajouté, des logements pour ces chercheurs.

Ainsi, pour toutes ces raisons et parce que ce nouveau plan s'inscrit dans la droite ligne de nos ambitions pour le centre de Paris, je soutiens avec conviction le projet de délibération porté par mes collègues et avoue être absolument "éplapourdi" par la qualité du travail effectué.

"Eplapourdi", vous avez un synonyme qui est : ébaubi.

Je terminerai par un hiku très rapide auquel je tiens beaucoup, la réflexion... C'est un sujet très important : "La réflexion sans l'action est un rêve, l'action sans la réflexion est un cauchemar".

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je lis, pour ceux que cela intéresse : "Telle donzelle, jouant de ses appas, pour esquinauder le chaland".

Madame Geneviève BERTRAND, la parole est à vous.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Pardon, j'ai oublié Claire GUIDI.

Mme Claire GUIDI. - Je vais faire court, vu l'heure tardive.

C'est avec effectivement un grand plaisir que je m'exprime ce soir sur ce projet de délibération. Le P.S.M.V. du Marais est en effet un sujet majeur pour le 4e arrondissement, puisque le périmètre du P.S.M.V. concerne les deux tiers de l'arrondissement, le tiers restant étant couvert par le P.L.U.

Au-delà du périmètre, comme l'a dit Christophe GIRARD, c'est un sujet majeur, car la règle qui s'applique actuellement, après avoir mis plus de 30 ans à être construite et adoptée, date de 1996.

Il était donc important et nécessaire que le règlement qui s'applique aujourd'hui évolue pour faire entrer le P.S.M.V. du Marais dans le XXI^e siècle en y intégrant, j'y reviendrai, des objectifs, pas uniquement patrimoniaux, mais également sociaux, sociétaux et environnementaux, à l'instar du P.L.U.

La difficulté d'un tel travail est de concilier parfois des objectifs contradictoires entre protection du patrimoine et développement. Or, il n'y a pas à opposer patrimoine et développement. Au contraire, c'est un défi à relever et l'immense travail réalisé à travers les quelque 2.000 fiches d'immeuble qui ont été établies à 80 % par les services de la Ville le montre.

Ce travail a notamment permis de mettre en lumière les patrimoines des XIX^e et XX^e siècles oubliés du P.S.M.V. actuel.

Le projet présenté aujourd'hui prend en compte ces patrimoines, intégrant également des espaces d'activité voués initialement à la démolition.

L'autre enjeu de cette révision est de mettre en cohérence le P.S.M.V. avec le P.L.U. et notamment les objectifs de mixité et de solidarité définis dans le P.A.D.D. Je pense notamment aux réserves et à la volonté de répondre aux objectifs du P.L.H., car le P.S.M.V. est situé dans la zone de déficit de l'habitat social.

Je tiens également à souligner que, au-delà de la concertation légale, comme l'a dit Pierre AIDENBAUM, des ateliers ont été mis en place et qu'ils ont permis aux habitants d'exprimer leurs attentes et de faire des propositions importantes, comme la prise en compte d'usages contemporains pour éviter la muséification du quartier, la prise en compte des enjeux en matière énergétique, le maintien d'activités commerciales et artisanales, la qualité de l'aménagement des espaces publics et des espaces libres notamment.

Permettez-moi de conclure, comme l'ont fait Christophe GIRARD et Pierre AIDENBAUM, par quelques remerciements.

Je tiens à remercier sincèrement Danièle POURTAUD et son équipe pour l'important travail réalisé, ainsi que les services de la Mairie de Paris, notamment la Direction de l'urbanisme, pour la grande qualité du travail mené.

Je tiens également à remercier la mairie du 4^e arrondissement, je ne parlerai que pour le 4^e, et notamment l'impulsion donnée par Dominique BERTINOTTI au niveau des ateliers qui ont été conduits et à son insistance pour travailler sur le thème du Marais durable.

Je tiens également à remercier l'Atelier Blanc-Duché pour le travail de précision qui a été réalisé.

Je tiens, enfin, à remercier l'ensemble des habitants qui se sont pleinement investis dans les différents ateliers mis en place dans le cadre du dispositif de concertation ambitieux initié localement.

Je souhaite donc que ce projet de délibération soit adopté à l'unanimité, comme cela a été fait par la Commission locale du secteur sauvegardé, qui a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce document le 23 octobre dernier.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme Geneviève BERTRAND.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais que vous nous proposez ne sera qu'une courte étape délibérative après six années préparatoires et avant l'engagement codifié de l'enquête publique.

Ce très gros dossier pourrait être résumé en deux ambitions qui animent la procédure de révision. L'une, patrimoniale, correspond à la vocation première de l'outil P.S.M.V., l'autre, à l'appui d'une considération juridique, entend soumettre le secteur du Marais aux orientations du P.A.D.D. voté en 2006.

Le premier objectif ne suscitera guère de réserve. La vérité architecturale de 1996, date d'approbation d'un P.S.M.V. qui fut décidé 30 ans auparavant, n'est plus tout à fait celle d'aujourd'hui, qui, d'ailleurs, ne sera pas forcément celle de demain. C'est ainsi que l'intérêt porté aux réalisations des XIX^e et XX^e siècles revisite depuis quelques lustres la doctrine patrimoniale.

Ce regard nouveau a largement alimenté, souvenez-vous, la liste des bâtiments et éléments qui bénéficièrent, en 2006, de la protection du P.L.U. parisien.

Que cette conception prenne également assise dans le secteur sauvegardé du Marais me paraît légitime, d'autant qu'en la circonstance, l'inventaire s'est appuyé sur une expertise exhaustive et raisonnée.

Comme tout règlement, le P.S.M.V. peut évoluer, effacer les difficultés d'application apparues à l'expérience, mais seulement dans la mesure où sa réécriture conserve le caractère prescriptif particulier qui en fait la raison.

Le grand mérite du P.S.M.V. en cours fut de restaurer le Marais du XVII^e siècle. Il traduisait réglementairement un mouvement de sauvegarde né quelques décennies plus tôt, en réaction à la pratique de la démolition pour cause de modernisation qui a fait disparaître l'îlot Saint-Merri, mais ce plan n'a pas seulement fait obstacle à des opérations malheureuses, il a aussi recréé une dynamique urbaine, aussi bien par le traitement des bâtiments que par l'attention portée à l'espace public. Le logement social y trouva même une place. Je souhaitais que cela fut rappelé pour éviter toute accusation de vitrification à son encontre.

Désormais, la surface des bâtiments qui pourrait être soumise à protection atteint 78 %, quand, par effet inverse, le total des démolitions diminue de 14 à 3 %. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes.

Le Marais sera donc toujours ce musée à ciel ouvert de l'histoire architecturale, mais c'est aussi un quartier vivant, de plain-pied dans le XXI^e siècle ; l'animation diurne et ses déboires nocturnes en témoignent.

Pourtant, il restait à l'écart du P.A.D.D. communal, continuant à échapper aux instruments adoptés en 2006, pour soumettre l'évolution de la capitale aux choix de la majorité municipale.

A-t-il vraiment souffert de cette exclusion ? Je n'en suis pas certaine. Quoi qu'il en soit, ce territoire qui, jusqu'à présent, était en retrait du P.L.U., prend de manière surprenante un temps réglementaire d'avance, y compris sur le Programme local de l'habitat.

En effet, intégré sans surprise à la zone de déficit en logement social, ce secteur sauvegardé connaîtra donc la servitude des emplacements réservés ; une quinzaine d'adresses sont concernées, dont une seule, le 64, rue de Turenne, est vouée totalement au logement social, mais œuvre d'anticipation remarquable sur les obligations d'un texte de loi à ce jour invalidé, la quotité minimale n'est plus de 25 %, mais de 30 %. Le P.L.H. en rêvait, la révision du P.S.M.V. le retient.

De la même manière, toute opération privée à partir d'une surface de 800 mètres carrés devra comporter non plus 25 % mais 30 % de logement social.

Quant aux emplacements pour équipements, ils frappent quatre parcelles, dont deux, sauf erreur de ma part, sont propriété de la Ville ou d'une de ses S.E.M. ; les transferts de propriété en seront donc facilement allégés.

Je dois noter, toutefois, que l'attente des résidents en matière de service public était beaucoup plus ambitieuse et diversifiée que ce que vous avez retenu, et si j'en devine les raisons, j'aimerais cependant que les éléments de diagnostic ayant conclu à leur rejet puissent nous être indiqués.

Monsieur le Maire, Madame la Maire, vous aurez compris que l'intégration de dispositions anticipant les orientations d'une future révision du P.L.U. communal altèrent l'enthousiasme que nous étions prêts à réserver à ce projet.

C'est la raison pour laquelle le groupe U.D.I. a décidé de s'abstenir.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre, la parole est à Mme Danièle POURTAUD.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais, bien sûr, commencer par remercier tous les intervenants qui ont souligné à la fois l'importance des documents sur lesquels nous délibérons et la qualité du travail effectué pour cette révision du P.S.M.V. du Marais.

Je voudrais, bien sûr, commencer par joindre mes remerciements à ceux déjà exprimés, car il a fallu, effectivement, un engagement sans relâche des maires d'arrondissement, de leurs collaborateurs, des services de l'urbanisme de la Ville, des services de la Préfecture et du cabinet d'études, le cabinet Blanc-Duché, maître d'œuvre de cette révision, dont Pierre AIDENBAUM vient de saluer le "travail d'orfèvre", j'ai bien aimé le terme, il a vraiment fallu l'engagement de tous pour que nous puissions aboutir dans les délais.

Je ne cache pas que c'est avec une certaine fierté et un certain plaisir que je vous présente aujourd'hui ce projet de révision du P.S.M.V. du Marais, deux jours avant la célébration par la Ministre de la Culture des 50 ans de la loi Malraux qui a créé les P.S.M.V., à laquelle j'aurai le plaisir et l'honneur de représenter la Ville à Bordeaux jeudi.

Vous l'avez dit, chers collègues, le P.S.M.V. du Marais avait mis 30 ans à voir le jour. Cela tenait donc d'un tour de force de le réviser en six ans, et même en trois ans, puisque si la révision a été lancée en 2006, la première étape concrète a été la Commission locale du secteur sauvegardé au printemps 2009.

Alors, pourquoi réviser le P.S.M.V. du Marais ?

Cela a été dit, pour deux raisons principales.

La première, comme les maires l'ont indiqué, le P.S.M.V. fixe les règles d'urbanisme des quartiers concernés ou, pour le dire plus simplement, le P.L.U. que nous avons adopté en 2006 ne s'applique pas dans le Marais. Il était donc nécessaire d'intégrer dans le P.S.M.V. les orientations générales de notre politique en matière d'aménagement urbain, de développement durable, prévu par le P.A.D.D., ainsi que nos objectifs en matière d'équipements publics et de logements sociaux.

La deuxième raison de cette révision - cela a été également indiqué - était la nécessité de remettre à jour les protections patrimoniales qui sont l'essence même du P.S.M.V. Ce qui avait guidé nos prédécesseurs était la volonté de rendre à ce quartier historique sa physionomie de la fin du XVIIIe siècle, ce qui impliquait à la fois une protection systématique et maximale des bâtiments des XVIIe et XVIIIe siècles, Madame BERTRAND l'a souligné tout à l'heure, et, en particulier, les très nombreux hôtels particuliers qui caractérisaient ce quartier historique, mais cela impliquait aussi la démolition de tous les ajouts du XIXe et du début du XXe siècle, principalement liés au développement de l'artisanat, de la petite industrie de cette époque.

La rigidité et le caractère passéiste de ces règles, comme l'ont souligné Pierre AIDENBAUM et Christophe GIRARD, avaient le double inconvénient d'être en grande partie inapplicables et de figer toute évolution de ces quartiers pour les muséifier.

J'en arrive donc aux grandes caractéristiques de ce nouveau P.S.M.V.

Vous l'aurez compris, notre souhait a été d'aboutir à un équilibre entre protection patrimoniale et nécessaire dynamique de ce quartier, comme du reste de Paris.

En matière de protection patrimoniale, nous avons, bien entendu, intégré la protection du passé industriel et artisanal du Marais, et donc supprimé les prescriptions de démolition, en particulier sur les magnifiques verrières de style Eiffel, qui ont permis, au XIXe siècle, d'abriter les petites industries et les nombreux artisans.

Les prescriptions de démolition qui portaient sur 14 % des bâtiments n'en concerneront plus que 3 %.

Symétriquement, il est apparu dans l'étude très fine de chaque bâtiment qui a été réalisée, qu'un certain nombre de protections étaient inappropriées sur des bâtiments qui avaient déjà subi beaucoup de transformations. Ce sont désormais 48 % des bâtiments qui feront l'objet d'une protection limitée permettant leur évolution, contre 7 % actuellement.

J'en viens maintenant à l'intégration des règles du P.L.U. dans le P.S.M.V. En indiquant simplement que nous avons pu prévoir des réserves pour des équipements publics - je remarque que cela a été salué sur tous les bancs de cette Assemblée -, deux crèches, une école dans le 3e arrondissement et un gymnase dans le 4e arrondissement.

Nous avons également intégré des objectifs de logements sociaux tellement nécessaires, Madame HAREL, dans ce quartier, puisque je rappelle que le 4e arrondissement ne compte que 7,1 % de logements sociaux et le 3e arrondissement seulement 4,2 %.

Outre les réserves pour les logements sociaux sur certaines parcelles, nous avons fixé effectivement à 30 % la part de logements sociaux que devront compter tous les programmes au-dessus de 800 mètres carrés de plancher.

J'indique, et je réponds là aux interrogations de Madame HAREL et de Geneviève BERTRAND, que cette règle de 30 % est une anticipation, un temps réglementaire d'avance, comme vous l'avez dit Madame la Présidente, destiné à permettre à Paris d'atteindre le nouvel objectif de 25 % à l'horizon de 2025 de la loi S.R.U. modifiée qui, n'en doutons pas, sera revotée dans les semaines qui viennent.

Mais je répète que, de toute façon, c'est un secteur particulièrement déficitaire en logement social. Quel que soit l'objectif de la loi S.R.U., de toute façon, l'impératif des 30 % pourrait être considéré comme une ardente

obligation pour l'ensemble des membres de cette Assemblée, mais j'ai bien entendu que, malheureusement et décidément, l'antienne "oui au logement social, mais pas à côté de chez moi" est un réflexe bien ancré à l'U.M.P., que ce soit dans le 16^e ou dans le 3^e arrondissement.

Vous l'aurez compris, dans le P.S.M.V. comme ailleurs, la majorité municipale tiendra bon.

Alors, bien entendu, vous l'avez souligné, chers collègues, s'agissant d'un document aussi important pour l'avenir de ces deux arrondissements, il a fait l'objet d'une intense concertation avec la population.

Dès 2009, les maires ont souhaité mettre en place des ateliers thématiques ouverts à tous, dont les travaux ont enrichi les réunions publiques prévues par la loi. Comme l'a rappelé Pierre AIDENBAUM, ces ateliers ont fait l'objet d'une participation importante des habitants.

Le texte sera bien entendu maintenant soumis à enquête publique début 2013, et nous reviendrons devant le Conseil de Paris pour le règlement définitif avant la fin de 2013.

Donc, Monsieur le Maire, chers collègues, je termine en renouvelant mes remerciements à tous ceux qui ont mené ce chantier considérable, et bien sûr je remercie d'avance ceux qui vont le voter.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame POURTAUD, qui ne vous êtes pas "esquinaudée".

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 241.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DU 241).

2012 DF 112 - Communication sur l'activité et la situation financière du Crédit municipal de Paris.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons à la 1^{ère} Commission et nous examinons la communication sur l'activité et la situation financière du Crédit municipal de Paris.

La parole est à M. Jean-Pierre LECOQ

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire et merci, Monsieur l'Adjoint d'avoir bien voulu revenir en séance pour m'écouter sur cette communication traditionnelle sur le Crédit municipal qui nous amène, et pardonnez-moi, mes chers collègues, à cette heure tardive, d'aborder ce sujet un peu aride, mais vous allez voir qu'il mérite que nous nous y intéressions.

Si effectivement la communication sur l'activité et la situation financière du Crédit municipal proprement dit n'appelle pas de remarques particulières, vous remarquerez tout de même que le coefficient d'exploitation de l'établissement atteint maintenant 89 %, ce qui pour les gens qui connaissent bien la profession bancaire est un taux particulièrement élevé.

Alors, certes, on nous rassure en nous disant que c'est un taux classique pour les caisses du Crédit municipal, mais quand on compare à la moyenne des établissements bancaires, il y a encore des marges de progression. Vous nous dites que vous avez effectivement engagé un certain nombre de réformes, tant dans le domaine du contrôle que du respect des règles de conformité qui sont particulièrement importantes aujourd'hui, également en matière de détection de l'argent sale, et nous vous en donnons acte.

En revanche, Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaitais attirer l'attention de notre Assemblée sur la situation beaucoup plus préoccupante de la filiale bancaire CMP Banque. Je rappelle que le Crédit municipal détient depuis sa création une participation essentielle, puisqu'elle se situe à 99,9 %, vous le rappelez en page 1 de la communication.

C'est donc une participation essentielle, je n'ai pas relu les interventions qu'un certain nombre d'entre nous avaient faites au cours des dernières années, mais nous avons attiré l'attention du Conseil, et également les représentants et notamment mon collègue et ami Jean-François LEGARET, qui siège depuis maintenant bien des

années au C.O.S. du Crédit municipal, avait attiré l'attention des présidents successifs et des directeurs successifs sur les dangers qui entachaient et qui risquaient d'accompagner la création d'une filiale bancaire.

De la gestion d'un Crédit municipal à la profession bancaire, à la gestion d'une filiale bancaire, il y a beaucoup de différences, et ce n'est pas à un contrôleur général économique et financier éminent que je vais apprendre cela.

La banque depuis Law est une profession difficile. On peut s'y essayer, on peut s'y intéresser et on peut aussi y perdre beaucoup d'argent. Il faut rester d'ailleurs humble quand on embrasse la profession bancaire, ou quand on veut la pratiquer.

Là, vous la pratiquez depuis fort peu d'années. Vous avez lancé en plus un plan particulièrement offensif en matière commerciale, à un moment où l'on savait que l'activité économique et financière malheureusement marquait le pas sérieusement.

Certes, vous le faites en direction de populations fragilisées, chacun le comprend, mais il était évident qu'à partir du moment où vous vous lanciez en 2009 et en 2010 dans cette activité, alors que la crise économique et financière était déjà patente, vous risquiez d'avoir des difficultés. Cela n'a pas loupé, puisque je reprends les éléments les plus forts de la communication. On essaye bien sûr, dans un flot d'explications, un petit peu de nous rassurer.

Mais bon, les chiffres de 2011 - nous ne sommes que sur les chiffres de 2011 et on aura plus tard les éléments sur 2012 - ne sont pas bons. En termes de production, le niveau de production des nouveaux crédits de la banque n'a atteint que moins de 120 millions d'euros sur l'exercice 2011, soit une diminution de 12 % par rapport à l'activité 2010 qui avait atteint 136 millions d'euros.

Par ailleurs, le coût du risque est effectivement plus faible à 2,2 millions d'euros, mais l'évolution de la législation, et notamment sur les recouvrements des créances en surendettement qui sont une des activités importantes de CMP Banque, va vous conduire sans doute à passer un provisionnement supplémentaire, vraisemblablement au titre de 2012 et des exercices antérieurs.

Le coefficient d'exploitation de CMP Banque se dégrade considérablement. Il passe de 86,8 % en 2010, qui était déjà élevé, à 93,6 % en 2011, ce qui veut dire que vous n'avez quasiment plus de place pour rien et notamment pour des provisions. Cela se traduit par un résultat net déficitaire de 850.000 euros. Le bénéfice était 360.000 euros en 2010, il était faible. Là, on atteint presque le million d'euros de déficit et on nous annonce que l'exercice 2012 sera également déficitaire.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Monsieur LECOQ, les 5 minutes sont dépassées !

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Je vais conclure en disant que les deux décisions modificatives que vous annoncez pour 2012 concernent le CMP Banque, puisque vous allez à hauteur de 20 millions d'euros assurer le refinancement des prêts de votre filiale bancaire. Deuxièmement, vous allez également provisionner un crédit de 400.000 euros pour des études complémentaires.

Je voulais, mes chers collègues, attirer votre attention sur ces faits graves, sur ces faits importants. Je ne voudrais pas, et nous ne souhaiterions pas que la création de CMP Banque se traduise par des déboires pour le Crédit municipal, dont je rappelle que le Maire de Paris est le président. Et comme tout dirigeant de banque, je l'avais dit à une époque et je le disais sans méchanceté aucune, il est responsable pénalement. Un dirigeant de banque, c'est responsable pénalement.

J'achèverai mon intervention en vous disant, Monsieur le Maire...

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Oui, il faut achever maintenant, vraiment !

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - ... que je souhaiterais que l'on regarde avec la plus grande attention dans les prochains mois la situation du C.M.P. Banque, qu'on en prenne éventuellement toute la mesure.

Je voulais également vous dire, Monsieur le Maire, qu'il semblerait judicieux peut-être que vous regardiez de plus près, car je crois que c'est M. DARGENT qui préside le Crédit municipal, qui n'a pas une grande expérience financière en la matière. Il me semblerait légitime que ce soit vous qui repreniez la tête et les rênes du Crédit municipal.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Bien.

La parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Je regrette un peu que, pour des raisons qui ne sont de la responsabilité de personne, ce sujet important vienne à une heure aussi tardive. J'essaierai de ne pas être trop long, mais il me semble quand même nécessaire de répondre à M. LECOQ.

D'ailleurs, je le remercie d'avoir traité ce sujet avec beaucoup de... comment dirais-je... de prudence, car en matière bancaire, j'ai été pendant dix ans président de banque, il est clair qu'il faut mesurer ses propos parce qu'on touche à un sujet extrêmement délicat, qui s'appelle tout simplement le crédit de la banque.

Alors, quelques mots sur le Crédit municipal stricto sensu, parce que M. LECOQ en a peu parlé, mais, tout de même, il faut que je redise combien le Crédit municipal lui-même est dans une excellente santé. Il l'est d'ailleurs pour des raisons diverses. L'une, que l'on peut regretter, c'est la crise économique et sociale qui a considérablement augmenté l'activité du Crédit municipal : plus 28 % en 2011 et sans doute plus, disons, une trentaine de pour cent à fin 2012.

Il l'est aussi parce que, sous la direction d'un homme, auquel je me plais à rendre hommage, M. Bernard CANDIARD, qui a pendant six ou sept ans, dirigé cette maison avec beaucoup d'autorité et beaucoup d'intelligence, maison qu'il avait prise en charge, vous le savez, dans un contexte de crise que personne n'a oublié, donc sous la direction de M. Bernard CANDIARD, ont été engagées toutes sortes d'opérations de maîtrise des frais généraux.

Je reprends ce que vous avez dit sur le coefficient d'exploitation. Vous avez raison et tort à la fois.

Vous avez raison, c'est un coefficient d'exploitation qui est assez important, mais je vous rappelle que, dans le monde bancaire, le coefficient d'exploitation est souvent corrélé à la dimension de la banque. Plus l'établissement est petit, et plus, hélas, les économies d'échelle sont difficiles.

Les conditions de refinancement sont excellentes. Je m'en réjouis, bien entendu, parce que, si elles ne l'étaient pas, c'est la Ville de Paris qui serait obligée de prendre le relais.

La politique conduite par cet établissement est une politique sociale. Vous savez que le Crédit municipal a beaucoup baissé ses taux depuis quelques années. Il a fait une opération de dégagement gratuit au début de 2012 qui a concerné tout de même beaucoup de Parisiens dans la gêne.

Au total, il dégage des bénéfiques : 1,6 million en 2011 et un bénéfice qui sera sans doute très convenable en 2012.

Voilà pour le Crédit municipal !

Mais vous avez raison, et d'ailleurs la communication ne le dissimule pas, C.M.P. Banque se trouve dans une situation nettement moins florissante.

D'abord, premièrement, parce que son activité est marquée par un contexte de concurrence très forte et de crise. Ce n'est pas difficile à comprendre : le monde bancaire est aujourd'hui placé devant une situation économique et sociale qui ne lui est évidemment pas favorable.

Activité aussi qui a été marquée par l'application en 2011 d'un plan stratégique qui a concerné le regroupement de plusieurs agences, la réorganisation de la banque. On sait bien que ce n'est pas dans un contexte de réorganisation que le développement commercial est très important, donc la production de nouveaux crédits, c'est vrai, a reculé sensiblement : en 2011, de 12 %.

2012 a vu un léger rebond, mais qui est sans doute inférieur à celui qui était attendu. Donc, au total, ce que l'on appelle le produit net bancaire, ce qui correspond, pour une entreprise classique, au chiffre d'affaires, a reculé.

Deuxième caractéristique de la situation actuelle : le niveau de provisionnement, sur lequel vous avez très justement insisté, a été affecté par deux facteurs.

D'abord, l'application de la loi Lagarde, qui est une loi qui évidemment s'impose à nous mais qui rend beaucoup plus difficile - je dis bien "beaucoup plus difficile" - le recouvrement d'un certain nombre de créances. On estime, et je crois que cela figure dans la communication, l'impact de la loi Lagarde à une diminution de nos bénéfiques. Je n'ai plus le chiffre en tête mais il s'agit de plus de 1 million d'euros par an, ce qui est évidemment sensible.

Deuxième facteur affectant le risque : une méthodologie de provisionnement renouvelée parce que la direction du Crédit municipal n'avait pas une confiance absolue dans les méthodes de provisionnement jusqu'ici utilisées, donc elle a, avec courage d'ailleurs, demandé au commissaire aux comptes et à un cabinet particulièrement connu sur la

place, le cabinet Deloitte, une nouvelle méthode de provisionnement qui va se traduire par des provisionnements supérieurs.

Voilà la situation de C.M.P. Banque, dont je n'ai absolument aucune difficulté à convenir qu'elle n'est pas satisfaisante.

Et ses perspectives, plutôt les perspectives de C.M.P. Banque nécessitent, à l'évidence, une réflexion approfondie et le Crédit municipal a engagé à notre demande un audit.

Je signale d'ailleurs, au passage, Monsieur LECOQ, que, lorsque vous me demandez de m'occuper du Crédit municipal, je me permets de vous répondre que je ne vous ai pas attendu et que j'ai eu de très nombreux entretiens depuis des mois et des mois avec M. Bernard CANDIARD. J'en ai encore eu un le jour même où il partait pour ses nouvelles fonctions.

Donc, nous avons engagé... C.M.P. Banque a engagé à notre demande un audit qui a pour objectif de nous aider tous (la banque, l'établissement public et la Municipalité) à définir un certain nombre d'actions pour mettre en adéquation, d'une part, l'organisation et la gestion de la banque et, d'autre part, le contexte concurrentiel et législatif auquel elle est confrontée.

Bien entendu, lorsque la Municipalité aura tiré les conclusions de cet audit, le conseil d'administration de C.M.P. Banque qui, d'ailleurs, se voit présenter les premières conclusions de cet audit le 16 novembre, je crois, c'est-à-dire de manière imminente, le comité d'orientation ou le conseil d'orientation du C.M.P. et également le Conseil de Paris auront toute latitude d'en délibérer.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur GAUDILLÈRE.

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à la politique de stationnement.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à la politique de stationnement est retiré.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au renouvellement de la Charte de la téléphonie mobile.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons directement à l'examen du vœu référencé n° 116 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif au renouvellement de la Charte de téléphonie mobile.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER, pour une minute.

Mme Danielle FOURNIER. - Je voudrais présenter le vœu qui a été voté à l'unanimité du Conseil du 18^e arrondissement, par toutes les composantes de ce Conseil et tous ses élus qui étaient choqués que cette charte n'ait pas été présentée avant d'être votée en Conseil de Paris, n'ait pas été soumise au vote auparavant par les arrondissements, ce qui nous est apparu comme un déni de démocratie.

En effet, la charte prévoit en elle-même que chaque mairie donne un avis consultatif. Elle prévoit qu'elle organise avec les riverains les réunions nécessaires, en mobilisant des moyens matériels, des élus de l'arrondissement. D'autre part, dans le Code général des collectivités territoriales, on lit que les projets de délibération concernant les affaires dont l'exécution est prévue en tout ou partie dans les limites de l'arrondissement sont obligatoirement soumis au vote de ces arrondissements.

Nous pensons qu'il aurait été logique et nécessaire que cette charte soit soumise au débat et au vote des conseils d'arrondissement.

C'est pourquoi nous avons présenté ce vœu.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame FOURNIER.

Pour répondre, la parole est à M. Mao PENINO, dont je salue la tenue vestimentaire extrêmement impressionnante.

M. Mao PENINO, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire !

Merci, Danielle FOURNIER, de votre interpellation.

D'abord, je suis surpris que vous ayez été surprise, puisque les précédentes chartes n'avaient, elles-mêmes, jamais été présentées devant les conseils d'arrondissement et que, donc, nous avons suivi la jurisprudence du Conseil de Paris.

Deuxième élément : effectivement, cela a un impact sur les arrondissements, vous l'avez dit, mais cela dit, cette charte organise les rapports entre la Ville de Paris elle-même et les opérateurs. Donc, nous avons évidemment consulté auparavant la Direction des Affaires juridiques qui nous avait indiqué qu'il n'y avait pas à présenter la charte devant les Conseils d'arrondissement.

J'ajouterai, troisième élément, que, par contre, les maires d'arrondissement, bien sûr les groupes politiques, mais les maires d'arrondissement ont été très largement consultés. Ils ont même été réunis à plusieurs reprises dans le processus de négociation de la charte, puis pour leur présenter la charte en tant que telle. Je crois donc que l'information, de ce point de vue-là, avait été complète

Cela dit, je comprends la volonté que cela puisse être présenté devant les conseils d'arrondissement, mais, cela dit, la manière dont votre vœu est formulé, c'est-à-dire que cela passe dans les Conseils d'arrondissement, ne répond pas aux logiques de notre Conseil.

C'est pourquoi je vous propose d'amender votre vœu par deux éléments qui sont :

- d'une part, de remplacer votre dernier considérant "il aurait donc été logique que la charte soit soumise au débat et au vote consultatif des Conseils d'arrondissement", par : "La charte récemment adoptée aurait donc pu, en complément des différentes discussions menées avec les maires d'arrondissement, être soumise au débat et au vote consultatif des Conseils d'arrondissement", premier élément.

Deuxième amendement, dans votre conclusion : "Que si la charte actuelle, une fois arrivée à échéance devait être prorogée ou modifiée, les Conseils d'arrondissement soient consultés pour éclairer le vote du Conseil de Paris", introduire : "Que les conseils d'arrondissement soient consultés pour information sous forme de communication pour éclairer les votes du Conseil de Paris", ce qui devrait permettre à la fois une bonne information des Conseils d'arrondissement et le respect de notre fonctionnement.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - C'est un vœu verbal.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - C'est un vœu écrit amendé verbalement.

Explication de vote du groupe Front de gauche.

M. Mao PENINO, adjoint. - Je précise à l'attention de M. LEGARET que cet amendement verbal a été transmis à l'ensemble des présidents de groupe.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - C'est donc un amendement verbal écrit ! C'est comme le non-papier à Bruxelles.

Monsieur BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Quelques mots en guise d'explication de vote pour soutenir le vœu présenté par Danielle FOURNIER, vœu qui, je le répète, a été voté par l'ensemble des groupes représentés au Conseil d'arrondissement du 18e.

Il s'agit d'une vraie question de démocratie et Danielle FOURNIER l'a bien dit. Il s'agit de faire en sorte que la charte de téléphonie mobile puisse être soumise aux Conseils d'arrondissement. Je crois que c'est la moindre des choses qu'on puisse demander.

Si Danielle FOURNIER maintient son vœu tel quel, nous le voterons, en tout cas les élus de mon groupe le voteront comme ils l'ont fait dans le 18e, à l'instar, je le répète, de tous les autres groupes représentés au Conseil d'arrondissement du 18e.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je mets aux voix le vœu n° 116 avec avis favorable de l'Exécutif compte tenu des amendements.

M. Mao PENINO, adjoint. - Je ne sais pas ce que va nous dire...

Mme Danielle FOURNIER. - Je vais donner mon avis.

Je voudrais ajouter dire que les précédentes chartes n'ont pas été présentées dans les Conseils d'arrondissement mais n'ont pas été présentées non plus au Conseil de Paris. L'argument ne tient donc pas vraiment.

Je trouve qu'on nous présente un texte extrêmement contourné qui montre un certain mépris pour les élus d'arrondissement et leur travail.

Je maintiens le vœu qui, je le rappelle, était à l'origine un vœu d'un élu "Vert" mais qui est devenu le vœu de l'ensemble du Conseil du 18^e arrondissement.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Si je comprends bien, le refus des amendements fait que l'avis de l'Exécutif est défavorable.

L'avis de l'Exécutif est défavorable. Je fais voter le vœu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Mme Danielle FOURNIER. - Peut-on compter ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - On peut compter.

(Il est procédé au comptage des voix).

Il est repoussé.

J'ai voté. Et le vote précédent, j'ai voté également.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux fermetures administratives des débits de boissons et restaurants parisiens à la suite de la fermeture du Point Ephémère.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 117 et 117 bis dans le fascicule, déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs aux fermetures administratives des débits de boissons et restaurants parisiens à la suite de la fermeture du Point Éphémère.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour une minute.

M. Ian BROSSAT. - Ce vœu fait suite effectivement à la fermeture du Point Ephémère. Il s'agit d'une fermeture administrative mais au-delà de ce cas, il s'agit de manière plus large d'aborder la question des fermetures administratives et des procédures qui peuvent conduire à une fermeture administrative qui, dans bien des cas, sont perçues par les gérants de ces lieux de nuit comme des procédures trop souvent arbitraires qui ne permettent pas une véritable confrontation des points de vue.

Il ne s'agit donc pas ici de cibler la Préfecture de police mais bien plutôt d'interpeller le Gouvernement afin que les fermetures administratives puissent faire l'objet d'une procédure contradictoire et de conciliation préalable. C'est l'objet de ce vœu.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - La parole, pour répondre, est à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Je vais vous répondre rapidement en effet.

Je comprends tout à fait la philosophie du vœu déposé par Ian BROSSAT.

Ceci dit, sa formulation prête à interprétation. En effet, il y a aujourd'hui d'ores et déjà une procédure qui est une procédure administrative et qui est contradictoire.

Ceci dit, à la fin de la procédure administrative contradictoire, la Préfecture prend sa décision indépendamment de l'aspect contradictoire des choses.

C'est pourquoi je vous ai proposé un contre vœu de l'Exécutif qui, d'une part, cerne assez les problématiques en général et qui surtout prend comme conclusion les choses suivantes.

"Sur proposition de l'Exécutif, le Conseil de Paris demande à la Préfecture de police, dans l'esprit de conciliation et de médiation des Etats généraux de la nuit, dont elle est partenaire, qu'une réunion avec la Ville et les organisations professionnelles puisse se tenir rapidement pour repréciser et approfondir d'une part, les conditions de l'aspect contradictoire présidant aux prises de décision de la Préfecture de police concernant les fermetures administratives, d'autre part la question des responsabilités aux abords des établissements et plus largement sur l'espace public", puisque c'est bien ce qui est en cause.

Pourquoi cette proposition ? Parce que aller plus loin, c'est-à-dire mettre en place une véritable procédure contradictoire amènerait à avancer sur le passage d'une décision administrative à une décision judiciaire, ce qui, je pense, est un débat qui a tout à fait sa légitimité mais qui est beaucoup plus large que le simple débat sur la fermeture des établissements.

C'est pourquoi je vous propose que l'on puisse à la fois répondre à votre souci mais en même temps rester dans le cadre administratif actuel.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - La parole est à M. le Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - La préoccupation constante de la Préfecture de police au travers de l'action de l'ensemble de ses services en charge du suivi des débits de boissons vise à assurer au mieux l'équilibre entre la vocation festive, culturelle et touristique de la Capitale, que nul ici ne songerait à remettre en cause, et les nécessités liées à la protection, la sécurité et la tranquillité publique de la Capitale.

Il appartient en effet à la P.P. de veiller à ce que les légitimes aspirations aux loisirs, à la détente et à la fête ne se fassent au détriment, ni de la qualité de vie des riverains, ni de la sécurité des Parisiens. C'est vrai bien sûr le jour, et c'est encore plus vrai la nuit.

Je rappelle que sur Paris, ce sont environ un millier d'établissements qui ont vocation à rester ouverts toute la nuit.

L'un des mérites des Etats généraux de la nuit, auxquels M. PENINOU a fait référence, et auxquels la P.P. a participé de manière active, aura été de contribuer à définir en quoi pouvait consister une mission de régulation réussie, faite d'abord de dialogue, de sens de l'ouverture, mais reposant aussi sur l'exercice assumé, je le dis, des compétences données au Préfet par le législateur.

Au quotidien, dans la plupart des cas, la Préfecture s'efforce de nouer avec les exploitants de débits de boisson des relations fondées sur la confiance et sur la compréhension mutuelle. Face à une difficulté, je le dis, elle privilégie toujours et à chaque fois que c'est possible, le dialogue et la médiation.

Parfois, ces médiations concernent un seul établissement. Parfois, elles s'étendent sur un quartier parisien, souvent à l'initiative des maires d'arrondissement. J'ai en tête plusieurs exemples. À chaque fois, les services de police jouent pleinement leur rôle dans ces démarches de médiation. À chaque fois, cependant, que ces démarches de médiation échouent, lorsque les troubles persistent, il appartient au Préfet de veiller à ce que les sanctions prévues par le législateur s'appliquent.

Les commissaires, d'ailleurs, le Préfet et son cabinet sont régulièrement saisis de troubles de la part de riverains démunis. Le Préfet de police est d'ailleurs souvent saisi par les élus qui souhaitent qu'une réponse soit apportée.

Les propositions de fermeture - je serai rapide -, quand elles sont initiées par les services de police, répondent à un certain nombre de principes découlant là aussi des textes. L'individualisation - cela va de soi -, la progressivité, la proportionnalité, mais également le principe du contradictoire puisque sauf exception rarissime et urgence, toute fermeture administrative est précédée d'une procédure contradictoire au cours de laquelle les arguments de l'exploitant sont entendus.

L'équilibre atteint à Paris - je terminerai par là -, en relation étroite avec la Ville et les arrondissements, est régulièrement l'objet de débats avec les représentants des professionnels dans une démarche de dialogue constructif, mais aussi dans le respect des compétences et des missions et du rôle de chacun.

Ce dialogue a vocation à se poursuivre, à se prolonger, pourquoi pas à s'enrichir dans le cadre des instances locales mais aussi au niveau de la Capitale dans son ensemble. Comme c'est désormais le cas deux fois par an, une rencontre a lieu à la Préfecture de police avec les représentants des professionnels. Elle est d'ailleurs prévue prochainement et je n'ai pas d'objection à ce que la Ville y participe.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BROSSAT, en réponse au vœu n° 117, l'Exécutif a déposé le vœu n° 117 bis, retirez-vous votre vœu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 241).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la télévision locale associative télé bocal.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons, en 2e Commission, à l'examen du vœu référencé n° 118 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à la création d'un partenariat avec les télévisions locales associatives.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Je pense que nous sommes tous attachés aux télévisions associatives, puisque c'est une question de démocratie culturelle de permettre à des médias alternatifs de continuer d'émettre face aux grosses chaînes commerciales.

Ces associations sont confrontées à des charges conséquentes, notamment les frais de diffusion inhérents à un opérateur unique de diffusion sur la Tour Eiffel, qui pratique des prix identiques pour des petites chaînes de l'économie sociale et solidaire comme pour les grosses chaînes de télévision.

Le C.S.A. vient de prendre une décision très préjudiciable en changeant la numérotation de chaînes locales de la T.N.T. suite à la création de six chaînes nationales qui appartiennent à des grands groupes déjà présents sur le marché et, ce, sans aucune concertation préalable.

A travers ce vœu, nous souhaitons que soient étudiés, en concertation avec les collectivités de "Paris Métropole", des partenariats pour les soutenir financièrement, que l'Etat aussi crée un fonds de soutien aux télévisions associatives et que le Conseil de Paris exprime sa protestation contre la décision du C.S.A. de changement de numérotation des chaînes locales au profit des chaînes commerciales nationales.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

La parole, pour répondre, est à M. Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint. - En réponse au vœu porté par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, je propose de me rapprocher de Pierre MANSAT, adjoint au Maire chargé de "Paris Métropole" et des relations avec les collectivités territoriales d'Ile-de-France, car, s'il est vrai que les rapprochements avec la Région Ile-de-France que la Ville de Paris avaient initiés dans le passé n'avaient pas permis de conclure d'accord, nous pouvons espérer que la méthode métropolitaine permettra de parvenir à des résultats plus probants.

Je vous propose donc de me mettre à disposition de Pierre MANSAT, pour qu'il organise une concertation avec les collectivités qu'il estimera pertinentes, selon une méthode métropolitaine, afin d'étudier la faisabilité de la mise en

place d'un contrat d'objectifs et de moyens, partagé entre les télévisions locales et l'ensemble des collectivités d'Ile-de-France intéressées.

Concernant la demande d'intervention auprès de l'Etat pour la création d'un fonds de soutien aux télévisions associatives, je ne peux qu'adhérer, puisque j'avais moi-même proposé, lors d'une réponse à un précédent vœu, d'intervenir auprès de l'Etat pour la création d'une aide gouvernementale.

A la suite de ce vœu, le Maire de Paris avait lui-même saisi le Ministre de la Culture de l'époque, M. Frédéric MITTERRAND, afin de lui demander d'envisager de nouvelles pistes de financement.

Il avait notamment évoqué la création d'un fonds de soutien dédié aux télévisions associatives, sur le modèle du fonds de soutien à l'expression radiophonique locale, dédié aux radios associatives.

Nous pouvons aujourd'hui tout à fait porter à nouveau cette demande auprès de la nouvelle Ministre de la Culture, Aurélie FILIPETTI. Je me propose donc de me rapprocher du cabinet du Maire pour soutenir cette demande auprès de la nouvelle équipe gouvernementale.

Enfin, quant à la décision du C.S.A. de procéder à une modification de la numérotation des chaînes locales sur les canaux de la T.N.T., il est vrai qu'elle a pénalisé les acteurs audiovisuels associatifs locaux.

Je m'en suis d'ailleurs ému, dès l'annonce de ce changement, en juin dernier, raison pour laquelle j'ai signé, à titre personnel, la pétition en ligne contre cette décision.

J'espère avoir ainsi porté le témoignage de la solidarité de la Ville de Paris sur cette question préoccupante.

Si la demande nous est faite, je suis tout à fait prêt à saisir plus formellement le C.S.A. au nom de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Bien. Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 242).

2012 DDEES 232 - Subvention (8.000 euros) à l'association des commerçants "Le Village Saint-Charles" (15e) pour les illuminations de fin d'année 2011.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEES 232 relatif à l'attribution d'une subvention de 8.000 euros à l'association des commerçants "Le Village Saint-Charles" pour les illuminations de fin d'année, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé l'amendement n° 119.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, je vais m'efforcer d'être bref, à une heure tardive, mais, je pense que, pour clore en apothéose cette séance marquée par le signe de la gentillesse, il me semble que, pour couronner de leurs efforts les auteurs de ce vœu, si l'on pouvait rajouter 500 euros aux 8.000 euros qui figurent dans cette subvention, on ferait certainement une œuvre très utile.

Je vous en remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Vous illuminez cette soirée !

Madame COHEN-SOLAL, vous avez la parole.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

J'aurais vraiment, Monsieur LEGARET, vraiment été très heureuse de vous faire ce petit cadeau de Noël avant Noël, mais, malheureusement, vous arrivez fort tard ; enfin, ce n'est pas vous, mais la mairie du 15e arrondissement qui arrive fort tard.

Comme vous le savez, nous demandons aux mairies d'arrondissement leur avis sur les demandes de subvention des associations de commerçants, la mairie du 15e nous a donné ce chiffre, nous l'avons fait.

Honnêtement, il ne nous reste rien, on n'a pas de reliquat. "Next time", l'année prochaine avec plaisir.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - 500 euros...

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - 500 euros, vous les donnez de votre poche, Monsieur LEGARET, je ne peux pas, je n'ai plus rien. Nous sommes en novembre et il fallait le demander un peu avant et, surtout, que la mairie d'arrondissement nous le propose.

Je suis désolée d'avoir à rejeter votre amendement. Cela m'aurait fait plaisir de vous faire ce petit cadeau, personnellement.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 119 déposé par le groupe U.M.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 119 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 232.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DDEEES 232).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'occupation des trottoirs Montorgueil-Saint-Denis par des terrasses de restaurateurs.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu non rattaché référencé n° 120 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif à l'occupation des trottoirs Montorgueil-Saint-Denis par des terrasses de restaurateurs.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - C'est un vœu voté à l'unanimité du Conseil du 2e arrondissement, donc j'espère qu'il ne subira pas le même sort que le précédent, dont je me suis fait l'écho.

Sur proposition de M. Jacques BOUTAULT et des élus "Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés", le Conseil de Paris émet le vœu que, dans le cadre de la mise en application de la charte provisoire des terrasses et étalages et du plan de circulation expérimental, tout soit mis en œuvre pour que soient respectés au sein du quartier Montorgueil-Saint-Denis les droits de circulation des piétons sur les trottoirs et la tranquillité des riverains.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci pour cette concision.

Pour répondre, la parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Cela va être très court : avis favorable.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Voilà qui est bref.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2012, V. 243).

2012 DSTI 31 - Signature d'un marché négocié relatif à la maintenance et au droit de suivi du progiciel LogicPro et prestations liées de la société THALES.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DSTI 31 concernant la signature d'un marché négocié relatif à la maintenance et au droit de suivi du progiciel LogicPro.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout le monde connaît, dans cette enceinte, la volonté du Maire de Paris d'être un gestionnaire rigoureux, soucieux de la bonne utilisation des deniers publics, refusant le gâchis, recherchant en permanence le redéploiement qui s'impose lorsque des utilisations ne sont plus nécessaires pour démontrer leur inefficacité.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Quand cela commence comme cela...

M. Yves CONTASSOT. - Monsieur le Maire de Paris, à travers vous, je m'adresse à lui, on vous propose aujourd'hui de remettre en cause ces orientations.

En effet, nous avons un système censé améliorer la sûreté de l'Hôtel de Ville et notamment de contrôler les entrées et sorties, afin, nous a-t-on dit lors de son installation, de vérifier qu'il ne reste personne dans les locaux en cas d'incendie ou d'incident.

Chacun, dans cet hémicycle, je crois, peut constater l'efficacité du dispositif. Quand il fonctionne, c'est-à-dire quand les portillons ne restent pas grands ouverts, il enregistre paraît-il le nombre d'entrées et de sorties.

A l'évidence, ce système doit générer un stress insupportable aux agents chargés de sa supervision. Tous les jours, ils doivent découvrir avec stupéfaction qu'il reste beaucoup de monde qui, bien qu'entré, n'est pas sorti ou, à l'inverse, sort de la mairie sans y être entré !

Je n'évoque même pas celles et ceux qui entrent en voiture et sortent à pied ou inversement, créant un peu plus de perplexité aux gestionnaires.

Ces appareils et les logiciels ont déjà coûté près de 2,8 millions d'euros et il nous est proposé d'ajouter 2 millions d'euros supplémentaires.

Bigre, 5 millions pour rien, ou presque ! Cela fait beaucoup d'argent, auquel il faudrait ajouter, pour être tout à fait rigoureux, les externalités négatives visant à compenser les risques psychosociaux qu'engendre un tel système.

5 millions pour rien, ou presque, car personne ne peut sérieusement prétendre que cela sert à quelque chose d'efficace, alors encore plus face à des terroristes déterminés qui se joueraient aisément du système.

Je suis d'ailleurs absolument certain qu'il serait très facile de faire entrer plusieurs dizaines de personnes sans badge, sans que le système alerte qui que ce soit et, si vous le souhaitez, on peut en faire la démonstration in vivo.

Alors, il est temps de dire stop plutôt qu'encre, stop à ces dépenses inutiles à l'heure où l'argent est rare, stop à ce système qui ne rapporte qu'à la société chargée de sa maintenance, qui vient d'ailleurs de publier un communiqué triomphant à l'idée d'avoir ce nouveau contrat. Nous avons des inspecteurs de sécurité de la Ville qui font leur travail avec efficacité et clairvoyance, alors laissons-les gérer avec intelligence, souplesse et sérieux ce pourquoi ils sont là et arrêtons les frais inutiles.

Madame la Maire, Monsieur le Maire, retirez ce projet de délibération qui contredit dans les faits le discours du Maire de Paris.

A défaut, nous en serions désolés, nous serions contraints de vous y aider en votant contre ce projet de délibération.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur CONTASSOT, je vais vous répondre que ce projet de délibération permet de renouveler avec la société Thalès, comme vous l'avez dit, le marché pour le système de sécurisation de certains bâtiments dont l'Hôtel de Ville, mais également le 2 et le 4, rue de Lobau et la caserne Napoléon.

Le Maire et la municipalité ont voulu que l'Hôtel de Ville soit largement ouvert aux Parisiens et aux touristes. Il accueille, vous le savez, de nombreuses expositions dans les salles du rez-de-chaussée et des manifestations dans les salons. Il est également un lieu de travail, un lieu d'étude par la bibliothèque administrative.

La fréquentation de notre établissement peut atteindre 5.000 personnes par jour.

L'importance du lieu, la diversité des usages et le nombre des personnes accueillies rendent donc nécessaires un système de sécurité et de contrôle en plus de la présence humaine. Ce système contribue à la sûreté des personnes et du bâtiment, notamment la sécurité incendie, avec le dispositif de comptage des personnes se trouvant au sein du bâtiment ou des grandes salles, et ce, afin que les capacités maximales des personnes autorisées ne soient pas dépassées.

Il permet également d'optimiser la gestion des flux par la mise en place d'un système de préannonce et de gestion informatisée des visiteurs.

Ce système ne s'arrête pas uniquement aux éléments visibles comme les barrières. La sécurisation du bâtiment repose aussi sur un système complexe. Le comptage n'est pas uniquement opéré par des barrières, mais également par des capteurs optiques permettant de comptabiliser les personnes ayant accès directement aux différents locaux recevant du public.

Le marché couvrira tous les besoins spécifiques concernant la carte professionnelle et certains logiciels de la D.R.H., mais également le contrôle d'accès, la gestion des visiteurs, l'interphonie, la vidéoprotection avec 60 caméras, la détection de présence et le renvoi des alarmes intrusion, le superviseur global de sûreté, le comptage et le décomptage de personnes.

Bien évidemment, l'accès aux données recueillies est sécurisé. Les images sont visualisées en temps réel par des inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris assermentés, habilités dans le poste central de sûreté de l'Hôtel de Ville.

Les données de l'accueil sécurisé et de la vidéoprotection sont conservées pendant 15 jours, puis écrasées automatiquement. L'accès à ces données est exclusivement possible dans le poste de l'administrateur, en l'espèce le responsable du système de sécurité de l'Hôtel de Ville. Le bureau dans lequel se trouve le poste est protégé par un système de contrôle d'accès par lecteur de badge. Seul le personnel habilité peut accéder à ce bureau. Le poste est lui-même protégé par un mot de passe et un encodage. Toute requête de visualisation ou de recherche d'informations est automatiquement enregistrée, horodatée et sauvegardée.

Le coût du dispositif, naturellement, n'est pas anodin, 208.000 euros T.T.C. par an, mais c'est la contrepartie de l'ouverture de l'Hôtel de Ville en toute sécurité.

C'est pourquoi je vous encourage à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSTI 31.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DSTI 31).

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à l'Institut des Métropoles durables.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu non rattaché référencé n° 121 dans le fascicule, déposé par le groupe U.D.I., relatif à l'Institut des métropoles durables.

La parole est à Mme Geneviève BERTRAND.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Une lettre de mission du Maire de Paris du 13 juin 2008, relative à la préfiguration d'un Institut des métropoles durables, fixait alors l'objectif, notamment, "d'aider à la constitution d'un pôle d'excellence universitaire de renommée internationale autour de la thématique du développement durable, susceptible de construire une vision de la ville de demain et nourrir les réflexions portant sur les grandes orientations stratégiques de la Ville de Paris".

Les travaux de cette mission ont dû apparaître assez concluants pour que le projet d'Institut des métropoles durables soit inscrit au contrat particulier Région/Département de Paris en 2009 et que sa création soit formalisée par une délibération municipale en 2011, de même, en plus, qu'une enveloppe initiale d'investissement de 4,5 millions d'euros ait été dégagée, ce qui n'est quand même pas rien.

L'objet de ce vœu, pour raccourcir, pose la question du fonctionnement actuel de l'I.M.D., présenté alors comme un outil exceptionnel, et est de savoir s'il répond à l'ensemble des espérances ayant justifié sa création et les dépenses corrélatives.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Lors de sa communication - c'est moi qui vais répondre, donc je me passe la parole à moi-même - sur l'innovation en mai 2008, le Maire a insisté sur l'importance d'avoir à Paris un pôle de compétitivité de dimension mondiale consacré aux innovations urbaines, à la mobilité et au développement durable.

Dans ce cadre, la communauté scientifique travaillant sur les questions urbaines nous avait saisis d'un projet d'Institut de la ville durable.

Une mission de préfiguration a été créée, conduite au sein de l'administration parisienne par Mme Catherine BARBÉ et prenant appui sur un comité scientifique bénévole.

Les objectifs étaient de constituer un pôle d'excellence universitaire pluridisciplinaire autour de la thématique du développement durable en milieu urbain qui permette de construire une vision prospective de la ville de demain et nourrisse les réflexions portant sur les grandes orientations stratégiques de la Ville de Paris et de promouvoir la synergie entre les différents acteurs : établissements d'enseignement supérieur, laboratoires de recherche, monde associatif, entreprises privées et, bien sûr, élus, afin de favoriser l'innovation, aussi bien dans le domaine de la recherche que dans celui du développement économique.

Le rapport de ce groupe de travail a été analysé et discuté en 2010 par le Conseil scientifique de la Ville de Paris. Le Conseil scientifique de la Ville de Paris a émis un avis nuancé sur ce rapport. Il s'est interrogé notamment sur la nécessité de créer une nouvelle structure pour atteindre les objectifs fixés.

Il faut tenir compte du fait qu'en 2010, plusieurs initiatives, aussi bien au C.N.R.S. qu'à l'A.N.R., l'Agence Nationale de la Recherche, commençaient à structurer cet axe de recherche, tandis que des laboratoires importants, liés au PRES, Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur, "Paris-Est" à Marne-la-Vallée notamment, se repositionnaient sur cette thématique.

En accord avec le Conseil scientifique et la Région Ile-de-France, notamment Isabelle THIS SAINT-JEAN, vice-présidente recherche et enseignement supérieur, et Alain AMÉDRO, vice-président aménagement du territoire, un groupe de travail, également bénévole, puisque vous m'avez cité les coûts afférents à ces projets, composé principalement de scientifiques et présidé par Pierre VELTZ, l'auteur de "l'Economie de la connaissance et ses territoires", s'est vu conseiller par mes soins une mission complémentaire d'évaluation de la pertinence de la démarche et des moyens à mettre en œuvre.

Leurs travaux ont démontré tout l'intérêt pour Paris et sa métropole de disposer d'un dispositif d'incitation au traitement de ces thématiques liées à la métropole durable. Cependant, ce groupe de travail a considéré qu'il n'était pas indispensable de créer une nouvelle structure se superposant à un nombre déjà conséquent de dispositifs.

Ainsi, d'un commun accord, la Ville et la Région ont décidé de ne pas créer d'Institut de la ville durable, pour ne pas complexifier le paysage actuel et créer une nouvelle charge, mais de soutenir financièrement les multiples initiatives qui ont été créées ou déployées depuis 2008.

Parmi ces dispositifs, il y a :

- le Réseau de Recherche sur le Développement Sostenable, R2DS, de la Région qui a un D.I.M., un domaine d'intérêt majeur, qui a été renouvelé en 2011.

- l'appel à projets "Paris 2030". A ce titre, et tel que souhaité dans un vœu voté lors du Conseil municipal de juillet 2012, une mention sur la métropole parisienne durable a été introduite dans le règlement du programme "Paris 2030". Sont encouragées les candidatures portant sur des projets intégrant une approche comparative avec d'autres métropoles internationales, ainsi que les projets visant à explorer les adaptations de la Ville de Paris aux futures évolutions environnementales et à la réalisation d'une métropole parisienne durable.

- le réseau thématique pluridisciplinaire "Villes durables" du C.N.R.S, l'appel à projets "Villes durables" de l'Agence Nationale de la Recherche et les travaux du pôle de compétitivité Advancity, avec le programme d'institut d'excellence en efficacité énergétique IEED, dans le cadre des investissements d'avenir.

Je crois que, en prenant cette décision, nous avons fait preuve d'esprit de responsabilité et de sérieux budgétaire. Nous avons refusé de créer une structure nouvelle qui ne faisait pas l'unanimité dans la communauté scientifique et nous avons décidé, la Ville et la Région, d'utiliser les moyens financiers des deux entités pour financer directement des projets de recherche, des colloques, parmi lesquels celui de "Paris 2030", qui a eu lieu en novembre 2011 sur l'avenir des villes, et celui qui est programmé le 3 décembre 2012 sur le thème "végétation ville et climat", ainsi que de financer les projets de R&D portés par le pôle de compétitivité Advancity.

Par ailleurs, les différents groupes de travail ont travaillé bénévolement, comme c'est souvent le cas dans le domaine scientifique. La seule dépense liée à cette démarche globale est une contribution à l'organisation de manifestations lors de la semaine de colloques consacrés aux métropoles durables durant l'Exposition universelle de Shanghai en 2010, que vous connaissez bien. L'ensemble des engagements financiers est resté inférieur à 39.000 euros.

Espérant avoir apporté réponse à vos questions, je vous propose de retirer votre vœu.

Madame ?

Mme Geneviève BERTRAND. - Compte tenu de la réponse extrêmement fournie, je retire mon vœu.

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans divers organismes.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Mes chers collègues, Je vous propose à présent de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Société immobilière d'économie mixte de la Ville de Paris (Conseil d'administration) (R. 66) :

- Mme Emmanuelle BECKER, en remplacement de M. Ian BROSSAT, désigné le 21 avril 2008, démissionnaire.

Société anonyme d'exploitation du Palais omnisports de Paris Bercy (Assemblées générales) (R. 67) :

- M. Hermano SANCHES RUIVO, délégué, en remplacement de M. Pascal CHERKI, désigné le 21 avril 2008, démissionnaire.

Société publique locale du Carreau du Temple (Conseil d'administration) (R. 68) :

- Mme Hélène MACE de LEPINAY, en remplacement de M. Vincent ROGER, désigné les 24 et 25 septembre 2012, démissionnaire.

Association "Théâtre de la Ville" (Conseil d'administration) (R. 69) :

- M. Thierry COUDERT, en remplacement de Mme Hélène MACE de LEPINAY, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2012, R. 66 à R. 69).

Modification de la composition des Commissions.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe des modifications survenues dans les Commissions suivantes :

I) Mme Isabelle GACHET, titulaire quitte la 4e Commission et intègre la 7e Commission, également en qualité de titulaire. Mme Olivia POLSKI a été élue vice-présidente de la 4e Commission en remplacement de Mme Isabelle GACHET.

II) La répartition des élus E.E.L.V.A. entre les commissions a été modifiée comme suit :

1ère Commission :

Titulaire : René DUTREY.

Suppléant : Michel CHARZAT.

2e Commission :

Titulaire : Jacques BOUTAULT.

Suppléant : Yves CONTASSOT.

3e Commission :

Titulaire : Christophe NAJDOVSKI.

Suppléant : Denis BAUPIN.

4e Commission :

Titulaires : Michel CHARZAT, Yves CONTASSOT.

Suppléants : Véronique DUBARRY, Christophe NAJDOVSKI.

5e Commission :

Titulaires : Fabienne GIBOUDEAUX, Véronique DUBARRY.

Suppléants: Katia LOPEZ, Jacques BOUTAULT.

6e Commission :

Titulaire : Katia LOPEZ.

Suppléante : Danielle FOURNIER.

7e Commission :

Titulaire : Denis BAUPIN.

Suppléante : Fabienne GIDOUDEAUX.

8e Commission :

Titulaire : Sylvain GAREL (président).

Suppléant : René DUTREY.

9e Commission :

Titulaire : Danielle FOURNIER.

Suppléant : Sylvain GAREL.

2012 DPE 11 - Modification du règlement du service public de l'assainissement de Paris.

2012 DPE 82 - Mise à jour du règlement du service public de l'eau à Paris.

2012 DAC 600 - Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Arts Découvertes et Citoyennetés (5e).

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que les projets de délibération DPE 11, DPE 82 et DAC 600 sont retirés de l'ordre du jour.

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente. séance.

Clôture de la séance.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Je vous remercie d'avoir été aussi patients, et je crois que nous devons tous vous féliciter.

Merci.

(La séance est levée le mardi 13 novembre 2012 à vingt et une heures quarante cinq minutes).

Annexe n° 1 - Questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

I - Question du groupe E.E.L.V.A.

QE 2012-22 Question de MM. René DUTREY, Sylvain GAREL et des membres du groupe E.E.L.V.A. à M. le Préfet de police relative au coût des opérations de dissuasion et de répression des marchés de la misère.

Libellé de la question :

"Monsieur le Préfet de police,

Notre Ville connaît dans certains de ces quartiers populaires un phénomène connu sous le nom de marchés de la misère ou marchés sauvages sur lesquels se retrouvent de nombreux vendeurs et de non moins nombreux clients à la recherche de produits à bas prix. Du fait d'une inorganisation totale, ces marchés génèrent des nuisances difficilement supportables par les riverains qui se plaignent légitimement de l'occupation illicite des trottoirs ou terre-plein et réclament des interventions des pouvoirs publics pour faire cesser ces nuisances.

Ces demandes sont très régulièrement relayées par des interventions et des vœux en Conseil de Paris demandant le déploiement de moyens appropriés pour dissuader ou réprimer ces marchés.

Face à ce problème, la Ville de Paris a mis en oeuvre quatre actions principales visant à encadrer ce phénomène : expérimentation d'un carré aux biffins dans le 18e, ouverture d'un espace de vente pour les biffins aux puces de la porte de Vanves, expérimentation prévue d'une rémunération des apports dans le cadre de la création d'une ressourcerie porte de Montreuil, maraude sociale pour venir en aide aux populations qui fréquentent ces marchés.

En collaboration avec les services de police, elle participe aussi aux actions de dissuasion et de répression des marchés spontanés : opération de nettoyage des boulevards suite à une dispersion par la police, mise à disposition de bennes pour recueillir les produits confisqués, présence d'agent de la DPP pour participer à la dissuasion etc. Or autant nous pouvons mesurer l'engagement financier de la Ville pour développer des solutions alternatives à la répression autant le coût pour la collectivité des actions de dissuasion et de répression n'est pas connu.

Aussi, MM. René DUTREY, Sylvain GAREL et les éluEs du groupe E.E.L.V.A. souhaitent disposer d'une évaluation précise sur les 3 dernières années du coût de ces opérations, c'est-à-dire des moyens logistiques et humains mis en oeuvre à la fois par la Préfecture de police et la Ville de Paris."

Réponse non parvenue.

II - Questions du groupe U.M.P.P.A.

QE 2012-23 Question de Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la campagne de mesures de la qualité de l'air.

Libellé de la question :

"Un décret du 2 décembre 2011, en application de la loi dite Grenelle II, rend obligatoire la surveillance de la qualité de l'air dans les établissements accueillant un jeune public (crèches, halte-garderie, écoles maternelles et primaires, centres de loisirs etc.).

La surveillance de la qualité de l'air devra être achevée avant janvier 2015 pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans et les écoles maternelles et avant janvier 2018 pour les écoles élémentaires.

Cette surveillance fait l'objet d'un protocole particulièrement contraignant, mais qui a l'avantage d'être précis, car les mesures devront être effectuées sur deux semaines non successives de présence des élèves et sur deux périodes différentes (une période chaude et une période froide).

A l'occasion d'un vœu présenté lors du Conseil de Paris de septembre 2012, votre adjoint chargé du développement durable, de l'environnement et du plan climat m'a répondu qu'une campagne de mesure s'est déroulée dans 30 écoles parisiennes depuis 2009 et sur deux ans.

Considérant les 661 écoles, les 708 crèches et les multiples établissements accueillant un jeune public, je souhaiterais connaître, de manière précise :

- le calendrier des mesures de la qualité de l'air intérieur et les organismes accrédités qui les conduiront ;
- en fonction de quels critères la liste des établissements qui feront l'objet de mesures a été ou sera établie."

Réponse non parvenue.

QE 2012-24 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'accessibilité et le stationnement gare du Nord pour les taxis.

Libellé de la question :

"L'accessibilité à la gare du Nord pour les taxis est devenue très difficile du fait des conséquences des aménagements de la circulation du boulevard Magenta.

Depuis plusieurs semaines, les taxis connaissent aussi des difficultés de stationnement pour les zones d'attente : "taxis réservés, dépose-minute et attente station" où ils sont systématiquement verbalisés.

Compte tenu de la situation, certains refusent de se rendre dans "cet établissement public" qui en terme de trafic est, rappelons-le, la première gare d'Europe et en terme de voyageur la seconde.

Aussi, Mme Laurence DOUVIN, Conseiller de Paris, et des élus du groupe U.M.P.P.A. demandent aux parties prenantes, M. le Maire de Paris et M. le Préfet de police, d'envisager avec R.F.F. les dispositions nécessaires afin de rendre plus accessible la gare du Nord aux taxis."

Réponse non parvenue.

QE 2012-25 Question de Mme Rachida DATI et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux revenus générés par les redevances d'occupation du domaine public et les concessions situées sur le Champ de Mars et ses abords.

Libellé de la question :

"Mme Rachida DATI et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris quels sont les revenus annuels générés par les redevances pour occupation du domaine public et les concessions situées sur le Champ de Mars et ses abords."

Réponse non parvenue.

Votes spécifiques.

M. Hernano SANCHES RUIVO ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DGRI 65 Subvention (5.000 euros) à la Coordination des Collectivités Portugaises de France (2e).

M. Daniel MARCOVITCH ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DPE 90 Subvention (2.000 euros) à l'association Observatoire des Usagers de l'Assainissement en Ile-de-France (Obusass) pour l'année 2012.

MM. Hernano SANCHES RUIVO, Christian SAUTTER, Mme Yamina BENGUIGUI, MM. Pierre MANSAT, Sylvain GAREL, Mme Brigitte KUSTER, M. Pierre GABORIAU, Mmes Florence BERTHOUT et Anne TACHENE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DDEES 216 Subvention (10.000 euros) avec convention à l'Office du tourisme et des Congrès de Paris pour les opérations thématiques Shopping.

M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, René DUTREY, Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012 DPP 37 Subvention (4.143.207,81 euros) avec avenant à la convention à Paris Habitat OPH dans le cadre du gardiennage de logements sociaux.

2012 DPVI 196 Subvention (11.000 euros) et convention avec Paris Habitat OPH pour des travaux d'aménagement et de mise aux normes d'un local situé 37/39 boulevard Davout (20e).

2012 DPVI 197 Subvention (12.500 euros) et convention avec Paris Habitat OPH pour la division d'un local associatif en deux locaux dans le quartier de la Goutte d'Or, 23 rue Emile Duployé (18e).

2012 DU 245 Cession à Paris-Habitat OPH d'un terrain 27-35 rue Bréguet (11e) et des droits à construire associés.

2012 DLH 21 Location par bail emphytéotique, au profit de Paris Habitat - OPH, d'un ensemble immobilier communal, 9P-11P rue Saint Blaise / 1B-3 rue Riblette (20e).

2012 DLH 153 Octroi de la garantie de la Ville de Paris aux emprunts à contracter par Paris Habitat OPH en vue du financement du programme de réhabilitation Plan Climat de 90 logements de la tour Q du groupe Edmond Michelet Curial (19e).

2012 DLH 206 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de création d'un logement PLUS, 7/7 bis rue Scheffer (16e).

2012 DLH 227 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de création d'un logement PLUS, 21 rue Condorcet (9e).

2012 DLH 236 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation : de 2 logements PLUS, 6 rue Jules Dumien (20e) par la transformation de chambres en logements.

2012 DLH 237 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 4 logements PLA-I, 22 logements PLUS et 10 logements PLS, 5 place d'Aligre (12e).

2012 DLH 239 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 1 logement PLA-I 2, rue Crillon (4e).

2012 DLH 246 Garantie d'emprunt complémentaire pour la réalisation par Paris Habitat OPH du programme de construction neuve comportant 8 logements PLA-I, 31 logements PLUS et 39 logements PLS, 141-219 boulevard Macdonald (19e).

2012 DLH 253 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de création d'un logement PLUS 15-31, rue Montagne de l'Espérou-26, rue Cauchy et d'un logement PLAI 32, rue des Favorites (15e).

M. Pierre AIDENBAUM, Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Dominique BERTINOTTI, Frédérique CALANDRA, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY, Jean-François LEGARET et Mme Claude-Annick TISSOT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012 DPP 38 Subvention (917.543,66 euros) avec avenant à la convention à la RIVP dans le cadre du gardiennage de logements sociaux.

2012 DLH 9 Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 35 logements PLS 70bis-72, rue Botzaris (19e).

2012 DLH 73 Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 4 logements PLA-I, 8 logements PLUS et 1 logement PLS 59, rue Saint-Sébastien et 21, rue de la Folie Méricourt (11e).

2012 DLH 123 Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 34 logements PLUS et 85 logements PLS, 117-119 rue de Montreuil (11e).

2012 DLH 164 Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 15 logements PLUS, 55-57 boulevard de Ménilmontant (11e).

2012 DLH 165 Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 52 logements PLUS, 33-35 bis passage du Bureau (11e).

2012 DLH 166 Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 9 logements PLUS, 53-55 rue Sébastien Mercier (15e).

2012 DLH 174 Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP de l'immeuble communal 10 rue Julia Bartet (14e).

2012 DLH 194 Octroi de la garantie de la Ville de Paris aux emprunts à contracter par la RIVP pour le financement des programmes 2011 et 2012 de travaux d'amélioration de son patrimoine.

2012 DLH 213 Avenant au bail emphytéotique consenti le 1er octobre 2010 à la RIVP, portant location de l'immeuble communal 15 P rue des Arbustes (14e) et location par bail emphytéotique, au profit de l'association CEREP, d'une emprise à détacher dudit immeuble.

2012 DLH 218 Réalisation par la RIVP, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 2 logements PLA-I, 2 logements PLUS et 2 logements PLS, 27 rue Bonvin (15e).

2012 DLH 219 Réalisation par la RIVP, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 3 logements PLA-I, 3 logements PLUS et 2 logements PLS 5-7, impasse Marie Blanche (18e).

2012 DLH 221 Réalisation par la RIVP, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 2 logements PLA-I, 4 logements PLUS et 2 logements PLS 74-76, avenue Félix Faure (15e).

2012 DLH 224 Réalisation par la RIVP d'un programme comportant 1 logement PLUS, 8 rue Louis Ganne (20e).

2012 DLH 225 Réalisation par la RIVP d'un programme comportant 1 logement PLUS 18, Villa Amélie (20e).

2012 DLH 228 Réalisation par la RIVP, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 4 logements PLS 6, rue du Soleil (20e).

2012 DLH 248 Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 6 logements PLA-I, 37 logements PLUS et 25 logements PLS, 134 boulevard Davout (20e).

2012 DLH 249 Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 1 logement PLA-I, 4 logements PLUS et 1 logement PLS 1bis, rue Cadet (9e).

2012 DLH 250 Réalisation par la RIVP, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 2 logements PLA-I, 5 logements PLUS et 2 logements PLS 11-13, boulevard Jules Ferry (11e).

Mme Anne HIDALGO, M. Claude DARGENT, Mme Seybah DAGOMA, MM. Gilles ALAYRAC, Pierre AIDENBAUM, Mmes Dominique BERTINOTTI, Sylvie WIEVIORKA, M. Jacques BOUTAULT, Mme Karen TAIEB, M. Jean-François LEGARET, Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE et Martine MERIGOT de TREIGNY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DU 171 Avenant n° 1 prorogeant la convention de compensation de charge d'ouverture au public conclue avec la SEMPARISEINE (précédemment SEMEA 15). Secteur Beaugrenelle - Front de Seine (15e).

M. Didier GUILLOT ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012 DLH 136 Réalisation par Batigère Ile-de-France d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 9 logements PLS et un commerce, 63 rue de la Chapelle (18e).

2012 DLH 205 Réalisation par Batigère Ile-de-France d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 3 logements PLUS, 8-10 rue Demarquay (10e).

Mme Véronique DUBARRY ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012 DLH 247 Réalisation par la SA d'HLM l'Habitat Social Français (HSF) d'un programme comportant 1 logement PLUS 12, rue Lahire (13e).

2012 DLH 251 Réalisation par la SA d'HLM l'Habitat Social Français (HSF) d'un programme comportant 1 logement PLA-I 5bis, rue Maurice Rouvier (14e).

M. Ian BROSSAT ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012 DPP 43 Subvention (155.662,48 euros) avec avenant à la convention à ICF la Sablière dans le cadre du gardiennage de logements sociaux.

2012 DLH 234 Réalisation par ICF La Sablière d'un programme de construction neuve comportant 2 logements PLA-I, 14 logements PLUS et 6 logements PLS et d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 7 logements PLUS et 4 logements PLS, 20-22 rue Pradier (19e).

2012 DLH 235 Réalisation par ICF La Sablière d'un programme d'acquisition et de réhabilitation Plan Climat comportant 14 logements PLA-I, 194 logements PLUS et 90 logements PLS, 1 rue de Gergovie (14e).

M. Roger MADEC, Mmes Claudine BOUYGUES, Isabelle GACHET, MM. Rémi FERAUD, François DAGNAUD, Denis BAUPIN, Mme Brigitte KUSTER, MM. Hervé BENESSIONO, Jean-Jacques GIANNESINI et Mme Fabienne GASNIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivant :

2012 DEVE 178 Avenant à la convention du 20 août 2009 avec la SEMAVIP et ses partenaires pour le transfert à la Ville de Paris de la maîtrise d'ouvrage de la reconstruction d'une partie du mur du cimetière des Batignolles (17e).

2012 DU 206 Acquisitions d'emprises publiques appartenant à la SEMAVIP, dans le cadre du secteur d'aménagement Ourcq-Jaurès (19e).

M. Jean-Yves MANO, Mmes Colombe BROSEL, Gisèle STIEVENARD, Halima JEMNI, M. Daniel ASSOULINE, Mme Hélène BIDARD, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Roxane DECORTE, Emmanuelle DAUVERGNE et Anne TACHENE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2012 DLH 141 Réalisation par la SGIM d'un programme comportant 5 logements PLA-I, 5 logements PLUS et 2 logements PLS 5 rue de Montholon (9e).

2012 DLH 142 Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 1 logement PLA-I, 7 logements PLUS et 6 logements PLS, 13 rue Perdonnet (10e).

2012 DLH 202 Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 3 logements PLA-I, 10 logements PLUS et 3 logements PLS, 2 rue Voltaire (11e).

2012 DLH 203 Réalisation par la SGIM d'un programme de réhabilitation Plan Climat d'un immeuble 18, rue Hégésippe Moreau (18e).

2012 DLH 222 Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 79 logements PLUS, 29-31 rue Pierre Nicole (5e).

Mmes Claudine BOUYGUES, Gisèle STIEVENARD, MM. Romain LEVY, François VAUGLIN, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Rémi FERAUD, Ian BROSSAT, Pierre CHARON et Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DPP 42 Subvention (146.653,75 euros) avec avenant à la convention à la SIEMP dans le cadre du gardiennage de logements sociaux.

M. Romain LEVY, Mme Gisèle STIEVENARD, M. Alain LHOSTIS, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Jérôme DUBUS, Jean-Yves MANO et Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DU 221 Cession à la SOREQA de l'ensemble immobilier 23, rue de Meaux (19e).

MM. Jacques BRAVO, David ASSOULINE, Mmes Danièle POURTAUD, Pauline VERON, Emmanuelle BECKER, MM. Jacques BOUTAULT, Georges SARRE, Mmes Hélène MACE de LEPINAY, Catherine DUMAS et Marie-Claire CARRERE-GEE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DAC 340 Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association Théâtre de la Ville (4e).

M. François DAGNAUD, Mmes Aline ARROUZE, MM. Pierre AURIACOMBE, Julien BARGETON, Mme Michèle BLUMENTHAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIERE, Mmes Seybah DAGOMA, Rachida DATI, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Laurence DOUVIN, M. Sylvain GAREL, Mmes Fabienne GASNIER, Danièle GIAZZI, Marie-Laure HAREL, Marie-Chantal BACH, Hélène MACE de LEPINAY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Mmes Anne-Constance ONGHENA, Frédérique PIGEON, Olivia POLSKI et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DPE 77 Conventions d'objectifs et de moyens, l'une avec le SYCTOM et l'association La Petite Rockette, l'autre avec l'association Coup de Main, pour l'accueil en Centre de Valorisation et d'Apport des Encombrants des déchets ultimes produits par ces associations.

Mme Gisèle STIEVENARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DPVI 64 Subventions (47.500 euros) à 10 associations et conventions avec 4 associations menant des actions au titre de la politique de la Ville sur le quartier Fontaine au Roi du 11e dans le cadre de la Région.

M. Bruno JULLIARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DAC 2 Subvention (1.436.500 euros) contrat et avenant avec l'association pour le Soutien du Théâtre Privé ASTP (8e).

MM. Didier GUILLOT, Ian BROSSAT, Sylvain GAREL, Pierre-Yves BOURNAZEL et Daniel VAILLANT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DAC 631 Subvention (125.000 euros) et convention avec l'association Halle Saint-Pierre (18e).

Votes spécifiés.

Mme Laurence DREYFUSS et M. David ALPHAND s'abstiennent sur le projet de délibération suivant :

2012 DASCO 158 (et DASCO 83-G) Approbation du programme prévisionnel d'investissement des lycées pour 2012/2022 proposé par la Région Ile-de-France.

Mme Laurence DREYFUSS et M. David ALPHAND votent contre les projets de délibération suivants :

2012 DJS 263 - DF 77 Approbation des tarifs d'utilisation des installations du Stade Jean Bouin (16e).

2012 DJS 395 Conclusion de quatre conventions d'occupation temporaire du domaine public pour l'utilisation privative par la SASP Stade Français Paris de dépendances du Stade Jean Bouin de Rugby situé, 20 à 40 avenue du Général Sarrail (16e).

M. Thierry COUDERT vote comme l'Exécutif sur tous les textes "Pollution" sauf le vœu n° 16 pour lequel il vote POUR.

M. Thierry COUDERT vote POUR le vœu n° 68 du groupe E.E.L.V.A. sur le vote des étrangers.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2012 DVD 193 Convention avec l'Etablissement Public de la Grande Halle de la Villette pour la mise à disposition des usagers d'un terrain le long du canal de l'Ourcq (19e) dans le cadre de l'extension T3 jusqu'à la porte de La Chapelle.

2012 DVD 169 Signature de marchés concernant des missions pour la réalisation d'inspections détaillées d'ouvrages d'art parisiens.

2012 DVD 190 Approbation du principe et des modalités de passation et signature d'un marché relatif à des prestations de levés topographiques des mises à jour des plans de voirie de surface (secteur ouest parisien).

2012 DVD 205 Signature d'un contrat de transaction avec la société CPCU suite à l'affaissement de voirie au droit de l'immeuble sis 55 rue Bobillot (13e).

2012 DICOM 31 Conventions de parrainage "Paris Plages 2012" (Ports de Paris).

2012 DICOM 36 Convention de parrainage " Paris Plages 2012 " (Cofitem-Cofimur)

2012 DVD 209 Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

2012 DVD 204 Avenant à la convention de réouverture au public de la passerelle du Cambodge (14e) avec la Cité Internationale Universitaire de Paris et la Communauté d'agglomération de Val-de-Bièvre.

2012 DVD 206 Prolongement de la passerelle du Cambodge (14e). Signature de l'avenant n°2 à la convention partenariale pour le projet de rénovation urbaine d'Arcueil et Gentilly sur la quartier du Chaperon Vert.

M. Julien BARGETON, M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

2012 DUCT 3 Subvention Fonds du Maire (15.566 euros) et convention avec le Comité des fêtes et d'action sociale du 6e arrondissement de Paris (6e).

2012 DUCT 26 Subvention (3.000 euros) à l'Association Initiatives Rencontres et Solidarité 10e - AIRES 10e.

2012 DUCT 45 Subvention Fonds du Maire (12.213 euros) au Comité des fêtes et des oeuvres de solidarité du 5e arrondissement (5e).

2012 DUCT 77 Subvention (3.000 euros) à l'association Energies 9 (9e).

2012 DUCT 105 Subvention (2.000 euros) à l'association La fabrique des impossibles (10e).

2012 DUCT 160 Subvention Fonds du Maire (1.500 euros) à l'Association pour l'Education, l'Intégration et le Développement (19e).

2012 DUCT 168 Subvention (5.000 euros) à l'association Cosmopolite (19e).

2012 DUCT 195 Subvention Fonds du Maire (4.800 euros) au Comité municipal d'animation et d'action sociale du VIIe arrondissement (7e).

2012 DUCT 196 Subvention Fonds du Maire (9.837 euros) au Comité officiel des fêtes et d'action sociale de Montmartre et du 18e arrondissement (18e).

2012 DUCT 197 Subvention Fonds du Maire (9.837 euros) à l'association Salle Saint Bruno (18e).

2012 DUCT 203 Subvention (3.000 euros) à l'Association Internationale Culture Sans Frontière (AICSF) (20e).

2012 DUCT 204 Subvention Fonds du Maire (5.000 euros) à l'association Relais famille (16e).

2012 DUCT 205 Subvention Fonds du Maire (4.800 euros) à quatre associations et convention avec l'association Relais 59 (12e).

2012 DUCT 209 Subvention (2.000 euros) à l'Association (A.R.P.P.A) pour la Recherche et la Promotion d'une politique de l'Association (15e).

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

2012 DPVI 190 Subvention (5.000 euros) à Dom'Asile au titre de l'intégration.

Mme Claudine BOUYGUES, rapporteure.

2012 DASCO 55 Subvention (119.049 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Caisse des Ecoles du 12e arrondissement au titre de l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

2012 DASCO 59 Subvention (57.251 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Caisse des Ecoles du 16e arrondissement au titre de l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.

2012 DASCO 93 Subvention compensatrice de la redevance d'occupation des locaux communaux 14, rue d'Astorg (8e) au titre de l'année 2012 (30.402 euros) et convention avec l'association Conseil Départemental des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public de Paris (8e).

2012 DASCO 104 Subventions aux collèges (12.950 euros) dans le cadre du dispositif "Action collégiens".

2012 DASCO 144 Indemnisation amiable de la MAIF, subrogée dans les droits de son assuré, en réparation du préjudice subi suite à un dégât des eaux dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris. Montant : 125 euros.

2012 DASCO 155 Convention avec l'association de Réinsertion Sociale du Luxembourg (RESOLUX) relative au renouvellement de la mise à disposition d'une partie des locaux municipaux situés dans l'immeuble 85, boulevard Raspail (6e).

2012 DASCO 156 Dotation (1.758 euros) au lycée polyvalent François Truffaut (3ème) pour le financement d'un voyage à Madrid pour l'année scolaire 2012-2013.

2012 DASCO 157 Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public de l'école maternelle 2 rue Paul Gervais (13e).

2012 DASCO 160 Subvention (13.174 euros) au lycée municipal Truffaut (3e).

2012 DPA 81 Avenant n° 2 au marché de travaux pour la restructuration et l'extension de l'école maternelle, 61 rue du Javelot (13e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2012 DASES 37 Signature d'une convention de gestion des locaux avec le Département de Paris, pour les locaux situés aux 6-8, place Jacques Marette (15e).

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2012 DDEEES 157 Subvention (5.000 euros) à l'association Chaussettes Orphelines (18e).

2012 DDEEES 158 Subvention (7.000 euros) à l'association "l'Exposition des Artisans -Artistes Créateurs" (11e).

2012 DDEEES 170 Subvention (4.500 euros) à l'association des commerçants du quartier de l'horloge-ACQH (3e) pour les illuminations de fin d'année 2011.

2012 DDEEES 191 Subvention (5.000 euros) à l'association Commune Libre d'Aligre (12e).

2012 DDEEES 192 Subvention (8.000 euros) à l'association A TOUT ATOUT (14e).

2012 DDEEES 193 Subvention (9.000 euros) à l'association PAGES (20e).

2012 DDEEES 195 Subvention (8.000 euros) à l'association de Paris pour la promotion du concours "Un des meilleurs ouvriers de France".

2012 DDEEES 196 Subvention (5.000 euros) à l'association "Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France".

2012 DDEEES 197 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Viaduc des Arts (12e).

2012 DDEEES 198 Subvention (3.500 euros) à l'association TERRAMICALES (11e).

2012 DDEEES 199 Subvention (2.000 euros) à l'Association des Inventeurs et Fabricants Français (AIFF).

2012 DDEEES 200 Subvention (40.000 euros) avec convention à la Chambre régionale de métiers et de l'Artisanat d'Ile de France Organisation du Carrousel des métiers d'Art et de la Création.

2012 DDEEES 201 Subvention (3.000 euros) à l'association Le Faubourg Saint-Germain (7e) pour l'organisation d'un dîner de rue intitulé La fête du Faubourg Saint-Germain.

2012 DDEEES 216 Subvention (10.000 euros) avec convention à l'Office du tourisme et des Congrès de Paris pour les opérations thématiques Shopping.

2012 DDEEES 223 Subvention (3.000 euros) à l'association Au fil de l'eau (4e) pour les illuminations de fin d'année 2011.

2012 DDEEES 224 Subvention (3.000 euros) à l'association des commerçants du village de Passy (16e) pour les illuminations de fin d'année 2011.

2012 DDEEES 225 Présentation aux conseillers de Paris du compte-rendu annuel à la collectivité pour l'exercice 2011 de la mission Vital'Quartier 1 confié à la SEMAEST.

2012 DDEEES 226 Présentation aux conseillers de Paris du compte-rendu annuel à la collectivité pour l'exercice 2011 de la mission Vital'Quartier 2 confiée à la SEMAEST.

2012 DDEEES 228 Subvention (3.000 euros) à l'association des commerçants Treilhard Europe Corvetto Lisbonne Miromesnil (8e) pour les illuminations de fin d'année 2011.

2012 DDEEES 230 Subvention (7.000 euros) à l'association pour la défense des intérêts des commerçants et artisans du 2e arrondissement et des grands boulevards (9e) pour les illuminations de fin d'années 2011.

2012 DDEEES 235 Subvention (7.000 euros) à l'association Carré Bastille (11e).

2012 DDEEES 237 Subvention (2.000 euros) à l'association des commerçants pour l'animation de la place des Fêtes (19e) pour les illuminations de fin d'année 2011.

2012 DDEEES 239 Subvention (8.000 euros) à l'association des commerçants, artisans, prestataires de service et professionnels libéraux des rues Caumartin, Boudreau et annexes - ACAPS Caumartin - (9e) pour les illuminations de fin d'année 2011.

2012 DDEEES 240 Subvention (5.000 euros) à l'association Le Carré de la Madeleine (8e) pour les illuminations de fin d'année 2011.

2012 DDEEES 241 Subvention (8.000 euros) à l'association CALIF (Club action des Labels Indépendants Français) - Disquaire Day.

2012 DDEEES 242 Subvention (7.000 euros) à l'association "Designers Interactifs".

2012 DDEEES 243 Subvention (5.000 euros) à l'association Le Génie de la Marqueterie Contemporaine (12e).

2012 DDEEES 244 Subvention (3.000 euros) à l'association des commerçants du marché couvert de Passy (16e) pour les illuminations de fin d'année 2011.

2012 DDEEES 246 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3.

2012 DDEEES 247 Subvention (5.000 euros) à l'association "Paris Librairies", association des librairies de Paris.

2012 DDEEES 248 Convention d'occupation du domaine public fixant les conditions tarifaires et d'organisation d'un salon des antiquaires et galeristes sur la pelouse de la Muette (16e).

2012 DICOM 32 Convention de parrainage pour l'opération "Les Heures Heureuses" (Tang).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2012 DDEEES 227 - DPE 94 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, Mme Anne LE STRAT, rapporteures.

2012 DPE 77 Conventions d'objectifs et de moyens, l'une avec le SYCTOM et l'association La Petite Rockette, l'autre avec l'association Coup de Main, pour l'accueil en Centre de Valorisation et d'Apport des Encombrants des déchets ultimes produits par ces associations.

2012 DPE 78 Subventions (22.300 euros) et conventions avec 3 associations ayant une activité de recyclerie.

2012 DPE 80 Vente aux enchères ou destruction de 50 véhicules et 46 matériels du Service Technique de la Propreté de Paris.

M. François DAGNAUD, rapporteur.

2012 DASES 41 Contrat de partenariat avec l'établissement public du musée du quai Branly (7e).

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2012 DPP 32 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'Association de Formation et Aide à la Réinsertion (FAIRE) au titre de la lutte contre la récidive

2012 DPP 35 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'Association française des victimes du terrorisme (AFVT).

2012 DPP 42 Subvention (146.653,75 euros) avec avenant à la convention à la SIEMP dans le cadre du gardiennage de logements sociaux.

2012 DPP 43 Subvention (155.662,48 euros) avec avenant à la convention à ICF la Sablière dans le cadre du gardiennage de logements sociaux.

2012 DPP 46 Subvention (1.000 euros) et convention avec l'association Paris Est Mouv' (11e) dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances.

2012 PP 81 Approbation des modalités d'attribution du marché correspondant au lot n° 2 " couverture " des travaux de restauration des façades et réfection des toitures de la Caserne de la Cité (4ème).

2012 PP 82 Approbation d'un projet de règlement amiable d'une affaire mettant en cause la responsabilité de la commune de Paris.

2012 PP 83 Autorisation à M. le Préfet de police de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville Paris.

2012 PP 85 Individualisation des autorisations de programme votées au budget spécial de la préfecture de police (exercice 2011 et 2012).

2012 PP 86 Modification de la délibération n° 1994 D. 205 du 28 février 1994 portant fixation des conditions de rémunérations du personnel médical de infirmerie psychiatrique.

2012 PP 87 Erratum dans le document papier du compte administratif 2011 du budget spécial de la Préfecture de police.

2012 PP 89 Approbation des modalités d'attribution d'un marché relatif au développement d'applications pour terminaux mobiles.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2012 DILT 18 Modification de cycles de travail des personnels de la DILT

2012 DRH 6 Modification de délibérations relatives à des primes et indemnités des personnels hospitaliers de la Commune de Paris et à la nouvelle bonification indiciaire.

2012 DRH 82 Lancement et signature d'un marché à bons de commande pour des prestations de formations diplômantes permettant la reconversion pour raison médicale d'éboueurs de la Ville de Paris.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2012 DJS 171 Subvention (10.000 euros) et avenant à la convention triennale avec Pulsart (93100 Montreuil).

2012 DJS 370 Subvention (8.000 euros) à Scouts et Guides de France (13e).

2012 DJS 397 Subvention (15.000 euros) à Unis-Cité Ile-de-France (18e).

2012 DJS 435 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Travail au Noir (17e).

2012 DJS 436 Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Entr'aide (19e).

2012 DJS 439 Subvention (1.300 euros) à l'association NJS ADDICT (15e).

Mme Isabelle GACHET, rapporteure.

2012 DJS 371 - DPVI 479 Subvention (5.000 euros) à l'association Art-Exprim 18 (18e).

Mme Isabelle GACHET, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteures.

2012 DF 41 Admission en non-valeurs d'anciennes créances municipales irrécouvrables et remises gracieuses d'anciennes créances municipales, au titre de l'exercice 2012.

2012 DF 54 Avis favorable sur une demande en décharge de responsabilité présentée par un régisseur de la ville de Paris, avis défavorable sur une demande en décharge de responsabilité présentée par une régisseuse de la ville de Paris et avis favorable sur les demandes de remise gracieuse présentées par ces régisseurs.

2012 DF 86 Convention d'occupation du domaine public non routier par des réseaux de communications électroniques ouverts au public au profit de France Télécom.

2012 DF 111 Rapports écrits soumis au Conseil de Paris, siégeant en formation de conseil municipal, par ses représentants dans les conseils d'administration et de surveillance des SEM et des SPLA.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2012 DEVE 72 Passation d'un marché de valorisation et de signalétique du Jardin Botanique de la Ville de Paris.

2012 DEVE 160 Demandes d'autorisations administratives pour l'aménagement d'un jardin sur la dalle des Olympiades (13e).

2012 DEVE 178 Avenant à la convention du 20 août 2009 avec la SEMAVIP et ses partenaires pour le transfert à la Ville de Paris de la maîtrise d'ouvrage de la reconstruction d'une partie du mur du cimetière des Batignolles (17e).

2012 DEVE 147 Appel d'offres ouvert pour les travaux de fouille et de plantation d'arbres sur voirie, dans les jardins et espaces verts, dans les bois et dans les cimetières de la Ville de Paris.

2012 DEVE 161 Approbation des modalités de lancement et de signature d'un appel d'offres ouvert relatif à la réparation des matériels mécaniques horticoles, agricoles, de travaux publics et de véhicules routiers de la Ville de Paris.

2012 DEVE 173 Subvention en nature à l'association Art Exprim 18 sous la forme d'arbres abattus au 122 rue des Poissonniers (18e).

2012 DEVE 176 Lancement et signature d'un appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de jeunes plants de pépinière et de jeunes plants forestiers pour les bois, les espaces verts et le centre de production horticole de la Ville de Paris.

2012 DEVE 167 - DF 110 Admission en non-valeurs de créances irrécouvrables de l'exercice 2008 du budget annexe du fossoyage.

2012 DEVE 164 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation des dommages causés aux intéressés lors d'accidents dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

2012 DDEEES 203 Subventions (30.000 euros) et conventions avec les universités Panthéon-Sorbonne (Paris 1), Sorbonne Nouvelle (Paris 3) et Paris Descartes (Paris 5) pour financer des actions d'information, dans le cadre du dispositif "Cap en Fac".

2012 DDEEES 204 Subvention (26.000 euros) et convention avec l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6) pour financer des actions d'information dans le cadre du dispositif "Cap en Fac".

2012 DDEEES 206 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Université Panthéon-Assas (Paris 2) pour financer des actions d'information dans le cadre du dispositif "Cap en Fac".

2012 DDEEES 208 Subvention (31.000 euros) avec convention avec l'association "Une radio étudiante à Paris".

2012 DDEEES 209 Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association Animafac (7e).

2012 DDEEES 210 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association " Union Nationale des Etudiants de France " (UNEF) (19e).

2012 DDEEES 211 Subvention (10.000 euros) à la Confédération étudiante.

2012 DDEEES 212 Subvention (12.000 euros) à l'association "Etudiants et développement" (3e).

2012 DDEEES 221 Subvention (16 000 euros) à l'Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation (APASO) (91302 Massy)

2012 DDEEES 231 Subvention (14.000 euros) et convention avec l'Association pour Faciliter l'Insertion Professionnelle des Jeunes diplômés (AFIJ).

2012 DDEEES 238 Subvention (25 000 euros) et convention avec le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Sorbonne Paris Cité pour financer la poursuite du projet d'insertion professionnelle.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

2012 DPA 83 Approbation du principe, des modalités de passation et signature de quatre marchés à bons de commande de travaux d'entretien et de grosses réparations des installations de génie climatique dans les établissements municipaux situés dans Paris et sa proche banlieue.

2012 DU 206 Acquisitions d'emprises publiques appartenant à la SEMAVIP, dans le cadre du secteur d'aménagement Ourcq-Jaurès (19e).

2012 DU 245 Cession à Paris-Habitat OPH d'un terrain 27-35 rue Bréguet (11e) et des droits à construire associés.

2012 DU 251 Délimitation unilatérale partielle de deux parcelles appartenant au domaine public communal situées 62 à 72 rue Vitruve (20e) et signature de l'arrêté de délimitation correspondant.

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2012 DU 127 Projet de prolongement à l'ouest de la ligne E du RER, de la gare Haussmann-Saint-Lazare à celle de Mantes-la-Jolie, impactant les 8e, 16e, 17e et 19e arrondissements de Paris. Avis de la Ville de Paris requis au titre de l'article L. 123-16 du Code de l'Urbanisme.

Mme Anne HIDALGO et M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

2012 DU 177 Avenant de prorogation de la convention cadre conclue avec l'ASL Olympiades. Subvention (2.083.236,30 euros) avec convention avec l'ASL Olympiades pour l'amélioration du site relatif au réaménagement de la cour Rome, du Grand Parvis et de la liaison dalle basse / dalle haute - GPRU Site des Olympiades (13e).

Mme Anne HIDALGO, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteures.

2012 DAC 2 Subvention (1.436.500 euros) contrat et avenant avec l'association pour le Soutien du Théâtre Privé ASTP (8e).

2012 DAC 89 Subvention (10.000 euros) à l'association Orchestre-Atelier Ostinato (20e).

2012 DAC 340 Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association Théâtre de la Ville (4e).

2012 DAC 394 Subvention (5.000 euros) à l'association Musique et Santé (11e).

2012 DAC 570 Subvention (10.000 euros) à l'association Le Lieu Mains d'oeuvres (93400 Saint-Ouen).

2012 DAC 631 Subvention (125.000 euros) et convention avec l'association Halle Saint-Pierre (18e).

2012 DAC 632 Subvention (2.500 euros) à l'association Mouvance d'Arts (12e).

2012 DAC 637 Subventions (17.000 euros) aux associations L'entre prise, Arttakt, Association des jeunes asiatiques en Europe et 3CA.

2012 DAC 644 Subvention (8.000 euros) à l'association Villes des Musiques du Monde (93300 Aubervilliers).

2012 DAC 647 Subvention (10.000 euros) à l'association Culture et Hôpital (14e).

2012 DAC 650 Subvention (6.000 euros) à l'association Lyre et Muses (5e).

2012 DAC 651 Subvention (5.000 euros) à l'association La Piccola (77760 Boissy aux Cailles).

2012 DAC 652 Subvention (5.000 euros) à l'association Atelier Théâtre du Tourtour (13e) pour l'organisation de Mélomania.

2012 DAC 653 Subvention (13.000 euros) à la SARL Théâtre de l'Athénée (9e).

2012 DAC 655 Subvention (10.000 euros) à l'association Atelier des Feuillantines (5e).

2012 DAC 672 Subventions (15.000 euros), avenant et convention avec l'association A.A.S.C.S.P./Théâtre 13 (13e).

2012 DAC 679 Subvention (8.000 euros) à l'association Les Ailes de l'image (3e).

2012 DAC 681 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association La Dalle aux chaps (20e).

2012 DAC 693 Subvention (5.000 euros) à l'association Compagnie des Matinaux (18e).

2012 DAC 694 Subventions (41.000 euros) et avenants avec 3 associations (4e, 18e, 20e).

2012 DAC 712 Subvention (2.000 euros) à l'association FORANIM, Forum d'Animation, de Création, d'Expression et de Loisirs (15e).

2012 DAC 714 Subvention (2.000 euros) à l'association L'Atelier d'Euterpe (78150-Le Chesnay).

2012 DAC 721 Mise à disposition de deux cartes d'accès gratuit aux expositions temporaires du Musée d'Art Moderne aux adhérents du réseau TRAM.

2012 DAC 724 Subvention (15.000 euros) à la Société à Responsabilité Limitée BATOFAR (13e).

2012 DAC 725 Subvention (6.000 euros) à la Société à Responsabilité Limitée Laurent Carrier Diffusion (18e).

2012 DAC 726 Subvention (55.000 euros) et avenant à la convention avec l'association La Caserne Ephémère (10e).

2012 DAC 729 Subvention (15.000 euros) et convention avec la SARL La Manufacture (11e).

2012 DAC 730 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association L'étoile du nord (18e).

2012 DAC 732 Subvention (20.000 euros) et convention avec la SARL Les ateliers de la danse (11e).

2012 DAC 748 Subvention (4.000 euros) à l'association Le Palais Royal (16e).

2012 DAC 749 Avenants aux marchés relatifs à la fourniture de phonogrammes.

2012 DAC 755 Subvention (6.000 euros) à la SARL Demarcy (13e).

2012 DAC 762 Subvention (14.000 euros) à l'association pour la Fondation Cartooning for peace (15e).

2012 DAC 769 Subvention (33.000 euros) avenant et convention d'équipement avec la Société coopérative d'intérêt collectif SCIC SARL De rue et de cirque (19e).

2012 DAC 774 Attribution de la dénomination Andrée Chedid à la bibliothèque Beaugrenelle (15e).

2012 DICOM 33 Conventions de partenariat pour l'opération Nuit Blanche 2012 (Samsung, BFMTV).

2012 DICOM 34 Conventions de parrainage exposition "Paris vu par Hollywood" (Disney et Télérama).

2012 DICOM 35 Conventions de parrainage exposition "Paris vu par Hollywood" (RATP ; FNAC et Le Champo).

2012 SG 109 Subvention (2.500 euros) à l'association Agence du court métrage (17e).

2012 SG 168 Subventions (100.000 euros) et conventions avec 10 établissements cinématographiques parisiens.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2012 DAC 733 Subvention (3.000 euros) à l'association Art en Exil (14e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Claudine BOUYGUES, rapporteurs.

2012 DAC 607 Subvention (7.000 euros) à la Fédération nationale des sourds de France (5e).

2012 DAC 654 Subvention (15.000 euros) à l'association Accès Culture (4e).

2012 DAC 691 Subvention (15.000 euros) à l'association Fama (4e).

2012 DAC 757 Subvention (2.000 euros) à Art Express- Compagnie Tatoo (77185 Lognes).

M. Bruno JULLIARD, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2012 DAC 665 Subvention (7.500 euros) à l'Association pour l'Insertion et le développement social et professionnel des jeunes et des adultes dans les métiers de la Musique et du Son (20e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Isabelle GACHET, rapporteurs.

2012 DAC 661 Acceptation de divers dons manuels faits en faveur des collections des musées de la Ville de Paris.

2012 DAC 703 Signature d'une convention avec le Ministère de la Culture et de la Communication et la société par actions simplifiée (SAS) Palais de Tokyo sur l'utilisation des espaces et des parvis du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris et du Palais de Tokyo sis 11-13 avenue du Président Wilson (16e).

M. Bruno JULLIARD et Mme Danièle POURTAUD, rapporteurs.

2012 DAC 306 Subvention (2.500 euros) à l'association Théâtre Pixel et Géo productions (18e).

2012 DAC 560 Subvention (3.000 euros) à l'association Free Dance Song (20e).

2012 DAC 563 Subvention (4.000 euros) à l'association Teatro Pazzo (20e).

2012 DAC 564 Subvention (1.500 euros) à l'association Les Voix Andalouses (11e).

2012 DAC 720 Subvention (1.000 euros) à l'association La Fabrique des Impossibles (10e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2012 SG 13 Subvention (4.000 euros) à l'Assemblée Citoyenne des originaires de Turquie (L'ACORT) (10e).

2012 SG 70 Subvention (2.000 euros) à l'association Egalité (15e) au titre de la politique de la ville.

2012 SG 76 Subvention (4.000 euros) à l'association Joséphine pour la beauté des femmes (18e) au titre de la politique de la ville.

2012 SG 92 Subvention (12.000 euros) à l'Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail (AVFT) (13e).

2012 SG 197 Subvention (5.000 euros) à l'Association Femmes Solidaires (12e).

Mme Fatima LALEM, rapporteure.

2012 DASES 1 Signature d'un protocole d'accord transactionnel et versement d'une indemnité (145.401,11 euros) pour le règlement du sinistre, en date du 5 décembre 2008, dans les locaux du SMASH Sud, situé au 14, rue de l'Abbé Carton (14e).

2012 DASES 31 Autorisation de répondre aux consultations et de signer des marchés publics en qualité de prestataire pour les activités du laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris pour l'année 2013. Approbation du tarif 2013 des prélèvements et des analyses du Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris.

2012 DASES 32 Subvention (100.000 euros) et convention avec l'Institut Pasteur en faveur du projet de l'équipe de recherche médicale dirigée par Nolwen JOUVENET, lauréate 2012.

2012 DASES 33 Subvention (100.000 euros) et convention avec l'Institut Pasteur en faveur du projet de l'équipe de recherche médicale dirigée par Ludovic DERIANO, lauréat 2012.

2012 DASES 34 Subvention (100.000 euros) et convention avec l'INSERM - DR 12 en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Nathalie ROUACH, lauréate 2012.

2012 DASES 35 Subvention (100.000 euros) et convention avec le CNRS-Paris B en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Julien DUMONT, lauréat 2012.

2012 DASES 36 Revalorisation du tarif 2013 des opérations (désinfection, assainissement, désinsectisation, lutte contre les rongeurs, ramassage et collecte des seringues) réalisées par le Service municipal d'actions de salubrité et d'hygiène.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2012 DPE 88 Avenant à la convention d'occupation précaire de l'immeuble Schoelcher signé avec Eau de Paris (EdP) et l'Action Sociale en faveur des Personnels de la Ville de Paris et du Département de Paris (ASPP).

2012 DPE 91 et DPE 91-G Signature d'une convention avec la Régie Eau de Paris pour la fourniture de prestations d'analyse et d'expertise dans le domaine de l'eau.

2012 DPE 89 Contrat de transaction avec le groupement solidaire Société Centrale des Entreprises / Compagnie Parisienne d'Entreprises Générales - PAR.EN.GE / SOLEFFI T.S pour la réhabilitation de la partie aval du collecteur des Côteaux (9e et 10e).

2012 DPE 90 Subvention (2.000 euros) à l'association Observatoire des Usagers de l'Assainissement en Ile-de-France (Obusass) pour l'année 2012.

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

2012 DVD 59 Marché de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation du pont tournant de la rue Dieu (10e) et du poste de commande.

Mme Anne LE STRAT, M. Julien BARGETON, rapporteurs.

2012 DVD 13 Signature d'une convention de location du droit de pêche sur le canal de l'Ourcq avec la Fédération de Seine et Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Mme Anne LE STRAT, M. Julien BARGETON, M. René DUTREY, M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

2012 DVD 182 Signature d'une convention avec la commune de Pavillons sous Bois et le département de Seine-Saint-Denis relative à l'aménagement de l'éclairage public de la piste cyclable de l'Ourcq.

Mme Anne LE STRAT, M. Pierre MANSAT, M. Julien BARGETON, rapporteurs.

2012 DPE 86 - DGRI 59 Subvention (164.238 euros) avec convention avec l'association Le Secours Catholique (7e) pour son programme d'hygiène, eau, assainissement dans 3 départements à l'est et au nord ouest de la région du Tigray, dans le nord de l'Ethiopie.

2012 DPE 87 - DGRI 71 Subvention (20.000 euros) avec convention avec l'association Kounda 78 Solidarité Mali (78) pour son projet d'adduction en eau potable et réalisation d'un périmètre maraîcher dans le village de Kounda, au Mali.

Mme Anne LE STRAT, M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2012 DLH 9 Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 35 logements PLS 70bis-72, rue Botzaris (19e).

2012 DLH 21 Location par bail emphytéotique, au profit de Paris Habitat - OPH, d'un ensemble immobilier communal, 9P-11P rue Saint Blaise / 1B-3 rue Riblette (20e).

2012 DLH 73 Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 4 logements PLA-I, 8 logements PLUS et 1 logement PLS 59, rue Saint-Sébastien et 21, rue de la Folie Méricourt (11e).

2012 DLH 136 Réalisation par Batigère Ile-de-France d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 9 logements PLS et un commerce, 63 rue de la Chapelle (18e).

2012 DLH 141 Réalisation par la SGIM d'un programme comportant 5 logements PLA-I, 5 logements PLUS et 2 logements PLS 5 rue de Montholon (9e).

2012 DLH 142 Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 1 logement PLA-I, 7 logements PLUS et 6 logements PLS, 13 rue Perdonnet (10e).

2012 DLH 153 Octroi de la garantie de la Ville de Paris aux emprunts à contracter par Paris Habitat OPH en vue du financement du programme de réhabilitation Plan Climat de 90 logements de la tour Q du groupe Edmond Michelet Curial (19e).

2012 DLH 158 Modification de l'assiette foncière de divers ensembles immobiliers destinés à être loués par bail emphytéotique au profit de la RIVP.

2012 DLH 164 Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 15 logements PLUS, 55-57 boulevard de Ménilmontant (11e).

2012 DLH 165 Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 52 logements PLUS, 33-35 bis passage du Bureau (11e).

2012 DLH 174 Location par bail emphytéotique au profit de la RIVP de l'immeuble communal 10 rue Julia Bartet (14e).

2012 DLH 176 Dépôt de la demande de permis de démolir visant le bâtiment, 5 impasse Bonne Nouvelle (10e).

2012 DLH 194 Octroi de la garantie de la Ville de Paris aux emprunts à contracter par la RIVP pour le financement des programmes 2011 et 2012 de travaux d'amélioration de son patrimoine.

2012 DLH 196 Restructuration par ADOMA du foyer de travailleurs migrants 31-33 rue de la Duée (20e) et réalisation par ADOMA de deux résidences sociales 14-14 bis passage de la Bonne Graine (11e) et 15 rue Popincourt (11e).

2012 DLH 197 Transformation en résidences sociales des foyers de la Poste 272 rue du Faubourg Saint Martin (10e), 45 avenue du général Michel Bizot (12e) et 155 avenue de Versailles (16e).

2012 DLH 198 Réalisation par ADOMA d'un programme de construction neuve d'une résidence sociale de type pension de famille comportant 24 logements PLA-I, 5 rue Berzélius (17e).

2012 DLH 202 Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 3 logements PLA-I, 10 logements PLUS et 3 logements PLS, 2 rue Voltaire (11e).

2012 DLH 203 Réalisation par la SGIM d'un programme de réhabilitation Plan Climat d'un immeuble 18, rue Hégésippe Moreau (18e).

2012 DLH 205 Réalisation par Batigère Ile-de-France d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 3 logements PLUS, 8-10 rue Demarquay (10e).

2012 DLH 206 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de création d'un logement PLUS, 7/7 bis rue Scheffer (16e).

2012 DLH 209 Avenant au bail emphytéotique du 15 février 2007, au profit de REHABAIL, visant à insérer des lots supplémentaires dépendant de l'immeuble en copropriété 40, rue de Nantes (19e).

2012 DLH 213 Avenant au bail emphytéotique consenti le 1er octobre 2010 à la RIVP, portant location de l'immeuble communal 15 P rue des Arbustes (14e) et location par bail emphytéotique, au profit de l'association CEREP, d'une emprise à détacher dudit immeuble.

2012 DLH 219 Réalisation par la RIVP, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 3 logements PLA-I, 3 logements PLUS et 2 logements PLS 5-7, impasse Marie Blanche (18e).

2012 DLH 222 Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 79 logements PLUS, 29-31 rue Pierre Nicole (5e).

2012 DLH 223 Avenant au bail emphytéotique des 26 et 27 octobre 2006 consenti au CASP, portant location de lots domaniaux dépendant de l'immeuble en copropriété 77, rue des Haies (20e).

2012 DLH 224 Réalisation par la RIVP d'un programme comportant 1 logement PLUS, 8 rue Louis Ganne (20e).

2012 DLH 225 Réalisation par la RIVP d'un programme comportant 1 logement PLUS 18, Villa Amélie (20e).

2012 DLH 227 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de création d'un logement PLUS, 21 rue Condorcet (9e).

2012 DLH 229 Signature d'une convention relative au contrôle des règles d'hygiène de l'habitat avec l'Agence Régionale de Santé.

2012 DLH 234 Réalisation par ICF La Sablière d'un programme de construction neuve comportant 2 logements PLA-I, 14 logements PLUS et 6 logements PLS et d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 7 logements PLUS et 4 logements PLS, 20-22 rue Pradier (19e).

2012 DLH 235 Réalisation par ICF La Sablière d'un programme d'acquisition et de réhabilitation Plan Climat comportant 14 logements PLA-I, 194 logements PLUS et 90 logements PLS, 1 rue de Gergovie (14e).

2012 DLH 236 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation de 2 logements PLUS, 6 rue Jules Dumien (20e) par la transformation de chambres en logements.

2012 DLH 237 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 4 logements PLA-I, 22 logements PLUS et 10 logements PLS, 5 place d'Aligre (12e).

2012 DLH 239 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 1 logement PLA-I 2, rue Crillon (4e).

2012 DLH 245 Réalisation par EFIDIS d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 89 logements, 33-37 rue Gandon (13e).

2012 DLH 246 Garantie d'emprunt complémentaire pour la réalisation par Paris Habitat OPH du programme de construction neuve comportant 8 logements PLA-I, 31 logements PLUS et 39 logements PLS, 141-219 boulevard Macdonald (19e).

2012 DLH 247 Réalisation par la SA d'HLM l'Habitat Social Français (HSF) d'un programme comportant 1 logement PLUS 12, rue Lahire (13e).

2012 DLH 248 Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 6 logements PLA-I, 37 logements PLUS et 25 logements PLS, 134 boulevard Davout (20e).

2012 DLH 249 Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 1 logement PLA-I, 4 logements PLUS et 1 logement PLS 1bis, rue Cadet (9e).

2012 DLH 250 Réalisation par la RIVP, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 2 logements PLA-I, 5 logements PLUS et 2 logements PLS 11-13, boulevard Jules Ferry (11e).

2012 DLH 251 Réalisation par la SA d'HLM l'Habitat Social Français (HSF) d'un programme comportant 1 logement PLA-I 5bis, rue Maurice Rouvier (14e).

2012 DLH 253 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de création d'un logement PLUS 15-31, rue Montagne de l'Espérou-26, rue Cauchy et d'un logement PLAI 32, rue des Favorites (15e).

2012 DLH 260 Réalisation par DOMAXIS, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 2 logements PLA-I, 5 logements PLUS et 7 logements PLS, 42-44 rue Orfila (20e).

2012 DU 190 Cession par voie d'adjudication publique de lots de copropriété de l'ensemble immobilier 10-12, rue des Coutures Saint-Gervais (3e).

2012 DU 209 Cession à la société d'HLM Coopération et Famille de lots de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier Tour Rimini (13e).

2012 DU 221 Cession à la SOREQA de l'ensemble immobilier 23, rue de Meaux (19e).

2012 DU 236 Vente par voie d'adjudication publique d'un appartement, libre d'occupation, dans l'immeuble 23 rue Jacob (6e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2012 DU 242 Lancement d'une procédure de consultation auprès d'opérateurs immobiliers en vue de sa cession de la parcelle de terrain "C 55 haute" située aux Pavillons sous Bois (93320 Pavillons sous Bois).

2012 SG 55 Versement de la contribution 2012 de la Ville de Paris (500.000 euros) au Groupement d'Intérêt Public "Atelier International du Grand Paris".

2012 SG 59 Subvention (10.000 euros) à l'Institut des hautes études de développement et d'aménagement des territoires en Europe (IHEDATE) au titre 2012.

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2012 DASCO 159 Subventions (47.067 euros) à l'ESAA Duperré (3e) et à l'ESAIG Estienne (13e).

2012 DDEEES 184 Subvention (5.000 euros) à la Fondation Campus Condorcet pour l'organisation de conférences (La Plaine St Denis).

2012 DDEEES 218 Subvention (244.000 euros), conventions et avenants à conventions avec divers organismes et établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le cadre de l'appel à projets "Paris 2030".

2012 DDEEES 229 Subvention (358.000 euros) à la Régie à autonomie financière et personnalité morale chargée de la gestion de l'école des ingénieurs de la Ville de Paris.

2012 DDEEES 251 Subvention (300.000 euros) à la régie à autonomie financière et personnalité morale chargée de la gestion de l'école des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2012 DPA 71 Marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'établissement d'un schéma directeur de mise en sécurité et accessibilité du campus des Cordeliers situé 15, rue de l'Ecole de Médecine (6e).

M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2012 DA 37 et DA 37-G Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour des MAC pour la fourniture et la maintenance de fontaines à eau pour les services et directions de la Ville et du Département de Paris en 2 lots séparés, et lancement et attribution des MAC correspondants.

2012 DA 40 Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour les achats de fournitures, de services et de travaux recouvrant les besoins relatifs au fonctionnement des services de la Ville, et de l'Etablissement Public des Musées " Paris Musées ".

2012 DA 42 Lancement et attribution d'un marché à bons de commande relatif au nettoyage et dépoussiérage par aspiration des ateliers de menuiserie, de serrurerie et de métallerie de la ville de Paris et de l'établissement public des musées.

2012 DAJ 24 Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres le 23 octobre 2012.

2012 DAJ 28 Conclusion d'une transaction avec la société CIRIL.

2012 DICOM 28 Avenant n° 1 relatif au marché de graphisme intérieur et extérieur des expositions de l'Hôtel de Ville de Paris

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2012 DFPE 40 Subvention (330.812 euros) et avenant n° 2 avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour le multi-accueil Hippocampe (19e).

2012 DFPE 41 Subvention (259.419 euros) et avenant n° 3 avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour la crèche collective Bethléem (6e).

2012 DFPE 42 Subvention (206.913 euros) et avenant n° 1 avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour la structure multi-accueil Tambour et Trompette (5e).

2012 DFPE 43 Subvention (68.104 euros) et avenant n° 2 avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour la halte-garderie Jardin Luxembourg (6e).

2012 DFPE 44 Subvention (317.426 euros) et avenant n° 3 à la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour la crèche collective La Providence (7e).

2012 DFPE 45 Subvention (171.362 euros) et avenant n° 3 avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour la halte-garderie Le Chalet du Champ de Mars (7e).

2012 DFPE 46 Subvention (840.388 euros) et avenant n° 3 avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour la crèche familiale Beaugrenelle (15e).

2012 DFPE 47 Subvention (121.530 euros) et avenant n° 3 avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour la multi-structure La Fée Tiphaine (15e).

2012 DFPE 48 Subvention (406.048 euros) et avenant n° 3 avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour la multi-structure La Souris Verte (17e).

2012 DFPE 49 Subvention (533.063 euros) et avenant n° 3 avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour la crèche familiale Clavel (19e).

2012 DFPE 50 Subvention (141.920 euros) et avenant n° 3 avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour la multi-accueil Clavel (19e).

2012 DFPE 51 Subvention (171.484 euros) et avenant n° 3 avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour le multi-accueil la Môme (19e).

2012 DFPE 52 Subvention (372.321 euros) et avenant n° 3 à la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour la crèche en appartement Framboise (19e et 20e).

2012 DFPE 53 Subvention (390.160 euros) et avenant n° 3 avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour la crèche collective laïque du Quartier du Père Lachaise.

2012 DFPE 54 Subvention (210.773 euros) et avenant n° 3 à la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour la crèche familiale Saint Amélie (20e).

2012 DFPE 55 Subvention (346.731 euros) et avenant n° 3 à la Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon (20e) pour la crèche collective Sainte Amélie (20e).

2012 DFPE 78 Subvention (403.886 euros) et convention avec l'association ABC Puériculture (16e) pour sa crèche collective (13e).

2012 DFPE 90 Subvention (99.207 euros) et avenant n° 3 avec l'association République enfants pour la crèche parentale (10e).

2012 DFPE 217 Subvention (107.369 euros) et avenant n° 3 avec l' Association Initiative Rencontre et Solidarité 10e pour la halte-garderie (10e).

2012 DFPE 237 Subvention (312.899 euros) et avenant n° 3 avec l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (10e) pour la structure multi-accueil Bellot (19e).

2012 DFPE 274 Subvention et avenant n° 1 à convention (58.668 euros) avec l'association ABC Puériculture (16e) pour le service de garde d'enfants à domicile au bénéfice des familles parisiennes.

2012 DFPE 279 Subvention (66.462 euros) et avenant n° 3 avec l'association Arthur et Marine (13e) pour sa crèche collective en appartements Nieuport (13e).

2012 DFPE 280 Subvention (55.618 euros) et avenant n° 3 avec l'association Arthur et Marine (13e) pour sa crèche collective en appartements Christiani (18e).

2012 DFPE 286 Subvention (612.087 euros) et avenant avec l'association Groupe d'Oeuvres Sociales de Belleville -G.O.S.B- (20e) pour sa crèche collective (20e).

2012 DFPE 290 Subvention (40.753 euros) et avenant n° 3 avec l'association Galipette (20e) pour sa crèche parental.

2012 DPA 86 Approbation du principe et des modalités de résiliation pour motif d'intérêt général du marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la restructuration globale de la crèche collective 34, rue Petit (19e) notifié en 2010.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2012 DAC 153 Convention de partenariat d'utilisation du domaine public relative à l'installation de deux ruches sur la terrasse sud de l'église Saint-Vincent-de-Paul (10e), avec l'association Le Rucher Saint-Vincent-de-Paul et la paroisse Saint-Vincent-de-Paul.

2012 DAC 686 Subvention (2.000 euros) à l'association Docomomo (17e).

2012 DAC 701 Approbation du principe de réalisation des prestations d'emballage, de manutention et de transport concernant les oeuvres d'art religieuses et civiles, propriété de la Ville de Paris et des modalités d'attribution du marché correspondant.

2012 DAC 718 Subvention (35.978 euros) et convention avec l'association Conseil International des Monuments et des Sites ICOMOS (15e).

2012 DAC 758 Approbation de l'avenant n° 1 de prolongation de délai du marché de maintenance multi technique du Petit Palais (8e) passé avec la société FACEO FM.

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

2012 SG 199 Signature de la convention relative aux modalités de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et l'établissement public Paris Musées chargé de la gestion des musées.

Mme Danièle POURTAUD et M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2012 DGRI 63 Signature de deux avenants aux conventions avec la Commune de Cotonou et le District d'Abidjan dans le cadre du projet Développement de savoir-faire municipaux dans l'aménagement de zones inondables et insalubres.

2012 DGRI 65 Subvention (5.000 euros) à la Coordination des Collectivités Portugaises de France (2e).

2012 DGRI 66 Reconduction du Label Paris Europe (80.000 euros) en 2013.

2012 DGRI 68 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Bibliothèques sans Frontières (6e).

2012 DGRI 69 Acceptation de recettes et signature d'une convention avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme pour une mission d'identification d'un projet de coopération décentralisée à Istanbul.

2012 DGRI 70 Subvention (5.000 euros) à l'association Fédération Pionnières (11e).

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

2012 DGRI 67 Reconduction du Label Paris Co-développement Sud (80.000 euros) en 2013.

M. Pierre SCHAPIRA, Mme Claudine BOUYGUES, rapporteurs.

2012 DPVI 64 Subventions (47.500 euros) à 10 associations et conventions avec 4 associations menant des actions au titre de la politique de la Ville sur le quartier Fontaine au Roi du 11e dans le cadre de la Région.

2012 DPVI 66 Subventions (60.500 euros) à 13 associations et conventions avec 7 associations menant des actions au titre de la politique de la ville sur le quartier Flandre (19e) dans le cadre de la Région.

2012 DPVI 76 Subventions (25.000 euros) à 8 associations et convention avec l'association Capoeira Viola menant des actions au titre de la politique de la Ville sur le quartier La Chapelle (18e) dans le cadre de la Région.

2012 DPVI 77 Subventions (58.500 euros) à 8 associations et conventions avec 4 associations menant des actions au titre de la politique de la Ville sur le quartier Goutte d'Or (18e) dans le cadre de la Région.

2012 DPVI 80 Subventions (53.000 euros) à 12 associations et conventions avec 4 associations menant des actions au titre de la politique de la Ville sur le quartier Belleville du 20e dans le cadre de la Région.

2012 DPVI 81 Subventions (22.500 euros) à 9 associations et conventions avec 3 associations menant des actions au titre de la politique de la Ville sur le quartier Porte de Clichy Porte de St-Ouen (17e) dans le cadre de la Région.

2012 DPVI 82 Subventions (22.500 euros) à 8 associations et convention avec l'association Ere de Jeu menant des actions au titre de la politique de la Ville sur le quartier Porte St Denis-Porte St Martin (10e) dans le cadre de la Région.

2012 DPVI 83 Subventions (38.500 euros) à 7 associations et conventions avec 3 associations menant des actions au titre de la politique de la Ville sur le quartier Porte Montmartre Porte Clignancourt (18e) dans le cadre de la Région.

2012 DPVI 180 Subventions (22.000 euros) avec convention à 3 associations porteuses de projets économiques innovants dans les quartiers en "Politique de la Ville".

2012 DPVI 181 Subvention (50.000 euros) avec convention à l'Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés (AFIJ).

2012 DPVI 183 Subventions (216.869 euros) à 34 associations créatrices de 48 emplois d'adultes relais.

2012 DPVI 184 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'Association Les Jardins Numériques pour des travaux d'aménagement du local sis 2, rue Wilfried Laurier (14e).

2012 DPVI 196 Subvention (11.000 euros) et convention avec Paris Habitat OPH pour des travaux d'aménagement et de mise aux normes d'un local situé 37/39 boulevard Davout (20e).

2012 DPVI 197 Subvention (12.500 euros) et convention avec Paris Habitat OPH pour la division d'un local associatif en deux locaux dans le quartier de la Goutte d'Or, 23 rue Emile Duployé (18e).

2012 DUCT 194 Subvention (10.000 euros) avec convention au titre de l'"engagement solidaire" à l'association "Passerelles et compétences".

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

2012 DASES 38 Convention à la gestion des locaux, avec le Département de Paris pour les locaux situés au 24, rue Saint-Roch (1er).

2012 DFPE 401 Subventions (10.500 euros) et conventions avec 6 centres sociaux associatifs concernant le projet Paris Collèges Familles.

2012 DFPE 416 Subvention (2.500 euros) à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) (10e) .

2012 DFPE 417 Subvention (2.800 euros) à l'Association Danube Social et Culturel (19e) .

2012 DFPE 418 Subvention (5.000 euros) à l'association Jeunesse de Saint Vincent de Paul (10e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2012 DAC 676 Subvention (2.000 euros) à l'association L'histoire par la vidéo (20e).

2012 DAC 706 Subvention (1.070 euros) à la Fédération départementale des combattants républicains de Paris (12e).

2012 DAC 707 Subvention (1.000 euros) à l'Amicale nationale des déportés et familles de disparus de Mauthausen et ses Kommandos - Amicale de Mauthausen (5e).

2012 DAC 710 Subvention (6.000 euros) à l'Association départementale des combattants prisonniers de guerre et combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc de Paris (17e).

2012 DAC 734 Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Olga Bancic 114 rue du Château (14e).

2012 DAC 735 Subvention (5.000 euros) à l'Union départementale de Paris de l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre (U.D.A.C) (17e).

2012 DAC 736 Subvention (1.090 euros) à la Fédération nationale des anciens des missions extérieures de Paris (FNAME/PARIS) (12e).

2012 DAC 737 Subvention (757 euros) à la Fédération nationale du train (15e).

2012 DAC 738 Subvention (5.000 euros) au Comité d'action de la Résistance (5e).

2012 DAC 739 Subvention (3.000 euros) à l'association Union des Juifs pour la résistance et l'entraide (10e).

2012 DAC 740 Subvention (700 euros) à l'Association nationale des combattants volontaires de la Résistance, fédération de Paris (7e).

2012 DAC 741 Subvention (1.900 euros) à l'Association nationale des médaillés de la Résistance française (7e).

2012 DAC 742 Subvention (2.500 euros) à l'Association régionale des anciens résistants de Paris Ile-de-France (A.R.A.R) (12e).

2012 DAC 743 Subvention (1.676 euros) à l'Union interdépartementale des combattants volontaires de la Résistance de Paris et la région parisienne (5e).

2012 DAC 744 Subvention (6.030 euros) à l'association Les Amitiés de la Résistance (15e).

2012 DAC 745 Subvention (5.000 euros) à l'Association pour le Souvenir des Fusillés du Mont-Valérien et de L'Ile-de-France (92150).

2012 DAC 746 Subvention (1.000 euros) à l'Association Mémoire et Espoirs de la Résistance (15e).

2012 DAC 747 Subvention (21.500 euros) à l'Office national des anciens combattants et Victimes de Guerre (4e).

2012 DAC 766 Subvention (15.000 euros) à l'association Les Vieilles Tiges (15e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2012 DJS 426 Subvention (10.000 euros) et convention avec le club Issy Paris Hand.

2012 DJS 428 Lancement de marchés à bons de commande pour l'entretien des mâts d'éclairage des établissements sportifs de la ville de Paris en deux lots séparés.

2012 DJS 441 Subvention (10.000 euros) et convention avec le PUC Volley-ball.

2012 DJS 442 Subvention (5.178, 68 euros) et convention avec le PUC Rugby (13e).

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2012 DF 116 Communication sur les entreprises publiques locales de la ville de Paris pour l'exercice 2011.

2012 IG 01 Communication sur le rapport annuel de l'Inspection Générale 2011-2012.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2012 DAJ 23 et DAJ 23-G Communication de la liste des marchés attribués du 7 septembre au 3 octobre 2012.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Liste des membres présents en Commission.

1ère Commission

MM. David ALPHAND, Pierre GABORIAU, Bernard GAUDILLERE, Jean-François LEGARET, Mme Camille MONTACIE, MM. Mao PENINO, Mme Laurence DREYFUSS et M. Michel CHARZAT.

2e Commission

Mmes Lyne COHEN-SOLAL, Laurence GOLDGRAB, Valérie SACHS et M. Yves CONTASSOT.

Excusés : MM. Jacques BOUTAULT, Jean-Bernard BROS, Mme Maïté ERRECART, MM. Didier GUILLOT, Jean-Louis MISSIKA, Mme Martine NAMY-CAULIER, M. Christian SAUTTER et Mme Pauline VERON.

3e Commission

M. Claude DARGENT, Mmes Laurence DOUVIN, Edith GALLOIS, Léa FILOCHE, Halima JEMNI, MM. Julien BARGETON et Christophe NAJDOVSKI.

4e Commission

M. Daniel MARCOVITCH, Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE, Aline ARROUZE, Fabienne GASNIER, Fabienne GIBOUDEAUX, Anne LE STRAT, MM. Yves CONTASSOT, François DAGNAUD et René DUTREY.

Excusée : Mme Olivia POLSKI.

5e Commission

Mmes Sylvie WIEVIORKA, Myriam EL KHOMRI, Gisèle STIEVENARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Véronique DUBARRY et M. Philippe GOUJON.

6e Commission

Mmes Karen TAIEB, Claudine BOUYGUES, Catherine BRUNO, Liliane CAPELLE, Véronique DUBARRY, Myriam EL KHOMRI et M. Romain LEVY.

Excusés : Mme Fatima LALEM, M. Jean-Marie LE GUEN et Mme Olga TROSTIANSKY.

7e Commission

Mmes Emmanuelle BECKER, Marie Annick BARTHE, M. Hervé BENESSIANO, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Colombe BROSSEL, Isabelle GACHET, MM. Jean-Baptiste MENGUY et Christophe NAJDOVSKI.

Excusés : M. Jean VUILLERMOZ et M. Richard STEIN.

8e Commission

M. Sylvain GAREL, Mme Anne HIDALGO, MM. Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Mmes Laurence DREYFUSS, Claire GUIDI et M. Alain LHOSTIS.

Excusée : Mme Sandrine CHARNOZ.

9e Commission

Mme Geneviève BERTRAND, M. Pierre AIDENBAUM, Mmes Delphine BURKLI, Catherine DUMAS, MM. Sylvain GAREL, Christophe GIRARD, Bruno JULLIARD, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Stéphane MARTINET, Mme Danièle POURTAUD, M. Pierre SCHAPIRA et Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Liste des membres présents.

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. David ASSOULINE, M. Daniel ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, M. Hervé BENESSIONO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Geneviève BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. Gérard d'ABOVILLE, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Bernard DEBRÉ, M. Bertrand DELANOË, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Ghislène FONLLADOSA, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, Mme Edith GALLOIS, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, Mme Claire GUIDI, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Stéphane MARTINET, M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, Mme Valérie MONTANDON, Mme Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGO, M. Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÉNE, Mme Karen TAÏEB, Mme Claude-Annick TISSOT, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés :

Mme Emmanuelle BECKER, Mme Maité ERRECART, M. Jean TIBERI, M. Patrick TRÉMÈGE.

Absente :

Mme Roxane DECORTE.

Annexe n° 2 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	N° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
4e	4e	1		ELVAA	GAREL, BOUTAULT	CM	V	DEVE 148	relatif à la dé-dieselisation du parc automobile	BARGETON	Retiré	12-nov-12
4e	4e	1a	200	Exécutif		CM	V	DEVE 148		BARGETON	Adopté	12-nov-12
4e	4e	2	201	ELVAA	GAREL	CM	V	DEVE 148	relatif à la substitution de véhicules diesel dans le parc des véhicules des sociétés de location	BARGETON	Adopté	12-nov-12
4e	4e	3	202	ELVAA	GAREL	CM	V	DEVE 148	relatif à la substitution de véhicules diesel dans le parc de bus RATP	BARGETON	Adopté	12-nov-12
4e	4e	4		ELVAA	GAREL	CM	V	DEVE 148	relatif à la substitution de véhicules diesel dans le parc des véhicules des sociétés de taxi	BARGETON	Retiré	12-nov-12
4e	4e	4bis	203	Exécutif		CM	V			BARGETON	Adopté	12-nov-12
4e	4e	5	204	ELVAA	GAREL	CM	V	DEVE 148	relatif à la substitution de véhicules diesel dans le parc des véhicules de la Ville de Paris	BARGETON	Adopté	12-nov-12
4e	4e	6	205	ELVAA	BAUPIN, GIBOUDEAUX, CHARZAT, LOPEZ	CM	V	DEVE 148	veu concernant la lutte contre le bruit	DUTREY	Adopté	12-nov-12
1ère	4e	7	206	PCF-PG	BROSSAT	CM	V	DEVE 148	Interdiction de circuler des véhicules de plus de 17 ans dans Paris	BARGETON	Adopté	12-nov-12
1ère	4e	8	207	PCF-PG	BROSSAT	CM	V	DEVE 148	Lutte contre les pollutions intérieures	DUTREY	Adopté	12-nov-12
1ère	4e	9	208	Non inscrit	MARTINS	CM	V	DEVE 148	Protection de l'air intérieur pour les publics sensibles	DUTREY	Adopté	12-nov-12
3e	4e	10	209	UMPPA	LEGARET DOUVIN TREMEGE	CM	V	DEVE 148	Modernisation du parc de bus de la RATP	BARGETON	Adopté	12-nov-12
3e	4e	11		UMPPA	LEGARET DOUVIN TREMEGE	CM	V	DEVE 148	Bilan sur la pollution et la circulation	BARGETON	Rejeté	12-nov-12

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	N° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
1ère	4e	12		Non inscrit	MARTINS	CM	V	DEVE 148	Zones 30 dans les rues de dessertes à Paris	BARGETON	Rejeté	12-nov-12
1ère	4e	13		Non inscrit	MARTINS	CM	V	DEVE 148	Nouvelles initiatives pour le stationnement des véhicules non polluants	BARGETON	Rejeté	12-nov-12
1ère	4e	14	210	Non inscrit	MARTINS	CM	V	DEVE 148	Etudes sur les perspectives du fret métropolitain	BARGETON	Adopté	12-nov-12
1ère	4e	15		Non inscrit	MARTINS	CM	V	DEVE 148	Etudes des opportunités foncières et logistiques	BARGETON	Rejeté	12-nov-12
1ère	4e	16			SACHS, DE CLERMONT-TONNERRE, SAINT-ETIENNE	CM	V	DEVE 148	Assouplissement pour les véhicules de collection de l'interdiction de circuler des véhicules de plus de 17 ans	BARGETON	Rejeté	12-nov-12
3e	3e	17		UMPPA	LEGARET DOUVIN TREMEGE	CM	V	DVD 101	Traitement des nuisances du périphérique	BARGETON	Rejeté	12-nov-12
1ère	4e	18		PCF-PG	BROSSAT SIMONNET	CM	V	DEVE 85	Interdiction de circuler des véhicules 4x4, crossovers et SUV	BARGETON	Retiré	12-nov-12
1ère	4e	18 bis	211	Exécutif		CM	V	DEVE 85		BARGETON	Adopté	12-nov-12
3e	3e 8e	19		ELVAA	BAUPIN	CM	A	SG 172 ET 4G	Amenagement de voies réservées au bus express	BARGETON	Adopté	12-nov-12
3e	3e 8e	20		ELVAA	NAJDOVSKI	CM	A	SG 172 ET 4G	Amenagement des voies réservées aux transports collectifs sur les quais hauts rive droite	BARGETON	Adopté	12-nov-12
3e	3e 8e	21	212	PCF-PG	BROSSAT ARROUZE	CM	V	SG 172 ET 4G	Mise en place d'une tarification sociale Veilb'	BARGETON	Adopté	12-nov-12
3e	3e 8e	22	213	PCF-PG	BROSSAT ARROUZE	CM	V	SG 172 ET 4G	Accessibilité pour tous du service Veilb'	BARGETON	Adopté	12-nov-12
3e	3e 8e	23	214	PCF-PG	BROSSAT ARROUZE	CM	V	SG 172 ET 4G	Réduction des nuisances sonores engendrées par la circulation sur le bd périphérique	BARGETON	Adopté	12-nov-12

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	N° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOITE	Date de vote
3e	3e 8e	24		PCF-PG	BROSSAT ARROUZE	CM	V	SG 172 ET 4G	Gratuité des transports collectifs	BARGETON	Rejeté	12-nov-12
3e	3e 8e	25		PCF-PG	BROSSAT ARROUZE	CM	V	SG 172 ET 4G	Organisation d'une concertation métropolitaine dans le cadre de la politique de rééquilibrage de la circulation	BARGETON	Retiré	12-nov-12
Séance		25bis	215	Exécutif		CM	V	SG 172 ET 4G		BARGETON	Adopté	12-nov-12
3e	3e 8e	26		PCF-PG	BROSSAT ARROUZE	CM	V	SG 172 ET 4G	Réduction d'effectifs de la RATP	BARGETON	Rejeté	12-nov-12
3e	3e 8e	27	216	PCF-PG	BROSSAT ARROUZE	CM	V	SG 172 ET 4G	Développement d'espaces urbains de logistique et de distribution au cœur de Paris	BARGETON	Adopté	12-nov-12
3e	3e 8e	28	217	PCF-PG	BROSSAT ARROUZE	CM	V	SG 172 ET 4G	Application d'une TVA réduite sur les transports en commun	BARGETON	Adopté	12-nov-12
3e	3e 8e	29		UMPPA	LEGARET DOUVIN TREMEGE	CM	V	SG 172 ET 4G	Attractivité des taxis parisiens	BARGETON	Rejeté	12-nov-12
3e	3e 8e	30		UMPPA	MENGUY DOUVIN BORNAZEL	CM	V	SG 172 ET 4G	Accessibilité du métro parisien	BARGETON	Rejeté	12-nov-12
3e	3e 8e	31		UMPPA	LEGARET DOUVIN TREMEGE	CM	V	SG 172 ET 4G	Cars de tourisme	BARGETON	Rejeté	12-nov-12
3e	3e 8e	32		UMPPA	LEGARET DOUVIN TREMEGE	CM	V	SG 172 ET 4G	Restauration d'un plan de distribution urbain	BARGETON	Rejeté	12-nov-12
3e	3e 8e	33	218	UMPPA	DOUVIN GOUJON DATI	CM	V	SG 172 ET 4G	Expérimentation du paiement du stationnement par sms	BARGETON	Adopté	12-nov-12
3e	3e 8e	34		UMPPA	GOUJON LEGARET LAMOUR	CM	V	SG 172 ET 4G	Mesures pour le développement du vélo dans le PPP	BARGETON	Rejeté	12-nov-12
3e	3e 8e	35		UMPPA	GOUJON LEGARET LAMOUR	CM	V	SG 172 ET 4G	Modifications dans le PDUJF de mesures relatives au vélo	BARGETON	Rejeté	12-nov-12

Déposé en	Commission Séance	n° Definitif	N° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
3e	3e 8e	36		UDI	GALLOIS GASNIER	CM	V	SG 172 ET 4G	Révision générale de la réglementation de circulation et de stationnement des poids lourds et véhicules utilitaires	BARGETON	Rejeté	12-nov-12
3e	3e 8e	37		UDI	GALLOIS GASNIER	CM	V	SG 172 ET 4G	Développement de sites logistiques multimodaux intramuros	BARGETON	Rejeté	12-nov-12
3e	3e 8e	38		UDI	GALLOIS	CM	V	SG 172 ET 4G	Développement d'un VogüéFret	BARGETON	Rejeté	12-nov-12
1ère	3e/8e	39		UDI	GALLOIS	CM	V	SG 172 ET 4G	Demande au STIF pour transformer la flotte de la RATP en bus hybrides	BARGETON	Rejeté	12-nov-12
1ère	3e/8e	40		UDI	GALLOIS	CM	V	SG 172 ET 4G	Organisation des états généraux sur la profession des taxis	BARGETON	Rejeté	12-nov-12
3e	3e	41		UMPPA	GOASGUEN DEBRE GIAZZI	CM	V	DVD 140	Révaluation des places de stationnement réservées aux abonnés	BARGETON	Rejeté	12-nov-12
8e	3e	42		UMPPA	KUSTER, DOUVIN, BERTHAULT, STEIN	CM	V	DVD 163	Prolongement du T3 jusqu'à la Porte Maillot	BARGETON	Rejeté	12-nov-12
1ère	3e	43	219	PS-RGA	VAILLANT	CM	Vnr		Etude de faisabilité d'une desserte en transports lourds du secteur Chapelle-International	BARGETON	Adopté	12-nov-12
1ère	3e	44	220	ELVAA	FOURNIER, GAREL	CM	Vnr		Réalisation d'une étude de faisabilité d'une gare RER à la Porte de la Chapelle	BARGETON	Adopté	12-nov-12
3e	3e	45	221	ELVAA	GAREL CONTASSOT	CM	Vnr		Batteries des véhicules Autolib'	BARGETON	Adopté	12-nov-12
3e	3e	46		UMPPA	GOLLON LAMOUR CLERMONT- TONNERRE	CM	Vnr		Aménagements de voirie et de la circulation autour du centre Beaugrèze	BARGETON	Rejeté	12-nov-12
3e	3e	47			PORAULT-GAUVIN	CM	Vnr		Dessertes et aménagements autour du centre Beaugrèze	BARGETON	Rejeté	12-nov-12
3e	3e	48		UMPPA	KUSTER BENESSIONO	CM	Vnr		Limitation de la vitesse des camions aux abords de la ZAC Cliticy Batignolles et de l'îlot Saussure	BARGETON	Rejeté	12-nov-12

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	N° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
3e	3e	49		UMPPA	KUSTER BENESSIANO DUBUS	CM	Vnr		Réalisation d'un plan de circulation av de Clichy et de Saint-Ouen	BARGETON	Rejeté	12-nov-12
3e	3e	50		UMPPA	BOULAY-ESPERONNIER	CM	Vnr		Sensibilisation des 2 roues aux dangers des angles morts	BARGETON	Rejeté	12-nov-12
5e	3e	51		UMPPA	KUSTER, DUBUS	CM	Vnr		Installation d'un radar feu rouge boulevard Bessières (17e)	BARGETON	Retiré	12-nov-12
1ère	4e	52		UMPPA	FOIRALUT-GAUVIN, KUSTER, LECOQ	CM	Vnr		Demande de moyens concernant la propreté à Paris	DAGNAUD	Rejeté	13-nov-12
1ère	4e	53		Non inscrit	MARTINS	CM	Vnr		Engagement de Paris dans un plan d'écologie industrielle	DAGNAUD	Non présenté	13-nov-12
1ère	4e	54		UMPPA	HAREL	CM	Vnr		Lutte contre le nourrissage des pigeons place Beaubourg	GIBOUDEAUX	Rejeté	13-nov-12
4e	4e	55		UDI	GALLOIS	CM	Vnr		relatif à la plantation d'arbres ou arbustes placé de l'Hôtel de Ville	GIBOUDEAUX	Rejeté	13-nov-12
4e	4e	56		UMPPA	BERTHAULT	CM	Vnr		relatif aux conditions de travail des égoutiers de Paris	LE STRAT	Retiré	13-nov-12
1ère	5e	57		UMPPA	BURKLI, DUMAS	CM	Vnr		Procédure d'attribution des subventions aux associations	BOUAKKAZ	Retiré	13-nov-12
1ère	5e	58		UMPPA	GOUJON, GIANNESINI	CM	V	DPP 37	Moyens et modalités d'intervention du GPS	EL KHOMRI	Rejeté	13-nov-12
1ère	5e	59		UMPPA	GOUJON, GIANNESINI	CM	V	DPP 37	Déploiement de la vidéoprotection	EL KHOMRI	Rejeté	13-nov-12
1ère	5e	60		UMPPA	GOUJON, GIANNESINI	CM	V	DPP 37	Implantation d'une antenne permanente du GPS dans le sud-ouest parisien	EL KHOMRI	Rejeté	13-nov-12
1ère	5e	61		Exécutif	GACHET	CM	Vnr		expérimentation du récépissé lors des contrôles d'identités	EL KHOMRI	Retiré	13-nov-12
1ère	5e	62		PCF-PG	BROSSAT SIMONNET	CM	Vnr		expérimentation du récépissé lors des contrôles d'identités	EL KHOMRI	Rejeté	13-nov-12
1ère	5e	62bis	222	Exécutif		CM	Vnr			EL KHOMRI	Adopté	13-nov-12

Deposé en	Commission Séance	n° Definitif	N° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
5e	5e	63		ELVAA	BOUTAULT, BAUPIN, CHARZAT	CM	Vnr	-	Evolution du dispositif de vidéosurveillance sur Paris	EL KHOMRI	Rejeté	13-nov-12
5e	5e	64		UMP	KUSTER	CM	Vnr	-	Mise en place d'une équipe de correspondants de nuit dans le 17e	EL KHOMRI	Rejeté	13-nov-12
5e	5e	65		UMP	GOASGUEN, DEBRE, GAZZI, GABORIAU	CM	Vnr	-	Sécurité aux abords des rues Mesnil et saint-Dolier (16e)	EL KHOMRI	Retiré	13-nov-12
5e	5e	66		UDI	GALLOIS, ASMANI	CM	Vnr	-	Lutte contre les réseaux de prostitution asiatiques	EL KHOMRI	Retiré	13-nov-12
6e	6e	67		Exécutif		CM	A	DPVI 204	Changement d'imputation,	BOUYGUES	Adopté	13-nov-12
6e	6e	68	223	ELVAA		CM	Vnr	-	Droit de vote des résidents étrangers aux élections locales,	BOUYGUES	Adopté	13-nov-12
1ère	6e	69		PCF-PG	SIMONNET	CM	Vnr		Rénovation des foyers de travailleurs migrants	BOUYGUES	Retiré	13-nov-12
6e	6e	69 bis	224	Exécutif		CM	V			BOUYGUES	Adopté	13-nov-12
7e	7e	70	225	ELVAA	GAREL	CM	V	DASCO 158 et 83-G	Maintien des lycées professionnels à Paris	BROSSEL	Adopté (amendé)	13-nov-12
7e	7e	71		UMP	LEGARET	CM	V	DASCO 158 et 83-G	Intégration du Lycée Pierre Lescot (1er) dans le dispositif EPLE (région)	BROSSEL	Rejeté	13-nov-12
7e	7e	72		UMP	MENGUY	CM	V	DASCO 158 et 83-G	Etablissement d'un programme prévisionnel d'investissement pour les écoles et les collèges parisiens	BROSSEL	Rejeté	13-nov-12
1ère	7e	73			CORBIERE, SIMONNET	CM	V	DASCO 158 ET 83 G	Vote du PPI-PPR 2012-2022	BROSSEL	Rejeté	13-nov-12
7e	7e	74		UMP	MENGUY	CM	Vnr	-	Offre péri et extrascolaire parisienne	BROSSEL	Rejeté	13-nov-12
7e	7e	75	226	UMP	LEGARET	CM	Vnr		Création d'une classe maternelle supplémentaire dans le 1er arrondissement	BROSSEL	Adopté	13-nov-12

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	N° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
8e	7e	76		UMPPA	GOASGUEN, DEBRE, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY-ESPERONNIER, AURIACOMBE, HOFFENBERG, HAREL	CM	Vnr		Elaboration d'un plan de rattrapage de la pénurie de structures d'accueil des enfants de 0 à 3 ans dans le 16e arrondissement	NAJDOWSKI	Rejeté	13-nov-12
Séance	7e	76bis	227	Exécutif		CM	Vnr			NAJDOWSKI	Adopté	13-nov-12
7e	7e	77	228	PCF-PG	BROSSAT, BECKER	CM	V	DJS 203	relatif à la subvention attribuée au Paris Saint-Germain.	VUILLERMOZ	Adopté (amendé oralement)	13-nov-12
1ère	7e	78		UMPPA	LEGARET GOASGUEN	CM	V	DJS 203	Redéploiement de la subvention à la SASP Paris Saint-Germain Football	VUILLERMOZ	Retiré	13-nov-12
1ère	7e	79		UMPPA	LEGARET GOASGUEN	CM	V	DJS 203	Partenariat avec la SASP Paris Saint-Germain Football	VUILLERMOZ	Retiré	13-nov-12
1ère	7e	80		UMPPA	LEGARET GOASGUEN	CM	V	DJS 203	Participation de la SASP Paris Saint-Germain Football	VUILLERMOZ	Retiré	13-nov-12
1ère	7e	81		UMPPA	GOASGUEN, DEBRE, GIAZZI	CM	V	DJS 263	Mise à disposition du stade Jean Boulin aux associations sportives et scolaires locales	VUILLERMOZ	Rejeté	13-nov-12
1ère	7e	82		UMPPA	LEGARET GOASGUEN	CM	V	DJS 395	Mise à disposition du stade Jean Boulin au Stade français	VUILLERMOZ	Rejeté	13-nov-12
1ère	7e	83		UMPPA	LEGARET GOASGUEN	CM	V	DJS 395	Montants des redevances proposés pour l'occupation du Stade Jean Boulin, par le Stade français	VUILLERMOZ	Rejeté	13-nov-12
1ère	7e	84		UMPPA	LEGARET GOASGUEN	CM	V	DJS 395	Demande d'audit pour l'opération Jean Boulin	VUILLERMOZ	Rejeté	13-nov-12
8e	8e	85		UMPPA	GOUJON, LAMOUR, CLERMONT-TONNERRE, MENGUY	CM	V	DU 227	Libération et transformation du réservoir de Grenelle (15e) PLU	HIDALGO	Rejeté	13-nov-12
8e	8e	86		UMPPA	GOASGUEN, DEBRE, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY-ESPERONNIER, AURIACOMBE, HOFFENBERG, HAREL	CM	V	DU 227	Transfert provisoire de l'école maternelle 58, rue Erlanger sur le terrain de la gare d'Auteuil (16e)	HIDALGO	Rejeté	13-nov-12

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	N° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
8e	8e	87		UMP	DUBUS, LEGARET	CM	A	DU 130	Application des dispositions du 6e alinéa de l'article L.123-1-11 du Code de l'urbanisme	HIDALGO	Rejeté	13-nov-12
1ère	8e	88	229	PCF-PG	BROSSAT	CM	V	DU 130	Réserves pour équipements publics et espaces verts	HIDALGO	Adopté	13-nov-12
8e	8e	89	230	UDI	TACHENE, POZZO DI BORGIO, REY	CM	V	DU 130-	Présentation de la cartographie de la zone déficitaire en logement social et précision des attendus de la Charte Promoteurs privés-Ville de Paris	MANO	Adopté	13-nov-12
8e	8e	90		UDI	TACHENE, POZZO DI BORGIO, REY	CM	V	DU 130-	Révision générale du PLU - Calendrier - Modalités d'information et de concertation	MANO	Rejeté	13-nov-12
8e	8e	91	231	UDI	TACHENE, POZZO DI BORGIO, REY	CM	V	DU 130-	Communication d'un bilan des créations de logements locatifs privés à loyer maîtrisé et perspectives en la matière	HIDALGO	Adopté	13-nov-12
8e	8e	92		ELVAA	NAJDOVSKI	CM	V	DU 201-	Extension du périmètre du projet "Bercy Charenton" et réalisation d'une étude en vue de la création d'un site dédié aux foires et aux cirques	HIDALGO	Retiré	13-nov-12
8e	8e	93		ELVAA	NAJDOVSKI	CM	V	DU 201-	Enjeux de circulation dans le projet "Bercy Charenton"	HIDALGO	Retiré	13-nov-12
1ère	8e	94	232	UMP	MONTANDON	CM	V	DU 201	Présentation du projet Bercy Charenton	HIDALGO	Adopté	13-nov-12
1ère	8e	95		UMP	MONTANDON	CM	V	DU 201	Réalisation d'études à Bercy Charenton.	HIDALGO	Rejeté	13-nov-12
8e	8e	96		ELVAA	CHARZAT, NAJDOVSKI, GIBOUDEAUX, LOPEZ	CM	Vnr	-	Organisation d'une concertation d'arrondissement sur le devenir de la Petite ceinture	HIDALGO	Retiré	13-nov-12
8e	8e	97		ELVAA	CHARZAT, NAJDOVSKI, GIBOUDEAUX, CONTASSOT, LOPEZ	CM	Vnr		Concertation avec les arondissements et les communes limitrophes concernés sur le devenir de la petite Ceinture	HIDALGO	Retiré	13-nov-12
1ère	8e	97bis	233	Exécutif		CM	Vnr			HIDALGO	Adopté	13-nov-12
1ère	8e	98		PCF-PG	BROSSAT, ARROUZE	CM	Vnr		Couverture partielle du bd périphérique porte de la chapelle et porte de Vincennes	HIDALGO	Rejeté	13-nov-12
7e	8e	99	234	Exécutif		CM	Vnr	-	Dénomination des voies de circulation et des équipements publics	HIDALGO	Adopté	13-nov-12

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	N° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
1ère	8e	100		UMP/PA	BOURNAZEL	CM	A	DU 208	Proposition d'un article 3 bis	HIDALGO	Rejeté	13-nov-12
1ère	8e	101		UMP/PA	BOURNAZEL	CM	V	DU 208	Aménagement du secteur Chapelle International - Paris Nord Est	HIDALGO	Rejeté	13-nov-12
8e	8e	102		UMP/PA	GOUDON, LAMOUR, CLERMONT-TONNERRE,	CM	A	DLH 166-	Financement de 6 logements PLUS et 3 logements PLS	MANO	Rejeté	13-nov-12
8e	8e	103		UMP/PA	DUBUS	CM	V	DLH 228-	Respect des objectifs du Plan climat dans les programmes neufs de logements sociaux	MANO	Rejeté	13-nov-12
8e	8e	104	235	ELVAA	DUTREY	CM	Vnr	-	Application de la loi de réquisition des logements vacants	MANO	Adopté	13-nov-12
8e	8e	105		ELVAA	NAJDOVSKI	CM	Vnr	-	Vente à la découpe du 46, bld de Reuilly - 38, rue Taine (12e)	MANO	Rejeté	13-nov-12
Séance	8e	105bis	236	Exécutif		CM	Vnr			MANO	Adopté	13-nov-12
8e	8e	106		PCF-PG	LHOSTIS	CM	Vnr	-	Réalisation de logements sociaux pour les personnels de l'AP-HP sur les terrains constructibles de 5 ^{te} Pertine (16e)	MANO	Rejeté	13-nov-12
1ère	8e	107			ALPHAND, DREYFUSS	CM	Vnr	-	Relatif à l'abandon de tout programme immobilier de logements pour l'AP-HP dans l'attente de la mise en œuvre d'un "plan d'urgence" visant à assainir la situation du parc de logements de l'AP-HP	MANO	Rejeté	13-nov-12
Séance	8e	107bis	237	Exécutif		CM	Vnr			MANO	Adopté	13-nov-12
8e	8e	108		UMP/PA	LAMOUR, DECORTE, DREYFUSS, DUBUS, DUMONT, LECOQ, POIRAULT-GAUVIN	CM	Vnr	-	Réduction du délai de préavis applicable aux congés des locataires des bailleurs sociaux	MANO	Rejeté	13-nov-12

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	N° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
1ère	8e	109		UMPPA	DUMONT, AURIACOMBE, DECORTE	CM	Vnr	-	Bilan de la Charte des mutations à l'intérieur du parc social parisien	MANO	Rejeté	13-nov-12
1ère	8e	110	238	UMPPA	LEGARET, GOUJON, LAMOUR	CM	Vnr		Actualisation des cartes délimitant des secteurs bénéficiaires en logement social	MANO	Adopté	13-nov-12
1ère	9e	111		PCF-PG	SIMONNET	CM	Vnr	DAC 682	Soutien à l'association TRACES pour pérenniser ses activités	JULLIARD	Retiré	13-nov-12
9e	9e	112	239	PCF-PG	LHOSTIS	CM	Vnr	-	Commemoration du centenaire de la naissance d'Albert Camus	JULLIARD	Adopté (amendé)	13-nov-12
8e	9e	113		UDI	GALLOIS	CM	Vnr	-	Attribution du nom de Frédéric H. FAJARDIE à une rue de Paris	JULLIARD	Retiré (non présent)	13-nov-12
9e	9e	114		PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Soutien à la liberté de la presse en Turquie	SCHAPIRA	Adopté	13-nov-12
9e	9e	114a		Exécutif		CM	A				Adopté	13-nov-12
9e	9e	114bis	240	Exécutif		CM	Vnr				Adopté	13-nov-12
1ère	1ère	115		Non inscrit	MARTINS	CM	Vnr		Maîtrise par Paris de sa politique de stationnement	GAUDILLERE	Non présenté	13-nov-12
1ère	1ère	116		ELVAA	FOURNIER, GAREL	CM	Vnr		Renouvellement de la charte de la téléphonie mobile	PENINOU	Rejeté	13-nov-12
5e	1ère	117		PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Fermetures administratives des débits de boissons et restaurants parisiens à la suite de la fermeture du Point Ephémère	PENINOU	Retiré	13-nov-12
1ère	1ère	117bis	241	Exécutif		CM	Vnr			PENINOU	Adopté	13-nov-12
2e	2e	118	242	PCF-PG	SIMONNET, MANSAT	CM	Vnr	-	Création d'un partenariat avec les télévisions locales associatives	BROS	Adopté	13-nov-12
2e	2e	119		UMPPA	LAMOUR, GOUJON, MENGUY, DE CLERMONT-TONNERRE	CM	A	DDEES 232	subvention accordée à l'association des commerçants Le village St Charles (15e) pour les illuminations de fins d'année 2011	COHEN-SOLAL	Rejeté	13-nov-12
3e	2e	120	243	ELVAA	BOUTAULT	CM	Vnr		Occupation des trottoirs Montorgueil-Saint-Denis par des terrasses de restaurateurs limonadiers	COHEN-SOLAL	Adopté	13-nov-12
8e	2e	121		UDI	TACHENE, BERTRAND, POZZO DI BORGIO	CM	Vnr	-	Institut des Métropoles durables	MISSIKA	Retiré	13-nov-12

Annexe n° 3 - Tableau des votes des groupes politiques.

Déposé en	Commission Séance	N° Définitif	N° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vtr	n° délib	Objet	Affectation Ajoint	PCF-PG			EELVA			PS-RGA			UDI			UMPPA		UNANIMITE	
											CONTRE	ABST		CONTRE	ABST		CONTRE	ABST		CONTRE	ABST		CONTRE	ABST		
4e	4e	1		ELVAA	GAREL, BOUHAÏLT	CM	V	DEVE 148- DEVE 118G	relatif à la dé-dieselisation du parc automobile	BARGETON	Adopté														X	
Séance	4e	1a	200	Exécutif		CM	V	DEVE 148		BARGETON	Retire				X								X			
4e	4e	2	201	ELVAA	GAREL	CM	V	DEVE 148	relatif à la substitution de véhicules diesel dans le parc des véhicules des sociétés de location	BARGETON	Adopté											X				
4e	4e	3	202	ELVAA	GAREL	CM	V	DEVE 148	relatif à la substitution de véhicules diesel dans le parc de bus RATP	BARGETON	Adopté											X				
4e	4e	4		ELVAA	GAREL	CM	V	DEVE 148	relatif à la substitution de véhicules diesel dans le parc des véhicules des sociétés de taxi	BARGETON	Retire															
Séance	4e	4b	203	Exécutif		CM	V			BARGETON	Adopté											X				
4e	4e	5	204	ELVAA	GAREL	CM	V	DEVE 148	relatif à la substitution de véhicules diesel dans le parc des véhicules de la Ville de Paris	BARGETON	Adopté															X
4e	4e	6		ELVAA	BALPIN, GIREUBAUX, CHARZAT, LOREL	CM	V	DEVE 148	vœu concernant la lutte contre le bruit	DUTREY	Adopté															X
4e	4e	7	205	PCF-PG	BROSSAT	CM	V	DEVE 148	interdiction de circuler des véhicules de plus de 17 ans dans Paris	BARGETON	Adopté													X		
1ère	4e	8	206	PCF-PG	BROSSAT	CM	V	DEVE 148	Lutte contre les pollutions intérieures	DUTREY	Adopté															X
1ère	4e	9	207	Non inscrit	MARTINS	CM	V	DEVE 148	Protection de l'air intérieur pour les publics sensibles	DUTREY	Adopté															X
3e	4e	10		UMPPA	LEGARET DOUVIN TREMÈGE	CM	V	DEVE 148	Modernisation du parc de bus de la RATP	BARGETON	Adopté															X
3e	4e	11		UMPPA	LEGARET DOUVIN TREMÈGE	CM	V	DEVE 148	Bilan sur la pollution et la circulation	BARGETON	Rejeté	X														
1ère	4e	12		Non inscrit	MARTINS	CM	V	DEVE 148	Zones 30 dans les rues de dessertes à Paris	BARGETON	Rejeté	X												X		
1ère	4e	13		Non inscrit	MARTINS	CM	V	DEVE 148	Nouvelles initiatives pour le stationnement des véhicules non polluants	BARGETON	Rejeté	X														X
1ère	4e	14	210	Non inscrit	MARTINS	CM	V	DEVE 148	Etudes sur les perspectives du fret métropolitain	BARGETON	Adopté															X
1ère	4e	15		Non inscrit	MARTINS	CM	V	DEVE 148	Etudes des opportunités foncières et logistiques	BARGETON	Rejeté	X														X
1ère	4e	16			SACHS, DE CLERMONT- TONNERRE, SAINT-ETIENNE	CM	V	DEVE 148	Assouplissement pour les véhicules de collection de l'interdiction de circuler des véhicules de plus de 17 ans	BARGETON	Rejeté	X														X

Déposé en	Commission Séance	n° définitif	N° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	Ch. de l'art. CG Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	PCF-PG			EELVA			PS-RGA			UDI			UMPPA		UNANIMITE				
											CONTRE	ABST		CONTRE	ABST		CONTRE	ABST		CONTRE	ABST		CONTRE	ABST			CONTRE	ABST	
8e	8e	85		UMPPA	GOULON, LAMOUR, CLERMONT-TONNERRE, MENGUY	CM	DU 227	Libération et transformation du réservoir de Grenelle (15e) PLU	HIDALGO	Rejeté	X																		
8e	8e	86		UMPPA	DEBRE, GIAZZI, GOSAGUEN, GABORIAU, BOHILAV.	CM	DU 227	Transfert provisoire de l'école maternelle 39, rue Et'anger sur le terrain de la gare d'Auteuil (16e)	HIDALGO	Rejeté	X																		
8e	8e	87		UMPPA	DUBUS, LEGARET	CM	DU 130	Application des dispositions du 4e alinéa de l'article L.123-1-1 du Code de l'urbanisme	HIDALGO	Rejeté	X																		
1ère	8e	88		PCF-PG	BROSSAT	CM	DU 130	Reserves pour équipements publics et espaces verts	HIDALGO	Adopté																			
8e	8e	89	229	UDI	TACHENE, POZZO DI BORGO, REY	CM	DU 130-	Présentation de la cartographie de la zone déficitaire en logement social et précision des attendus de la Charte Promoteurs privés-Ville de Paris	MANO	Adopté																	X		
8e	8e	90	230	UDI	TACHENE, POZZO DI BORGO, REY	CM	DU 130-	Révision générale du PLU - Calendrier - Modalités d'information et de concertation	MANO	Rejeté	X																		
8e	8e	91	231	UDI	TACHENE, POZZO DI BORGO, REY	CM	DU 130-	Communication d'un bilan des créations de logements locatifs privés à loyer maîtrisé et perspectives en la matière	HIDALGO	Adopté																		X	
						CM	DU 130			Adopté																			
						CM	DU 171			Adopté																			
8e	8e	92		ELVAA	NAJDOVSKI	CM	DU 201-	Extension du périmètre du projet "Bercy Charenton" et réalisation d'une étude en vue de la création d'un site dédié aux foires et aux cirques	HIDALGO	Retiré																			
8e	8e	93		ELVAA	NAJDOVSKI	CM	DU 201-	Objets de circulation dans le projet "Bercy Charenton"	HIDALGO	Retiré																			
1ère	8e	94	232	UMPPA	MONTANDON	CM	DU 201	Présentation du projet Bercy Charenton	HIDALGO	Adopté																			
1ère	8e	95		UMPPA	MONTANDON	CM	DU 201	Réalisation d'études à Bercy Charenton	HIDALGO	Rejeté	X																		X
8e	8e	96		ELVAA	CHARZAT, NAJDOVSKI, GIBOUDEAUX, LOPEZ	CM		Organisation d'une concertation d'arrondissement sur le devenir de la Petite Ceinture	HIDALGO	Retiré																			
8e	8e	97		ELVAA	CHARZAT, NAJDOVSKI, GIBOUDEAUX, CONTASSOT, LOPEZ	CM		Concertation avec les arrondissements et les communes limitrophes concernés sur le devenir de la petite Ceinture	HIDALGO	Retiré																			

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	N° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CC	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMP/PA		UNANIMITE			
												CONTRE	ABST		CONTRE	ABST									
8e	8e	105		ELVA	NAJDYSKI	CM	Vnr	-	Vente à la découpe du 46, bd de Reully - 38, rue Thine (72e)	MANO	Retire														
Séance	8e	105bis	236	Exécutif		CM	Vnr		Réalisation de logements sociaux pour les personnels de l'AP-HP sur les terrains constructibles de St Pierre (16e)	MANO	Adopté												X		
8e	8e	106		PCF-PG	LHOSTIS	CM	Vnr	-		MANO	Retire														
1ère	8e	107			ALPHAND, DREYFUSS	CM	Vnr	-	Relatif à l'abandon de tout programme immobilier de logements par l'AP-HP dans l'attente de la mise en œuvre d'un plan d'urgence visant à assainir la situation du parc de logements de l'AP-HP	MANO	Rejeté	X		X				X					X		
Séance	8e	107bis	237	Exécutif		CM	Vnr			MANO	Adopté							X							
8e	8e	108		UMP/PA	LAMOUR, DECORTE, DREYFUSS, DUBUS, DJUMONT, LECOQ, POIRAULT-GAUVIN	CM	Vnr	-	Réduction du délai de préavis applicable aux congés des locaux sociaux	MANO	Rejeté	X		X											
1ère	8e	109		UMP/PA	DJUMONT, AURIACOMBE, DECORTE	CM	Vnr	-	Bilan de la Charte des mutations à l'intérieur du parc social parisien	MANO	Rejeté	X		X										X	
1ère	8e	110		UMP/PA	LEGARET, GOUJON, LAMOUR	CM	Vnr	-	Actualisation des cartes délimitant des secteurs bénéficiaires en logement social	MANO	Adopté							X						X	
xx						CM		DAC 527			Adopté													X	
						CM		DAC 682			Adopté														X
1ère	9e	111		PCF-PG	SIMONNET	CM	Vnr	-	Soutien à l'association TRACES pour promouvoir ses activités	JULLIARD	Retire													X	
9e	9e	112		PCF-PG	LHOSTIS	CM	Vnr	-	Commemoration du centenaire de la naissance d'Albert Camus	JULLIARD	Adopté													X	
8e	9e	113		UDI	GALLOIS	CM	Vnr	-	Attribution du nom de Frédéric H. FAJARDE à une rue de Paris	JULLIARD	Adopté (amendé)													X	
9e	9e	114		PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Soutien à la liberté de la presse en Turquie	SCHAPIRA	Retire (non présentée)													X	
Séance	9e	114a		Exécutif		CM	A	DAC 772			Adopté													X	
Séance	9e	110bis	240	Exécutif		CM	Vnr				Adopté													X	
						CM		DAC 772			Adopté													X	
						CM		DU 241			Adopté													X	

